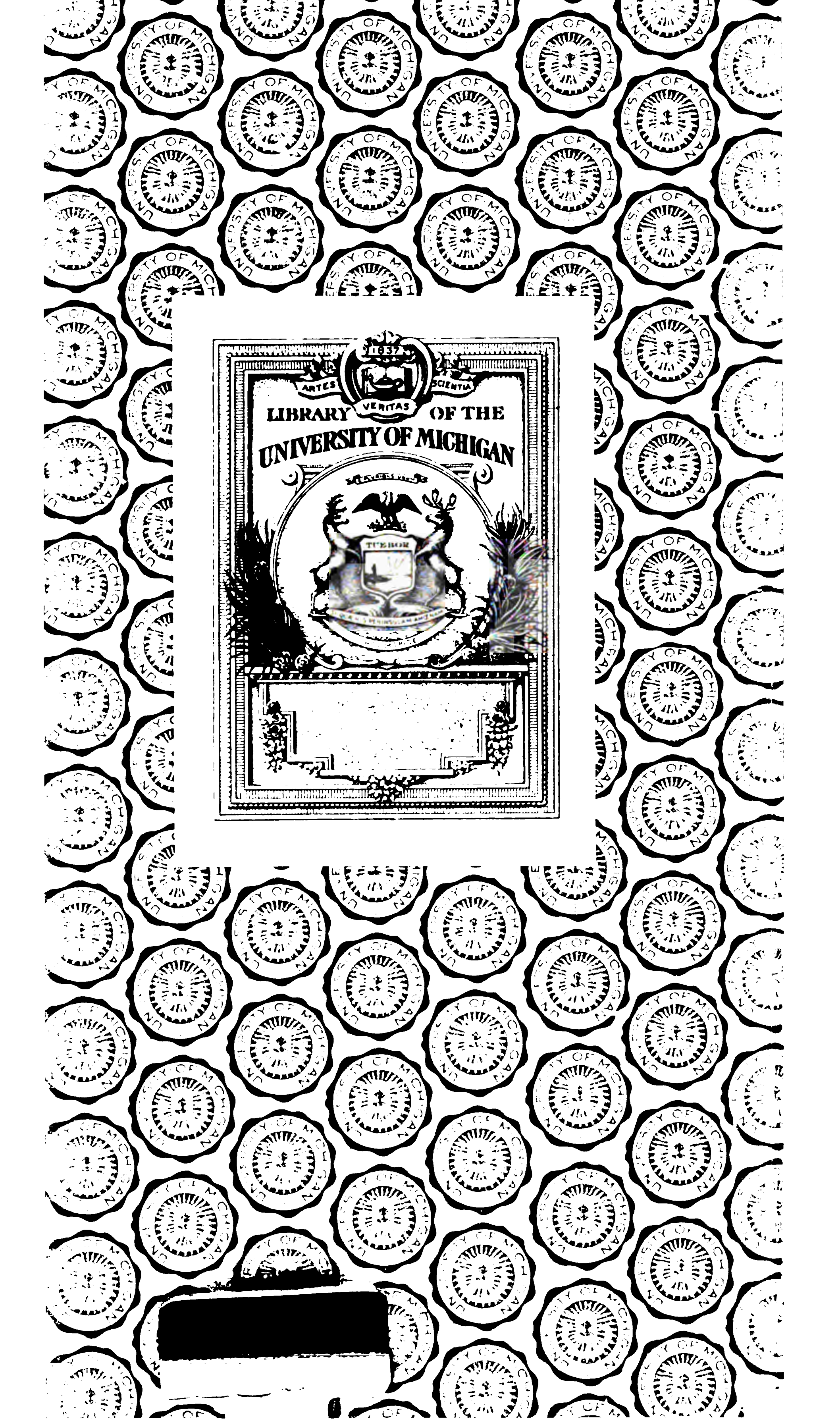
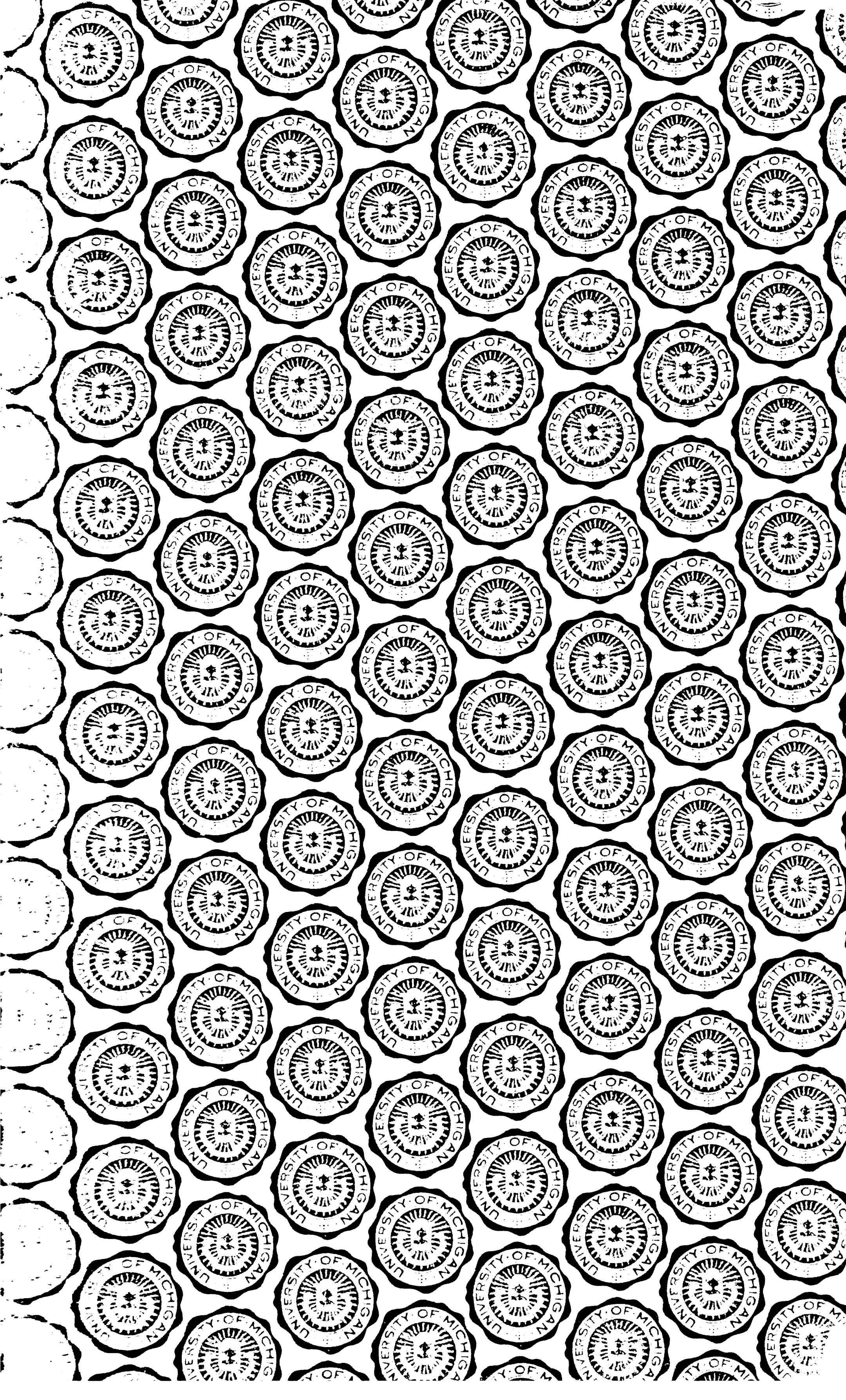

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR


UNIVERSITY OF MICHIGAN

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME

EN ORIENT

(XVI-XIX SIÈCLE)

PUBLIÉS

par le Père ANTOINE RABBATH

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME SECOND

PARIS
A. Picard et Fils
82, Rue Bonaparte

LEIPZIG
Otto Harrassowitz
Querstrasse 14

1910

PRÉFACE

En publiant ce second volume de nos *Documents inédits*, nous devons des excuses à nos souscripteurs. Une fatigue d'yeux en a retardé, à notre grand regret, l'apparition à l'époque présumée. Le repos ordonné par les médecins nous permet de poursuivre aujourd'hui l'œuvre commencée, avec l'espoir fondé de la mener à bon terme.

A nos nombreux lecteurs d'Orient et d'Occident, nous tenons à offrir ici l'expression de notre sincère gratitude. Ils ont bien voulu nous faire parvenir leurs encouragements, et de très intéressants comptes-rendus ont paru dans de nombreuses revues du monde savant. Fort de leur approbation, nous poursuivrons notre publication, en nous efforçant de satisfaire aux *desiderata* exprimés. Qu'ils veuillent bien cependant nous permettre une ou deux explications.

Il aurait été préférable que les documents fussent publiés selon leur ordre chronologique : nous le reconnaissons sans peine, et c'était notre premier plan ; si nous ne nous y sommes pas astreints, c'est que nous avons cru devoir nous rendre aux avis d'hommes compétents. La diversité des goûts de nos lecteurs de tous pays et de toutes nationalités, la nature et la langue d'un grand nombre de nos textes, les trouvailles que nous faisons tous les jours et l'espoir d'en faire encore de nouvelles, en sont les motifs. Plusieurs centaines de pages, par exemple, écrites en vieil italien du XVI[e] siècle, ou en latin, sur une seule nation Orientale, rebuteraient, assurait-on, bien des lecteurs ; force nous a été de varier les sujets, les époques et les langues. L'inconvénient réel qui en résulte sera, nous l'espérons, évité en majeure partie par les tables détaillées que nous avons publiées à la fin du 1[er] volume, et que nous comptons perfectionner dans les suivants, et particulièrement dans le dernier.

Une remarque à laquelle nous avons nous-même donné prise, en présentant au public notre 1[er] fascicule, exige de nous une

explication nette et franche. Il était et il est loin de notre pensée et de notre goût de faire des remaniements ou des coupures arbitraires dans les textes, faisant le choix entre ce qui nous plaît et ce qui ne nous plaît pas. Ce serait fausser l'histoire et miner par la base l'œuvre que nous avons tant à cœur. Tous les documents, que nous publions sont absolument authentiques, reproduisant, même quand ils ne sont que des extraits, la pensée vraie de leurs auteurs. telle que nous avons cru la comprendre. S'ils ne sont pas toujours entiers, ce n'est certes pas pour laisser dans l'ombre des questions qui intéressent l'histoire. Un exemple : en dépouillant, plume à la main, les deux cents in-folios et liasses que possèdent les Archives du Ministère des Affaires Etrangères de Paris (Correspondance diplomatique, Correspondance consulaire, Missions etc..) nous n'avions la pensée ni de tout copier ni de tout imprimer. Une centaine de volumes suffirait à peine pour reproduire ce seul dépôt. Nous avons transcrit et nous reproduisons ce qui peut avoir un intérêt historique plus ou moins général, ou qui nous paraît être tel.

Une dernière remarque enfin. Nous laissons toujours aux auteurs la responsabilité de leurs assertions. Il serait trop long et trop difficile de les soumettre toutes à un examen critique, et nous sortirions du modeste rôle de collecteur de textes *pour servir à l'histoire,* que nous désirons garder, pour prétendre à celui d'historien. L'état rudimentaire des recherches ne semble pas jusqu'ici autoriser une telle ambition. Puissent nos petites découvertes, complétées et éclairées par celles des chercheurs qui deviennent nombreux en Orient et en Occident, permettre à ceux qui viendront après nous, de mériter ce titre.

EXTRAITS DU DIAIRE

des Missionnaires Carmes d'Alep (1)

1e partie : **1669-1700.**

SOMMAIRE

1669. — 1. La peste à Alep; vision de l'archevêque Syrien, Behenna, frère du patriarche André. — 2. Empressement de tous les missionnaires à venir au secours des pestiférés ; arrangement conclu et division du travail. Les Pères Jean-Pierre de la Mère de Dieu, vicaire des Carmes, Sylvestre de St-Aignan, custode des Capucins, et Antoine Resteau, Jésuite, s'exposent les premiers. — 3. Les trois missionnaires prennent logement au quartier chrétien de *Giudaïdé*. — 4. Récit des travaux du P. Carme. — 5. A certains jours des mois de mai et de juin, mouraient dix mille musulmans et plus de deux cents chrétiens. — 6. Mort d'André Baron, neveu du Consul français.— 7. Mort d'un médecin anglais, assisté par les missionnaires, malgré les efforts des ministres hérétiques.

1674. — 8. Le neveu du martyr David est envoyé en Europe.

1677. — 9. Mort d'André, patriarche Syrien.

1678. — 10. Le nouveau patriarche Syrien, Pierre. — 11. Rescallah, sacré évêque d'Alep, et Josué, évêque de Jérusalem. — 12. Un prêtre Jacobite, excommunié, reçoit la bastonnade. — 13. Arrestation du P. Jean-Baptiste de St-Aignan. — 14. Eglise des Maronites d'Alep.

1682. — 15. Mort du P. Joseph-Ange de Jésus-Marie, Carme.

1683. — 16. Arrivée de deux missionnaires Carmes, Amédée de Sainte-Thérèse et Ferdinand de Sainte-Liduvine.

1684. — 17. Arrivée de quatre missionnaires Carmes.

1686. — 18. La peste à Alep ; les missionnaires se dévouent au quartier chrétien, pendant deux mois.

---

(1) Nous tenons à exprimer au T. R. P. Cyrille, vicaire du Mont Carmel, qui a bien voulu nous autoriser à publier ces extraits si intéressants, l'hommage de notre gratitude.

1687. — 19. Le P. Ferdinand de Sainte-Liduvine nommé supérieur des Carmes.

1688. — 20. le P. Ferdinand visite la mission.

1689. — 21. Le patriarche Syrien réunit les supérieurs des missionnaires pour les consulter au sujet d'un mariage entre cousins ; les missionnaires jugent que la dispense serait inopportune.

1690. — 22. Georges, patriarche Jacobite, obtient la déposition du patriarche catholique Pierre. Celui-ci se retire au Khan français, avec les évêques Rescallah et Isaac.

1691. — 23. L'évêque Rescallah reçoit de Rome 203 piastres. — 24. Le patriarche hérétique travaille à la perversion des Syriens.

1692. — 25. Le Pacha de Bagdad, nommé grand Vizir, passe par Alep. La tentative du Consul pour obtenir le rétablissement du patriarche Syrien échoue, et le patriarche hérétique est porté en triomphe. Le drogman Paul Maunier n'aurait peut-être pas fait son devoir. — 26. La peste à Alep ; travaux des missionnaires auprès des chrétiens et des musulmans. — 27. Arrivée de Louis Chambon, Consul français, et départ de son prédécesseur, François Julien. — 28. Les Jacobites s'emparent de l'argenterie de l'église Syrienne catholique. — 29. Ils poursuivent le patriarche et les évêques catholiques. L'évêque Isaac part pour Constantinople.

1693. — 30. Nouvelles du Mont Carmel : les Carmes se sont réfugiés à Acre, pour éviter les tyrannies de l'émir Nasser. — 31. Le patriarche Jacobite injurie les Francs ; il est accusé auprès du Cadi qui lui fait des reproches et des menaces. — 32. Les missionnaires écrivent à Rome, en faveur de l'évêque Rescallah, pour lui obtenir la pension, jadis accordée à son prédécesseur. — 33. Nouvelles de Constantinople : grâce à l'Ambassadeur français, l'évêque Isaac obtient un *Khatcherif* contre le patriarche hérétique. — 34. Arrivée d'Isaac ; le *Khatcherif* est enregistré, et le patriarche catholique solennellement rétabli. — 35. Le patriarche catholique rentre en possession de l'argenterie de l'église. — 36. Les hérétiques tentent d'obtenir un firman contre les catholiques.

— 37. La vraie cause du rétablissement du patriarche Pierre. Après plusieurs tentatives inutiles, les catholiques se découragent et les hérétiques triomphent. — 38. Sur le conseil des Carmes, le patriarche écrit à la Sœur Louise de la Miséricorde, jadis Madlle de la Vallière. La religieuse insiste auprès du Roi, et des ordres pressants sont adressés à l'ambassadeur. Le Khatcherif obtenu est des plus favorables aux catholiques.

1694. — 39. Nouvelles de Constantinople : commandement, reçu à Alep, de chasser le patriarche hérétique. — 40. Fuite de ce patriarche. — 41. Etat de l'évêché latin d'Ispahan. Arrivée des bulles de Mgr Elie.

1695. — 42. A l'occasion de la prise de l'île de Scio, le nouveau Sultan, excité par les hérétiques, fait publier des ordres très sévères contre

les missionnaires et les catholiques. — 43. Ces ordres parviennent à Alep ; le Cadi convoque les missionnaires. — 44. Assemblée chez le Consul, pour délibérer sur la conduite à tenir : il est décidé que les missionnaires ne se présenteraient pas devant le Cadi. — 45. Le Cadi est gagné à prix d'argent. — 46. Le Cadi fait cependant défendre aux chrétiens, sous peine de mort, de traiter avec les missionnaires. — 47. Les hérétiques, les Jacobites surtout, persécutent les catholiques et le patriarche Pierre. — 48. Courage admirable des prélats catholiques, en face de la persécution. — 49. Isaac, archevêque Syrien de Mossoul, gagne les juges et fait taire les hérétiques. — 50. Sommes dépensées à cette occasion ; les Syriens catholiques sont ainsi libérés. — 51. Les missionnaires obtiennent du Cadi un *ars* ou attestation en leur faveur, et écrivent à l'ambassadeur. — 52. Mais l'indifférence du Consul à leur égard ne leur permet pas de reprendre leurs ministères.— 53. Douleur des catholiques en se voyant privés de l'aide des missionnaires. — 54. Les désordres qui s'en suivirent, montrèrent la grande utilité des missionnaires. — 55. Dissensions entre les Maronites d'Alep. — 56. Le Cadi déclare que les missionnaires d'Alep ne sont pas compris dans l'édit donné à l'occasion de Scio. — 57. Les Jésuites, Capucins et Carmes reprennent leurs prédications dans l'église des Maronites.

1696 .— 58. Le patriarche Syrien est destitué et est obligé de quitter Alep. — 59. Le *mufrian* hérétique arrive et s'empare de l'église Syrienne.— 60. Les prédications chez les Maronites sont interrompues. — 61. Tentative du *mufrian* catholique Isaac contre le patriarche hérétique. — 62. Elle échoue et Isaac reçoit la bastonnade. — 63. Jeté en prison avec ses prêtres, Isaac doit payer une grosse somme. — 64. Martyre d'un jeune Arménien catholique, nommé Baali, brûlé vif pour sa foi, sur la place de *Giudaïdé*, le 16 Juillet 1696.

1698 . — 65. Avanie suscitée par les Jacobites contre les Syriens catholiques. — 66. Querelle entre les deux patriarches Arméniens Gregorios et Mattheos.

1699 . — 67. Récit de la conversion merveilleuse et de la mort d'une dame musulmane.

1700 . — 68. Rétablissement du patriarche Pierre.

« LIBRO DOVE SI REGISTRANO LE CONVERSIONI FATTE DA RR. PP. CARMELITANI SCALZI NELLA MISSIONE DI ALEPPO, ET ANCHE ALTRI SUCCESSI OCCORSI IN ESSA, DA L'ANNO 1669. (1)

1669 : 1. — Nell' anno 1669, la città di Aleppo fù percossa dà una terribile peste, uno di tre flagelli con li quali Iddio punisce il mondo per li suoi enormi peccati ; e che questa fosse una sferza di S. D. M., con la quale volse castigare questi ribelli popoli, ne rendono testimonianza l'apparitioni di huomini, che in diverse foggie si vedevan in tutti li tempi, da persone sane di giuditio..., fra quali uno è N. Sig^re^ Behenna, arcivescovo de' Soriani, fratello di N. Sig^re^ Andrea, patriarcha de' Soriani... Stando dunque questo buon prelato un giorno nella sua stanza, circa il mezzo giorno, per riposarsi, ecco che se gli fanno incontro tre huomini, due bianchi et uno di color nero come etiope, con una lancia in mano, quale brandiandola per ferirlo, li viene prohibito dalli due di color biancho, et egli nulladimeno slanciandola, ecco che la lancia percuote un gran vaso di terra pieno d'aqua, e spargendolo in pazzi, fù tale il strepito che fecce che le nipoti di N. Sig^re^, descendendo dell' appartamento di sopra, dove stavano, per vedere che accidente fosse acceduto, trovando questo vaso fatto in pezzi, e l'aqua sparsa per il pavimento, domandavono dà N. Sig^re^ la caggione ; e raccontatoli dà N. Sig^re^ quanto gl' era occorso, ringratiavano Dio che havesse liberato per mezzo degli angeli buoni, che cosi si può imaginare fossero quei due huonimi bianchi, quali impedivono il calpo del nero il loro Sig^re^ [?] dalla percossa della peste.

2 — Hor dunque facendo la peste grandi strazi, et havendo li Franchi, conforme il loro solito in simili contingenze, determinato serrarsi, li RR. PP. Missionarii risolsero di esporsi e trasportarsi

(1) Nous gardons, dans ces Documents, l'orthographe originale, avec ses particularités archaïques et parfois fautives.

in *Giudaida*, luogo dove la maggior parte de christiani habita, per poter servire et impiegarsi nell' essercitii di carità... E perche ogn' uno de' missionarii, si sudito ove prelato, non voleva cedere all'altro, facendo à gara di ricevere la corona di un si grande atto di carità, non era possibile agiustamento, si determinò finalmente con un commune parere de superiori delli tre corpi de missionarii, ciòè Carmelitani scalzi, Capucini e Gesuiti, di andare solamente uno di ciascheduno corpo, all'essercitio di servito degli apestati : cosi dunque risoluto. Ecco il R. P. nostro Gio. Pietro (1), primo vicario provinciale della Siria, insieme col R. P. Silvestre (2), già custode della missione de RR. PP. Capucini, religioso di anni ottanta, et il R. P. Antonio Resteau (3), Gesuita, di ettà anni 45. Visto questa risolutione, preca il P. Giusep' Angelo, compagno del R. P. Gio. Pietro, con efficacissime instanze, e per mezzi dell'ill^{mo} nostro Console Baron e di alteri mercanti, si oppose acciò il P. nostro Gio. Pietro non si esponesse, sapendo ben tutti quanto era necessario alla missione...

3. — Doppo li due giorni, il nostro campione, R. P. Gio. Pietro, s'inviò in *Giudaida*, dove insieme con li due suddetti religiosi in una medesima casa presa à piggione, sin' à che durasse la peste, si alloggiò....

4. — Alla mattina, due hore prima del spuntare il sole, si levava [P. Gio. Pietro], e fatta la sua orazione mentale, s'inviava alla chiesa de' Maroniti ; celebrava il SS. Sacrificio della messa, ... s'inviava alle case degli apestati, et ivi, senza alcuna riserva, stando vicino a loro, li confessava e ministrava la S. Communione.... e nel ritornare a casa, erano tante le gente che lo dimandavano, che a pena le davano tempo di prendere un tantino di refocillamento necessario al mantenimento humano.

5. — Continuò in questa sorte di vita il spatio di due mesi, cioè maggio e giugno, nel qual tempo la peste era nel più forte,

(1) Jean Pierre de la Mère de Dieu. (Cf. Documents inédits : T. I, p.468).
(2) Sylvestre de St-Aignan (ibid.).
(3) Cf. Documents : I, 97.

morendo de' Turchi, ogni giorno, più di dieci milla, e de' christiani più di ducento... (1).

6. — Il sig^{re} Andrea Baron, nipote dell'Illmo M. Baron, Console della natione Francese, essendo toccato di peste, e restando in delirio, due hore doppo mezza notte rivenendo in se stesso, manda a chiamare il P. Giusep' Angelo, Carmelitano scalzo, e confessandosi con grande divotione, e ricevuto da esso il s. scapulario, et anche gli altri sacramenti, ritorna in delirio, e, doppo il termino di vintiquattro hore, spira l'anima a Dio.

7. — Un certo sig^{re} Dottore Inglese, quale doppo d'haver essercitato la medicina in Aleppo con grande sodisfatione di tutti, doppo esser cascado ammalato di idropisia, sentendosi di gia ridotto all' estremo della sua vita, manda a chiamare il P. Giusep' Angelo, Carmelitano scalzo, et essendovi prontamente andato, vi ritrovò il suo confessore, che era il P. Poreison, (2) superiore all' hora de' RR. PP. Giesuiti ; qual sig^{re}, visto il P. Giuseppe Angelo, disse al R. P. Poreison : « Padre, con vostra buona licenza, la confessione è libera ; ho mandato a domandare il Padre per confessarmi. » Il che fatto con gran spirito e divotione, non volse che alcun altro li ministrasse li altri sacramenti, fuora che il P. Giusep' Angelo : li quali dopo d'haver parimente ricevuti, con grande spirito e fervore, passò all' altra vita, con grande edificatione di tutti, e grande afflitione e travaglio delli ministri Inglesi, li quali non cessarono di darli diversi assalti circa la fede catolica ; mà restando sempre saldo come una colonna immobile, lasciò deluse le loro speranze.

1674 : 8. — Adi 27 *gennaro*, Giovanni (Hanna) fratello del sig. Teodoro filio dello Venerabile martire David, Greco, ha fatta confessione generale e professione di fede, e per timore che non si facesse Turco, mandato in christianità dallo P. Giuseppo Angelo, superiore de' Carmelitani scalzi (3).

1677 : 9. — 18 *luglio*. E morto Monsig^{re} patriarcha Andrea, in concetto di santità.

(1) Le P. Jean-Pierre de la Mère de Dieu, atteint de la peste, rendit sa sainte âme à Dieu le 3 juillet 1669.

(2) Nicolas Poirresson. Cf. Doc. T. I, p. 30 et 422.

(3) Plus tard, le P. David de St-Charles, vicaire apostolique de Constantinople et de Smyrne. (Cf. Doc. T. I, p. 119 et 457-458).

1678 : 10. — 2 *aprile* : ha preso possesso dello patriarchato de Soriani Bedrues. (1)

11. — 4 *aprile* : E stato ordinato vescovo di Aleppo de Soriani, Rusqalla, e di Gerusalemme, Josue.

12. — 9 *aprile* : Il patriarcha ha scommunicato un prete heretico e l'ha bastonato nella chiesa, et è seguito grandissimo romori nella natione Jacobita.

13. — 20 *aprile*: E stato preso il P. Gio. Batt[a], superior de PP. Capucini in una casa di *Motran* Rusqalla, e condotto per le strade e contrade alla giustitia, per esser entrato nelle case de' Soriani, contro il comandamento dello giudice.

14. — E stato scritto dalli missionarii all' Imbasciatore di Francia per far agrandire la chiesa de' Maroniti (2).

1682 : 15. — Adi 19 novembre (3), giovedi, 2 hore doppo mezzo giorno, mori il R. P. fr. Giuseppe Angelo di Giesu Maria, visitatore generale della Persia e delle Indie, essendo già preparato a partire per incominciare le sue visite.. Restarono in questa residenza il P. fr. Theophilo de S. Basilio, vicario, e P. fr. Honorato di S. Anna, venuto in Aleppo nel fine di maggio 1682.

1683 : 16. — Adi 27 maggio gionsero quì duoi nuovi missionarii venuti d'Europa, mandati da R. P. N. Carlo Felice di S. Theresa, generale: cioè il P. fr. Amedeo di S. Theresa, Piemontese, della provincia romana, et il P. fr. Ferdinando di S. Liduvina, della provincia d'Avignone ; li quali havendo la patente per residere in questa residenza, portarono quella del P. fr. Honorato di S. Anna per il sacro monte Carmelo.

1684 : 17. — Adi 15 aprile 1684 arivò quì da christianità il R. P. Agnello dell'Immaculata concettione, con l'officio di visitatore generale ò vicario provinciale della Persia et Indie, e portò seco tre compagni, cioè il P. fr. Hermenegildo di S. Marcello, della provincia di Venetia, et il P. fr. Innocentio, della prov. di Lombardia et il P. fr. Conrado, Tedesco.

---

(1) Cf. ibid. 94-122.

(2) Cf. plus loin les documents relatifs à cette église.

(3) Tout ce qui précède est de la main du P. Joseph-Ange. Ce paragraphe est du P. Honoré de S[t]-Anne ; les suivants sont du P. Ferdinand de S[te]-Liduvine.

1686 : 18. — Adi 18 guignio 1686, li Franchi vedendo che la peste andava sempre crescendo, per evitare la contagione, si serrarono nelle loro case ; ed i religiosi per non lasciare li christiani destitutti d'aiuto, tanto nel temporale come nel spirituale, in tal necessità, destinarono uno di ciascuna casa religiosa per andare a aiutarli ; e cosi il R. P. Paolo Coder [Coudert], Giesuita, il R. P. Francisco, sup[e] de' Capucini, et il R. P. Teofilo de S. Basilio, vicario di questa residenza, et il R. P. Filippo di Terra Santa, furono destinati per questo santo essercitio ; et andarono tutti quatro in una casa di *Gedaïda,* cartiere delli christiani, ch' havevano affitata. Il loro essercitio era di girare notte e giorno per le case delli appestati per amministrarli li sacramenti ed aiutarli, in quanto che potevano, de remedii per le loro infirmità, che a questo fine havevano porti seco assai buona quantità di triaca, d'orvietano, pietre di belzuaro et altri rimedii, che davano alli poveri christiani percossi di peste, conforme che vedevano il loro bisogno. Restarono in questo santo essercitio in circa duoi mesi, senza che nissuno di loro, per gratia di Dio, pigliasse la peste ; et alli 4 agosto, li Franchi aprirono, et i missionarii detti ritornarono in casa a cantare il *Te Deum,* con tutta la natione, nella capella consolare di Francia, in rendimento di gratia.

1687 : 19. — Adi 9 luglio 1687, vennero lettere patenti dal N. R. P. Generale, il P. fr. Martiale di S. Paulino, per il R. P. fr. Ferdinando di S. Liduvina, per essere superiore di tutta la Siria, con autorita di vicario provinciale.

1688 : 20. — Adi 24 di marzo, partì di quì il R. P. fr. Ferdinando per visitare le residenze della Siria, cioè Tripoli, Monte Libano et il S. Monte Carmelo.

1689 : 21. — Circa il mese di settembre, Monsig[re] Pietro, patriarca delli Soriani, fece convocare in sua casa li quatro superiori delli missionarii, cioè il R. P. Clemente di Terra Santa, con suo compagno P. Arcangelo, Malthese, il R. P. Deschamps, superiore delli Giesiuti, il R. P. Francisco, superiore delli Capucini et il R. P. Ferdinando di S. Liduvina, con il P. Teofilo, confessore di detto Mg[re] Pietro, patriarca, il quale consultò e dimandò se era lecito et espediente di dar permissione a un giovanni ricco di sua natione di maritarsi con una sua cugina, cioè in secondo gradu,

figlia unica e ricca della medesima natione ; e doppò che tutti li accennati religiosi hebbero sentito li raggioni pro e contra, la conclusione fù che non era espediente di dare tale dispensa : 1° per vitare lo scandalo che ne seguitarebbe tra gl' altre nationi, le quale, come heretici, ancora che permittino a un huomo, che havrà ripudiato la sua moglie, di maritarsi con un altra, con tutto cio non dispensano mai in 2° gradu ; — 2° perche simile dispenza aprirebbe una porta a tutti gl'altri di dimandare una simile dispenza, essendo che, tra li christiani del Levante, non sono li gradi di nobiltà, come sono tra li Europei, e cosi ogn'uno s'estima tanto d'un altro, massime circa l'amministratione de' sacramenti della chiesa.

1690 : 22. — Adi 19 decembre 1690, Monsig^re^ Pietro, patriarca delli Soriani, fù deposto da sua sedia da un heretico antipatriarca, chiamato Giorgios, e l'istesso giorno Monsig^re^ Pietro, con duoi vescovi, Roskalla e Isahaco, e un prette, si ritirarono nel grand *campo*, sotto la protettione del Console di Francia, per vitare la tirannia dell'antipatriarca. In questo anno et il sequente (1) e tutto il tempo della depositione del detto Monsig^re^ Pietro, se sono scritte assai lettere dalli superiori missionarii in Constantinopoli all' Ambasciatore di Francia, in Roma alla S. Congregatione, et in Parigi, per rimettere detto Monsig^re^ Pietro nella sua sedia.

1691 : 23. — Al meso d'agosto è venutto da Roma, dalla S. Congregatione, 203 piastre, prezzi da otto (2), per il vescovo delli Soriani, Reskallah. Erano più di otto anni che questo prelato non riceveva niente della pensione assignatali dalla S. Congregatione, di 25 scudi romani l'anno, ancorache si fossero scritte molte lettere in Roma per cavarla. Ma il P. fr. Ferdinando havendo scritto a N. R. P. procuratore generale, e mandatoli lettera di procura per cavare detta pensione, subito il detto N. R. P. procuratore generale li fece pagare la detta pensione da otto anni in qui, e per questo venono a detto monsig^re^ vescovo li detti 203 reali.

24. — In questo anno 1691, il patriarca heretico andava seducendo li catholici di sua natione, hora con minacie, hora con mille

(1) Cette remarque sur l'avenir prouverait que ce diaire n'était pas toujours écrit au jour le jour.

(2) C'est-à-dire, croyons-nous, la piastre valant huit livres. (cf. Doc. T. I, p. 508 et 571).

preghiere, il quale diede grand travaglio alli missionarii per contenere li catholici od in opponirsi alle lusinghe diabolice di questo antipatriarca.

1692 : 25. — Adi 16 aprile, arivò qui, in questa città d'Aleppo, il grand Visir, venendo di Bagdat, ove era *bascia*, e colà li vienne la nuova della sua elettione in grand Visir, con ordine del Grand Signor di venire presto in Constantinopoli. Essendo dunque arivato qui, i RR. PP. missionarii con il sig^{re} ill^{mo} Console di Francia, il sig^{re} Chambon, novamente venuto di christianità, credirono esser una bella occasione per far rimettere monsig^{re} Pietro nella sua sedia, e scascire l'antipatriarca. A questo fine, il sig^{re} Console ricomandò questo negotio con grandissimo zelo al sig^{re} Paolo Maunier, all'hora turcimano della natione Francese, e fu incaricato di disporre le cose appresso li grandi famigliari del Visir, accio il negotio potesse riuscire. Già il P. Ferdinando nostro, confessore di detto monsig^{re} Pietro, haveva trovato il danaro ch' era necessario, e lo teneva pronto. A di 17 aprile, un hora doppo mezzo di, Paolo Maunier venne a pigliar seco monsig^{re} Pietro con un suo vescovo, chiamato Isahac, per andare dal Visir. Il detto Maunier diceva havere tanto bene incaminato il negotio che il patriarca Pietro deveva infallibilmente esser ristabilito. Eravamo spettando l'esito, il quale fù contrario alle nostre speranze; perche il grand Visir, havendo fatto chiamare inanzi di se l'antipatriarca, e veduto il suo commandamento, questo fù confermato, con l'escorno delli catolici e la confusione delli Franchi ; e cosi l'heretico fù portato come in trionfo nella sua chiesa, et il catolico ritornò nel grand campo, pieno di confusione. Chi è stato la causa di questo ? Io non so, ne giudico, ma ben s'è creduto che il sig^{re} Maunier non haveva fatto il suo dovere in questo negotio.

26. — Adi 7 maggio 1692, vedendo li Franchi che la peste si communicava notabilmente risolsero gl'uni di fugire nelle montagne, e gl'altri di rinchiudersi nelle case loro... e tre religiosi missionarii, i quali si offerirono volontariamente, furon destinati per il servitio de' poveri christiani appestati, e questi furono un R. P. Giesuita, chiamato P. Paolo Coder [Coudert], et un Padre Capucino, chiamato P. Stephano, e N. R. P. Ferdinando di S. Liduvina. Questi tre pigliassero una casa in *Gedaida*, — perche il P. Guardian di Terra-Santa pigliò una casa nella città per se solo, — et

alli 8 di detto maggio, comminciassero a visitare indifferentemente tutte le case dove sapevano che vi erano appestati, e trovassero che il male aumentava sempre di più in più di maniera che verso mezo giugnio, il numero de' morti montò a 200 christiani per giorno, e 1000 Turchi...; il numero poi di quelli che furono infetti era incredibile, e rarissime furono le case nelle quali non vi fossero appestati ; ma la più grand parte guarivano ; e come quasi tutti i medici, non solo Franchi, ma anche del paese, erano ò fugiti ò nascosti nelle case loro, i tre missionarii furono costretti di assistere i poveri christiani, non solo nelle loro necessità spirituali, ma anche nelle corporali ; il che li diede occasione di entrare indifferentemente per tutto, e nelle case de catholici, ed in quelle delli heretici, anzi alle volte anche in quelle de' Turchi, e restavano stupiti e maravigliati di vederli distribuire indifferentemente a tutti rimedii per charità, ed anche alle volte limosine che mandavano loro i sig^ri^ mercanti Francesi per questo effetto ; e questo, mediante l'ajuto del Signore, li diede occasione di procurare il bene e la salute di molte anime ; perche administravano i sagramenti di confessione, communione ed extrema ontione ai christiani, e se li trovavano infetti dagl'errori degl'heretici, li portavano ad ajurare i detti errori. In quanto a Turchi, la medicina dava loro occasione de batezzare molti figliuoli de' quali era desperata la salute.

27. — Al principio della quaresima, gionse quì, in questa città, il novo Console di Francia, chiamato Mr Louis Chambon, e doppo pasqua, Mr Francesco Julien. suo predecessore, parti per Alexandretta con duoi suoi nipoti.. (1)

28. — Al mese d'ottobre, il P. N. Ferdinando havendo di partire per le sue visite, volse prima ristituire nelle mani di monsig^re^ Pietro, patriarca delli Soriani, un sacchetto ò cassa nella quale vi era l'argenterie di sua chiesa, e detto monsig^re^ patriarca disse a N. detto P. Ferdinando di rimettere il detto sacchetto al sig^re^ Paolo Maunier. Doppo la partenza di N. P. Ferdinando, li heretici dimandarono, per mezo del Bascia di Bagdat, il quale si trovava nella città, le dette argenterie ; e come monsig^re^. Pietro s'era nascosto e

(1) Dont l'un, nommé Alexandre, mourut de la peste en route, assisté par le P. Ferdinand de Sainte-Liduvine.

non si trovava, li heretici fecero pigliar priggione il procuratore di detto monsig^{re} Pietro, chiamato Aslan ebn Dabouzi; il quale vedendo Paolo Maunier, fu costretto di restituire alli heretici l'argenterie.

29. — Doppo questo, li heretici volsero perseguitare il detto monsig^{re} Pietro, e sapendo che egli era nascosto in casa d'un christiano Maronita, chiamato Hanna El-Budi (1), lo citarono inanzi il Cadi, e lo fecero enregistrare lui e li suoi duoi vescovi nel libro del tributo, cioè *Karaq* ; e questa ultima persecutione fu causa che il detto monsig^{re} Pietro fu obligato di fugire in Tripoli, lasciando qui monsig^{re} il vescovo Reskallah e monsig^{re} il vescovo Isahac. Doppo la partenza di detto monsig^{re} Pietro, li missionarii giudicarono bene che il vescovo Isahac si mandasse in Constantinopoli ; il quale partì alli 27 decembre, et il vescovo Reskallah restò quì, nascosto in sua casa.

1693 : 30. — Adi 3 di gennaro, gionse qui N. P. Ferdinando venendo dalle sue visite di Tripoli e monte Libano, e del S. monte Carmelo. Doppò la visita fatta in Tripoli, N. d^{o} P. Ferdinando s'accaminò in Acri, dove trovò li nostri Padri del monte Carmelo, i quali erano fugiti colà, havendo solo lasciato un Padre et un Fratello nel monte Carmelo ; e questi duoi se retirarono anche in Acri, abbandonando il s^{to} luogho, doppò havere nascosto li mobili della casa. La causa di d^{a} fugita fu che l'emir Nasser delli Arabi havendo pigliato un commandamento della Porta per havere il govverno del paese del Carmelo, e questo emir havendo riputatione d'esser tiranno, timendo i nostri Padri qualche tirannia di d^{o} emir, nel tempo della pagga del tributo, giudicarono bene di fugire e di prevenire il d^{o} tempo del tributo, accio fossero confirmati da l'emir i nostri privilegii, prima di ritornare, et agiustare li nostri affari da lontano, conforme si è sempre usato in simili occurrenze.

31. — Adi 22 di gennaro essendo gionto quì il N. P. Ferdinando e sentendo che il patriarca heretico delli Suriani perseguitava sempre più li catholici di sua natione, e anche sparlava contra li Franchi e li missionnarii, fece instanze appresso il sig^{re} ill^{mo} Console di Francia accio serrasse la bocca a questo heretico per

(1) C'est, croyons-nous, le futur Supérieur général des moines Libanais, et l'auteur de la notice de ʿAbdallah Qaraʿali, que nous avons éditée dans le Machriq en 1907, et tirée à part.

mezzo delli Turchi. In questo fatto, il sig^{re} Paolo Maunier, turcimano della natione, si comportò bene; perche havendologli parlato al Cadi, questo fece chiamare l'heretico, e doppò haverli fatto una buona capillata con dirli che se mai ardiva di sparlare contra li Franchi, ò impedirli di andare nelle case delli christiani, conforme ne havevano potere dalla Porta Ottomana, lo farebbe impiccare; e volendo l'heretico rispondere a questa minacia, fu scaciato di la con scorno e colpi sopra la testa, che li diedero la gente del Cadi. Ma havendo li missionarii sentito doppo questo scorno che l'heretico haveva non solo sparlato contro li Franchi e li missionarii, ma anche contra il Re di Francia, con dire che haveva egli calpestato la corona del Re di Francia, ch'era heretico, maledetto, infedele, etc. del qual tutto erano testimonii, li missionari fecero nove instanze appresso il sig^{re} ill^{mo} Console, acciò lo facesse castigare.. (1)

32. — Adi 23 maggio, N. P. Ferdinando vedendo la grand necessità nella quale si ritrovava monsig^{re} Reskallah, arcivescovo delli Soriani, essendo egli nascosto in sua casa da duoi anni e mezzo, senza nissun soccorso della sua natione catholica, rapresentì alli altri duoi superiori, cioè quello delli Giesuiti e quello delli Capucini, esser necessario che li tre superiori scrissero alla S. Congregatione in favore di d^{o} monsig^{re} Reskallah, acciò li fosse assignata una pensione annuale di settanta cinque scudi romani, si come la S. Congregatione l'haveva assignata a suo predecessore monsig^{re} Bena, arcivescovo delli Soriani e fratello di monsig^{re} Andrea, patriarca defunto. La d^{a} propositione fu accettata, et all'hora nostro P. Ferdinando scrisse la lettera e la fece sottoscrivere alli altri duoi superiori, e fu indrizzata a nostro procuratore generale in Roma.

33. — Adi 10 ottobre venne la nova da Constantinopoli come monsig^{re} Isahac haveva ottenuto, per mezo dell'Ambasciatore di Francia, un *katscierif* dal Grand Signore per scacciare l'heretico e ristabilire monsig^{re} Pietro catholico; et in fatti, al mese di novembre, habbiamo ricevuto nova come il d^{o} monsig^{re} Isahac era partito da Constantinopoli con il *katscierif*.

(1) Cette tentative ne réussit pas. Les missionnaires la reprirent à plusieurs reprises, dans le courant de cette année. Mais le drogman du Consulat, Paul Maunier, la fit toujours échouer. Les missionnaires et les marchands s'adressèrent même à l'ambassadeur, sans plus de succès.

34. — Adi 6 decembre gionse quì da Constantinopoli monsig^{re} Isahac con il *katscierif*, e l'istesso giorno, verso li tre doppo mezzo dì, fu sigillato il detto *katscierif* dal giudice della città, in presenza dell'antipatriarca, il quale fu scacciato, il cattolico rimesso, doppo tre anni di depositione. Subito che fu sigillato il *katscierif*, il governatore della città diede una veste a monsig^{re} Pietro, patriarca, una a monsig^{re} arcivescovo Reskallah, e altra a monsig^{re} arcivescovo Isahac, et accompagnati da una gran moltitudine di gente, furono condotti dalla casa del d^{o} governatore sino alla loro chiesa, e passando innanzi la chiesa delli Greci e Maroniti, fu ricevuto da questi nelle loro chiese, del clero, e da medesimi accompagnato sino alla chiesa delli Soriani, con canti et himni.

35. — Adi 7 decembre, monsig^{re} Pietro, patriarca, con i suoi arcivescovi obligarono li heretici di ristituire l'argenteria della chiesa, la quale haveva nascosto l'antipatriarca poco prima di sua depositione, temendo di esser surpreso dal catholico ; ma questo heretico s'era servito per spoliare la sua chiesa da d^{a} argenteria del pretesto che li Turchi non venissero nella chiesa e vedendo eglino tante argenterie, non la pigliassero per forza. Furono obligati li heretici di ristituire la d^{a} argenteria al patriarca catholico.

36. — In tanto l'antipatriarca heretico con li suoi heretici facevano l'ultimo sforzo per ripigliare un novo commandamento dalla Porta per scaciare il catholico ; ed a questo fine mandarono in Constantinopoli un certo Armeno, chiamato il Coiomgi, con una somma di danari. Il quale sentito dalle altre nationi, doppò la partenza di d^{o} Coiomgi, li Greci, Armeni e Suriani catholici e Maroniti andarono al giudice del paese, e dimandarono un *huget* contra il d^{o} Coiomgi, come huomo *avanista* e seditioso, ed incapace di intrigarsi nelli affari delli christiani. Il d^{o} *huget* fu mandato all' Ambasciatore di Francia.

37. — *La vera causa del ristabilmento di monsig^{re} Pietro.*

Tutti li christiani del paese, tanto heretici come catholici, se sono assai ammiravigliati che li Franchi, essendo tanto potenti appresso li Turchi, tanto qui come in Constantinopoli, con tutto cio non potessero ottenere un commandamento per scacciare l'heretico, mentre questo otteneva tutti li commandamenti che voleva, per mezzo di suo fratello, chi era un miserabile christiano orbo, senza potere, senza nome e senza danari, senon quello che li mandava l'antipatriarca heretico, suo fratello ; ed anche questo orbo man-

giava assai del danaro che li era mandato. E certo non senza gran raggione se ammiravigliava tutta la gente di questo procedere, in maniera tale che il patriarca catholico appogiato qui dal sig^{re} Console e della natione Francese e da i missionarii, ed in Constantinopoli dall' Ambasciatore del Re christianissimo, il quale, per causa della pace che era tra il Re christianissimo ed il Turcho, bastavali dire una sola parola per ottenere quanto voleva, e con tutto cio, il patriarca catholico fu deposto l'espacio di tre anni, obligato di fugire in monte Libano, mentre li heretici trionfavano e schernivano i Franchi, con rimproverarli loro debolezza, ed anche havendo eglino battatto alcuni missionarii, senza castigho della loro temerita. Ma quello che più penetrava il cuore delli missionarii d'un vero dolore era il vedere che l'heretico andava distrugendo tutto il bene che li antichi nostri missionarii havevano fatto nella natione Soriana, con molto sudore, per redurla nel grembo della S^{a} Chiesa e fede catholica, e questo male andava sempre crescendo per il lungho ritardamento del ristabilimento del patriarca catholico.

Che già stato ritardato questo negotio non fu colpa delli missionarii, i qualli non hanno lasciato alcun mezzo possibile per farlo riuscire ; ne scrivessimo più e più volte all'Ambasciatore del Re christianissimo alla Porta, più volte anche al confessore di Sua Maesta, in Parigi ; mandassimo un procuratore, huomo habile per tali negotii, con grand spese e con danari, in Constantinopoli ; e temendo poi che il d^{o} procuratore non operasse con sincerità, vi andò monsig^{re} Isahac, arcivescovo di Mossoul. Ma il tutto riuscì vano ; l'Ambasciatore, il quale havea ricevuto due lettere della Corte per questo effetto, non solamente non volse mai intraprendere d^{o} negotio, ma si dimonstrava contrario in esso. Lo perche, non lo sapiamo ; ma s'é sempre creduto che qualche traditore appresso di sua persona li faceva intendere che questo negotio era impossibile ; e l'Ambasciatore temendo di non riuscire, non vi voleva mettere la mano, per non scemare della sua riputatione ; oltre che havendo, (a quel ch'egli diceva), altri negotii più premorosi, non voleva intromettersi in questo, per non pregiudicare agl' altri.

38. — Già comminciavamo di perdere speranza, quando N. P. Ferdinando, a chi toccavano tutti i negotii del patriarca Pietro, inspirò al d^{o} monsig^{re} Pietro di scrivere una lettera alla Sorella Luisa della Misericordia, religiosa nostra Carmelitana scalza, nel

gran convento dell' Incarnatione di Parigi, altre volte Madama La Vallière ; la quale essendo entrata in religione per far penitenza e piangere le colpe passate, non s'occupava senon in opere di pietà e di servigio di Dio. La d^{a} lettera che fu composta in arabo, con la sua translatione in francese, representava il gran male che faceva l'heretico, quello che pativano li buoni catholici, e la perdita delle anime delli Soriani, e del bene che haveano fatto tanti missionarii da cinquanta anni in quì. In somma e per conclusione pregavamo la d^{a} Sorella Luisa d'interporre la sua mediatione appresso del Re per procurarci una lettera di Sua Maesta per il suo Ambasciatore alla Porta.

Ne havessimo benignissima risposta col dir che non solo vi si impiegherebbe, ma anche pregharebbe tutti i prelati i più zelanti e virtuosi, e che haveano accesso appresso il Re, per farlo riuscire. Ed in fatto, colla prima nave che gionse in Constantinopoli ricevè l'Ambasciatore una lettera di Sua Maestà di proprio pugno, nella quale li commandava che, lasciando tutti gl' altri negotii, havesse premieramente per fine a quello del patriarca de Suriani ; il che fece che havendo chiamato a se monsig^{re} Isahac, — il quale disperava già di poter riuscire, si per la potenza della parte adversa, si per mancanza di danari, volendovi più di dieci mila scudi ; ma anche perche li fu detto in secretto che il d^{o} Ambasciatore contrariava questo negotio secretamente, — li disse che stasse di buon animo, e che questo non era più il suo negotio ma quello del suo Re, e pigliò in fatti la cosa con tanto zelo e tanto labore, che pocchi giorni doppò, cioè il giorno della gloriosa Assomtione della Madonna, ottenne un commandamento che chiamano *Kat scierif* خط شريف (sic) di proprio pugno del Gran Signore, e questo fu delli più forti che mai sia uscito della Porta Ottomana in favore delli patriarchi ; e cosi l'Ambasciatore, che era contrario a questo negotio, vinse con distrezza tutte le difficolta e le oppositioni che furono grandissime, e diede fine a questo negotio tanto importante alla fede catholica, il quale fu procurato d'una nostra monacha, senza la quale forse non sarebbe mai ritornato il patriarca Pietro in sua sedia.

1694: 39. — Adi 10 luglio 1694, il sig^{re} ill^{mo} Console fece chiamare in sua casa li tre superiori, cioè Giesuita, Capucino e Carmelitano e li duoi deputati della natione, il sig^{re} Garnier ed il sig^{re} Sauvon. Si ritrovò anche là il *mufrian* Isahac e li duoi turcimani. Il sig^{re} Console fece lettura della lettera scrittali da monsig^{re}

l'Ambasciatore, nella quale si scriveva come havendo egli sentito che il procuratore dell'antipatriarca haveva pigliato un commandamento del secretario del Gran Signore per scaciare monsig^re^ Pietro, che subitò era andato dal Gran Visir, il quale non haveva parte del d° commandamento, e perciò il gran Visir se fece portare il d° commandamento, il quale fu straciato dal d° gran Visir, in presenza dell' Ambasciatore, ed il gran Visir diede al d° Ambasciatore un novo commandamento confirmando monsig^re^ Pietro ; di più il d° Ambasciatore havendo mostrato al gran Visir l'*huge* contra l'antipatriarca, come questo haveva sparlato contro il Re christianissimo, il gran Visir li diede un commandamento indrizzato al Cadi ed al governatore di questa città d'Aleppo, accio l'antipatriarca fusse scaciato di questa città e mandato in esilio...

40.— Adi 20 luglio 1694, li procuratori della natione Francese presentarono al Cadi il commandamento contra l'heretico, e dimandarono che fossero pigliati li suoi procuratori priggioni, acciò questi scoprissero il patriarca heretico...

Adi 26 luglio, li heretici furono tanto spaventati che temendo qualche cosa di peggio di quella che li era accaduto, fecero partire il patriarca heretico (Goerghis) di notte, doppò esser stato nascosto tre giorni tra li dervise di *Sciek Abou-Becr*, e doppò vennero trovare il patriarca Pietro protestando che era partito il d° giorno e ch'era andato a Kelles, e di là à Hantab, per ritirarsi nel suo monasterio.

41. — Adi 29 agosto, gionsero quì le bolle di monsig^re^ Elia, il quale essendo nella missione della Persia, da incirca dieci sette anni, ed essendo vicario provinciale di cotesta missione dellaPersia, fu nominato vescovo d'Hispahano circa il mese di luglio di l'anno passato 1693, ed al mese di luglio di l'anno sequente 1694, il detto monsig^re^ Elia fu scacciato da Giulfa, con tutti nostri religiosi, dalli heretici, per commandamento del re di Persià, e fu da detti heretici destrutta la chiesa già comminciata in d° Giulfa, con sommo dolore e sborso di danari dalli signori Scirimani, buoni catholici, fondatori da d° vescovato (1).

1695 : 42. — A di 25 aprile 1695, gionse quì un *capigi* inviato dalla Porta con un *Katscierif*, il quale fu dato all' occa-

---

(1) Cf. *Voyage d'un Missionnaire* (*P. Villotte S. J.*), *p.* 411, 428 *etc.*

sione della perdita dell' isola di Scio, riconquistata dell'armi Turcheschi. Doppò che li Turchi hebbero riconquistata d^{a} isola, gl' heretici di essa persuasero a Turchi che li religiosi Franchi, i quali soggiornavano in d^{a} isola, erano quelli che havevano chiamati i sig^{ri} Venetiani, e che ne havevano facilitato l'entrata per mezo di loro discepoli, i quali havevano abbracciati la religione del Papa. Per questo, il novo Gran Signore diede un commandamento sottoscritto di proprio pugno, e lo inviò a tutti i giudici e governatori di suoi stati, con ordine di far esatta ricerca di religiosi inviati dal Papa, e farli subire pene gravissime, ed in fine scacciarli dall' impero Ottomano.

43. — Essendo dunque arrivato il d^{o} commandamento in questa città d'Aleppo, il Cadi volse metterlo in esecutione. A questo effetto fece chiamare i turcimani della natione, che venissero in sua presenza con tutti i missionarii Franchi. Li turcimani comparirono soli e trovarno il Cadi assai adirato, e massime perche non havevano comparso i religiosi con loro, minacciando di farli dare a ciascuno ducento bastonate e farli mettere in catena in un fondo di fossa, in fino a tanto che venisse ordine da Constantinopoli di farli morire. Risposero i turcimani che prima di fare comparire i religiosi nella giustitia, si deveva avisare il sig^{re} Console, e la cosa deveva rimettersi sino il domani.

44. — Avisato che fu il sig^{re} Console, fece subito convocare una assemblea di sua natione e di 4 superiori di missionarii, nella quale fu conchiuso che li religiosi non dovevano comparire nella giustitia, se non vi fossero costretti per forza ; e la natione si offerì di sborsare tutto il denaro necessario per deffenderci.

45. — Il domani, li turcimani andarono dal giudice e, con un donativo di ducento piastre, lo placarono contentandosi che li religiosi restassero nelle loro case, senza uscirne fuora.

46. — In tanto, il giudice haveva gia chiamato li patriarchi e capi delle nationi Greca, Armena, Suriana e Maronita, e doppò havere letto il commandamento del Gran Signore, li commandò che, sotto pena della vita, nissun christiano ricevesse in casa sua li missionarii, ne havesse communicatione con loro, e che quello che li haverebbe dato introito in sua casa, sarebbe impiccato a sua porta.

47. — Non è credibile quanta la disgratia avenutaci inanimò e diede coraggio alli heretici. e particolarmente a i Soriani, i quali

presero di questo occasione di presequitare monsig^{re} il patriarca Pietro, li arcivescovi e li altri catholici, dicendo che erano Franchi e sommessi a Sua Santità, e che si era predicato più volte in chiesa che chi non era suddito del Papa, non era vero christiano. Li menorono per questo più volte avanti di giudici ; si rebellorno contra di loro nella chiesa, in fino a levarli per forza dell' altare, e con le loro mani sacrileghe levarli gl' habiti sacerdotali, con percuoterli di molti colpi, per non haver voluto levare la pietra sacra che haveano posto, secondo l'uso della Chiesa Romana, e per non haver voluto fare commemoratione di Dioscoro ed altri heresiarchi ; e radunandosi più volte avanti il palazzo della giustitia Turchesca, gridavano ad alta voce : Figliuoli di Mahometto, noi siamo soggetti del Gran Signore, non riconosciamo altro principe ; non vogliamo esser Franchi, ne sudditi del Papa.

48. — Ma in tutta questa persecutione, che non ha ancora havuto sua simile del tempo che sono stabiliti i missionarii in queste parti, hanno mostrato questi degnissimi prelati un corragio indicibile, non solo il patriarca, ma anche monsig^{re} Reskallah, arcivescovo di Aleppo, monsig^{re} Iessoue, arcivescovo di Gerusalemme, e li altri sacerdoti e principali catholici, accompagnandolo in tutte le occurenze ; ma sovra tutti, il suo coadjutore, monsig^{re} Isahak, arcivescovo di Mossol, si è fatto conoscere per zelantissimo diffensore della religione catholica, opponendosi coragiolamente al furore degl' heretici, animando quelli che tra li catholici temevano la persecutione, confirmando quelli chi vacillavano ; e benche dal principio paressero le cose totalmente sconcertate, è stato sempre intrepido, e con un zelo veramente mirabile, diceva sempre che non permetterebbe mai, quando se li dovesse tagliar la testa, che si nominassero, (come era l'intento degl' heretici), i sopra nominati heresiarchi.

49. — Ed in fatti, pigliandosi l'incombenza di riuscire in questo negotio, seppe tanto bene colla sua prudenza condurlo a fine, conciliandosi l'animo di giudici e grandi del paese, e colle sue raggioni, e con denari, che fece ricadere sovra gl' heretici tutto il male che pretendevano fare a i catholici ; ed i lamenti di quelli son stati rigestati, e li autori di essi puniti con bastonate, come seditiosi. In somma Iddio benedetto ha cavato da questa persecutione che minacciava tutta la catholicità, un più gran bene, essendo che

questo novel sforso dell' heresia ha servito per affermire davantaggio la religione catholica nella natione Soriana, poiche il Cadi ò giudice diede una sentenza in scritto, chiamato *huget*, col quale prohibisce a Soriani di nominare nella messa sovra accennati heresiarchi ; ed i catholici ne presero tre copie per inviarle in Constantinopoli, per ottenere un commandamento, accio non solo non si facesse commemoratione di loro in questa chiesa d'Aleppo delli Soriani, ma ne anche in tutto l'impero Ottomano.

50. — Questa vittoria delli catholici sopra li heretici non fu senza spese di denari ; e come il patriarca Pietro si trovava assai indebitato prima, dimandò alli superiori missionarii qualche ajuto ; e percio, benche i detti missionarii fossero indebitati, e che non fosse l'uso di imprestar denari alli patriarchi, con tutto ciò fu giudicato bene che in questa occasione i d^{i} missionarii dovevano concorrere in essa, ed ogniuno di essi imprestò cento piastre, che fecero trecento piastre in tutto, e ne presero dal patriarca una ricevuta, coll' obligho di esser rimborsati col primo denaro, che doveva venire da Roma, per il d^{o} patriarca. Ed in fatti, tre mesi doppò venne alli Cappucini trecento piastre da Roma, ed altre trecento piastre al P. fra Ferdinando, per monsig^{re} patriarca, delle quali furono cavato le trecento piastre che li superiori havevano imprestato al patriarca ; ed in questo modo, furono i Soriani catholici liberati del male che se temeva dalli heretici, non solo alle persone loro ed a i loro bene, ma anche alla fede catholica, che correva pericolo della sua ruina totale, se li heretici havessero spontati appresso li Turchi che se nominassero alla messa gl' heresiarchi come pretendevano. Ma Iddio benedetto fece riuscire questa persecutione alla sua maggior gloria.

51. — In tanto li missionarii restarono rinchiusi nelle loro case, abbandonati da ogni soccorso humano. aspettando quello che farebbe l'Ambasciatore del Re christianissimo, al quale scrissero alli 28 aprile, pregandolo di ottenerli un commandamento dalla Porta acciò fosse dichiarato che li missionarii Francesi non erano compressi nel editto del Gran Signore, emanato all' occasione della presa del' isola di Scio ; e per facilitare il d^{o} commandamento dall' Ambasciatore, li RR. PP. missionarii fecero premorose instanze appresso il sig^{re} Console accio fosse pigliato dal Cadi una attestatione, che chiamano un *ars* in nostro favore, nella quale dichiarasse che doppò molte ricerche, non haveva trovato che li missionarii

facessero nissuna turbulenza, ma che approfitavano tanto alli christiani sudditi del Gran Signore, mantenendoli sotto l'ubedienza di esso, come anche alli Turchi, dando loro rimedii gratis, e che in somma i d[1] missionarii essendo sotto la protettione di Francia, non erano compresi nel editto del Gran Signore. Questa attestatione del Cadi in favore delli missionarii fu pigliata adi 4 di maggio 1695, e fu subito mandata all'Ambasciatore.

52. — Pareva che con questa attestatione del Cadi, dovessero esser rimessi RR. PP. missionarii nel libero e solito esercitio della missione ; ed in fatti haverebbono havuto loro intento se il sig[re] Console ci havesse datto la protettione, ed havesse dimandato al Cadi che fossimo rimessi. Ma il sig[re] Console, tanto per cause di sua età di 64 anni, il che lo rende pocco habile all' officio suo, tanto per la pocca inclinatione che tiene per li religiosi, non fu mai possibile che apprisse la bocca in favore de i missionarii, benche pochi giorni doppò, il d[o] Console andasse dal Cadi in favore delli hebrei, chi sono sotto la protettione.

53. — Non se puol esprimere il dolore delli buoni christiani catholici, tanto delli Maroniti come Soriani ed alteri, in vedere li missionarii rinchiusi nelle loro hospitii, senza potere cavare li ordinarii soccorsi, tanto spirituali come temporali, come erano soliti di cavarne prima.

54. — Veramente all' hora si connobbe il bene che facevano i missionarii per la privatione di esso, ed anche fu patefato che li soli missionarii erano quelli che impedivano molti mali, e che ajustavano, con la loro prudenza, molte discordie.

55. — Ed in fatti, al mese di giugnio, mentre eravamo rinchiusi nelle nostre case, successe qualche turbulenza tra gli Maroniti, all' occasione d'un vescovo dell' istessa natione, chiamato *mutran* Giorgios, discepolo di Roma, il quale fu mandato quì dal patriarca delli Maroniti, di stabilirvisi e scaciarne il legitimo pastore *mutran* Gibrail. Il detto vescovo Giorgios essendo giunto quì, nascose la sua intentione di stabilirsi, della quale era consapevole il patriarca, sotto il pretesto di esser fugito dal monte Libano per causa della persecutione delli Amedei. Ma la natione Maronita, vedendo che questo vescovo pretendeva che lo nominassero nella messa, come vescovo d'Aleppo, e sapendo che il detto andava seminando discordie tra gl' uni e tra gl' altri, fecero grand rumore e gli dissero che se ne ritornasse presto nel monte Libano, minaciandolo

di accusarlo alla giustitia Turchesca, come disseminatore di discordia, come in fatto era ; il quale vedendo che non vi era modo di introdursi in questa città, se nandò al monte Libano, ed arrivato che fu dal suo patriarca, seminò assai zizania ; il che fu causa della divisione di questa natione in duoi partiti, di Edenisti e Bisciarenisti, nomi pigliati da duoi villagi del monte Libano, cioè di Eden, patria del patriarca, e di Bisciarei. (1)

56. — Il Cadi ci diede un scritto autentico, chiamato *huget* (2) nel quale dichiarava che non eravamo compresi nel editto di Scio, e che potevamo far la missione tra gli christiani, al solito nostro. Questo fu dato alli 10 di settembre, quatro mesi e mezo doppo la venuta del editto. Parlassimo alli Padri di Terra Santa se volevano intrare nella spesa ; ma non valsero mai ; e le 300 piastre cascarono sopra gli Giesuiti, Capucini e noi, 100 piastre per uno...

57. — Dal principio del missione, gli missionarii Giesuiti, Capucini e Carmelitani erano in posseesso di predicare in arabo tutte le feste di l'anno, e s'erano spartite le d^e^ feste tra di loro, in maniera tale che a vicenda ogn' uno di tre missionarii predicava per tre mesi tutte le feste che s'incontravano in essi, nella chiesa delli Maroniti, detta Mar Elias, eccetuato le domeniche che non si predicava, per causa della gran calca delle altre nationi, Greci ed Armeni, li quali hanno le loro chiese nella istessa corte di quella delli Maroniti. Nelle d^e^ prediche si trovavano non solamente gli Maroniti, ma anche molti huomini e donne delle altre nationi, Greci, Armeni e Soriani, concorrevano a sentirle, del che ne riusciva grandissimo frutto per l'anime e per l'instruttione di molti. (3)

1696 : 58. — Alli 11 di marzo 1696, vennero lettere da Constantinopoli, con la nova che il patriarca Pietro catholico delli Soriani era deposto di sua sedia da un heretico chiamato Guerghis o Giorgio di Mardin. Venute d^e^ nove, il sig^re^ Paolo Maunier fu di parere che monsig^re^ patriarca Pietro, con li suoi vescovi, fugissero in Roma. Ma gli missionarii stimarono bene che restasse qui qual-

(1) Nous donnerons plus tard les documents relatifs à cet incident.

(2) Obtenu par l'entremise du schammas Elias, Maronite, comme il est dit ailleurs, dans le même diaire.

(3) Ces prédications furent reprises le 14 septembre, « benche vi fosse timore, dit le texte, che l'arciprete delli Maroniti non vi mettersi ostacolo, per non esser egli troppo affettionato alli missionarii. »

cheduno delli vescovi, per non abbandonnare la chiesa in mano delli heretici prima del tempo ; il che fu esequito, essendo che il patriarca, con il vescovo di Gerusalemme, monsig^{re} Iesoue, partirono soli per Alessandreta, alli 19 di marzo 1696, lasciando qui il *mufriano* Isahac e l'arcivescovo d'Alepo monsig^{ro} Reschalla (1).

59. — A di 20 aprile 1696, giorno di Venerdi santo, gionse quì da Constantinopoli il mufriano heretico, fratello del patriarca heretico, con un commandamento della Porta, addomandato *Katscierif*, il quale fu registrato l'istesso di, e gli heretici furono messi in possesso della chiesa delli Soriani, ed il mufrian catholico fu scacciato, doppo haver egli predicato la passione a mezo di de l'istesso giorno; ed alli 22, giorna di Pasqua, se retirò nel *campo* detto del *Tuton* ou tobacco.

60. — Doppo la Pascha, li procuratori delli Maroniti temendo non fosse fatta qualche *vania* alla loro natione dall' heretico, per causa delle prediche in arabo che facevano li missionarii nella loro chiesa, fecero instanza dal sig^{re} Console accio li missionarii non predicassero nella loro chiesa, sin a tanto che la furia delli heretici fosse acquetata.....

..Fecere predicare loro prette alunno di Roma, chiamato *cassis* Botros, (2) ne mai volsero ammettere alle prediche in arabo li missionarii, massime all' instanza d'uno delli primi procuratori, chiamato *Il-Butoc*.

61. — Al mese di maggio del corrente anno 1696, il coadjutore di monsig^{re} Pietro, il mufriano Isahac, si messe in testa di scacciare il patriarca heretico, e di remettersi per mezo del Bascia, offerendoli danari a questo fine ; questo dissegno fu un parto di sua testa, senza consultar nissuno, ne le missionarii anche... A questo fine si portò dal Bascia, spose il suo caso e li offeri due mila piastre. Il Bascia vedendo un tal boccone che se li offeriva, li rispose che la cosa si poteva fare, ed era riuscibile ; ma che bisognava prima che il d^{o} mufriano ne facesse la prima instanza al giudice, e che poi lui farebbe il restante.

62. — Non si sa come li heretici hebbero notitia ed aviso di quanto haveva operato il mufriano con il Bascia, ma ben certo che il domani, quando il mufriano volse andare dal Cadi, vi si trovorno

(1) Dans le diaire, l'écriture change souvent ainsi que l'orthographe.
(2) Toulawi. Cf. Machriq 6 : 771.

il patriarca heretico accompagnato da più di trecento heretici di sua natione, li quali cridavano domandando giustitia dal Cadi contra un huomo che voleva far annulare il commandamento del Gran Signore, per farli Franchi e sudditi del Papa. cridendo ad alta voce : « non vogliamo essere Franchi ; siamo sudditi del Gran Signore, e vogliamo vivere e morire tali, etc. » Si che il Cadi fece dare la bastonata al d° mufriano senza sentirlo. e fece chiamare da la gl' altri pretti catholici, al numero di sei, alli quali fece anche dare la bastonata, in presenza delli heretici ; e doppò li mandò priggioni dal Bascia, conforme all' uso, per farne il castigo.

63. — Il Bascia havendoli tra li mani, li fece caricare di catena, e massime il mufriano, al quale domandò le 2000 piastre che li haveva promesso ; e non vi fu da replicare ne modo di aprir la bocca per dirli che le d^{e} 2000 piastre erano promesse supposito la buona riuscita del negotio in suo favore ; ma li bisognò di tacere e di cercar e trovar le d° 2000 piastre. Restarono cosi priggioni qualche settimane ; ma vedendo che questo non rimediava al male, e che nissuno si offeriva di respondere per loro, ne per le 2000 piastre, il mufriano fu obligato di domandar al Bascia permissione d'uscire di priggione sotto buona cautione, per cercar e trovar il d° denaro : il che lui fu permesso, restando gl'altri priggioni del Bascia.

Il mufriano uscito di priggione, venne dalli Padri di Terra Santa, e fece chiamare li tre altri superiori, cioè li Capucini, Giesuiti e Carmelitani ; questa assemblea si fece presente il sig^{re} Paolo Maunier, procuratore del mufriano, delli Padri di Terra Santa e delli Capucini. Il mufriano comminciò a dire che Iddio l'haveva castigato, e come lui era impossibile di trovare 2000 piastre che li demandava il Bascia, pregava li quatro religioni di trovarli tra di loro la meta del somma, cioè 1000 piastre (1).

64. — Alli 16 di luglio, giorno della Madonna del Carmel, successe qui la gloriosa morte d'un giovane Armeno di questa città d'Aleppo, chiamato Baali, buon catholico e discepolo delli missionarii, il quale fu abbrusciato vivo per la fede. Costui essendo molestato la sera delli 16, proferi di colera qualche imprecatione alli

(1) La somme fut enfin trouvée, les prisonniers délivrés, et le mufrian partit pour Constantinople, et de là pour Rome.

istessi Turchi, e disse qualche parolle contra la loro lege. Questi sentendo di sua bocca simile parolle, lo maltratarono con strapazzi e batitura ; e perche era già notte, lo ligarono accio non fugisse ; e il domani par tempo lo portarono dal giudice con accusarlo fieramente d'haver bastiemato la lege di Mahometto e le loro propheta. Il christiano fu interrogato, havendosi ch'era pazzo ; egli rispose che non era pazzo, e confessò haver egli proferito le parolle delle quale era accusato ; e benche li havesse detto per colera, essendo maltratato dalli ragazzi Turchi, però le confermava dicendo che Mahometto era nel inferno, etc.

Il giudice sentendo questo, lo fece condurre alla priggione ; e come la causa li pareva grave, fece radunare da se il *divan,* cioè li principali e grandi delli Turchi, ed havendo portato il christiano in loro presenza, li dissero che certamente era pazzo , ma che li sarebbe pardonato, se voleva abbrasciare la fede di Mahometto ; egli rispose, come prima, che non era pazzo ; ed a questo li domandò un libro per legere e farli vedere che non era pazzo ; ma confermava quanto haveva detto contra Mahometto ; che la loro lege ingiusta commandava che egli fosse abbrusciato vivo, il che egli ricercava come un segnalato favore, e poi indirizzando la parolla ad giudice, li disse : « Tu che sei giudice, dovereste giudicare qualle è la vera fede e la falsa, e non ingannare il popolo, con dirli che la lege di Mahometto è la vera». Doppò questo rimprovero, fu da quella assemblea condannato unitamente d'esser abbrusciato vivo.

Subito data la sentenza, fu commandato dal giudice che sapparechiasse un gran fuoco nella piazza delli christiani, chiamata *Gedaidé,* e la legna ministrata dalli christiani, dove fu condotto il christiano, le mani legate in dietro. Subitò che il d° fu giunto alla gran piazza, e che vede il fuoco accesso, comminciò ad affrettare il passo, in tal maniera che li Turchi, che lo conducevano, dicevano : vedete questo maledetto ; pare che va alla nozze. Ed alcuni di loro mormoravano di quella sentenza. Arrivato che fu vicino al fuoco, li ligarono le mani con li pedi in modo di gomitolo o una palla con le funi, e lo gittarono in mezo delle fiamme, senza che mai dicesse una parolla, ne crido, ne lamento. Essendo egli nelle fiamme, e questo havendo abbrusciato li lagumi, si dirizzo in piedi, ed all'hora un Turcho delli circonstanti li diede un gran colpo d'una stanca nella testa in dietro, e lo fece cadere sopra la faccia, e non si mosse più, e si crede che mori del colpo.

Quando lo gittarono nel fuoco, era in circa un hora doppo mezo giorno e resto brusciendo tutta la notte sequente ; e poi li Turchi fecero un montane delle cenere, e posero guardie e si vendevano alli chistiani. Alcuni di loro havendo, doppo assai tempo, messo le cinere o osseti di questo martire nell'acqua e bevendola, guarivano dalla febre.

1698 : 65. — Alli 18 di gennaro di questo anno 1698, gl'heretici Soriani hanno accusati gli catholici appresso il Bascia sotto il nome di Franco, e questo fu machinato da un cativissimo avanista di d^a^ natione, chiamato Abd-el-Ouahed, il quale per causa di sua malitia ha acquistato il cognome di *Pilato*, appresso li catholici, cio è traditore di Christo e di Christiani.

In questa avania, questo arrabiato heretico per meglio coprire la sua malitia, si fece pigliare priggione il primo, e vi stete 203 giorni , e poi alli 17 di d° mese usci di priggione e fece pigliare 6 catholici priggioni. E come la sua principal intentione era di fare pigliar monsig^re^ Reskallah, arcivescovo delli Soriani, santo catholico, lo fece cercare con ogni diligenza, ma indarno, perche s'era già nascosto. e non lo possero trovare.

Alli 23 gennaro li catholici priggioni per liberarsi della priggione, trattarono di tagliare l'avania, laquale fu tagliata a 900 piastre, senza le altre spese, le quali fecero in tutto 1500 piastre, pagabili dalli soli catholici. Ma questi fecero instanza appresso ad Aali aga, capigi, offerendoli 100 piastre accio facesse cascare l'avania sopra tutta la natione Soriana ; e per mezo suo cascò la meta sopra li heretici e la meta sopra li catholici.

66. — Alli 28 agosto di questo anno 1698, gionse quì un patriarca Armeno, chiamato Gregorio, il quale haveva fatto professione della fede catholica, qualche anni prima ; ed essendo scaciato da un altro patriarca, addomandato Matheos, Gregorio se n'andò in Roma, dove stete qualche anni. E questo anno, essendo ritornato con un novo commandamento per scaciare Matheos, questo l'accusò dalla giustitia Turchesca di essere Franco, e che veniva della parte del Papa, per far li suditi del G. Signore suditi del Papa : il che fu causa che Gregorio fu messo nelle catene, con alcuni altri catolici ; e doppo alcuni giorni di priggione, ne uscirono con una vania ; ed alli 7 settembre, Gregorio fu obligato di andarsene altrove di questa città, doppo haver excommunicato 5 ò 6 persone di d^a^ natione Armena.

E da notare che Matheos se fece amico delli Franchi prima che venisse Gregorio, e si dimostrava catolico ; e per meglio guadagnarlo, li religiosi missionarii li fecero un regalo d'una vesta di 22 piastre, per non haverlo contrario alli catolici ed alla missione. Ma l'uno e l'altro erano hipocriti, e non si curavano della fede catolica. E ben vero che ne l'uno ne l'altro ricercarono li catolici, ne li diedero mai alcun travaglio, ne alli missionarii Franchi.

1699 : 67. — In questo anno 1699, mori quella Turca fatta christiana e batezata dal R. P. Giuseppe Angelo, al mese di settembre 1681, chiamata Maria, la di cui miracolosa conversione, il d° P. Giuseppe Angelo prometteva di scrivere in altro luogho. Ma come il d° Padre morì un anno doppò, cioè alli 19 novembre 1682, non potete scriverla ; e per cio scriveremo qui quanto ne habbiamo saputo della bocca istessa della d^a donna Turca fatta christiana (1)

Questa donna fu d'una delle principale famiglie di questa città d'Aleppo, delli parenti o dependenti del falso profeta Mahometto, che si dicono nobili ò *Scerif*, li quali per distinguersi, gl'huomini portano la fessa verde di lana, e sono assai considerati dalli Turchi, havendo molti privilegii, tra li quali uno è d'haver la loro giustitia particolare, ne esser sugetti alla giustitia ò giudice ordinario. Questi *Scerifi* sono li più cativi delli Turchi, ed hanno un odio ò rabbia particolare contra gli christiani, in che credono di mostrare il loro zelo per loro profeta e la lege sua. La donna della quale parliamo essendo di questi, ed havendo succhiato con il latte l'odio contra gli christiani, parve che vi ne aggiungesse un altro dal suo naturale, in tal maniera che non poteva soffrire la vista d'un christiano che non li dicesse mille maledittioni. E pare che Iddio lo permettesse accio la sua misericordia e potenza spicasse meglio nella sua conversione.

Havendo questa donna simile odio contra gli christiani, successe un giorno che ritornando a casa sua da una facenda, incontrò

---

(1) Le R. P. Giuseppe Angelo avait écrit de sa main dans le même registre, à la date de 1681 : « Adi 29 settembre, giorno di S. Michelo, il P. Giusep. Angelo ha battezzato una donna Turcha delli principali *Scerifi*, e si chiama Maria, di ettà di 45 anni. Il miracoloso successo si racontera. » Ce sont les dernières lignes écrites de sa main. Le paragraphe suivant relate la mort du zélé missionnaire.

nella strada della città una altra donna incognita e coperta di suo velo al modo del paese, la quale come adulandola con la mano sopra le spalle, li disse con voce bassa : « Cara mia, tu hai da pigliare il luogho d'una Maronita che ha da farsi Turca, e tu deve essere christiana. » E detto questo senza fermarsi ne aspettare la risposta, passa innanzi e sequita suo camino. La Turca, come se fosse stata percossa del fulmine, restò attonita e non habbe che rispondere ; ma ritornata a se, entrò in una terribile colera, e vomito a quella donna mille maledittioni. In tanto arrivò a casa piena di sdegno ; ma non palesò a nissuno quello ch'era successo, rivoltando e rifflettendo però sempre in sua mente queste per lei dolorose parolle : tu dei essere christiana.

La notte sequente, mentre lei dormiva, li parve di vedere, in sua stanza ed innanzi al suo letto, una maestuosa Donna vestita d'un manto turchino o ceruleo, tenendo in braccia un bellissimo banbino, e che li diceva : « Tu hai da essere christiana, che cosi lo vuol il mio Figliuolo. » E subito disparve. La donna svegliandosi non poteva dubitare del segno e della visione ; ma non poteva capire come havesse da essere christiana. E tutte queste cose li davano una melanconia terribile, ne poteva quietarsi.

Qualche giorni doppò, si sentì la nova ch'una Maronita s'era fatta Turca ; e questo diede novi pensieri alla nostra Turca. Successe poi che questa Turca, un giorno di venerdi, andiede a comprare una scatolina di latte agro che chiamano *laban*, ed arrivata a casa trovandosi sola, sapendo lei benissimo che gli christiani non mangiavano il venerdi latte ne uova, prima di mangiare il latte, levò li occhi al cielo e disse : « Signore, se la fede di Christo è la vera, e che vogliete che io sii christiana, date mi qualche segno se io devo ò non devo mangiare questo latte, che io so non esser lecito alli christiani di mangiare hoggidi venerdi. » A pena hebbe proferito queste parolle con le lagrime all'occhi, che vedde uscire dalla scatola una serpe horrenda con le ale, la quale subito spari ; dal che lei fu cosi spaventato che buttò via il latte, e si senti nel cuore confermata che la fede di Christo era la sola vera ; e da quel giorno cercò di parlare con qualche christiana e levarsi quel scrupolo che la tormentava.

Percio si resolse di andare in *Gedaida*, che è fuora di città, dove habitano li christiani, ed vi hanno le loro chiese ; ed havendo saputo che vi era una figlia della casa di *haggi Iacub*, principale

delli Maroniti (1), la qual travagliava benissimo di ricamo, andiede in quella casa sotto pretesto di comprare da lei qualche fassoletto ricamato. Havendo raggionato qualche tempo con questa devota figlia, si aperse il suo cuore e li contò quanto li era successo, dicendo che voleva esser christiana, e la preghò di farli parlare con qualche sacerdotte.

Si trovava che il P. Giuseppe Angelo, vicario di questa casa, era il direttore di questa devota figlia, e percio lei disse alla Turca che ritornasse un tal giorno, e che in tanto farebbe avisare suo direttore, il quale li ensegnarebbe li nostri misterii e quello che fosse necessario per disporla al s. batesimo ; con questo la Turca si licentiò promettendo di venire al giorno assegnato.

Non si puol credere la consolatione ch'hebbe la nostra neofita della conversatione havuta con la devota christiana, e dell'esperanza che hebbe di essere quanto prima nel grembo della chiesa.

In tanto la devota fece avisare il P. Giuseppe, suo direttore ; il quale si trovò nel giorno determinato con la Turca ; e doppò haverla ammaestrata delli nostri misterii, ed haverla provata per qualche giorni, la batezò in casa della d[a] Maronita, alli 29 di settembre, giorno di S. Michele, 1681 ; e fu nominata Maria, come si trova registrato dal d[o] Padre. Si questa donna habbe una gran consolatione interiore della prima conversatione con la devota christiana, mentre che era neofita, non si puol esprimere quello senti nel suo cuore doppò esser regenerata nel batesimo.

Doppò che questa donna fu batezata, seguitò di venire in quella casa della Maronita per ricevere dal P. Giuseppe li sacramenti della chiesa, come di confessione ed eucharistia, ed esser sempre più fortificata con li esortationi del d[o] Padre. Ma come il demonio, inimico di nostra salute, non poteva sofrire che quella preda li fosse tolta delle mani, comminciò a inquietarla quasi visibilmente, hora spavantandola, hora gettando tutti li mobili di sua stanza nelle corte, ed in mille altre maniere ; e questo tormento durò per un anno entiero ; però la nova christiano restò sempre salda, e si bur-

(1) Il est question, dans ce registre, de cet homme : « Haggi Iacub Sawanno, uno di più potenti di sua natione Maronita, se messe in capo d'impedire le prediche in arabo che facevano li missionarii nella chiesa di d' Maroniti ». Mais Dieu, au dire de l'auteur, l'en punit sévèrement. Ce fait s'est passé vers 1681.

lava del demonio con il segno della croce, dicendoli: «Vede, demonio maledetto, questa croce ; è una spada che taglia tutte le tue forze e machine, etc. » Adoprova anche l'acqua benedetta contra il demonio, che li dava il P. Giuseppe, si che non temeva il demonio, essendo fortificata interiormente della gratia di N. S. Jesu Christo. Doppò un anno, fu affato libera della persecutione del diavolo, e restò con una gran pace e consolatione ; ed in quel tempo morì il P. Giuseppe Angelo, cio è alli 19 di novembre 1682.

La donna christiana seguitò, doppò la morte del P. Giuseppe, a confessarsi dalli preti Maroniti, sino a tanto che poi si confessava al P. Gregorio, nostro religioso, in altre case delli Maroniti che si confessavano dal d° Padre ; e questo faceva con tanta cautela, che mai se n'acorsero li Turchi, percio che le donne Turche non vanno mai alle *moschée*, come fanno gl'huomini. Con tanto cio, come la gente di casa non vedevano che lei facesse le solite orationi e prostrationi delli Turchi, sospetarono che non fosse christiana ; del che ne avisarono il suo fratello, che era all'hora *Cadi* o giudice d'un quartiero della città ; il che sentendo questo suo fratello, volse chiarirsene e provare se in fatti la sua sorella era christiana o non ; ed a questo fine, venne da sua sorella un giorno di venerdi, con portarli carne da mangiare. Questo suo fratello venne dunque in casa di sua sorella, e trovandola sola, — perche Dio la provava con un gran poverta ed abandono di tutti suoi parenti, — e li disse : « Come stai, cara sorella ? come te la passi ? Ho portato meco da far collatione insieme.» La sorella lo ringratiò e li disse: « Hai fatto bene, caro fratello, di portarmi qualche cosa da mangiare, perche da molto tempo non ho con che comprare carne ne altro. Detto questo, se messe a mangiare coll' il fratello, della carne ch'haveva portato; il che vedendo il fratello, non dubitò mai che non fosse vera Turca, perche mangiava carne il venerdi, sapendo egli che cio era prohibito alli christiani ; ed in pocco doppò, se ne usci di casa, e lasciò la sorella sola, la quale per scrupolo si messe le dita nella gola e vomitò quella carne ch'haveva mangiato.

Seguitò in questo modo nascostamente, cioè di venire dalla città nel quartiero delli christiani, sotto pretesto di cercare il medico ò altro fine a questo anno 1699, di età in circa 63 anni, che cascò ammalata. Essendo ammalata nel letto, sempre domandava che la portassero dal medico in Gedaida ; li offersero di farli venire qualche medico della città ; ma lei non voleva, dicendo che il suo

medico era nella Gedaida, intendendo senza dubio di domandare il medico della anima sua e non del corpo. Alla fine, gl'assistenti volendo compiacerli, la portarono dal letto sino alla porta di sua stanza ; e perche era tempo d'inverno, li volsero mettere li suo stivali, conforme all'uso del paese, ed in questo mentre cascò svanita di debolezza ; il che vedendo le donne che l'assistevano, la riportarono al letto, dove doppo qualche tempo morì; e benche non havesse ricevuto li sagramenti della chiesa in actu, però se puol credere che li haveva ricevuto in votto, e che Iddio li habbia fatto la sua misericordia. Amen.

1700 : 68. — Alli 24 novembre 1700, arrivò quì un capigi da Constantinopoli, portando la copia del *Katsceri/* per monsig[re] Pietro, patriarca catholico delli Soriani ; ed alli 25, fu registrato ; e l'arcivescovo Reskallah, che si ritrovava solo quì, fu vestito del *cafetan*, e pigliò possesso di sua chiesa.

Extraits du Diaire des Carmes d'Alep

Seconde Partie : 1701-1800

SOMMAIRE

1701. — 69. Arrivée du patriarche Pierre à Alep.

1701-1703. — 70. Relation de la persécution suscitée par les hérétiques au patriarche Pierre : en apprenant, en 1696, sa déposition, le patriarche était parti pour Alexandrette. — 71. De là, il s'est rendu à Chypre, Livourne et Rome, où le pape, Innocent XII, le reçut avec les plus grands honneurs. — 72. Séjour à Rome avec l'évêque Safar ; voyage de Safar en Europe et jusqu'en Amérique. — 73. Rome adresse le patriarche à l'empereur Léopold ; le grand Muphti de Constantinople, ennemi des catholiques. — 74. L'empereur obtient, par un article du traité qu'il impose aux Turcs, le rétablissement du patriarche ; le Muphti réserve sa vengeance. — 75. En Août 1700, arrive un capigi pour rechercher les chrétiens *francs*, comme si le mot *franc* voulait dire rebelle. — 76. Les Syriens sont appelés devant le Muphti d'Alep ; le patriarche et sept prêtres sont jetés en prison. — 77. L'évêque Rescallah, lui aussi, a le même sort. — 78. Un prêtre Jacobite, pris pour catholique, est mis aux fers. — 79. Défense est faite aux chré-

tiens, sous peine de mort, de recevoir chez eux les missionnaires.— 80. Les prisonniers reçoivent la bastonnade.— 81. Noms des prisonniers. — 82. Ils sont envoyés en exil à Adana. — 83. Voyage ; conduite barbare des gardiens à l'égard des saints exilés, surtout de l'évêque Rescallah, malade. — 84. Zèle du vice-Consul, Fogasse, à leur endroit. — 85. Arrivée des exilés à Adana ; mort de l'évêque Rescallah. — 86. Les exilés en prison. — 87. Mort du patriarche Pierre.— 88. Il a été vraisemblablement empoisonné par les Turcs, à l'instigation des hérétiques. — 89. Douleur et désolation des prisonniers.— 90. Service solennel à Alep pour l'âme du patriarche. — 91. Délivrance des prisonniers en décembre 1703. Les missionnaires avaient écrit en leur faveur, et Rome envoya le P. David, Carme, à Constantinople, avec 1000 piastres pour les frais de la délivrance.

1702. — 92. La mission est reprise providentiellement, par l'intervention d'un pauvre ouvrier Arménien auprès du Cadi. — 93. Les hérétiques portent plainte au Cadi qui refuse de les écouter. — 94. Ils en écrivent à Constantinople, et le frère du patriarche hérétique obtient un nouveau commandement contre les missionnaires et les catholiques.

1703. — 95. Le grand Muphti de Constantinople, ancien Jacobite apostat et persécuteur des catholiques, est étranglé par les janissaires. — 96. Le prêtre Abdelnour, un des exilés d'Adana, arrive à Alep.— 97. A la mort du patriarche Pierre, les prêtres prisonniers, représentant le clergé Syrien catholique, tiennent en prison une sorte de synode et élisent pour patriarche, le mufrian Isaac ; copie authentique de cette élection est envoyée à Constantinople et à Rome.

1705. — 98. Le sieur Fabre, Ambassadeur de France en Perse, vient à Alep ; il est obligé de s'en retourner à Alexandrette pour passer de là secrètement en Perse.

1706. — 99. Zèle apostolique et attachement à la foi catholique du prêtre Grec Michel et de deux prêtres Syriens ; leur courage dans la prison.

1708. — 100. Nouvelle persécution contre les missionnaires. Les Français avaient voulu enterrer le Consul Blanc, mort le 23 novembre 1707, dans la cour où sont les églises ; les chrétiens s'y opposèrent de peur d'avanie. — 101. Ceux-ci donnèrent de l'argent au Pacha pour qu'il les appuyât, — 102. Et ils demandèrent aux Français de payer une partie de ces dépenses. — 103. L'Agent consulaire refusa, et traita les procureurs des chrétiens avec dureté. Les procureurs se vengèrent en accusant les missionnaires. — 104. Arrivée du Consul Lemaire avec sa famille.

1709. — 105. Le nouveau Pacha d'Alep est ami des Français et favorable aux missionnaires ; reprise de la mission.

1710. — 106. Interruption de la mission par ordre du Consul, à l'instigation de quelques marchands et surtout du drogman Draperi. — 107. Les hérétiques profitent de la situation et obtiennent du Cadi un ordre contre

les missionnaires. — 108. Les missionnaires décident de porter leurs plaintes à l'Ambassadeur, et le P. Pagnon, Jésuite, en est chargé.— 109. Il meurt sur mer, et les lettres, dont il était porteur, sont remises au supérieur des Jésuites de Scio. — 110. Longs retards. Les missionnaires d'Alep sont obligés d'écrire de nouvelles lettres.

1716. — 111. Avanie contre les chrétiens pour avoir assisté, dans la chapelle consulaire, au service solennel célébré à la mort de Louis XIV. — 112. Le patriarche Grec et d'autres évêques publient dans leurs églises une excommunication contre quiconque recevrait un missionnaire dans sa maison ; la mission est interrompue. — 113. Les missionnaires en écrivent à Rome et au patriarche Maronite. — 114. Le P. Joseph, Capucin, très estimé pour les services rendus aux malades par ses remèdes, reprend la mission et les autres l'imitent, portant sur eux des remèdes. — 115. Ordres de Rome et du patriarche Maronite en faveur des missionnaires.—116. Ces interruptions de la mission avaient lieu toutes les fois qu'Alep recevait un nouveau Pacha ou un nouveau Cadi.

117. M. de Gardane, Ambassadeur de France en Perse, arrive à Alep ; il cache à tous le motif de son voyage. — 118. Il part incognito pour la Perse. — 119. A la nouvelle de son départ, le gouvernement envoie des soldats à sa poursuite ; il est pris, maltraité, ramené avec sa suite, et jeté en prison.— 120. Jubilation des Turcs et confusion des Francs ; le Consul Français ne réussit pas à le délivrer. — 121. Les prisonniers sont conduits à Constantinople. — 122. On a su seulement que, l'année suivante, M. de Gardane était arrivé en Perse.

1719. — 123. La peste à Alep : tous ceux qui pouvaient fuir, ont fui. — 124. Dévouement des missionnaires, selon leur habitude. — 125. Deux à trois mille musulmans, et environ 140 chrétions mouraient tous les jours. — 126. Mort de plusieurs missionnaires, victimes de leur charité au service des pestiférés. — 127. On estime le nombre des morts à 150 mille musulmans, 12 mille chrétiens et 5 à 6 cents juifs.

1733. — 128. La peste à Alep : mort d'un missionnaire Carme. On estime de 40 à 50 mille le nombre des morts.

1736.—129. Sacre du P. Philippe-M. de S. Augustin, évêque d'Ispahan.

1739. — 130. L'auteur regrette les lacunes du diaire et note les principaux faits des sept dernières années :

a/ 1735. Défense aux chrétiens de porter des habits de certaines couleurs : dépenses de plusieurs bourses.

b/ Défense aux femmes chrétiennes de porter leurs robes d'autrefois.

c/ Le Pacha fait abattre les maisons chrétiennes qu'il trouvait trop élevées.

d/ 1738. Défense aux chrétiens d'aller aux jardins.

e/ Défense aux femmes d'aller aux cimetières.

f/ En sept années, la mission fut interrompue douze fois.

g/ En ces sept années, les chrétiens ont payé, tous les ans, de 4 à 5 mille bourses ; les femmes ne pouvaient plus venir aux églises, etc.— 131. Le patriarche Arménien hérétique accuse les catholiques. Le 15 décembre 1738, les soldats envahissent les églises et arrètent beaucoup de chrétiens, entre autres Emm. Schrimani. Les évêques furent arrêtés ; l'avanie coûta 37 bourses. — 132. Les Arméniens obtiennent une petite église dédiée à la Vierge ; accident arrivé dans cette église. — 133. Les hérétiques eurent leur tour ; une avanie leur coûta 100 piastres. — 134. Un enfant bâtard trouvé dans le quartier des chrétiens coûta à ceux-ci 23 bourses.

1701 : 69. — Alli 1° di marzo 1701, arrivò quì, doppo mezo di, il patriarca delli Soriani, monsig^re Pietro, venendo da Constantinopoli ; alcuni missionarii furono ad accompagnarlo quando intrò nella sua chiesa ; il che fu improvato per causa delli heretici, come se dirà adesso, nella sequente relatione della fiera persecutione contra il d° patriarca e li catolici e li Franchi.

1701-1703 : 70. — RELATIONE DELLA PERSECUTIONE FATTA DALLI HERETICI AL PATRIARCA MONSIG^RE PIETRO, ETC. (1)

Habbiamo già accennato di sopra come alli 11 di marzo 1696 venne da Constantinopoli a monsig^re Pietro, patriarca delli Soriani, la nova di sua depositione, e come alli 19 di marzo di l'istesso anno, il d° patriarca, stimando che non era a proposito di aspettare la venuta del commandamento di sua depositione, se ne partì da quì per Alessandretta, con il arcivescovo di Gierusalemme, monsig^re Iesoué, lasciando quì, in possesso di sua chiesa, monsig^re Isahac, mufriano e suo coagiutore, e l'arcivescovo d'Aleppo, monsig^re Reskallah.

71. — D'Alessandretta, monsig^re Pietro essendosi imbarcato per Cipro, e di la per Livorno, ove gionse quell'anno 1696, ed ove fu ricevuto con grandissimi honori dal Gran Duca di Toscana, e da Livorno mandato in Roma alle sue spese. Essendo giunto in Roma, fu egli ricevuto con anche più honore, dal Summo Pontifice Innocentio XII, e dal Sacro Collegio delli Cardinali, come un prelato perseguitato dalli heretici per la fide catolica. Il Papa havendo da officiare pontificalmente il giorno e nella festa di S. Pietro, al

---

(1) Cf. Doc. T. I, 108-122.

solito, volse che monsig^{re} Pietro fosse suo primo assistente, in qualità di patriarca d'Antiochia, facendoli tutto li honori possibili.

72. — Li fu poi assegnato, per la sua habitatione, la chiesa ed il palazzo della natione Soriana in Roma, dove già si ritrovava monsig^{re} Safar, vescovo di Mardin, nella Mesopotamia, il quale fu ordinato quì in Aleppo, dal d^{o} monsig^{re} Pietro, e sagrato vescovo nell'anno 1683, e poi mandato in Europa alli principi christiani, per far una cerca per li besogni di sua chiesa ; il quale, doppò esser stato nella corte del Re christianissimo in Francia, passò in quella del Re d'Ispagna e di Portugallo, e penetrò sin'all'America, e fece in tutte queste parte una gran raccolta di denari, che portò in Roma, ove s'è tratenuto da quel tempo, ed ove fu trovato da monsig^{re} Pietro, suo patriarca.

73. — Monsig^{re} Pietro restò in Roma dall'anno 1696 sino all'anno 1700, che l'imperatore Leopoldo trattò di far pace con il Turco. Il Papa con il sacro Collegio delli Cardinali stimarono che il trattato della pace era una ottima congiuntura per far rimettere monsig^{re} Pietro in sua sedia, con far inserere nelli articoli della pace che il d^{o} fosse ristabilito ; perche il gran *Mufti* di Constantinopoli essendo inimicissimo delli catolici e delli Franchi, e d'altra parte essendosi impadronito dello spirito del Gran Signore Mustafa, figlio di Mahometto, haverebbe sempre impedito il ristabilmento di d^{o} patriarca, se all'occasione della pace non era ristabilito. Percio monsig^{re} Pietro fu mandato in Vienna dall'Imperatore, con caldissime lettere e racommandatione al d^{o} Imperatore, accio il d^{o} monsig^{re} fosse compreso nelli articoli della pace.

74. — L'Imperatore Leopoldo, pieno di pietà e di religione, ricevete il patriarca con ogni dimostratione di riverenza e di stima; e doppo li haver fatto molti regalli degni della sua magnificenza, fece un articolo particolare della pace per il d^{o} patriarca, e lo mandò in Constantinopoli con suo inviato. Li Turchi che bramavano la pace, accettarono il tutto, e cosi il patriarca hebbe un commandamento per ritornare in sua sedia ; e non fu possibile al Mufti, inimico delli catolici, ad impedirlo ; ma questo gran cane di Mufti riservò la sua vendetta in altro tempo : il che prevedendo il turcimano Greco del gran Visir, addomandato Malcordato (1), disse che

(1) Mauvrocordato. Cf. sur ce drogman et sur le Muphti Feizallah, les rapports de deux ambassadeurs de France à Constantinople, de Châteauneuf et

il patriarca veniva al mascello, venendo in Aleppo, come in fatto fu, e come si dirà.

75.—Essendo dunque giunto quì il patriarca mgre Pietro al 1° di marzo, come s'è detto, restò quieto sino alli 24 d'agosto, che arrivò qui un capigi da Constantinopoli, con un commandamento del gran Visir, per ricercare quelli tra gli christiani ch'erano *Franchi*, come che questo nome di *Franco* volesse dire ribello (1) al Gran Signore conforme a lo ditto di Scio, del quale s'è parlato nel anno 1695.

76. — Il Cadi ò giudice, ch'era una creatura del gran Mufti di Constantinopoli, ed il quale haveva li avisi secreti dal d° Mufti per perdere il patriarca delli Soriani, havendo ricevuto il d° commandamento, fece venire in sua presenza tutti li preti delli 4 nationi, con il patriarca delli Soriani, si fece la lettura del commandamento innanzi di loro, e domandò se havevano tra di loro qualchi Franchi. Li heretici Soriani, ch'erano venuti in gran numero, accusarono il patriarca loro e suo vescovo ed altri preti catolici di esser Franchi ; e sopra questa depositione, il patriarca con li suoi preti ed alcuni secolari catolici furono messi in priggione.

77. — In tanto, il vescovo monsigre Reskallah [restò] quieto in sua casa credendo che la cosa toccasse solo al patriarca, e che fosse al solito. Ma pocco doppò, il Cadi, instigato dalli heretici, mandò cercare in sua casa il d° vescovo ; ed arrivato che fu a sua presenza, fu mandato in priggione con gl'altri, in numero di 7 preti con il patriarca e vescovo e duoi secolari ; ed il segno che il Cadi haveva li suoi instruttioni particolari dal gran Mufti, come s'è detto di sopra, fu che gl'altri preti delle altre nationi furono rimandati alle loro case senza alcuna pena, e che li soli Soriani furono messi priggioni e castigati come se dirà.

78. — La matina che fu pigliato il patriarca con gl'altri successe un caso assai particolare che dimostra le vie occulte e profunde della divina providenza. Il caso è che, un pocco doppò che fu pigliato il patriarca, arrivò quì da Diarbeker un prete religioso

---

de Ferreol, édités par Ch. Schefer (*Mémoire historique sur l'Ambassade de France à Constantinople, par le marquis de Bonnac, Paris* 1894, *p.* 110-112 et 116-117; et *de Hammer* : *Histoire de l'Empire Ottoman*, *T. III p.* 322 (*trad. fr.*)

(1) Le Grec Maurocordato est peut-être celui qui a le plus travaillé à accentuer cette confusion. *Cf. le Rapport de Châteauneuf, l. c. p.* 112.

heretico, il quale haveva una lettera per il patriarca. Questo prete, arrivato che fu, se n'andiede alla chiesa delli Soriani domandando dove era il patriarca Pietro, dicendo ch'haveva una lettera per lui. Gl'heretici credessero che questo prete era un Franco, cioè catolico, e lo condussero alla priggione, e senza altra informatione, lo messero tra gl'altri priggioni, senza sapere lo perche.

79. — Alli 26, il Cadi havendo chiamato da se li procuratori delle 4 nationi christiane, commandò che nissun christiano havesse da ricevere alcun missionario Franco alla sua casa, sotto pena della vita, anzi che se ne trovavano alcuno, che lo conducessero da lui ; e questo ordine essendoci notificato, fu interrotta la missione, benche l'ordine del Cadi non fosse direttamente contra delli missionarii, però per non far pena alli christiani, li missionarii non andarono alle loro case.

80. — L'istesso giorno, il patriarca scrisse un billetto al suo procuratore di cercar denari e presentarlo al Cadi, il quale aspettava si qualcheduno compariva in favore delli prisonieri. Ma questo procuratore non passò del biglietto sino al domani che venne dal Console, il quale havendo chiamato da se tutti gli missionarii, si spose la necessità del patriarca ; e mentre si consultava, il Cadi vedendo che nissuno compariva, alli 27 agosto, fece dare la bastonata alli priggioni. Il primo fu il patriarca, e ne hebbe 45 ; doppo fu il vescovo Reskallah, che ne hebbe 80 ; e perche questo vescovo era assai debole di naturale, e sempre quasi infirmo, si credeva che deveva morire, e che mai havesse potuto sofrire questo tormento, senza perdere la vita ; cosi anche lui lo credeva, come confessò doppò ; ma in quel hora, fu cosi fortificato della gratia del Signore, e senti una cosi grande consolatione nel cuore, che li pareva che bastonassero qualch'altro, come egli confessò ad un amico, mentre era in priggione publica doppò le bastonate. Si dice che gl'heretici essendo più animati contra questo santo prelato, diedero denari alli ministri della giustitia accio calcassero più forte le bastonate. (1)

---

(1) Voici, d'après un témoin oculaire, comment se pratiquait la bastonnade, dont il est si souvent question dans nos documents : (Extrait du *Bouquet sacré* par le P. Jean Boucher, mineur observantin (1611). p. 80).

« Je descends donc avec ma compagnie dans le puits de Joseph [au Caire] ... Mais sitôt que nous fûmes remontés, nous vîmes nos plaisirs curieux

81.—Gl'altri hebbero, uno doppò l'altro, 80 bastonate per uno, e furono : il nipote di monsig^re^ Pietro, chiamato Dominico ; il 2° fu il prete Naamé ò gratia, figlio di Codsi ; il 3°, il prete Soliman di Mardino ; il 4° fu il prete Arsin ò Arsenio, fratello carnale di d° Soliman ; il 5° fu un monacho che serviva al vescovo monsig^re^ Reskallah ; il 6° fu il prete Abd-el-Nour, che venne di Diarbeker il giorno che fu pigliato il patriarca, e chi fu messo priggione tra gl'altri, senza saperne lo perche ; il 7° fu il fratello di monsig^re^ Reskallah, secolare. Tutti questi con il patriarca ed il vescovo al numero di nove, doppo haver havuto le bastonate, furono mandati nella priggione publica della città, alli 27 d'agosto, e vi restarono sino alli 10 di novembre 1701.

---

bientôt suivis d'une piteuse catastrophe. Car cinq janissaires nous vinrent saisir au collet, et avec paroles menaçantes et superbes, nous traînèrent assez rudement en prison, dans laquelle nous fûmes étroitement resserrés, trois ou quatre bonnes heures, à la fin desquelles, l'Aga, (qui est le lieutenant du Bacha), descendit de son palais, accompagné de 30 ou 40 courtisans, devant lequel étant amenés, demanda qui nous avait conduits à ce puits. Nous lui fimes réponse en paroles tremblantes et mal assurées, que ç'avait été Moustapha, montrant du doigt notre more conducteur, et le nommant par son nom. Lors se tournant vers plusieurs janissaires qui étaient présents, il leur dit : donnez-lui cinq cents coups de bâton, et autant à chacun des étrangers, pour avoir violé les lois de notre Maître et Seigneur.

Lecteur, imagine-toi, je te prie, la peine et l'ennui où j'étais, entendant une sentence qui me semblait plus rigoureuse et cruelle que si elle m'eût condamné à la mort. Car quiconque passe par ses peines-là, ne saurait plus vivre longuement, et ce qui lui reste de vie, il la passe en douleurs et angoisses continuelles, ayant le corps tout moulu et les nerfs et os concassés.

Or la façon de bâtonner à la turque est telle : ils étendent le misérable condamné, le flanc, la poitrine et la face contre terre, lui haussant les jambes, qu'ils enclavent, par le moyen de deux grosses boucles de fer, à un levier porté sur les épaules de deux janissaires, assis sur la terre, en sorte que le talon du pieds est appuyé sur le bois, et la pointe tournée vers le ciel. Deux autres janissaires serrent étroitement les deux bras du pauvre patient, lui foulant indignement les épaules de leurs pieds. Cela fait, deux autres janissaires, armés chacun d'un gros nerf de bœuf, large en carré presque de deux doigts, lesquels, à l'envi l'un de l'autre, bâtonnent le triste criminel, lui donnent deux cents coups sur les pieds, trois cents sur le dos et sur le reste des parties postérieures.

Ainsi fut traité devant mes yeux le traître more qui frauduleusement nous avait précipités dans ce labyrinthe malheureux. Le voyant manié de la façon, et moi condamné à la même peine, et me voyant dépourvu de tout

82. — Ma mentre questi santi prigionieri pativano ogni sorte di miseria ed incommodo in d^a priggione publica, il Cadi scrisse in Constantinopoli al suo padrone il Mufti, ed al gran Visir, *quid agendum esset de illis ;* e la risposta essendo venuta di mandarli in esilio, la matina delli 10 di novembre 1701, il patriarca Pietro, il vescovo Reskallah e 4 preti e duoi monachi con un secolare, cioè il fratello del vescovo, uscirono carichi di catene, cioè una al collo, ed una alle braccie, di priggione, sopra un cavallo, e furono condotti in esilio, al castello di Adana, nella Caramania, a cinque giornate lontane d'Aleppo.

83. — Iddio sa quanti patimenti li fecero sofrire cotesti spietati condottieri. La sera della prima giornata, furono posti in una stalla come tante bestie, ligati tutti insieme per il collo con una grossa catena, minacciandoli li feroci condottieri di trattarli anche peggio, se non li davano cento piastre ; il che obligħò il patriarca di scrivere quì in Aleppo a suo procuratore di mandarli presto cento piastre per placare questi spietati boii ; ma benche il d° procuratore havesse danari del d° patriarca, rispose che non haveva nissun danaro da mandarli. Il fratello del vescovo essendo riconnosciuto per secolare, e non essendo compreso nel bando, fu rimandato libero qui in Aleppo. Il danaro non venendo, li condottieri trattarono anche peggio li santi esiliati, massime il santo vescovo

secours humain, je m'écriai : je lève les yeux au ciel, d'où seul j'attends le secours, adressant mes vœux à Jésus et Marie...

Les janissaires meurtriers et bourreaux impétueux ayant laissé notre more misérable demi-mort, demi-vif, languissant et immobile, mais non insensiblement étendu sur la place, me vinrent prendre le premier, et me traînant avec violence à dix pas de l'Aga, au même lieu où le more avait été bâtonné, me jetèrent par terre durement, m'enclavèrent et lièrent, et me mirent en la dernière disposition pour recevoir les coups inhumains auquels j'avais été condamné, et les bras nerveux, roides et puissants des deux janissaires, qui me devaient bâtonner, étaient déjà élevés et prêts de rabattre les coups sur mon pauvre corps qui tremblait de frayeur.

Que penses-tu, ô ami lecteur, que je fusse alors ? Je n'était ni mort, ni vif ; mon esprit égaré, mon cœur patelant, mon sang glacé...

Voici arriver sur la place un gentilhomme ami de l'Aga, qui, poussé d'une inspiration, se vint jeter à ses pieds, et lui baisant l'extrême de sa robe frangée, le supplia d'avoir pitié de nous et de nous pardonner, attendu que nous étions étrangers, et que, comme tels, il était à présupposer que nous n'avions pas commis cette faute par malice, mais plutôt par ignorance... Dieu donna tant d'efficace à cette parole suppliante que l'Aga l'exauça...

Reskalla, o sia Dionisio; il quale essendo debole di natura, ed essendo infermo d'una hergnia, che lo tormentava in tal maniera che arrivando in Alessandretta mezo morto, li mercanti Francesi pregarono il capo delli condottieri di lasciarlo là, promettendo di rimandarlo al luogho del esilio, subito che haverebbe pigliato un pocco di forse. Ma questa supplica fu indarno; anzi dissero che se non li dava cento piastre, come li havevano promesso, li haverebono trattato anche peggio.

84. — Il sig^{re} vice-Console d'Alessandretta, il sig^{re} Fogasse, havendo compassione di questi santi confessori, e volendo ajutarli, sborsò le cento piastre, ed ottenne a pena che si facesse al vescovo una foggia di barra ò due stanghe per portarlo sino a Adena, distante de Alessandretta due ò tre giornate.

85. — Alli 18 novembre gionsero ad Adena, e furono posti in una oscurissima priggione, nel castello, ligati tutti insieme per il collo con una catena. In tanto, il santo vescovo fu gettato nella porta del castello a terra, mezo morto e quasi spirante, come si fosse stato una bestia; e vedendo egli che lo losciavano là morire, preghò uno che lo portasse dalli suoi compagni: il che fu fatto; e l'istessa sera, il d^{o} santo vescovo morì nella carcere, ed il domani fu sepelito dal patriarca delli Armeni, nella loro chiesa di Adena.

86. — Doppo la santa morte de monsig^{re} Reskalla ò Dionisio, vescovo della chiesa delli Soriani d'Aleppo, monsig^{re} patriarca Pietro restò assai sconsolato con gl'altri pretti, in d^{a} priggione, e con varii patimenti per la fede, sin'al meso di marzo di l'anno 1702.

87. — Alli 4 di marzo, il patriarca fu invitato dal castellano Turco, il quale li fece pigliare il *café* la notte, e doppò, se ne ritornò ò fu condotto nella priggione; a pena vi fu giunto, che se senti assalito di varii dolori di stomacho e di testa, domandò ad uno delli suoi pretti la confessione; ed essendo confessato, li pigliò una convulsione, la quale lo fece levare in su il letto, e subito cadere morto supra il suo letto, a 4 hore di notte delli 4 di marzo 1702.

88. — Il modo subitaneo col il quale morì il patriarca fece sospettare che pocco prima con il *café* del castellano fosse stato avvelenato all'instigatione delli heretici, ò che morisse d'accidente apoplitico. Ma il primo sospetto è più probabile, perche gl'heretici d'Aleppo publicarono quì in questa città, quando partì per suo esilio, che mai ne ritornarebbe. Iddio solo sa la verità. Il domani fu

sepelito dal patriarca delli Armeni, come era gia stato sepelito il vescovo.

89. — Gl'altri pretti priggionieri restarono assai sconsolati ed afflitti della morte di suo patriarca, vedendosi senza capo, in una priggione ed in esilio cosi duro, senza sapere quando haverebbe da finire.

90. — La nova della morte del patriarca gionse quì in Aleppo, pocchi giorni doppò; ed alli 15 marzo 1702, furono fatte solenne ossequie con panegerico funebre nella parochia delli Francesi, dove assisterono gl'Armeni e gli Greci, per il patriarca ed il vescovo; ed alli 17 di l'istesso mese, si fecero le d^e^ ossequie con messa cantata e panegerico funebre, in arabo ed in francese, nella capella consulare ; e la messa fu cantata dal P. Guardiano.

91. — Mentre che il patriarca con li suoi pretti era quì in priggione, e massime quando furono portati nel esilio, gli missionarii non cessarono di scrivere in Constantinopoli, in Francia ed in Roma, per la loro liberatione, permorose lettere, le qual alla fine ottennoro della S. Congregatione che si mandasse uno da Roma in Constantinopoli, con denaro, e questo fu il N. P. David, Alepino, il quale venne in Constantinopoli con mille piastre, nell'anno 1703, come si dirà in suo luogho, ed ottenne un ordine del gran Visir che li esiliati uscissero della priggione e ritornassero alla loro patria ; il che fu al mese di decembre del d^o^ anno 1703, doppo un esilio di duoi anni e un mese.

1702 : 92. — Alli 4 di febrajo 1702, un Armeno catolico, chiamato Jeremia el-Kaoukagi, l'arte di cui era di fare le fesse ò turbante delli grandi del paese, havendo portato al Cadi un turbante, il Cadi disse a questo Armeno e li domanda se l'arte di far turbante era la sola con che campasse la vita, ò se n'haveva qualch'altra. Il christiano rispose che con questa arte guadagnava pocco, perche disse: V. Sig^ria^ sa che li grandi non pagano la fatica ne il lavoro, e che percio n'haveva cercato un altra con la quale poteva campare ; ma che da qualche tempo in qua, li havevano tagliato il suo pane — E chi e quello che vi ha tragliato il pane ? perche non venite da noi a lamentarvi, e faressimo buona giustitia ? — Rispose il christiano che la sua arte era di ligare libri per li Franchi, e massime per li mercanti, li quali hanno loro libri di conti — Disse il Cadi : è vero e lo sapiamo. — Prosegui il christiano : quello che m'impedisse di lavorare è che V. Sig^ria^ havendo

prohibito alli dervise Franchi di venire a sua casa, li quali li portavano libri da ligare. — Il Cadi disse : non habbiamo mai prohibito alli Franchi di andare ò di venire. E subitò fece chiamare il suo *kekia* o luoghotenente, e li disse in modo di domanda : Habbiamo mai prohibito alli dervise, cioè religiosi, di andare ò di venire alle case delli christiani ? — Il *kekia* rispose di non, accio non li scoprisse che egli haveva fatto la prohibitione all'instigatione d'altri. Ed il Cadi disse al christiano : ditte a questi dervise che possono andare e venire per tutto dove vogliono, e portarvi li libri da ligare senza che nissuno le impedisca.

93. — Il christiano Armeno havendoci riportato e riferito questa conferenza, ed havendoli datto li nostri commandamenti per mostrarli al Cadi, il quale le approvò, d'un commun nostro parere fu conchiuso tra di noi che potevamo piau piano andare in qualche case, e rimettere la missione come prima ; e cosi fu fatto. In tanto, gl'heretici vedendoci girare al solito, andarono dal Cadi per farli lamenti contra li missionarii. Ma la providenza divina permesse che il Cadi essendo adirato contra di loro, perche non li havevano dato quanto dimandava da loro, li fece una buona capellata, minacciandoli di farli impiccare ; e cosi la missione fu ristabilita senza spese.

94. — Gl'heretici Soriani vedendosi ributtati dal Cadi, scrissero in Constantinopoli al loro procuratore, fratello carnale di suo patriarca heretico, chiamato Melke El-Aouar ; e questo ottenne un commandamento dal gran Visir che nissun christiano havesse di ricevere li missionarii nelle loro case... Il commandamento fu letto alli 2 settembre 1702, in presenza delle 4 nationi Greca, Armena, Soriana e Maronita. . Il d° commandamento conteneva chi si facesse una esatta ricerca in ciascheduna natione delli catolici, e che non si facesse nelle chiese commemoratione del Papa ; si che dalli 2 settembre 1702, li missionarii furono interdetti della missione.

1703 : 95. — Era già venuto il tempo che la Giustitia divina volse pigliar vendetta del gran persecutore delli catolici, che fu in questo anno 1703, quando Iddio castigò in questo mundo il gran Mufti (1) di Constantinopoli, che chiamano *Sciec-el-esselam*. Si dice che costui fu di nascita christiano, della setta di Giacobiti, e che

---

(1) Cf. *supra* la note p. 35

facendosi Turco, fu maestro del figliuolo di Mahumetto III, addomandato Mustafa. Subito che Mustafa fu fatto Sultano, chiamò da se ed inalzò il suo maestro, e lo fece gran Mufti. Si dice che questo Mufti era un gran briccone, e che haveva ammallato così bene il Sultan che ne faceva quanto voleva. Era amico delli heretici Soriani, detti Giacobiti, e come questi li davano gran denari, li favoriva in ogni occasione. Era assai odiato dalli gianisseri, perche li tagliava sempre qualche cosa de suoi salarii e stipendii e se la propriava. Questo fu la causa della sua ruina, perche, essendosi ribellati in Andrinopoli, andiedero dal Sultan domandandoli il gran Mufti per pigliarne vendetta. Il Sultan Mustafa fu costreto di darlilo, e subitò andorno tumultuamente a sua casa, lo stracinarono, e doppo molti vituperii e varii tormenti, lo amazzarono crudelmente ed obligarono li christiani di sepelirlo come appartenente a loro.

96. — Alli 14 di decembre di questo anno, gionse quì d'Adena uno delli 6 priggioni per la fede, chiamato Abd-el-Nour, e ci portò la nova come tutti loro erano liberati della priggione.

97. — Come li 6 pretti ch'erano priggioni in Adena representavano il clero catolico della natione Soriana, e vedendo che il patriarca Pietro era già morto, e che, per la sua morte, la sedia patriarcale era vaccante, li detti pretti celebrarono nella priggione una specie di sinodo, ed elessero monsig^{re} Isahac per patriarca catolico ; il quale era già eletto dal patriarca Pietro per il suo *mufriano*, cioè coadjutore e successore suo. La d^{a} elettione fu mandata dalli d^{i} pretti, scritta in arabo, quì in Aleppo, e fu registrata nella cancellaria di Francia, ed una copia autentica fu mandata al d^{o} monsig^{re} Isahac in Constantinopoli, dove si trovava all'hora, per sollecitare un commandamento della Porta Ottomana ; ed un'altra copia di d^{a} elettione fu mandata in Roma alla S. Congregatione.

1705 : 98. — Alli 17 d'aprile, gionse quì il sig^{re} Fabre, col titulo d'Ambasciadore del Re di Francia al Re della Persia, con una seguita di 50 personne.... L'Ambasciadore non potendo ottenere la licenza dalli Turchi di passare, doppo sei mesi che fu quì, se ne ritornò in Alessandretta, e con pocche persone, per via di Constantinopoli, passò in Persia incognito ; ed arrivato che fu in Tauris, mori colà. (1).

(1) Sur l'ambassade de MM. Fabre et Michel cf. *Journal historique du*

1706 : 99. — Al mese di settembre di questo anno 1706, un sciamas Greco, figlio d'un prete de l'istessa natione, havendo qualche rancore contra alcuni pretti catolici, volse vindicarsi di loro, ed a questo fine scrisse li nomi di qualche catolici in una carta e la gettò nel sarraglio. Vi erano sei principalmente scritti, e fra di loro era l'economo delli Greci, chiamato il curato Michele, detto del *Bagiaa,* gran catolico e predicatore evangelico ; la di cui eloquenza era palesa non solo tra li christiani, ma anche tra li Turchi; il quale ha sempre predicato nella sua chiesa che si doveva l'obedienza al Papa, come unico capo della fede catolica : il che è causa che questo prete ha patito molte persecutione et *vanie* delli scismatici Greci di sua natione, come anche delli altri heretici.

Questo dunque essendo pigliato priggione in questa ultima persecutione, doppò li altri duoi catolici Soriani, fratelli carnali, chiamati uno *cassis* Soliman, e l'altro *cassis* Arsenio, e trovandosi in priggione per la fede, con sua eloquenza ordinaria li disse: « Rallegriamoci, cari fratelli, ch'habbiamo da patire questa priggionia per la fede catolica ; felici voi che, essendo giovani, havete la gloria di portare il giogo della persecutione per la fede di Christo, mentre che io gia vechio non havuto tanto honore nella mia gioventù ; ma però Iddio mi fa questa misericordia nello fine di mia vita, del che io lo ringratio infinitamente ». Questi priggioni restarono nella priggione qualche tempo, desiderando di finire la loro vita per la fede. Ma come li Turchi non si curano della vita, ma ben del denaro, tassarono il curato a 40 piastre di vania, e li altri a proportione, e uscirono della priggione.

1708 : 100. — Il Bascia d'Aleppo havendo da Constantinopoli un commandamento, il quale conteneva che li missionarii Franchi fossero scaciati d'Aleppo in tre giorni, sotto pena della vita, lo fece intimare alli d[1] missionarii alli 23 d'aprile di questo anno 1708,

---

Voyage et des Aventures singulières de l'Ambassadeur de Perse en France. Mars 1715 (*Paris* 1715. *p.* 34 *etc.*)— *Voyages d'un Missionnaire de la Compagnie de Jésus en Turquie, en Perse, en Arménie, etc.* (*Paris* 1730. *p.* 580 *etc*). Le Missionnaire dont il s'agit est le P. Villotte, compagnon de voyage de M. Michel.—Cf. aussi. *Documents pour servir à l'Histoire des relations entre la France et la Perse, par Jules Thieury* (*Evreux.* 1866, *p.*45 *etc.*)—*Histoire de l'Ambassade Persane en* 1715 *à la cours de Louis XIV mourant, d'après les Archives du Ministère des affaires Etrangères, dans la Revue Nouvelle, janvier et février* 1883).

per mezo del droghemano della natione Francese. Questo commandamento fu procurato dalli heretici unitamente con il Bascia. E per intenderne li motivi, bisogna di sapere che il sig^re^ ill^mo^ Console di Francia, il sig^re^ Gio-Pietro Blanc essendo morto alli 23 di novembre del'anno 1707, il primo diputato della natione, il sig^re^ Giulian, a chi toccava di pigliar il governo in qualità di Agente del consolato, conforme all'uso, del parere delli altri mercanti, per maggior honore della natione, volsero far sepelire il corpo del defunto Console nel cortille delle chiese delli christiani, poiche alcuni Consoli di Venetia vi erano speliti. A questo fine dimandarono alli procuratori delle tre nationi Greci, Armeni e Maroniti, che hanno le loro chiese in d^o^ cortille, la permissione di d^a^ sepoltura ; ma questi procuratori si escusarono di permettere tal cosa, accio questo non fosse loro causa di vania.

101. — Essendo dunque li Francesi ributati dalle loro pretentioni dalla parte delli christiani, volsero incappriccirsi di spontare questo punto per mezo delli Turci e del Bascia, il quale inclinava alla loro domanda ; ma d'altra parte, li christiani per non esser vinti, offersero una gran quantità di denari al Bascia, il quale negò alli Franchi la loro domanda, e cosi li Francesi furono obligati di sepelire loro defunto Console nelle sepolture communi.

102. — Qualche giorni doppò, li procuratori delle tre nationi vennero dal sig^re^ Agente con representarli che non s'erano opposti alla sepoltura del Console per alcun motivo di odio ò di mala volunta contra li Franchi, ma solo per non aprire una porta alle vanie, e cosi pregavano la natione Francese di voler soccorerli ed ajutarli a pagare una parte del denaro che il Bascia li haveva forsati di darli.

103. — Il sig^re^ Agente non solo non volse accettare il partito di ajutarli, ma anche li remandò con parolle dure, del che non furono pocco adirati; ed havendo risoluto di vendicarsi di quel fatto come d'un affronto, e non potendo pigliar vendetta delli Franchi, pensarono di distrugere li missionarii, e di scacciarli di questo paese, per far dispetto alli mercanti Francesi, chi volevano rimborsarli d'una parte del denaro speso alla loro occasione... A questo fine andarono dal Bascia facendoli offerta d'una gran somma di denari, se otteneva un tal commandamento. Il Bascia ch'era sopra tutti gl'altri avidissimo del denaro, e d'una crudeltà naturale, accettò il partito e scrisse a Constantinopoli in tal maniera che

ottenne il commandamento di scacciare gli missionarii in tre giorni. (1)

104. — Alli 11 di ottobre 1708, gionse quì il sig^{re} Console Lemaire, con le sue duoe figlie, che maritò quì, una con un mercante richo chiamato Mr Mignot, e l'altra con il cancelliere della natione, Mr Chaudevin. Il d^{o} Console era prima Console in Tripoli di Barbaria. Oltre le duoe d^{e} figlie, haveva anche seco duoi di suoi figliuoli; ed un anno doppò, gionse quì il primogenito, ch'era restato in Tripoli di Barbaria.

1709 : 105. — Allo fino di aprile 1709, gionse quì un novo Bascia, il quale portò seco un medico Francese chiamato M. d'Alegre ; il Bascia era amico assai delli Franchi, e massime delli Francesi, come egli notificò a nostro Console nell'udienza che ne hebbe a suo arrivo ; e questa amicitia veniva che essendo gran Visir in Constantinopoli, del qual ufficio s'era dimesso prima che venisse quì Bascia d'Aleppo, haveva ligato gran corrispondenza e streta amicitia con monsig^{re} de Ferreol, Ambasciatore, in tal maniera che havevano gran commercio tra di loro di lettere (2). Qualche tempo doppo la prima udienza del Console dal Bascia, questo disse a suo medico Francese : salutate da mia parte il sig^{re} ill^{mo} di Francia, e ditte li che tutto quello che io potro fare in suo favore, non vi manchero di farlo ; e circa li suoi papas, cioè religiosi, che non habbiano paura, che possono andare e venire dove vogliono, senza che nissuno habbia ardire di inquietarli. (3)

1710 : 106. — Al mese de febraio 1710, alcuni mercanti nemici delli missionarii, procurarono di persuadere al Console che li missionarii facendo la missione, doppo esser stati interdetti da un commandamento e dal Bascia nel anno 1708, e non havendo ottenuto alcun altro commandamento in loro favore, potevano esser causa delle vanie alla natione ; e che per obviare al d^{o} inconveniente, era necessario che se prohibisse alli d^{i} missionarii la missione, in virtu d'una ordinanza del Console.

---

(1) L'Agent consulaire Bernardin Giulian (Julien) prit énergiquement en main la cause des missionnaires et menaça de se retirer avec toute la Nation. Le Bacha finit par céder, en attendant les ordres de Constantinople. L'avanie fut cependant payée par les religieux, et la mission interrompue.

(2) Cf. le *Mémoire* de l'Ambassadeur de Ferreol, édité par Ch. Scheffer (dans *Mémoire historique sur l'Ambassade de France à Constantinople*, p. 118 *et* 121)

(3) La mission fut ainsi reprise après un an d'interruption.

Li missionarii essendo avisati di quanto si passava, scrissero una supplica al Console, mostrandoli li inconvenienti di d^{a} ordinanza... La supplica havendo havuto il suo buon effetto, il diavolo suscito un altro mezo, che fu d'inspirare il turcimano di nostra natione, chiamato Draperi, di spontare quello che li mercanti non havevano potuto spontare, e li suggeri una diabolica inventione, la quale hebbe suo effetto ; e fu che il d^{o} turcimano scrisse una supplica in arabo, piena di buggie e di calumnie contra li missionarii, e la diede all'heretici radunati in una stanza d'un campo, aspettandola, accio la potessero transcrivere e presentarla a loro nome, domandando che li missionarii fossero interdetti della missione. (1)

Il lettore di queste relationi domandarà forse come e perche questo turcimano era cosi scelerato per ne venire a questo tradimento. La 1^{a} raggione era per vindicarsi delli missionarii, per li quali haveva egli un odio arrabiato e diabolico, perche li missionarii non potendo più patire la vita scandalosa di questo scelerato, il qual scandalo era paleso e noto a tutta la città d'Aleppo, li havevano più volte fatto la correttione e l'esortavano a corrigersi : il che non volse mai fare, trovandosi appoggiato dal Console. La 2^{a} fu per far piacere alli mercanti ed acquistarsi da loro un gran merito e la gloria d'haver spontato più di loro, e massime per cattivare il genero del Console, il sig^{re} Mignot, il quale era l'antisignano di tutti li nostri nemici, governando assolutamente l'animo del Console, suo suocero.

Havendo dunque li christiani transcritto ed emendato la supplica, la presentarono al Console, in presenza del traditore turcimano, il quale faceva intendere al Console quanto voleva, e come li inspirava la sua rabbia, si che il Console, ben che fosse di megliori dispositione del mondo, si lasciò tanto bene persuadere che fece l'ordinanza ò ordine alli missionarii di non andare alle case delli christiani ; il qual ordine ci fu intimato da parte del Console.

107. — Gl'heretici havendo spontato questa 1ª difficolta, per mezzo del sig^{re} Draperi, non restarono là ; ma vedendo che havevano per loro il turcimano, e che il Console era ancora per loro, credessero che potevano passar innanzi, e che il Console non sarebbe contrario a quanto potevano intraprendere contra li missionarii, e

---

(1) Cf. *Le P. Hilaire de Baranton, F. M. C.* La France catholique en Orient, p. 193.

forse ch'erano consegliati ed impulsi dall'istesso turcimano ; e cosi andarono dal Cadi e domandarono un *huget* ò ordine d'interdittione della missione alli missionarii ; il che ottenerono tanto più facilmente (8 luglio 1710) che il Console non fece mai alcun movimento per impedirlo, si che la missione fu su il punto d'essere affatto distrutta.

108. — Gli missionarii vedendo il miserabile stato della missione, e che non potevano colle sue lettere capire la miseria ed il gran bisogno all'Ambasciadore novo, il Conte des Alleurs, si risolsero di mandare in Constantinopoli un di loro, con le dovute instruttioni e con lettere per la Corte di Francia e di Roma. A questo viaggio fu destinato il superiore delli Giesuiti, il R. P. Pagnon ; il quale partì di quì, alli 11 di luglio 1710, per Alessandretta, e di là per Cipro, per proseguir il suo viaggio per mare sino in Constantinopoli.

109. — Arrivato che fu in Cipro, vi stete pocchi giorni aspettando l'imbarco ; e come in questo anno correva in Cipro certa infirmità pestilentiale, della quale morirono assai delli Franchi, il P. Pagnon contrattò l'aria cattiva, ed essendosi imbarcato con duoi horrelogieri Francesi, nati però in Constantinopoli, morì nel mare, doppò pocchi giorni, e fu suo corpo gettato nel mare, e la robba con li suoi scritti portati in Scio, dalli duoi orologieri, e consegnate al Superiore delli Giesuiti di Scio.

110. — Li missionarii d'Aleppo furono obligati di scrivere nove lettere ò le coppie delle prime consegnate al P. Pagnon, perche si seppe che il superiore di Scio, per certa politica giesuitica, non voleva mandare le nostre lettere in Constantinopoli, e non le mandò senon doppò un ordine spresso di monsig^re des Alleurs ; e nostro negotio tirò alla longha, mentre la missione restava interrotta con gran giubilo delli nostri nemici (1).

1716 : 111. — Con occasione che si celebrarono nelle chiese della natione Francese l'essequie del Re Ludovico XIV, d'immortal memoria, vi fu gran concorso de Christiani del paese, e massime di donne ; il che avendo dato nell'occhio a Turchi, fu cagione di un grandissimo disturbo per la nostra missione ; imperoche la domenica seguente mandò il Bascia alcuni giannizzeri a tutte le chiese

(1) Interruption dans le registre jusqu'en 1716.

de Franchi, e fece far prigione 2 ò 3 christiani d'ogni natione ; e poi chiamati a se li procuratori delle nationi, li fece un'avania di 3 borse in circa, bastonando e maltrattando li prigioni, sino a tanto che fu pagata la detta somma.

112. — E questa fu la causa che raddunandosi li capi de christiani, obligarono il patriarca de Greci e li altri vescovi, a scommunicare chiunque fosse andato alli religiosi Franchi e chiunque avesse ricevuto alcuno de missionarii in sua casa, e determinarono di mettere in mano del Bascia ò di fare altro danno notabile al primo che avesse contravenuto ; e in fatti si lesse in tutte le chiese detta scommunica ; per il che restò tagliata affatto sin dalle radici la missione, e siamo stati sei in sette mesi senza poter entrare nelle case de Christiani del paese. In tanto però non si è mancato di parlare al patriarca ed a procuratori, facendoli constare con evidenti raggioni l'errore che avevano fatto ; ma loro si andavano scusando con dire che ciò non avevano fatto per odio alli missionarii, ma che il popolo, e massime li eretici, li havevano forzati a questa risolutione, e che non potevano ritrattare cio che avevano fatto, senza gran pericolo d'altre avanie, che li christiani eretici li averebbero causato.

113. — Vedendo dunque che vi era puoca speranza, si raddunarono li superiori delli religiosi e risolsero di scrivere a Roma e al patriarca de Maroniti : il che si fece concordemente. Mentre però si stavano aspettando le risposte, e con esse qualche rimedio, andavano qualche volte li missionarii a passagiare, e farsi vedere nelle contrate di *Giudaida,* dove vedendoli li cattolici e li devoti, gli addomandavano e gli pregavano a entrare nelle loro case, non ostante la scommunica ; il che però non si faceva per timore delli eretici e per paura di portar danno notabile a quelli stessi che gli addomandavano.

114. — Ma Nostro Signore che vedeva il buon cuore di quella gente, e le loro necessità spirituali, aprì lui una strada totalmente impensatà, e fù che : Arrivò in questa città il P. Giuseppe, Cappucino, (1) il quale per esser stato quì altre volte, era molto conosciuto, e aveva molti amici Turchi, quali haveva in altri tempi

(1) Le zélé P. Joseph de Reuilly cf. Hilaire de Baranton, l. c. p. 195.

medicati ; onde cominciò a esser cercato da Turchi, e poi ancora da qualche christiano, alla cui casa se n'andava, sotto il pretesto di medicare l'infermi. Non mancarono li eretici di fare schiumazzi, lamentandosi apresso il patriarca che non si osservavano li di lui ordini e le conventioni fatte e giurate ; ma il buon patriarca, che voleva favorire la missione, li quietava con dirli che non poteva impedire quest'atto di carità, e che il P. Giuseppe era un huomo che andava da per tutto, e che non si poteva farli alcun ostacolo ; con che li faceva tacere e se n'andavano senza avere il loro intento.

Seguitando dunque il d° Padre a girare, cominciarono ancora li altri missionarii a fare da medico, portando qualche bagatella alli infermi. e con questo pretesto si sono introdotti pian piano come prima, e si è rimessa la missione avanti che sia venuto alcun ordine da Roma ; e finalmente si fece tanto che si fece stracciare la carta di conventione che avevano fatta e giurata li christiani contro de missionarii.

115. — Venne poi la riposta della Sagra Congregatione, quale diceva d'aver scritto al patriarca de Maroniti acciò mettese ordine sopra questo negotio ; il che veramente fece, scrivendo al suo arciprete e vicario che in ogni modo lasciasse andare li missionarii nelle case de christiani del suo grege. Mà già il tutto era fatto, come si è detto di sopra.

116. — Queste interrotioni della missione accadono ordinariamente una o due volte l'anno, quando arriva un nuovo Bascia o un nuovo Cadi : perche subito temendo li christiani qualche avania secondo il solito, vanno a riccorrere dal Console, pregandolo a farci star ritirati ; il che lui esseguisce pontualmente e ci fa subito avisare di non ricevere alcun christiano, e di non andare da loro per qualche tempo. Non aspettiamo però il di lui aviso per uscire ; mà doppo un mese in circa, si comincia a passaggiare per Giudaida ; poi si và in qualche casa di gente povera, che non habbi molto da perdere , finalmente si và con libertà in ogni luogho come prima.

117. — Verso il fine di quest'anno, è arrivato quì Mr de Gardan, con un suo fratello e quatro altri di suo servitio. Era questo Signore mandato in Persia dal Re di Francia, in qualità di suo Ambasciatore, con ordine di restar poi là come residente, ò sia agente della natione Francese. che vi si doveva stabilire ; ed aveva

avuto istruttione dalla Corte di non palesare ad alcuno dove andasse, ò perche andasse, persuadendosi di potere, per mezzo della secretezza, passar sicuramente per tutto il dominio de Turchi, senza essere impedito ne molestato, come è accaduto altre volte a simili personaggi.

118. — Doppo due mesi di dimora in Aleppo, hà fatto finta di portarsi a un giardino con la sua famiglia, dove si è trattenuto qualche tempo, attendendo alla caccia e altri diporti; in tanto però fece provisione di vestiti all'uso del paese, di buoni cavalli e di gente prattica del viaggio che doveva fare; finalmente una notte, preparate le cose necessarie, si partì all'improviso con tutta la sua famiglia e un fratello Cappucino che se n'andava parimente in Persia; il che essendosi poi sparso trà li Franchi, lodavano tutti la sua condotta come di huomo prudente.

119. — Mà puoco li giovò una tal astutia; perche, divulgata subito una tal fuga, si radunarono alcuni grandi della città, e spedirono una bandiera di soldati a cercarli; i quali, doppo venti giorni di camino, alla fine li giunsero, e forzandoli a rendersi, li spogliorono d'ogni cosa, e bastonandoli e maltrattandoli, li legarono a due, a due, sopra i cavalli, e con summo loro incommodo e patimento, li ricondussero a Aleppo.

120. — Quanto fù il giubilo de Turchi in vedere tal preda, tanta fù la confusione ed il cordoglio de Franchi; massime che furono immediatamente posti in castello, e confinati in una penosissima ed angusta prigione. Il sig^{re} Console di Francia non ha lasciato modo possibile per far intendere a Turchi che questa èra una somma ingiustitia, e che non dovevano trattare cosi li sudditi del suo Rè; mà non era ascoltato, rispondendo li Turchi che quelli non erano Francesi, ma spioni di Cesare ò de Venetiani, con li quali guerrezziava attualmente il Gran Signore, e che non potevano ne rilassarli, ne metterli alla larga, sin'a tanto che fatta consapevole di ciò la Porta, determinasse ella ciò che si doveva fare.

121. — Ed in fatti si scrissero da ambe le parti lettere a Constantinopoli sopra di questo negotio, in virtù delle quali non tardò molto a venire un *capigi* con ordine di condurre colà li poveri prigioni ben legati: il che si sarebbe eseguito con tutto rigore, se la natione Francese non avesse procurato di guadagnarsi il detto

capigi con diversi presenti. Furono però forzati a partirsene, con patto che nel viaggio fossero umanamente trattati.

122. — Ciò che gli sia poi successo in Constantinopoli, non habbiamo potuto sapere, discorrendola molti diversamente. Solo abbiamo inteso da nostri PP. di Persia che l'anno seguente è arrivato colà Mr de Gardan con il suo seguito, e che è stato molto ben ricevuto del Rè (1).

1719 : 123. — Verso il fino di febrajo, si è scoperta la peste in questa città, per il che hanno cominciato a temere tutti grandamente, perche erano gia molti anni che non v'era stata, onde avevano gran paura che dovesse esser molto crudele, massime che l'esser comminciata di febrajo era un pessimo segno. Li Turchi medesimi, contro il suo solito, apprendevano molto questo pericolo, e per fuggirlo, molti di loro sono andati in altre parti sotto pretesto di trafficare le loro mercantie ; altri si sono ritirati nelle loro case, sotto altri pretesti, non dicendo mai di fuggire ò ritirarsi per paura della peste, essendo questo appresso di loro una spetie d'infedeltà. Delli christiano del paese, una gran parte si è messa in viaggio ; altri si sono ritirati in villaggi e città circonvicine, e altri si sono serrati nelle loro case, all'uso de Franchi ; molti però non facendo gran caso di questo flagello, ò non potendo far altrimente, hanno seguitato liberamente i suoi negotii come prima. Li Giudei si sono partiti tutti con le loro famiglie, e li Franchi, al loro solito, si sono serrati nelle loro case, a riserva di alcuni mercanti Inglesi, quali si sono ritirati alle montagne del Bailan. Il primo a chiudersi delli Franchi è stato il sigre Console Francese, a mezzo marzo; doppò lui, il Console Inglese ; poi li mercanti ; e finalmente li religiosi.

124. — Di questi se ne sono esposti tre per servitio delli appestati, cioè il P. Superiore de Giesuiti, con il P. Fr. Emanuele di S. Giuseppe, de i Nostri, li quali si sono portati ad abitare in Giudaida. in casa di un Armeno cattolico, conforme hanno praticato altre volte li missionarii ; et il P. Lucca Cavalieri di Terra Santa, quale stava esposto per li Franchi in caso di bisogno, e si trateneva in una stanza vicina alla loro chiesa, dove diceva la messa publicamente per certi Armeni cattolici forestieri, e altra gente del paese.

---

(1) Nouveaux mémoires des Missions S. J. dans le Levant : III, 308.

125. — Stando le cose regolate in tal modo, cominciò la peste a travagliare gagliardamente, in modo che sono arrivati a morire nella sola città due in tre milla ogni giorno, senza quelli che morivano fuori delle porte, quali si deve credere che fossero assai più. De christiani sono arrivati a morire 130 ò 140 ogni giorno.

126. — Li duo poveri missionarii che erano esposti in Giudaida non potevano aver quiete ne giorno ne notte, tanta era la fatica e il disturbo che gli cagionava la moltitudine delli infermi. Il nostro P. Emanuele è stato il primo a soccombere infermandosi ; doppò tre giorni gli è data fuori la pesta, e nel settimo ha reso lo spirito glorioso al creatore. Il P. Superiore de Gesuiti gli ha assistito con gran carità, e gli ha dato la sepoltura con l'assistenza del clero de Maroniti e alcuni preti Greci, concorrendovi un infinità di popolo christiano e venerandolo come un martyre di carità.

Doppo lui è restato ferito il P. Lucca, ed è morto in puocchi giorni ; per il che esponendosi il P. Guardiano, doppo 13 giorni l'hà seguitato lui ancora. Essendo dunque restato il solo Superiore de Gesuiti, è uscito il P. Pietro (1), parimente Gesuita, per tener compagnia al suo Superiore ed aiutarlo ; ma puoco ha giovato, perche doppo 15 giorni ha preso la peste, e in 5 ò 6 giorni, è andato a goder il premio del suo buon desiderio. Il loro fratello laico (2) ancora, benche fosse ben serrato, non si sà come ha havuto la peste, ed è morto (3). Si che vi sono restati cinque religiosi Franchi. Ed il 2° drogmano de Francesi, quale parimente non ostante che fosse ben chiuso con il Console medesimo, è restato ferito ed è morto in puochi giorni... Tutti li altri Franchi si sono mantenuti, gratie a Dio, sani e salvi ; sino che essendo terminata la peste a mezzo luglio, sono usciti gloriosi e trionfanti.

---

(1) Le P. Pierre Arnoudie, auteur du commentaire arabe sur les Psaumes, imprimé à Chouaïr en 1753. Cf. Schnurrer n. 296 ; Bibl. de S. de Sacy n. 1289 et Machriq III 362. L'ouvrage du P. Arnoudie était, au dire du P. Nacchi, en trois volumes in-folio.

(2) Le F. Jean Marthe.

(3) Voici les noms des missionnaires Jésuites d'Alep à cette époque : *Fin de* 1718 : PP. Yves de Lerne, Sup.; Pierre Arnoudie et Pierre Fromage, missionnaires ; F. Jean Marthe, coadjuteur.

Fin de 1719: PP Pierre Maucollot: Sup. ; Pierre Blein et Pierre-François Bresson, missionnaires; F. Philippe Brouet, coadjuteur.

127. — De i Turchi si fà conto che ne sarano morti 150 milla, e di christiani 12 milla in circa. De Giudei ne sono morti da 5 in 6 cento al principio ; e poi se ne sono andati tutti, come si è detto.

Quale però che fa stupire si è, che doppo tanta mortalità, non si scuopre alcun mancamento nella città, ma si vedono le contrade piene come prima, e tanta moltitudine di gente, che pare non sia morto alcuno, e di questo si puol comprendere quanto popolo vi sia in questa città (1).

1733 : 128. — Nell'anno 1733, vi è stata la peste in questa città d'Aleppo... (2) Quanto alla mortalità di questa città, non è stata molto grande a proportione di altre peste ; si crede 40 in 50 milla persone in tutto. (3)

1736 : 129.— Alli 29 novembre 1735, arrivò in questa nostra residenza monsig^re^ Felippo Maria di S. Agostino, eletto vescovo d'Ispan, religioso Carmelitano scalzo, per essere, secondo l'ordine di Sua Santità, costà consegrato. A questo effetto, per ordine di S. S. si è incaminato monsig^re^ Domenico Maria Salvini, Domenicano, arcivescovo di Naxivan in Armenia, che da Roma era passato in Constantinopoli e gionto costa li 9 giugno 1736 ; il tutto attestito fu fatta la fontione nella chiesa de PP. di Terra Santa li 17 giugno 1736.... (4)

1739 : 130. — Molte cose non si sono notate per scordanza, dirò si successi da setti anni, seconde chi scrive da veduto e sentito. Le contunie avanié straordinarie a poveri christiani fatte dalli Bassà. La prima nel 35 [1735] ; proebi a tutti li christiani non vestissero veste gialli, e ne ciò presse molte borse, che per un mese continuo convenne a christiani portare ditti veste rossi, e ciò grossa avania. Doppo proibi alle donne non vestire le christiane al solito : altra avania. Ritornando il Bassa dal giardino, e passando per la Giudaida, vide qualche casa alquanto alta e con finestre fuori alla

(1) Lacune dans l'original. Le diaire reprend en 1733.

(2) Suit le récit de la mort du P. Girolamo Maria di S. Barbara, Carme, victime de sa charité au service des pestiférés.

(3) Nouvelle lacune.

(4) Ces paragraphes, ainsi que les suivants, sont d'une ecriture et d'un style difficiles.

strada ; ordinò fossero gittate a terra, e non fece sino alli Ebrei Franchi ; ma il tutto fu accomodato con borse.

Anno 1738. Il Bassa prohibì che alcuno potesse andare in giardino, ne le donne si spasegiasero alli sepolchri, in somma mille guai. In sette passati anni, 12 volte è stata fermata la missione, e per ordine del sig^{re} Console, li PP. missionarii non girassero per Gedaida ; arrivò il Bassa, cioè il kiaia che ritrovando missionarii in qualche casa di Gedaida, impicharebbe tutti sopra la porta ove egli entrassero de christiani , si con la d'havere in queste dette anni, le christiani pagato di avanià più di quatro in cinque milla borse, ogni anno, secondo l'uso di guera, nelle chiese, proibivano venire alle chiese ne donne, ne ragazzi, essendo costume di questi soldati di rubbare e spogliare.

131. — Li 8 decembre 1738, il patriarca de Armeni, eretico, essendo venuto per fare la cerca del dannaro per suoi bisogni, e nulla ritrovando da Armeni catolici, partì ritornando nel Armenia ; ma lascio una lettera per il Bassa, notificandoli tutti li catolici. Questa lettera fu consegnata al Bassa, doppo due giorni della partenza del patriarca.La domenica seguente, che fu li 15 corrente, furono con spie. affrontate tutte le chiese, e pressi ogni sorte di christiani , qui alla messa si ritrovavano molti sig^{ri} Armeni di Giulfa, fra altri, il sig^{re} Conte Emanuelle Serimani e suo figlio, nel tempo della messa che in quel tempo erano cinque sacerdoti, furono avisati di nascondersi, come si nascossero punto, si portarono per andare nel campo vesino alla sua stanza. Ma tosto sortiti del campo, furono pressi; però con qualche cechino si liberarono, non sortì però così con li suoi servitori, che erano andati dalli PP. di Terra Santa, che cinque furono pressi e posti prigione, in due giorni sortirono, con havere ciaschuno pagato 150 piastre. Pigliarono li vescovi Greco, Maronita e Armeno; e doppo d' havere pagato 37 borse furono liberati.

132. — A onta del demonio, sorti il tutto a gloria di Dio, mentre il Bassa concesse una piciol chiesa gli Armeni catolici, chiamata *Saidé.* Al certo mai non potevano ottenere con 100 borse d^{a} chiesa. Ma Dio a concesso il modo, e sin hora gode tranquilità. Il demonio travagliava ne primi giorni del possesso ; e il 2° giorno, andando le donne al suo luogho destinato in forma di teatro,

da eretici la notte furono levatti li chiodi, e andate che furono le donne, subito cascò, e con l'agiuto di Dio nel sentire che andava cascando, li huomini fecero ricorso a S. Gioseppe, e con le mani, li huomini sostentarono tutto quel palcetto.

133 — Li eretici Arabchiri, Susani, ingiuriarono li poveri pretti cattolici col haverne battutti qualchuno; furono del Bassa pigliati in prigione con bastone, pagarono 1000 piastre.

134 — Altra avania di un bastardo ritrovato nela contrada de Christiani, 23 borse pagarono, e cosi discorendo (1)



Extraits du Diaire des PP. Carmes d'Alep

Troisième partie : **1805-1819**.

SOMMAIRE

1805. — 135. Guerre entre les janissaires et les chérifs. Disette à Alep. Mort de M. Dellard, supérieur des MM. de la Mission.

1818. — 136. Discussion avec Mgr Eva, év. Maronite, relative à la juridiction des missionnaires.—137. Arrivée de l'évêque Grec schismatique, avec un *Khatcherif* contre les Grecs catholiques, qui étaient 14 mille, tandis que les schismatiques ne dépassaient pas 300. — 138. A l'instigation du Cadi et de l'évêque, le Pacha fait massacrer douze catholiques, « la fleur de la jeunesse d'Alep ». — 139. Signes merveilleux qui suivent leur mort. — 140. Regrets du Pacha. — 141. Le commandement défendait aux missionnaires d'aller dans les maisons des orientaux. Les Grecs catholiques, prêtres et laïcs, sont obligés de s'enfuir au Liban et ailleurs.— 142. Tentatives inutiles pour obtenir le retrait du commandement. Un nouveau patriarche de Constantinople se montre moins dur à l'endroit des catholiques. — 143. Hésitations du Consul Français et énergie du Consul Autrichien, le juif Esdra, qui parle en faveur des missionnaires.

1819. — 144. Révolution à Alep. La ville se révolte contre les tyrannies du Pacha. Guerre civile et massacres. Accord convenu entre le Pacha

(1) Ces paragraphes mal écrits, ont été transcrits textuellement. Lacune dans le registre de 1739 à 1805

et les révoltés ; mais le Pacha n'en observe pas le pacte, et il les fait massacrer. — 145. Mêmes troubles à Diarbékir, à Mardin et dans d'autres villes.

1805 : 135. — Nell'anno 1805, vi fu una guerra assai grande tra gianizzeri e sceriffi. In questo medesimo anno vi fu un carrestia grandissima.

Adi 7 luglio 1805 passò all'altra vita il R. Sig. Pietro Dellard, superiore della missione de' RR. SS. della Missione. Credo che dopo che que'Signori della Missione hanno preso possesso di quella missione, non abbiano avuto un soggetto simile si in dottrina, come ne' costumi (1).

1818 : 136. — In gennaro ho [Fr. Gio. Luigi di S. Antonio, Carmelitano scalzo della provincia di S. Anna] dovuto portarmi da monsignor Eva, vescovo de Maroniti, per lagnarmi d'aver dichiarate nulle le confessioni di suoi duocesani al N. P. Sigismondo [di S. Carlo], e convincerlo della validita delle stesse, risultante della autorita di esso in Aleppo, tanto in Aleppo che in qualunque nostra missione di Levante, essendo egli il superior generale delle medesime.

137. — Nel medesimo sudetto anno 1818, nel mese di aprile, giunse in Aleppo il nuovo vescovo Greco schismatico da Constantinopoli, che recco una fierissima persecuzione alla cristianità Greca cattolica Aleppina, dal sangoso e temerario estremamente di sua natura, e molto più per un *catscerif* che avea ottenuto dalla Corte. Tosto arrivato in Aleppo, coll'appoggio del governo tentò obbligare i cristiani Greci cattolici di questa città ad abjurare la fede cattolica ed a pregare con li scismatici in sua chiesa, benche li detti scismatici di pochissimo numero, cioè di meno di trecento anime, ed il numero di cattolici grandissimo, cioè di più di 14 milla anime.

138.—Avendo i cattolici negato di eseguire l'empio e sacrilego di lui impegno ed essendo per ciò seguito del injurro frà essi ed esso, li fece condurre dal Pascia ; il quale, instigato dal giudice Turco e dal medesimo vescovo scismatico, ne fece trucidare dodeci, fra quali uno Siro, che per curiosità si trovava in quella tragica oca-

(1) Nouvelle lacune jusqu'en 1818.

zione. Questi erano dodeci giovani, il fiore della gioventù cattolica di Aleppo.

139. — Gran terrore e spavento cagionò quell'azione in quel giorno. I detti giovani, quali dodeci vittime per cagione della fede cattolica immolati, furono in quello istesso giorno sepolti nel cimitero de cattolici, e dopo non molti giorni, furono veduti dai cristiani vari e diversi segni sopranaturali come di luce etc, sopra de sepolture di detti martiri.

140 — Il medesimo Pascia, passata la sua ira, e conosciuta l'innocenza de' suddetti trucidati per suo ordine, ma per fallo ed inganno delli scismatici. mostò d'averne concepito non poco dispiacere e patimento e comminciò d'indi in poi a lasciare il partito del sudetto vescovo scismatico e prendere quello de cattolici.

141. — Il sopradetto *catscerif* conteneva ancora la severa proibizione ai missionarii latini che non entrassero nelle case ne de Greci ne degli altri cattolici di rito orientale. I sacerdoti Greci cattolici per non potere ubbidire all'iniquo commando, furono costretti a fugirsene in monte Libano. E però la povera cristianità Greca cattolica di Aleppo rimase affato orfana, senza chi le potesse amministrare il necessario pabolo evangelico ; e continuò a restare in questo deplorabile stato per più mesi, cioè circa undeci mesi. Alcuni venivano alle chiese de missionarii latini, ma di nascosto, e con molto timore e pericolo ; altri andavano anche di nascosto alle chiese Maronita e Soriana ; pochissimi e per poco tempo andavano per politica alla chiesa scismatica; il resto non frequentava alcuna chiesa. Una parte de grandi, cioè più richi, usci fuori, e chi alla Montagna, chi a Constantinopoli, e chi altrove si retirò.

142. — Molte lettere e suppliche furono mandate agli Ambasciatori et in Constantinopoli, ma indarno. L'ordine era del Gran Soltan, che di cervello duro, e ben accarezzerata e regalata la sua corte degli Greci scismatici, non vuolse mai rivocare il suo *catscerif*. In tanto o gli diversi impegni di cattolici, o la superna divina providenza ha fatto si che fosse deposto il patriarca scismatico Greco di Constantinopoli, e gli fosse surogato un altro più mite ed indulgente verso i cattolici ; il quale scrisse una lettera piena di rimproveri e minaccie al detto vescovo Greco scismatico di Aleppo; il quale temendo qualche meritato castigo, e vedendo che il Pascia non lo trattava come prima, col pretesto di andare in Gerusalemme.

si rifugi per Constantinopoli, ed indi esigliato, come si dice, nell'arcipelago; e cosi la cristianità di Aleppo fu liberata da un tal maligno persecutore.

143. — In quei giorni, li missionarii latini non avevano ancora licenza di entrare nelle case degli orientali. Il M. Console Francese, per timore di non essere sentito del governo, non faceva impegno appresso del Pascia, ma attendiva altro tempo a dar licenza ai missionarii latini di entrare nelle case de levantini. Finalmente l'ill^{mo} sig^{re} Esdra, Console Imperiale, quantunque ebreo, non dimeno egli solo s'impegnò caldamente ed ottenne del Pascia la licenza ai missionarii latini di entrare liberamente nelle case di cattolici orientali. e per conseguenza di poter esercitare le loro apostoliche funzioni.

1819 : 144. — Appena terminò questa persecuzione o burasca che ne' incominciò un'altra maggiore e tale che in Aleppo non era accaduta simile per la sua qualità e longhezza, che durò cento ed un giorno. Poiche circa il fine di ottobre di quest'anno 1819, si sollevò la città contro dello stesso Pascia, a causa delle grandi avanie con cui tanto aggravò la città che la resa assai povera e miserabile. La detta rivoluzione incomminciò di notte, con trucidare li soldati del Pascia, tanti quanti ne trovarono. In somma la guerra fu tanto fiera che le bombardate e canonate arrivarono, come dicono, a più di trenta milla. E però si abbruciarono molti bazzari e le intiere contrade vicine alla mura della città, e moltissime altre fabbriche, dove rimassero morte moltissime persone. Già più di venti famiglie uscirono della città, e si andarono a domiciliare in altri paesi; già li rivoluzionarii minaciavano il sacheggio e la morte delli istessi Europei, e già il Pascia, ajutato da altri tre Pascia, minaciava l'esterminio dell'intiera città, se non si rendeva. Ma finalmente essendosi diviso il partito rivoluzionario, col interposizione de Consoli Europei, si conchiuse la pace tra la città ed il Pascia, il quale dopo aver fatte entrare le sue truppe. s'aquitò la burasca. Ma al solito degli Osmanli, non mantenuti li patti : fece morire la maggior parte di ribelli, ed augmentò le imposizioni pesantissime a tutta la città.

145.—Queste istesse vicende seguirono in Diarbekir nella medesima maniera d'Aleppo, in Mardin ed altrove. quali sembrarono annunziate da un rossa commeta apparsa pochi mesi prima della detta rivoluzione di Aleppo. (*Ici finit le Registre*)

RELATION SUCCINCTE D'UNE PARTIE DES CHOSES QUI SE SONT PASSÉES DANS LA MISSION

DES RR. PP. CARMES DÉCHAUSSÉS

en Alep et en Syrie, en l'année 1657

par le Père ANSELME de l'ANNONCIATION, mis. Carme d'Alep.

Alep, le 12 mars 1658

(Archives Nationales, Paris, L 932. n° 6)

SOMMAIRE

1. Cette relation n'est pas destinée au public, mais aux seuls Pères Carmes. — 2. Description d'Alep : l'ancienne ville et la nouvelle ou Gédaïdé. — 3. Alep, centre commercial important. — 4. Le nombre des habitants est d'environ cent dix mille, dont 24000 chrétiens (Grecs, Arméniens, Syriens, Nestoriens et environ 200 familles Maronites). — 5. Caractère et qualités des Alépins. — 6. Il y a environ 80 Français et autant d'Anglais, avec leurs Consuls respectifs ; les Vénitiens et leur Consul se sont retirés. — 7. Eloge du Consul Français, Picquet. — 8. Les trois maisons de religieux Jésuites, Capucins et Carmes d'Alep. — 9. Leur manière de vivre ; la journée du missionnaire. — 10 Fruits de l'école tenue par le Frère Carme, originaire du pays. — 11. Les quatre fruits de ces missions : 1° Rendre véritable le verset du *Te Deum* : te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia ; ministères auprès des marchands, et refuge pour les voyageurs et les missionnaires de Perse et des Indes, de passage à Alep.— 12. La 2° utilité : maintenir les Maronites dans la foi catholique et les instruire. — 13. Dangers auxquels les Maronites seraient exposés, sans le secours des missionnaires. — 14. La 3° utilité : conversion des renégats et délivrance des esclaves. — 15. La 4° utilité : conversion des hérétiques et des schismatiques. Sympathie des orientaux pour les missionnaires Carmes. — 16. Accueil fait par les orientaux aux missionnaires, et estime pour leur vertu. Bel exemple de pureté donné par les missionnaires. — 17. Description d'une visite. — 18. Esprit de foi des malades, que Dieu récompense par la guérison. — 19. Nulle part, en Italie et en France, on ne fait plus de cas des choses saintes qu'ici. — 20. Il pourrait écrire de longues rela-

tions, si les supérieurs le jugaient à propos. — 21. Regrets exprimés au départ du missionnaire. — 22. Hésitations du Père, et négligence dans l'étude de l'arabe, attendant les ordres qui le rappeleraient en sa province. — 23. Progrès, depuis que les craintes se sont dissipées ; catéchismes et visites.

— 24. Manière apostolique de visiter : catéchisme aux petits enfants, auquel assistent les grandes personnes. — 25. Conseils de respect et d'amour envers les parents, adressés aux enfants. — 26. Efforts pour déraciner la coutume des jurements en vain par le nom de Dieu. — 27. Belles prières récitées par le missionnaire dans ses visites, et répétées par les assistants. — 28. Utilité des visites pour la pratique de la langue parlée. — 29. Enseignement sur l'Eglise de J.-C. — 30. Préparation aux confessions, que le P. Bruno vient entendre. — 31. Liste des convertis. — 32. Leur manière de se confesser ; la confession chez les Syriens. — 33. Si un nouveau missionnaire a fait ces conversions, que doit faire un homme comme le P. Bruno. Zèle de ce missionaire. — 34. Liste des orientaux convertis par lui. — 35. Conversion et martyre du Grec David. — 36. Conversion de l'évêque Grec d'Alep. — 37. André est sacré, par le patriarche Maronite, évêque des Syriens d'Alep. Il se retire au mont Liban. — 38. Vexations des musulmans et injures à l'adresse des missionnaires. — 39. Par contre, sympathie des chrétiens. — 40. Leur dévotion aux objets de piété, au chapelet et au scapulaire. — 41. Ce qu'est une *avanie*. — 42. Dévotion à S[te] Thérèse.

— 43. La charité et la pauvreté régnent dans la maison. — 44. Sacrifices dans la vie des missionnaires ; qu'on ne croie pas qu'ils vivent à l'aise. — 45. Description de la maison où ils habitent. — 46. Pauvreté ; peu d'aumônes ; si au moins ils pouvaient avoir leurs honoraires de messe ! confiance en Dieu. — 47. Le P. Jean-Pierre enverra bientôt une relation plus complète. — 48 Quelques faits mémorables de 1657 : 1°, sortie du Pacha Murthaza ; 2°, enterrement de l'Ambassadeur Mogol ; 3°, entrée du nouveau Pacha, Hassan ; 4°, réjouissance à la reprise de Tenedos par les Turcs ; 5°, défense aux chrétiens de porter des bonnets de velours, des souliers jaunes etc. — 49. Condamnation au pal de 10 ou 12 individus. — 50. Le *karage*, ce qu'il est. — 51. Regrets de voir que plusieurs ne tiennent pas compte de cette mission. — 52. Ferveur du missionnaire. (En note: passage des évêques de Béryte et d'Héliopolis par Alep).

— 53. *Supplément* : Noms de quelques orientaux, convertis par les missionnaires Carmes, et cités *passim* dans leur *Diaire* d'Alep, de 1669 à 1681. — 54. Témoignage du Consul Français d'Alep, (*6 février 1657*) en faveur des missionnaires Carmes.

Mon Révérend et très honoré Père, *pour très humble salut*. Je prie Notre-Seigneur qu'il comble Votre Révérence de ses divines bénédictions.

1. — Cette petite relation touchant notre mission d'Alep, je ne l'écris pas pour être publiée au-dehors, mais seulement pour être lue au couvent, à cause qu'elle n'est vêtue que de ses habillements domestiques ; et pour cette cause, elle rougirait de paraitre devant les étrangers ; et pour cet effet, V. R. ne lui permettra pas de sortir de la clôture.

2. — Pour commencer par la description de la ville où nous faisons notre résidence, qui est la fameuse ville d'Alep, vous devez savoir qu'elle est une des plus belles villes de l'Empire Ottoman, une des plus grandes, une des plus peuplées et une des plus riches ; et elle dispute la préséance avec Constantinople, le grand Caire, Damas. Ceux qui ont vu l'Arménie, la Perse et les Indes disent qu'Alep est la ville la mieux édifiée de tout l'orient, étant toute bâtie et pavée de pierres de taille. On la peut diviser en deux, savoir la vieille ville et la nouvelle, qu'ils appellent en leur langue *Gédaïdé*. La vieille ville a une haute colline, au milieu, partie naturelle, partie artificielle, sur la croupe de laquelle est bâti un grand et fort beau château, ayant tout autour de grands et profonds fossés à fonds de cuve, remplis d'eau. La nouvelle ville est plus peuplée que l'ancienne, et en icelle logent quasi tous les chrétiens.

3. — Cette ville est située dans l'Asie, aux extrémités de la Syrie, au commencement de l'Arabie déserte, à douze journées de Jérusalem, à deux journées d'Antioche, et à deux journées de la mer méditerrannée. Son port est Alexandrette, appelée en la langue du pays Scandarone. Cette ville est couronnée de collines, arrosée au dehors d'une petite rivière fort poissonneuse, qui ne porte point de bateau. Cette ville est d'un très grand commerce, car de la plupart des parties de l'orient. comme des Indes, la Perse et l'Arménie, on y transporte diverses sortes de marchandises par caravanes, et l'on y vient des diverses parties de l'occident, comme d'Angleterre, de Hollande, de France et d'Italie, pour les en enlever.

4. — Cette ville peut être habitée environ de cent dix mil âmes. Le tout est divisé en chrétiens, dont le nombre arrivera environ à 24 mille ; les autres sont turcs ou juifs. Les chrétiens se divisent en cinq sectes, qu'ils appellent *touaef*, c'est-à-dire nations, savoir les Grecs, qui sont en plus grand nombre, les Arméniens et les Suriens qui sont beaucoup, les Nestoriens qui sont peu, outre ce qu'il y a encore de chrétiens Maronites. Les Suriens, Arméniens et Nestoriens sont hérétiques ; pour les Grecs, quelques-uns ne les font passer que pour schismatiques; quant aux chrétiens Maronites, que l'on peut appeler le petit troupeau saint, cette nation de Maronites peut arriver environ à deux cents familles : je parle de ceux qui habitent en Alep. Ils sont tous catholiques, fort dévots au S[t] Siège ; ils célèbrent leurs messes et leurs offices en langue arabe ; leurs prêtres et leurs diacres sont mariés, comme ceux des autres chrétiens orientaux ; ils jeûnent à la façon des chrétiens du pays, et le mercredi et le vendredi, ils font abstinence de viande comme eux. Leur chef est le patriarche du mont Liban, qui se qualifie encore patriarche d'Antioche.

5. — Pour ce qui est des habitants de cette ville, faisant abstraction de leur foi, vous devez savoir que ce sont des personnes aimables, douées d'un bon naturel, d'une belle prestance ; cela peut provenir de la bonté de l'air, qui est ici très subtil et très pur. Vous trouvez en eux une grande docilité et un grand désir d'être instruits, et, s'il y avait ici la liberté de conscience, j'estime, pour moi, qu'en moins de deux années tous se feraient catholiques, si nous en exceptons les juifs, à la conversion desquels j'estime qu'il y aurait plus de difficulté. En cette ville donc, telle que je vous l'ai décrite, nous habitons dans un *camp*, qui est fait à la façon de ces grands cloitres de Bénédictins. Ces *camps* ou caravansérails, ce sont les lieux ordonnés pour les étrangers, car en ce pays-ci ils ne savent que c'est d'hôtellerie.

6. — Outre ceux dont j'ai déjà fait mention, qui habitent en cette ville, vous devez savoir qu'il y a encore des Français et des Anglais, au nombre d'environ 80 pour chaque nation. Ils passent tous sous le nom de *Frangi*, car c'est ainsi qu'ils appellent nos Européens de quelque part qu'il soient. Les Français et les Anglais ont chacun leur Consul pour les défendre et pour vider les différends qui arrivent entre les dites nations. Il y a peu d'années qu'il y

avait encore un Consul Vénitien, parce qu'il y avait plusieurs marchands Vénitiens, qui demeuraient en cette ville ; mais à cause de la guerre fameuse entre eux et la maison Ottomane, le Consul et ses marchands se sont retirés en leur pays.

7. — Notre Consul se nomme Monsieur Picquet, fils de M. Picquet, autrefois fameux banquier à Lyon ; c'est un homme de grand mérite qui remplit dignement sa charge et qui fait ici grand honneur et grand service à toute la nation Française.

8. — Nous avons encore en cette ville trois hospices ou maisons de religieux, outre le chapelain du Consul, qui est un Père Cordelier. Les dits religieux sont les RR. PP. Jésuites, qui sont deux, savoir un prêtre et un frère ; les RR. PP. Capucins qni sont quatre, savoir trois prêtres et un frère ; et nous, qui sommes pareillement quatre, savoir trois prêtres et un frère. Tous tant que nous sommes ici de religieux, nous vivons ici avec une grande union, paix et concorde, et nous mangeons quelquefois ensemble, afin d'entretenir parmi nous une sainte et vertueuse correspondance.

9. — Or, pour venir à notre façon de vivre, nous la passons de cette sorte. Depuis Pâques jusqu'à la Croix, à l'aide d'un réveil-matin, nous nous levons à 4 heures ; nous nous assemblons tous quatre dans notre petite chapelle, qui est pratiquée dans une de nos chambres, qui est si nette et si dévote que les chrétiens du pays et les marchands Français laissent la chapelle du Consul pour venir entendre la messe chez nous. Nous allons donc dans la dite chapelle faire notre oraison du matin ; en suite de quoi nous disons nos messes ; lesquelles étant achevées, et après avoir renvoyé notre demie-heure, chacun s'en va à la moisson et à la pêche des âmes. Nous revenons sur le midi prendre notre réfection, puis chacun se retire dans sa chambre pour étudier l'arabe. Il est vrai que le R. P. Bruno sort le matin et le soir, parce qu'il n'a plus de besoin d'étudier la langue, y étant parfait et consommé. L'heure de l'oraison du soir étant venue, nous la faisons fidèlement ; et le soir, après notre petite collation, nous allons dans notre petite chapelle faire notre examen de conscience et la discipline. Pour l'office, chacun le dit à part soi, à sa commodité.

10. — Pour notre frère, qui est un enfant du pays, qui suivait autrefois l'hérésie des Arméniens, et qui a été converti et fait

religieux parmi nous, outre le soin qu'il a de nous préparer notre petite cuisine, il s'emploie encore à gouverner une petite école que nous avons chez nous, composée de 14 ou 15 jeunes enfants de diverses sectes, quant est du nom, mais quant à la foi, ils sont tous catholiques. Il leur enseigne à lire et à écrire en arabe et en italien, et moi, deux fois la semaine, je m'exerce en leur faisant de petits catéchismes en arabe. Quand nous ne ferions d'autre fruit en ce pays, ce serait toujours beaucoup : car ces enfants, qui auraient suivi l'hérésie de leurs sectes, apprennent chez nous la véritable doctrine du salut, et sucent le lait de la sincère dévotion. Mais en gagnant les enfants, nous gagnons encore leurs pères et mères, qui restent grandement édifiés de voir que nous leur enseignons non seulement les sciences humaines, mais encore la vertu, et que nous ne recevons aucun salaire pour notre peine. Mais si V. R. veut savoir plus particulièrement en quoi consiste le fruit que nous faisons en ce pays, je le réduis à quatre.

11. — Le *premier* est que nous rendons véritable cet article du *Te Deum* : *Te per orbem terrarum sancta confitetur ecclesia.* Car nous disons ici nos messes publiquement, nous confessons et nous prêchons, comme il m'est arrivé cet Avent passé, ayant prêché devant notre Consul et devant toute notre nation. Et ainsi, quand il n'y aurait d'autre bien à faire ici, ce serait toujours beaucoup de voir que notre foi triomphe au milieu de ses ennemis, qu'elle est glorieuse dans le pays même de ceux qui en cherchent et en souhaitent la destruction, et que nous en faisons ici la profession avec autant de liberté que si nous étions au milieu de S[t] Pierre de Rome; et c'est ce qui fait désoler les ennemis du crucifix ; car, quand nous nous plaignons du mauvais traitement qu'il nous font, les plus avisés d'entre eux savent bien nous répondre: Vous autres chrétiens avez des églises dans toutes nos meilleures villes, dans lesquelles vous faites l'exercice de votre religion avec autant de liberté qu'en votre pays ; et nous, dans tous les pays des chrétiens, nous n'avons pas seulement une pauvre mosquée. Que l'on nous permette d'en bâtir une dans la ville de Rome et d'y faire exercice de notre croyance, et nous vous donnerons tout ce que vous désirez de nous.

Outre cet honneur donc que nous faisons à la foi catholique de la faire triompher parmi ceux qui la persécutent, nous servons encore à nos marchands ; car nous entendons leurs confessions, et

les maintenons dans leur devoir, par les bons conseils et par les bons exemples que nous tâchons de leur donner.

Notre séjour ici fait encore un grand bien aux catholiques qui veulent passer en Perse ou aux Indes, comme à ceux aussi qui reviennent des dits pays, particulièrement aux religieux missionnaires, qui n'ont point d'autre refuge pour y faire leur résidence que les trois hospices de religieux qui sont ici. Mais notre maison, comme la plus belle et la plus proche du Consul, est quasi le refuge et l'asile de tous les religieux passants. Voilà la première utilité que nous retirons de notre résidence en ce pays.

12. — La *seconde* utilité, que nous retirons de notre séjour en cette ville, consiste en ce que nous maintenons la nation Maronite dans l'obéissance au St Siège ; nous les instruisons ; nous les confessons ; et à leurs quatre carêmes, nous leur prêchons dans leurs églises. Leurs dits quatre carêmes sont celui de Pâques, celui de St Pierre, celui de l'Assomption et celui de l'Avent ; et comme tous tant que nous sommes ici de religieux, nous n'avons pas assez de fonds pour pouvoir nous exposer à prêcher en arabe, notre R. Père Bruno est obligé de porter ce pesant faix lui seul. Il est vrai que nous faisons tout notre possible pour tâcher de le soulager en ce travail, aussi bien qu'en celui des confessions. Vous resteriez étonné de voir comme ces bons Maronites sont bien instruits dans les choses de la foi. Car, vous trouverez ici de jeunes Maronites de l'âge de six à sept ans qui en savent plus que plusieurs vieillards Grecs, Arméniens et Suriens, et cela est venu de la bonne éducation que nous leur avons donnée dans leurs écoles et dans leurs maisons.

Il est certain que les dits Maronites, qui seuls entre les chrétiens orientaux reconnaissent le Siège Romain, doivent leur conservation au soin que les religieux ont pris et prennent continuellement de les instruire ; car il est indubitable que si les religieux les abandonnaient — comme leurs prêtres ne sont pas des docteurs de la Sorbonne. et comme ils savent mieux travailler en taffetas et en satin qu'à mettre un argument en forme, — il est indubitable, dis-je, que par la pratique qu'ils ont avec les Turcs et les autres chrétiens hérétiques, dans peu de temps ils participeraient à leurs erreurs et perdraient la pureté de leur foi.

14. — Pour le *troisième* fruit que nous faisons ici dans la vigne du grand père de famille, il consiste à faire retourner des renégats à la foi catholique : ce qui arrive plusieurs fois l'année,

selon que les occasions se présentent, comme il arriva, il y a environ un mois, au R. Père Jean-Pierre, notre compagnon, qui fit faire une abjuration du mahométisme et une confession générale à un Vénitien, et lui ôta une certaine écriture magique, qu'ils appellent *amulette* qui est une espèce de pacte avec le diable. Le dit Père Jean-Pierre m'a promis d'envoyer le dit pacte à Paris. V. R. verra une chose assez curieuse. Nous servons encore ici pour faire racheter, par les marchands, des esclaves chrétiens, ou pour en faire évader en France et en Italie : ce qui arrive assez souvent.

15. — Pour le *quatrième* fruit de notre mission. il consiste à convertir les hérétiques et schismatiques orientaux, qui sont ici en grand nombre. Car nous entrons dans les maisons des Grecs, Arméniens, Suriens et Nestoriens, et nous tâchons de les remettre dans le bon chemin et de les conduire à la bergerie. V. R. aurait une sensible consolation si elle voyait avec quelles tendresses d'amitié ces pauvres chrétiens nous reçoivent ; car, bien qu'ils honorent tous les religieux, il me semble, — si je l'ose dire sans vanité, — qu'ils ont une particulière bonne volonté pour notre ordre. La raison est, peut-être, parce que nous jeûnons beaucoup ; et, de fait, c'est que nous ne mangeons jamais de viande ; car les gens de ce pays mesurent la sainteté d'une personne par l'austérité de sa vie.

16. — Ils nous reçoivent donc avec un accueil qu'ils ne font pas à leurs évêques, ni même à leurs patriarches, quand ils les vont visiter. Car, écoutez la façon dont ils se gouvernent avec eux: sitôt qu'ils les voient entrer dans leurs maisons, les femmes et les filles s'enfuient et se cachent, et il ne reste que les hommes pour les recevoir et pour les entendre. Mais quand ils nous voient, personne ne se cache; tous nous viennent baiser la main, et ils nous reçoivent avec des tendresses d'amitié et avec une familiarité si respectueuse que je ne saurais vous l'exprimer, témoignage de la haute estime en laquelle ils nous ont. Il est vrai que, par la grâce de Dieu. depuis le temps que les religieux sont ici, on n'a point encore ouï parler qu'ils aient dit ou fait quelque chose qui approche en quelque façon du vice de l'impureté; et c'est ce qui fait qu'ils nous tiennent ici comme des anges descendus du ciel ; car, ils ont bien de la peine à concevoir que nous pouvons nous passer de femmes, vu que leurs prêtres et leurs diacres sont mariés. Vous ne saurez croire le plaisir qu'ils prennent à nous entendre parler de Dieu, et, bien que nous fassions plusieurs manquements dedans la langue, et que nous

prenions quelquefois un *qui* pro *quo*, ils ne se moquent point toutefois; mais, en nous excusant, ils nous entendent à demi mot et nous remettent adroitement dedans le chemin.

17. — Quand nous entrons dans leurs maisons, ils font une certaine exclamation d'allégresse, en disant : *ahela* ou *salama* : *mit marra ahela ; hallet el barakat alcyna ;* qui est autant comme s'ils disaient : alleluia, alleluia. Vous, soyez mille fois le bienvenu, car, à votre arrivée, la bénédiction de Dieu est descendue sur notre maison. Aussitôt que nous entrons, ils nous viennent nous baiser la main ; puis ils nous préparent un coussin pour nous asseoir à la façon du pays, c'est-à-dire par terre sur une natte ou un tapis. Chacun d'eux nous entoure, et les petits et les grands nous témoignent, par leur visage allègre, que nous sommes les très bien venus. Ils veulent et prennent plaisir que nous leur parlions de Dieu, et, bien qu'ils soient pauvres, ils quittent leurs ouvrages pour nous entendre parler.

18. — Mais s'il y a quelques malades dans la maison, ils ne nous permettent point de sortir que nous ne leur ayons prié dessus la tête, croyant qu'ils doivent être guéris, ou au moins soulagés après nos prières. Et effectivement plusieurs ont été guéris de diverses maladies, en usant d'un peu de terre de Malte, dite terre de S[t] Paul, que je leur ai fait boire dans l'eau. J'ai envoyé à Malte une liste de plus de quarante qui ont reçu leur guérison par le moyen de cette sainte terre ; et, pour moi, bien que je susse par expérience que la terre de S[t] Paul a une grande vertu, nonobstant, j'attribue le meilleur de leur guérison à leur piété et à leur vive foi qu'ils ont aux choses saintes.

Or, comme ils sont, pour l'ordinaire, trois ou quatre familles logées dans une cour, si nous entrons dans une de leurs maisons, qui, pour l'ordinaire, n'est qu'une grande chambre, les autres chrétiens, qui sont logés dans la même cour, viennent aussitôt dans la maison où nous sommes pour nous saluer et nous écouter.

19. — Enfin, sans faire tort ni à la France, ni à l'Italie, par tous les pays que j'ai courus, je n'ai point trouvé de lieu où l'on fasse plus d'estime des choses saintes que l'on fait ici, et je n'ai point trouvé d'endroit où les religieux soient plus aimés et plus estimés, et je n'ai point rencontré dans les esprits dévoyés plus de docilité pour la foi qu'en cette ville d'Alep. Ce la fait passer, parmi

ceux qui en ont une parfaite connaissance, pour une des meilleures missions qui soit aujourd'hui dans tout l'orient.

20. — Car, si nous voulions faire un journal de tout ce qui se passe ici de mémorable, et composer des « Lettres Annuelles, » l'on y verrait de très belles choses. Mais nous les laissons faire aux RR. PP. Capucins et aux RR. PP. Jésuites ; car il semble que de tout temps, les Carmes n'ont point voulu d'autres témoins de leurs travaux, ni d'autre récompense de leur peine que Dieu seul : ce qui paraît en ce que, bien que notre Ordre soit le grand père de tous les ordres, et bien qu'il s'y soit fait des prodiges et des miracles, ce nonobstant, nos pères en ont laissé si peu de chose par écrit.

Ce n'est pas que pour cela je veuille blâmer ceux qui écrivent leurs travaux ; car, au contraire, je les estime et les honore et trouve qu'ils font bien de publier ce qu'ils font, soit afin de fermer la bouche aux ignorants et aux envieux, qui pensent que nous mangeons ici le pain du crucifix sans rien faire, ou soit pour animer ceux qui lisent ces belles relations à venir travailler avec nous dans la vigne du grand Maître et Seigneur, ou au moins à prier pour ceux qui y travaillent. Et, pour ces raisons, si je vois que mes supérieurs l'aient agréable, tous les ans, avec l'aide de Dieu, je veux faire une petite relation d'une partie du bien que je fais ici.

21. — Or, pour retourner à nos pauvres chrétiens que nous avons laissés, quand nous prenons congé d'eux pour en aller visiter d'autres, c'est alors qu'ils témoignent de la tristesse, et, comme à notre arrivée ils nous ont fait une amoureuse plainte pourquoi nous ne venions pas les visiter plus souvent, à notre départ ils nous conjurent de les visiter souvent et de venir remplir leurs maisons de bénédiction par notre présence.

22. — La première année que je fus ici, je ne fis pas grand progrès dans la langue arabe, dont j'ai demandé pardon à Dieu. Cela vint en partie de ma négligence, et en partie aussi des mauvaises nouvelles que nous reçûmes de Rome, quand nous apprimes que la Sacrée Congrégation avait ôté à nos supérieurs l'administration de nos missions, et, pour cela, un chacun de nous n'attendait que la patente de notre Révérend Père Général pour s'en retourner en sa province, aucun de nous ne voulant se résoudre à quitter sa Mère la Religion, pour sucer le lait d'une nourrice étrangère.

23. — Dans le commencement de ma seconde année, jugeant

que Dieu me voulait ici, je me mis à travailler tout de bon, et je commençai par de petits catéchismes que je faisais chez nous, et que je continue de faire encore, tous les dimanches, en langue arabe. Et, de plus, je m'en allais aux écoles où l'on élève les petits enfants, ce que je fais encore, et là j'enseignais et enseigne les enfants, non seulement à prier Dieu, mais encore je leur enseigne toutes les choses nécessaires pour le salut de leur âme ; voilà par où j'ai commencé.

Ensuite voyant que je commençais à bégayer en arabe, je me suis hasardé d'entrer dans les maisons des chrétiens. Et comme j'ai aperçu que ces pauvres gens témoignaient une grande consolation de me voir et de m'entendre, cela m'a donné courage de continuer à les visiter. Or, comme je ne suis pas encore assez riche en langue arabe pour faire les frais de la prédication et de la confession, le fruit que je tâche à faire dans les missions se reduit à quatre choses :

24. — La *première* est qu'après les avoir salués et après m'être excusé de ce que je ne les visite pas plus souvent, je prends un petit enfant, desquels il y a grand nombre, — car c'est une chose digne de merveille de voir ici la fécondité des femmes chrétiennes et la stérilité des femmes Turques, — je prends donc un petit enfant, et après lui avoir demandé s'il est chrétien, et s'il sait que c'est le signe du chrétien, je lui enseigne qu'il y a un Dieu qui a créé le ciel et la terre, que ce Dieu est unique, qu'il se trouve partout, qu'il voit tout, et qu'en lui il y a trois personnes distinctes, égales en toutes leurs perfections ; l'une desquelles a pris chair humaine dans le ventre de la Vierge. pour nous racheter et nous délivrer de l'enfer ; Lequel, après avoir vécu trente-trois ans avec les hommes, a voulu mourir pour notre salut.

Je leur enseigne les sacrements de l'Eglise, comme Dieu punit les méchants et comme il récompense les bons, ce que c'est que le paradis, le purgatoire et l'enfer, où ils sont, qui sont ceux qui y vont, ce que l'on y fait et combien ils durent ; et je leur enseigne comme hors de la sainte Eglise il est impossible d'être sauvé, et plusieurs belles choses, selon leur portée. Puis je leur enseigne à diverses fois le *Pater,* l'*Ave,* le *Credo,* les commandements de Dieu et de l'Eglise, car je sais cela par cœur en arabe ; et quelquefois, en quittant les enfants, je m'adresse aux grands ; je les interroge je les instruis ; et ils prennent tant de goût à m'entendre parler

que je me vois quelquefois entouré de dix ou douze personnes, qui m'écoutent avec une singulière attention.

Il est vrai que pour donner plus d'autorité à mes paroles, lorsque j'entre dans les maisons, je tire, de dessous notre scapulaire, un crucifix que je porte toujours avec moi ; et, en le leur montrant, je leur dis : ô mes frères, voyez l'image du Maître à qui je sers. Je ne vous demande ni votre or, ni votre argent ; je ne désire que votre salut. Notre Saint-Père le Pape, qui est le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, m'a ici envoyé pour vous enseigner le chemin du paradis. Aussitôt ils m'entourent et me prennent le crucifix des mains, et c'est à qui le baisera le premier : et voilà la première utilité que je tire de mes visites.

25. — La *seconde* est que, comme les enfants de ce pays-ci, ordinairement parlant, n'honorent pas beaucoup leur père et mère, et je ne sais d'où peut provenir ce désordre, si ce n'est que les pères craignant que s'ils viennent à battre leurs enfants, ils ne se fassent Turcs, ils les laissent sans les corriger, souffrant un moindre mal, afin d'en éviter un plus grand. Les enfants donc, pour l'ordinaire, étant si mal instruits, je leur enseigne que leur père est le lieutenant de Notre-Seigneur, et que leur mère est la lieutenante de Notre-Dame, et que, quand ils honorent leurs père et mère, ils honorent en leurs places Notre-Seigneur et la Ste Vierge, et que, quand leur père et mère les bénissent, Notre-Seigneur leur donne une longue vie et les comble de bénédictions, en ce monde et en l'autre. Et il me semble, — la louange en soit à Dieu, — que mes petites instructions ont fait du profit, car plusieurs, à ce que j'ai appris, vont, le matin et le soir, saluer leurs père et mère et leur baiser la main.

26. — La *troisième* utilité que je tire de mes visites est que je tâche de déraciner une très pernicieuse coutume qu'ils ont ici de jurer le nom de Dieu en vain ; car ils disent une certaine parole qui est *ouallah*, qui signifie autant que notre *par Dieu* en français ; et ce jurement est si commun ici qu'il se trouvera tel qui le jurera plus de cent fois le jour. Je tâche donc d'abolir cette mauvaise coutume, et leur représente comme ils pèchent contre le second commandement de Dieu, puisqu'ils prennent son nom adorable en vain. Mais il s'en trouve qui sont plaisants ; car, alors que je leur veux dissuader de jurer *ouallah*, ils me répondent avec une certaine naïveté sans malice : mon Père, nous avons toujours cette parole

ouallah en la bouche, parce qu'il n'y a rien de plus doux que le nom de Dieu. Alors je leur remontre que le nom sacré de Dieu ne peut point être doux en la bouche de celui qui le blasphème, c'est-à-dire quand on le jure sans nécessité ; et je leur dis que s'ils ont une si grande passion de proférer le saint nom de Dieu et de goûter sa douceur et sa suavité, que je leur permets de dire : *Allah mobarak ; Aïnneni ia Allah ; Scheukr Allah ; Elhhambd lellah* (sic), c'est-à-dire : Dieu soit béni ! mon Dieu, aidez-moi ; remerciement à Dieu; louange à Dieu. Or, mon travail, par la grâce de Dieu, a déjà fait une grande réussite, et telle que quelques-uns se sont abstenus totalement de jurer, et quelques autres, sitôt qu'ils me voient, me disent : *ssaddakni* ; *men hhakka,* c'est-à-dire : mon père, croyez-moi ; en vérité ; et ils ne jurent plus *ouallah*, comme ils avaient accoutumé.

27. — La *quatrième* utilité que je tire de mes visites est qu'après que je leur ai enseigné à prier Dieu, et les articles nécessaires au salut, afin de mettre en pratique un propos que j'ai fait de ne point entrer dans aucune maison sans y faire du profit, j'ai composé quinze ou seize actes parfaitement beaux, savoir un acte de foi, un d'espérance, un d'amour de Dieu, un d'amour du prochain, un acte de contrition, une direction et offrande de toutes les actions à Dieu, un remerciement des bienfaits reçus, un acte de pardon aux ennemis, un acte à Notre-Dame et un à l'ange gardien, le tout brief, mais fervent et enflammé ; et je profère les dits actes avec une voix un peu élevée, parole après parole, le crucifix en la main ; et je fais que tous les assistants, petits et grands, jeunes et vieux, hommes et femmes, les disent pareillement avec moi. Après, nous ajoutons un *Pater*. un *Ave* et le *Credo*, le tout en arabe. Mais vous auriez une sensible consolation de voir cela ; car vous en voyez plusieurs qui se frappent la poitrine et qui pleurent de dévotion en faisant ces actes.

28. — Or, voilà les motifs principaux que j'ai de mes visites ; et je les fais encore afin que, par la conversation, je vienne à apprendre la langue, laquelle s'apprend et plus facilement et plus complètement dans la conversation que dans l'étude, outre que l'on se forme l'oreille à cette difficile langue, et que l'on apprend les diverses façons qu'ils ont de l'énoncer.

29. — Outre ce que j'ai dit ci-dessus, je ne laisse pas, quand l'occasion se présente, et même quand elle ne se présente pas, je la

fais venir à propos ; je ne laisse pas, dis-je, — particulièrement lorsque je parle à nos hérétiques — de leur montrer qu'il ne peut y avoir qu'une vraie foi chrétienne, comme il n'y a qu'un seul messie; et je leur montre l'unité de l'Eglise du Fils de Dieu, et qu'il ne peut y avoir qu'un seul vrai chef de l'Eglise, qui est le successeur de St Pierre, qui est notre Saint-Père le Pape ; qu'il est impossible de se sauver hors de la véritable Eglise Romaine.

30. — Je leur montre aussi la nullité de leurs confessions, et ils m'entendent volontiers discourir là-dessus ; et j'en trouve plusieurs qui demandent à se confesser à moi ; mais comme je ne présume pas savoir assez d'arabe pour pouvoir confesser, je ne veux pas m'exposer.

Je leur enseigne comme il faut qu'ils se préparent pour faire une bonne confession générale, et quand je les ai bien disposés, je prie le R. P. Bruno de les aller cenfesser. Et, en effet, il a confessé ceux dont je vais écrire les noms, et Dieu, à qui en soit tout l'honneur, toute la louange et toute la gloire, a bien daigné se servir de moi pour les réduire à la foi catholique, apostolique et Romaine.

31. — La première qui se convertit par mon entremise fut une femme veuve, âgée d'environ septante ans, Surienne de nation ; sa maison est dans la ville neuve, autrement dite *Gedaydé*, dans une rue qu'ils appellent *Zokak-el-Kall,* en la seconde maison à main droite tirant vers les sépulcres . En janvier 1657.

La seconde qui se convertit par mon entremise fut une femme veuve, de foi chrétienne, âgée d'environ 50 ans, nommée *Padrieh.* Son père s'appelait *Fargiella* ; son mari se nommait *Yacoub* ; il était orfèvre ; sa maison est en *Gédaydé,* en un quartier nommé *Seyd-Omar*. En mars 1657.

La 3me conversion, en laquelle il plut à Dieu se servir de moi, arriva de la sorte : j'entrai dans une maison de Suriens, où il y a cinq ou six familles. Je commençai à parler de la vérité de notre foi, et je me mis un peu de ferveur. Il y avait environ six ou sept femmes présentes ; enfin, il y eut une jeune fille de 15 ou 16 ans, qui était de la troupe. qui eut envie de se faire catholique. Je ne pensais avoir gagné que cette fille ; mais quand le R. P. Bruno se présenta pour la confesser, quatre autres femmes, qui avaient été présentes à mon pauvre petit discours, voulurent encore se confesser. Et, en effet, elles firent profession de notre sainte foi. Il restait encore dans la dite maison la belle-mère de *Thomas* , fille du curé

Touma Surienne de nation, qui ne voulait point entendre parler de conversion. Je ne perdis point courage pour cela ; j'allais souvent dans la dite maison ; j'enseignais la petite fille de la dite femme, nommée *Marina*, qui témoignait une grande joie de me voir. La fille du dit curé tomba malade ; je la visite ; je lui fais boire de l'eau où il y avait de la terre de St Paul dedans ; elle guérit de la fièvre ; et enfin, par la persévérance, je la gagnai, et je la fis confesser au R. P. Bruno, de sorte qu'à présent elle nous veut beaucoup de bien. Sa maison est en *Gédaydé*, vis-à-vis les murs de la ville, proche la fontaine dite *Kastal Bichir*.

En juillet et août 1657, une femme Surienne âgée d'environ 40 ans, et deux de ses filles, une âgée de 18 ans et l'autre de 10, et un jeune garçon, son fils, âgé de onze ans, se sont pareillement convertis et confessés au R. P. Bruno ; leur maison est en *Gédaydé*, dans une rue appelée *Zokak-ess-Syssah.*

En septembre 1657, il y avait une femme Arménienne, vieille hérétique, — car on tient qu'elle a près de six vingts ans, — fort attachée à ses erreurs. Notre-Seigneur s'est daigné servir de moi pour la convertir; elle s'est confessée au R. P. Bruno. C'est la mère du trucheman des Anglais. Sa maison est en *Gédaydé*.

32. — Il restait dans la maison du dit trucheman des Anglais sa femme à convertir: car tous les enfants sont catholiques. Enfin, grâces à Dieu, elle a suivi leur bon exemple, et elle s'est pareillement confessée au R. P. Bruno. Car nous avons cette coutume, quand nous les convertissons, de leur faire abjurer leur hérésie, et de leur faire faire une bonne confession générale de toute leur vie ; car la plupart de leurs confessions sont sacrilèges, ne disant qu'une partie de leurs péchés et encore en général. Car voilà la forme de la confession des Suriens : *Ana Katy* ou *Katyeh*; *halafna ; gadabna; ssarakna ;* etc., c'est-à-dire, je suis le pécheur ou le péché ; nous avons juré, menti, dérobé, enfin nous n'avons laissé chose aucune que nous n'ayons fait. Après cette belle confession, qui sert aussi bien aux grands pécheurs comme aux petits, les prêtres disent des oraisons sur leur tête. Et cette façon malheureuse est tellement en usage parmi les chrétiens de ce pays, que quand ils nous veulent prier de les confesser, ils nous disent : *Abouna sally ala rassi*, c'est-à-dire: Mon Père, priez sur ma tête. J'ai fait cette petite digression pour expliquer la confession des chrétiens de ce pays. Je retourne.

En septembre 1657, une femme âgée environ de 26 ans, de la nation Arménienne, nommée *Katon*, femme de celui qui a soin du *camp* de *Bichir*, appelé *Safar Oda-bachi*. Elle s'est convertie et confessée. Sa maison est en *Gédaydé*, derrière l'église des Suriens, proche le curé *Aslan*, Surien.

Une jeune fille Surienne, âgée de 14 ans, dans la maison du *chiammas Hanna*, le Maronite, s'est convertie et confessée au R. P. Bruno. Sa maison est en *Gédaydé*, proche le trucheman des Anglais.

Dieu s'est encore servi de moi pour la conversion d'une femme Grecque âgée environ de 50 ans, nommée *Saïdeh* veuve d'un procureur de la nation Grecque, nommé *Koula* , et sa fille âgée d'environ 20 ans nommée *Aylaneh*, femme d'*Abou Kouer*, s'est convertie, et toutes deux se sont confessées au R. P. Bruno.

En *Gédaydé*, en la rue qu'ils appellent *Zokak-el-Arbaïn*, deux femmes Suriennes, une âgée de 35 ans et une de 18 ans, se sont converties et confessées ; et aussi dans la même maison, une fille Surienne âgée de 20 ans. C'est vis-à-vis la maison d'un marchand Surien nommé *Scheukrallah*.

Le 24 décembre 1657, la fille d'un curé Surien s'est convertie et confessée ; elle est âgée de 18 ans ; sa maison est à *Gédaydé*.

Le 1r janvier 1658, en la maison du *Kouaja Daoud*, Surien, la femme du dit *Kouaja*, âgée de 40 ans, la mère de la dite femme âgée de 60 ans, le fils du dit *Kouaja*, nommé *Soliman*, et sa sœur *Agramya* , âgée de 8 ans, tous quatre se sont convertis et confessés.

Le 3 janvier 1658, en la maison du diacre *Fargiallah*, Surien, sa femme, deux de ses filles, l'une nommée *Mariam*, l'autre *Hanné*, et son fils nommé *Namotallah*, âgée de 15 ans, tous quatre se sont convertis et confessés au R. P. Bruno.

En janvier 1658, la femme de *Hanna*, Grecque de foi, âgée de 27 ans, s'est convertie et confessée.

En janvier 1658, deux filles, de foi Grecque, une de 18 ans et l'autre de 15, se sont converties et confessées au R. P. Bruno. Leur père est boulanger ; leur maison est en *Gédaydé*, proche le *Kahoué* de *Bichir*, derrière le bain.

En janvier 1658, une femme, Grecque de foi, âgée de 25 ans, s'est confessée et convertie au R. P. Bruno. Sa maison est hors de la

ville, proche l'église des Maronites, et la dite s'appelle *mar Elias.*

En février 1658, la fille d'un marchand Surien, nommée *Safarieth* âgée de 16 ans, mariée au fils du curé *Touma*, Surien, s'est convertie et confessée au R. P. Bruno. Elle loge hors la ville, en *Gédaydé*, proche le trucheman des Anglais.

Voilà ceux et celles à la conversion desquels il a plu à Dieu se servir de moi, quoique indigne. Il y en avait encore d'autres ; mais comme je doute qu'ils soient retournés à leur vomissement, je n'ai pas voulu les écrire.

33. — Or, jugez de là si moi qui à peine puis-je m'énoncer, qui n'ai pas la réputation, ni la science ni la vertu du R. P. Bruno, et qui ne suis pas digne de délier la courroie de ses sandales, si, dis-je, avec l'aide de Dieu, j'ai fait le fruit susdit, que n'aura point fait le R. P. Bruno. A la mienne volonté qu'il se donnât la peine d'écrire le bien qu'il fait ici, il est vrai que l'on verrait des choses dignes d'éternelle mémoire. Mais il a tant d'affaires qu'à peine trouve-t-il du temps pour composer ses sermons ; et s'il ne disait son office hors de la maison, il aurait bien de la peine à trouver du temps pour le dire dedans, à cause des chrétiens qui abordent en notre maison, et viennent à lui, comme à leur père, pour chercher du soulagement à leurs nécessités et des paroles spirituelles. Il sort tous les matins après la messe, et il emploie huit heures, tous les jours, à visiter et consoler nos pauvres chrétiens. Il est leur père ; il est leur mère ; il est leur procureur ; il est leur refuge ; et quand ils ont quelque affliction, ils viennent aussitôt chez nous, pour y chercher de l'assistance ou de la consolation, et ils ne sont point frustrés de leur attente. Je me suis souvent étonné comme le R. P. Bruno pouvait suffire pour tant d'affaires.

34. — Or bien que je ne sache pas tous ceux qui se sont convertis, l'année passée, par son entremise, je veux nonobstant écrire le nom de quelques-uns qui sont venus à ma connaissance.

Premièrement : Deux diacres Suriens, enfants de curés, un, fils du curé *Aslan*, et l'autre, fils du curé *Touma*, se sont convertis et confessés, et témoignent une grande ferveur. Ils ne veulent plus servir aux messes de leurs prêtres, comme ils faisaient auparavant, à cause que ceux qui servent aux messes des Suriens, sont obligés de nommer le nom de six hérétiques que les Suriens tiennent pour leurs patriarches ; ils les appellent *abaatna*, c'est-à-dire nos pères; les noms de ces bonnes gens sont Dioscore, Sévère, Barsome, Anthi-

mos, Yacoub-el-Braday, — duquel ils ont pris la dénomination de Jacobites ; — pour le sixième, je ne m'en souviens pas.

Un des principaux marchands d'entre les Jacobites ou Suriens, nommé *Kouaja Abdallah*, et son fils aîné, âgé d'environ 30 ans, se sont convertis et confessés tous deux au R. P. Bruno. Leur maison est en *Gédaydé*, proche le *Kahoué* de *Bichir.*

Un autre marchand Surien, des principaux de cette nation ou secte, nommé *Scheukr-Allah,* s'est converti et confessé, et est à présent parfait catholique. Je travaille depuis deux ou trois mois à la conversion de la femme du dit marchand, et à celle de sa sœur, et j'espère qu'avec la toute-puissante grâce de Dieu, nous en viendrons à bout.

Un Surien qui était procureur de cette nation, c'ést-à-dire le surintendant, nommé *Ehia* s'est converti et confessé, et témoigne un grand désir de persévérance.

Un certain Surien, nommé *Fathallah* fils de *Chamaon*, s'est converti et confessé.

Un des principaux des Suriens, nommé *Joseph Ehia* , s'est converti et confessé au R. P. Bruno. Sa maison est en *Gédaydé*, proche le *Kahoué* de *Bichir.*

Un certain Arménien fort âgé était grandement malade ; le R. P. Bruno le visita et fit si bien qu'il le fit entrer dans le bon chemin. Il s'est confessé et communié ; sa maison est en *Gédaydé*, en la rue dite *Zokak-el-Kall.*

Depuis 3 ou 5 jours, la femme du curé *Touma*. Surienne. s'est convertie et s'est confessée et communiée au R. P. Bruno.

La fille du procureur des Suriens, âgée d'environ treize ans, s'est convertie et confessée au R. P. Bruno.

35. — Je veux encore ajouter ici deux conversions qui ont été fort célèbres. La *première* fut du procureur des Grecs, qui fut accusé de sa nation. Notre Bacha le fit prendre et emprisonner; et sa nation fut si animée contre lui qu'elle donna au Bacha une grosse somme d'argent afin qu'il le fît mourir : ce qui fut fait. Mais auparavant sa mort, il désira parler au R.P.Bruno, qui le visita en sa prison, le convertit, le confessa et communia; et il mourut en parfait chrétien; car le Cadi lui offrit la vie s'il voulait se faire Turc ; mais il aima mieux mourir que de perdre sa foi et son âme. Les Grecs ont souffert de grandes concussions et avanies depuis la mort du dit

procureur, qui se nommait *Eben Doumart*, et on croit que c'est son sang innocent qui crie vengeance devant Dieu. (1)

Le R. P. Bruno et moi travaillons depuis plusieurs mois à la conversion de la mère, de la femme, de la fille et de la sœur du dit procureur. Mais nous n'avons pas pu encore en venir à bout; car les Grecs, bien qu'ils soient les moins éloignés de notre foi, sont pourtant les plus difficiles à convertir. Nous espérons pourtant, avec l'aide de Dieu, que notre persévérance l'emportera, et que les quatre susdites personnes se convertiront ; car elles font grande estime de nous. Mais comme la mort tragique du procureur est encore fraîche, elles ne veulent pas la pardonner à ceux qu'elles en croient les auteurs, et c'est ce qui est cause qu'elles font difficulté de se convertir.

36. — L'autre conversion mémorable est celle de l'évêque des Grecs, lequel, reconnaissant que hors la S[te] Eglise Romaine personne ne peut se sauver, s'est fait catholiqne et a fait sa confession générale au R.P. Bruno. Cette conversion est d'une très grande importance ; car, comme les Grecs voient que leur évêque nous estime et nous aime, ils nous donne facilement l'entrée dans leurs maisons, et donnent plus de créance à notre doctrine.

37. — Mais une des plus belles actions du R. P. Bruno est qu'il a si bien ménagé auprès du patriarche du mont Liban, qu'il a fait consacrer archevêque un certain brave personnage, nommé Andraous, lequel ayant suivi autrefois l'hérésie des Jacobites ou Suriens, avait été converti par le R. P. Bruno. Le dessein de notre dit Père était que le seigneur Andraous ayant été consacré par l'entremise de notre Consul, on le pourrait installer pour évêque de la nation des Jacobites ou Suriens, et qu'ainsi, par son moyen. on viendrait à gagner toute la nation Jacobite ; ce qui réussit assez heureusement ; car notre Consul, qui cherche tous les moyens pour rendre service à Dieu et à sa sainte Eglise, voyant une si belle occasion de manifester sa piété, employa ses biens et son autorité pour faire réussir ce glorieux dessein. L'évêque Andraous, arrivé en Alep, logea chez nous, et par adresse il s'est installé dans l'église des Suriens, reçu des prêtres, agréé du peuple. Mais comme il commença avec un peu de ferveur à vouloir déraciner leurs erreurs, les

(1) Il s'agit du martyre de David : cf. Doc. I, 457 et II, 6.

prêtres s'offensèrent contre lui, et, entre autres, un sien frère, partisan juré de l'hérésie d'Eutichès et de Dioscore, lui donna plus de peine; de sorte que se voyant contrarié par ceux mêmes qui devaient lui prêter main forte, tout déplaisant, il se retira au mont Liban, vers le Patriarche du dit lieu, notre Consul faisant les frais de son voyage comme il avait fait en son séjour.

Le R. P. Bruno ne perdit pas courage pour cela ; car il envoya à Rome un de nos frères, nommé le frère Alexandre, pour avoir les ordres de Sa Sainteté touchant la façon avec laquelle le bon évêque Andraous se pourrait gouverner avec la nation Jacobite, et ce qu'il pourrait permettre. Nous attendons les expéditions de Rome ; et de l'autre côté nous attendons le retour du dit évêque Andraous, lequel nous a dit être sorti du mont Liban pour venir une seconde fois s'installer dans l'église des Suriens, afin de tâcher à les réduire tous à la foi catholique. Que cette affaire réusisse ou non, devant Dieu le R. P. Bruno aura une grande récompense ; car il a fait tout ce qu'un prudent et parfait missionnaire puisse faire pour faire réussir un si glorieux dessein. (1)

38. — Changeons maintenant de discours et disons un mot de la façon que nous la passons avec les Turcs, afin que vous ne pensiez pas que nos roses soient sans épines ; vous saurez que nous recevons assez souvent du déplaisir de certains jeunes Turcs, quand nous allons visiter nos chrétiens. Car quelques-uns nous crachent au visage. et d'autres nous prennent à la barbe, et d'autres nous tiraillent par les habits ; quelquefois ils nous jettent des pierres, et quelquefois ils nous injurient, nous disant : *ia kafer* ; *ia malehoun* ; *ia kanzir* ; c'est-à-dire, ò apostat, ô infidèle, ò maudit de Dieu. D'autres fois, ils prennent de la craie et vont au-devant de nous faisant des croix sur les pavés où nous devons passer, afin que nous les foulions aux pieds. Mais ce que nous entendons le plus souvent retentir à nos oreilles. c'est cette injure : *Frangi k..ukou tariss aboukou*, qui est une injure infàme. Mais avec la patience, avec un visage allègre et avec de bonnes paroles, nous venons à bout de tout.

39. — Mais aussi d'autre part, quand nous sommes sortis de la ville et que nous sommes arrivés en *..édaydé*, qui est comme une ville neuve, où logent la plupart des chrétiens, nous trouvons

(1) Cf. Doc. I, p. 450 etc.

leurs enfants qui nous viennent baiser les mains devant tout le monde, et chacun d'eux nous invite à le visiter, et c'est à qui nous attirera dans sa maison. Mais quand nous y sommes entrés, ils courent aussitôt à leurs pères et mères, aussi contents comme s'ils avaient gagné beaucoup d'argent, et, tout jubilant d'allégresse, ils vont criant : *Abouna gia, Abouna gia*, c'est-à-dire notre Père est venu ; car c'est ainsi qu'ils nous appellent ; et aussitôt leurs pères et mères nous font les caresses que je vous ai décrites ci-dessus.

40. — Au reste, vous devez savoir que ces pauvres chrétiens sont fort dévots à tout ce qui vient de chrétienté, comme images, croix, médailles et agnus Dei. Plusieurs disent qu'ils ne sauraient prier Dieu s'ils n'ont un chapelet, et ils tiennent leurs maisons bénites, quand il y a une ou deux images dedans. Et ainsi nous nous donnons l'entrée dans leurs maisons par ces vétilles.

Au reste vous devez savoir que la dévotion du saint scapulaire est ici grande, et que plusieurs de l'un et l'autre sexe portent ce précieux habit de Notre-Dame. Il y a quelques années que cette dévotion était plus célèbre, parce que, tous les seconds dimanches du mois, nous faisions une procession et faisions la prédication dans notre chapelle. Mais craignant que l'on nous fît des avanies, comme l'on a fait aux Pères de Hiérusalem, aux Pères Capucins et aux Pères Jésuites, nous avons interrompu cette dévotion extérieure jusques à une meilleure saison.

41. — Si vous voulez savoir ce que c'est qu'*avanie*, c'est qu'ils vous font une querelle d'allemand, vous faisant accroire que vous avez fait contre les ordres du Grand Seigneur ; et, là-dessus ils nous condamnent à partir, ou cinq mille piastres qu'il faut payer sans appel.

42. — Vous devez savoir encore que le nom de la grande Ste Thérèse est fameux ici aussi bien qu'en France, y ayant plusieurs chrétiens qui portent ce beau nom et qui ont voulu le donner à leurs filles.

43. — Encore vous veux-je dire un mot de notre façon de vivre. *Premièrement* vous devez savoir que nous conversons par ensemble avec un grand respect, amitié et correspondance, en telle sorte toutefois que nous conservons une particulière déférence au R. P. Bruno, notre supérieur, avec lequel nous vivons comme des enfants envers leur bon père, de sorte que quand on nous envoie quelques images, chapelets ou médailles pour distribuer à nos

chrétiens, nous les partageons entre nous également, la bonté du R. P. Bruno étant telle qu'il veut que tout soit commun entre nous. Pour notre vivre corporel, bien que ce soit le moindre de nos soins, nonobstant, pour vous en dire ce qui en est, il n'arrive pas à l'abondance qui se retrouve dans nos couvents. Car, outre que nous sommes fort pauvres, le poisson est ici très rare et fort cher. Je vous dis la vérité quand je vous assure que nous n'en mangeons presque point, si ce n'est quelquefois, lorsque les marchands nous en envoient par aumône, de sorte que notre vivre d'ordinaire est des légumes et un couple d'œufs et quelquefois de la mauvaise herbe.

Pour nos récréations, elles consistent en ce qu'après le repas nous restons quelque temps à la table et nous parlons l'un avec l'autre, car pour le jardin nous n'en avons point d'autre qu'un qui est au-dessus de notre terrasse, qui n'est pas du tout si grand que le jardin du bassin de notre couvent de Paris, car sa grandeur est comme un de nos lits, de sorte qu'en moins de deux *Ave Maria*, on en peut faire trois fois le tour.

44. — Ce que je viens de dire n'est pas pour me plaindre ; car je suis bien aise de m'être privé, pour l'amour de Dieu, des consolations et des assistances qui se retrouvent dans nos communautés et qui ne se rencontrent point ici ; mais c'est pour fermer la bouche à ceux qui pensent que nous soyons ici dans la cocagne et que nous abondions de toutes choses ; et pour moi, à ce propos, je vous dirai la vérité de la façon que je la pense, c'est que j'estime qu'un missionnaire fait un acte beaucoup plus héroïque de quitter sa communauté pour se sacrifier pour le service des missions, qu'il n'a fait alors qu'il a abandonné ses parents et ses biens pour se sauver dans le paradis de la religion. Au surplus, que personne ne pense que les religieux vivent ici à leur liberté ; car je vous assure qu'il faut être ici plus sur nos gardes que dans nos couvents, car nous sommes regardés de tous ; et les missionnaires peuvent dire d'eux ce que S[t] Paul a dit de soi et des autres apôtres : *Spectaculum facti sumus Deo et angelis et hominibus.*

45. — Encore vous veux-je dire un mot de notre maison. Elle est située dans un grand *camp* ou caravansérial ; elle est composée de cinq chambres : une nous sert de chapelle ; les quatre autres servent à nous quatre ; il y a de plus une petite cuisine, un petit réfectoire et un magasin pour mettre le bois, le charbon et nos

autres provisions. Nous payons tous les ans pour le louage quarante et cinq écus.

46. — Au surplus, si vous demandez par quel moyen nous pouvons subsister, je vous répondrai qu'auparavant que la Sacrée Congrégation se fut appropriée la surintendance de nos missions, nos supérieurs majeurs, qui nous gouvernaient avec une providence paternelle, nous envoyaient tous les ans de Rome une somme qui était suffisante pour notre subsistance. Mais, depuis cet accident, nous n'avons rien reçu de la Sacrée Congrégation. Pour les aumônes, nous en avons fort peu. Pour les messes, fort peu de personnes nous en font dire ; et nous nous trouverions heureux si pour tout revenu nous avions l'aumône de nos messes, selon que l'on la trouve à Paris : car ayant à appliquer plus de mil messes l'année, nous tirerions du seul autel plus de cinq cents livres de rente. Et ainsi si V. R. voulait nous procurer l'aumône de quelques messes, je vous assure que nous les dirions fort fidèlement, et que nous vous resterions particulièrement obligés.

Il est temps que nous pensions à l'avenir : car, bien que Dieu pourvoie à tout, il veut encore que nous nous aidions nous-mêmes ; ce que le R. P. Jean-Pierre nous a procuré par ses travaux et par ses soins ne peut pas durer longtemps. Nous espérons toutefois que celui qui a soin des vers de terre et qui nourrit ses propres ennemis, n'abandonnera pas ceux qui ont tout laissé pour son amour, et qui n'ont point d'autre dessein que la manifestation de son saint nom et que l'augmentation de sa gloire.

47. — Le R. P. Jean-Pierre vous envoiera, dans peu de temps, une relation plus ample et mieux ordonnée que celle-ci, dans laquelle il décrira la fondation de cette mission, son commencement, son progrès et ses fruits, et les contradictions qu'elle a souffertes. Le dit Père, depuis son retour de France, s'est remis à l'arabe de bonne sorte, et il y a fait un notable progrès, de sorte qu'il espère dans peu de temps soulager, avec l'aide de Dieu, le R. P. Bruno, non seulement dans les confessions, mais encor dans les prédications ;et moi je ferai mon possible pour le seconder.

Voilà, mon Révérend Père, un petit abrégé de ce qui se passe dans notre mission d'Alep. Il n'y a ici ni ornement ni éloquence dans ce petit discours ; aussi ne l'ai-je pas fait pour paraître au dehors, mais seulement pour servir de divertissement à une de vos récréations et pour animer nos bons frères.

48. — Avant que de finir, je veux ajouter encore en abrégé quelques choses mémorables qui se sont passées en notre ville d'Alep, en l'année 1657.

La *première* fut la sortie de notre Bacha précédent, nommé Murthaza qui fut une des choses les plus magnifiques et belles que j'aie jamais vue; tout ce que j'avais vu à Rome, — je parle de la pompe extérieure, — n'approchant point de la beauté de cette superbe sortie, où parurent quatre ou cinq mil cavaliers, montés sur de beaux chevaux, avec de grandes richesses.

La *seconde* chose qui s'est passée digne de remarque est l'enterrement de l'Ambassadeur du Grand Mogor, qui fut curieuse dans sa bizarrerie. Il retournait de Constantinople et pensait retourner en son pays ; mais il laissa ici son corps, et son âme aux démons.

La *troisième* fut l'entrée de Hassan Bacha, qui est à présent notre gouverneur, qui fut belle à voir pour la quantité de beaux chevaux et de chameaux qui y parurent (1).

La *quatrième* fut une fête solennelle qu'ils appellent *ziné*, qu'ils firent en signe de réjouissance, à cause de la reprise de Ténédo sur les Vénitiens, toutes les boutiques des marchands étant ornées de tapis, coussins et riches étoffes, durant trois jours et trois nuits. Les rues où sont les boutiques des marchands, qu'ils appellent *bazars*, étaient éclairées par quantité de lampes allumées.

La *cinquième* fut une ordonnance que le lieutenant du gouverneur fit, par laquelle il défendit aux chrétiens de porter des bonnets de velours, des souliers jaunes, des ceintures rouges, et ordonna que quand ils entreraient aux bains, ils sonneraient une clochette. Mais les chrétiens, avec de l'argent, se sont délivrés de cette persécution.

49 — Il y a environ un mois que notre Bacha fit empaler dix ou douze hommes que l'on accusait d'avoir fait effort pour dérober l'argent du *karage,* que l'on envoyait d'Alep en Constantinople.

50. — Ce *karage* est un certain droit qu'ils tirent de chaque chrétien, lorsqu'il est arrivé à l'âge de 15 ou 16 ans, prenant cinq ou six piastres par tête, aussi bien des pauvres que des riches.

51. — Voilà, mon Révérend Père, ce qui s'offre pour le présent

---

(1) Cf. *Mémoires d'Arvieux,* I, 459 etc. et *Vie de Picquet, p.* 37 etc.

de vous faire savoir touchant notre mission, de laquelle plusieurs jusques à présent n'ont tenu compte, à cause qu'ils ont ignoré le service qu'elle rend à la sainte Eglise, et l'honneur qu'elle fait à notre sainte religion.

52. — Je prie V. R. de nous recommander aux prières de notre sainte communauté de Paris, afin qu'il plaise à Dieu protéger, maintenir et augmenter nos missions, et nous donner les talents et les habitudes qui sont requises en des missionnaires apostoliques, à laquelle il a plu à l'infinie miséricorde de Dieu de nous appeler, afin qu'après avoir beaucoup travaillé en la vigne de Notre-Seigneur, nous soyons assez heureux pour recevoir de la divine miséricorde la même récompense que les apôtres ont reçue de leurs travaux, je veux dire que nous soyons trouvés dignes *pro nomine Jesu contumeliam pati*, et que nous soyons tous couronnés de la précieuse auréole du martyre. Ce sont les souhaits, Mon Révérend et très honoré Père, de votre très humble et très fidèle sujet et serviteur en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

FRÈRE ANSELME DE L'ANNONCIATION,
Carme déchaussé et missionnaire indigne d'Alep (1)

---

(1) A cette époque passèrent par Alep de nobles voyageurs, se dirigeant vers l'Extrême Orient ; ils nous ont laissé leurs impressions que nous notons ici.

Ce fut, en janvier 1661, Mgr de la Motte-Lambert, évêque de Béryte. Voici ce récit :

« Nous entrâmes dans Alep le jour de la conversion de S[t] Paul. Nous allâmes avec les autres Français, qui étaient avec nous, descendre à la maison de M. le Consul, qui était pour lors M. Picquet. L'emploi de Consulat est fort considérable en ce lieu-là, quand celui qui en a la charge s'en acquitte avec la dignité nécessaire. Nous sommes témoins de la réputation que ce Consul s'est acquise, non seulement parmi les chrétiens, dont il était le protecteur en tout ce pays, mais encore parmi les Turcs, auprès des Bachas et autres officiers de la ville. Aussitôt qu'il eut appris notre arrivée, il envoya offrir sa maison et sa table à M[r] de Béryte, et sa civilité fut telle que l'on n'y pût résister. Il fallut accepter l'un et l'autre durant tout notre séjour en cette ville.... Comme il connaissait de longue main la mauvaise foi de la plupart des Turcs à l'endroit des chrétiens, puisqu'ils font gloire de les tromper par de perpétuelles avanies, il prit le soin lui-même de faire mettre par écrit le marché avec le janissaire, qui était chef et maitre de la caravane, que nous trouvâmes, à notre arrivée, prête à

partir pour Babylone. Les Francs, c'est-à-dire au langage des Turcs les chrétiens d'Europe, qui voyagent en leur pays, passent dans leur esprit pour riches, ce qui les tente d'essayer tous les moyens de les surprendre : c'est ce qui oblige les Francs de paraître les plus pauvres qu'ils peuvent, soit dans leurs habits et leur train, soit dans leur dépense ; on ne montre jamais d'argent, et on n'emploie que de la petite monnaie, qui est à l'usage des pauvres....

Les Jésuites, les Capucins et les Carmes déchaussés ont leur résidence en cette ville depuis plusieurs années : ils travaillent avec beaucoup de fruit et d'union entr'eux. Il n'y aurait rien plus facile que de ramener tous les schismatiques à la pureté de la foi, pourvu qu'on se conciliât l'amitié de leurs supérieurs, qui ne suivent leurs erreurs que par intérêt, et lesquels on pourrait, aisément engager dans un meilleur parti : ce que les missionnaires ont fait depuis le Consulat de Mr Picquet, pour la réduction de quelques-uns d'entr'eux, en est une preuve suffisante. Tous ces missionnaires souffrent une grande pauvreté ; car ils ne prennent jamais rien des chrétiens de ce pays, qui sont presque tous pauvres et misérables, et ils sont peu assistés d'Europe. Cependant leurs travaux sont grands, étant obligés, pour prêcher et instruire les chrétiens, d'aller de maison en maison, ne leur étant permis d'avoir aucune église publique.» (*Relation du Voyage de Mgr l'Evêque de Béryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine...* par M. de Bourges, prêtre, missionnaire apostolique. 2e éd. Paris, (1668), p. 33-37).

En février 1662, François Pallu, évêque d'Héliopolis, arrivait à Alep. Voici ce qu'il en écrit :

«J'eus la consolation de voir à Alep une des plus florissantes missions qui soit dans le Levant : neuf ou dix missionnaires de divers ordres, fort unis entr'eux, ne cessant jour et nuit de s'appliquer à la conversion des schismatiques et des hérétiques de diverses sectes. »

Il repasse par la même ville, en 1665, allant en Europe, et il écrit :

«Après avoir traversé la Mésopotamie... je me rendis à Alep, où j'eus la consolation de voir les progrès de nos religieux Français pour la réduction des schismatiques et des hérétiques à la pureté et à l'unité de notre sainte foi. L'ordre qu'ils gardent en leur conduite pourrait servir de modèle à toutes les missions du monde ; ils travaillent de concert, sous la protection de Mr Baron, Consul de France en cette ville-là, et qui fait heureusement servir l'autorité, que sa charge lui donne, pour faire avancer les affaires de Dieu. J'avais besoin de trouver, à mon arrivée à Alep, un ami aussi généreux que lui; j'étais extrêmement abattu, après une marche de près de cinquante jours que j'avais faite depuis Babylone, durant une saison froide et pluvieuse. Le bon traitement que je reçus chez lui, durant près d'un mois, répara mes forces pour continuer mon voyage.» (*Relation abrégée des Missions et des Voyages des Evêques Français, envoyés aux royaumes de la Chine, Cochinchine, Tonquin et Siam*, par Messire François Pallu, évêque d'Héliopolis. Paris (1668) p. 13 et 54).

SUPPLÉMENT

53.—*Noms de quelques orientaux, convertis par les missionnaires Carmes et cités passim dans le diaire des PP. Carmes d'Alep* :

1669 - 1681

1669 : 20 août : MOGDSI IUSAF (1), Jacobite. — 14 octobre : IUSAF (per soprannome CHARUB-EL-MESSIEH, dit le Diaire). — 14 novembre : la femme MEIELICHAN. — 21 novembre : CHAMMAS (2) FARAJE, Jacobite, jeune homme. —26 novembre : CHAMMAS RESCALLAH, Jacobite. — Décembre : baptême de deux enfants musulmans mourants.

1670 : 2 février : MUTELUG, Jacobite, jeune homme. — 12 mars : JOSEPH, jeune homme qui s'était enfui de Mardin pour échapper à la persécution ; son père avait apostasié. — 3 juillet : MARINA, jeune fille Syrienne de 16 ans, atteinte de la peste, fille de QUAGIA (3) ASALAN. — 15 septembre : MOGDSI NAAMÉ, Jacobite, âgé de 70 ans. — 20 novembre : UM-GAZAL, femme Jacobite, âgée de 66 ans. — Pendant la peste, plusieurs conversions.

1671 : 13 janvier : JACOB, jeune homme Jacobite. Il menait jusque-là une vie dissolue. Depuis sa conversion, il devint un modèle. Sa mère, hérétique obstinée, se convertit.—25 mars: GEORGES et HANNA, Jacobites, jeunes gens. — 15 septembre : UM-HANNA, femme Jacobite. — 20 décembre : QUAGIA HANNA, Jacobite.

1672 : 2 février : ABD-EL-MESSIEH, Jacobite. — 12 juin : une femme Arménienne. — novembre : PIERRE, Jacobite, de Mardin.

---

(1) MOGDSI, qui a visité le Qods, Jérusalem. Les orientaux avaient rarement jadis des noms de famille. Les plus fréquents, même de nos jours, sont des noms de métier, d'office, d'origine, de lieu de naissance, ou bien des noms propres de personnes, devenus noms de familles.

Nous transcrivons ces noms comme ils sont écrits dans l'original.

(2) Diacre, clerc.

(3) Monsieur, titre jadis réservé aux personnages de quelque importance.

1673 : 25 janvier : BADIQ, Arménien, jeune homme. — 29 janvier : ABDEL-KARIM, Jacobite, jeune homme. — 5 mars : deux jeunes gens, ELIAS, clerc de la nation Grecque, et SCIOQRALLA, de la nation Syrienne. — 18 novembre : FARGIALLA, Grec. — 28 décembre : JEAN, frère de FARGIALLA.

1674 : 3 février : SAMAAN, fils de FARGIALLA. — 23 avril : MICHEL, archiprêtre des Grecs. — 10 novembre : baptême d'une petite fille musulmane, âgée de 3 ans, mourante. — 17 novembre : MATUG, fils de QUAGIA ASSALAN. — 7 décembre : baptême d'une petite fille musulmane âgée de 5 ans.

1675 : Deux petits enfants musulmans baptisés. — 19 octobre : Mort de la femme de QUAGIA DAVID, Syrien, « dame de grande sainteté ». — 27 octobre : MICHEL, jeune homme Grec.

1676 : 4 janvier : CHAMMAS SARKIS, fils du curé MATLUB, Jacobite. — 9 janvier : le fils de QUAGIA ABRIS (ou AIRIS), Jacobite. — 18 septembre : MUTTELEG, Jacobite. — 21 novembre : CHAMMAS BOTROS, de Damas, parent de QUAGIA AIRIS. — 16 décembre : une femme Arménienne.

1677 : 25 mars : SCÉIN et IUSEF, Jacobites. — 10 avril : Mort de QUAGIA CIUKRALLA EBEN EL-HAUAVA. — 27 mai : Mort de QUAGIA MOQOVI, Chaldéen catholique.

1678 : novembre : CHAMMAS FARGIALLA, Jacobite. — 12 décembre : ANTOUN, fils de HANNA, Jacobite.

1679 : 26 mars : SAFAR, Jacobite de Mardin, fils de AISSA. — 30 mars : CHAMMAS JACOB, fils de QUAGIA HANNA.

1680 : 28 janvier : BEDRUES CELEBI, fils de QUAGIA MAQSUD, Arménien.

1681 : janvier : CHAMMAS IBRAHIM, fils de QUAGIA KAKO ; longtemps hérétique obstiné, il s'est converti avant sa mort.

54. — Témoignage du Consul d'Alep

En faveur des missionnaires Carmes

Paris, le 6 février 1657

(Arch. Nationales, Paris, L 932, n. 3).

Nous, L'Ange de Bonin, écuyer de la ville de Marseille, jadis Consul pour le Roi en Syrie, Chypre et Caramanie, savoir faisons et attestons à tous qu'il appartiendra la vérité être telle, tant par ce qui nous a été fidèlement rapporté, que ce que nous avons vu en l'espace de quinze ans que nous avons exercé la dite charge de Consul :

Que depuis trente ans les RR. PP. Carmes déchaussés ont établi une mission en la ville d'Alep, capitale de la Syrie, pendant lequel temps leur façon de vie de pénitence et d'austérité a été si édificative à tous les peuples et nations, tant du dit pays qu'étrangers, que plusieurs personnes, en vue de la perfection de leur vie, se sont convertis à la foi catholique, et que par leurs fréquentes et continuelles exhortations et prédications, ils ont maintenu et augmenté la ferveur des catholiques dans leur croyance et religion, et converti divers schismatiques ; et ce. au commencement de leur mission, par l'entremise d'un religieux nommé le Père Thomas, Français de nation,par le ministère duquel Dieu a fait voir des prodiges extraordinaires pour la conversion des âmes, et pour y établir, comme il a fait, la dévotion de Notre-Dame ; auquel a succédé le R. Père Bruno de Saint-Yves, homme d'éminente vertu et sublime piété, lequel, accompagné de deux autres religieux du même Ordre, Français de nation, et d'un frère, porté par son zèle, va tous les jours dans les maisons des schismatiques, depuis environ quinze ans qu'il y est, instruire les femmes et petits enfants ; et visitant leurs prêtres, il les va disposant à se soumettre au giron de l'Eglise catholique, apostolique et Romaine ; en quoi Dieu a tellement accompagné la bonté et mansuétude de laquelle il se sert,

qu'il a depuis peu obligé le Patriache des Jacobites d'avouer et dire publiquement à ses ouailles que l'Eglise Romaine était la mère-église, hors de laquelle il n'y avait point de salut ; à cet effet lui envoie tous les jours grand nombre de ces pauvres Jacobites, qui sont schismatiques, pour être enseignés et redressés en la voie du salut ; de sorte qu'on peut dire qu'en la seule personne de ce patriarche, il a converti et ramené à l'Eglise Romaine plus de quarante mille âmes; ce qu'il fait aussi aux autres nations schismatiques.

Et sa vertu et sa piété sont de si haute estime qu'il y a des Turcs même, lesquels, ayant leurs enfants malades, les lui amènent dans les maisons des chrétiens pour leur faire faire le signe de la sainte croix par le dit R. Père ; de sorte que cette mission subsistant, on doit espérer par le ministère de ce R. Père, comme encore de ceux qui sont avec lui, et l'imitant en sa piété, et les autres qui succèderont, que Dieu sera servi et glorifié en leurs personnes, et qu'il récompensera tous ceux qui contribueront à cette subsistance.

Ce qui a obligé les Consuls qui nous ont précédé et ceux qui ont suivi, de prendre tous les soins imaginables pour les protéger et défendre, tant leurs personnes que leurs maisons, contre les ennemis de la foi, nous opposant aux violences qu'on a voulu faire à leurs personnes, dans l'exercice de leur mission, ayant été si heureux que pendant l'espace de quinze années que nous avons exercé la dite charge de Consul, il n'est rien arrivé de fâcheux ni à leur église, ni à leurs personnes.

En foi de quoi nous avons fait dresser les présentes et signées de notre propre main.

Fait à Paris, le sixième février mil six cent cinquante-sept.

Bonin

PROTECTORAT ET QUESTIONS D'EGLISES

Maronites d'Alep et de Chypres

1686 - 1687

SOMMAIRE

1686 : *26 janvier. L'Ambassadeur au P. Boisot s. j.*: — 1. Querelle entre le Consul d'Arvieux et son successeur Julien. — 2. L'Ambassadeur désire connaître l'état des missions, pour mieux travailler au progrès de la Foi. — 3. Il faut travailler à la conversion des Français hérétiques établis à Alep.

16 février. Julien, Consul d'Alep, à l'Ambassadeur : 4. Efforts pour la conversion de deux Français hérétiques.

17 février. Boisot s. j. à l'Ambassadeur : 5. Tristes effets de la querelle entre les deux Consuls d'Alep. — 6. Fruits consolants de la mission d'Alep et zèle du patriarche Syrien catholique. — 7. Le missionnaire implore la protection de l'Ambassadeur en faveur de ce patriarche. — 8. Le patriarche Grec est schismatique et peu favorable aux catholiques. Le grand nombre des convertis de Damas l'irrite. — 9. Les principaux Arméniens d'Alep ont quitté leur hérésie. — 10. Attachement des Maronites à l'Eglise Romaine ; leur ignorance ; leurs supplications pour l'agrandissement de leur église. — 11. Insuccès du missionnaire auprès des deux hérétiques Français.

— *Récit de l'Ambassadeur, relativement à l'église des Maronites d'Alep* : 12. Eloges que fait le P. Deschamps s. j. des Maronites d'Alep, et ses instances en faveur de l'agrandissement de leur église. — 13. Supplique des Maronites ; leur nombre et celui des autres chrétiens et des missionnaires d'Alep (*en note*). — 14. Difficultés de l'entreprise ; refus du grand Vizir en 1677. — 15. Raisons de cette politique et influence néfaste des drogmans Grecs de la Porte. (*En note* : Portrait de Maurocordato.)

10 mars. L'Ambassadeur au P. Boisot s. j. : 16. Délai laissé aux hérétiques. — 17. Espoir pour l'agrandissement de l'église Maronite. (*En note* : commandement pour le rétablissement de l'église des Franciscains d'Alep ; les maisons religieuses du ressort du Consulat Français de Saïda et du Consulat d'Egypte, à la même époque ; zèle des missionnaires).

3 mai. Mémoire du Consul de Chypres sur les Maronites : 18. Villages habités par les Maronites ; protection que le Consul leur accorde contre les Grecs. — 19. L'église de Nicosie appartenait aux Maronites. — 20. Elle a

passé régulièrement entre les mains des Observantins. — 21. Zèle de ces missionnaires.

4 mai. Le Consul de Chypres à l'Ambassadeur : 22. Il recommande les Maronites allant à Constantinople demander protection contre l'oppression des Grecs.

juin. Le P. Boisot s. j. à l'Ambassadeur : 23. Espoir en faveur des Maronites. La question de l'ancienne église des Franciscains d'Alep.

5 juin. L'Ambassadeur à d'Ortières : 24. Difficultés pour obtenir ce que les Maronites demandent. (*En note* : mission de d'Ortières).

1 juillet. Mémoire des Maronites de Chypres : 25. Leur nombre et les noms des villages qu'ils habitent. On leur fait payer le *Karage* pour les morts.—26. Exigences intolérables des Grecs à leur endroit. (*En note*: l'Ambassadeur promet de les protéger).

17 juillet. L'Ambassadeur au P. Deschamps s. j. : 27. Les commandements obtenus en faveur des Maronites de Chypres pourraient être utiles à ceux d'Alep : (*En note*: Prix comparatif des différentes monnaies d'alors).

19 juillet. — Au P. Boisot s. j. : 28. Le procès d'Arvieux et Julien. — 29. Que les Maronites ne tentent pas d'obtenir par l'argent l'agrandissement de leur église.

22 novembre. — A Julien: 30. L'église des Franciscains d'Alep, devenue un magasin, est rendue à ses anciens propriétaires. Elle doit rester sous le protectorat du Roi de France.

23 novembre. — Au P. Boisot s. j. : 31. Commandement obtenu en faveur de l'église St Benoît de Galata. — 32. Mort du P. Clément s. j.

1687 : *13 février. — Au Roi* : 33. Retard apporté à l'exécution des ordres du Roi, relativement à la chapelle consulaire d'Alep.

5 mars. — Au Roi : 34. Commandement obtenu en faveur du patriarche Syrien catholique.

10 avril. Le patriarche Grec Athanase à l'Ambassadeur : 35. Il se déclare catholique sincère, et veut être reconnu pour tel. — 36. Il demande à être sous la protection du Roi de France. — 37. Sa profession de foi catholique.

22 avril. L'Ambassadeur au Roi : 38. Fêtes célébrées par l'Ambassadeur pour le rétablissement de la santé du Roi. — 30. Conversion d'un évêque Arménien. — 40. Le Roi de France, protecteur de la Foi.

1686-1688. — *Commandements obtenus par l'Ambassadeur* : 41-45. En faveur des Maronites de Chypres. —46. En faveur des marchands de Saïda, Acre etc. relativement à la douane et aux présents que réclament les gouverneurs. — 47. En faveur de l'église des Franciscains d'Alep. — 48-50. En faveur du commerce en Egypte. — 51. Défense de vendre des Français comme esclaves. — 52. En faveur du commerce en Egypte.

GIRARDIN, AMBASSADEUR DE FRANCE A CONSTANTINOPLE

AU P. BOISOT

Supérieur de la Mission de la Compagnie de Jésus à Alep.

Constantinople, le 26 janvier 1686

(*Extraits du Journal de Mr Girardin,* Bibl. Nat. Mss. Fr. 7163. *T. II du Journal,* f. 114).

1. — Mon Révérend Père. Comme il est important pour faire cesser les différends qui sont entre MM. Julien et Arvieux et établir la tranquillité et la bonne intelligence entre les marchands Français d'Alep, qu'une ordonnance, que j'ai rendue sur ce sujet, soit rendue publique dans une assemblée de toute la nation, j'ai cru que je ne pouvais mieux faire que de vous adresser le paquet ci-joint, que je vous prie de remettre entre les mains de M. Julien, Consul, et des députés de la nation, auxquels j'en ai fait l'adresse, et je vous prie de leur dire que, sous la première enveloppe, ils trouveront un billet par lequel je leur marque mes instructions sur ce qu'ils doivent faire avant d'ouvrir le second paquet. Vous me ferez plaisir, Mon très Révérend Père, de m'informer de quelle manière la chose se sera passée, et des suites que pourraient avoir les différends des deux Consuls, quoique je sois persuadé que j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour les empêcher. (1)

2. — Je recevrai aussi avec joie les nouvelles que vous me donnerez de l'état de vos missions, et de la conduite des Français qui sont sous votre direction spirituelle, afin qu'à l'exemple de la grande piété du Roi, je puisse contribuer, en tout ce qui dépendra de moi et de mon ministère, au maintien et à l'augmentation de la véritable religion.

3. — J'ai écrit au sieur Julien et aux députés de la Nation touchant les Français hérétiques qui peuvent se trouver à Alep, et

(1) Ces différends avaient lieu presqu'à tous les changements de Consul, au grand préjudice du prestige de la France. Voir sur celui dont il s'agit ici, le récit du Consul d'Arvieux dans ses *Mémoires,* édités par Labat (1735) T. VI, p. 547 etc.

leur ai ordonné de les renvoyer en sûreté en France, suivant les ordres de Sa Majesté, — qui a entièrement détruit l'hérésie dans son royaume et fait démolir tous les temples, — s'ils sont refusants de se convertir dans un mois. C'est à tous à travailler à cette conversion et à les exhorter à suivre l'exemple de tous les autres Français qui ont reconnu la vérité.

JULIEN, CONSUL DE FRANCE A ALEP, A L'AMBASSADEUR

Alep, le 16 *février* 1686.

(Ibid. f. 326)

4. — Je fis hier tenir une assemblée au sujet du sieur Philibert, marchand, et son neveu Clock (1), de la religion protestante réformée. Je les assemblai avec le R. P. Boisot, Jésuite, et j'espère que si on les cultive doucement, l'on pourrait les résoudre à une conversion. C'est un cadet de maison de Lyon qui n'attend que l'avénement de ses parents pour se déterminer, et cela fait qu'il demande du temps.. J'ai prié le P. Boisot d'en prendre soin, et je ménagerai diverses conférences entre eux.

LE P. BOISOT, JÉSUITE, A L'AMBASSADEUR

Alep, le 17 *février* 1686

(Ibid. f. 327)

5. — Je dois vous dire que la justice de votre ordonnance vous a fait ici beaucoup d'honneur. Les chrétiens et les Turcs, à qui tout le passé avait inspiré du mépris pour notre nation, ont reconnu, par ce que vous avez fait, que nos lois ne souffraient ni l'injustice ni la violence. Il eut été à souhaiter que les ordres de V. E. fussent arrivés plutôt de quelques jours. Ils auraient sans doute arrêté l'entreprise du nouveau Consul contre l'ancien. M. Julien ne se serait pas apparamment avisé de faire rompre la porte intérieure de la chambre et du cabinet du sieur Arvieux, de visiter, de lire les lettres et les papiers qu'il y a trouvés, de se saisir de ceux qu'il

(1) Nommé ailleurs du Clos.

voulait avoir, et de faire murer, après cette expédition, deux portes qu'il avait fait sceller dès le commencement de la querelle. Cette action a fait grand éclat dans le pays. Elle a fait perdre au sieur Julien, dans l'esprit des officiers Turcs, l'estime qu'un Consul de France y doit avoir, et je ne sais comme il pourra la rétablir et se soutenir....

6. — J'ose dire à V. E. que nos missionnaires ont ici de grands succès, par le zèle et l'autorité du patriarche Surien catholique qui nous soutient en se déclarant hautement pour l'Eglise Romaine. La considération qu'il a pour tous les missionnaires nous donne lieu d'attirer à la vérité le reste de sa nation qui ne l'a encore connue. Il est sûr que tant qu'il sera maintenu dans son siège patriarcal, nos missions seront très florissantes, et nous serons à couvert des tempêtes que nous excitait son concurrent.

7. — Je crois que le sieur Jean-Marie, frère de MM. Maunier qui sont ici si zélés pour la religion et pour la gloire du Roi, aura éclairci à V. E. l'affaire du concurrent au patriarcat Surien, et qu'il lui aura fait connaître l'importance qu'il y a de rompre les entreprises que cet hérétique fait à la Porte pour se rétablir dans le siège patriarcal. J'implore à cet effet la protection de V. E. dont nous avons besoin pour affermir dans sa dignité un patriarche catholique, que le Roi même protège, en le gratifiant d'une pension annuelle.

8. — Le patriarche Grec n'a pas pour nous les mêmes considérations qu'a le patriarche Surien. Comme il demeure ferme dans son schisme, il souffre impatiemment ceux de sa nation qui se font catholiques, et les tourmente. Il n'ose pas éclater ici contre nous, parce qu'il craint le nom du Consul de France ; mais il se dédommage à Damas de ce qu'il ne fait pas à Alep. Le nombre des Grecs qui ont quitté leur schisme dans cette ville-là le surprend et l'irrite, de sorte que ne craignant point là l'autorité consulaire, les Jésuites, qui y sont, sont exposés à tout ce qu'il plaît à son zèle schismatique de lui inspirer pour nous inquiéter et nous détruire.

9. — Les Arméniens nous inquiètent moins que les Grecs, parce qu'ils n'ont point ici de patriarche, et que les principaux de leur nation ont quitté leur hérésie.

10. — Les Maronites sont ceux de tous les chrétiens du Levant qui ont pour nous plus de respect, et plus d'attachement à

l'Eglise Romaine. Comme ils sont tous catholiques, ils reçoivent avec ardeur ce que nous leur disons pour les tirer de cette profonde ignorance dans laquelle la domination Ottomane les a jetés. Leur patriarche tient son siège à Canobine... Ils ont ici un archevêque fort zélé pour le salut de son peuple. Il implore la protection de V. E. et son crédit à la Porte pour avoir la permission d'agrandir son église, en abattant la muraille qui la sépare d'une maison voisine qui appartient aux Maronites, dans laquelle les femmes entreront pour assister aux prières, sans être obligées, comme elles sont aujourd'hui, d'être dehors parmi la foule des hommes de différentes nations. Les Pères Benier et Deschamps expliqueront à V. E. les détails de cette affaire, dont le succès rendra sa mémoire éternelle dans ce pays, et en bénédiction parmi les catholiques.

11. — J'ai travaillé inutilement à la conversion des deux hérétiques Français qui sont ici...

RÉCIT DE L'AMBASSADEUR
(ibid. f. 260)

12. — Le P. Deschamps, Jésuite, missionnaire destiné pour Alep, où il avait déjà demeuré longtemps, s'était embarqué avec moi en France pour revenir en Levant, et m'avait souvent entretenu, dans le passage, du zèle et de la piété des Maronites, qui sont vraiment catholiques et reconnaissent la primatie du Pape. Il désirait passionnément de leur pouvoir porter un commandement qui leur permît d'agrandir leur église, devenue trop petite pour contenir le grand nombre de ces peuples qui, étant descendus du mont Liban, s'étaient établis à Alep. J'eus beau lui représenter qu'il était impossible de réussir dans son dessein, la loi Turque y étant directement contraire et s'opposant de la même manière à l'agrandissement des anciennes églises qu'à l'établissement des nouvelles, il fallut prendre un mémoire, à condition néanmoins que je n'en ferais point la proposition si je ne la trouvais pas à propos.

13. — Voici ce que ce mémoire contient : Les chrétiens Maronites n'étant, il y a environ cinquante ans, qu'un très petit nombre à Alep, on se contenta de leur donner pour lieu d'oraison une chambre dépendante de l'église des Arméniens, laquelle ne peut contenir que 40 à 50 personnes. Cependant, cette nation s'étant depuis peu augmentée par le grand nombre de ceux qui sont venus

du mont Liban, avec leurs familles, s'établir à Alep, où ils sont tous très utiles par leur travail en toutes sortes de métiers, et par les soies qu'ils y préparent, elle est aujourd'hui de plus de 4000 âmes (1), ce qui fait que leur église n'étant pas assez spacieuse pour en contenir la moindre partie, on demande qu'en considération qu'ils sont de la religion du Roi, il leur soit permis de l'accroître, en y joignant une chambre ou magasin qui n'en est séparé que d'une muraille, et en y faisant une porte par laquelle ils puissent avoir communication dans une petite cour à côté, qui servira d'entrée à leur église.

14. — Il me parut d'autant plus difficile d'obtenir cette grâce, que M. de Nointel ayant eu ordre du Roi, par une lettre du 2 octobre 1677, en conséquence des instances que le Pape en avait faites à Sa Majesté, de s'employer fortement en faveur des Maronites de Chypres, contre la persécution que leur faisait souffrir Hilarion Cigala, archevêque Grec schismatique, et d'obtenir, s'il était possible, un ordre de la Porte qui les exemptât de la juridiction des évêques Grecs, et cet Ambassadeur, ayant en conséquence fait présenter un mémoire au Vizir, ce ministre, après avoir demandé quels étaient ces Maronites, et qu'on lui eût répondu qu'ils faisaient partie des sujets de Sa Hautesse, avait répondu en un seul mot : *olmas*, c'est-à-dire : *cela ne se peut*, voulant par là faire entendre que les Ambassadeurs chrétiens ne se doivent point mêler de ce qui concerne les sujets du Grand Seigneur, de sorte que la réplique qui lui fut faite, que les Maronites ne pouvaient dépendre que de leur patriarche, qui vit aussi sous la domination de Sa

---

(1) Ce chiffre paraît fort. Voici d'après un mémoire de M. d'Arvieux, Consul de France à Alep, en date de 1686 (*Bibl. Nat. Mss.Fr.* 7164.*f.*143) quelques renseignements :

Il y a à Alep environ 6000 Grecs, 5000 Arméniens, 4000 Suriens, 3000 Juifs, 1500 Maronites. Il y a aussi dans cette ville quatre maisons religieuses : les Cordeliers Observantins, les Jésuites, les Capucins et les Carmes déchaussés. Les premiers sont vicaires du Gardien de Jérusalem et y font les fonctions curiales. Les autres trois sont des missionnaires qui sont occupés utilement auprès des Maronites et des Suriens; ils les enseignent, les catéchisent et prêchent dans leurs églises, les fêtes et les dimanches, à cause de l'ignorance de leurs prêtres. Les Jésuites ont chez eux une congrégation de marchands Français, auxquels ils prêchent une fois la semaine.

Hautesse, et dans un rite différent de celui de Grecs, ne put produire aucun effet.

15. — La raison de cette politique provient, comme le remarque très bien M. de Nointel dans sa lettre du 13 janvier 1678, de ce que les drogmans de la Porte, qui sont ordinairement schismatiques, insinuent aux ministres qu'il est nécessaire d'abaisser ceux des sujets du Grand Seigneur qui sont soumis au Pape, et qu'il est à propos qu'on ne reconnaisse point, dans l'Empire Ottoman, de puissance étrangère, par soumission de religion ou autrement, en pouvant résulter des conséquences fâcheuses contre le légitime souverain ; et c'est là un des principaux motifs qui a porté les Vizirs à priver successivement, depuis 40 à 50 ans, les religieux latins de la plupart des Saints Lieux, et finalement du Saint Sépulcre, et de la préséance sur les Grecs (1).

L'Ambassadeur au P. Boisot, Jésuite

Constantinople, le 10 *mars* 1686

(Ibid. f. 338 v.)

16. — J'ai trouvé à propos de donner trois mois aux deux hérétiques Français qui sont à Alep... Je vous prie de continuer vos soins pour leur faire prendre le bon parti.

17.—J'avais cru qu'il serait impossible d'obtenir ce que vous me demandez pour l'agrandissement de l'église des Maronites à Alep. Mais je commence à espérer d'y pouvoir réussir. J'y travaillerai.(2)

(1) En date du 11 juillet 1686, l'Ambassadeur écrit au cardinal d'Estrées : » [Alexandre] Maurocordato, premier interprète de la Porte, a été élevé à Rome. Il a étudié la médecine à Padoue, où il a toujours fait profession de notre religion. Cependant il est aujourd'hui des plus attachés au rite Grec ; et comme les langues latine et italienne lui sont familières, il est appelé dans tous les conseils du Vizir, où il est plus envenimé contre les chrétiens que les Turcs mêmes. »

(2) Dans le même volume, il est question (au f. 376 et à la même date 1686) d'un *commandement obtenu pour le rétablissement de l'église des Observantins à Alep, dans le Khan Chibani.*

Au f. 420, j'ai trouvé une lettre de Lempereur, Consul de Seyde, à l'Ambassadeur, en date de février 1686. Voici son résumé tel que je l'ai dans mes notes :

MÉMOIRE DE SAUVAN, CONSUL DE FRANCE A CHYPRES

Chypres, le 2 *mai* 1686

(Bibl. Nat. Mss. Fr. 7164 f. 447)

18. — Il y a six ou sept villages de chrétiens Maronites qui paient *karach* au Grand Seigneur, et toutes les années, il vient un évêque du mont Liban, d'ordre du patriarche, pour voir si les églises sont bien desservies et si les prêtres font bien leur devoir. Le susdit évêque est sous notre protection lorsqu'il est arrivé, la S. Congrégation de Propaganda Fide nous faisant l'honneur de nous écrire sur ce sujet. Messieurs les Grecs font ce qu'ils peuvent pour les inquiéter ; mais je les ai toujours soutenus, et j'ai empêché qu'ils ne soient par eux vexés.

19. — L'église des R. P. Observantins de Nicosie, dédiée à Sainte-Croix, appartenait, il y a environ 45 ans, aux Maronites, qui est une nation orthodoxe et soumise au St Siège. Or, n'y ayant pour lors ni présentement aucune famille de la dite nation, résidente dans la ville, à la réserve d'un bon prêtre dont se servaient pour

---

Il y a dans le ressort du Consulat de Seyde quinze maisons religieuses : *Trois* de *Jésuites* : Seyde, Damas et Antoura ; en tout 9 à 10 religieux. — *Cinq* de *Capucins* : Seyde, Damas, Baruth, Gazir et Bey (sic) ; 15 à 16 religieux. — *Sept* de *Cordeliers* : Jérusalem, Nazareth, Rama, Acre, Seyde, Damas et Arisac (sic). — *Une* de *Carmes* : au mont Carmel.

Le Consul ajoute :

« Nos religieux ne s'épargnent pas pour fortifier les pauvres chrétiens, que la tyrannie des Pachas jette souvent dans un si grand oubli d'eux-mêmes qu'elle les réduit à la nécessité de se faire turcs. »

Et ailleurs (*Mss. Fr.* 7164, *f.* 334) je lis dans un Mémoire de David Magy, Consul Français au Caire, en date du 23 mars 1686 : « Dans l'Egypte, il n'y a que cinq églises : au Caire, celle du Consul, celle des Capucins et celle de l'hospice de Terre-Sainte. Les Pères Capucins sont Français, au nombre de trois, sans juridiction [curiale]. Les Pères de Terre-Sainte sont quatre ou cinq. A Alexandrie, il y a l'église du vice-Consul et celle des Pères de Terre-Sainte. Il n'y a que deux ou trois religieux Italiens de résidence. A Rosette, il n'y a point d'église. Le vice-Consul fait pourtant dire la messe dans une chambre et en secret, et l'on prend un religieux de Terre-Sainte, en qualité de chapelain, tel qu'on veut, et au gré du vice-Consul. »

lors MM. les Consuls comme chapelain, un religieux Italien, nommé P. Jean-Baptiste, Observantin réformé, missionnaire de la Congrégation de Prop. Fide, alla s'établir au dit Nicosie, et s'accommoda avec le susdit prêtre et ceux de la nation de la dite église, qu'il fit aussitôt réformer et réparer. Ce Révérend Père fut ensuite fait évêque de Chypres, et toujours fut paisible possesseur de la dite église, avec les autres missionnaires Observantins réformés, ses compagnons, jusqu'à sa mort.

20. — Quelque temps après, les R. P. Observantins de la Custodie de Terre-Sainte représentèrent à la Congrégation de Prop. Fide que la dite église leur était nécessaire pour y mettre des religieux afin d'apprendre les langues : ce qui leur fut accordé par un brevet de la dite Congrégation, joint au commandement du patriarche des Maronites qu'ils obtinrent facilement.

21. — Depuis deux ans, la même S. Congrégation a donné un nouveau décret par lequel, au lieu d'un préfet de la mission que les dits PP. Observantins réformés missionnaires avaient pour supérieur, elle les soumet au Rév^{me} Gardien de Hiérusalem. Ainsi les deux communautés sont présentement réduites à une seule, composée de trois ou quatre religieux. L'exercice des dits religieux est d'enseigner les enfants des Grecs, et d'aller aux villages des Maronites confesser et prêcher, lorsqu'ils sont en nombre compétent. Ils vont passer alternativement quelques mois en un village, distant de la ville de huit lieues, pour servir une église de Maronites, laquelle leur a été comme donnée à cette condition ; elle leur est d'autant plus commode qu'elle est située au milieu des villages des dits Maronites.

SAUVAN, CONSUL A CHYPRES, A L'AMBASSADEUR

Chypres, le 4 *mai* 1686

(Ibid. f. 451)

Après avoir recommandé les Maronites de Chypres au zèle de l'Ambassadeur, le Consul ajoute :

22. — Comme ces pauvres gens sont fort oppressés des Grecs, ils ont fait dessein d'aller à Constantinople se jeter aux pieds de V. E. pour avoir quelques commandements qui leur sont nécessaires... Il y en a un [parmi les envoyés] qui parle fort bien la langue

italienne.. Je ne prendrais pas la liberté d'écrire à V. E. pour ces misérables, si je n'y étais forcé de Rome et par le patriarche du mont Liban.

LE P. BOISOT, JÉSUITE, A L'AMBASSADEUR

Alep, le 5 *juin* 1686.

(Ibid. f. 29 et 290)

23. — La lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire d'Andrinople ne m'a été rendue que deux mois après sa date.. M[r] d'Arvieux est parti trois jours après l'arrivée de M[r] d'Ortières. Le P. Deschamps est arrivé. Il m'a fait le récit des obligations que nous devons à V. E. sur le sujet des Maronites. J'ose tout espérer sur ce récit et sur le crédit qu'Elle s'est acquis à la Porte. M[r] Julien m'a montré le commandement que V. E. a obtenu en faveur des PP. Observantins pour le rétablissement de leur église. Le Consul prit aussitôt le parti d'aller au Cadi pour le faire valoir. Le Gardien Observantin s'en alarma et fit des protestations par écrit contre le procédé du Consul (1).... Comme vous savez que nous ne sommes nullement entrés dans l'intrigue de cette affaire, que nous regardons comme l'ouvrage de votre sagesse et du zèle que vous avez d'établir partout la paix et l'ordre, je vous prie de faire connaître au monde, dans l'occasion, que nous n'y avons de part que dans la soumission que nous devons toujours à vos ordres. (2)

L'AMBASSADEUR A D'ORTIÈRES (3) A ALEP

Constantinople, le 5 *Juin* 1686

(Bibl. Nat. Mss. Fr. 7164. f. 313 v.)

24. — Le P. Deschamps, Jésuite, m'avait extrêmement solli-

(1) Voir cette protestation signée du R. P. « F. Archangelo di Malta, guardiano e curato », (ibid. au f. 25). Voici son sens : Les PP. Franciscains ont une double crainte : crainte d'avanie, parce que dans cette église avait été chantée la prière musulmane, il y a un demi siècle ; et crainte de se voir privés de la chapelle consulaire.

(2) Le P. Lardizaval, procureur de Terre-Sainte, avait présenté à l'Ambassadeur une requête pour redemander cette église.

(3) Voir au *Ministère de la Marine*, (*B*[7], 56 *f.* 243 *et* 276), les lettres du

cité pour obtenir l'agrandissement de l'église des Maronites d'Alep. Mais je n'ai point trouvé à propos d'en parler à Andrinople, dans le temps que j'avais beaucoup d'autres choses à demander plus importantes à la gloire du Roi et au commerce. C'est une grâce que j'aurai même de la peine à obtenir dans la suite, parce qu'elle est directement contraire à la loi mahométane et qu'elle ne regarde point les Français.

Mémoire des Maronites de Chypres

le 1 *juillet* 1686. (1)

(Ibid. 7165. (3° *du journal*) f. 7.)

25. — La pauvre nation catholique, apostolique et Romaine des Maronites habitant dans l'île de Chypres, composée de 150 personnes, supplie très humblement V. E. de lui être favorable pour la délivrer des tyrannies qu'elle souffre des Turcs et des Grecs, dans les villages qu'elle habite, qui sont huit, nommés Cormaggidi, Carpaggia, Sumatu, Cambilli, Vno, Clevini, Santa-Maria et Crusida. Il faut observer que cette nation était ci-devant composée de 500 personnes payant le karache à 4 piastres chacun, et que n'étant aujourd'hui que de 150, tant à cause que plusieurs sont morts, que d'autres ont fui pour éviter la tyrannie, le receveur du karache veut qu'ils paient pour les morts et les fugitifs, dont ils demandent d'être dispensés, et qu'en payant le karache pour le nombre de 150 qui habitent aujourd'hui à Chypres, ils ne soient point molestés.

26. — Les évêques, prêtres et diacres de la dite nation, venant du mont Liban à Chypres, on leur a fait payer le karache, quoique cela ne se pratique en aucun autre lieu ; l'évêque Grec de

---

Roi aux Pachas de Jérusalem, Caire, Smyrne, Seyde, Chypres, Candie, Alep et Salonique, recommandant le sieur Dortières, « envoyé pour établir l'ordre et la police parmi les marchands Français qui trafiquent dans le Levant. » Elles sont datées du 15 août 1685.

(1) A cette date, l'Ambassadeur écrit dans son *Journal* : « Les députés des Maronites de Chypres, en faveur desquels le Consul m'avait écrit, étant arrivés ici, m'ont rendu quelques lettres et présenté un *Mémoire* touchant ce qu'ils avaient à demander à la Porte. »

Chypres exige, sans aucun droit, de l'évêque Maronite et de chaque église de leur rite, 40 ou 50 piastres par an.

C'est pourquoi on a recours à V. E. pour obtenir que les évêques et les prêtres soient dispensés du karache, que l'évêque Grec n'ait aucune juridiction et ne puisse rien exiger des Maronites ni de leurs églises, puisqu'ils ont leur patriarche et leurs évêques catholiques, qui ne doivent point être assujettis à célébrer l'office suivant le rite Grec, puisqu'ils sont soumis à l'Eglise Romaine. (1)

L'AMBASSADEUR AU P. DESCHAMPS A ALEP
Constantinople, le 17 *Juillet* 1686
(Ibid. f. 142 v.)

27. — Les difficultés qu'on m'a faites pour le bâtiment de votre église de Galata me font désespérer de pouvoir obtenir l'agrandissement de l'église des Maronites d'Alep. Cependant je crois que les commandements qu'on m'a accordés, depuis peu, en faveur de ceux de Chypres, leur pourraient être avantageux, et s'ils en veulent de semblables, vous n'avez qu'à me l'écrire. Je vous en enverrai par la 1e occasion les copies, afin de vous donner lieu de procurer quelque avantage à ces bonnes gens que vous aimez tant. Il ne leur en coûtera que six à sept piastres pour chaque commandement. (2)

---

(1) Le 3 juillet, l'ambassadeur écrivait à Sauvan, Consul à Chypres : (ibid. f. 13): «Les deux prêtres que vous m'avez adressés sont arrivés ici, et je ferai mon possible pour leur procurer la satisfaction qu'ils désirent. »

(2) Voici ce que d'Arvieux écrit, à cette époque, sur la valeur des piastres (*Bibl. Nat Mss. Fr.* 7164. *f.* 146 *v.*) : « Ils [les Marchands] portent des piastres ou réales d'Espagne du grand poids, qu'on change à Alep avec quelque profit contre une monnaie au coin de Hollande, qu'on appelle *abouquelb*, ou *père chien*, à cause qu'elles sont marquées d'un lion, avec lesquels on y fait tout le commerce. Ces réales ou piastres de réaux sont recherchées par les marchands Indiens, Persiens et Arméniens.»

Dans un Mémoire de 1686 (*Ministère des Affaires Etrangères, Correspondance Consulaire d'Alep, Carton* I), je trouve encore les renseignements suivants sur la valeur correspondante des monnaies :

Sequin Venitien d'or	valant	L. 7	—	10
Abouquelb, écu de Hollande	»	3		
Sequin d'or du pays	»	6	—	15
Medin, petite monnaie d'argent	»	1		
Aspres, la plus petite monnaie d'argent			—	2 : 6

Cf. aussi le T. I des *Documents*, p. 508 et 571.

L'AMBASSADEUR AU P. BOISOT, JÉSUITE

Constantinople, le 19 *juillet* 1686

(Ibid. f. 141 v.)

28. — Le procès de MM. Arvieux et Julien est renvoyé devant M. Morant, intendant de la Province, qui les jugera sans passion.(1)

29. — Je ne conseillerai jamais à vos Maronites de tenter d'obtenir par l'argent l'agrandissement de leur église ; et je l'obtiendrai plutôt, dans quelque occasion favorable, pour dix écus, que d'autres ne feraient pour des sommes très considérables. Comme le P. Deschamps est chez moi le protecteur des Maronites, je lui rends compte de ce que j'ai fait pour ceux de Chypres, et je lui offre d'obtenir de semblables avantages pour ceux d'Alep.

L'AMBASSADEUR A JULIEN, CONSUL A ALEP

Constantinople, le 22 *novembre* 1686

(Bibl. Nat. Mss. Fr. 7165, f. 146)

30. — Je n'avais pas prévu que les religieux de Terre-Sainte dussent faire difficulté de rentrer en possession d'une église, dont ils avaient été privés dans le temps que les Turcs ont déclaré la guerre aux Vénitiens pour attaquer le royaume de Candie, et par cette raison, je ne vous avais point marqué, en vous envoyant le commandement, par qui devaient être supportés les frais de son enregistrement, ne doutant point que ces religieux n'en fissent fort volontiers les avances. J'ai déjà été remercié de la part de leur Général, qui est à Rome, du bien que je leur avais procuré, et les religieux du même ordre, qui sont ici, ne peuvent comprendre quel peut être le motif du supérieur d'Alep pour former les difficultés qu'il fait. Le R. P. Lardizaval, leur procureur général, leur écrit aujourd'hui et au supérieur de Hiérusalem pour faire rendre incessamment la somme qui a été déboursée par le sieur Urtis.

Toutes les objections qui ont été faites tant de la part du Père

(1) Le jugement de l'Intendant se trouve dans les Mémoires d'Arvieux T. VI, p. 574. Il est contre Julien.

Archange de Malte que des Députés de la Nation, qui me marquent appréhender la suite de cette affaire, et qu'elle ne donne lieu un jour à des avanies, ne m'ont point fait changer de sentiment ; et j'estime que rien ne peut être plus utile, pour remettre la paix entre tous les missionnaires d'Alep, que le rétablissement de cette église, et rien de plus conforme à la piété du Roi, et qui fasse davantage paraître sa puissance, que de faire rétablir une église qui a appartenu à la République de Venise, et qu'elle n'a pu obtenir par le traité de paix conclu avec la Porte en 1669. Le Vizir n'a point ignoré que cette église ait été profanée par le cri du *muhesin*, mais il a su aussi que les Turcs n'en ont point fait une mosquée, et qu'elle a toujours servi de magasin. Vous devez être persuadé, et tous les marchands aussi, que la puissance de Sa Majesté étant aussi connue et aussi redoutable qu'elle l'est, les officiers de la Porte se donneront bien de garde de rien entreprendre qui puisse la choquer, et de lui contester une grâce qui lui a été accordée.

Vous devez prendre soin à l'avenir de vous conserver la protection de cette église, quand même les Vénitiens retourneraient à Alep, au cas qu'ils fassent la paix, puisque, outre que le Roi est généralement protecteur de toutes les églises du Levant, il s'est acquis un droit particulier à l'égard de celle-ci, qu'il a fait rétablir après l'abandonnement des Vénitiens.

Je ne souhaite point qu'il se fasse de procédure, à cette occasion, contre les religieux de Terre-Sainte. Ils connaîtront d'eux-mêmes leurs avantages et se mettront en état d'en jouir avant que j'aie reçu les ordres que j'attends du Roi et de la Cour de Rome, que je saurai bien faire exécuter, s'ils sont encore en demeure. Cependant je suis d'avis qu'ils continuent à célébrer la messe dans votre chapelle jusqu'à ce qu'ils aient le loisir de faire les réparations dans la dite église et de la mettre en état d'y célébrer l'office divin (1).

(1) Au folio 100 du même vol. se trouve la requête où les Députés de la Nation Française exposent leurs craintes d'avanies. La providence épargna cette épreuve aux missionnaires.

L'Ambassadeur au P. Boisot, Jésuite

Constantinople, le 23 *novembre* 1686

(Ibid. f. 155)

Après avoir résumé sa lettre du 22 novembre au Consul Julien, et prié le Père de mettre la paix entre le Consul et les marchands, l'Ambassadeur ajoute :

31. — Je ne puis m'empêcher de me réjouir avec vous sur le bonheur que j'ai eu d'obtenir enfin la permission de faire construire une voûte à votre église de S. Benoît à Galata, et d'y faire autant de fenêtres qu'on jugera à propos. Le Roi a ordonné 1000 l. à vos Pères pour contribuer à la dépense.

32. — Le pauvre Père Clément étant mort, il y a quelques jours, de la peste, a obligé vos Pères à se disperser chez des amis, et le R. P. de Guilly, supérieur, est resté seul dans la maison.

L'Ambassadeur au Roi

Constantinople, le 13 *février* 1687

(Ministère des Affaires Etrangères, Corresp. Diplom.
Turquie : T. XIX, f. 40)

33. — Les religieux Observantins d'Alep s'étaient résolus à remettre la chapelle consulaire aux seuls Jésuites, sur le consentement que j'avais prêté qu'ils y continuassent leurs fonctions curiales pendant trois mois, que j'ai cru leur pouvoir accorder pour faire leur établissement dans leur ancienne église. Ainsi j'espère que V. M. agréera que je diffère pendant ce temps-là à leur faire connaître l'ordre qu'il lui a plu de m'adresser et que je ne m'en serve qu'en cas de désobéissance.

L'Ambassadeur au Roi

Constantinople, le 5 *mars* 1687

(Aff. Etr. *l. c.* T. XIX, f. 64)

34. — Le Patriarche des Suriens d'Alep, nommé Ignace-Pierre, qui reconnaît l'Eglise Romaine, et comme très bon catho-

lique, est depuis longtemps sous la protection de Votre Majesté, qui a bien voulu lui accorder une pension, ayant été dépossédé, par ordre du Vizir, qui avait mis un schismatique à sa place, j'ai obtenu son rétablissement et l'ai fait confirmer pour toute sa vie par un commandement très précis du Grand Seigneur, qui m'a été délivré par le Caïmacam, après en avoir écrit au Vizir. Les Pères Jésuites et les autres missionnaires d'Alep m'avaient marqué son zèle et l'avantage qu'en reçoit leur mission, parce qu'il n'institue aucuns évêques et n'ordonne aucuns prêtres qui ne soient véritablement catholiques et capables d'enseigner la pureté de la religion aux peuples qui sont soumis à leur juridiction spirituelle.

Le Patriarche Grec Athanase a l'Ambassadeur

Alep, le 10 *avril* 1687

(Aff. Etr. *l. c.* T. XIX, f. 121)

35. — Si j'avais cru n'être pas connu de Votre Excellence, et qu'elle eut douté de ma foi, dont tous les religieux Francs en ce pays sont pleinement informés, sans doute que j'aurais prévenu la nette demande que vous me faites dans votre lettre, qui m'a été rendue ici par le supérieur des Pères Jésuites missionnaires d'Alep. Dès mon enfance, ayant été élevé à la catholicité à Damas, par les dits Pères Jésuites, dont j'ai été l'écolier et le disciple, je ne m'en suis jamais éloigné par la grâce de Dieu ; et l'on m'a toujours jugé si fortement attaché à la vraie foi, que les Pères de Terre-Sainte, qui la soutiennent avec beaucoup de zèle en ces quartiers, ne m'ont pas jugé indigne de la dignité que je possède, ainsi que M. Jean-Marie [Maunier], qui est à Constantinople, pourra vous en rendre témoignage. Depuis quelques mois, j'ai envoyé par ceux-là mêmes ma profession de foi à Rome, pour être présentée à Sa Sainteté ; et aujourd'hui, je l'envoie à V. E. dans un papier séparé que vous trouverez joint à cette lettre : ce que je fais d'autant plus volontiers que vous avez désiré cela de moi, et que je n'ai rien plus à cœur que d'être reconnu, devant Dieu et devant les hommes, pour ce que je suis, à savoir vrai catholique, suivant en tout la doctrine et les décisions de l'Eglise Romaine, dans la communion de laquelle je veux vivre et mourir.

36. — Après cela, qu'il me soit donc accordé, Mgr, comme je vous en prie, d'être sous la protection de l'invincible Empereur de France, d'y recourir quand j'en aurai besoin, et d'en ressentir les glorieux effets, en m'adressant à vous, son très digne ministre et ambassadeur. La grâce que je vous demande présentement est de faire observer mes ennemis, qui sont les ennemis déclarés de l'Eglise Romaine, et de les empêcher de me détruire et de me nuire à la Porte Ottomane, où il paraît que tout vous est aisé, par la puissance du grand Monarque dont vous représentez la personne, par votre prudence consommée dans les affaires, et par le crédit que votre rare mérite vous a acquis en cette cour.

Je prie Dieu qu'il comble votre haut et puissant Empereur et son illustre ministre à la Porte de ses plus spéciales bénédictions, pour cette vie et pour l'autre, et qu'il me donne lieu de marquer à V. E. l'affection avec...

(*Sceau et signature en grec et en arabe*)

Profession de foi du Patriarche Athanase.

37. — Je, soussigné, reçois, crois et confesse tout ce que l'Eglise catholique, apostolique et Romaine reçoit, croit, confesse et enseigne, et en particulier ces articles suivants, conformément à la doctrine et aux décisions de la dite Eglise, assemblée au Concile de Florence :

1° Le St Esprit procède du Père et du Fils, en unité de principe.

2° Il y a un purgatoire, où les âmes de ceux qui meurent sans avoir satisfait pleinement pour les peines dues à leurs péchés et redevables à la justice divine, souffrent et endurent, et sont soulagées par les prières et autres bonnes œuvres des fidèles.

3° Le Pape est le vicaire de Jésus-Christ en terre, le vrai et légitime successeur de St Pierre et le chef de l'Eglise Universelle.

4° L'on consacre validement dans les azymes et dans le pain levé.

5° Les âmes des saints jouissent de la gloire immédiatement après leur mort. (1) (*Sceau et signature*)

---

(1) Sur ce patriarche redevenu plus tard hérétique, cf. nos *Documents* T. I, p. 546 etc.

L'AMBASSADEUR AU ROI

Constantinople, le 22 *avril* 1687

(Aff. Etr. Turquie. T. XIX, f. 147)

38. — Je supplie très humblement Votre Majesté de me permettre de lui dire que sur la nouvelle que j'ai eue du parfait rétablissement de sa santé, j'ai fait assembler, le 7 de ce mois, tout le clergé catholique de cette ville, et qu'après une messe célébrée pontificalement par l'évêque de Spiga, vicaire apostolique et pensionnaire de V. M., qui a prononcé un discours sur ce sujet, et avoir fait chanter le *Te Deum*, j'ai fait une fête et réjouissance publique avec le plus de splendeur et de magnificence qu'il m'a été possible dans un pays aussi dénué de toutes choses que celui-ci ; et que, nonobstant le peu de disposition que la Cour Ottomane a présentement à approuver les démonstrations de joie, le G. Seigneur a agréé que je marquasse la mienne par des illuminations, des feux d'artifice et le bruit du canon des vaisseaux Français et de deux cents boîtes placées dans une cour, dont les décharges ont commencé à la pointe du jour, et continué pendant le *Te Deum* et le repas, où ont mangé plus de 1200 personnes de toutes nations et religions, dont ma maison a été remplie jusqu'au milieu de la nuit.

39. — Cette fête, à laquelle a assisté un archevêque Arménien, député par le patriarche universel de cette nation, dont le siège est en Perse, pour visiter toutes les églises de son rite, a engagé ce prélat à s'instruire des véritables dogmes de l'Eglise Romaine, de manière que par les soins de notre évêque et des Pères Jésuites, il a fait sa profession de foi canonique entre les mains du dit évêque, et officié pontificalement avant-hier dans ma chapelle, avec quantité de prêtres Arméniens, qui ont tous suivi son exemple pour se soumettre à l'Eglise Romaine et abjurer leur hérésie, en sorte que tout le peuple qui leur est soumis, les voulant imiter, vient en foule pour se faire instruire et se convertir.

40. — L'*Exaudiat* et les prières ordinaires pour la conservation de V. M. ont été traduites en Arménien et chantées publiquement ce jour-là, par un nombre infini de sujets du G. Seigneur, qui vous ont reconnu pour le plus puissant et l'unique Protecteur de la foi.

Je vous avoue, Sire, que cette circonstance m'a donné une joie que je ne puis exprimer à V. M., parce qu'elle me fait espérer que sa piété triomphera de l'hérésie dans le Levant, comme elle a fait en France , et que j'aurai occasion de contribuer à ce grand ouvrage.

EXTRAITS DE LA LISTE DES COMMANDEMENTS

Obtenus par M. de Girardin

(Bibl. Nat. Mss. Fr. 7165, f. 85)

L'Ambassadeur écrit en date du 15 juillet 1686 :

Le 15, on m'a donné quatre commandements en faveur des Maronites de Chypres :

41. — 1°, Commandement adressé au Cadi de Famagouste pour empêcher que le Pacha de Chypres ne fasse payer 5 piastres à chaque Maronite, au lieu de 3/4 de piastre qu'ils avaient coutume de payer.

42. — 2°, Un autre à ce que les patriarches, métropolites et évêques Grecs n'aient aucune juridiction sur les évêques Maronites, et ne puissent faire aucune taxe sur eux et sur leurs églises.

43. — 3°, Et le 3e, à ce que les Maronites de Chypres ne paient leur karache que sur le pied du nouveau registre, et qu'ils ne puissent être contraints de payer d'autres impôts que ceux qui seront portés par le commandement de la Porte.

44. — 4°, A ce que les évêques, prêtres et religieux Maronites habitant à Chypres ne paient point de karache ou autres impôts.

45.—Le plus important des commandements est celui qui soustrait les prêtres et les églises des Maronites de la juridiction des évêques Grecs, qui les obligeaient de faire le service et de célébrer les fêtes selon le rite de l'église Grecque.

LISTE ENVOYÉE EN 1688

(Aff. Etr. Turquie. T. XXI. f. 81)

46. — Un commandement autorisé d'un Khatchérif du G. Seigneur, adressé au Pacha et au Cadi de Seyde et Barut, à ce que les Français, en payant la douane à raison de trois pour cent, ne puissent être obligés de payer le droit appelé *douane d'or*, ni celui du poids nommé *muhtesub* ; qu'on soit obligé de leur donner quit-

tance de la douane, afin qu'ils ne soient pas tenus d'en payer une nouvelle à Acre ; qu'on ne leur fasse payer que trois cents aspres pour le droit d'ancrage, au lieu de vingt cinq piastres qu'on en exigeait ; qu'on ne puisse forcer les Consuls à faire aucuns présents, et qu'on se contente de ceux qu'ils offriront volontairement ; qu'on sera tenu de recevoir des marchands les monnaies courantes pour le payement de la douane sans les obliger à la payer en piastres sévilliennes ; qu'on ne pourra emprisonner les marchands ni les interprètes ; et puis, faisant défense d'exiger les cinq cents piastres qu'on prenait annuellement pour laisser la liberté des églises, ordonne la restitution de ce qui a été reçu sous ce prétexte, et généralement de tous les droits qui ont été exigés au-delà de ce qui est porté dans les Impériales Capitulations.

47. — Un commandement adressé au Pacha et au Cadi d'Alep, à ce que les religieux Observantins de St François soient remis en possession de l'église qu'ils ont eue autrefois, et qui sert à présent de magasin aux marchands Francs.

48. — Un commandement qui ordonne au Pacha du Caire de permettre à Antoine Villard d'acheter, encore cette année, quatre mil *ardebs* de ris.. et vingt cinq mille *quilets* de blé pour les transporter en France, au prix courant.

49. — Autre commandement au Pacha du Caire, qui lui ordonne de faire restituer 700 piastres qu'un nommé Aly Effendi a exigé d'un vaisseau Français pour lui permettre de charger du ris pour Constantinople, et 250 piastres que l'Aga de la douane d'Alexandrie a aussi prises pour le même sujet.

50. — Autre commandement au dit Pacha du Caire à ce que le Consul Français ne soit tenu de payer la douane des choses qu'il fait venir pour faire des présents, ni aucun droit pour le vin qu'il fait entrer pour sa provision et celle des marchands.

51. — Autre commandement au dit Pacha du Caire à ce que les corsaires de Barbarie ne puissent vendre, dans l'étendue de son gouvernement, des Français comme esclaves, et que ceux qu'ils y ont vendus soient mis en liberté.

52. — Autre commandement au dit Pacha de Caire qui supprime le droit de *samsara* qui se perçoit à Boulac, et est de 25 piastres pour le Consul, et d'une piastre pour chaque Français, à

leur arrivée, et qui supprime aussi le droit qu'il fallait payer pour avoir la permission d'ensevelir ceux qui mouraient au Caire. (1)

---

(1) Sur les Maronites de Chypres et leur état actuel, cf. l'intéressante *Relation* du R. P. Pierre Ghaleb, dans le *Bulletin du Séminaire Oriental de Beyrouth* (1908), p. 54-63.

— Voici la description de l'église des Maronites d'Alep en 1680 (*Vie de Picquet*, p. 328) : « Elle est fort petite, et la seule où il soit permis aux missionnaires de prêcher. Comme celles des Grecs et des Arméniens n'ont qu'une même cour avec celle des Maronites, c'est heureusement pour ces deux nations une occasion prochaine de parvenir à la connaissance de la vérité, parce que la chaire est placée auprès d'une fenêtre, d'où ceux qui sont dans la cour, et même dans ces deux églises, peuvent voir, ou du moins entendre le prédicateur. »

— Nous extrayons du *Voyage au Levant* de Corneille Le Brun, Hollandais, (Paris 1714) quelques détails relatifs à son passage au Liban, à Alep et à Chypres :

Nous arrivâmes à Cannobin... [janvier 1682] C'est ici que demeure le patriarche d'Antioche, et sa juridiction s'étend par tout ce pays et tout le long de la côte, sur tous les chrétiens Maronites. Celui qui était revêtu de cette dignité lorsque j'y passai était une personne de mérite et fort civile ; il s'appelait *Stephanus Petrus*, et parlait fort bien l'italien, parce qu'il avait étudié quatorze ans à Rome.... Dans le voisinage et aux environs de ce cloître de Cannobin, se tient dans la montagne un hermite qui est Français de naissance. Pendant que je demeurais à Tripoli, il venait quelquefois manger dans la maison où j'étais logé. Les marchands lui donnaient de temps en temps les choses dont il pouvait avoir besoin ; entre autres choses, il demanda un jour un fusil pour se défendre contre les loups et les autres bêtes dangereuses, dont il y a beaucoup dans ce lieu-là ; aussi le lui donna-t-on.

Sa demeure ordinaire était une grotte de la montagne. C'était un homme fort civil et honnête, et pouvait avoir cinquante ans. Depuis qu'il s'était retiré dans cette solitude, il était retourné plusieurs fois dans son pays, et à toutes les fois qu'il en revenait, il apportait toujours quelques raretés dont il faisait présent au patriarche, qui de son côté lui donnait tout ce dont il avait affaire et qu'il lui demandait...'» (1) (p. 305 et 308).

« Nous arrivâmes à Alep huit jours après que je fus parti de Tripoli. (mai 1682). J'allai aussitôt au logis de Messieurs *Conrad Kaleberner* et *Jean Van Bobbert*, pour qui j'avais des lettres de recommandation... Cette ville est d'un très grand commerce, parce qu'on y amène tant de l'orient que de toute

---

(1) Le P. François, Piémontais (?). Cf. *Voyage de Syrie et du Liban*, par M. de la Roque, (Paris 1722) T. I, p. 63...

l'Europe toutes sortes de marchandises, tant par mer que par terre, et que de là on en envoie aussi par tout le monde.

Autrefois il fallait que tous les marchandises de la Perse et des Indes orientales passassent par là. Mais depuis qu'on a découvert le chemin des Indes par mer, Alep et toutes les autres villes marchandes et places maritimes qui sont sous l'empire du Grand Seigneur ont fait une perte considérable par rapport au commerce. Les principales marchandises, dont on trafique à Alep et qu'on envoie de là de tous côtés, sont des soies de Perse, des noix de gales, des pistaches, des drogues médicinales.

Le plus grand nombre des Européens qui demeurent dans cette ville est des Français ; après eux, ce sont les Anglais, qui y font un grand commerce, et qui y sont les principaux ; aussi y ont-ils un Consul, de même que les Vénitiens. Il y a à présent deux maisons de négoce de la nation Hollandaise. Celle où je me trouvai logé est une des plus considérables de tout Alep par rapport au commerce. Notre nation s'était mise dans ce temps-là sous la protection du Consul Français, M[r] Laurent d'Arvieux. C'est une personne fort civile, de qui j'ai reçu toutes sortes de bon offices. Il parlait et écrivait en huit langues différentes... il portait, à la manière du pays, une longue barbe, et il avait également l'estime et l'amitié des turcs et des arabes, aussi bien que des chrétiens. (p. 333).

Nous vinmes jeter l'ancre devant Salina (Chypres), où étant descendu à terre, je m'en allai à Larnaca... J'allai incontinent au logis de Balthasar Sovan, Consul de la nation Française, et qui exerce aussi la même charge pour les Anglais et pour les Hollandais. Comme j'avais de bonnes recommandations auprès de lui, j'en reçus les mêmes civilités que j'avais reçues de tous ceux de ce caractère.. (p. 373).

PALESTINE ET GALILÉE

1825

Avanie contre les Pères Franciscains. — Le couvent du mont Carmel. — Révolte des Druses.

(d'après des Archives privées)

SOMMAIRE

1825. — *10 janvier. Le Consul d'Acre au Ministre* : 1. Guerre entre l'émir Béchir et le cheikh Béchir ; entrée d'Abdallah Pacha à Saïda et envoi de troupes au secours de l'émir Béchir.

20 janvier. — Au Ministre : 2. Abdallah Pacha reçoit le Consul avec affabilité ; il s'est même levé, *« ce qui est le nec plus ultra de la politesse Turque envers des chrétiens. »*

23 janvier. — A l'Ambassadeur : 3. Soulèvement des Druses contre l'émir Béchir.

7 février. — Au Ministre : 4. Les Druses sont battus, et leur chef, le cheikh Béchir est pris. L'émir Béchir a envoyé à Saïda des charges de têtes, qui ont été salées et expédiées à Constantinople. L'activité d'Abdallah Pacha a délivré la Syrie d'une invasion de Mohammad-Aly. Révolte des Naplousins ; éloge d'Abdallah Pacha, qui ne veut cependant pas reconnaître H. Guys pour Consul.

21 mars. — A l'Ambassadeur : 5. Réédification du couvent du Carmel. Le Pacha est bien disposé.

25 mars — A l'Ambassadeur : 6. Le couvent sera rebâti au même endroit.

1 mai. — A l'Ambassadeur : 7. Mohammad-Aly veut établir son autorité en Syrie. Le Pacha d'Acre lui est dévoué.

1 mai. — Au Ministre : 8. Soulèvement à Damas, à l'occasion du firman sur les monnaies.

21 mai. — A l'Ambassadeur : 9. Avanie contre les Pères de Terre-Sainte ; la Nation Latine de Jérusalem.

25 mai. — Au Ministre : 10. même sujet.

16 juin. — Au Ministre : 11. Le cheikh Béchir est étranglé dans sa

prison. L'émir Béchir fait crever les yeux aux princes de sa famille qui avaient suivi le parti de son adversaire. L'évêque Gondolfi à Acre.

18 juillet. — *A l'Ambassadeur* : 12. Soulèvement en Palestine, à cause des concussions de Moustapha Pacha. Entrée du P. Custode à Jérusalem.

10 août. — *Au Ministre* : 13. Réédification du couvent du Carmel.

6 septembre. — *Au Ministre* : 14. Etablissement des protestants à Beyrouth.

21 septembre. — *A l'Ambassadeur*: 15. Firman pour la reconstruction du couvent du Carmel. Avanies du Pacha contre les chrétiens d'Acre et les négociants de Beyrouth.

23 septembre. — *A l'Ambassadeur* : 16. Montant de l'avanie faite aux Pères de Terre-Sainte.

15 octobre. — *A l'Ambassadeur*: 17. Le Pacha reçoit l'ordre de restituer le montant de l'avanie.

22 novembre. — *Au Ministre* : 18. Le Firman pour le couvent du Carmel. H. Guys reconnu Consul à Beyrouth.

22 novembre. — *A l'Ambassadeur* : 19. Le Pacha craint d'être obligé de payer les frais de la reconstruction du couvent.

24 novembre. Le Consul d'Alep à l'Agent consulaire à Damas: 20. Plaintes contre le Pacha.

28 novembre. Le Consul d'Acre à l'Ambassadeur : 21. Fuite de Moustapha Pacha, laissant des dettes énormes.

1826. — *20 janvier. L'Ambassadeur à l'Agent consulaire à Damas* : 22. Lettre vizirielle contre Mustapha Pacha.

20 janvier. Le Consul d'Acre au Ministre : 23. L'avanie faite à Terre-Sainte n'a pas été remboursée.

15 mai.— *A l'Ambassadeur*: 24. Le courrier est intercepté par les Grecs. Pillage à Beyrouth. Abdallah Pacha veut enlever au khan de Saïda le droit d'asile. Avanie à Damas contre les chrétiens. Le commerce est anéanti par toutes ces concussions.

Le Consul de St Jean d'Acre

Au Baron de Damas,

Ministre des Affaires Etrangères à Paris

Seyde, le 10 janvier 1825

1. — Il a éclaté dans le Liban, entre l'émir Béchir et le

cheikh Béchir, une guerre qui a nécessité le déplacement du Pacha d'Acre. Ce Vizir a fait ce matin son entrée à Seyde, au bruit de l'artillerie, et accompagné des principaux habitants, parmi lesquels se trouvaient les drogmans du Consulat, qui avaient été envoyés avec les janissaires à plus d'une lieue le complimenter de ma part, suivant l'usage. Cette attention a dû lui être d'autant plus agréable que l'Agent Anglais, qu'on appelle également Consul, était parti la veille pour Beyrouth, en manifestant son mécontentement que le Pacha lui eût repris, pour y loger, la maison dont il payait le loyer à S. E. Cette maison était autrefois le Consulat de France. Le Pacha a expédié de suite une partie de ses troupes au secours de l'émir Béchir, et a établi la rigoureuse police d'Acre dans la ville de Seyde, qu'il paraît avoir l'intention de fortifier. Je ferai tout mon possible pour cultiver son amitié et la mettre à profit pour le service.

Le Consul d'Acre au Ministre

Seyde, le 20 janvier 1825

2. — Après avoir informé V. E. de la venue d'Abdallah Pacha en cette ville, et de l'étroite amitié que je conserve avec lui, je dois vous annoncer que je n'ai pas pu me dispenser, contre l'usage et contre toutes les convenances, de lui offrir de ma part un petit présent et d'aller lui faire visite avec mes nationaux. Il nous a reçus avec une affabilité et avec une politesse qui ont surpris tout le monde. Il a répété plusieurs fois qu'il me doit de la reconnaissance. Il s'est levé quand nous sommes entrés et quand nous sommes sortis : ce qui est le *nec plus ultra* de la politesse turque envers des chrétiens.

Le Consul d'Acre au Comte Guilleminot,
Ambassadeur de France à Constantinople

Seyde, le 23 janvier 1825

3. — Il a éclaté, à 6 ou 7 lieues de Seyde, dans le Liban, un soulèvement des Druses contre l'émir Béchir, prince de toute la montagne, quand leur chef, le cheikh Béchir, qui avait été chassé, est revenu se mettre à leur tête. Le Pacha d'Acre a jugé à propos

de se transporter ici en cette ville pour être plus à portée de secourir l'émir, auquel il envoie toutes les munitions et toutes les troupes qu'il peut rassembler.

Le Consul d'Acre au Ministre

Seyde, le 7 février 1825

4. — Le Pacha d'Acre et l'émir Béchir ont triomphé des Druses commandés par le cheikh Béchir. Ce cheikh, expulsé de la montagne depuis un an, a fait les plus grands efforts d'intrigues et de valeur pour reprendre sa place de gouverneur des Druses. Il avait mis trois princes dans son parti, l'émir Aabass, l'émir Soléiman et l'émir Hassan, tous parents de l'émir Béchir. Il s'était servi du zèle des *Aâkals*, qui sont les sages, les secrets dépositaires de la religion des Druses. Malgré l'avantage du nombre et l'exaltation religieuse, les Druses n'ont pas tenu contre les troupes du Pacha, ou plutôt contre l'artillerie, qui a joué pour la première fois dans leurs rochers. Il y a eu plusieurs actions sanglantes, à la suite desquelles l'émir Béchir a envoyé des charges de têtes à Seyde ; elles ont été écorchées, salées et expédiées à Constantinople. Cette pratique barbare acheva de décourager les Druses. Leur chef s'est enfui avec quelques braves, et après plusieurs journées de marche à travers les neiges, il a été pris par les troupes du Pacha de Damas. On prétend qu'il sera envoyé à St-Jean-d'Acre.

L'activité qu'Abdallah Pacha a déployée dans cette circonstance a préservé la Syrie d'une invasion des troupes Egyptiennes, que le Vice-Roi Mohammad-Aly Pacha voulait envoyer au secours de l'émir Béchir. On a été à temps d'arrêter leur marche aussi poliment que l'on a pu. Cependant les Naplousins ont profité de l'absence du Pacha d'Acre pour exercer des brigandages et se constituer en état de révolte. Sur cet avis, le Pacha a rappelé ses troupes de la montagne, et est parti ce matin pour St-Jean-d'Acre, avec la seule garde de son sérail.

Abdallah Pacha a beaucoup gagné à se faire connaître à Seyde, où les pauvres, du moins, ont sujet de le regretter. Il leur a fait distribuer trois mille piastres par les chefs des différentes religions, savoir deux mille piastres aux musulmans, 750 aux Grecs catholiques, et 250 aux Maronites. Partout il s'est montré généreux, vigilant, affable, comme s'il sentait qu'il doit faire oublier son

début dans l'exercice de l'autorité despotique dont il est investi. L'instruction chez lui sert à modérer sa fierté. Les honneurs qu'il m'accorde sans peine, parce qu'il les rejette toujours sur une ancienne amitié, lui coûteraient infiniment avec tout autre Consul, à en juger par le refus qu'il fait d'accorder à mon collègue, Mr Henry Guys, le titre de Consul gérant le Consulat de Beyrouth. Il ne veut reconnaître qu'un Consul pour chaque nation, et ne considérer tous les autres que comme de simples agents..

Le Consul d'Acre a l'Ambassadeur

Seyde le 21 mars 1825 (*dépêche chiffrée*)

5. — Le *Moubachir* que V. E. m'a annoncé est arrivé hier à Acre.. Déjà je puis annoncer à V. E. le résultat de mes premières démarches auprès du Pacha, pour connaître ses dispositions relativement à l'affaire du mont Carmel. Notre Agent, Mr Catafago, en qui il a beaucoup de confiance, nous sert fort bien en cette occasion. Le Pacha l'a écouté avec attention, puis il lui a dit qu'il était informé qu'on devait envoyer un architecte de Constantinople, (c'est le *Moubachir* arrivé), qu'il donnera à cet architecte les renseignements les plus favorables à notre cause, ainsi que les vrais motifs qui occasionnèrent la démolition du couvent. Il a seulement observé que si la Porte lui ordonne de rebâtir ce couvent à ses frais, cela lui sera impossible, mais qu'il assistera aux travaux et les pressera.

Comme il n'a pas encore terminé avec l'architecte, je lui ai fait dire, au sujet de la dépense qui peut le retenir, de faire un rapport aussi favorable que nous le désirons, que je suis tout disposé à représenter à l'Ambassade que les encouragements qu'il donnera aux travaux par son assistance équivalant au moins à la moitié de la dépense, il sera bon de chercher l'autre moitié ailleurs que dans son trésor, que cette affaire est plutôt pour l'honneur et la justice, que pour des vues d'intérêt.

Le Consul d'Acre a l'Ambassadeur

Seyde, le 25 mars 1825 (*Dépêche chiffrée*)

6. — L'Agent d'Acre m'écrit qu'il a vu le Pacha avant-hier pour connaître le résultat de la conférence avec l'architecte. S. Ex.

lui a dit que le Grand Vizir a demandé si le couvent du mont Carmel peut être rebâti au même endroit où il était anciennement, sans préjudice pour Acre, ou s'il serait mieux de le rebâtir à une plus grande distance de la montagne, ou bien auprès des couvents de Seyde. Le Pacha a dit qu'il comprend, par le sens de la lettre vizirielle, qu'il règne une parfaite intelligence entre la Cour de France et le Divan de Constantinople. Il doit répondre au Grand Vizir que, dans un temps, le couvent a pu faire naître quelques soupçons ; mais que, tout bien considéré, il ne doit inspirer aucune crainte ; que le couvent peut être reconstruit au même endroit où il était auparavant ; et que c'est là l'emplacement convenable. C'est aussi l'opinion de l'architecte qui s'est transporté sur les lieux. On peut donc espérer la réussite de cette affaire.

LE CONSUL D'ACRE A L'AMBASSADEUR

Seyde, le 1 mai 1825 (*Dépêche chiffrée*)

7. — Le Ministère m'ayant ordonné, dans l'intérêt de la santé publique et pour l'extension de nos relations commerciales, d'entretenir une correspondance suivie avec M. le Consul général du Roi à Alexandrie, j'ai l'honneur de représenter à votre Excellence que ma correspondance avec M. le Consul général acquerra peut-être un nouveau genre d'utilité, en me mettant à portée de transmettre à l'Ambassade des renseignements certains sur les projets du Vice-Roi d'Egypte, projets qui paraissent avoir pour but, sinon la conquête, du moins l'établissement de l'autorité de Son Altesse en Syrie. Déjà il exerce une telle influence à titre de patronage, que le Pacha d'Acre, qui lui est dévoué par faiblesse et par reconnaissance, exécute toutes ses volontés. C'est ainsi que le Vice-Roi fait tenir le cheikh Béchir dans la prison d'Acre, et qu'il en exige quinze cent mille piastres, pour les frais de l'expédition qu'il avait projetée contre ce cheikh.

LE CONSUL D'ACRE AU MINISTRE

Seyde, le 1 mai 1825

8. — Les mesures financières de la Porte ont excité, vers la mi-avril, un soulèvement général à Damas. On y a publié le firman qui démonétise toutes les espèces d'or et d'argent en circulation, à

l'exception des sequins *adili* de 12, de 6, et de 3 piastres, et des pièces neuves dites *altemichliks* ou de 60 paràs ; qui défend, sous des peines sévères, de vendre ou d'acheter avec d'autres monnaies, et qui annonce l'intention du Sultan de retirer ces monnaies, en les faisant acheter au poids par un trésorier qui doit être envoyé à cet effet. Après cette publication, tous les khans, tous les magasins ont été fermés. Le lendemain le peuple s'est porté en armes au *méhkémé*, pour prendre le Cadi, qui a été porté dans un *takhtarwan* ou palanquin sur les épaules de la foule jusqu'au sérail. Alors, avec des cris et des menaces de tuer le gouverneur et toutes les autorités, si l'on ne révoque sur-le-champ la première publication, le peuple a obtenu de faire publier que toutes les espèces restent en circulation jusqu'à l'arrivée du trésorier de Constantinople. De cette manière la tranquillité a été rétablie ; mais, depuis lors, les monnaies ont augmenté de 10 pour cent.

LE CONSUL D'ACRE A L'AMBASSADEUR

Seyde, le 21 mai 1825

9. — A l'arrivée de M. Durighello, Consul général d'Espagne à Alep, j'ai reçu du Supérieur de Terre-Sainte à Jérusalem une lettre en date du 18 avril, par laquelle, sans m'annoncer qu'il a fait à l'Ambassade un rapport contre Moustapha Pacha, il me prie d'adresser à V. E. la note ci-jointe que j'ai traduite de l'italien selon son désir. Ainsi, Mgr, à défaut des renseignements que ce Supérieur aurait pu me donner, j'ai l'honneur de vous transmettre ceux que j'ai extraits d'une lettre de M. Durighello, datée du 15 avril, à M. le Chargé d'Affaires d'Espagne à Constantinople. M. Durighello annonce dans cette lettre la copie du rapport qui a été fait à V. E. pour obtenir la restitution de 52150 piastres. conformément à une note que le R. Père Procureur général a adressée au Chargé d'Affaires d'Espagne par la même occasion. Cette somme calculée au cours des monnaies à Constantinople s'éleverait à 70 mille piastres.

Toutes ces réclamations tiennent au désordre qui règne dans la comptabilité et l'administration temporelle de Terre-Sainte (1).

(1) Selon notre habitude, nous laissons aux auteurs des *Documents* la responsabilité de leurs jugements. Le lecteur n'aura pas de peine à rectifier ce qu'il y a d'injuste, dans cette manière d'apprécier les vexations dont les vénérables gardiens des SS. Lieux ont eu à souffrir.

S'il est de la piété et de la munificence des princes chrétiens d'autoriser la perception, dans leurs états, d'aumônes dont personne ne connaît la quotité, pour être envoyées à Jérusalem, grossies de leurs dons particuliers, il est bien affligeant et bien humiliant, d'un autre côté, de voir que des secours si abondants passent en grande partie au pouvoir des mahométans, et compromettent sans cesse la dignité de la protection Européenne.

Nos religieux se sont composé, parmi les Maronites et parmi les Grecs catholiques, une nation qu'ils appellent nation latine, quoique formée de rayas. Ils prétendent la protéger parce qu'ils la nourrissent. M. Durighello, qui a obtenu du Pacha plusieurs faveurs pour Terre-Sainte, a eu l'occasion de se convaincre que cette nation est la principale cause des avanies. Le Pacha lui a dit qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre Terre-Sainte à contribution, mais bien ces rayas qui ont caché chez eux les effets des rebelles de Bethléem. Il leur avait d'abord demandé 500 bourses, qui ont été réduites à 100, sur la représentation de Terre-Sainte, puis à 75, à la sollicitation de M. Durighello. C'est cette somme qui a été payée à Damas de la manière indiquée dans mon n° 58 du 14 du courant. Tel a été le prétexte de cette avanie. Quant à celle de 16400 piastres, le Supérieur de Jérusalem m'a informé que le commissaire de Constantinople lui a écrit que Terre-Sainte n'en a recouvré que 8840 piastres, tous frais déduits.

LE CONSUL D'ACRE AU MINISTRE

Seyde, le 25 mai 1825

10. — Après avoir rendu à l'Ambassade un compte très circonstancié de nos affaires à Damas et à Jérusalem, je m'empresse d'adresser à V. E. des renseignements qui me paraissent dignes de votre attention.

Le Pacha de Damas, Moustapha Pacha, dans la tournée qu'il vient de faire pour lever les impôts et pour châtier les habitants de Bethléem, qui, depuis deux ans, ne lui en ont point payé, a porté sa vengeance sur Jérusalem, ayant trouvé Jérusalem entièrement évacué, même le couvent de Terre-Sainte, dont les rebelles s'étaient emparés pour leur sûreté. A son arrivée à Jérusalem, il a commencé par faire emprisonner tous ceux qui avaient reçu des effets appartenant aux Bethléemitains, et de cette façon il a saisi des rayas

du rite latin, pour lesquels Terre-Sainte a dû payer une avanie de 52150 piastres, dont elle demande à présent la restitution à l'Ambassadeur du Roi à Constantinople. (*Suit le récit ut supra*)

Le Consul d'Acre au Ministre

Seyde, le 16 juin 1825

11. — J'ai eu l'honneur de vous informer de la détention du cheikh Béchir dans les prisons d'Acre. Depuis lors, il est venu d'Egypte des ordres, que l'on croit que l'émir Béchir a sollicités, d'après lesquels ce cheikh, si longtemps son rival, a été étranglé et exposé plusieurs jours hors les portes sur le chemin. Ce guerrier recommandable est mort avec courage et résignation. Il fumait sa pipe, entouré de quelques domestiques fidèles, quand le *seigmanbachi* s'est présenté devant lui avec quatre hommes armés. Après le salut, le cheikh demande à cet officier le motif de sa venue. — L'ordre de Dieu et de notre maître Abdallah Pacha, répond celui-ci. — Cet ordre a bien tardé, répliqua le cheikh. Permettez que je fasse ma prière. Il l'achève en un instant et demande lui-même le fatal cordon qui casse deux fois sur son cou. Alors il dit tranquillement à ses bourreaux : Est-ce que votre maître n'a pas une meilleure corde dans son sérail ? On a aussi étranglé le même jour un autre cheikh des Druses.

L'émir Béchir a tiré une vengeance bien plus cruelle des princes de sa famille, qui avaient suivi le parti du cheikh Béchir. Il leur a fait crever les yeux et couper la langue, en sa présence, pour prolonger leur supplice et leur humiliation. Reste à savoir comment il saura conserver en même temps l'amitié du Pacha d'Egypte et celle d'Abdallah Pacha.

Mgr l'évêque Gondolfi qui se trouve chez moi depuis une vingtaine de jours, et qui doit bientôt partir pour Livourne, étant autorisé de se rendre auprès du Saint-Père, n'a pas voulu quitter ce pays sans me mettre au fait de bien des affaires concernant les missions et la sienne en particulier.

Le Consul d'Acre a l'Ambassadeur

Seyde le 18 juillet 1825

12. — Jérusalem et Bethléem se sont révoltés à l'occasion

des concussions que le Pacha de Damas, après son départ, a continué d'exercer sur tous les habitants et sur les couvents, par le gouverneur de Jérusalem. Les Bethléemitains s'étaient arrangés avec ce gouverneur, moyennant trente bourses, et trois otages pour garants du paiement de cette somme; mais ayant su qu'ils couraient risques d'être *avanisés* de nouveau, et qu'on allait envoyer contre eux la garnison de Jérusalem, ils ont dressé une embuscade, qui leur a réussi. Aussitôt que les troupes ont été hors de la ville, ils y sont entrés, en ont fermé les portes et ont proposé au gouverneur de continuer ses fonctions avec ce qui lui restait de monde, ou d'aller rejoindre son Pacha. D'autres gens de Jérusalem, joints à des arabes et à des paysans, ont attaqué les troupes, qui, n'ayant pu retourner à Jérusalem, ont été complétement dispersés. Voilà donc la nation latine de nouveau compromise, Terre-Sainte exposée, pour cette nation, à de nouvelles avanies, et l'Ambassade à de nouvelles importunités.

C'est dans des circonstances aussi singulières que le nouveau Révérendissime le Père Tomato, Romain, a fait son entrée à Jérusalem avec huit religieux Franciscains. Cette révolte m'afflige d'autant plus que, peu de temps auparavant, j'avais obtenu d'Abdallah Pacha, qui a des droits à percevoir dans Bethléem pour la Sultane, qu'il traiterait favorablement les chrétiens à ma recommandation qu'ils avaient sollicitée.

LE CONSUL D'ACRE AU MINISTRE

Seyde, le 10 août 1825 (*Dépêche chiffrée*).

13. — L'Agent d'Acre m'a rendu compte de l'apparition devant cette place de la corvette du Roi « La Diane » commandée par M. Bégou de la Rouzière, capitaine de vaisseau.. M. le commandant ayant demandé à l'Agent s'il ne pouvait pas lui donner quelques nouvelles intéressantes touchant l'affaire du mont Carmel, l'Agent, après bien des recherches, a découvert que le Pacha a reçu dernièrement du Grand Vizir l'avis que la Porte a donné un firman à la France en vertu duquel il est permis que le couvent soit reconstruit comme auparavant. Le Pacha surveillera les travaux, mais on ne sait qui les payera.

Le Consul d'Acre au Ministre

Seyde, le 6 septembre 1825 (*Dépêche chiffrée*).

14. — Les missionnaires bibliques, n'ayant pu rien faire à la montagne, se sont séparés. Plusieurs sont partis pour l'Europe, et les autres, au nombre de 6 seulement y compris le médecin, se sont établis à Beyrout, sous la haute protection du Consulat Anglais, qui reçoit de la société un traitement annuel de mille cinq cents talaris. Ces Messieurs, avec de très forts appointements auxquels ils ne tiennent pas moins qu'au but apparent ou secret de la bibliomanie, occupent les meilleurs logements dans les environs de Beyrout, et partagent leur temps entre l'étude de l'arabe et du turc, et l'enseignement gratuit, à tour de rôle, de l'italien et de l'anglais à une dizaine d'enfants Maronites. Déjà ils ont fait deux conversions : celle d'un vieux juif qui leur a escroqué 4000 piastres, et celle d'un Maltais que la misère oblige d'aller tous les dimanches entendre leurs sermons sur l'intolérance et le fanatisme des catholiques. Ils entendent si bien la charité qu'ils ont défendu à leur médecin de prêter son ministère à aucun étranger.

Le Consul d'Acre a l'Ambassadeur

Seyde, le 21 septembre 1825 (*Dépêche chiffrée*)

15. — Vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer, par votre dépêche du 20 juin dernier, le grand acte de justice que vous avez obtenu de la Porte dans le firman qui autorise la reconstruction du Carmel. J'ai cette affaire trop à cœur pour méconnaître la convenance de ne la présenter que sous le jour que vous avez daigné m'indiquer, et encore à l'époque où le fait de la reconstruction lui donnera de la publicité.

C'est peut-être à l'occasion de ce firman que le Pacha recommence à *avaniser* les chrétiens. Il a fait murer deux églises dans Acre. Les négociants de Beyrout, craignant d'être traités comme ceux d'Acre et de Jaffa, ont pris la fuite le 16 de ce mois, au nombre de 500. Ils prétendent savoir que leur avanie est fixée à 250 mille piastres. La ville de Beyrout ne tardera pas à devenir déserte, car les Turcs riches l'abandonnent aussi.

LE CONSUL D'ACRE A L'AMBASSADEUR

Seyde, le 23 septembre 1825

16. — Je m'enpresse à vous transmettre tous les renseignements à ma connaissance sur l'avanie faite aux religieux de Jérusalem par Moustapha Pacha. Pour que V. E. connaisse la quotité de l'avanie, je joins ici la note que j'ai reçue du R. P. Procureur général, d'après laquelle Terre-Sainte a souffert un dommage de 60020 piastres 10/40 non compris la perte sur les monnaies à Damas....

Les religieux n'avaient pas compté alors les 3448 p. 10/40 de perte sur les monnaies, ni le droit d'*dboudié* de 4421 p. 30/40 perçu à Bethléem. Ils prétendent que ce droit n'est pas dû, parce qu'il porte sur des rayas dont ils ont fait une nation latine pour avoir des sujets dans ce pays, comme les Jésuites en avaient au Paraguay....

Le nouveau Révérendissime et le Procureur général à Jérusalem m'ont informé qu'on leur a mandé de Constantinople qu'il est émané une lettre vizirielle pour la restitution de l'avanie faite par Moustapha Pacha à Jérusalem. Ils m'observent que la somme n'est pas énoncée avec cette formalité qui convient pour convaincre un Pacha, et de plus qu'il y a *alcune usanze*, certains droits, certaines coutumes confondues avec l'avanie. Ils veulent parler sans doute de l'augmentation progressive du droit d'*âboudié* sur les chrétiens de Bethléem. On leur a aussi écrit que la lettre vizirielle m'a été adressée, et ils me prient amicalement de la faire mettre à exécution ; comme si, pour une affaire de cette nature, je pouvais exercer la moindre autorité consulaire dans un Pachalik pour lequel je n'ai pas de barat. Malgré cette réflexion, je ferai tout ce que V. E. daignera me prescrire,

LE CONSUL D'ACRE A L'AMBASSADEUR

Seyde, le 15 octobre 1825

17. — Un *capigi-bachi* a enfin apporté l'ordre à Moustapha Pacha de restituer à Terre-Sainte le montant de l'avanie qu'il lui avait faite... Quand à Moustapha Pacha, la voix publique, ses démarches, tout annonce qu'il a été dûment destitué (1).

(1) Ce Pacha avait détourné, à son profit, des sommes considérables.

LE CONSUL D'ACRE AU MINISTRE

Seyde, le 22 novembre 1825

18. — Le 5 de ce mois, je me suis embarqué moi-même à bord de la corvette du Roi, « la Victorieuse », pour aller présenter au Pacha d'Acre le firman du mont Carmel. Comme j'étais aussi chargé de lui offrir un cadeau de la part de S. E. M^r le Comte Guilleminot, il m'a de suite accordé audience... Le Pacha m'a renouvelé sa promesse d'aider par sa surveillance et par ses soins à la reconstruction du couvent. Il a paru flatté de l'attention de l'Ambassadeur et de l'empressement que j'ai mis à me déplacer en cette saison, pour l'assurer de l'amitié de S. E.... J'ai profité de l'occassion pour faire reconnaître Mr Henry Guys Consul de France à Beyrout....

Depuis mon retour, Abdallah Pacha, sur la demande de Mr Catafago, a permis au R. P. Jules, vicaire du mont Carmel, de faire déblayer et nettoyer les puits avant l'hiver, opération indispensable pour commencer les travaux dans la belle saison.

LE CONSUL D'ACRE A L'AMBASSADEUR

Seyde, le 22 novembre 1825

19. — Je me suis embarqué le 5 de ce mois... Le 6, nous étions devant Caïfa.... (*suit le récit de l'audience*).. Après m'avoir dit qu'il avait eu connaissance de notre firman depuis 6 mois, Abdallah Pacha m'a demandé si l'on n'enverra pas d'architectes, de maitres ou d'ouvriers de la Chrétienté. J'ai répondu que je le présumais, mais que je n'en savais rien positivement. Cette question avait pour but de m'indiquer, comme il l'a expliqué ensuite, qu'il n'est pas dans le cas de fournir aux frais de la reconstruction du couvent. Aussi l'ai-je assuré que je ne pensais pas que V. E. eût rien demandé de semblable, et que je vous avais toujours prié de vous intéresser à sa situation.....

M. LESSEPS, CONSUL DE FRANCE A ALEP,

A BEAUDIN, AGENT DE FRANCE A DAMAS

Alep, le 24 novembre 1825

20. — J'ai été bien peiné de voir, par votre lettre, la violence

dont a usé Moustapha Pacha à votre égard, et le refus qu'il a fait d'obéir aux injonctions de son gouvernement pour le remboursement dû à Terre-Sainte. Je vais instruire, par l'occasion la plus prompte, l'Ambassade du Roi à Constantinople de cette affligeante circonstance.

Le Consul d'Acre a l'Ambassadeur

Seyde, le 28 novembre 1825

21. — Moustapha Pacha s'est enfui de Damas aussitôt qu'il a eu la certitude de sa destitution. Cet événement est cause qu'il n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite à Mr Beaudin de rembourser à Terre- Sainte la somme portée dans la lettre vizirielle qui lui a été présentée... Il a laissé plus de mille bourses de dettes qu'il aurait pu payer, suivant ce qu'a dit le *dareb-kana-emini* à Mr Beaudin. Au reste, Moustapha Pacha possède de grands biens à Alep, et la Porte doit être intéressée à réparer des injustices qui décèlent en lui la coupable intention de profiter des circonstances malheureuses dans lesquelles l'Empire Ottoman se trouve engagé.

L'Ambassadeur

a Beaudin, Agent consulaire de France a Damas

Constantinople, le 20 janvier 1826

22. — Lorsque j'ai su que Moustapha Pacha était parti de Damas, sans avoir obéi à l'ordre de la Porte pour la restitution des sommes qu'il avait indignement prélevées sur la mission de Terre-Sainte, j'ai demandé aussitôt ici et obtenu une lettre vizirielle très énergique contre ce vizir. Elle lui a été expédiée sans retard à Césarée où il se trouve. J'ai lieu de croire qu'il en fera plus de cas que de la première.

Je vous recommande, Mr, d'employer tous vos soins auprès du nouveau gouvernement de Damas pour que Terre-Sainte soit désormais à l'abri des odieuses vexations dont elle a eu à gémir durant le règne du Pacha disgracié.

Le Consul d'Acre au Ministre

Seyde, le 20 janvier 1826

23. — La seule affaire qui n'a pas été terminée est celle du

remboursement de 81,481 piastres, environ 40 mille francs, montant des avanies faites à Terre-Sainte par Moustapha Pacha de Damas. Je n'attends que les ordres de l'Ambassade pour la reprendre avec le zèle que j'apporte à toutes les affaires de Terre-Sainte.

LE CONSUL D'ACRE

A DESAGES, CHARGÉ D'AFFAIRES A CONSTANTINOPLE

Seyde, le 15 mai 1826

24. — Toutes les lettres particulières et toutes les dépêches officielles que j'ai adressées dernièrement, voie de Beyrout, en Chypre et en France ayant été ouvertes par les Grecs, qui ont visité le bâtiment sous pavillon Autrichien, capitaine Viola, qui en était porteur, et qui lui ont pris des marchandises pour la valeur de 143,500 piastres, je suis obligé de réclamer vos bons offices pour l'acheminement par votre courrier de la dépêche ci-contre pour notre Ministère. Elle contient sur nos affaires et sur notre situation des renseignements que je me fais un devoir de vous soumettre.

L'occupation de Beyrout par les troupes Turques a été marquée par la spoliation des propriétés des chrétiens indistinctement, et dans le temps que Mr Henry Guys et moi nous travaillons à faire restituer à Mr Pourrière, négociant Français, la valeur des meubles et effets que ces troupes lui ont volés ou brisés, en sa présence, dans sa maison, on a cherché à répandre les bruits les plus sinistres, comme la prise et le pillage du khan Français de Seyde. Les habitants de Jaffa n'en attendaient que la confirmation pour se porter à de pareils excès contre notre Agent, Mr Damiani.

J'aurais négligé tous ces bruits et méprisé de vaines menaces, si Abdallah Pacha ne fût venu prêter de l'appui à leur continuation. Il a saisi l'occasion du refus que j'ai fait de livrer au gouverneur de Seyde un enfant chrétien qui avait eu dispute avec un juif, pour me demander de renoncer au privilège d'asile dont le khan a toujours joui. Peut-être était-il encore fâché de l'opposition que les Consuls de Beyrout ont faite à son *kiaya* de laisser visiter leurs maisons, ou qu'il voulait tenter si, pour l'amitié et les distinctions qu'il m'accorde, je consentirais à donner un exemple dont il pût se prévaloir avec les autres Consuls.

Quoiqu'il en soit, j'ai répondu amicalement à ce Vizir que je ne

puis renoncer à un privilège accordé par le Grand Seigneur et consacré par l'usage dans tout l'Orient, et que si le khan cessait d'être un lieu d'asile, je n'y pourrais plus rester, me trouvant au milieu d'une population qui a déjà menacé de s'en emparer de force et de le saccager de fond en comble. J'ai cité, en preuve de ces menaces, la témoignage non suspect du gouverneur et des autorités de Seyde, qui ont dû calmer l'effervescence et le fanatisme de la canaille ; et j'ai conclu en lui demandant un *bouyourdi* pour que personne, sous quelque prétexte que ce soit, n'entre dans le khan contre ma volonté. Ce *bouyourdi* m'a été accordé aussi obligeamment que de coutume, et je puis encore compter sur l'amitié du Pacha, dans tout ce qui n'est pas contraire à ses intérêts.

Comme mon but est de vous donner des renseignements sur la situation des chrétiens en Syrie, je passe au Pachalik de Damas où les mêmes causes produisent les mêmes effets. Sur le prétexte d'intelligence avec les Grecs, les principaux chrétiens ont été mis en prison, puis relâchés deux jours après, sur leur consentement à payer une avanie de 75 mille piastres, qui montera à plus de cent mille avec les frais et les cadeaux indispensables pour les gens de la justice et du sérail. Le Pacha, qui s'appelle *Wali-Dîn* (chef de la religion) a pris cent mille piastres aux marchands Turcs de Bagdad ; mais il leur en a assigné le remboursement sur la douane des tabacs de Perse, qu'on nomme *tombak*. Enfin, il a obligé les notables de Damas à lui faire l'avance de 200 mille piastres pour les dépenses de la caravane qui doit aller en pélerinage à la Mekke. Les revenus de Damas suffisaient autrefois aux besoins de cette caravane, et lorsque, par la rétrogradation de l'époque du jour du départ (onze jours par an), elle se trouvait, comme l'année passée et celle-ci, obligée de se mettre en route avant l'entière perception du *miri*, les Pachas ou les *Sarafs* juifs faisaient cette avance, pour laquelle on n'incommodait personne. Mais tel est l'instinct du despotisme, qu'il met à profit même les calamités publiques. L'an passé, Moustapha Pacha prit cette somme sur le million de piastres qu'il rapporta de Jérusalem ; mais cette année le kiaya de Walidin Pacha, qui a fait la tournée, n'a rapporté que 100 mille piastres, n'ayant pu entrer à Jérusalem, dont les habitants sont toujours, avec les Bethleémitains, en état de rébellion.

Le commerce est anéanti cette année en Syrie, par les avanies et les persécutions que l'on appesantit plus particulièrement sur

les chrétiens .. Déjà nous sommes atteints par les mesures fiscales qui s'étendent sur tous les objets de consommation, et nous nous taisons pour ménager les intérêts de Terre-Sainte, ceux de nos nationaux et l'affaire du mont Carmel (1).

DAMAS, L'ANTILIBAN ET LE HAURAN

(1835-1845)

Grecs catholiques et Syriens de Damas.

Troubles dans l'Antiliban — Missions dans le Hauran.

SOMMAIRE

1835. — *1 mars. Le P. Planchet s. j. au P. Gury s. j.* : 1. Fondation des résidences de Zahlé et de Bikfaïa ; mission à Beyrouth; retraite des missionnaires, présidée par le Délégué. — 2. Mort de l'évêque de Zahlé, Ignace Aggiuri ; son éloge. — 3. Installation dans la nouvelle résidence de Ma'al-lakat-Zahlé. — 4. Travaux apostoliques et pauvreté. — 5. Projet d'une mission dans le Hauran. — 6. Course apostolique du P. Riccadonna à travers le Hauran. — 7. Future église du S. Cœur. — 8. Zèle des Lazaristes.— 9. Les protestants de Beyrouth. — 10. Ferveur du missionnaire.

1836. — *3 août. L'Ambassadeur à l'Agent consulaire à Damas* : 11. Protection à accorder aux Syriens catholiques.

17 septembre. Le Consul d'Alep à l'Agent cons. à Damas : 12. L'évêque Syrien catholique est arrivé à Alep après le départ d'Ibrahim Pacha.

1837.—*20 février. Le P. Planchet s.j. au P. de Villefort s.j.*: 13. Projet de mission au Hauran : voyage des PP. Estève et Planchet. — 14. De Damas à Lehit ; messe dans le désert ; missions. — 15. Visite des autres villages et ministère apostolique. — 16. Les ruines ; l'hospitalité. — 17. Les mœurs du Hauran. — 18. Le nouvel évêque du Hauran. — 19. Retour à Zahlé.

1839. — *24 décembre. Le Consul d'Alep au Consul de Damas* : 20. Les Grecs schismatiques persécuteurs des catholiques ; ils sont appuyés, dans leurs vexations, par les Agents Moscovites. — 21. Conduite inconcevable

(1) Cf. dans *The Lebanon* by David Urquhart (London 1860), p. 127 ... quelques renseignements relatifs aux troubles du Liban en 1825.

du gouvernement Ottoman; vénalité des employés, qui ont pour axiome: *l'argent fait tout.*

1840. — *8 avril. Les mêmes* : 22. Il s'agit du transfert du corps de l'évêque Auvergne, Délégué apostolique, à Ghazir.

1841. — *8 janvier. Les mêmes* : 23. Il recommande l'évêque Syrien de Nabk. — 24. Les Consuls sont les protecteurs des catholiques. — 25. L'agression vient toujours du côté des schismatiques.

25 février. Le Consul de Damas à l'Ambassadeur : 26. Etat des chrétiens: ils sont pour la plupart pauvres ou de modeste condition.— 27. Les impôts: *karage* et *ferdé.* — 28. Pauvreté du clergé ; secours envoyés par la *Propagation de la Foi* de Lyon. — 29. Desiderata des catholiques : égalité devant la loi et faculté de réparer leurs églises. — 30. Vues d'avenir des habitants de la Montagne (du Liban). — 31. La France protectrice des catholiques ; défaillance de quelques Grecs catholiques qui s'adressent à l'Autriche ; l'évêque Grec catholique de Beyrouth les désapprouve.

7 octobre. Les mêmes : 32. L'émir Saad-eddine de Hasbaïa a été arrêté ; il protégeait les chrétiens contre les injustices des Druses et voulait embrasser le christianisme. Les chrétiens et le patriarche Maronite demandent sa délivrance.

1842. — *12 janvier. Les mêmes*: 33. Après le pillage des localités chrétiennes par les Druses, Saad-eddine est rendu à la liberté.

6 décembre. L'Ambassadeur au Consul de Damas : 34. L'évêque Syrien catholique, Yacoub, arrive à Constantinople ; zèle de l'Ambassadeur en sa faveur.

1843. — *8 mars. Les mêmes* : 35. Le Pacha de Damas semble préjuger la décision du gouvernement, relativement aux Vakoufs Syriens.

20 avril. Les mêmes : 36. Le Pacha revient sur sa décision.

30 mai. Le Consul de Damas à l'Ambassadeur : 37. Désaccord entre les religieux du Liban.

10 octobre. Les mêmes : 38. Arrivée des ministres protestants Anglais à Damas. Les chrétiens refusent de leur louer leurs maisons. Mécontentement du Consul Anglais.

15 décembre. Les mêmes : 39. Divisions entre les Grecs Melkites de Damas ; zèle du Consul pour mettre la paix.

1844. — *9 janvier. Maximos Mazloum à l'Ambassadeur* : 40. Même sujet.

10 janvier. L'Ambassadeur au Consul de Damas: 41. Eloge du patriarche.

6 février. Le Consul de Damas à L'Ambassadeur: 42. Le calme est rétabli à Damas.

23 décembre. Le Consul de Saïda au Consul de Beyrouth : 43. Arrivée du patriarche Grec schismatique à Saïda ; l'évêque Grec catholique et le Consul vont au devant de lui. Il se montre fort exigeant ; danger de complication.

1845. — *5 mai. Les mêmes* : 44. Rapport sur les troubles dans les districts de Saïda, Gezzine, Deir-el-Kamar, etc. Les troupes Turques favorisent les Druses et empêchent les chrétiens de se défendre. Pillage, massacres, dangers.

Le P. Benoît Planchet, Missionnaire Jésuite,

au P. Gury s. j.

El-Maallaka (plaine de Baalbek), le 1 mars 1835

1. — Voilà bien près d'un an et demi que, malgré toute ma bonne volonté, je ne vous ai envoyé aucune nouvelle de notre mission. C'est de notre résidence du S. Cœur que je vous écris aujourd'hui ; il est temps de vous apprendre quelque chose de nos entreprises et de nos travaux.

Vous savez qu'après avoir quitté le collège d'Aïn-Traz, je m'étais rendu à Zahlé, pour y établir une nouvelle résidence. Le P. Riccadonna devait en construire une autre à Bikfaïa, gros village du mont Liban. Une partie de l'été et toute l'automne furent employées à bâtir ; l'hiver arrêta nos travaux ; moi-même je quittai Zahlé, vers le milieu du mois de janvier : le P. Riccadonna me rappelait auprès de lui ; et il me fallut traverser les neiges du Sennin, où mon guide et moi manquâmes mourir de froid. Nous pensions avec le P. Riccadonna prendre quelque repos, faire nos plans pour le reste de l'année et, après les exercices spirituels, recommencer, vers le milieu du printemps, les travaux des résidences ; mais voilà que Mgr d'Auvergne, Délégué du S[t] Siège, nous invita à la mission qu'il voulait donner à Beyrouth, et à la retraite pour les missionnaires eux-mêmes, qui devait se faire à Antoura. Mgr le Délégué me prit pour la mission de Beyrouth, qui dura trois semaines ; je prêchais en français pour les Européens, avec M. Guinoir, Grand Vicaire de la Délégation ; deux autres missionaires, le P. François, Capucin, et M. Poussu, Lazariste, prêchaient au peuple en arabe. Le P. Riccadonna fut ensuite chargé de donner la retraite : les RR. PP. Capucins et Carmes déchaussés et MM. les Lazaristes y assistèrent. Mgr le Délégué présida à tous les exercices tant de la mission que de la retraite, et ne servit pas peu, par sa présence et les exemples de sa piété, à ranimer la foi des chrétiens

de Beyrouth, et à exciter davantage le zèle des missionaires eux-mêmes. Nous eûmes aussi beaucoup à nous louer de l'assiduité et du zèle des Consuls de France et d'Autriche.

2. — Ce fut dans les premiers jours du mois de mai que nous retournâmes avec le P. Riccadonna à nos résidences. En arrivant à Zahlé, j'y trouvai l'évêque mourant. Il m'avait écrit plusieurs fois pour me faire revenir auprès de lui; mais mes occupations m'en empêchèrent toujours. Cependant le bon prélat parut se remettre un peu ; tout le pays était en prière ; grand nombre de personnes passaient les nuits dans l'église pour obtenir du ciel la conservation d'un si digne pasteur. Je me remis aux travaux de la résidence ; mais le manque d'ouvriers et de fonds suffisants me fit tirer en longueur; je craignais que l'hiver ne me surprît et ne me forçât, une seconde fois, à revenir à la montagne.

Enfin, j'étais sur le point de terminer et de me transporter à la nouvelle habitation, lorsque mourut le bon évêque de Zahlé. A peine cette triste nouvelle fut-elle répandue dans le pays que le peuple accourut en foule pour voir encore une fois celui qui, durant 18 ans, les avait instruits avec tant de zèle, et gouvernés avec tant de sagesse ; on lui baisait les mains ; on lui faisait toucher des croix et des chapelets. Deux évêques voisins vinrent présider aux obsèques. L'un d'eux fit le panégyrique du défunt; le peuple fondait en larmes et tous se disaient qu'ils n'auraient jamais un évêque qui pût le remplacer et continuer le bien qu'il avait commencé. Mgr Aggiuri, c'est le nom de ce digne prélat, était originaire d'Alep. Après avoir donné, dans son pays, de grandes marques de piété et d'attachement à la foi, il vint au mont Liban, où il fut ordonné prêtre, et ensuite nommé à l'évêché de Zahlé. En entrant dans son diocèse, il trouva le peuple dans une profonde ignorance et livré à toutes sortes de vices. Il en entreprit la réforme, avec un zèle tout apostolique; il vit, en peu de temps, ses fatigues récompensées par le succès le plus heureux. Il établit des congrégations, le catéchisme dans les églises, l'exercice des bonnes œuvres, et forma des prêtres pleins de ferveur, qui l'aidèrent beaucoup dans ses pieuses entreprises. Mais ce que je noterai principalement c'est le respect et l'amour filial que ce bon prélat portait au S[t] Siège ; il en exaltait sans cesse les privilèges et les prérogatives, et en inculquait à tous l'attachement et la soumission. La perte d'un si digne pasteur a été pour ce pays comme une calamité publique, et le nom de Mgr

Aggiuri laissera parmi ces peuples un long souvenir de zèle, de piété, de sollicitude pastorale, de charité pour les pauvres, de toutes les vertus en un mot qui ornèrent ce saint évêque. C'est la reconnaissance qui m'a dicté ces lignes : en lui nous perdîmes un bienfaiteur. Je ne sais pas encore qui devra le remplacer ; le peuple est divisé sur le choix du successeur, et a rejeté l'élection du patriarche ; on attend les réponses de Rome. (1)

3. — A peine le bon prélat passé à une meilleure vie, je me disposai à venir me fixer dans la nouvelle résidence, et choisis pour ce jour la fête des SS. Apôtres Jude et Simon. Comme j'avais passé cette journée occupé aux confessions, je ne pus m'y transporter que la nuit déjà tombée ; la prise de possession se fit avec le plus de simplicité possible ; un paysan me porta de la lumière ; j'avais pour tout meuble un matelas, une natte, une cruche d'eau, et un petit vase de terre, qui me servait de lampe. La nuit même, j'écrivis au P. Riccadonna pour l'informer de mon installation dans la résidence du Sacré-Cœur. Il me promettait qu'il m'enverrait le P. Estève et le F. Traversi ; mais comme ils tardèrent à venir, je me trouvai pendant quelque temps tout seul, réunissant en ma personne tous les offices de la maison. Cependant, vers le milieu du mois de novembre, mes nouveaux compagnons vinrent me rejoindre, et aujourd'hui même que j'écris cette lettre, le P. Riccadonna se trouve avec nous depuis quelques jours, mais sur le point de repartir pour la résidence de S[t] François Régis, [à Bikfaïa], qu'il désire préparer et achever, au moins en partie, pour les sujets que nous attendons. (2)

4. — Nous avons ouvert ici la mission sous les auspices du Sacré-Cœur, avec de bonnes espérances pour l'avenir. Le P. Estève apprend la langue et exerce la médecine avec grand concours ; pour moi, je me rends dans les églises des Maronites et des Grecs catholiques, pour y faire des instructions au peuple et entendre les confessions. Nous avons autour de nous plusieurs milliers de chrétiens catholiques, assez bon nombre de schismatiques et des musulmans. Notre résidence, en face des grandes plaines de Baalbek, est

---

(1) Cf. *Echos d'Orient*, IX,14 et 221 (articles du R. P. Cyrille Charon).

(2) Cf. *La Nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie*, (1831-1895) par le R. P. M. Jullien, (Tours, 1898), T. I, p. 41 etc.

dans la position la plus avantageuse pour la mission ; ces plaines sont peuplées d'un grand nombre de villages. Nous n'avons encore dans notre résidence qu'une petite chapelle que le peuple vient en foule visiter, les dimanches et les fêtes, pour prier devant le S[t] Sacrement et devant le beau tableau du bon Pasteur, que M[r] de la Ponce a bien voulu travailler de sa propre main, et envoyer à notre résidence. Ce tableau excite beaucoup la dévotion du peuple, qui demande toujours pourquoi donc J.-C. porte un agneau sur ses épaules ; on le leur explique ; cette image si touchante du pécheur égaré et ramené dans les voies du salut par la charité du divin Pasteur de nos âmes, les touche singulièrement ; j'en ai vu d'attendris jusqu'aux larmes.

Nous nous réjouissons devant le Seigneur de voir les heureux commencements de cette mission, dont l'établissement a coûté tant de peines et de tribulations. Le travail s'augmente de jour en jour ; le peuple nous montre estime et confiance ; le clergé lui-même est généralement porté pour nous. Une nouvelle consolation pour nous est la grande pauvreté où nous vivons ; du reste l'aimable Providence ne nous laisse pas manquer du nécessaire ; elle nous envoie à mesure que vient le besoin ; il est vrai qu'elle nous traite un peu comme missionnaires, comme gens, je veux dire, dont la pauvreté doit être l'apanage ; mais je vous assure que le gruau et le maïs, qui composent ordinairement nos repas, ne nous ôtent ni les forces du corps, ni la joie du cœur. Le P. Estève contribue beaucoup à soutenir la résidence en exerçant la médecine ; ce n'est pas que nous exigions aucune rétribution : le médecin et les médecines sont gratis ; mais le peuple, qui sait notre pauvreté, nous porte de petits secours, que nous n'acceptons jamais qu'à titre d'aumône.

5. — Nous avons déjà pensé à établir une 3[e] résidence dans le Hauran ou Hauranitide, autrefois la terre de Hus, où le saint homme Job souffrit avec tant de patience. Plusieurs personnes, et entr'autres Mgr le Délégué Apostolique, nous ont fortement excités à réaliser ce projet. Le Hauran est une province de l'Arabie Pétrée, mais bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était anciennement. Les Romains qui, sous les empereurs, s'étaient rendus les maîtres du monde, envoyèrent de nombreuses colonies vers ces riches contrées de l'Orient ; le Hauran eut aussi la sienne. On y voit encore les magnifiques restes des villes et des palais qu'ils y construisirent. Le célèbre Assemani appelle la forteresse de Bosra le pro-

dige de l'architecture. Le christianisme se répandit dans cette province comme dans le reste de l'Orient ; mais le mahométisme et le schisme y ont fait aussi leurs ravages.

Enfin, les excursions des Arabes dépeuplèrent peu à peu ce beau pays ; ce qui est resté de ses nombreux habitants, vit comme des troglodites, au milieu de ces grandes ruines, cultive la terre et recueille le plus beau blé de l'Orient. La religion s'y trouve dans un grand état d'abandon ; le peuple a bien quelques prêtres, mais peu capables de les instruire et de les former. Le caractère de ce peuple est en général simple et débonnaire ; leur vêtement consiste en une chemise de coton, une ceinture de cuir, un mouchoir de différentes couleurs qu'ils étendent sur la tête et qu'ils retiennent avec une corde roulée en forme de couronne ; l'hiver, ils jettent sur leurs épaules un manteau de peau de mouton. Au printemps, différentes tribus d'arabes errants, dont la plus puissante est celle des *Anézés*, viennent, avec leurs grands troupeaux de chameaux, camper dans les vastes plaines du Hauran : aux approches de l'été, lorsque les pâturages sont finis, elles se retirent dans le désert, et vont chercher ailleurs d'autres stations.

6. — Dans le mois de septembre dernier, le P. Riccadonna entreprit de visiter cette province, pour s'assurer si on pouvait y établir une résidence. Il partit de Damas avec le F. Henze, et malgré les fatigues du voyage, la crainte des arabes errants, le manque d'eau et près de 50 degrés de chaleur, ils parvinrent jusqu'à Bosra, après laquelle on ne rencontre plus qu'un désert sans fin. Nos deux pèlerins furent partout accueillis avec le plus vif empressement. La simplicité de ce bon peuple, leurs marques d'affection et leur état d'abandon les touchèrent jusqu'aux larmes ; partout on voulait les retenir ; ils ne purent cependant que promettre de revenir, après avoir tout fixé pour la nouvelle mission. Voici la traduction fidèle d'une lettre, que les chrétiens de Bosra remirent au P. Riccadonna avant son départ ; j'ai cru que cet écrit vous intéresserait assez, mon R. Père, pour vous le transmettre. Ce sont de pauvres chrétiens de l'Arabie Pétrée qui l'ont composé pour demander le secours de quelque missionnaire ; le style en est original, mais les sentiments en sont bien touchants :

« O Père Vénérable,

« Après le baiser respectueux de vos doigts sacrés, et après « l'excès du désir, qui ne se peut calculer, d'arriver au moment

« heureux de revoir la splendeur de votre belle face en tout bien et « toute sûreté, nous vous remettons le présent écrit dont l'objet est « premièrement de vous interroger sur votre chère et prévoyante « santé et sur la pureté de votre inaltérable tempérament ; et « ensuite de notifier à V. P. que nous, habitants de Bosra et de Ba- « tanea, au nombre de 2,000 catholiques, vivant au milieu d'âmes « errantes, (les arabes errants), comme des agneaux au milieu de « loups ravissants, n'avons, parmi nous, ni maitre pour l'ignorance « de nos esprits, ni médecin pour les blessures de nos corps ; à « présent que nous avons appris que vous vous êtes présentés sur les « monts du Chouf (Liban) envoyés par le Siège Apostolique, nous « notifions notre état à V. P. Vous le connaissez bien ; nous bai- « sons vos mains une seconde et une troisième fois.

« Les suppliant vos prières, les enfants de la foi,

« *Les familles de Bosra et de Batanea* ».

Le P. Riccadonna revint à Damas et rendit compte de son voyage et de ses observations au Patriarche Grec catholique, qui promit d'employer tout son pouvoir pour favoriser cette entreprise. On pense aujourd'hui à réunir tous les catholiques dans un même endroit pour rendre la mission plus facile. Un des ministres du Pacha d'Egypte doit s'employer à cet effet, et a déjà écrit au gouverneur du Hauran ; nous verrons ce que la Providence disposera. Il est certain que les temps sont plus favorables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois : les arabes errants, dont on aurait pu craindre les excursions, intimidés par le nouveau gouvernement, prennent des manières plus pacifiques ; les Grecs schismatiques sont là sans chef et les catholiques nous demandent avec ardeur.

7. — Tel est, mon R. Père, l'état de notre mission. S'il plaît à Dieu, cet été nous construirons une église à la résidence du S. Cœur. Ce sera la seule et la première, sans doute, dans tout l'Orient, consacrée à ce symbole adorable de l'amour de J.-C. envers les hommes. Puisse ce sanctuaire contribuer à la gloire de ce divin Sauveur, le consoler quelque peu des outrages qu'il reçoit ailleurs, et servir à ses dessins de miséricorde sur un pays si voisin de celui où il répandit son sang pour le salut du monde.

8. — Les Lazaristes, nos coopérateurs dans l'œuvre de Dieu, commencent aussi à se multiplier en Orient ; ils occupent nos anciennes maisons non sans fruit pour le bien des âmes. Mr Poussu,

leur supérieur, montre beaucoup de zèle pour le succès de la mission. (1)

9. — Il en est bien différemment des missionnaires biblistes établis à Beyrouth ; malgré les sommes d'argent et les secours de tout genre que leur envoie leur société, leur mission a fait jusqu'à ce jour bien peu de prosélytes. Il est vrai que l'on voit marcher dans Beyrouth deux évêques qui, après avoir abjuré leur caractère, se sont mariés. et ont embrassé le protestantisme ; mais ils étaient hérétiques Arméniens et déja retranchés du grand arbre. On voit aussi quelques personnes fréquenter la maison des missionnaires biblistes; mais ce sont des schismatiques déjà perdus pour la vérité. Ces partisans sont bien dignes des enfants de Luther, des apôtres du mensonge. Ils devraient avoir honte, sans doute, de ces tristes conquêtes, ou plutôt de la stérilité dont est frappée leur œuvre ; mais ils s'en consolent, aussi bien que du mépris général dont ils sont environnés, avec les gros émoluments qu'ils perçoivent.

Je vous écrivis dans ma dernière lettre, mon R. Père, que j'avais eu des entretiens avec le chef de ces missionnaires établis à Beyrouth. Je lui écrivis ensuite une longue lettre, à la quelle il répondit. J'avais cru d'abord qu'il y avait quelque bonne foi dans cet homme, que des préjugés avaient pu le séduire, et qu'en l'éclairant, on pourrait peut-être le retirer de l'erreur. Pendant la mission de Beyrouth. j'eus l'occasion de le revoir. Je m'étais présenté pour répondre de vive voix à sa lettre. Il s'agissait de lui prouver la suprématie du Souverain Pontife qu'il rejetait. Nous entrâmes de nouveau en discussion, et la question se réduisit à démontrer que telle avait été, dès le principe, la doctrine de l'Eglise, exprimée par les témoignages des Conciles et des SS. Pères. Je lui apportai des passages des uns et des autres ; mais bien qu'ils fussent convaincants, la réponse ne fut pas longue à chercher : S[t] Jérôme, me dit-il, en écrivant ainsi, voulait flatter le Souverain Pontife ; S[t] Augustin s'est rétracté plusieurs fois de ce qu'il avait dit ; ce sera encore là une de ses erreurs ; pour les autres textes, ils ont été interpolés par les catholiques etc. C'est ainsi que *iniquitas mentita est sibi* ; qui refuse d'ouvrir les yeux ne peut voir la lumière. Je lui reprochai alors son manque de sincérité et de bonne foi, de se

(1) Cf. Revue *Al-Machriq*, T. III, p. 547 etc.

faire à soi-même, et d'oser prêcher aux autres une doctrine fondée sur ses propres idées, de rejeter des dogmes universellement reçus, en en démentant les preuves d'une manière si légère, et de marcher ainsi vers son éternité, au hasard de se perdre sans retour, puisqu'il ne pouvait s'assurer, en aucune façon, que sa croyance pût le sauver ; là-dessus je le quittai. Depuis cette époque, je n'ai eu aucune relation avec lui ; mais lorsque j'aurai l'occasion de retourner à Beyrouth, je me propose de lui donner un nouvel assaut.

10. —Vous désireriez peut-être, Mon R. P., que j'entrasse encore dans d'autres détails ; je pourrais bien vous raconter plus d'un fait où la divine Providence a daigné, par notre moyen, manifester sa miséricorde ; mais permettez-moi de laisser dans l'ombre ces quelques traits du tableau que je vous envoie. Je pourrais vous dire encore que le Seigneur tient aussi dans ce pays des âmes privilégiées, qu'il se plaît à élever aux plus hauts degrés de la perfection évangélique ; ce que j'en sais serait autant capable de vous édifier que d'exciter votre admiration. Que le Seigneur soit béni de tout, et lui seul loué et glorifié !

Je termine ici, mon R. Père, et me recommande instamment à vos prières. J'espère que nos Pères et Frères n'oublieront pas devant le Seigneur les pauvres missionnaires du mont Liban. Nous attendons de nouveaux compagnons; mais nous ne savons pas encore sur qui tombera le sort. Quels qu'ils soient, qu'ils s'animent de bon courage, et avant de venir nous joindre, qu'ils fassent bonne provision d'union à Dieu, de patience, d'amour pour la pauvreté, d'humilité, d'obéissance et de grande charité. Notre mission s'est fondée et établie au milieu des peines, des fatigues et des privations de tout genre ; nous désirons que le Seigneur la soutienne et la continue par les mêmes moyens ; c'est ainsi qu'elle fructifiera pour nous et pour les autres, pour le salut des âmes et la gloire de J.-C.

De V. R. le très humble et très obéissant serviteur

Benoît Planchet s. j.

Baron Roussin, Ambassadeur de France a Constantinople, a Beaudin, Agent consulaire de France a Damas

Constantinople, le 3 août 1836

11. — J'approuve la conduite que vous avez tenue dans les

démêlés existants entre l'évêque catholique de Damas et l'évêque hérétique Abd-el-Messiah. Comme vous le remarquez, la France a toujours protégé les catholiques d'Orient, et cette protection ne doit jamais leur manquer quand ils ont le bon droit de leur côté.

Vattier de Bouville, Consul de France a Alep,

a Beaudin, Agent consulaire de France a Damas

Alep, le 17 septembre 1836

12. — L'évêque Syrien que vous m'avez recommandé est malheureusement arrivé à Alep après le départ d'Ibrahim Pacha : ce qui m'a empêché de pouvoir faire quelque chose pour lui. Mais il paraît que ses affaires ont pu s'arranger sans mon concours ; car je n'en ai plus entendu parler, et l'évêque est reparti sans me rien dire à ce sujet.

Je vous loue beaucoup, Monsieur, pour les bons offices que vous avez été assez heureux de pouvoir rendre aux catholiques de votre résidence, et je ne saurais trop vous engager à continuer d'employer d'une manière aussi utile le crédit que vous avez acquis auprès de vos autorités locales.

Je sais que l'évêque Syrien de Damas est ici avec un autre évêque nouvellement converti. Je le verrai très probablement demain chez le patriarche de cette nation, à qui je compte rendre visite.

Le P. B. Planchet s. j. au P. de Villefort s. j.

El-Maallaka (plaine de Baalbek), le 20 février 1837

13. — Dans une de mes précédentes lettres, je vous avais informé de notre projet d'établir la mission dans le Hauran. Le P. Riccadonna avait déjà visité cette province, et d'après les relations qu'il nous en rapporta sur les besoins spirituels de ses habitants et leurs heureuses dispositions à recevoir la divine semence, d'autre part pressés par les instances de Mgr le Délégué et du patriarche Grec catholique, nous résolûmes de nous engager dans cette œuvre. Toutefois nous comprîmes dès lors qu'il n'était point nécessaire de fixer une résidence dans cette province, mais qu'il suffirait d'y faire une excursion de temps à autre, selon que les

circonstances nous le permettraient. Deux ans s'étaient déjà écoulés sans avoir encore rien entrepris de ce côté-là, lorsque le P. Riccadonna reçut des lettres de notre Supérieur Général qui lui enjoignait de se rendre en Chaldée. (1) Nous craignimes alors de n'avoir plus la facilité de réaliser l'expédition projetée, et il fut décidé qu'avant son départ, deux d'entre nous iraient commencer la mission du Hauran. Le choix tomba sur le P. Estève et sur moi, et le 17 du mois d'octobre. nous nous mîmes en route, avec Semaan notre petit domestique.

14.— Le second jour de notre marche, nous arrivâmes à Damas, où nous descendîmes chez MM. les Prêtres de la Mission, qui nous reçurent avec une cordialité toute fraternelle. Nous voulions partir sur-le-champ pour notre destination ; mais le manque d'occasion nous arrêta ; ce ne fut que le 29 que quelques chrétiens du Hauran, venus à Damas pour vendre leur blé, s'offrirent de nous emmener avec eux. Ce fut un samedi que nous nous remîmes en chemin avec la petite caravane qui se dirigeait vers un village nommé *Lehit*, à deux journées de Damas ; le temps était magnifique et nos compagnons de voyage fort gais. Nous marchâmes tout le jour sur le territoire de Damas, et la nuit était tombée lorsque nous entrâmes dans les plaines du Hauran. Les hommes et les animaux étaient fatigués ; nous fîmes halte au milieu d'un champ, dormîmes quelques heures sur la terre, et reprîmes ensuite notre route longtemps avant l'aurore.

Ce ne fut qu'au commencement du jour que nous reconnûmes le pays où nous étions : des plaines nues et désertes ; çà et là, dans le lointain, des ruines de villages abandonnés : c'est tout ce qui s'offrit à nos regards. Comme c'était un dimanche, nos gens eurent la dévotion d'entendre la sainte messe, et me proposèrent de la célébrer ; j'acceptai volontiers. A l'instant, on arrêta la caravane ; un autel est bientôt dressé avec quelques pierres qui se trouvent là ; nous tirons notre chapelle de la valise ; en un moment tout est prêt. La circonstance avait quelque chose de touchant : le silence, le désert, quelques pauvres chrétiens réunis autour du rustique autel. Au moment de l'élévation de la Ste Victime, je priais Dieu

(1) Cf. *La Nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie*, par le R. P. M. Jullien, T. 1, p. 88 etc.

avec ferveur de vivifier ces solitudes, de les féconder et de les repeupler, comme ils l'étaient autrefois, de nombreux disciples de l'évangile, ou du moins de bénir et de sauver ceux qui s'y trouvaient encore ; je les recommandais avec instance au Bx Alphonse [Rodriguez] dont ce jour là nous célébrions la fête et qui semblait préluder à notre mission : puis la caravane repartit, et dans la soirée nous arrivâmes à *Lehit.*

Nous fûmes reçus avec empressement ; ces braves gens se rappelaient encore le P. Riccadonna et le F. Henze qui, deux ans auparavant, étaient venus les visiter. Sans perdre de temps, nous leur annonçâmes le but de notre voyage et désignâmes les heures où ils devaient se rassembler pour assister aux instructions. Le P. Estève, de son côté, s'offrit de traiter tous les malades de l'endroit, et l'ouvrage ne lui manqua point. Ces bons paysans étaient enchantés qu'on fût venu de si loin pour les trouver. Voyez, se disaient-ils entr'eux, comme l'Eglise Romaine est une bonne mère ; jusqu'où s'étend son zèle ; elle envoie des missionnaires jusque vers nous ; qui nous connait cependant et qui pense à nous, relégués que nous sommes au fond de notre province et sur les confins du désert ?

Lehit est en effet le dernier village du Hauran vers l'orient, et touche au grand désert de Bagdad. Sa population est toute catholique : ils ont une église et un prêtre qui la dessert ; mais comme tous les autres catholiques de la province, ils vivent dans une grande ignorance des principes de la religion et des obligations qu'elle leur impose. Nous restâmes dix jours au milieu d'eux. Pendant ce temps, nous les instruisîmes, autant que le permirent les circonstances ; nous cherchâmes surtout à réveiller leur foi et à exciter en eux le désir du salut. Un grand nombre s'approchèrent des sacrements, et nous eûmes la consolation de réconcilier avec Dieu des âmes qui depuis longtemps en vivaient éloignées, et vers lesquelles il semblait qu'une providence particulière nous avait envoyés.

15. — De *Lehit* nous visitâmes quelques villages qui se trouvaient à peu de distance : *Haïat, Betainé, Em-Zaitoun, Elmetouné.* Le curé de *Lehit* nous accompagnait partout, et nous servait d'introducteur ; il rassemblait les gens, et leur ordonnait de nous écouter : il nous montra toujours beaucoup d'estime et d'affection, et nous fûmes édifiés de son zèle. Ces villages sont, comme les

autres villages du Hauran, les restes d'anciennes habitations; leur population, peu considérable, se compose de Druses et de Grecs catholiques; ils sont tous laboureurs. Le peu de temps que nous passâmes parmi eux fut employé à l'instruction, aux confessions et à la visite des malades. Nous trouvâmes partout des esprits dociles, le désir d'apprendre, et de l'intelligence pour saisir promptement ce qu'on leur enseignait. Quant aux Druses, ils nous parurent, comme ceux du mont Liban, inaccessibles à la vérité. On n'en cite pas un seul, dans le pays, qui ait embrassé le christianisme.

16. Cependant, nous pensâmes à nous diriger vers une autre partie de la province. Quelques chrétiens, qui allaient pour un mariage à un village assez éloigné, nous offrirent leur compagnie. Nous avions devant nous la montagne dite des Druses et nous devions en parcourir une bonne partie avant d'arriver à notre destination. Le premier pays que nous rencontrâmes est *Schuhaba* renommé pour ses belles ruines. *Schuhaba* parait avoir été autrefois une ville assez considérable, mais je ne saurais dire sous quel nom elle était connue dans l'antiquité. Tout y respire encore la grandeur et la magnificence. La maison des bains, immense palais, est ce qu'il y a de mieux conservé. Les voûtes, formées de petites pierres liées entr'elles avec le ciment romain, se sont écroulées et comblent l'intérieur. L'aqueduc qui conduisait les eaux subsiste encore en partie. Au centre de la ville s'élève un rang de belles colonnes d'ordre corinthien; le temple qu'elles décoraient a complètement disparu. Plusieurs grandes rues pavées de pierres carrées, à la manière des voies romaines, viennent aboutir à cet endroit. A l'entour, on voit de beaux restes : des pièces d'architraves, des corniches, des chapiteaux, des débris de sculpture sont là amoncelés et confondus.

La province du Hauran est ainsi toute couverte de ruines. Elle a dû être autrefois très peuplée; à chaque pas, le voyageur rencontre des traces de villes ou de villages. Les inscriptions Grecques abondent, mais je n'en ai pas vu une seule en langue latine. Il est incontestable cependant que ces villes et ces édifices aient été l'ouvrage des Romains; il est assez facile de reconnaître, au genre de l'architecture, la main qui travailla ces monuments. Après que Constantin fut devenu la conquète de la croix, les chrétiens peuplèrent cette contrée et changèrent en églises les temples consacrés aux idoles. On reconnait en plusieurs endroits des traces évidentes

du christianisme ; mais, après tout, de quelque côté que l'on jette les regards, on n'a plus devant soi que des décombres et une morne solitude. Le temps, les guerres, les irruptions des arabes ont désolé cette contrée, autrefois si riche et si peuplée. A la vue de ces débris de la puissance romaine et du règne du bas empire, au milieu de ces déserts muets, autrefois si animés et cultivés par tant de bras, qu'il est facile de comprendre que, dans ce pauvre monde, tout n'est que vanité; tout y passe, tout y meurt. En contemplant ces édifices du peuple-roi, démantelés, ruinés, couchés sur la terre, ou comme chancelant sur leur base minée et prêts à faire une dernière chûte, on éprouve un sentiment profond de mépris pour la terre ; on ne tient plus à la vie, et le cœur comme naturellement s'élève vers cette source éternelle de richesse et de joie : source divine qui peut seule étancher cette soif infinie de grandeur et de félicité qui fatigue notre âme. Le cœur s'attriste aussi et s'afflige à la vue de ces monuments que le christianisme avait consacrés au culte du vrai Dieu, tombés aujourd'hui, ou dégradés et déserts ; mais on reconnaît là le juste châtiment de l'infidélité et du schisme de ces Grecs disputeurs, qui si longtemps fatiguèrent l'église par leurs vaines prétentions et les sophismes de leur fausse théologie, et semblent la désespérer, à l'heure qu'il est, par leur orgueilleuse obstination.

Nous jetions un dernier regard sur les ruines de *Schuhaba*, et déjà nous reprenions notre route, lorsque un Grec schismatique de l'endroit, le seul du reste qui s'y trouve, vint cordialement nous inviter à descendre chez lui, au moins pour y prendre quelque réfection. L'hospitalité est la première vertu du Hauranite ; tout voyageur qui s'arrête chez eux est toujours défrayé ; chacun s'empresse de le recevoir et de lui faire honneur dans sa maison, sans faire distinction de nation ou de religion. Nous acceptâmes l'offre de notre schismatique, et après un léger repas, nous prîmes congé de lui et rejoignîmes bientôt nos gens qui nous attendaient.

Nous cheminâmes toute la journée à travers les bois qui couvrent la montagne des Druses. On nous fit apercevoir, près de notre route, un pays appelé *El-Kanawat* où se voit un grand édifice, dit palais de Job, peut-être parce qu'il fut bâti sur l'emplacement de celui qu'habita le S[t] homme. Il est certain que nous étions sur la terre de Hus. Nous voulions nous écarter pour aller rendre quel-

qu'hommage à ce lieu consacré par tant de patience; mais le temps nous manqua. Le soleil était sur son déclin et notre terme encore éloigné. Nous arrivâmes en effet, la nuit déjà avancée, à un petit village où il ne se trouvait qu'une seule maison de Grecs catholiques ; le reste était Druses ou Grecs schismatiques. Notre hôte nous reçut de son mieux, et comme sa maison était très petite, il emprunta celle de son voisin, Grec schismatique, qui la prêta volontiers. Nous soupâmes en grande compagnie, tous assis par terre, et au même plat ; et après le repas, nous profitâmes de la réunion pour faire, selon notre usage, quelque peu de doctrine chrétienne et d'exhortation au salut. Nous exerçâmes encore là notre ministère tant pour les besoins spirituels que corporels de ceux qui recoururent à nous. Le matin, je célébrai la messe dans la maison même du schismatique et fis l'instruction sur la nécessité de l'unité de l'église et de la foi. Nous prîmes ensuite congé de nos hôtes, et tous également nous firent mille amitiés.

Notre terme n'était pas éloigné : nous y arrivâmes bientôt, c'était un petit pays appelé *Bersos* (¢) où se trouvaient plusieurs familles Grecques catholiques : nous nous y arrêtâmes et après avoir catéchisé, confessé, baptisé et même fait un enterrement, nous nous avançâmes jusqu'à *Arée,* autre village, tout peuplé de schismatiques. Nous n'y rencontrâmes qu'une seule famille de Grecs catholiques, la dernière du Hauran. On nous montra de là *Bosra*, à la distance de deux heures seulement. *Bosra* était autrefois la métropole de la province ; elle est encore aujourd'hui assez peuplée, et renferme des ruines que l'on peut comparer aux plus belles de l'Orient. Mais comme la curiosité seule pouvait nous y conduire, puisque il n'y habite pas un seul chrétien, après avoir fait à *Arée* ce que la charité demandait de nous, nous rentrâmes dans l'intérieur du pays et reprîmes la direction de Damas, que nous avions trois journées devant nous.

17. — Nous eûmes tout le loisir, dans ces différentes courses, d'étudier les mœurs du pays. Le Hauranite est bon. simple et hospitalier ; il tient beaucoup de l'arabe errant, dans sa manière de vivre ; c'est le même vêtement : la chemise de coton, la ceinture de cuir, et le manteau de peau de mouton. C'est la même nourriture : le gruau et le laitage. Quand un hôte de quelque destinction

dort chez eux, ils tuent un mouton et le servent tout entier. Les parents, les amis, les voisins viennent assister au repas. On se range en cercle, assis à terre autour d'une espèce d'auge en bois, remplie de gruau ou de blé bouilli ; chacun puise avec la main, et mange jusqu'à ce qu'il se soit rassasié. Quand les premiers ont terminé, d'autres prennent leurs places et achèvent ce qui reste ; on boit à un vase commun ; le repas terminé, ils prennent le café et fument la pipe. Leurs habitations sont obscures, malpropres, sans fenêtres ; la lumière entre par la porte ; ce sont des espèces de grottes. Pour le dormir, le lit est un gros tapis de laine, et la couverture un autre tapis, plus léger cependant, mais qui pourrait assez bien défendre du froid, si la chambre où dorment les hommes n'était ordinairement sans porte, en sorte que c'est presque dormir en plein air, et dans le Hauran, les nuits sont très fraîches.

18. — Dans notre retour, nous séjournâmes à Walgra, petit village moitié musulman et moitié chrétien. L'air y est malsain, l'eau peu potable ; aussi trouvâmes-nous la moitié du pays attaquée de la fièvre. Nous leur offrîmes nos services, et après nous être employés pour leur bien spirituel et corporel, autant que le temps et les circonstances nous le permirent, nous passâmes à *Negeran*, village tout catholique. La population en est d'environ 400 âmes. Nous y trouvâmes aussi un air malsain, et bon nombre de malades ; le P. Estève lui-même y fut indisposé et obligé de garder le lit. Le nouvel évêque (1) venait d'y envoyer un nouveau prêtre en remplacement de l'ancien, que la mort avait enlevé quelques jours auparavant ; il montrait du zèle ; mais nous fûmes affligés en voyant le lieu où le peuple se réunissait pour prier et assister à la sainte messe. C'était une espèce de chambre assez petite, dont la moitié du toit s'était écroulé ; les murs en étaient dégradés et entièrement nus ; une niche pratiquée dans la muraille servait d'autel ; un seul chandelier et une image de bois en faisait tout l'ornement. Le peuple nous parut froid ; plusieurs cependant répondirent à l'appel et se remirent en grâce avec Dieu. Au bout de quelques jours, le vin nous manqua pour la messe aussi bien qu'au curé, et comme le P. Estève s'était rétabli de son indisposition,

(1) Cyrille Fasfous. Cf. *Echos d'Orient*, T. IX, p. 20 (articles du R. P. Cyrille Charon).

nous en profitâmes pour quitter *Negeran* et nous rendre à *Khabab,* autre village tout catholique et le plus considérable du pays. Mgr Cyrille, le nouvel évèque, désirait depuis longtemps nous voir, et nous fit l'accueil le plus amical. Nous le trouvâmes plein de zèle pour le nouveau troupeau que le Seigneur venait de lui confier ; mais sa position lui paraissait un peu dure ; mal logé, mal nourri, sa vie devait être toute apostolique. Il voulait absolument nous fixer auprès de lui ; nous eussions partagé volontiers ses privations et ses travaux, mais nos résidences nous redemandaient. J'espère que ce prélat fera beaucoup de bien dans son peuple. Deux fois déjà il m'a écrit pour manifester sa joie des premiers succès de ses soins pour l'instrùction de son troupeau et nous prier de retourner auprès de lui, après les fêtes de Pâques.

19. — Nous passâmes quelque jours à *Khabab* dans l'exercice du saint ministère ; le P. Estève ne pouvait suffire à la multitude des malades qui se présentaient à lui. Notre demeure dans ce pays ne fut pas sans quelques fruits ; la moisson paraissait abondante ; mais il fallut faire le sacrifice de nos espérances ; déjà nous étions entrés dans la mauvaise saison, et la crainte que les neiges ne nous fermassent le passage hâta notre départ. Nous nous mîmes en route le 2 du mois de décembre, et le 3, fête de S. François Xavier, nous entrâmes dans Damas, encore assez à temps pour célébrer la sainte messe.

Les MM. de la Mission nous attendaient, et nous reçurent avec les mêmes démonstrations de charité et de joie. Nous ne pouvons assez les louer de tous les égards qu'ils eûrent pour nous, pendant notre séjour chez eux.

Notre pensée était de continuer notre route sans aucun retard; mais les pluies arrivèrent ; puis, le P. Estève et notre petit domestique tombèrent malades; notre position était assez embarrassante; il fallut retarder le départ, attendre que les malades se rétablissent ; mais comme le mal paraissait plutôt empirer, nous résolûmes de nous mettre en route, nous confiant à la divine Providence. Nous avions deux journées de marche avant d'arriver à la résidence du S. Cœur [Zahlé]. Enfin le 16 du mois de décembre, nous y rentrâmes, deux mois précisément après en être sortis pour notre voyage dans le Hauran. Quelques jours après notre arrivée, le P. Estève, encore peu remis de son indisposition, partit pour la rési-

dence de Bikfaïa. Je restai seul avec notre petit domestique, toujours malade, et qui depuis quelques jours seulement a pu reprendre son service, après avoir gardé le lit près de 2 mois.

Nous étions à peine retournés du Hauran, que le P. Riccadonna partit avec le P. Ryllo pour visiter les Saints-Lieux. Destinés à une mission plus lointaine et plus périlleuse, ils n'ont point voulu quitter la Syrie sans avoir la consolation de vénérer le tombeau de notre divin Sauveur et de baiser cette terre où s'imprima la trace de ses pas sacrés, et qu'il arrosa de son précieux sang. Le Seigneur les a ramenés sains et saufs : ils se disposent aujourd'hui à nous quitter.

Je me recommande, mon R. Père, à vos SS. Sacrifices, ainsi que mes compagnons, afin que le divin Sauveur augmente en nous le désir de sa gloire et le zèle pour le salut des âmes ; recommandez-nous aussi à tous nos chers confrères d'Europe...

B. Planchet s. j.

Henri Guys, Consul de France a Alep, au Comte de Ratti-Menton, Consul de France a Damas

Alep, le 24 décembre 1839

20. — Je vous suis obligé de vos informations au sujet de la nouvelle tentative du patriarche Grec schismatique contre le clergé catholique (1). Si vous avez vu ce prélat, vous aurez reconnu qu'il porte sur sa physionomie les signes de la fourberie et de la taquinerie.

Il faut avoir lu la relation des persécutions que les catholiques de Scio ont éprouvées de la part des Grecs pour croire à toute la perfidie de cette nation, plus tyrannique que ne l'ont jamais été les Turcs.

Elle a toujours pour auxiliaires, dans ses interminables tracasseries, les Consuls étrangers de leur rite, surtout les Russes, car la plupart des Agents en Levant sont Grecs.

Puisque vous connaissez le caractère de Consul Moscovite de Beyrout, vous serez moins étonné d'apprendre qu'il nous suscite des

(1) Cf. *Echos d'Orient*, T. IX, 274.

affaires qui aient pour base le fanatisme religieux et la cupidité la plus coupable.

21.— Je ne conçois pas cependant que la Porte se laisse si facilement convaincre par ces solliciteurs, qui se disent opprimés, réclament des firmans pour être réintégrés dans leurs prétendus droits. Car enfin, il n'y a que peu de temps que nous avons obtenu que le patriarche Grec n'aurait aucune action sur celui Melchite, et maintenant voilà qu'il se représente avec un ordre qui lui donne l'arrogance de demander l'abolition des privilèges dont les catholiques ont joui jusqu'ici, l'abandon du *kalloussé* (1) n'étant qu'une introduction à d'autres réformes plus importantes.

Ce qui me surprend encore plus, c'est que ce firman soit expédié au moment où paraît le *Katti-chétif* du Sultan, qui contient sa résolution d'organiser l'empire, d'y tout régler convenablement et de faire bonne justice, etc.

Dans les nombreuses occasions que j'ai eues de repousser les empiétements des Grecs et des Arméniens, j'ai reconnu que le résultat de leurs démarches à Constantinople était dû à la vénalité des employés du gouvernement Ottoman, qui, en vendant à quelqu'un un droit qu'il n'a pas, se font un joli casuel, parce que le propriétaire, devant réclamer la restitution de son bien, et l'usurpateur, enhardi par son premier succès, reviendront à la charge, ce qui fera nouvellement recourir la partie dépouillée, et donnera lieu à de continuelles rétributions, l'axiome « *l'argent fait tout* » étant la base du système judiciaire de la Turquie.

HENRI GUYS, CONSUL D'ALEP, A RATTI-MENTON, CONSUL DE DAMAS

Alep, le 8 avril 1840

22. — J'ai une faveur à vous demander, c'est pour des ordres du Pacha qui me sont nécessaires au sujet du corps du feu archevêque Auvergne et de son vicaire. J'ai été chargé de faire exhumer les deux ecclésiastiques Français morts à Diarbékir, et maintenant

---

(1) Sur cette affaire très curieuse du *kalloussé*, les documents conservés aux archives de Paris et de Constantinople rempliraient des volumes. Cf. les *Echos d'Orient*. T. IX, p. 274 et 338. Les documents arabes ont été édités par le R. P. Const. Bacha dans un petit volume paru en 1909.

que leur tombe est préparée à Ghazir, je vais les y envoyer. L'ordre du Pacha ne serait que pour éviter des difficultés, que nous n'avons pas rencontrées jusqu'ici (1).

Le Consul d'Alep au Consul de Damas

Alep, le 8 janvier 1841

23 — Le patriarche Syrien catholique a reçu des nouvelles de son évêque de Nabq, et comme celui-ci se dit aux abois, son supérieur me demande une lettre de recommandation pour lui.

24. — Vous savez, mon cher collègue, que nous sommes les protecteurs des catholiques en Orient, et que depuis l'émancipation de 1830, nous n'avons cessé de nous occuper d'eux, pour leur installation dans les endroits où ils n'avaient pu s'établir, et pour les défendre contre leurs adversaires, les schismatiques, qui voudraient les en éloigner.

25. — Vous devez savoir aussi que ces schismatiques sont offensifs, agresseurs, tandis que les catholiques ne se permettent jamais d'attaquer leurs antagonistes.

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 25 février 1841

26. — J'ai l'honneur d'adresser à V. E. l'état de situation de l'Eglise catholique dans l'arrondissement consulaire de Damas. Dans cet état ne sont pas compris ceux des coreligionnaires très nombreux qui habitent le mont Liban, et dont on a porté le nombre à environ 200 mille, ainsi que les chrétiens fixés dans les villes ou villages du littoral de la Syrie...

Les chrétiens du Pachalik sont réduits, ainsi que tous les chrétiens d'Orient, à la condition de simples *rayas*. Dans les villages, ils se livrent à l'agriculture et au métier de muletier ; à Damas, si l'on en excepte un petit nombre qui possèdent une fortune au-dessus de la médiocrité, qu'ils travaillent à augmenter par le commerce en grand, auquel ils la doivent, les autres catholiques exercent le trafic en détail, ou sont employés comme ouvriers, tisserands, cordonniers etc. Beaucoup de ces chrétiens ont

---

(1) Cf. *Machriq* 1909, p. 19 et H. Guys : *Beyrouth et le Liban*, II, 201.

en propriété la maison qu'ils habitent ; ils n'ont aucun autre bien-fonds.

27. — L'impôt qu'ils payaient sous le gouvernement Egyptien consistait dans le *karach*, qu'ils ont dû acquitter depuis le commencement de l'Islamisme, et le *ferdé*, imposition de création Egyptienne. Il est probable que lors de l'organisation nouvelle, on les soumettra au même traitement que dans le reste de l'Empire Ottoman.

28. — V. E. verra par l'état précité que les biens du clergé y sont nuls. Les prêtres catholiques Grecs de Damas sont tellement dépourvus de ressources, qu'ils ont dû recourir à la charité de leurs ouailles pour pouvoir vivre journellement. En effet, chaque mois, trois des familles catholiques riches ou aisées admettent 4 ou 5 religieux à leur table. Quant à la construction des édifices pour le culte, la Société de la Propagation de la Foi de Lyon y pourvoit, en envoyant chaque année des fonds à cet effet.

29. — J'ai consulté le chef de la communion Grecque catholique sur les questions qui peuvent intéresser en ce moment l'existence et la sécurité des catholiques. Voici à peu près ce qu'ils peuvent désirer :

1°/ Egalité parfaite devant la loi, mais non pas cette prétendue égalité proclamée par le *Katti-chérif*, et qui se résout dans un système de collusion de la part des juges auxquels ils sont obligés d'avoir affaire.

2°/ Faculté de construire des églises et de réparer celles existantes, en tant que de besoin, sans être obligés de requérir au préalable l'autorisation du gouvernement de Constantinople, autorisation qui ne s'obtient que moyennant finances, et qu'on ne parvient à exécuter ici qu'à prix d'argent.

En ce qui concerne leur sécurité, ils en auront déjà une grande garantie le jour où il y aura un gouvernement fort, qui voudra empêcher la suprématie d'une secte sur l'autre. Mais c'est là, ce me semble, la grande difficulté à résoudre, puisque les prétentions des sectaires est un moyen de lucre pour l'autorité, appelée à décider entre elles.

30. — Quant aux chrétiens de la Montagne, quoique cette localité ne soit pas sous ma juridiction, je crois assez connaître leurs besoins actuels et leurs vues d'avenir pour être convaincu

que l'unique but auquel ils tendent et qu'il serait peut-être de notre intérêt de leur faire atteindre, ce serait de leur obtenir leur indépendance de la Porte, sous le patronage de la France, d'autant plus que l'Angleterre en prendra plus tard l'initiave, à notre grand détriment.

31. — Les catholiques, mais surtout leur culte, a constamment été jusqu'à présent sous la protection Française. La question du costume vient d'éloigner un peu de nous les Grecs catholiques, qui voudraient que nous les soutenions bongré malgré, quoiqu'il paraisse qu'ils aient eu tort relativement à leur prétention de porter le *kalloussé* (1). Aussi, dès le retour de M[r] Merlato (2), le clergé catholique s'est-il empressé, comme j'ai eu l'honneur d'en informer V. E., d'aller se placer sous la tutèle de l'Agent Autrichien ; et comme celui-ci a vu dans ce rapprochement un moyen de se faire pardonner sa conduite dans l'affaire des Juifs (3), il a promis aux prêtres de leur faire conserver le *kalloussé*. Je sais toutefois que l'évêque de Beyrout, informé de la démarche inconsidérée du vicaire patriarcal, l'a hautement désapprouvé de s'être fait accompagner au sérail par le drogman et les janissaires du Consulat Autrichien, ce qui ne s'est jamais pratiqué de la part d'aucun Consulat à l'égard des ecclésiastiques rayas.

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 7 octobre 1841

32. — L'affaire relative à l'arrestation de l'émir Saad-eddine vient de prendre un caractère qui nous la rend doublement intéressante : en 1[r] lieu, comme acte de justice, dans le cas où, suivant le bruit public, ce prince serait la victime de fausses accusations ; en 2[e] lieu, j'ai reçu des habitants chrétiens de Déir-el-Kamar, au mont Liban, une pétition très pressante en faveur de ce chef du district de Hasbaïa ; et hier, il m'est parvenu une lettre, très pressante aussi, du patriarche Maronite, pour m'inviter à travailler à

---

(1) On ne voit pas en quoi ils auraient eu tort. Cf. *Echos d'Orient* 1906, p. 274.

(2) Agent Autrichien à Damas.

(3) Il s'agit du massacre du P. Thomas.

la mise en liberté de l'émir, sur la conduite délicate et fidèle duquel il donne les plus fortes assurances. Il ne me dissimule pas, dit-il, que son arrestation est une manœuvre inique de ses ennemis. Déjà j'ai eu l'honneur, dans ma dernière lettre, de faire pressentir à V. E. que la démarche faite, sous le gouvernemeut Egyptien, par l'émir Saad-eddine, pour embrasser le christianisme, pouvait être pour quelque chose dans la mesure qui vient de le frapper. Il n'en fallait pas davantage, dans le moment actuel, pour le rendre l'objet des intrigues vexatoires de quelques fanatiques, que la Porte ne saurait trop se hâter de mettre à la raison. L'aversion que lui portent ces fanatiques a dû servir de prétexte utile aux Druses de Hasbaïa, qui ne lui pardonnent pas de se montrer le protecteur des chrétiens de cette contrée.

Je pense, M. le Comte, que si V. E. jugeait à propos d'obtenir de la Porte que le prince Saad-eddine soit remis en liberté, ou que, s'il doit être jugé, des mesures soient annoncées pour la punition sévère des faux témoins qui s'élèveront contre lui, il y aurait acte d'humanité d'une part, et de l'autre, les chrétiens et le patriarche de la Montagne auraient une nouvelle preuve de l'action efficace de l'Ambassade du Roi auprès du gouvernement Ottoman : cela contribuerait d'ailleurs à en imposer au parti Druse, qui, depuis quelque temps, prend une attitude intolérable vis-à-vis du parti chrétien, parce qu'il paraît appuyé par les Anglais, et qu'il voit chez les Turcs uue tendance manifeste à molester nos coreligionnaires.

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 12 janvier 1842

33. — L'émir Saad-eddine, (pour lequel j'étais intervenu officieusement, d'après la démarche du patriarche Maronite, et qui n'avait pu être élargi, parce que, disait Nedjib Pacha, ce prince n'étant pas Français, mais sujet de la Porte, je n'avais aucun droit pour me porter sa caution), vient d'être mis en liberté après trois mois d'incarcération. S'il était besoin d'une preuve morale de plus pour constater la connivence de Nedjib Pacha dans les derniers événements de la Montagne, je la trouverais dans la libération de l'émir Saad-eddine, aussitôt que l'autorité locale a jugé qu'une

plus longue détention devenait inutile, les Druses ayant accompli leur œuvre de destruction. (1)

BOURQUENEY, AMBASSADEUR A CONSTANTINOPLE,

A BEAUDIN, AGENT CONSULAIRE A DAMAS

Constantinople, le 6 décembre 1842

34. — Mgr Yacoub, évêque Syrien catholique, est arrivé à Constantinople, et m'a remis votre lettre du 20 octobre. Ainsi que je vous l'annonçais dans ma précédente dépêche, des démarches pour lui assurer la possession de son église ont été déjà commencées auprès de la Porte, et sa présence ici ne pourra que les activer. Je ne saurais trop vous recommander de veiller à ce que Ahmed Pacha persiste dans la voie de temporisation qu'il paraît avoir adoptée à votre suggestion, et oppose aux efforts de l'évêque hérétique la ferme résolution de s'en remettre pour cette affaire à la décision de son gouvernement.

L'AMBASSADEUR A DEVOIZE, CONSUL A DAMAS

Constantinople, le 8 mars 1843

35. — J'ai déjà appelé votre attention sur la question pendante des églises Syriennes de Damas. Vous savez que l'évêque Yacoub est arrivé à Constantinople pour réclamer l'exécution du firman qui a conféré aux catholiques la jouissance de ces églises, injustement contestée par leurs adversaires.

J'appuie de tous mes efforts, auprès de la Porte, les démarches de l'évêque Yacoub, et mes paroles sont reçues avec cet esprit d'amitié et de bonne entente qui préside, plus que jamais, aux relations de nos deux gouvernements.

Il y a néanmoins des formes par lesquelles ces sortes d'affaires sont invariablement destinées à passer, et qui retarderont une solution définitive. D'ici à ce qu'elle puisse avoir lieu, je désire que vous

(1) Il s'agit des massacres et pillages qui venaient d'avoir lieu à Deir-el-Kamar, Hasbaïa etc.

ne négligiez aucun effort pour intéresser le Pacha de Damas à la juste cause que nous défendons..

La mesure qu'a prise Ali Pacha, en enlevant au *Vekil* de l'évêque Yacoub l'administration des biens *Vakoufs*, menacés par cette mesure même d'une détérioration certaine, semble préjuger la décision de l'affaire dans un sens contraire aux intérêts Syriens : il serait donc de toute équité, en attendant la décision de Constantinople, de remettre provisoirement ces biens à la disposition du *Vekil*, et vous ne pouvez trop insister auprès du Pacha de Damas pour le déterminer à un acte de justice qui honorera les débuts de son administration.

L'AMBASSADEUR A DEVOIZE, CONSUL A DAMAS

Constantinople, le 20 avril 1843

36. — L'ordre délivré par Ali Pacha relativement à l'administration des biens dépendant des églises Syriennes remplit entièrement le but que je me proposais et auquel Mgr Yacoub paraissait attacher le plus vif intérêt.

LE CONSUL DE DAMAS A L'AMBASSADEUR

Damas, le 30 mai 1843

37. — Suivant l'expression de leurs évêques, les chrétiens d'une partie du Liban usent aujourd'hui toute leur énergie dans de misérables querelles de couvent. Les divisions qui existent depuis quelque temps au sein des communautés catholiques Grecques, entre les religieux originaires de la Montagne et ceux originaires de Damas, réunis sous une même règle, ont pris dernièrement dans les monastères de Saint-Sauveur et de Saint-Antoine un caractère d'irritation et de violence qu'elles avaient rarement présenté jusqu'ici. La nomination d'un supérieur, auquel chacun de ces ordres a dû procéder, a servi de nouvel aliment à toutes ces discordes. Les deux partis, après s'être réciproquement accusés d'avoir empoisonné le supérieur décédé, en sont venus aux mains ; des coups de couteau ont été donnés et ont fait des blessures graves (1). Les

(1) Ces renseignements semblent exagérés. Les documents arabes que nous connaissons sont plus modérés.

moines Damasquins ont été expulsés de ces couvents et se sont réfugiés à Damas dans leurs familles. La connaissance de ces scandaleuses affaires a été déférée à la juridiction du Délégué Apostolique, juridiction ordinairement peu respectée par ces religieux sous le rapport spirituel, et à plus forte raison insuffisante sous tous les autres rapports.

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 10 octobre 1843

38. — Deux missionnaires Anglais de la société Presbytérienne de Belfast, sont arrivés dernièrement à Damas, avec leurs familles. pour y former un établissement. Ils ont été reçus avec un sentiment de répulsion très marqué par toute la population chrétienne de cette ville. Pour prévenir, autant que possible, cette manifestation, à laquelle ces missionnaires avaient dû s'attendre, après l'inutilité de toutes leurs tentatives dans le Liban, le Consulat d'Angleterre avait annoncé publiquement, selon les ordres de lord Aberdeen, que leur mission avait uniquement pour objet l'intruction des juifs et leur conversion au christianisme ; que tout à fait distincte, dans son esprit et ses tendances, des sociétés bibliques Américaines, elles ne prétendaient exercer aucune action sur les autres communions chrétiennes.

Cette déclaration a inspiré peu de confiance. Un des Pères de Terre-Sainte, qui remplit les fonctions de curé de la paroisse catholique, a invité, dans un prône, les fidèles placés sous sa juridiction, à s'abstenir de toute espèce de relation avec les missionnaires Anglais, et dans le cas où ces derniers voudraient louer leurs maisons, de les leur refuser. Le Consul d'Angleterre a réclamé, tant auprès du Consulat qu'auprès des Pères de Terre-Sainte, contre cette prohibition publiquement énoncée, qui lui a paru constituer une atteinte aux droits politiques des sujets de S. M. Britannique. J'ai adressé, dans un esprit de conciliation, quelques observations au supérieur de cet ordre....

Jusqu'ici les propriétaires chrétiens ont unanimement refusé leurs maisons aux missionnaires Anglais, malgré les prix extraordinairement élevés qui leur ont été offerts pour ces locations. La nation juive témoigne le même éloignement pour eux, et se montre

peu flattée d'être signalée ouvertement comme étant le but de leur prosélytisme.

LE CONSUL DE DAMAS A L'AMBASSADEUR

Damas, le 15 décembre 1843

39. — Les fâcheuses dissensions qui s'étaient élevées dans les couvents Melchites du mont Liban, entre les religieux originaires de Damas et ceux originaires de la Montagne, se sont propagées entre la communauté et le clergé Grecs catholiques de cette ville, où s'étaient réfugiés les moines expulsés de ces monastères. Ces collisions, qui se sont souvent compliquées de divers incidents qu'il serait, je pense, inutile d'exposer ici, ont pris ces jours derniers une nouvelle gravité, à l'occasion de l'ordination de deux prêtres étrangers à Damas, à laquelle une partie de la nation a voulu s'opposer, d'abord par la voie des représentations, ensuite par la violence.

Le vicaire patriarcal, menacé dans son domicile des plus mauvais traitements par quelques individus du bas peuple, organes d'une opposition décidée à ne plus rien ménager, s'est refugié au milieu de la nuit du samedi au dimanche dernier au Consulat, me demandant asile et protection. J'ai fait arrêter et mettre en prison le principal auteur de ces menaces, et en même temps, j'ai pris des mesures pour que la personne du vicaire fût respectée, et que les cérémonies religieuses du dimanche, qui devaient, disait-on, être empêchées par plus de 200 personnes, fussent célébrées sans aucun trouble. C'est en effet ce qui a eu lieu.

Le parti opposé au patriarche, dans lequel figurent un grand nombre de prêtres Melchites originaires de Damas, a tenté alors de prendre sous son patronage l'individu que j'avais fait emprisonner, et m'a demandé, en termes d'ailleurs très convenables, sa mise en liberté, que j'ai cru devoir lui refuser, pour ne pas perdre le fruit d'un exemple de juste sévérité, nécessaire au milieu de l'agitation, qui était alors des plus vives. Les Grecs catholiques n'ont pas insisté sur leur demande ; mais ils se montraient résolus à s'emparer immédiatement, par la force du nombre et au besoin par un recours à l'autorité Turque, de la possession de l'église métropolitaine et de la maison patriarcale, bâties à leurs frais, et dont ils n'ont jamais fait donation complète au clergé Melchite. Ils préten-

daient en interdire immédiatement l'entrée au vicaire patriarcal et à tout prêtre non Damasquin. Des prêtres, auxquels des ordres supérieurs avaient interdit la célébration de la messe dans cette église, voulaient y célébrer les saints mystères, avec l'appui et la protection du peuple. Quelques individus, heureusement en minorité, insistaient pour que les clefs de l'église et de l'habitation patriarcale fussent déposées entre les mains du patriarche Grec schismatique.

D'autre part, le vicaire patriarcal, homme de peu de moyens, d'un esprit peu conciliant et d'un caractère trop faible pour faire face à l'orage, était résolu, ainsi qu'il est venu me le déclarer, à abandonner immédiatement l'administration du diocèse et à se retirer à Zahlé, son pays d'origine. Je me suis efforcé de le rassurer, et je l'ai dissuadé de prendre cette résolution extrême si contraire à sa dignité, qui aurait jeté dans la question des complications inextricables, et donné à ses adversaires des avantages qui auraient reculé plus que jamais le terme de la conciliation.

Il ne m'appartenait pas de connaître des difficultés religieuses qui se sont élevées entre le patriarche et la communauté Melchite, et j'ai constamment refusé de m'ingérer dans ces questions. Mais je n'ai rien épargné, dans les limites de ma compétence, pour calmer l'effervescence des deux parties, tout en prêtant à l'autorité ecclésiastique la protection et l'assistance qu'elle attendait de moi pour se mettre à l'abri de toute violence.

J'ai pu jusqu'ici contenir de semblables excès, par la menace d'une répression énergique. Mais une pareille attitude du Consulat envers une notable portion de la nation chrétienne, si elle devait se prolonger longtemps, serait préjudiciable à son influence, sans profiter aux intérêts du clergé Melchite. Je vois, d'un autre côté, que l'absence de Damas de Mgr le patriarche, le peu d'étendue des pouvoirs qu'il a confiés à son représentant et l'exaltation des esprits au point où elle est aujourd'hui parvenue, ne permettent pas de concilier, avec les éléments et les pouvoirs dont on peut faire usage ici, des querelles si compliquées et si anciennes. Cette conciliation est devenue cependant des plus urgentes en présence des dangers qui menacent de donner à la question une face toute nouvelle.

Il est donc essentiel que Mgr Mazloum ou prenne directement et par lui-même les mesures promptes que nécessitent les circons-

tances, ou que, cédant au vœu énoncé par une partie de la nation, il remette, en son absence, le soin d'ajuster ces différends à la Délégation Apostolique, qu'il a d'ailleurs déjà saisie de la connaissance des difficultés survenues dans la Montagne, dont les débats actuels ne sont que la conséquence.

Cette dernière opinion est celle qui a prévalu parmi les fidèles opposés au vicaire patriarcal, qui a aussi paru la partager. Ces Grecs catholiques se proposent en conséquence d'adresser au Délégué du S[t] Siège une supplique, dont je n'ai pas encore eu communication, dans laquelle ils doivent déclarer se soumettre d'avance à sa décision.

Il eut été à désirer sans doute que, par égard pour la hiérarchie ecclésiastique, ce vœu eût été exprimé d'abord directement à Mgr le patriarche. Mais S. G. prendra en considération l'exaspération des esprits, l'urgence des circonstances, la position délicate où s'est trouvé son délégué, et elle comprendra que c'est en ne nous attachant pas trop à combattre la forme de cette démarche qu'il a été possible d'obtenir de ce parti l'assurance formelle qu'en attendant une décision supérieure, le *statu quo*, tel qu'il existait avant ces derniers incidents, serait rigoureusement maintenu, que le vicaire patriarcal ne serait pas troublé dans l'exercice de ses fonctions, qu'en un mot toute provocation hostile ou scandaleuse cesserait immédiatement de la part de ses adversaires. Une autre supplique, signée par un grand nombre de notables habitants de Damas, sera en même temps adressée à Mgr Maximos pour lui témoigner de leur soumission.

Ces résultats et ces arrangements, bien que provisoires, ont rétabli le calme entre la nation et le clergé et laisseront à S. G. le temps d'adopter les mesures que lui suggèrera sa sagesse.

MGR MAXIMOS MAZLOUM A L'AMBASSADEUR

Constantinople, le 9 janvier 1844

40. — M[r] le Ministre, M[r] Cor m'a lu la lettre adressée à V. E. par M[r] le Consul de France à Damas, relativement à mon vicaire et à mes diocésains Damasquins. Les renseignements qu'il donne à V. E. sont conformes à ceux que j'ai reçus de Damas. Je suis très

reconnaissant du zèle déployé par ce sage et digne Consul, et je lui en rends mille grâces.

Quant au conseil que les autres lui ont donné d'inviter Mgr Villardel, Délégué Apostolique, à se rendre à Damas pour juger les difficultés survenues entre les deux parties du diocèse, je ne puis jamais consentir à cette mesure, parce que :

1°/ J'écris, en ce moment, tant à mon vicaire qu'à tous mes diocésains de deux parties, et j'espère le retour de la paix.

2°/ Les droits des patriarches orientaux, droits confirmés par le saint Synode tenu en 1439 à Firenza, sont tels que ni le Délégué Apostolique, ni aucune autre personne comme lui, ne peut se constituer juge compétent de mes subordonnés.

3°/ J'espère partir pour Damas dans peu de temps, et là je rétablirai les choses dans les limites voulues.

4°/ J'ai informé Rome de toutes les affaires, suivant les circonstances : car ma correspondance avec le Saint-Siège a été et sera toujours immédiate et indépendante de toute Délégué Apostolique.

Ceci posé, je viens prier V. E. de vouloir bien écrire à Mr le Consul de continuer à protéger mon vicaire contre toute tracasserie, de regarder le sieur Giovani Freige, Agent consulaire d'Autriche, comme son véritable ami, comme mon très cher fils diocésain et comme chargé de mes affaires, et d'avoir de la confiance en lui ; car je connais ses bonnes intentions et son caractère. Je désire aussi que Mr le Consul somme les prêtres, les moines, qui sont à Damas (contre ma volonté, et pour cela je leur ai écrit (1) de se retirer dans leurs couvents, hors de Damas, sous peine de suspension), de quitter cette ville. Tout le monde sait que la division qui règne dans mon diocèse de Damas a été causée par eux, ainsi que par les sieurs Giovani Bulad et Giovani Tavil, protégés Français, qui ne mériteraient pas cette protection, s'étant déclarés rebelles à moi, et ayant été les fauteurs de cette division.

L'Ambassadeur au Consul de Damas

Constantinople, le 10 janvier 1844

41. — J'ai appelé la plus sérieuse attention du patriarche

(1) Plusieurs des lettres relatives à cet incident sont conservées dans la collection des Lettres de Mgr Maximos Mazloum.

Melchite sur les dissidences que se sont manifestées à Damas, dans le sein de son clergé. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que vient de m'adresser Mgr Mazloum. J'espère que son influence, secondée par la vôtre, ramènera le calme dans les esprits, la modération dans les actes. La présence du patriarche est encore nécessaire pour quelque temps à Constantinople (1). Mais je pense que nous touchons au moment où ce vénérable prélat, dont j'ai pu apprécier les vertus évangéliques, reprendra la route de son diocèse.

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 6 février 1844

42. — J'ai reçu la dépêche dont V. E. m'a honoré sous la date du 10 janvier, et par laquelle elle me donne communication d'une lettre qui lui a été adressée par Mgr le patriarche des Grecs catholiques. S. G. y énonce le désir que tous les prêtres et religieux Melchites, qui se trouvent à Damas contre sa volonté, soient sommés par le Consulat d'obéir à l'ordre qu'il leur donne de retourner dans leurs couvents, sous peine de suspension. Le vicaire patriarcal est venu me remettre le texte original de cet ordre, en me renouvelant la demande de Mgr Mazloum, qui m'a paru avoir principalement pour but, au milieu des circonstances irritantes où se trouvent ses diocésains de Damas, d'éviter, dans la signification de cette mesure, toute occasion d'une opposition directe et personnelle contre son délégué. Quelque délicate que fût la mission qui m'était confiée, j'ai cru devoir, d'après ces considérations, déférer au vœu qui m'était exprimé. Le R. P. Michel Ata informera Mgr le patriarche, avec plus de détails que je ne puis le faire ici, de la nature et des conséquences des démarches que j'ai entreprises. Si elles n'ont pas eu tous les résultats attendus, S. G. sera convaincue, je l'espère, que je n'ai négligé aucun des moyens d'action et d'influence qui étaient en mon pouvoir, pour réaliser ses intentions et ramener le calme dans les esprits.

Ces ordres étaient applicables seulement à six ecclésiastiques. Après m'être efforcé, pendant quatre ou cinq jours, de les préparer, soit directement par moi-même, soit par l'intermédiaire de quelques personnes influentes, à la communication que j'avais à leur faire,

(1) Cf. *Echos d'Orient*, IX, 339.

je les ai convoqués le 29 janvier au Consulat, individuellement ou en corps, et leur ai fait connaître textuellement les volontés de leur patriarche. Cette signification, malgré la vive impression qu'elle a produite sur l'esprit de quelques-uns de ces prêtres, et leur refus d'y obtempérer, a été reçue par tous, en ma présence, avec les formes d'un langage respectueux envers S. G. et plein de convenance envers le Consulat. Trois de ces religieux, dont deux ont obéi sans hésitation, ont déjà quitté Damas, en me déclarant qu'ils se rendaient dans leur monastère de Maloula. Mais j'ai appris depuis que le troisième, qui est le Père Dimitri Hatrout, contrairement à sa promesse, s'est dirigé sur Beyrouth.

Quant aux trois autres, il m'a été impossible de vaincre leur résistance, qu'ils ont basée principalement sur ce que les deux seuls couvents qui, suivant eux, leur étaient ouverts dans ce moment, manquaient de ressources suffisantes pour la subsistance des religieux que les derniers événements y avaient momentanément réunis en plus grand nombre que ne le comportaient les revenus de ces deux établissements et les dispositions du local.

Il appartient à S. G. seule d'apprécier, dans sa sollicitude, la légitimité de cette excuse, au sujet de laquelle le vicaire patriarcal doit particulièrement l'entretenir. Elle connait trop bien la situtíon des affaires à Damas pour ne pas comprendre qu'après avoir épuisé toutes les ressources du raisonnement et toute l'action de mon influence, j'ai dû borner là mon intervention, qu'elle n'aurait pu être étendue au-delà de ces limites sans m'exposer à jeter de nouvelles et graves complications au milieu de ces questions si complexes, si vives et si délicates.

Mgr Mazloum, dans un passage de sa lettre à V. E., me semble laisser entrevoir qu'il ne m'a pas cru éloigné de céder à l'invitation qui m'a été faite par une partie de ses diocésains, d'appuyer leur recours à la Délégation Apostolique en Syrie. Je n'ai jamais montré de pareilles dispositions. Une semblable manifestation de ma part eut été opposée aux devoirs de ma position, qui ne me permettent pas de m'ingérer dans des questions d'une nature purement religieuse, et dans celles particulièrement qui touchent aux droits et aux privilèges des patriarches orientaux. Non seulement j'ai refusé formellement de transmettre les pétitions dont il s'agit, mais encore je n'ai jamais eu, je le déclare, avec Mgr le Délégué du S[t] Siége

aucune communication directe ou indirecte, concernant les affaires ou les intérêts des Melchites.

Quant aux sieurs Tavil et Giovani Bulad, que Mgr Mazloum signale comme étant les fauteurs des divisions entre ses diocésains, et peu dignes de la protection Française, je ferai observer que M. Tavil, qui a longtemps habité la France, en est revenu avec un passeport qui le déclare naturalisé Français, (1) et que M. Bulad, lorsque j'ai pris la gestion de ce Consulat, faisait déjà partie de son personnel comme écrivain, et qu'il jouissait, à ce titre, de la protection du Roi. Je m'étais aperçu qu'ils prenaient l'un et l'autre une part dans toutes ces querelles, et leur en avais plusieurs fois témoigné mon mécontentement. Mais j'avoue que je ne supposais pas que cette part fut telle qu'on l'a représentée à Mgr le patriarche. Les observations contenues dans sa lettre fixeront plus particulièrement mon attention sur leurs démarches et donneront une plus grande autorité à mes remontrances. Je pense toutefois que leur position de protégés Français me donne sur eux une action beaucoup plus forte que s'ils étaient indépendants de cette protection.

CONTI, AGENT CONSULAIRE DE FRANCE A SAÏDA,

A EUG. POUJADE, CONSUL, GÉRANT LE CONSULAT

DE FRANCE A BEYROUTH

Seyde, le 23 décembre 1844

43. — Le patriarche Grec schismatique est arrivé ici avant-hier au soir. L'évêque catholique de Seyde m'ayant fait demander s'il convient qu'il aille à la rencontre de ce patriarche, je n'ai pu, vu qu'il est louable de vivre en bonne harmonie avec tout le monde, que l'y engager. J'y suis allé moi-même, ainsi que le curé Maronite.

Hier, ayant fait une visite au patriarche, Son Eminence m'a témoigné affectueusement sa satisfaction de voir la bonne intelligence qui règne à Seyde parmi le troupeau du Messie, et je lui ai représenté qu'il ne tient qu'à lui de consolider cette union, d'autant plus nécessaire dans les circonstances actuelles, que nous avons tant d'ennemis à combattre.

---

(1) Une lettre subséquente (24 avril 1848) lui dénie le titre de naturalisé et lui concède celui de protégé.

Le patriarche, avant de partir ce matin, a fait appeler le curé catholique pour lui signifier : 1° que ses paroissiens n'ont plus acquitté le loyer de l'église : 150 piastres par an : 2° qu'ils y célèbrent la première messe, tandis que c'est aux schismatiques à y célébrer les premiers. Le curé a inutilement cherché à prouver au patriarche que jamais les catholiques n'ont payé le loyer de l'église, dont la moitié est leur propriété ; que les 150 p. qu'il n'ont plus payées depuis environ 25 ans, d'après un accommodement pris par les supérieurs à cette époque, étaient accordées à titre de *nourié*, (dîme) ; qu'enfin, quant à la messe, c'est un usage établi depuis très longtemps que les catholiques célèbrent la première. Le patriarche, faisant le sourd, a engagé le curé à faire part de ces deux points à ses paroissiens, et à lui mander à Beyrouth leur réponse.

Le curé s'est empressé de communiquer l'entretien qu'il a eu avec le patriarche à son évêque, et ce dernier prélat, après en avoir donné connaissance à ses diocésains, est venu me trouver pour combiner ensemble ce qu'il y aurait à faire pour arrêter les suites fâcheuses que cette affaire peut avoir, vu la rapacité des autorités locales. Nous avons convenu de mettre sous vos yeux, M. le Consul, l'affaire telle qu'elle s'est passée, afin que vous puissiez, en votre qualité de protecteur du culte catholique Romain, prévenir la trame qui pourrait être ourdie à Beyronth, à ce sujet, et en attendant vos ordres, d'empêcher, autant que possible, les jeunes gens catholiques de Seyde de donner lieu à la moindre altercation.

L'Agent Consulaire de France a Saïda

au Consul de France a Beyrouth

Seyde, le 25 mai 1845

44. — Depuis mon précédent rapport, les affaires de la Montagne ont pris une tournure fâcheuse. Les données que j'ai eues à ce sujet étant vagues, je n'ai pas osé vous les communiquer.

Ayant appris aujourd'hui, d'une manière positive, ce qui suit, je m'empresse de vous en faire part.

Mercredi, 30 avril, les Druses opérèrent une fausse attaque contre le village de *Debié*. Les habitants de ce village appelèrent à leur secours les chrétiens de *Meálaqa*, *Nadmé* etc. qui s'empressèrent

de leur envoyer près de deux cents hommes. Peu après la marche de ce renfort, les Druses, au nombre d'environ quatre cents, comparurent à la boutique dite *Gafar-el-Naâmé,* et attaquèrent une chrétienne. Le boutiquier ainsi qu'une quinzaine de chrétiens qui se trouvèrent à la boutique, indignés de cette action ignoble, volèrent au secours de l'infortunée, et ils eussent été victimes de leur dévouement, si un cavalier, arrivé fortuitement, n'eût appelé du secours.

Les chrétiens accourus de toutes parts, présentant à peine un effectif de deux cents combattants, purent non seulement contenir le débordement des agresseurs, mais aussi les défaire complètement. Les chrétiens eurent à regretter la mort de 6 personnes des leurs, du nombre desquels l'émir Assad Hamoud, tandis que les Druses laissèrent sur le champ 26 morts, dont deux cheikhs non connus encore.

Un second attroupement des Druses s'étant porté, le 1er du courant, sur le couvent Grec catholique, *Deir-mar-Hanna Reschmeya*, pour le saccager et l'incendier, et les chrétiens du lieu ne se sentant pas en état de résister seuls, invoquèrent l'assistance de ceux de *Deir-el-Kamar*. Une centaine de ces derniers s'armèrent et se mirent en marche. Mais la troupe s'y opposa. Ils eurent beau représenter qu'il serait injuste de les empêcher de porter du secours à leurs confrères, tandis que les Druses les attaquent à leur aise. Enfin, voulant passer outre, la troupe fit feu sur eux, leur tua une douzaine d'hommes, blessa une trentaine et arrêta le restant qui fut brutalement désarmé et conduit en prison. Dès cet événement, les soldats se permettent toutes sortes de mauvais traitements à l'égard de ces chrétiens, et tous ceux qui n'ont pas pu s'évader sont obligés, pour s'en garantir, de se tenir dans leurs maisons.

Tandis que les chrétiens sont maltraités de la sorte, Hamoud Nakad et environ 250 Druses traversent ce village en triomphe, accablant les chrétiens d'injures, et blasphémant leur foi et leur croix etc. pour se rendre à *Betadine*, chez Daoud Pacha, qui leur fit l'accueil le plus cordial possible.

Le 2, les Druses attaquèrent presqu'à la même heure les chrétiens de *Baâdaran*, de *Mazrâet-Eschouf* et de *Aqlime-el-Karoub* dont plusieurs villages furent livrés au pillage et aux flammes.

Les chrétiens de *Djezzine* et des villages environnants ne pouvant voir avec indifférence la détresse dans laquelle se trou-

vaient leurs frères, ni attendre non plus que l'ennemi commun, après avoir réduit ceux-ci, vienne les surprendre, se réunirent tous, et s'étant divisés en deux corps d'armée, marchèrent, le 3, contre le *Chouf*. Abou-Samra,(1) à la tête des chrétiens de *Gharbi-el-Bekad*, y entra par un troisième sentier. Le soir, au coucher du soleil, ces trois détachements opérèrent leur jonction à *Admatour*, après s'être emparés des villages de *Niha*, *Bater*, *Djebad*, *Mresté*, *Kheréibé*, *Baddaran* et *Haret-Genadelé*, et les avoir, à l'instar des Druses, incendiés.

Pendant que les chrétiens prenaient quelque repos, ayant combattu huit heures de suite, un bataillon d'infanterie arriva et cria à ceux-ci qu'ils sont amis. Mais un instant après, et à la grande surprise des chrétiens, ces soldats arrêtèrent une vingtaine de ces derniers qui s'étaient écartés de leurs bivouacs, et les livrèrent aux Druses dont ils étaient accompagnés. Après cette trahison, les soldats et les Druses firent feu sur le camp des chrétiens, et leur tuèrent et blessèrent plusieurs individus. Mais comme ces derniers ne voulaient pas se déclarer contre le Gouvernement, ils se retirèrent et passèrent la nuit en plein champ.

Après cette retraite, les chrétiens de *Mazrâet* et de *Baddaran* furent de nouveau assaillis par les Druses. Les derniers étant en petit nombre, se retirèrent dans une maison, où les ennemis ne pouvaient plus les entamer. Mais les soldats s'étant présentés devant cette maison, ils cessèrent le feu ; et un officier s'étant approché d'eux et leur ayant donné *l'amane*, ils se rendirent à lui. Après les avoir fait désarmer, il les livra aux Druses et ces vingt chrétiens crédules furent tous immolés.

Le lendemain, les troupes et les Druses se mirent en marche, et étant à la portée du fusil des chrétiens, ils firent feu sur eux et leur tuèrent et blessèrent du monde. Les chrétiens, quoiqu'en état de repousser leur agression, eurent la prudence de se retirer à *Djezzine* le plus en ordre possible. Ils furent continuellement harcelés, et si les Druses étaient moins poltrons, ils auraient pu les disperser.

A leur retour dans ce village, la compagnie de soldats qui s'y trouvait, depuis le premier meurtre commis sur la personne du moucre de *Machmouché*, en partait. On ne sait à quoi attribuer ce départ

---

(1) Cf. Sa vie imprimée en arabe en 1905.

des troupes, si ce n'est pour engager les Druses à revenir en force attaquer les chrétiens.

Ceux de *Mazrdet* ayant sur les bras tous les Druses et les soldats, se rendirent sur la parole des officiers, qui les livrèrent aux barbares pour les égorger en leur présence; leurs femmes et leurs enfants des deux sexes furent destinés à assouvir la concupiscence des soldats. Ceux de ces derniers qui ne voulurent absolument pas s'y prêter furent écartelés. Tant les maisons de ces chrétiens que celles de ceux de *Baddaran* furent pillées, brûlées et entièrement détruites. Les églises eurent le même sort.

J'oubliais de vous annoncer que les blessés de *Deir-el-Kamar*, dont j'ai parlé plus haut, ayant été mis en prison, y meurent faute de soins.

Hamad-el-Bey a reçu l'ordre de lever le plus de cavaliers et de fantassins qu'il pourra et de les tenir prêts jusqu'à nouvel ordre. Ce *Mutselim* a aussi reçu l'ordre d'envoyer à Beyrouth des bêtes de somme suffisantes pour le transport à la Montagne de 50 mille ocques. Un pareil ordre a été expédié au Pacha de St-Jean-d'Acre.

Les Métualis ainsi que plusieurs musulmans vagabonds de Seyde ont commencé à exercer toutes sortes de persécutions contre les malheureux chrétiens. Ils ont assassiné aujourd'hui deux de ces derniers, à peu de distance de cette ville.

Je reçois à l'instant une lettre de Mgr l'évêque Joseph. Je prends la liberté de la mettre sous vos yeux, et de vous prier de vouloir bien, après en avoir pris attentivement connaissance, me dicter la réponse que je dois faire à ce prélat que le Gouvernement cherche à faire arrêter.

Les Couvents *Deir-el-Moukhalless* et *Deir-el-Banate* étant environnés de musulmans et de Druses, courent risque d'être saccagés et même incendiés. En conséquence, le Supérieur Général vient de m'inviter à y faire expédier une dizaine de soldats pour les garder. Ces soldats seront entretenus, tout le temps nécessaire, par la communauté. Mais comme une pareille mesure ne peut pas avoir lieu sans un ordre de Beyrouth, je vous supplie, si vous le jugez convenable, de vouloir bien le solliciter et me le transmettre.

PILLAGE ET MASSACRE A MA'LOULA

(au Nord de Damas)

1850-1851

SOMMAIRE

1850. — 23 *octobre. Le Consul de Damas à L'Ambassadeur*: — 1. Soulèvement des émirs Harfouch dans le district de Baalbek.— 2. Les troupes Ottomanes les cernent et les battent.— 3. Bruits de graves désordres commis par les troupes.— 4. Le commandant en chef fait une enquête.

30 octobre. Les mêmes :— 5. Il y a 1000 morts parmi les insurgés. — 6. Explication du Gouvernement relativement à Ma'loula.— 7. Pétition adressée par les habitants du village. — 8. En qualité d'Agent d'une nation amie de la Turquie, le Consul ne croit pas devoir pousser ses réclamations. — 9. D'ailleurs ces mêmes troupes ont sauvé Damas de graves périls.

13 novembre. Le Consul Russe de Beyrouth à son Ambassadeur : — 10. La victoire des troupes a été un carnage inutile.— 11. Le Gouvernement affecte d'inculper les chrétiens, pour justifier les horreurs commises, en défigurant les faits.

19 novembre. L'Ambassadeur Français au Consul Français de Damas : — 12. Les excès commis ne peuvent qu'être réprouvées par les nations civilisées.

27 novembre. Le Consul Russe de Beyrouth à son Ambassadeur : — 13. Toutes les allégations Ottomanes relatives au sac de Ma'loula sont fausses.— 14. Description de Ma'loula et récit circonstancié des faits. — 15. Les responsabilités pèsent sur les commandants des troupes. — 16. Un grand exemple de justice est nécessaire. — 17. On affecte de jeter du ridicule sur les malheurs des chrétiens. — 18. Le montant des indemnités réclamées est raisonnable. — 19. On reproche aux chrétiens d'avoir communiqué leur pétition aux Consulats ; on devrait y voir un acte de désespoir.

4. décembre. Le Consul Français de Damas à l'Ambassadeur :— 20. Les affaires de Ma'loula et le Consul Anglais de Beyrouth.

24 décembre. Les mêmes : — 21. Mauvaise humeur d'Emin Pacha. — 22. Il avoue 1000 personnes tuées à Ma'loula, mais accuse les chrétiens. — 23. Il fait rendre ce qui a été pillé et attend les ordres de Constantinople. —

24. Portrait du soldat Turc ; sa haine du chrétien et son ignorance du juste et de l'injuste.

1851. — *7 janvier. L'Ambassadeur au Consul de Damas* : —25. La Porte est disposée à réparer les malheurs de Ma'loula.

9 janvier. Le Consul de Damas à l'Ambassadeur : — 26. Emin Pacha considère l'octroi d'une indemnité comme un aveu, et il s'y refuse.

14 janvier. Les mêmes : — 27. Indemnités réclamées par les catholiques.

29 janvier. L'Ambassadeur au Consul de Damas : —28. L'appui du Consul ne doit pas manquer aux protégés de la France.

1 mars. Le Consul de Damas à l'Ambassadeur : — 29. Utilité de l'établissement des Sœurs de Charité à Damas.

19 août. L'Ambassadeur au Consul de Damas : — 30. L'église des Syriens catholiques de Damas.

L'Agent consulaire de France a Damas, a l'Ambassadeur

Damas, le 23 octobre 1850

1. — J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E. des désordres dont le district de Baalbek avait été le théâtre aux premiers jours de ce mois, et de la disparition des émirs Mahomet et Hassaf, de la famille des Harfouch, qui servaient de chefs à la révolte. Croyant sans doute l'autorité Turque sérieusement occupée par les mauvaises dispositions des habitants du district du Hauran, ces deux émirs ont reparu, la semaine dernière, dans les villages environnants de Damas, à la tête d'une bande d'hommes armés, s'élevant, dit-on, à 2000 hommes.

2. — Instruit de ces événements, Mustapha Pacha, chef de l'expédition dirigée contre Baalbek, se met à la poursuite des insurgés, avec deux bataillons d'infanterie, quatre pièces de canon et environ 400 hommes d'irréguliers, et réussit à les cerner dans les défilés qui avoisinent le village de Maloula, à 6 heures de Damas, où un combat sanglant eut lieu le 16 septembre. Les deux émirs rebelles furent faits prisonniers et 400 des révoltés restèrent sur place.

Je ne donne ce chiffre qu'avec toute réserve. Il est le plus faible de tous ceux qu'on débite ici, et cependant je le crois encore fort exagéré. Les pertes de la troupe régulière s'élèvent, tant tués que

blessés, à environ 40 hommes. Les deux émirs rebelles, dirigés immédiatement sur Damas, ont été promenés par la ville, les fers aux pieds, en chemise, un balai sur l'épaule ; puis, après avoir subi le traitement préliminaire, ont été expédiés pour Constantinople, en compagnie des autres membres de la famille des Harfouch, venus à Damas pour faire leur soumission aux autorités Turques.

3. — Je dois ajouter que pendant ou à la suite du combat, — je donne les deux versions qui circulent, — les troupes Turques sont entrées dans le village de Maloula, habité principalement par des chrétiens, et y ont commis de graves désordres. L'on parle d'une église et d'un couvent pillés, de femmes violées, d'un évêque Grec et d'un moine sérieusement blessés. Le fait certain, c'est que des bijoux de femmes et des ornements d'église ont été vendus par des soldats dans les bazars de Damas.

4. — Aussitôt instruit de ces excès, suites malheureuses mais inévitables de la guerre, le *Séraskier,* débarrassé de l'Arabestan, a immédiatement envoyé un officier supérieur sur les lieux s'enquérir des événements, et donné les ordres les plus sévères pour faire restituer à leurs légitimes propriétaires les objets pris à Maloula ; dans une conversation amicale, il m'a assuré de ses meilleures dispositions à réparer les excès commis par ses troupes envers les chrétiens de Maloula.

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 30 octobre 1850

5. — Dans le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. E., je racontais la défaite éprouvée par les insurgés du district de Baalbek, aux environs du village de Maloula. Je complèterai par quelques détails les renseignements déjà fournis par moi sur cette affaire. J'ai porté à 400 le nombre des insurgés laissés sur place et prévenais que je croyais le nombre fort exagéré. Il me faut, à mon grand étonnement, non pas diminuer, mais élever le total à plus d'un millier. Autorités militaires, autorités civiles, paysans, citadins de Damas, tous s'accordent pour avoir compté plus de mille cadavres, sans vouloir en démordre d'un cheveu. Je dois donc donner ce chiffre à V. E. en avouant toutefois encore, au risque de m'exposer au reproche d'incrédulité, n'être pas bien convaincu de son exactitude. Il faudrait avoir recours à une enquête spéciale, pour

discerner la vérité dans les récits si divers qui circulent au sujet de ce qui s'est passé dans le village de Maloula.

6. — L'autorité Turque prétend formellement que des insurgés s'étaient réfugiés dans le village et les couvents, et que c'est à la suite d'un combat fort vif que les troupes Turques, pénétrant dans les couvents et les églises, s'y sont livrés au pillage, ont tué un moine Grec catholique, blessé un autre moine et un évêque Grec schismatique, mort depuis, des suites de sa blessure.

7. — Les habitants, dans une pétition qu'ils ont adressée aux divers Consulats, dont ils réclament l'intervention, les habitants proclament hautement qu'ils sont restés étrangers à la lutte. Sans accorder une foi complète aux récits des habitants chrétiens de Maloula, j'ai officieusement et amicalement parlé de leur triste position au Séraskier de l'armée de l'Arabestan, et il m'a promis de faire tous ses efforts pour l'adoucir. Le moine blessé a été amputé du bras par les soins du chirurgien en chef de l'armée Turque, et l'ordre a été envoyé aux troupes de restituer les objets pris dans les églises et les couvents.

8. — Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin mes réclamations ; d'abord la sincérité du récit des faits contenus dans la pétition des habitants de Maloula ne m'est nullement démontrée ; de plus, les événements de la dernière semaine ont pris un tel caractère de gravité que l'Agent d'une puissance amie de la Turquie ne saurait, ce me semble, en de pareilles circonstances, mettre trop de circonspection dans ses démarches. La révolte d'Alep prouve jusqu'à l'évidence l'existence d'une vaste conspiration, dont les ramifications s'étendaient sur toute la Syrie. Le complot éclate le 16 octobre à Damas ; c'est le 17 que la population Alépine prend les armes; enfin les insurgés victorieux d'Alep capitulent, lorsqu'ils sont instruits de la défaite de leurs alliés, les émirs, dans les circonstances fortuites, qui ont amené l'action de Maloula. L'autorité Turque, avec des moyens de répression fort restreints, se trouvait en présence de deux grands centres de population en révolte. Quoique améliorée, la situation n'en reste pas moins encore pleine de périls. Cette considération toute politique m'a engagé à ne pas poursuivre des réclamations officielles en faveur des chrétiens de Maloula.

9. — J'ajouterai qu'un résident de Damas ne saurait, sans se rendre coupable d'ingratitude, élever la voix contre les troupes qui ont défait les émirs ; car l'on peut affirmer en toute sincérité que si

les bandes rebelles, commandées par l'émir Mahomet, connu par son fanatisme, étaient entrées dans la capitale, comme cela a été fort possible, les sept Européens et la population chrétienne de Damas auraient eu un moment fort critique à passer.

LE CONSUL GÉNÉRAL DE RUSSIE A BEYROUTH

A M. DE TITOF, AMBASSADEUR RUSSE A CONSTANTINOPLE.

Beyrouth, le 1/13 novembre 1851

10. — D'après les nouveaux renseignements qui me parviennent sur la funeste défaite des rebelles Métualis aux environs de Maloula, il est évident que les troupes Ottomanes et Mustapha Pacha qui les commandait, ont complètement perdu de vue la vraie vocation du soldat dans les émeutes populaires, et même les intérêts les plus clairs de leur Gouvernement. On porte à 1500 hommes le nombre des victimes de cet engagement. Ces hommes pris dans les défilés et saisis d'une panique générale, jetaient leurs armes et se laissaient égorger par les Nizams et les Bachi-bozouks. La preuve en est qu'il n'y a pas eu un soldat de tué du côté des troupes du Gouvernement. Il est évident que tous ces hommes auraient pu être faits prisonniers, et puisque c'est la conscription qui provoqué la révolte, quelle meilleure répression que l'enrôlement de tous ces hommes, égarés par les promoteurs des troubles, qui ne sont autres que les émirs et les effendis, dans la province de Damas, comme dans celle d'Alep. Plus je prête mon attention à ces événements, plus je demeure convaincu que la conscription militaire n'est qu'un appât pour soulever les masses, dans cette lutte opiniâtre de la féodalité contre le système de centralisation.

Mustapha Pacha, le vainqueur de Métualis, est sans contredit un excellent officier. Il a rendu un grand service par la prompte répression des rebelles ; car leur victoire aurait provoqué une catastrophe générale dans toute la Syrie. Cependant, tout en rendant justice à ses talents militaires, il est vrai de dire aussi que les tristes lauriers de sa victoire, qui n'a été qu'un carnage inutile. furent considérablement ternis encore par le sac de Maloula. Il l'avait ordonné, disent les uns; il en a été le spectateur impassible, disent les autres, et c'est la version la plus favorable.

11. — Je dois prévenir V. E. contre les impressions recueillies à Damas par le 1er interprète Prussien, Mr Boziowich, reparti hâtivement pour Constantinople par le bateau à vapeur de guerre du 17/29 octobre. Mr Boziowich n'a pu s'entretenir des faits de Maloula qu'avec des fonctionnaires Ottomans civils et militaires, qui affectent d'inculper les malheureux chrétiens dans la révolte des Métualis, pour justifier les horreurs commises par les troupes ; et il est évident que le Séraskier en rend compte à son Gouvernement dans le même sens. Lui-même et son entourage affectent d'attribuer aux vicissitudes habituelles de la guerre le sac de la ville et des deux couvents, ainsi que l'assassinat de l'évêque septuagénaire de Séleucie. Ils citent à leur justification les faits de Mersina, de Hongrie, etc., qui n'offrent aucune analogie avec les excès des troupes à l'égard des bourgeois qui venaient de leur prêter toute espèce de coopération contre les rebelles. Les faits qu'on cherche ainsi à défigurer se réduisent à ce que trois ou quatre Métualis, échappés au massacre, s'étaient réfugiés dans l'un des deux couvents et en avaient barricadé la porte. Les moines, sommés d'ouvrir, criaient du haut des terrasses que les rebelles s'étaient emparés de la porte. On a fait jouer le canon ; la porte enfoncée, les Ottomans ont pénétré dans le couvent et, après y avoir égorgé les rebelles, l'ont livré au pillage et ont tué des prêtres.

Quant à l'autre couvent, il n'y avait pas le plus futile prétexte pour y faire pénétrer des troupes. Notre Pacha d'ici, en s'entretenant avec moi de ces faits, affectait de supposer que l'évêque fut tué par la fusillade du dehors. La nature de la blessure, six projectiles réunis, prouve suffisamment qu'il fut tué à bout portant par les agresseurs qui avaient envahi son couvent.

L'AMBASSADEUR A DE VALBEZEN, GÉRANT LE CONSULAT DE DAMAS

Constantinople, le 19 novembre 1850

12. — Je ne dois pas vous cacher que les renseignements reçus ici sur la prise et l'attaque de Maloula s'accordent généralement à faire peser sur les troupes Ottomanes la responsabilité d'excès très graves et d'actes de cruauté qui ne sauraient être justifiés.... Je dois vous engager à faire tous vos efforts pour démêler la vérité, et si, comme je le crains, les excès reprochés aujourd'hui aux Turcs se trouvaient confirmés, à ne pas cacher au Pacha qu'ils

ne peuvent être que réprouvés par toutes les nations civilisées, et jeter d'ailleurs, par les nombreuses réclamations qui ne manqueront pas de se produire, la Porte dans les plus grands embarras.

RAPPORT DE BASILY, CONSUL DE RUSSIE A BEYROUTH,

A M. DE TITOF, AMBASSADEUR RUSSE A CONSTANTINOPLE

Beyrouth, le 15/27 novembre 1850

13.— Je crois devoir vous soumettre quelques nouveaux détails sur le désastre de Maloula, destinés à compléter mes rapports du 16/28 octobre et du 1/13 novembre.

Il y a des faits qui paraissent à l'épreuve de toute partialité, de toute malveillance. C'est ainsi qu'on cherche à faire croire que le sac du village et des couvents eut lieu durant le combat même, et par suite de la confusion du combat. Or, il est certain que pendant le combat, non seulement le cheikh des chrétiens de Maloula était auprès de Mustapha Pacha, pour diriger, sous ses ordres, la coopération active que les paysans prêtaient aux troupes, mais aussi que leurs filles et leur femmes, que les Bachi-bozouks ont déshonorées plus tard, étaient chargées de distribuer de l'eau aux soldats. Il est également constaté que le sac du village a commencé après la déroute complète des rebelles, et que pas un rebelle n'avait cherché refuge, ni dans le village, ni dans les couvents saccagés par les troupes. On insinue encore que des chrétiens de Maloula ont été vus par Mustapha Pacha dans les rangs des rebelles, et grâciés par lui. Mais comment expliquer dans ce cas la clémence du Pacha à l'égard des chrétiens, quand les Musulmans et les Métualis, pris les armes à la main, ou poursuivis après avoir jeté leurs armes, ont été tous grâciés ? [*sic* : égorgés ?]

Il est à observer d'ailleurs que ces allégations n'ont pas été inventées assez à temps pour mériter au moins une enquête. Je citerai un seul fait qui sert à les réfuter. Le jour même ou le lendemain de la victoire, les Pachas distribuaient des habits et des turbans d'honneur aux chrétiens de Maloula, en récompense de la coopération que le village avait prêtée aux troupes. Il est donc évident que les allégations malveillantes n'ont été inventées que plus tard, sous l'impression de l'horreur que le pays a ressentie de la

conduite des troupes, sentiment qui s'est révélé après la première et favorable impression occasionnée par la victoire.

L'assassinat de l'évêque de Séleucie est représenté comme un simple effet du hasard dans la mêlée. En voici les circonstances dont l'exactitude est incontestable :

14. — La petite ville, ou plutôt le village de Maloula est situé sur la pente d'une colline, à mi-côte ; à l'extrémité supérieure est le couvent de Ste Thécla, et plus haut, sur le sommet de la colline, se trouve le couvent Grec-uni de St Serge. Après la dispersion et le massacre des rebelles, après que les chefs de la révolte même, les émirs Harfouch, eurent été saisis, les Bachi-bozouks retournant sur leurs pas, ont commencé par piller quelques maisons de Maloula. Une femme, poursuivie par eux, est venue chercher refuge au couvent. Les religieux n'osaient pas ouvrir la porte de peur d'attirer les soldats. L'évêque, septuagénaire, soit par sentiment d'humanité, soit dans l'espoir que sa vue et ses exhortations préviendraient toute violence, est allé lui-même ouvrir les portes du couvent. Dans ce moment, les Bachi-bozouks, qui guettaient en embuscade dans une maison à quelques pas de là, y firent une invasion, en déchargeant leurs armes à bout portant sur l'évêque, qui fut percé de six balles. Après avoir dépouillé leur victime, qui portait sur lui son avoir, (150 ducats de Hollande environ), ainsi que le couvent tout entier et le village, où 22 chrétiens furent égorgés et plusieurs femmes et filles déshonorées par les Bachi-bozouks, ils se dirigèrent sur le couvent de St Serge. Les moines Grecs-unis, effrayés du sort de leurs voisins, refusèrent d'ouvrir leurs portes. Un grand nombre de villageois, avec leurs effets les plus précieux, s'étaient réfugiés dans le couvent Grec-uni, dont la position isolée et forte paraissait offrir un asile. Les Bachi-bozouks, après avoir inutilement sommé le couvent d'ouvrir ses portes, sont allés chercher deux petits canons, avec lesquels les portes furent enfoncées, le couvent envahi et saccagé, un prêtre a été tué, un autre eut le bras coupé d'un coup de sabre.

En même temps, une autre bande de ces soldats achevait le sac du village, et enlevait jusqu'aux bêtes de somme, qui avaient accompagné l'expédition des troupes régulières, chargées de leurs bagages et des munitions, à la suite des rebelles, et qui rentraient à Maloula

en ce moment. Cette orgie des irréguliers s'est prolongée toute la nuit et la journée du lendemain.

Ces détails, d'une précision incontestable, serviront à réduire à leur juste valeur les allégations relatives à l'heure du sac de Maloula, à la culpabilité des chrétiens, et à l'imprudence qu'on impute au malheureux évêque Zacharie, d'avoir lui-même ouvert la porte de son couvent. N'est-il pas évident que, s'il refusait d'ouvrir, comme les Grecs-unis le firent plus tard, il aurait eu le même sort ?

Il est encore à remarquer que les Bachi-bozouks ne disposaient point de l'artillerie. Il est donc probable que Mustapha Pacha fut induit en erreur par les Bachi-bozouks, et qu'ayant cru à la présence des rebelles dans le village et dans les couvents, il a autorisé tous ces méfaits. J'admettais dans mon précédent rapport la possibilité que des rebelles, échappés au massacre, se seraient réfugiés dans l'un des couvents. On se borne à dire aujourd'hui qu'un sac de poudre y aurait été trouvé par les Bachi-bozouks.

15. — Mustapha Pacha est un des meilleurs officiers du corps d'armée d'Arabie ; je l'estime personnellement, et j'entretiens d'excellents rapports avec lui depuis plusieurs années. Il est évident que la responsabilité qui pèse sur lui porte le Séraskier à inculper les chrétiens de Maloula. Le grand coupable de ce désastre, qui ternit la réputation d'une armée dont la discipline avait mérité des éloges, c'est le chef des Bachi-bozouks, Mehmed Aga, qui depuis plusieurs années gardait rancune aux habitants de Maloula, pour lui avoir refusé l'entrée de leur village, lorsqu'échappé du service des Pachas de Damas, il rôdait avec quelques malfaiteurs Kurdes dans la province. Mais le principe du mal réside dans l'organisation même de cette milice, qui perpétue les habitudes d'un régime incompatible avec l'ordre actuel de l'administration civile et militaire de l'empire. C'est un ramassis de Kurdes, de maraudeurs de toute espèce, qui viennent s'enrichir on ne sait d'où, et jouissent d'une impunité absolue.

16. — Tout le monde espère que le gouvernement Ottoman placera, au-dessus des considérations qui peuvent influencer le langage du général en chef, le principe de l'équité envers ses sujets, que les pertes matérielles seront payées, qu'une indemnité sera accordée aux familles dont le sang a coulé, dont l'honneur fut ravi,

et qu'un grand exemple de justice sera fait pour la mort de l'évêque. On se rappelle la satisfaction éclatante que la Porte a dû accorder aux réclamations de la France, pour la mort du P. Charles, (1) tué au village de Hasbeia, durant la guerre civile dans le Liban, en 1845. Ce religieux a expiré dans la mêlée entre les deux factions; par conséquent, aucune autorité n'était responsable de ce malheur. Aujourd'hui, nous voyons tuer un évêque, à la porte de son couvent, par des soldats au service du Gouvernement, conduits par leur chef immédiat, et sous les ordres d'un Pacha. Si la victime, en sa qualité de raya, a moins de droit à la justice du Gouvernement, la Sublime Porte ne doit pas s'étonner des tendances de ses sujets à se couvrir de protections étrangères.

Mais un évêque est en même temps, dans l'administration Ottomane, un officier; il est porteur d'un brevet de son souverain, et si ce n'est pas le représentant d'une puissance amie, c'est toute une nation, toute une église, c'est l'administration civile elle-même qui est aujourd'hui la partie plaignante et qui demande satisfaction.

17. — Emin effendi se trouvait à Damas à l'époque du désastre de Maloula. Il part ces jours-ci pour Constantinople. Etant venu me voir, la conversation a roulé sur les faits en question. J'y ai remarqué avec peine qu'à Damas on affectait de jeter du ridicule sur les malheurs des chrétiens, en débitant que ces hommes cherchaient à spéculer sur leur infortune et réclamaient des milliers de bourses d'indemnité. Aujourd'hui, je me suis procuré les comptes des réclamations de Maloula, et je viens de les communiquer à Emin effendi, en le priant, au nom de l'humanité, de les prendre avec lui à Constantinople, et d'user de tout son crédit en faveur des victimes. Emin effendi n'a pu que reconnaître avec moi la sincérité de ces réclamations.

18. — Le montant des réclamations des 84 maisons Grecques de Maloula, saccagées par les Bachi-bozouks, est de 80 mille piastres environ, y compris les bœufs, moutons et ânes enlevés par les soldats. La valeur même des objets n'y est pas notée ; il est simplement question de tel et tel habit, linge, ustensiles, bêtes de somme pour chaque famille.

(1) Charles de Lorette. Cf. *Echos d'Orient*, 1905, p. 341.

Quant au numéraire, ce sont de petites sommes de 50, 100 ou 150 piastres par famille. Un seul individu, un artisan, déclare avoir possédé 1000 piastres d'épargne. Le couvent de S[te] Thécla réclame une indemnité de 15 mille piastres environ pour argenterie d'église et pour tous les effets pillés, et 48 mille piastres environ de numéraire et diverses monnaies d'or, qui formaient tout l'avoir du couvent et des religieux, plus 1200 p. appartenant à une religieuse et conservées en dépôt dans le couvent. En ajoutant à ces sommes les 150 ducats de Hollande, pécule de l'évêque Zacharie, comme il en a été question plus haut, sa montre d'or et ses habits, on a la somme totale des indemnités réclamées par les Grecs de Maloula et par le couvent. On dit d'ailleurs que plusieurs effets, y compris même de l'argenterie d'église, ont été déjà retrouvés par les soins d'Emin Pacha.

Je réclame votre indulgence pour ces minutieux détails. Mais l'intérêt majeur du gouvernement Ottoman exige d'approfondir les faits avec impartialité.

19. — Encore un tort reproché aux chrétiens de Maloula : c'est d'avoir communiqué aux Agents consulaires la copie de la supplique qu'ils venaient de présenter à S. E. le Général en chef. Mais ne devrait-on pas y voir un acte de désespoir, de la part d'hommes réduits à errer demi-nus, privés de pain, dans les rues de Damas, voyant leurs femmes et leurs filles déshonorées par les soldats du Gouvernement, traités comme rebelles, et qui n'avaient d'autres soutiens que le sentiment de leur innocence et des services qu'ils venaient de rendre à la cause de leur souverain. D'ailleurs, je ne crois pas que le Général en chef ait à se plaindre d'aucune intervention directe ou indirecte des Agents étrangers dans cette affaire. J'ai déjà porté à votre connaissance que notre action s'est bornée à remettre plus tard une somme de 1000 piastres aux victimes, et cela indirectement, afin d'éviter toute interprétation politique de l'intérêt que les devoirs de l'humanité inspiraient en faveur de ces malheureux.

Le Consul de France a Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 24 décembre 1850

20. J'ai reçu, par la dernière poste, la dépêche que vous avez

bien voulu écrire au gérant du Consulat, sous la date 19 novembre. Déjà j'avais vu Emin Pacha et j'avais pu apprendre de lui quelques détails sur l'affaire de Maloula. Le nombre des morts s'est, comme vous l'a écrit M. de Valbezen (1) élevé à plus de 1000. Mais si le combat s'est continué jusque dans le village, il ne faut l'attribuer qu'à la résistance faite par les chrétiens, qui s'étaient retranchés dans leur église, qu'on a été obligé d'enlever de vive force(2). Du reste, je crois savoir qu'Emin effendi se trouve en possession de copies de lettres du colonel Rose, Consul général d'Angleterre à Beyrouth, lesquelles lettres adressées aux chrétiens des environs de Baalbek, les engageaient de pousser de vives plaintes. C'est toujours la tactique des Agents Anglais en Syrie..

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 24 décembre 1850

21. — J'ai eu l'honneur de vous informer, par ma dernière dépêche [du 18 décembre], que je n'avais pas encore pu trouver l'occasion d'entretenir Emin Pacha de l'indemnité à allouer aux chrétiens de Maloula. Le moment paru favorable, je suis allé lui parler avant-hier. J'ai dû y mettre quelque ménagement, car le gérant du Consulat d'Angleterre étant venu lui parler officiellement, avec un certain ton d'autorité, de la même affaire, il lui avait répondu : J'ai envoyé les informations officielles à Constantinople ; c'est là qu'on pourra les trouver.

Assurément je n'avais pas à craindre la même briève réponse ; mais j'avais à craindre de mettre Emin Pacha dans une situation fausse à l'égard du Consulat Anglais. J'ai donc demandé à son amitié pour moi ce qu'il avait refusé de donner officiellement. Emin Pacha, comme je m'y attendais, a mis sa meilleure bonne grâce à me satisfaire.

22. — Et d'abord, il résulte de ses communications que le nombre des tués à Maloula s'élève au moins à 1000 personnes ; mais qu'il est en même temps impossible de douter que la lutte ait été énergiquement soutenue par la population retranchée dans

(1) Agent consulaire de France à Damas.

(2) Inexact. Et d'ailleurs, les chrétiens devaient-ils se livrer à leurs bourreaux ?

l'église et dans le couvent. L'enquête, d'un autre côté, n'a laissé aucun doute, me dit le Séraskier, sur l'existence d'un dépôt de poudre dans le dit couvent, ce dépôt ayant été découvert plus tard.

23. — Le premier soin du Pacha a été d'ordonner la recherche, dans les effets des soldats, de tout ce qui pouvait provenir du pillage des maisons chrétiennes ; car il ne nia pas que les soldats se soient livrés au pillage. Tout ce qui a été reconnu avoir cette origine, a été, aussitôt que possible, rendu aux propriétaires dépossédés. Quant à l'indemnité à allouer pour le surplus, il a dû en référer à Constantinople, attendu, pour me servir de ses expressions, que s'il fallait s'en rapporter aux déclarations des réclamants, l'indemnité s'élèverait à un chiffre excessif. « Pour ne citer qu'un seul fait, m'a dit le Séraskier, l'église de Maloula, au dire de son clergé, aurait renfermé autant d'ornements et de vases sacrés qu'en peut renfermer l'église patriarcale Grecque de Constantinople. »

24. — Certes le combat de Maloula est une affaire malheureuse, au moins quant aux suites qu'il a eues. Mais le soldat Turc, arraché au fanatisme, à la barbarie, pour être mis dans les rangs de l'armée régulière, ne peut pas perdre en un jour toutes ses habitudes de haine contre les chrétiens, et contracter en aussi peu de temps le respect de la propriété, surtout quand la guerre lâche la bride à ses premiers instincts, (1). Sans doute les généraux Turcs doivent s'occuper avec grand soin de calmer ces dispositions fâcheuses ; et quand la règle du juste et de l'injuste aura pu remplacer plus complètement, dans l'esprit du militaire Ottoman, les impressions qu'un grand nombre d'entre eux puisent, dès leur enfance, au foyer même de la famille, l'emportement du combat trouvera sa limite dans l'esprit et dans l'honneur mieux entendu du drapeau ; alors la représaille s'arrêtera au seuil de l'homme inoffensible (sic). Jusque-là, il faut malheureusement s'attendre, en cas de lutte nouvelle, à des emportements regrettables, surtout de la part des troupes recrutées tout nouvellement, et dans des pays aussi peu avancés en civilisation que l'Arabie et que certaines parties de la Syrie...

La question de l'indemnité est donc à Constantinople. Maintenant, Emin Pacha me paraît ne devoir agir qu'en vertu des ordres qu'il recevra, et à l'époque où ils les recevra.

---

(1) Curieuses explications.

L'Ambassadeur a de Ségur-Dupeyron,

Consul de France a Damas

Constantinople, le 7 janvier 1851

25. — J'ai reçu vos dépêches des 4 et 18 décembre dernier. Je comprends très bien que vous ne vous soyez pas pressé d'entretenir Emin Pacha des indemnités à accorder aux chrétiens de Maloula, bien que ce soit une question qu'il convient de ne pas perdre de vue. Les intentions de la Porte à ce sujet ne sauraient être suspectées. Elle réparera, autant qu'elle le pourra, les malheurs dus aux circonstances.

Le Consul de Damas a L'Ambassadeur

Damas, le 9 janvier 1851.

26. — J'ai vu le Séraskier et nous avons parlé de l'affaire de Maloula. Emin Pacha croyant l'honneur des troupes Turques gravement compromis par les réclamations exorbitantes des habitants de ce village, fait travailler à une statistique qui, dit-il, prouvera que les réclamations doivent s'élever à plus de 4 fois la valeur des pertes éprouvées. En attendant, il considère l'octroi d'une indemnité comme un aveu et il se refuse à la faire. L'indemnité ne sera donc accordée qu'en conformité des pertes éprouvées et lorsqu'il sera en mesure de démontrer la fausseté de la plus grande partie des allégations...Dans l'état des réclamations, je trouve que 150 maisons catholiques avaient été pillées, que 71 maisons schismatiques avaient eu le même sort, et qu'enfin 18 maisons turques n'avaient pas été respectées... D'après les renseignements de l'évêque Grec catholique, Maloula compterait 150 maisons catholiques et 1100 catholiques plus 50 maisons seulement tant schismatiques que turques..

Le Consul de Damas a l'Ambassadeur

Damas, le 14 janvier 1851.

27. — Voici les renseignements que m'a fournis un moine

Grec catholique, nommé le Père Antoun, sur les pertes de Maloula:

Il y aurait eu d'abord à Maloula, dans une caisse commune, 12200 piastres, tenues en réserve pour le paiement de l'impôt. Il se serait trouvé ensuite, dans l'église catholique, en argent comptant, 4515 p. On aurait pris à un Damasquin qui se trouvait à Maloula lors du pillage, 2500 p. L'argent comptant pris dans les maisons catholiques s'élèverait à 13735 p. Un vieux prêtre ayant été tué, on estime l'argent qu'il pouvait posséder à 20000 p. Un autre prêtre aurait perdu 3000 p. Les ornements et les vases sacrés volés à l'église et au couvent sont évalués à 65000 p... Il faudrait encore tenir compte à la population de 3000 piastres au moins pour les vêtements et les objets pris... Ainsi le chiffre des réclamations des catholiques s'élève à 600.000 p. ou 150.000 francs.. Ce chiffre me paraît dépasser toutes les bornes. (1)

L'Ambassadeur au Consul de Damas

Constantinople, le 29 janvier 1851.

28. — Je comprends la difficulté que doit éprouver le Gouvernement pour parvenir à évaluer convenablement les indemnités à allouer aux victimes des violences et du pillage exercés à Maloula. Mais j'aime à penser que cette triste affaire sera réglée avec justice, et je sais que nos protégés peuvent compter sur vos efforts pour arriver à un réglement équitable de leurs intérêts. Si votre appui ne peut ni ne doit être acquis à des prétentions exagérées, il doit l'être, hautement, à celles que vous aurez reconnues justes. (2)

Le Consul de Damas au Ministre des Affaires Etrangères

Damas, le 1 mars 1851

29. — Il avait été question, à une époque, d'établir ici des

(1) Le Consul est seul de son avis,—si nous exceptons Emin Pacha et les siens, — et le chiffre, qu'il rejette, est raisonnable, comme il ressort des autres documents et attestations.

(2) Les choses semblent en être restées là. Nous doutons fort que les gens de Maloula aient eu des indemnités sérieuses. Les dispositions du commandant en chef des troupes Ottomanes ne le font pas espérer.

Sœurs de Charité. Les événements d'Alep ont seuls, autant que j'en puis juger par des renseignements particuliers, fait renoncer à cette idée. Il est cependant certain que ces événements ont eu pour résultat de faire gagner un immense terrain aux chrétiens, qui n'ont jamais peut-être été plus respectés que depuis lors.

Je ne saurais assez vous dire à quel point la présence des Sœurs serait utile à Damas. L'œuvre des Lazaristes restera incomplète tant qu'à l'instruction des hommes ne viendra pas s'ajouter l'instruction des femmes, et tant que par l'instruction de ces dernières, l'influence Française ne se répandra pas mieux dans les familles qu'elle n'a pu le faire jusqu'ici.

Nous sommes évidemment à une époque de transition, dont il nous importe beaucoup de savoir tirer parti.

La présence d'un certain nombre d'Européens que les événements ont jetés à Damas, façonne en quelque sorte les habitants du pays à des mœurs nouvelles, et celle des grandes nations d'Europe qui saura exploiter à son profit cette modification des esprits en retirera une influence incontestable, et les Sœurs de Charité, établies au milieu des populations chrétiennes de Damas, complèteraient et assureraient l'œuvre déjà, depuis longtemps, entreprise par les Lazaristes.

Je dis *assureraient*, car il ne faut pas croire que l'œuvre tout à la fois pieuse et civilisatrice des Lazaristes ne soit pas gênée dans son action, et même combattue dans ses résultats par les autres clergés catholiques.

Les catholiques de Damas se divisent

en *Latins* : leur nombre est très petit ; leur église est l'église du couvent de Terre-Sainte; ils vont aussi à l'église des Lazaristes.

en *Maronites* : c'est une population flottante, que ses affaires appellent du Liban à Damas et qui se renouvelle sans cesse.

en *Grecs-unis* : ceux-ci sont au nombre de près de 6000 et possèdent une belle église.

en *Syriens* : ils sont au nombre de 550 à 600 seulement, et grâce aux dons des âmes pieuses en France, leur évêque a fait construire une église, qui est sans contredit la plus grande église de Damas.

A chacune de ces églises est attachée une école. Dans toutes les écoles, on enseigne l'arabe. Chez les Lazaristes seuls, avec l'arabe on enseigne le Français. C'est de chez eux que sont sortis tous

les drogmans actuels des Consulats, les drogmans des autorités Turques, des officiers et des médecins Italiens et Hongrois réfugiés. Les évêques et les prêtres Syriens et Grecs-unis, quoique en communion avec Rome, ne voient qu'avec un profond sentiment de jalousie les services que les Latins, et surtout les Lazaristes, rendent aux jeunes Grecs et Syriens catholiques; qui composent le fond des élèves des Lazaristes principalement. Aussi n'est-il pas de moyens que ces évêques et ces prêtres n'emploient pour atténuer l'influence que nos prêtres peuvent prendre sur la population chrétienne orthodoxe.

Dernièrement le patriarche Grec-uni, à l'instigation plus particulière de l'évêque Syrien Yacoub, (celui qu'on a vu en France, il y a quelques années, quêter pour son église), le patriarche Grec-uni, dis-je, a interdit aux prêtres Latins d'aller confesser les dits catholiques Grecs et Syriens à domicile. Les Pères de Terre-Sainte et les Lazaristes, qui relèvent du Délégué du S[t] Siège, n'ont tenu aucun compte de la défense et les pénitents ne leur ont pas fait défaut.

Voilà donc une influence établie ; mais au point de vue politique, (1) ce n'est pas tout pour nous qu'elle soit établie ; il faut qu'elle s'étende le plus possible, et c'est pour aider à compléter l'œuvre, que j'exprime ici le sentiment que le gouvernement Français doit, autant qu'il peut dépendre de lui, intervenir pour que des Sœurs de Charité soient envoyées à Damas. Damas est la troisième ville de l'Empire, en y comprenant le Caire.

Si les Sœurs de Charité s'établissent à Damas, elles s'empareront assurément de l'esprit des femmes Grecques et Syriennes catholiques. Or, ces femmes parviendront à développer dans leurs familles les principes qui leur seront enseignés dans les écoles des Sœurs, et elles y propageront l'usage de la langue française qu'on leur aura enseignée. Alors nos prêtres Latins, les Lazaristes surtout, pourront, aidés des Sœurs, acquérir une prépondérance qui tournera à notre profit.

On ne peut se faire une idée de l'utilité qu'il y a pour nous à étendre les moyens d'action des Lazaristes, que lorsqu'on est à même de voir ce qui se passe sur les lieux. Le patriarche Grec

(1) Le Consul considère le point de vue *politique* : c'est son droit. Les missionnaires ne voient que des âmes à sauver.

catholique menaçant presque de se faire schismatique et d'entraîner tous ses coreligionnaires avec lui : ce qui les jetterait dans les bras de la Russie. Déjà du reste, sans être allé jusque-là sous le rapport religieux, il a dédaigné la protection Française, et depuis plusieurs années, pour ses affaires d'églises et de couvents, il s'adresse exclusivement au Consulat d'Angleterre. A Rome, on connaît les dispositions du dit patriarche Mgr Mazloum, et l'on s'en préoccuppe vivement.

Nous ne pouvons combattre l'influence de cet homme auprès de ses coreligionnaires qu'en propageant l'instruction et en faisant qu'on nous la doive..

P. S. Un fait qu'on m'annonce à l'instant même peut servir à confirmer ce que j'ai dit des tendances Anglaises du patriarche Mazloum. Une jeune fille Grecque catholique, ayant, il y a quelque temps, embrassé l'islamisme et ayant fait connaître, ces jours derniers, aux prêtres Grecs-unis qu'elle désirait rentrer dans le sein de l'église, ceux-ci l'ont aussitôt conduite au Consulat d'Angleterre pour la mettre sous sa protection (1).

L'Ambassadeur a de Ségur-Dupeyron, Consul a Damas

Constantinople, le 19 août 1851

32. — J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 30 du mois dernier. Ce que vous me mandez relativement à l'église des Syriens catholiques à Damas a particulièrement fixé mon attention, et j'ai envoyé M. Cor auprès du patriarche pour s'entendre avec lui sur les démarches qu'il eut été nécessaire de faire à la Porte. Mais cet ecclésiastique n'ayant reçu aucune communication de Damas, il devient impossible de donner suite en ce moment à cette affaire.

Vous n'ignorez pas que les divers rites catholiques, dont nous

(1) Voir le jugement plus juste de l'Ambassadeur sur le patriarche Mazloum. Si les Grecs catholiques se sont adressés à d'autres qu'au Consul Français, ne serait-ce pas à cause des hésitations continuelles du Consul d'alors et de son manque d'énergie? L'affaire de Ma'loula en est une preuve. Cf. aussi les articles du R. P. Cyrille Charon dans les *Echos d'Orient*, T. IX, *passim*.

ne sommes que les protecteurs officieux, sont représentés ici par des agents, qui interviennent officiellement auprès de la Porte, toutes les fois qu'ils ont une réclamation à produire. Les Syriens catholiques, en vertu du bérat d'institution du patriarcat catholique, et d'un arrangement postérieur conclu en 1844, ont ici pour agent le patriarche lui-même, et c'est à ce dernier qu'il appartient d'introduire auprès de la Porte l'affaire dont vous m'entretenez. Il est donc nécessaire que Mgr Yacoub adresse au patriarcat la réclamation, les titres sur lesquels elle peut s'appuyer, et particulièrement copie du firman qui a autorisé la construction de l'église, dont vous pourriez envoyer une seconde copie à la Légation. Dans tous les cas, on pourrait établir les droits de nos coreligionnaires par une pièce authentique, constatant que l'église a été bâtie par eux, avec les aumônes recueillies en Europe, et qu'elle ne peut être réclamée par les Jacobites.

Du moment que le représentant légal des Syriens catholiques sera en possession de ces divers documents, il s'empressera de réclamer contre la décision qui aurait pour résultat de leur enlever l'église qu'ils ont bâtie, et vous pouvez assurer Mgr Yacoub que la Légation lui prêtera le concours le plus actif. (1)

---

(1) De nombreux historiens et voyageurs parlent de l'état de la Syrie dans la première moitié du XIX[e] siècle. Le R. P. C. Charon en a donné un résumé fort intéressant dans les tomes VII et VIII des *Echos d'Orient*. Nos textes (p. 113-185) complètent les récits ou les éclaircissent. Le sac de Ma'loula a laissé peu de traces dans l'Histoire. Nous croyons être les premiers à en raconter les détails.

L'ORIENT

AU MILIEU DU XVII[e] SIÈCLE, D'APRÈS LES RELATIONS DES MISSIONNAIRES

Relation des Missions de la Compagnie de Jésus en Syrie, en l'année 1653,

ENVOYÉE PAR LE R. P. NICOLAS POIRRESSON
DE LA MÊME COMPAGNIE,
AU R. P. NICOLAS ROYON, PROVINCIAL DE FRANCE

(Bibl. Nat. Mss. Français ; collection Moreau, 842. f. 49).

SOMMAIRE

1. Le Supérieur de la Mission présente sa relation au nouveau Provincial de France: le petit nombre des missionnaires ; et cependant Alep est habitée par 50000 chrétiens et 200000 infidèles.—2. Douleur de voir l'opinion se répandre en Europe qu'il n'y a rien à espérer en Turquie : causes de cette opinion injuste ; il y a beaucoup à faire, quand les missionnaires savent la langue du pays. — 3. Espérances de plus grands fruits pour l'avenir.

CHAPITRE I : *Voyages d'Europe en Syrie :*

4. Conduite adorable de la Providence dans trois voyages : — 5. Voyage du Frère Bernard Sales, de Marseille à Saïda, qui dure quatre longs mois, à cause des vents contraires, de la rencontre des corsaires, des tempêtes et des bonaces. — 6. Voyage du P. André Greslon, ancien missionnaire du Canada, allant en Cochinchine : ce voyage ne dure que quinze jours ; vertus du P. Greslon. — 7. Voyage des missionnaires destinés à la

Chine et à la Perse. qui dure deux mois : ces missionnaires font leur pèlerinage aux SS. Lieux.

CHAPITRE II : *Raretés et coutumes du pays :*

8. Les pigeons postiers. — 9. Les religieuses du couvent de Herache, dans le Quesroan ; détails sur leur vie austère et leur ferveur. — 10. Description du couvent et de l'église S[t] Siméon Stylite, près d'Alep. — 11. La forteresse de Baalbek. — 12. Description du jeûne de ramadan et du départ du pèlerinage de Damas pour la Mecque. — 13. Cérémonies publiques à l'occasion de l'apostasie d'un chrétien. — 14. Cérémonies à l'occasion de la circoncision des enfants musulmans. — 15. Manière de transporter le trousseau de la nouvelle mariée. — 16. Manière de saluer les grands personnages. — 17. Description de l'arrivée du nouveau Consul Français de Saïda ; coup d'œil sur l'ancien sérail de Facardin à Saïda. — 18. Quelques détails sur la nouvelle lune, les vêtements des petits enfants, les marchands de sucreries, la neige etc.

CHAPITRE III : *Fruits de la Mission de N.-D. d'Alep :*

19. Amour des missionnaires pour la souffrance. — 20. Ils logent dans des magasins qui ne prennent jour que par la voûte, exposés à toutes les intempéries. — 21. Affronts et mauvais traitements que les musulmans leur font subir : quelques exemples.—22. Mauvais vouloir de quelques Français, à qui les missionnaires reprochent leurs scandales. — 23. L'un d'eux accuse les missionnaires auprès des Turcs. — 24. Protestation des missionnaires ; réserve dans laquelle ils vivent de peur d'avanie. — 25. Le nouveau Pacha semble les oublier.

26. Les souffrances des chrétiens orientaux et les vexations journalières auxquelles ils sont exposés ; ils sont battus, dépouillés de leurs biens, obligés de se cacher ou de s'enfuir ; leurs enfants leur sont parfois enlevés ou vendus pour payer les avanies auxquelles on les soumet. — 27. Les missionnaires les visitent à domicile, les consolent et les confessent. — 28. Pratiques de sorcellerie. — 29. Salutaires effets des remèdes que les missionnaires distribuent. — 30. Congrégations de la S[te] Vierge. — 31. Aumônes distribuées et apostasies évitées. — 32. Esclaves délivrés. — 33. Rencontre d'un jeune esclave Polonais. — 34. Situation des jeunes esclaves et difficultés de les ramener à la foi.

35. Nombre d'Européens passent à Alep pour le commerce. — 36. Réconciliation des marchands Français avec leur Consul. — 37. Accroissement des congrégations depuis l'arrivée du consul Picquet. — 38. Ministère apostolique à Alexandrette qui, à cause de son climat, est appelée le *tombeau des Français.*

CHAPITRE IV : *Fruits de la Mission S. Ignace de Saïda :*

39. Occupations du P. Poirresson, qui demeure seul à Saïda et ne sait pas la langue arabe; il n'a pas pu jusqu'ici visiter les SS. Lieux. — 40. Un bigame quitte le péché, et se marie avec une veuve Grecque, qui se fait Maronite. — 41. Trois individus, en danger d'apostasie, sont ramenés à de bons sentiments et se confessent. — 42. Délivrance de deux esclaves, l'un Italien et l'autre Polonais ; en cette année, douze esclaves ont été délivrés et embarqués à Saïda pour leur pays. — 43. La congrégation des Messieurs est fréquentée et produit des fruits consolants.

44. Fruits de l'école : courage de plusieurs enfants que des musulmans forcent à apostasier. Un de ces enfants fut mené de force au Cadi, et déclaré musulman, malgré sa résistance; il reste enfermé, malgré les réclamations du Consul. — 45. A l'école, ils apprennent les Psaumes en arabe, et se consolent en les récitant dans leurs épreuves.

46. Ministère à bord des bateaux qui touchent à Saïda. — 47. Catéchisme dans les voyages. Bonnes dispositions des évêques Grecs de Saïda et de Tripoli. — 48. Réconciliation entre le Consul des Flamands et celui des Français à Tripoli ; de même entre les marchands et le Consul Français de Saïda. — 49. La peste à Saïda ; ministère paroissial ; un Franc et une douzaine d'artisans sont morts. — 50. Ordre établi pour les funérailles des Français ; leur cimetière est à une petite lieue de la ville.— 51. Le Frère Benoît Rivet fait la classe arabe et sert de trucheman au P. Poirresson.

CHAPITRE V : *Missions de S. Jean de Tripoli et de S. Paul de Damas :*

52. Les missionnaires de Tripoli et de Damas, morts l'an dernier, n'ont pas eu de remplaçants.

53. *Tripoli* : travaux du F. Pierre Becherel pour l'autel des religieuses de Herache. — 54. Le P. André Greslon y demeure quelques mois, attendant son passage à la Chine. Il a réconcilié l'ancien et le nouveau Consul de Tripoli, dont la querelle avait causé de grands dommages au prestige et au commerce des Français. — 55. Réconciliation opérée à Beyrouth par le même Père.

56. *Damas* : Le P. Parvilliers succède au P. Queyrot et gagne l'estime universelle ; succès de l'école. — 57. Eloge que fait des missionnaires l'archevêque Grec Gérasime, vicaire du patriarche absent ; visite qu'il fait à l'école et exercices auxquels il assiste; ses bonnes paroles à cette occasion.— 58. Le Père introduit la lecture *littéraire* du Psautier au lieu de la lecture simple. — 59. Zèle du P. Parvilliers. — 60. Inondation à Damas ; les eaux

arrivent jusqu'à une pierre noire, considérée par les gens comme fatale au mahométisme. — 61. Incendie de la grande mosquée, jadis cathédrale ; les boutiques, ayant été détruites, laissèrent à découvert une porte de la basilique avec une belle inscription chrétienne.

CHAPITRE VI : *Exemples de vertus signalées :*

62. Admirable patience du Préfet de la congrégation de Saïda dans un grave accident. — 63. Sainte mort d'un jeune congréganiste. — 64. Vertus et sainte vie d'un jeune Flamand ; son dévouement au service d'un Père. — 65. Protection de la Vierge dans le voyage du P. Greslon et de deux marchands. — 66. Châtiment infligé aux profanateurs du sanctuaire de Marie à Derbecine, près Saïda. (1)

Mon Révérend Père,

1. — Ce sont les premiers fruits que présentent nos Pères de Syrie à Votre Révérence, depuis qu'elle a pris la charge qui lui donne le soin de la Province et de ses dépendances hors de l'Europe, du nombre desquelles nous avons le bien d'être. C'est ce qui s'est passé en nos maisons, dans le cours de l'année 1653, dont, si les fruits ne sont pas si grands, quoi que le champ de vrai est ample, et les âmes à convertir nombreuses, c'est que les ouvriers sont en si petit nombre qu'à peine y a-t-il un prêtre pour chaque mission. Alep seul fournit 50.000 chrétiens avec 200.000 infidèles, qui est plus que ne contiennent d'hommes des pays entiers si ambitionnés de nos missionnaires ailleurs.

2. — Mais c'est un malheur qu'on s'est persuadé qu'en toute la terre des Turcs il n'y a rien à espérer de nos fonctions. Le retour de quelques-uns peu contents, les lettres de quelques autres trop fervents, qui eussent voulu tout d'un coup faire ce qui ne se fait qu'avec le temps, ont décrié le Levant comme peu fertile et ingrat aux mains qui le cultivent. Mais il faudrait regarder ce que la patience et le zèle des autres ont avancé en ces mêmes lieux. La ville d'Alep a laissé couler quinze ans, sans grand profit des soins et des sueurs qu'on lui donnait. Mais elle a bien après récompensé l'attente et la peine, depuis que les ouvriers ont possédé la langue, et se sont enfin ouvert la porte partout et l'entrée libre par leur

(1) Cf. la Relation de 1650 dans les *Documents,* T. I, p. 396-412, et celle de 1652, ibid. p. 30-81.

adresse. Un Père Paul Godet (1) décédé, et un Père Aymé Chezaud (2) encore vivant, en sont de bonnes preuves. Celui-ci confessait mille personnes régulièrement, et traitait avec dix mille lui seul, ainsi que son successeur me l'écrit ; et l'emploi de l'autre est assez marqué dans l'histoire générale de nos missions, envoyée en Europe. Il y a de quoi lasser agréablement les meilleurs courages à faire et à pâtir. Et tant plus il y aura d'ouvriers qui ne se rebutent pas ni de la langue, ni de la dureté des cœurs délaissés de Dieu et des hommes qui les devraient cultiver, on verra tant plus la moisson devenir riche.

3. — Et de vrai, je ferais conscience d'écrire d'une façon et de juger de l'autre, et serais le premier à prier Votre Révérence de nous retirer, si je ne voyais de grands biens à espérer, voire de grandes et pressantes nécessités de nos travaux, et bien plus lorsque Dieu fera changer de religion au pays, ou plutôt quitter la superstition infâme. Les prodiges que le Ciel continue de montrer me font croire avec plusieurs que ces beaux jours ne sont pas loin. Et lors, il ne sera pas temps d'apprendre les langues ; mais les troupes, qui se trouveront prêtes, seront de service à Celui qui augmente le nombre des autres religieux Européens, et, par là, y appelle encore les Nôtres, qui n'y seront pas moins bien venus de ces peuples, pour leur donner et ne rien demander, nations autant avares qu'elles sont dans la chair.

J'espère donc de Votre Révérence un secours d'autant plus prompt et plus grand que le besoin en est plus pressant, et qu'il y a plus longtemps qu'on nous le fait attendre, qui suis, après m'être recommandé à ses Saints Sacrifices, avec tout les Nôtres,

De V. R. le très humble et très obéissant serviteur en N.-S.

Nicolas Poirresson

Chapitre premier

Voyages des Nôtres d'Europe en Syrie ; — d'événements bien dissemblables.

---

(1) Cf. *Doc.* T. I, p. 398 et 418-421.
(2) Cf. *ibid.* p. 87-93 et *passim*.

4. — C'est une merveille adorable que la conduite des desseins de Dieu si différente pour des personnes qui, sous une même robe, ont un même esprit, et qui, dans la prétention d'une même fin, y sont menés par des moyens si éloignés les uns des autres. Ce qui se reconnaitra à l'œil avec étonnement dans trois voyages que je vais succinctement raconter de trois vaisseaux abordés à nos côtes, cette année 1653, qui tous portaient ou un ou plusieurs des Nòtres.

5. — Je commence par celle qui s'y rendit la première, sur le commencement de février, quatre mois après sa sortie de Marseille, chemin qui souvent se fait en quinze jours ; c'était une barque chargée de 80.000 écus, qui portait six Révérends Pères Capucins, un R. Père Récollet, plusieurs des R. Pères de l'Observance, et un seul Frère de notre Compagnie, Bernard Sales, de qui j'ai appris ce que je dirai, et m'a été confirmé de ces saints religieux, compagnons de voyage. Ils partirent donc de Marseille, le 12 d'octobre 1652, et, pour augure funeste des désastres de leur navigation, dès ce jour une de leurs antennes fut rompue par la violence des vents, qui les obligèrent de jeter l'ancre aux îles de Cassis en Provence, où il fallut rester huit jours avant qu'être réparée. Le 21, ils en partirent avec le vent favorable, et côtoyèrent la Sardaigne, tirant sur la Barbarie. Mais il se changea le 2e ou 3e jour, et fut depuis presque toujours contraire.

Notre bon Frère tomba lors malade du mal de mer, et fut pendant dix ou douze jours si incommodé qu'il ne pouvait bouger de sa place. Mon lit, dit-il, était bien dur pour un malade ; mes consommés n'étaient qu'un bouillon par jour, fait avec un oignon et un peu d'huile ; ma boisson un peu d'eau dont la seule odeur me faisait bondir le cœur, tant elle était puante. Et si faut-il que j'avoue que j'étais plus content et satisfait, dans mon âme que si j'eusse été dans nos infirmeries en France. Oh ! qu'il fait bon s'abandonner, poursuit-il, entre les bras de la divine Providence ; tout me manquait, et j'avais tout, plus content que si j'eusse vu autour de moi tous les soulagements d'Europe et toutes les drogues de nos apothicaires. La première terre que nous vîmes fut la terre de Bonne, à 30 mille du Bastion de France, distante de Marseille de 600 mille. Puis, suivant cette même côte, nous passâmes à l'île de Galite, de là à Pantelerie, où, le jour de la Toussaint, nous pensâmes la célébrer en l'autre monde ; car, sur le point du jour, nous nous trouvâmes sur le terroir de Mazare en Sicile, mais si proche

d'un rocher qu'il ne s'en manqua que la longueur de la barque qu'elle ne se mît, par le heurt, en mille pièces.

Ce danger échappé, pour nous consoler, on nous dit qu'il n'y avait plus de provision autre que de biscuit avec un peu d'eau infecte : ce qui me fut un bon rafraîchissement, qui sortais de maladie et n'avais pu goûter de pain depuis 14 ou 15 jours ; si fallut-il bon gré mal gré y mettre la dent. Nous voulions gagner Malte pour nous y pourvoir de nouveau ; mais le vent ne le voulut pas, et nous tint deux ou trois jours à sa vue, sans en pouvoir approcher.

Enfin, réduits à l'extrémité de la soif, par le temps qui se trouvait encore extraordinairement chaud, un vent que nous pouvons appeler de pierre nous porta à Malte, le 5 de novembre. Là, je fus reçu par la charité de nos Pères, et caressé pendant deux mois, comme la suite fera voir ; car, encore bien qu'après quatre ou cinq jours nous continuâmes notre voyage, néanmoins, le lendemain de notre sortie, sur le point du jour, nous aperçûmes quatre vaisseaux de Barbarie qui nous attendaient sur le chemin, et nous donnèrent la chasse de si près que nous croyions déjà être leur proie. Nous recourûmes aux vœux et en général et en particulier, et les mariniers à la rame, et par ce moyen, sur le midi, nous découvrîmes Malte, et les corsaires disparurent à sa vue, qu'ils redoutent comme nous les redoutions. Dieu sait quel plaisir ils nous firent de tourner bord, et les remerciements que nous en fîmes au Ciel.

Nous demeurâmes quelques jours à Malte dans l'attente du vent ; et, s'étant présenté, nous nous mîmes derechef en chemin, et le 3e jour, la tempête nous surprit si furieuse qu'elle nous pensa jeter en Barbarie. Le pilote, ne pouvant être le maître, abandonna le gouvernail, arrêta et plia toutes les voiles, et nous laissa aller à la discrétion des ondes, qui, de moment en moment, se lançaient par-dessus notre barque à qui l'engloutiraient. Nous demeurâmes toute cette nuit presque toujours ensevelis dans la mer, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu exaucer les prières de ses serviteurs, lorsque nous nous croyions sans remède. Et, tout d'un coup, voilà que le vent, qui nous menaçait de Barbarie, nous renvoya à Malte, notre île de refuge, pour la troisième fois, et y demeurâmes jusqu'à la fin de l'année, sans en pouvoir sortir.

Enfin, le jour propre de l'an 1653, nous partîmes de Malte, pour ne laisser le vent favorable que nous avions tant attendu. Il ne dura que trois jours. Lors la tempête se leva, qui en dura huit,

et si forte qu'elle semblait vouloir tout briser, et du même vent qui avait régné durant quatre mois. Ce fut à ce coup que nous croyions enfin être jetés aux terres de ceux qui nous avaient poursuivis. Nous aimions mieux tirer à l'île de Candie ; mais les vents nous en repoussaient. Tout ce que nous pouvions était de nous roidir pour ne nous pas laisser aller aux terres ennemies. La veille de l'Epiphanie, la tempête s'augmenta ; la mer était si grosse que le vent faisait peur ; quand voilà que, sur la mi-nuit, nous fûmes enveloppés d'une obscurité extraordinaire, causée par des montagnes voisines. Le nocher, qui craignait la terre et ne s'en pouvait défendre, attacha le gouvernail et laissa aller la barque en sa bonne fortune, où plutôt la Providence la porterait.

Le capitaine fit cinq vœux cette nuit-là, et puis nous envoya dire par un marinier, au fond de la sentine, où nous étions tous transis de froid et mouillés des coups de mer qui, de temps en temps, fondaient dessus le bord et entraient en partie dedans, de recourir à Dieu, et que c'était fait de nous ; puis s'en retourna fermant la sentine, de peur qu'elle ne se remplît des flots qui nous assaillaient, lorsque vint un coup de mer si puissant qu'il renversa la barque ; mais par un secours tout particulier de Dieu, elle se retrouva sur pied et en son premier état. Nous dîmes tous nos *In manus et cœt.*, nous offrant comme victimes immolées à la gloire de Dieu. C'était ma pensée néanmoins de dire à mon Dieu ingénument, que je ne croyais pas qu'il m'eût conduit si loin pour me faire périr, et que, s'il lui plaisait de me prendre, qu'il lui plût attendre que je lui eusse fait quelque service aux terres où il m'avait appelé. En même temps, je fis vœu à Notre-Dame d'une neuvaine de communions et d'un jeûne toute une année le samedi, autant de communions à S[t] Joseph, et autant pour les âmes du purgatoire.

Pendant ce temps, le jour vint, la terre fut découverte, et nous allâmes jeter l'ancre, avec toute la peine du monde, entre l'île de Scarpento et de Cassie (Kasos), éloignée du cap Salmoné de 35 mille, qui est le dernier de Candie au levant. Mais un mal était toujours suivi d'un autre. Nous nous y trouvâmes presque sans pain et sans eau, de sorte qu'on commença à donner l'un et l'autre par mesure, une aiguière d'eau pour trois jours, et le pain à proportion. C'était bien assez pour ne mourir pas. Mais après y avoir demeuré huit jours sans pouvoir mettre pied à terre, la tempête durant

toujours et notre provision diminuant, nous résolûmes de faire voile, plutôt que de mourir de faim entre deux rochers. Nous ne fûmes pas en pleine mer qu'une bonace nous prit, qui dura autres huit jours, et ne nous permettait ni d'avancer ni de reculer. Nous eûmes recours à tous les saints du paradis ; il y eut un R. P. Capucin qui se souvint d'avoir sur soi un peu de la chemise du Bx François de Sales; on la mit sur l'arbre, du côté où nous voulions avoir le vent. Elle n'y fut pas qu'à même temps le vent se lève, qui nous conduit en Chypres, où nous mouillâmes l'ancre au port de Paphos, et y trouvâmes un vaisseau Français, qui nous fournit, avec notre argent, du biscuit et de l'eau, à la faveur de la nuit, avec grande peine, dans la crainte d'être découverts des Turcs qui, en ayant ouï le bruit, se mirent en devoir de nous surprendre. Mais nous ne leur en donnâmes pas le loisir, à la faveur d'un petit vent que le même Bienheureux nous obtint, et vînmes à Seyde, notre port.

Mais ici, je m'étais oublié de dire que lorsque nous jetâmes l'ancre en Chypres, un matelot étant monté sur le mât, où était le morceau de cette chemise sainte, le mat se rompit ; l'homme tomba du haut en bas sans se faire mal : ce qui difficilement s'est pu faire sans miracle, comme c'en est un autre que notre voyage, tout composé de tempêtes et de bonaces, attaqués des corsaires Turcs sur mer, poursuivis des mêmes sur terre, menacés des rochers, menacés des flots, réduits à l'extrémité de la faim et de la soif. pourtant arrivâmes tous en bonne santé.

Il faut que je dise encore, conclut-il, ce qui m'est arrivé depuis que je suis parti de Seyde, qu'ayant été arrêté à Baruth, je pensais entrer en une mosquée, la prenant pour une église ; mais sur la porte, une appréhension me saisit, et me sentis comme repoussé par quelqu'un. De vrai, je crois que ce fut mon ange; car on me dit qu'il eut fallu, y étant surpris, ou être brûlé ou être Turc.

Voilà son narré, auquel j'ajouterai que, lui étant passé de là à Tripoli pour Alep, il m'écrivit de ce terme avoir encore plus souffert par terre que par mer, de la compagnie des Turcs, jusqu'à ce qu'ils connurent qu'il était *hékim*, c'est-à-dire médecin ; car alors ils changèrent leurs mauvais traitements en caresses.

6.— Ce récit pourrait étonner la constance de ceux qui auraient quelques desseins pour le Levant. Mais le second voyage, bien différent du premier, fera voir que Dieu a plus d'une voie pour conduire à un même but, et qu'il en faut laisser la disposition à sa

sagesse. C'est le voyage qu'a fait le Père Adrien Greslon, de la Province de Toulouse, un de ceux qui ont été renvoyés de Canada, dans la déroute d'une partie de cette mission-là. Il avait déjà vu l'océan, et s'embarqua sur la Méditerranée à Marseille, sur un vaisseau qui emportait un Consul nouveau à Seyde (1). Ils partirent sur le commencement de juillet, et ne changèrent jamais de voile depuis leur départ jusqu'a ce port, ayant toujours le vent en poupe, hors quand il fallut toucher l'île de Malte, au dessein qu'ils avaient de voir un des miracles du monde en matière de forteresse. Ils y furent régalés du Grand Maître et du Prieur de Navarre, Son Eminence lui faisant bonne aumône, et le Grand Prieur leur donnant des provisions de bouche suffisantes pour trouver, le reste du voyage, une bonne table au milieu des flots. Il semblait que le vent les attendait pour les reprendre de même air et les porter en droiture jusques en Syrie, à notre port. Tout le voyage de mer ne dura que quinze jours. Le Père dit la messe dans le vaisseau aux deux dimanches qui s'y rencontrèrent, gagna tellement l'affection du Consul, du Capitaine, des passagers, des mariniers, qu'on n'avait que des louanges de sa vertu, et nommément de sa douceur et prudence, la première pour s'accommoder à tous, la seconde pour empêcher le mal sans offenser personne, faisant faire les prières régulièrement le matin et le soir aussi avec l'examen de conscience. Il n'y avait pas jusqu'aux enfants et petits valets du vaisseau qui ne vinssent le demander à la maison, à son arrivée, pour se confesser à lui. Et comme j'allai faire la fonction ordinaire aux vaisseaux, j'y trouvais un matelot malade, à qui la violence de son mal n'avait pas ôté le souvenir du Père, m'en demandant des nouvelles, et me disant que c'était un grand religieux. Et, en effet, nous verrons en son lieu le bien qu'il a fait, quoiqu'en passant, en la mission de Tripoli, avant qu'il en sortît pour la Cochinchine, où il était destiné.

7.—Le troisième voyage est celui de nos Pères, venant partie pour la Chine, partie pour la Perse, et qui se séparèrent en Chypres, ceux-ci pour Hierusalem, et ceux-là pour continuer leur route vers Alep. Ils n'ont eu ni les tempêtes du premier, ni le bonheur du second, mais des bonaces presque perpétuelles, depuis Marseille jusqu'à l'île

(1) Le 18 août 1652, provisions du Consulat de Seyde, Sour, St-Jean-d'Acre, Caïffe et Jaffe aux sieurs Jean Viguier et Baptiste Tarquet (Ministère de la Marine, B7, 52, f. 739). Le Consulat fut cependant exercé par Henri de Bricard. (Cf. *Mém. d'Arvieux* I, 261 et 343).

de Chypres, y ayant mis deux mois de temps. Les Pères de Perse arrivèrent de cette même île à Tripoli de Syrie le jour de la Conception de la Vierge de l'an 1653, et dans peu de jours se rendirent à Seyde, pour d'ici visiter les Saints-Lieux, comme fit aussi le Père Adrien Greslon avant eux. C'est un avantage qu'ont les missionnaires du Levant que la satisfaction de voir de leurs yeux les mystères qu'ils vont prêcher, dont la vue donne tant de consolation et produit un tel changement en l'âme, qu'un d'eux, qui l'avait expérimenté, l'appelle méritoirement un second baptême.

Chapitre II

De quelques raretés et coutumes du pays:

8. — Je ne dirai rien des lions, léopards, tigres et panthères qui se voient par toute la Syrie, dans les déserts et montagnes du Liban et Antiliban, comme aussi de celles de la Caramanie, qui viennent du grand bassin d'Alexandrette, capable de tenir des armées navales ; mais je veux faire récit d'une espèce de pigeons qui s'apportent de Bagdad en Alep, et de là en ce même port, pour servir de prompts messagers aux marchands Francs, quand les navires sont arrivés d'Europe. La race de ces pigeons est de Bagdad, jadis Babylone, et sont fort semblables à ceux qu'en France on nomme *patus*. On les transporte dans des cages en Alexandrette. Il faut pourtant qu'ils aient des petits au colombier d'où on les tire. Puis, aussitôt que quelques vaisseaux ont mouillé l'ancre, on tire ces prisonniers des cages pour en faire des messagers. Mais auparavant on leur lave bien les pieds, et leur fait-on prendre leur réfection, crainte que l'un ou l'autre ne les arrête en chemin. On leur lie un petit rouleau de lettres au-dessus d'une aile ; puis enfin on leur donne l'essor, qu'ils prennent si haut qu'on les perd quasi de vue, jusqu'à ce qu'ils découvrent, ce dit-on, Alep ; et lors ils se lancent à tire d'aile et en trois heures s'y rendent, c'est-à-dire font vingt-quatre grandes lieues. A leur arrivée au colombier, tous les autres pigeons leur font un tel accueil avec leurs ramages sourds et entrecoupés qu'on juge bien qu'il y a quelque nouvel hôte. On y va, on le prend, et le billet roulé qui, tout petit qu'il est, a valu quelquefois dix

mille écus de profit à celui qui le reçoit, étant averti le premier du gain qui se peut faire par les denrées que ces vaisseaux venaient charger.

9. — La rareté qui suit mérite d'être bien plus agréable, de colombes d'une autre espèce, et qui sont les uniques en toute la Syrie, et peut-être en tout l'empire du Turc. Ce ne sont pas de ces colombes sans cœur, si ce n'est à l'égard du monde; mais pour Dieu, elles en ont. Il y a un monastère de filles religieuses, logées dans le haut des montagnes du Quesroan, partie du Liban, à cinq lieues de Baruth allant à Tripoli, qui n'ont quasi autre bâtiment que leur église, la plus jolie que j'ai vue encore en toute la Syrie, à la façon de celles des religieuses d'Europe, hors que, sur la voûte, au lieu de toit il y a une terrasse en plate-forme, à la mode du pays ; et leur dortoir n'est autre que le vide que laisse l'inclination de la voûte et l'arc courbé entre la terrasse et la muraille qui la porte. En vérité, chaque chambre n'est qu'un trou, pour vérifier à la lettre, *columba mea in foraminibus petrae* ; et il faut aller par l'une à l'autre, n'y pouvant prendre un courroir commun. On y montait par une échelle, jusqu'à ce qu'un de nos Frères y a fait une montée, en faisant un autel à l'église, avec ses corniches, colonnes, bases à l'européenne, mais peintes de toutes couleurs, à la mode du pays.

Elles sont vingt-cinq religieuses, dont la supérieure n'est en rien différente des autres qu'en conduite et en vertu. De vrai, je l'aurais prise pour la cuisinière, à son habit, tant il était pauvre. Elles n'ont point d'autres rentes que le travail de leurs bras et de leurs mains. Le patriarche des Maronites, prédécesseur de celui d'aujourd'hui, les a établies, et est mort avant que d'avoir achevé leurs bâtiments. Son successeur n'a pas pris la même pensée en prenant la même charge, quoiqu'il soit grand homme de bien, voire a balancé de prendre leur église et leur petit appartement pour s'y loger, se voyant chassé de la demeure de Canobin, du mont Liban, par la violence du Gouvernement Turc. Mais les héroïques seigneurs du Quesroan, qui y ont leurs filles, et surtout le plus puissant de cette noblesse, nommé Abounofel, qui les protège comme leur voisin, a diverti le coup.

Elles sont de l'ordre de S[t] Antoine, lequel ordre s'étend non seulement par toute la Syrie, mais encore en Egypte et en Ethiopie, où il n'y a point d'autres règles. Pourtant les religieux et reli-

gieuses ne sont pas là vêtus de même couleur, mais quelques monastères de blanc, les autres de noir, et quelques-uns de jaune· Celles-ci, dont je parle, sont vêtues toutes de noir, quant à la robe et quant au voile, qui est une crêpe noire. Toute leur vie, elles travaillent à la prière ; dès les trois heures du matin, elles sont sur pied à psalmodier en arabe ; puis, au point du jour, vont au travail au-dedans la maison, au jardin très spacieux sur la montagne, au-dehors en un autre jardin, au pied de la montagne, dont la montée est une des plus rudes du Liban. Elles entendent la messe sur les sept à huit heures; puis elles retournent à l'ouvrage, jusqu'à quelque peu devant dîner, qu'on fait la prière à l'église ; de là elles vont au réfectoire, où elles ne mangent jamais, en toute leur vie, d'aucune sorte de viande, mais presque toujours des herbages et des laitages, joints les jeûnes à la mode du pays fort ordinaires. Après la réfection, on ne sait que c'est de récréation ; le chaud des après-dînées n'empêche point la continuation de leur labeur, jusqu'à vêpres, qui se disent tard devant le souper ; et, après la prière du soir, suit le repos.

Elles gardent exactement le silence en toutes ces différences d'emplois merveilleux ; et quoi qu'elles n'aient pas de clos de murailles, n'ayant été achevées par leur fondateur, le soin qu'elles ont de ne s'arrêter aux rencontres de qui que ce soit des séculiers, mais plutôt de fuir, sitôt qu'elles en découvrent, et l'ordre d'être toujours deux à deux, leur servent de clôture. Elles sont stylées à la méditation. aux exercices des huit jours. Enfin, il ne leur manquerait que d'être en Europe pour ne différer en rien des plus réformées qui y soient, à qui elles pouraient servir d'émulation, et peut-être de règle à plusieurs. (1)

10. — A six lieues d'Alep, on voit le reste des monastères d'hommes, qui ont été autrefois de cinq mille religieux, et le lieu où Saint Siméon Stylite a vécu, proche de la ville assez belle, mais ruinée à l'ordinaire des villes de Turquie. C'est un pays habité par les Yazidis, peuples errants comme les arabes, mais plus larrons qu'eux, et qui adorent le diable, crainte, disent-ils, qu'il ne leur fasse du mal et à leurs troupeaux. Ce pays est composé de plusieurs plaines et montagnes, aboutit à un vaste désert qui ne porte que

(1) Il s'agit des religieuses du couvent de Hérache. Cf. *Doc.* T. I, p. 422.

des pierres. C'est là où l'on voit les belles et magnifiques ruines de tous ces monastères, par les pierres d'une grandeur démesurée qui en restent sur le lieu.

Le plus mémorable de tous est celui de S[t] Siméon Stylite. On y voit les bases de deux colonnes, sur lesquelles il passa tant d'années en pénitence : l'une de ces bases est placée au milieu d'une superbe église, qui est bâtie en croix, et l'autre colonne est dans le bras droit de la croix. Il reste encore de cette église les murailles toutes entières jusqu'à la naissance des voûtes, et, en quelques endroits, on voit des parties notables de ces voûtes. Tout cet ouvrage, qui demanderait le trésor d'un roi, était composé de pierres bien cimentées, mais d'une grandeur si prodigieuse que ceux qui les voient en demeurent tout étonnés. Devant la grande porte de l'église, qui était inférieure, est une grande place qui aboutit à des bâtiments de même structure, mais qui sont plus entiers que l'église ; après ce bâtiment, dans lequel étaient le chapitre, quelques chambres et autres logements, on voit l'entrée de la maison, qui était composée d'une grande cour carrée, qui servait de défense à la porte. La plus grande partie des cellules était dans les flancs de l'église. On n'y voit point de fontaines, mais plusieurs grandes citernes, qui sont aujourd'hui toutes entières. Enfin, les dernières murailles de tout ce grand bâtiment sont si fortes qu'elles ne cèdent point à celles d'une bonne ville.

De ce monastère, on en aperçoit cinq ou six autres, dont les ruines semblent les restes d'une grande ville ; et ce qui est plus étonnant, est qu'ils sont dans les lieux que le grand nombre de pierres rend incapables de culture et un désert stérile, où, après quelques simples, on ne trouve que des porcs-épics et des tortues terrestres.

11. — Je pourrais joindre pour seconde rareté de cette sorte, la forteresse de Balbec, qui est entre Tripoli et Damas, dont quatre pierres seules font toute une muraille de ce fort carré, chacune de 30 pieds de hauteur et 70 de longueur. A l'entrée se voit une cour toute entourée de colonnes, chacune si grosse que c'est tout ce que sauraient faire quatre hommes que d'en embrasser une. La hauteur et les ornements sont à proportion. Entre deux colonnes est un grand ouvrage vide aujourd'hui, qu'on croit ouvrage de Salomon, du moins est-il digne de la magnificence de ce prince.

12. — Quant aux coutumes, une des plus solennelles est celle de l'appareil du voyage qui se fait chaque année à la Mecque, pour visiter les reliques, disent-ils, de leur prophète Mahomet. Elle se fait à la fin du ramadan, qui est leur jeûne ou plutôt leur carnaval, s'y réjouissant comme nous faisons en ce temps-là en Europe, allumant des lampes au-dessus des mosquées, et y faisant grande chère toute la nuit. C'est l'espace d'un mois qui se compte par les lunes. Le jeûne étant passé, il s'assemble une caravane à Damas, et une autre au grand Caire. J'ai vu celle-là, qui d'ordinaire est de cent mille hommes, qui s'y rendent de Perse, du Mogor, des Indes, de Constantinople, de la Natolie et de Syrie, pour en partir au plein de la lune suivante. Elle fait montre par la ville avant que se mettre en chemin. Et, de vrai, si l'ordre en était gardé, elle serait aussi belle que magnifique ; mais, étant une pompe du diable, ce serait merveille si elle était avec ordre. Les enfants vont à cheval, au même rang que les hommes, les piétons parmi la cavalerie, les paysans avec les grands de l'empire, les gendarmes avec ceux de justice ou des mosquées, en un mot, tous pêle-mêle. quoique, dans cette confusion, la richesse des habits et des harnois ait grand éclat ; on n'y voit que soie de toutes couleurs et des plus hautes, outre les argenteries et les dorures. Je m'en vais y mettre quelque sorte d'ordre pour la mieux donner à entendre. Donc, deux grands étendards étaient portés devant tous ces peuples, l'un par un homme à cheval, l'autre par un homme sur un chameau qui, élevant son grand collet et sa tête brillante de panaches colorés, semble se ressentir de sa gloire. Ensuite roulaient six pièces de campagne assez médiocres, que la milice du Bascha de Damas accompagnait à cheval en assez bon ordre ; venaient après, comme des hérauts de guerre, les janissaires aussi à cheval, leurs têtes couvertes d'une espèce de mitre blanche de feutre qui revient aux chaperons des femmes de France, quand elles les laissent tomber sur leurs épaules. Parmi eux marchaient les grands de Damas, richement vêtus de long et sur des chevaux en housses.

Ceux-ci étaient suivis d'une compagnie de gendarmes qui, au lieu d'une armure complète, n'avaient qu'une côte de mailles ; les uns avaient le casque, les autres la tête nue ; ils marchaient devant les sous-bascha, ou lieutenants du Bascha, qui étaient sur des chevaux de prix et caparaçonnés de peaux de lions, de tigres et de léopards, et, au lieu de heaume, avaient sur leurs têtes une

aigrette si haute et si ample que le poids leur faisait baisser le col.

On menait après trois chevaux du Bascha de Damas, qui étaient en housses de soie brodée d'or. Enfin arrivait la gloire, ou pour mieux dire, la honte de ce triomphe, le pavillon qui s'envoie tous les ans à la Mecque, au sépulcre de leur prétendu prophète Mahomet ; il était de velours vert déjà pelé. En effet, aujourd'hui ils n'en portent plus de neuf, et vont plus en ce voyage pour le trafic de tant de nations qui s'y trouvent que par dévotion. Ce pavillon était soutenu par un homme assis sur un chameau peint et orné de guirlandes et d'aigrettes en tête, entouré de toute la noblesse du pays à cheval, parée à l'avantage ; et partout où passait ce pavillon, il était reçu avec acclamations de la populace et des femmes et enfants de toutes conditions, qui, des toits, des fenêtres et de la rue, criaient et semblaient de la main aussi bien que de la voix, et par des prostrations de corps, vouloir attirer les bénédictions de ce velours de friperie, qui avait déjà servi à une profanation.

Et pour conclure la fête, fermaient la marche de la cérémonie les trompettes, tambours et hautbois, mais sans dire mot, tant les orientaux sont contraires aux coutumes de tous les peuples d'occident. Parmi nous, en Europe, les fanfares des trompettes, les concerts des hautbois et des flûtes et les sons des trompettes se font entendre avec plaisir, et ici, tout se tait ; parmi nous, ou ils conduisent la fête ou ils entrecoupent les rangs, et ici, ils marchent les derniers ; parmi nous, le tambour se bat avec deux bâtons égaux, ici, avec un plus gros que l'autre ; de l'un ils frappent le dessus, de l'autre le dessous.

13. — Il faut que je touche en passant d'autres cérémonies telles que celles qui se font quand quelque chrétien se renie. Ils le mettent à cheval, le promènent par toute la ville, accompagné d'un grand peuple qui fait réjouissance avec des tambours de basque et des hautbois ; les bannières des mosquées marchent ; les enfants se revêtent de peaux de cuir rouge cramoisi, voire s'en font une espèce de mitre, le suivent avec cris ; mais de vrai vous ne voyez personne de condition, au moins à Seyde, je n'en ai point remarqué qu'un seul qui soit tombé en ce malheur, encore était-il tenu pour idiot, et ne laissèrent d'en triompher, Après tout. ils ne

les enterrent point à la mort dans la sépulture des Turcs naturels, mais en une séparée à cet effet.

14. — Une autre cérémonie est celle dont ils honorent la circoncision de leur jeunesse. On les promène braves par la ville, à cheval, les hommes, pères et parents devant cette troupe de victimes innocentes immolées à l'enfer avec joie ; les mères ou alliées suivant ; les tambours de basque et les hautbois n'y manquent pas, les plats bassins qu'on porte sur la tête pleins de fleurs pour orner l'hostie, un grand cierge qui conduit la bande ; et tout cela pour adoucir la douleur des enfants de sept à douze ans, et donner couleur à leur superstition.

15. — Tout se fait ici avec montre ; il n'est pas jusqu'aux habits des nouveaux mariés qu'on porte par les rues sur un grand plat bassin pour les voir, avec la cassolette qui marche devant, comme se portent aussi les vestes que les gouverneurs des villes plus signalées envoient aux autres des moindres, lesquelles on conduit au sérail avec l'infanterie et la cavalerie ; car il n'y a que celles du Grand Seigneur que les gouverneurs vont recevoir hors des portes, à la campagne.

16. — Quand on salue les grands, ou leur baise bien la main, comme on fait aux prêtres ; mais aussitôt, comme si on était frappé de l'éclat de leurs personnes, on se rejette vite en arrière. Et quand on parle au Grand Seigneur, autant de fois qu'on reprend la parole, on lui demande congé de parler.

17. — Je veux finir ces coutumes cérémonieuses par celles de l'arrivée de M. notre Consul à Seyde, gentilhomme des mieux marqués de Provence pour sa naissance et ses bonnes qualités. Il sortit du vaisseau, orné de ses parements, avec un concert de trompettes, et les canons et instruments jouant ; vint avec sa suite en deux esquifs de l'ile en mer, à un pont joignant la ville et le château, où il fut salué des Français y résidant ; de là fut visiter le gouverneur, qui l'attendait en son sérail, le reçut avec grand témoignage d'estime de son mérite. On y lut les Capitulations du Roi avec le Grand Seigneur ; puis le gouverneur lui fit présent d'une riche veste faite à la mode du pays, dont il se revêtit sur ses habits à la française, fit présenter le sorbet à toute la compagnie, la cassolette pour parfumer les barbes; pendant quoi je fus curieux de voir la salle et les appartements, le jardin et le reste, car la

cérémonie se faisait dans un divan proche la salle. Celle-ci avait pour ornement trois choses seulement : d'un côté étaient des fusils pendus à la muraille nue ; d'un autre, les épées et les selles des chevaux ; au troisième, les paniers des bagages sur la terre plate. Jugez du reste du sérail par le lieu le mieux orné. Le jardin avait été beau, comme sont les bâtiments ; mais le maitre mort, (savoir est l'émir Facardin, dont nous avons parlé à la relation précédente), tout est en deuil et négligé.

18, — Encore quelques remarques des très particulières. Il s'en trouve qui, à la nouvelle lune, font coutume de lui montrer leurs bourses avec mille sortes de simagrées, croyant que l'argent qui est dedans croîtra avec cette planète. D'autres trempent leurs enfants en mer tout petits, se persuadant que par là ils seront endurcis contre les injures de l'air. En effet, la plupart du temps, ceux de petite condition vont tout nus, avec une seule chemise, et quelquefois rien du tout.

Il y a une sorte de religieux Turc qui. pour caresser le peuple et en tirer quelque aumône, va par la ville avec une quenouille, de laquelle au lieu de lin ou de laine pend une sorte de pâte qu'ils vont comme filant, et en donnent les filaments à ceux qu'ils rencontrent.

Bref, un autre délice du pays est la neige, que l'on vend en été bien cher, et les enfants qui la vont acheter, comme la plupart des vivres, sans qu'on ose les tromper sous peine du Cadi, la rapportant sont heureux d'appliquer les doigts à la neige, et puis les porter à leur bouche, comme ils feraient du sucre en Europe.

Chapitre III

Des fruits de la Mission de Notre-Dame d'Alep :

19. — Nous commencerons par les souffrances, comme fait le Père qui m'en a envoyé la relation. Je me servirai de ses paroles mêmes, hors d'en retrancher pour la brièveté. L'amour des souffrances, dit-il, est un des beaux ornements d'un maitre évangélique. Le zèle qui ne trouve point d'opposition est imparfait. Nous nous plaignons tous à notre Maitre de ne nous avoir jetés dans des occasions d'endurer quelque chose pour lui.

Notre logement est composé de trois petites chambres, grandement susceptibles des incommodités de la saison. La chaleur, qui a été si extrême cette année, nous a si maltraités qu'aucun des trois que nous étions n'a pu éviter d'en être malade ; et on a été sur le point d'en renvoyer un à Tripoli pour y trouver quelque soulagement. Mais ces mêmes chaleurs, qui l'avaient grandement abattu, furent cause que les médecins ne l'osèrent exposer à la conduite des caravanes, qui marchent quelquefois dans le plus grand chaud du jour. L'hiver ne nous a pas été plus favorable, nos chambres ne prenant le jour que par la voûte, dans le haut de laquelle est la fenêtre. Car ce ne sont que des magasins à la façon turquesque, où nous sommes réduits depuis que nous avons été chassés de notre maison. Nous avons eu une bonne partie de l'hiver les pieds dans l'eau, et pour le reste du temps nous pouvons dire que nous avons été dans les ténèbres. Nous avons cherché moyen, plusieurs fois, de prendre une autre maison ; mais notre pauvreté ou l'envie de quelques particuliers encore, ou, pour parler plus chrétiennement, la Providence de Dieu, qui veut que nous vivions dans les souffrances, ne nous l'a pas permis.

21.— Les affronts que les Turcs font aux missionnaires, quand ils vont visiter les pauvres chrétiens, sont le traitement ordinaire du pays. Un Père des Nòtres, (1) passant un jour dans la grande place de Judaïdé, (qui est comme un grand faubourg où ils logent, la plupart), fut attaqué par un soldat Turc qui voulut enlever son chapeau, et lui, en faisant quelque résistance, reçut un bon nombre de coups de bâton sans se plaindre et sans faire autre chose que de prier Dieu qu'il lui pardonnât cet outrage. Un chrétien de sa connaissance présent lui dit : ô mon Père, quand viendra le temps auquel les Français, étant maîtres de ce pays, traiteront aussi mal les Turcs que les Turcs traitent maintenant les chrétiens?—A quoi le Père repartit : jamais ! mais le temps viendra bientôt auquel les chrétiens publieront avec liberté devant les Turcs la patience insigne du Fils de Dieu qui, étant sur la croix, pria pour les bourreaux qui l'y avaient attaché. Un des Nôtres (2) accompagnait par

(1) C'est le P. Gilbert Rigault, comme nous l'apprenons de la même relation adressée en latin au P. Assistant de France auprès du P. Général de la Compagnie de Jésus à Rome.

(2) Le F. Bernard Sales, d'après la même relation latine.

la ville un Français de grande condition, qui était venu de France pour voir les Saints-Lieux et la Turquie, reçut des mains des Turcs un coup de poing sur le visage, dont il porta plusieurs jours la marque, parce qu'il avait relevé deux ou trois pains que ce Turc avait laissés choir, sans faire autre chose que de les rendre à son maître. Un autre (1) étant poursuivi longtemps par un soldat, qui avait son cimeterre nu à la main, et étant atteint par le même, ne voulut jamais lever la main au ciel, qui est une marque de reniement, quelque menace que lui fit le soldat de le tuer ; il espérait dans cette rencontre avoir la couronne du martyre ; mais Dieu, qui fut content de sa bonne volonté, le réserva pour lui rendre quelque service et pour recevoir, quelques jours après, des coups de pierre des mains de quelque jeune Turc, qui voulait avoir de lui trois ou quatre écus pour acheter de l'huile, disait-il, pour les lampes de la grande mosquée.

C'est une chose fort commune aux Turcs de nous cracher au visage, quand ils nous rencontrent dans les rues. Ces accidents non seulement ne nous rebutent pas, mais, par la grâce de Dieu, nous animent, par l'usure avec laquelle notre Maître les paie. Et ne faut pas croire que toute sorte de Turcs nous ait ainsi en horreur. Les habitants, et particulièrement les marchands, sont plus débonnaires ; ils sortent ordinairement de leurs boutiques pour nous donner moyen d'évader en ces rencontres de Turcs soldats ou reniés, qui sont plus outrageux.

22. — Je joins à ces petites persécutions de plus grands périls. Comme la vertu et le pouvoir des Français, qui font ici profession d'aimer les gens de bien, nous sont un grand appui pour faire nos fonctions avec assurance, ainsi la malice de quelques autres de notre nation a pensé nous mettre dans l'interdit de tous nos emplois, jusqu'au danger d'être bannis de la Turquie, ou pour le moins d'y être maltraités ; la même intelligence qui était entre nos Français ayant obligé, il y a quelques années, un de nos Pères de refuser l'absolution à un de ceux qui étaient des plus échauffés à la vengeance et des moins portés à la réconciliation, celui-ci n'a laissé, depuis ce refus, de mal parler de nous et de nos ministères. Sa colère a pourtant plus éclaté au sujet qui s'ensuit. M. de Pic-

(1) Le P. Gilbert Rigault (ibid.)

quet, Consul d'Alep, ayant préféré les services d'un autre à ceux de cette personne-là en la médecine, et celle-ci croyant que c'étaient les religieux d'Alep, — à qui M. le Consul témoigne beaucoup de bienveillance à cause de sa piété qui lui fait aimer tous ceux qui la professent, — qui étaient les auteurs de cette préférence, a vomi contre leur innocence tant d'impostures qu'elles seraient capables de les faire brûler, si elles étaient véritables, et firent dire à un Turc présent : tu devrais avoir honte de dire de ces religieux ce qu'un diable n'en saurait penser.

23. — Mais il porta bien sa passion plus avant, pour une autre bien légère occasion, et alla trouver le secrétaire du Bascha et lui déchargea tout ce qu'il avait sur le cœur contre les religieux Français, et surtout les noirs, disait-il, à dessein que quand le Bascha serait revenu de la guerre qu'il faisait aux Turcomans du désert, il lui fit le rapport et le portât à faire venir devant lui le Consul, faire lire les Capitulations, dans lesquelles ne pouvant faire voir que les religieux eussent le pouvoir de demeurer dans Alep, son maître eût sujet de les chasser et de faire une grosse avanie à la nation Française.

Nous avons pourtant appris de bonne part que ce secrétaire répondit à cet imposteur : tu es en colère ; que t'ont fait ces religieux ? Ils sont connus pour tels qu'ils n'offensent personne. Ne sont-ils pas par tout le monde ? Et après que notre ennemi fut parti de sa maison, il dit à un serviteur : que veut dire ce fol ? qu'on ne le laisse plus entrer ici.

24. — Les religieux d'Alep, avertis du danger, après le recours à Dieu, cherchèrent leur assurance en dépouillant leur chapelle tous les matins après la messe dite à bonne heure, et, ayant protesté ensemble devant M. le Consul contre leur accusateur, en cas d'avanie ou d'emprisonnement, de plus ils tirèrent une attestation de tous les Français, à la réserve de trois ou quatre, qu'on eut juste soupçon de croire être des adhérents de notre accusateur : ce qui fut exécuté en notre faveur avec plus de promptitude que nous n'eussions pu espérer.

25. — Le Bascha est arrivé dans cette ville depuis plusieurs mois, et nous avons maintenant sujet de croire que le danger est passé, et de rendre un million de grâces à Dieu, qui nous a conservés dans des périls d'où nous ne fussions jamais sortis, si Lui, qui conserva un prophète dans la caverne des lions, n'eût encore con-

servé ses serviteurs dans la barbarie des Turcs, plus acharnés à la proie que les bêtes les plus farouches ; quand pourtant ceux qui nous voulaient exposer à leur rage eussent eu succès, la persécution pour la justice nous eut tenu lieu de récompense. Aussi n'avons-nous pas laissé, après ces bourrasques passées, de reprendre nos exercices, par l'assistance que nous donnons aux chrétiens du pays et aux étrangers.

26.—Et certes, si le secours n'est jamais mieux donné qu'à ceux qui en ont plus de nécessité, je ne sais s'il en est au monde qui en aient davantage de besoin que ceux de ce pays, où les enfants de l'Eglise reçoivent toute sorte de mauvais traitements. Il y en a ici qui ont reçu plus de mille coups de bâtons, sur les pieds, sur les épaules et sur le ventre ; il y en a d'autres qui ont été contraints de permettre que leurs enfants se fissent turcs, pour ne pouvoir payer les sommes qu'on leur demandait ; il y en a d'autres qui ont demeuré enfermés dans leurs maisons des mois entiers, faisant cependant courir le bruit qu'ils étaient allés en Perse ; d'autres qui ont été dépouillés de tous leurs biens, quelque adresse qu'ils aient apportée à se défendre d'une injuste violence. Et n'est-ce pas une action bien agréable à Dieu que les consoler dans leurs détresses présentes et les encourager dans le danger de perdre la foi pour la crainte de l'avenir ?

27. — C'est un des emplois de ceux de notre Compagnie, en cette ville, de les secourir par quelque assistance, sans leur refuser même les remèdes temporels que leur pauvreté les rend incapables d'avoir. Un de nos Pères, qui a une parfaite connaissance de l'arabe, les est allé visiter dans leurs maisons, où souvent il a effectivement confirmé des personnes que la nécessité et l'oppression turquesque mettaient en danger de quitter Jésus-Christ avec toute leur famille ; d'autres fois, n'y allant que pour les consoler, a trouvé moyen de confesser des personnes que la crainte de la mort n'avait pas même persuadées de se découvrir à leurs prêtres, et qui, après leur confession, bénissaient mille et mille fois Dieu d'avoir inspiré au Père de se rendre dans leurs maisons ; d'autres fois, prenant des maisons pour des autres, il entrait dans des lieux où il ne connaissait aucun, là où cependant Dieu le conduisait pour la réconciliation, pour divertir de mauvais desseins de quelques méchants chrétiens, qui ne s'accusent que trop souvent aux officiers de la justice des Turcs, pour convertir quelque hérétique mourant, et autres

fortunées rencontres, mais effet d'une Providence spéciale sur ces personnes.

28. — Il y a des chrétiens qui consultent des devins et sorciers, à qui ils sont si fortement attachés que ce n'est pas une chose facile de leur persuader de quitter cette sorte de pratique diabolique. Il s'en est trouvé qui ont dit qu'ils aimeraient mieux perdre leurs enfants que leurs amulettes, et qui, par un juste jugement de Dieu, ont perdu leurs enfants et leurs amulettes et leur santé. Le Père en a obligé plusieurs de recourir à Dieu, et espérer plus de sa bonté. Le changement le plus notable de tous est celui d'une femme qui avait à son col plus de cinquante amulettes, qu'elle brûla à la persuasion du Père, et la justice divine, qui récompense toutes les bonnes actions comme elle punit tous les crimes, lui rendit la santé que toute la puissance des enchanteurs n'avait pu lui donner.

Les veilles des bonnes fêtes, on est allé dans les maisons pour administrer le sacrement de pénitence à bon nombre de personnes, et particulièrement les femmes, que les missionnaires ne confessent jamais dans les églises, de peur d'offenser les prêtres du pays, qui ne s'irritent que trop souvent qu'on les quitte pour des étrangers, dont ils devraient accuser leur insuffisance.

29. — Il est incroyable combien de profit on a fait à l'occasion d'un Père et d'un Frère qui entendaient la médecine et la pharmacie. Les pauvres chrétiens les ont appelés quasi tous les jours, et on ne leur donnait aucun remède pour guérir leurs corps, qu'après avoir guéri leurs âmes par la confession. L'expérience nous a fait connaître que Dieu donne ici une bénédiction toute particulière aux remèdes que les Nôtres présentent aux malades, pour avoir occasion de les tirer du vice et les mettre au train de la vertu.

30. — De trois congrégations que nous avons ici, il en est une qui est entièrement réservée aux gens du pays, qui y font toutes les mêmes fonctions que celles qu'on fait aux congrégations de France. Les chrétiens s'y assemblent tous les dimanches, à midi, et, après quelque prière, on leur fait une exhortation, Les Nôtres ont fait et procuré des aumônes à beaucoup de chrétiens.

31. — Ce serait un crime de laisser [sous silence] la constance d'une pauvre chrétienne qui, étant sans mari et sans biens, mais avec nombre d'enfants, disait un jour à un de nos Pères : je suis

affligée de tous côtés ; mes parents m'ont abandonnée ; le pain même me manque pour mes enfants; ceux qui me devraient secourir sont ceux qui me persécutent; on me promet que je changerai de fortune si je veux changer de foi. Mais quand, persistant fidèle, je saurai devoir mourir de faim avec ma famille, et en abandonnant Jésus-Christ, j'aurai assurance d'être princesse et tous mes enfants des rois, je ne quitterai jamais la religion de mes pères. On l'a pressée longtemps de donner quelqu'un de ses enfants à des turcs de grande condition; mais elle n'y a jamais voulu consentir, appréhendant qu'on n'abusât de leur âge et de leur ignorance.

Il y a eu des familles entières qui se sont faites turques pour avoir de quoi ne pas mourir de faim. La charité de M. de Picquet, consul de France en Alep, sera à jamais recommandable, puisqu'elle empêche souvent de semblables malheurs. (1)

32. — Il y a en cette ville un grand nombre d'esclaves Français, Italiens et particulièrement Polonais, que la seule violence retient dans la profession du mahométisme. Quoiqu'il soit grandement dangereux de leur parler de changement, et plus encore de leur fournir les moyens de se sauver, aussi ne laissons-nous pas de nous jeter dans ces hasards pour la gloire de notre Maître, qui nous donne l'assurance dans les périls. Et effectivement, on a procuré, cette année, à quelques-uns le moyen d'évader.

33. — Un jour, à la campagne, un jeune esclave Polonais étant rencontré d'un des Nôtres, lui donnant bien à connaître par son visage et sa douceur que sa naissance n'était ni commune ni de ces pays, et bien plus, quand il salua le Père en ces termes : *Sacerdos Christi, ora pro me.* A quoi le Père repartit: *orabo ut perstes firmus in fide usque ad mortem*, et ajouta, après avoir appris que son conducteur ne savait pas le latin, en la même langue, que s'il voulait dire son nom et son pays, il écrirait à des personnes qui le feraient savoir à ses parents. A cela, le pauvre esclave répondit: *habeo patrem nobilissimum sed crudelissimum*; puis le quitta disant: *è pericolo per vostrà paternità di parlar più longamente*, et piqua son cheval, laissant le Père dans un regret mortel, qui lui dura plusieurs jours,

(1) Tous les missionnaires sont unanimes à louer la charité et le zèle de ce digne consul. (Cf. nos *Documents* I, 95 et 450... Cf. aussi, *La Syrie et la Terre Sainte* au XVII[e] siècle, par le P. J. Besson, et *la Vie de Messire François Picquet*).

l'obligea de rôder par les rues où il se persuadait qu'il pourrait le rencontrer, pour lui faire ce qu'on fait tous les jours à d'autres de moindre mérite.

34 — C'est pourtant un grand obstacle pour la réduction des esclaves qui sont chez les grands que le bon traitement que leur font leurs maîtres, de peur de les perdre ; les habits les plus pompeux sont pour eux; ils sont plus caressés que les enfants de la maison; ils n'héritent que trop souvent des biens de leur patron, et c'est une chose fort commune qu'ils épousent les filles de leur maître. Que si à ces attraits on ajoute la liberté qu'ils ont de leurs vices, on jugera facilement de la peine à les ramener à l'Eglise, quand avec la liberté ils ont perdu la foi.

35. — Mais me voilà, comme sans y penser, venu aux chrétiens Européens, après ceux du pays. La ville d'Alep est placée en un passage si favorable que les caravanes de Constantinople, d'Egypte, de Perse, des Indes, de la Tartarie, s'y rendent en quantité, et y apportent des marchandises de tous les royaumes d'Orient: ce qui fait y aborder les Européens en nombre, pour l'avantage du négoce. Il y a, dès longtemps, des consuls de France, et nous donnons à toutes ces nations le secours, selon les occasions, ainsi que nous avons dit en la dernière relation, comme tous les religieux Français qui s'y trouvent.

36 — Ce qui est de particulier, cette année, est que nous avons tous fort travaillé à la réunion des Français avec leur consul, division qui est allée jusqu'à l'emprisonnement de quelques marchands. Ce fûmes nous qui fûmes médiateurs en cette intrigue de négoce, et qui allâmes demander et obtînmes la liberté de trois de ces messieurs, qui avaient été emprisonnés.

37. — Nos assemblées de congrégation n'ont pas reçu petit accroissement depuis la venue de M. de Picquet, consul Français, qui est un des plus assidus confrères, et qui, pour sa digne piété, a été préfet par les suffrages de tous, sans en excepter un seul. Quoique quelques Français libertins ne cessent de mal parler des fonctions et des coutumes de la congrégation, plusieurs n'ont pas laissé, essuyant toutes ces moqueries, d'être reçus avec toutes les formalités qu'on y garde en chrétienté ; et quand on les raille de ce qu'ils ont fait, ils répondent qu'ils ont fait ce qu'eux devraient faire, et qu'ils seraient bien aises à la mort d'avoir fait.

38. — Un des Nôtres, outre le soin qu'il a de cette congrégation, a prêché le même carême de cette année dans la chapelle du consul; et l'hiver suivant, il rendit un service à Dieu, qu'il espère lui avoir été d'autant plus agréable, qu'il a été accompagné de plus de péril. M. notre consul, qui cherche toutes les occasions de servir au salut des âmes, ayant appris que le chapelain d'Alexandrette était atteint d'un mal de cette plage-là, qui est une espèce de peste et plus incurable, et qu'il était incapable, en cet état, de secourir un nombre considérable de malades, ses paroissiens, et d'administrer les sacrements, aux fêtes de Noël, aux personnes saines de six vaisseaux Français qui étaient lors en ce port-là, pria le même Père de s'y transporter pour rendre les assistances nécessaires à ce grand nombre sain et malade: ce qu'il fit d'autant plus volontiers qu'il sentait dans son cœur, depuis son séjour en Alep, de fortes inspirations de secourir, dans l'occasion, les malades d'Alexandrette, qui meurent souvent sans confession, faute de confesseurs, comme il est arrivé à quelques-uns, l'année dernière. Tous les Français le reçoivent avec démonstration de joie et de reconnaissance. Il y administra les sacrements à tout le monde; il leur prêcha la parole de Dieu; il y réconcilia le consul et quelques marchands : ce qui se fit avec d'autant plus de solennité que ces accords se firent dans un vaisseau choisi à ce dessein, où le capitaine n'épargna pas l'artillerie et la bonne chère. Dieu, qui ne veut pas être vaincu par ceux qui le servent et s'exposent pour les âmes, donna tant de consolation au Père que pour seconder ses faveurs et y correspondre par quelque reconnaissance, il fit vœu de condescendre toujours aux prières de ceux qui ont le gouvernement en main, lorsqu'ils lui demanderont d'aller secourir le prochain dans ce lieu, qu'on peut appeler le *tombeau des Français*, pourvu que les supérieurs ne lui en fassent expresse défense(1).

Chapitre IV

Les fruits de la mission de St Ignace de Seyde.

39. — J'aurais grand tort de me plaindre de n'avoir pas d'oc-

(1) Le missionnaire dont il est question est le P. Gilbert Rigault. (Cf. *Documents* I, 52 et Besson, la *Syrie*, p. 56). La relation latine ajoute que le missionnaire réconcilia les vice-consuls Français, Anglais et Hollandais d'Alexandrette.

cupation à suffisance, étant seul des prêtres de notre Compagnie en cette ville de Seyde. Je ne me plains que d'en mal user, et de n'avoir pas quelque loisir de donner de temps à la langue du pays, pour parler aux occasions de faire du bien, là où il faut ou que je me taise à regret, ou que je me serve de truchements, qui n'ont pas l'énergie qu'a une parole animée de son propre sentiment. Je suis à la porte de la Terre-Sainte, à trois journées de Nazareth, et à six de Hierusalem: ce que je pourrais pourtant faire en trois jours de mer, bien aisément, et je ne les ai pas encore pu dérober aux emplois nécessaires pour les donner à ma dévotion; et difficilement le ferai-je tant que je serai seul, quoique des marchands me fassent la courtoisie que de me présenter leurs bourses pour ce voyage, qui n'est pas une petite grâce de leur part, ni une petite mortification de la mienne, en une saison où les Révérends Pères de Hierusalem sont en paix, moins molestés, et on pourrait faire ce pèlerinage sans danger. (1)

Je ne veux pas user de redites à déduire mes petits emplois en cette mission, qui sont les mêmes que l'année précédente, hors que ma solitude les augmente. Les lettres à Rome, en France, en Perse, en Pologne, en Grèce, aux Indes, par toute la Syrie, en font toujours une bonne partie. Mais, à ma charge, il a fallu, cette année, ajouter l'école, les jours ouvriers, sans quitter, la congrégation des marchands, les fêtes, et les exercices des missionnaires aux vaisseaux, toutes les visites des malades, la pacification des querelles, vaquer aux esclaves, ôter les scandales du pays, et la charge de curé des Français, une partie de cette année, sans parler de plusieurs voyages aux villes éloignées à 30 lieues, pour les nécessités de nos maisons, et courir aux malades de notre nation, dont deux principaux sont morts, et leur donner la consolation de voir auprès d'eux, en ce besoin, un Père de notre Compagnie, qui est seul, tant est grande la nécessité d'ouvriers en nos missions.

40. — Voici en détail le peu de fruit qu'il a plu à Notre-Seigneur cueillir à Seyde. Un chrétien du pays qui, depuis trois ans, avait bruit de vivre avec deux femmes, dont l'une avait son mari absent, et l'autre était veuve comme lui, après avoir été sollicité

(1) Le P. Poiresson fit en 1655, le pèlerinage de Terre-Sainte. Il nous en a laissé une relation intéressante, encore manuscrite, *Bibl. Nat.* Paris, *fonds fr.* 6111, in-16, 91 pages.

par d'autres religieux, même par le feu Père Jean Amieu de notre Compagnie, enfin, par la grâce de Dieu, s'est résolu (1) d'épouser la veuve, qui était grecque; et de plus lui avons persuadé de la faire maronite, c'est-à-dire catholique (2). Mais tout cela ne s'est pas effectué sans grande peine, non seulement de la part de cet homme, à le poursuivre un an entier, mais encore de celle d'un sien fils, déjà marié, qui craignait d'avoir de nouveau héritiers d'un bien déjà assez petit ; mais de plus encore de la part de personnes d'église, qui ne voulaient pas perdre une de leurs brebis, et craignait-on qu'ils ne fissent quelque avanie auprès des turcs. Mais l'évêque grec, qui est notre ami, et le vicaire du patriarche de Damas, ami des Nôtres en cette ville-là, considérant le bien de ce mariage, qui ôtait un scandale public, donnèrent les mains, n'y faisant point d'opposition, comme nous les en priâmes. Mais enfin Dieu fut le maître et termina tout heureusement, comme nous l'avions projeté.

41.— Trois chrétiens m'ont été adressés, cette année, soupçonnés de se vouloir ranger au turcisme; l'un demeurant à Seyde pour dette, lequel ne se sentant pas solvable aux gens de la ville, en craignait la prison et le bâton; là où se faire turc est un blasphème, ici, qui efface tout crime et essuie toute peine. Je sollicitai pour lui les marchands de sa nation; on paya les dettes, et le soupçon fut levé. L'autre était un marinier d'Europe, qui, pour avoir quelque querelle en son vaisseau et appréhendant le pouvoir de sa partie, s'il y retournait, prit la fuite vers le sérail du gouverneur. On crut qu'il s'y allait retirer pour déclarer son mauvais dessein ; on l'attrapa, on le saisit et on l'amena au quartier des Français, où je fus prié par M. notre consul de le ramener de cet égarement et lui donner de meilleures pensées. Je le visitai plusieurs fois dans un lieu où il était serré; je le confessai; il communia à la chapelle consulaire, et puis retourna en son vaisseau, et de là en chrétienté. Le troisième avait déjà été renvoyé en France par le consul, et pourtant, il eut la hardiesse de revenir sur un autre vaisseau, d'où étant empêché, à son abord, de se débarquer, il fut surpris comme

(1) La Relation latine ajoute : tandem, Dei gratia, ad se rediit, post gravem cœlitus inflictam plagam carceris et avaniæ a Præfecto Sidonico.

(2) A cette date, les maronites seuls avaient une hiérarchie soumise au S. Siège, et le nom de catholique s'identifiait avec celui de maronite et de *frangi* ou *latin*.

il se voulait par un esquif mettre à terre. On crut qu'il le faisait à dessein de s'aller rendre aux turcs ; on le reconduisit au vaisseau, où il fut mis à la chaîne. Je le visitai, consolai, confessai ; y étant devenu malade, j'obtins qu'on l'apportât en terre, où, étant guéri, je le confessai de nouveau pour le communier, et enfin fut embarqué derechef.

42. — Nous avons contribué à sauver deux esclaves, en amenant l'un de Tripoli, pour faire voile à Seyde vers l'Italie, d'où il était, et lui faisant trouver 17 écus, auprès de nos marchands Français, pour aider à le rendre en son pays. L'autre était Polonais qui, venant de Hierusalem, se vint jeter en notre maison et implorer notre secours. Je ne sais par quelle imprudence, quoique nous lui eussions ouvert les bras et le cœur, il en sortit et se fit voir à la ville en lieu assez public : ce qui fut cause que M. notre consul, bien que je lui en fisse instance, après son retour chez nous, ne jugea pas sûr de l'embarquer en ce port où près d'une douzaine, en cette année, ont trouvé le chemin de leur pays et de leur salut. Je ne perdis pas pourtant courage de trouver une autre porte pour mettre en la liberté des enfants de Dieu celui que je voyais la désirer tout de bon. Je le fis conduire à Baruth, où était le consul de Tripoli pour lors, et, comme il nous est ami et fait volontiers les bonnes actions de cette sorte, il le reçut pour le faire repasser en France par un des vaisseaux de son port, avec une aumône de 13 écus que je lui fis trouver auprès de nos marchands de Seyde.

43. — La congrégation de Notre-Dame a été si fréquentée, les avent et carême, de ceux mêmes qui n'en sont pas, pour assister aux exhortations, que la chambre, quoique raisonnable, était trop petite. Aucuns demeuraient aux portes et hors les portes debout. Les religieux mêmes, Capucins et Observantins, Pères et Frères, nous faisaient l'honneur d'y assister, tant nous sommes, Dieu grâce, en bonne intelligence avec eux. M. notre consul n'y a pas manqué, quoi qu'il n'en soit pas, comme était son prédécesseur. Le fruit, Dieu merci, s'en est vu par de plus fréquentes confessions et communions, la lecture des bons livres qui est en vogue, les mauvais que j'ai tirés. Tel marchand nous a donné une somme considérable pour nous faire venir de bons livres de dévotion, pour en faire, après, la distribution. Les actes signalés de vertus aux occasions feront voir, au chapitre que je leur donne, que la vertu est parmi nos marchands Français.

44. — Et pour dire quelque chose de notre école, le *chaoux*, qui est comme le héraut du gouverneur, ayant rencontré, en un lieu étroit et obscur, un de nos écoliers maronites de l'âge de douze ans ou environ, le pressa de le suivre et de se faire turc ; cet enfant lui répondit hardiment qu'il n'en ferait rien ; l'autre fait instance de paroles, de menaces, puis d'effet, tirant son *ganjar*, qui est une espèce de grand couteau qui tient lieu de poignard, ce pauvre petit, ne pouvant pas fuir, tint bon. Le turc lui porta le fer sur la poitrine ; cet innocent agneau reçoit le coup sans crier au secours, lorsque Dieu l'envoya. Le *chaoux*, apercevant notre Frère qui venait, et d'autres du pays, lâcha la proie. On aurait cru être un jeu, et ses petits compagnons d'école n'en faisaient que rire, devant qu'on sût tout le procédé de ce méchant homme, et disaient à leur camarade qu'il avait eu tant de peur qu'il avait, en tremblant, fait trembler la terre sous ses pieds. Mais nous sûmes que le jour auparavant, le même avait tenté un autre de nos écoliers, qui fuit et s'échappa de ses mains, étant plus grand, et un troisième qui n'avait été que deux ou trois jours à l'école, et était grec peu instruit, ayant été enlevé effectivement et mené au cadi et coupé, fit voir que c'était tout de bon. Nous fîmes plainte au consul de cet attentat dans le camp, ce qui l'obligea d'aller en veste, avec messieurs les négociants, chez le gouverneur pour en demander justice, et qu'on y mit ordre à l'avenir, mais pourtant sans relâcher la proie déjà enlassée et ensanglantée, dont pourtant il nous reste une faible espérance de la retirer, quand le gouverneur sortira de charge. Ceux qui liront ceci prieront Dieu que notre dessein ait son effet. Cet enfant se nomme Joseph, et ce grand Saint nous fait espérer qu'il le retirera de ce naufrage de sa liberté, de sa foi, de son salut, sans espérance pourtant de recouvrer ce qu'il a perdu, contraint de servir au crime des turcs : ainsi est-il appelé en ces quartiers.

45. — Un autre fruit de notre école, — outre celui de les affermir en la foi contre de telles occasions, — c'est qu'ils y apprennent le psautier en leur langue, pour leur servir de consolation un jour, dans l'oppression du pays : témoin celui qui nous vint dire que, s'étant trouvé en prison, où, de tous les chrétiens qui y étaient lui seul avait été à l'école, ils les consolait tous, leur récitant de temps en temps quelques versets, et surtout celui de *Patres nostri in te speraverunt et non sunt confusi*. Joint que les enfants font part des prières qu'on leur apprend, à ceux de leurs maisons qui ne les

savent pas, et de ce qu'ils entendent au catéchisme ; jusque-là que le curé de Seyde est venu demander les histoires que ces petits prédicateurs récitaient, pour les dire lui-même à l'église.

46. — Nos vaisseaux Français promettent tous de garder l'ordre établi, l'année passée, contre les renieurs de Dieu ; et comme je parlais de l'établir en un vaisseau venu de nouveau, on me dit qu'il y avait déjà une peine établie contre ce blasphème exécrable, qui était de les tenir 24 heures attachés à un poteau marqué au-dessus du nom de Jésus, et puis leur donner un bon coup de palette sur les doigts, afin que la honte et la douleur fussent une mémoire du passé et un préservatif du futur.

Nous avons continué dans les vaisseaux nos exercices ordinaires, catéchismes, exhortations, confessions ; fait communier de grands garçons qui ne l'avaient jamais fait, quoi qu'ils passassent l'âge d'obligation de plusieurs années. Un d'eux qui me dit avoir 20 ans, se mit à pleurer comme je lui en faisais reproche, me disant qu'il avait été, jeune, abandonné de père et mère, sans instruction.

47. — Pour nos voyages, dans les villages où nous nous arrêtions, je faisais un peu de catéchisme aux enfants que je pouvais amasser et aux hommes qui s'y rencontraient, ce qui faisait que ces bonnes gens m'invitaient chez eux. Mais il ne faut pas quitter la caravane à Tripoli, même étant obligé de coucher à la marine, sur la terre, à l'air, pour ne perdre pas l'occasion de s'embarquer. Je fis le catéchisme dans le grand camp, sous la porte duquel on nous retira par charité, tous les enfants y accourant avec les hommes, ravis de voir ce qui ne se fait pas par les prêtres du pays. Là-même, l'évêque grec, que je visitai, homme savant et de vertu et de bonne façon, me donna à entendre qu'il était catholique, gagné par le feu Père Jean Amieu, avec qui il avait grande habitude, et me demanda des lettres de recommandation pour aller à Rome et y mener des enfants à notre séminaire. L'évêque de Seyde nous visite souvent, et nous lui réciproquement. En nos entretiens, qui sont des points de controverse entre les grecs et les romains, il témoigne être de même sentiment que nous.

48. — Les réconciliations les plus signalées ont été de deux consuls de Tripoli, venus à Seyde, l'un consul des Français, l'autre des Flamands et Hollandais, qui se terminèrent par des embrassements et promesses mutuelles de vivre désormais en bonne intelligence. L'autre réconciliation fut de notre consul avec la plus

grande et la plus considérable partie des marchands Français, dont la division allait ruiner le négoce ; et, Dieu grâce, le feu s'éteignit devant qu'il eût fait grand progrès. Après plusieurs allées de part d'autre, que je fis, et l'entremise de quelques-uns qui étaient neutres, tout se pacifia, et celui qui avait excédé demanda pardon.

49. — Reste mon emploi de curé ou de vicaire, pendant la peste, qui dura plus de trois mois, à commencer huit jours après Pâques. Le R. Père Président de la Terre-Sainte s'étant, comme curé, exposé à l'occasion de quelques Français frappés, me laissa le soin de faire confesser et communier quelques-uns qui, dans la quinzaine de Pâques ne l'avaient pas fait ; ce que je fis avec assez de peine, à l'occasion d'un qui ne se pouvait réconcilier avec un autre, et, en effet, l'année précédente, s'était allé confesser hors de Seyde, sachant bien qu'ici on ne l'aurait pas reçu au sacrement qu'il ne se fût mis à son devoir en ce point, comme, Dieu merci, il fit cette fois.

D'abondant, il arriva que le R. Père custode des capucins, se trouvant hors la ville en ce temps, il ne put pas y rentrer ; en sorte que je demeurai seul prêtre pour servir tous les marchands Français, dans un temps de danger de leur vie et avec quelque danger de la mienne, confessant indifféremment tout le monde, même ceux qui avaient conversé au quartier empesté et avaient été dans la chambre d'un pestiféré.

Le matin, je leur disais la messe, et faisais faire la prière publique tous les soirs. Les fêtes et dimanches, je donnais une exhortation après le prône ; on disait vêpres après dîner. Enfin Dieu nous préserva par une spéciale providence, n'étant mort aucun Français de ceux qui étaient logés parmi nos marchands, que le premier qui fut cause qu'on se retrancha. Mais, parmi nos artisans, il en mourut environ une douzaine : ce qui obligea messieurs les négociants, la peste finie, de faire une communion générale pour remercier Dieu qui les avait visiblement protégés, lorsqu'en la ville, il était mort mille personnes. De fait, il ne se conserve ni chrétiens ni turcs, ceux-ci disant que tels et tels mourront, et qu'un ange vient avec un dard les frapper. Néanmoins, depuis qu'ils voient qu'il ne meurt pas tant de Francs, quelques-uns des grands du pays se moquent de leur superstition, et se retirent fort bien à la campagne. Il arriva ici que l'aga du château, c'est-à-dire celui qui y commande, perdit les deux fils qu'il avait, qui furent enterrés en même jour ; et, nonobstant la contagion, toute la ville s'assembla pour le con-



voi. Le père, assez âgé, marchant devant les corps, frappait sa poitrine comme un désespéré. On les porta à une mosquée où est leur sépulture ; ils furent trois heures à leur cérémonie.

50. — L'honneur qu'ils rendent aux morts nous a obligés à faire régler celui que les Français leur rendent assez en désordre, à raison qu'il faut porter le corps à une petite lieue. Ils montaient à cheval et marchaient sans ordre. Je fis en sorte que les prêtres joindraient la bière, les marchands suivraient deux à deux, à cheval, le consul en tête ; ce qu'ils trouvèrent bon de faire.

51.— Je m'étais oublié de dire que notre Frère Benoît Rivoire, qui est ici, enseigne à lire les enfants arabes en leur langue, pendant que je le fais aux grecs et aux Français en la leur. Et le même Frère me sert de truchement quand je fais le catéchisme à tous en commun, d'autant que je ne suis pas assez savant pour me donner à entendre aux arabes, si ce n'est sur les principes de la foi, que je sais par cœur ; et encore me sers-je des passages de mon bréviaire pour me faire mieux entendre aux rencontres à la campagne ; quelquefois aussi nous appelons les enfants de la ville, les fêtes, quoi qu'ils ne soient pas écoliers, pour leur apprendre leur créance.

Chapitre V.

Des missions de St Jean de Tripoli et de St Paul de Damas.

52. — Puisque nous avons fait voir en France les éloges des Pères qui sont décédés sur la fin de l'année 1653, l'un à Tripoli et l'autre à Damas, qui étaient seuls des prêtres de notre Compagnie, chacun en sa mission, je ne crois pas qu'on demande des fruits de l'arrière-saison, du moins aux lieux où il n'y a plus d'ouvriers (1).

53. — Après le décès du feu Père Jean Amieu, supérieur de Tripoli, notre Frère Pierre Bescherel se trouva employé à faire un autel de menuiserie à des religieuses dont nous avons déjà parlé (2), ouvrage qu'il a parachevé, au contentement de ces saintes filles, et avec l'admiration de tout le pays, tant pour sa beauté et sa gentil-

---

(1) L'éloge du P. Amieu, mort à Beyrouth, est au tome I des *Documents*, p. 422. Nous donnerons plus loin celui du P. Queyrot.

(2) Cf. *Documents* I, p. 422.

lesse, que pour ce qu'ils savent qu'un remerciement a payé l'ouvrier, et. ce qui est véritablement beaucoup à priser de sa part, l'édification très grande pour les mœurs de ceux qui ont conversé avec lui, tant religieux qui demeurent sur les lieux, que séculiers du pays.

54. — Un autre Frère lui a tenu compagnie, tant qu'il n'y a pas eu de Père en cette mission-là, c'est-à-dire pendant le peu de séjour qu'y a fait le Père Adrien Greslon, dont nous avons parlé au chapitre premier, qui, à son retour du voyage à Hiérusalem, y demeura quelques mois, attendant son passage à la Chine, et y a laissé, comme partout où il a été, l'odeur d'un vrai jésuite. Il ne faut pas taire deux réconciliations signalées, qu'il a ménagées avec grande prudence, l'une du consul des Français, qui était lors à Tripoli, et de celui qui l'avait précédé en cette charge. Ils en étaient venus à de grandes extrémités; car outre le dommage qu'en recevait la nation, le négoce en était troublé et là et à Seyde pour la correspondance. L'un fut fait prisonnier des turcs et bâtonné ; l'autre déposé par les mêmes ; et tous deux à de grands frais, qui allèrent dans la bourse du turc. Un grand de France, qui passa lors en cette ville-là, n'y put réussir, quoique seigneur d'esprit et d'assez bonne langue ; les religieux résidents n'y étaient pas ouïs ; et Dieu fit la grâce à ce Père, le jour de la Conception de la Vierge, de les voir s'embrasser en notre chapelle, par un accommodement qui a duré, et leur parla, dit-on, en cette conjoncture, en apôtre. Suivirent d'autres moindres pacifications des particuliers, en sorte que ce fut une paix générale.

55. — Il en avait fait une guère moins considérable, passant à Baruth, entre des marchands Français, qui s'appuyaient des grands du pays, de part et d'autre, en danger d'éclater. Le consul de Seyde y avait travaillé comme à une chose de sa dépendance, et des personnes de condition séculière et ecclésiastique ; mais Dieu en avait réservé la conclusion au même Père ; ce qui a fait qu'il a laissé, en ces lieux de passage, beaucoup de regret de ce qu'il ne s'y est pas arrêté, et de consolation du fruit qu'il a fait (1).

(1) A quelque temps de là, le P. Greslon partit pour la Chine. *Ejus a nobis abscessus pro Sinis*, dit le P. Poirresson dans la relation latine qu'il adresse à Rome, *tam universis fuit augmentum doloris, quam præsentia consolationis erat.*

56. — Quant à Damas, les exercices du feu Père Hiérôme Queyrot ont été continués par son successeur, le Père Adrien Parvilliers, qui se trouva à Damas comme par miracle, ainsi que nous avons remarqué en son éloge, lui a succédé en la connaissance des langues arabe et grecque, de sorte que d'abord il est entré en estime, y est en crédit et fort consulté. et a adouci les regrets du décès de son prédécesseur, et plutôt accru que diminué le nombre de la jeunesse qu'on instruit en cette ville-là avec grand succès.

57. — Le vicaire général du patriarche grec absent, qui est un archevêque nommé Gérasime, étant venu visiter notre maison, avec les plus honorables du clergé, en témoignage de la bienveillance qu'ils ont pour des religieux étrangers, qui enseignent gratuitement leur jeunesse le grec et l'arabe. et de plus la foi catholique romaine, — ce sont les termes qu'on m'écrit, — le Père pour faire honneur à ces prélats, et ensemble leur faire voir quelque essai du profit que ces enfants, la plupart grecs, faisaient, commanda à six petits écoliers des mieux instruits de la Doctrine du cardinal Bellarmin de s'en interroger l'un l'autre, et d'expliquer leurs réponses : ce qu'ils firent avec tant de satisfaction que le vicaire général du patriarche prenant la parole, après avoir loué le feu Père Hiérôme Queyrot, qui a donné commencement à ce petit séminaire, et avoir dit qu'ils le tenaient parmi eux comme un saint, il ajouta : « Il est vrai que l'ordre que tient Rome est admirable pour inspirer à toutes les nations la foi catholique romaine, vous envoyant, mes Pères, par tout le monde, enseigner la jeunesse. plus susceptible que des personnes âgées pour prendre de bons sentiments de la vraie foi. » Voilà un témoignage illustre, comme cet emploi, quoique bas devant les hommes, gagne leur estime et leur cœur.

58. — Le Père a introduit de lire le psautier arabe en littéral et non pas en vulgaire, comme il se pratiquait jusqu'ici ; en quoi il a eu beaucoup d'opposants dans la ville. Mais les plus sa-

---

Il ajoute : *Vir qui omnibus quibus in Syria notus fuit, in amoribus ; vultu spirante affabilitatem, prudentiam, imo et pietatem* . . .

Le P. André Greslon était né à Périgueux, le 27 avril 1618. Il entra prêtre au noviciat de Toulouse le 1er juin 1643, et partit en 1647 pour les missions du Canada. Revenu en France, (août 1650), il partit pour les missions de Chine où il arriva en 1657. Il mourut à Kan-tchou-Fou, (mars 1697).

vants l'ont soutenu publiquement à l'église, disant tout haut à ceux qui en murmuraient que nous avions raison, et qu'il n'y avait que des ignorants qui nous y pussent ni dussent contraindre.

59. — Le Père Parvilliers vint d'Alep à Damas, où nous avons dit le grand bien qu'il y a fait, parlant du secours donné à ceux du pays, et pour encourager ceux que Notre-Seigneur toucherait de venir donner du secours à une mission déserte d'ouvriers en chacune maison, en ayant déjà quitté une, savoir Tripoli, et étant sur le point de quitter celle-ci même de Damas.

60. — J'ajouterai aux signes du changement prochain de religion, que j'ai dit être arrivés en Syrie l'an passé, ceux qui sont encore arrivés en Damas même, capitale de cette partie de l'empire turc. Le premier est d'un grand déluge d'eaux descendues des montagnes du Liban autour de cette grande ville, et qui ont monté jusqu'à une pierre noire, de temps immémorial remarquée pour fatale au mahométisme, lorsque les eaux arrivaient jusque-là : ce qui, en effet, a donné tant de terreur au peuple qu'un des principaux maronites, notre ami, vint trouver les Nôtres à la maison, et leur dire qu'à la ville on disait hautement que si les Vénitiens venaient là-dessus à avoir succès, on ferait aussitôt main basse sur tous les Francs qui sont à Damas.

61. — L'autre est un feu qui, le même hiver, a embrasé un grand quartier de la même cité, proche la grande mosquée, jadis cathédrale de Damas, et ce, dit-on, par un coup de tonnerre, en pleine nuit, dont les boutiques des plus riches marchands, attachées à un côté de cette mosquée, ayant été brûlées, elles ont laissé à découvert une porte de cette grande basilique, sur le frontispice de laquelle on lit ces mots grecs : ἡ βασιλεία σου, Χριστὲ, βασιλεία πάντων τῶν αἰώνων, καὶ ἡ δεσποτεία σου ἐν πάσῃ γενεᾷ. *Regnum tuum, Christe, regnum omnium sæculorum, et cet.* qui est un verset du psaume 144. L'eau et le feu sont les avant-coureurs de la colère de Dieu, qui se terminera à rendre à Notre-Seigneur ce qui n'est sorti de son domaine que par une injuste usurpation.

Chapitre VI.

Exemples de vertus signalées.

62. — Si c'est dans les occasions soudaines et imprudentes que

l'on agit plutôt par habitude que par délibération, et si ces rencontres sont de quelque mal violent, c'est lors que le vice et la vertu se montrent, selon que l'un ou l'autre nous domine. Nous avons bien sujet de croire que M. le préfet de notre congrégation de Seyde est d'une vertu plus que commune, par la façon dont il se gouverna en un accident autant inopiné que désastreux. Il est homme de 55 ans et de condition parmi Mrs les négociants. Il était allé en bonne compagnie reconduire à cheval un de leur corps, qui de Seyde allait à Smyrne ; il arriva que, dans la multitude des chevaux, un jeune marchand qui en montait un, n'en fut pas si bien maître qu'il le pût empêcher d'aller heurter cet honnête homme, de sorte que le corps du cheval lui froissa le genou et la cuisse gauche, et l'étrier du jeune cavalier lui cassa la jambe ; à ce choc, ce grave et sage personnage ne dit jamais autre chose à l'auteur de ce désastre sinon : Monsieur, qu'avez-vous fait ? quoique pourtant, en son âge déjà avancé, il soit autant actif et plein de chaleur que j'en aie connu de sa sorte.

Il ne se démentit point non plus dans les violentes douleurs qui suivirent la première. Il fut jusqu'en danger de mort, et me disait que, quand Dieu disposerait de lui, il n'aurait pas de ressentiment contre ce jeune homme, qui n'avait point de dessein de lui faire mal. Cependant il quittait une grande famille, où il n'y avait encore personne capable de la gouverner ; et tout le temps qu'il a été alité, près de trois mois, dans de grandes insomnies, outre les douleurs très aigues et beaucoup d'accidents inévitables en telle cure et en un tel âge, il a eu un même visage et même sentiment. Aussi Dieu a couronné sa patience par le succès d'un vœu qu'il fit à St Joseph, procureur qu'il était de la sainte maison de Nazareth et des Révérends Pères de la Terre-Sainte et préfet de la congrégation, qui n'eut pourtant point son effet que quand Notre-Seigneur le visita par sa communion de Pâques, que nous avançâmes devant des signes de gangrène ; car sitôt qu'il eut communié, il parut dans un état si tranquille, en une posture si douce, qu'il sembla qu'il voulait dormir : ce que de longtemps il n'avait fait. Il le fit, et ce fut le commencement de sa guérison, son mal, depuis, devenant tous les jours plus supportable, jusqu'à la parfaite guérison ; au moins n'a-t-il plus besoin que d'une canne, jusqu'à ce que les nerfs froissés soient plus fortifiés.

63. — Je joindrai l'exemple d'un jeune homme à celui-ci,

afin que l'on voie en tout âge des exemples de vertu. Il mourut effectivement, quoique robuste de corps et vigoureux d'âge, et d'une riche taille. Il avait fait un voyage pendant les grandes chaleurs de ce pays ; il en retourna avec une fièvre, se mit au lit. A peine y fut-il un jour ou deux que je le visitai ; je n'avais rien su jusque-là de sa maladie ; d'abord il me dit qu'il voulait mettre ordre à sa conscience, que c'était fait de lui ; et, en effet, il se disposa de si bonne sorte, et avec tant de ferveur et de dévotion, que plusieurs de notre jeunesse, qui ne pouvaient croire qu'il en dût mourir, s'apprêtaient à en faire des railleries quand il serait hors de danger. Il demanda pardon publiquement ; il protestait de vivre d'un autre air, si Dieu le remettait en santé, quoi qu'il ne fût pas de vie scandaleuse. Il reçut tous les sacrements avec une dévotion particulière ; il témoigna beaucoup de piété envers les siens en son testament, et de charité envers tous les religieux.

Bref comme on l'eut mis bas sur un matelas, par terre, pour le changer, il me demanda si le Fils de Dieu était mort à terre. Je lui répondis que non, mais qu'il avait été attaché sur la croix. Il témoigna en tirer consolation ; et, comme il pressait qu'on lui donnât rafraîchissement de quelque boisson et qu'on la lui refusait, à raison que peu auparavant il avait pensé étouffer comme on lui en donnait, je lui dis que Notre-Seigneur était mort dans la soif, soulagée seulement de vinaigre ; il demanda qu'on lui en donnât. Je répliquai que c'étaient des ennemis qui lui en avaient donné, et qu'il n'y avait personne là qui voulût augmenter son mal, au lieu de le soulager. Peu après, il rendit l'âme, pendant que nous le recommandions à Dieu. Cette mort d'un jeune homme de si forte santé et avec un tel mépris du monde, à cette dernière heure, en toucha plusieurs et fit beaucoup de bien.

64. — A ces deux exemples, j'ajouterai un troisième d'un Flamand qui a résidé à Seyde peu moins d'un an, pendant lequel il se fit recevoir de la congrégation. Vraiment c'est un jeune homme qui a remporté l'estime d'un saint, comme en effet je crois qu'il en prend le chemin. Il peut être de trente ans, de bon esprit et ingénieux pour plusieurs inventions, de maison honnête à qui sert son bien. Il me disait que Notre-Seigneur l'avait attiré à soi, premièrement le sevrant de l'affection du monde par l'affection ardente qu'il prit aux mathématiques : ce qui le retira des compagnies, quoi que je ne croie pas qu'il y ait été fort

avant, tant il a le naturel à la vertu ; que de là il se mit à faire quelques petites mortifications au boire et au manger, par l'abstinence de ce qui lui revenait le plus au goût, de quoi la satisfaction qu'il reçut en son âme le porta de ces petites à de plus grandes.

Dieu lui communiqua aussi de plus grands sentiments de piété : ce qui le fit adonner à l'oraison mentale ; et aujourd' hui il y passe des heures avec plaisir. De vrai, je l'ai considéré quelquefois à l'église : sa modestie était ravissante, les deux ou trois heures à genoux, le visage tout en feu ; et quand il fut reçu à la congrégation, les larmes lui tombaient si fort des yeux, et les douceurs intérieures attendrissaient tellement son cœur qu'il eut peine de prononcer l'oraison ordinaire en cette cérémonie.

Il s'offre, tous les ans, au jour de Noël, à Notre-Seigneur pour commencer avec lui une nouvelle vie, depuis la première fois qu'il le fit à tel jour pour se mettre à la dévotion, et dit qu'il lui semble en effet tous les ans commencer de nouveau, et, par la grâce de Dieu, avec nouveau profit. Il est homme de grandes pénitences, disciplines, jeûnes, veilles ; il couche sur les planches ; et avec tout cela, un visage gai et d'un ange ; il est heureux de rencontrer occasion de vertu. Ce fut lui qui mena à Baruth cet esclave dont nous avons parlé, et le fit à ses frais.

Il a eu de grands desseins de servir Malte et Venise par ses mathématiques de guerre ; mais à défaut que l'une et l'autre n'ont pas voulu lui accorder quelques conditions à la gloire de Dieu qu'il demandait, l'accord ne s'est pas conclu. Il a des sentiments de Dieu très grands, et du mépris du monde ; il me disait une fois : les saints, à ce que nous croyons, voudraient retourner du ciel pour servir à la gloire de Dieu ici-bas, et nous, qui y sommes pour si peu de temps de vie, nous sommes si lâches à son service. Quand aux biens du monde, ils les comparait tous à un grain de sable à l'égard de ce grand firmament, et tant de peines, ajoutait-il, pour si peu. Il est pour sa personne, entre les mains de Dieu, comme un enfant en celles de son père, de sorte qu'il avait peine de croire qu'il fallût penser au lendemain, prenant l'évangile au pied de la lettre. Sortant de ce port, il ne voulut pas demander à Dieu qu'il le délivrât d'esclavage, car peut-être ce sera mon bien, disait-il. En effet il tomba entre les mains d'un corsaire ; il eut liberté à raison qu'il était Flamand et que ce corsaire marchait sous le pavillon d'Espagne. Il passionne le martyre, comme les gens du monde une haute

fortune, et les croix que Notre-Seigneur lui envoie, il les reçoit comme ce qu'il a désiré, et dit que jamais il ne lui en vient de pressantes qui ne soient suivies de grands dons de Dieu.

Pour ses inventions d'ingénieur, il se sert du signe de la croix sur ses ouvrages, quand il y trouve difficulté, et enfin il trouve ce qu'il cherche. Il porte sur soi un morceau de la vraie croix, que je tiens pour assuré pour les preuves qu'il en donne. Et, en effet, il assure qu'elle fit un miracle en la personne d'un de nos Pères, avec qui il alla à Damas, dont le cheval ayant manqué des pieds de devant, et le pied glissé par-dessus la tête, l'os de la jambe, qui se nomme la petite faucille, en fut rompu et paraissait de travers, ainsi que leur guide le remarqua avec lui, et que, par l'application de la vraie croix, il fut renoué et rétabli en sa place, sans que le Père, comme étourdi de la chûte et du coup, s'en soit aperçu ; lequel aussi il servit le reste du chemin comme un valet, lui donnant son cheval qui était meilleur, lui accommodant la couche au gite, mettant en pièces ses chemises les plus fines pour lui bander la jambe restant fort enflée et enflammée, dont il fut bien un mois sur le lit. Et je n'estime pas un moindre miracle, qu'après le coup, ils furent huit jours égarés dans les neiges des montagnes et que la gangrène ne s'y mit, n'ayant pas les appareils nécessaires hors d'un peu de chaux et de glaire d'œuf qu'une femme turque y appliqua. Enfin le Père m'écrivit qu'il lui avait servi d'un ange, même le consola, et l'ayant tiré d'un précipice où son cheval quasi aveugle le portait, lui ayant la vue un peu basse, cet homme lui criant bien à propos, lorsqu'il était sur le bord du précipice. Certes je crois que Dieu s'en servira pour quelque chose de grand, que le temps découvrira et que je ne puis pas dire.

65. — Il ne faut pas taire ce qui arriva, sur la fin de l'année, à deux de nos marchands des plus considérables, qui allaient de Seyde à Tripoli par mer. Voici ce que m'en écrit le Père Greslon, compagnon du danger : « Nous étions dans un petit bateau extrêmement chargé et embarassé soit de marchandises, soit de personnes, y ayant huit turcs, ces deux messieurs et moi. Le vent, qui était au commencement très modéré, étant devenu très violent, nous fûmes quasi durant deux heures continuellement en danger de périr, ce qui m'obligea de penser à bon escient à ma conscience, et d'avoir un recours particulier à la Sainte Vierge, faisant vœu de dire une neuvaine de messes, quand je serai arrivé à bon port, et de

jeûner tous les samedis de ma vie en son honneur. Et ayant averti ces messieurs de penser au moins au salut de leurs âmes, si c'était la volonté de Dieu que les corps périssent dans les ondes, ils se confessèrent tous deux, et me dirent, ce me semble, qu'ils avaient fait vœu de jeûner tous les samedis à l'honneur de la Vierge ; et leur ayant suggéré la pensée de lui promettre qu'ils s'enrôleraient en la congrégation, ils témoignèrent en être très aises, et me réjouis bien fort d'apprendre, par la lettre de Votre Révérence, qu'ils ont effectué leurs promesses. Un peu après que nous eûmes fait ces vœux-là, nous nous vîmes hors de danger et prîmes heureusement terre ; et celui qui était patron de la barque nous dit qu'il avait été sur le point de se jeter dans la mer pour se sauver. »

66. — Conjointement à ce bon succès de dévotion à la Vierge, je crois que je puis joindre une punition exemplaire d'une impiété de quelques turcs envers la même Vierge. A Derbecine, village proche de Seyde, est une église (1) célèbre dans le pays pour le concours à Notre-Dame, à qui elle est dédiée. Ce village étant déserté cette année, y vinrent deux turcs ; l'un enfonça la porte de l'église, la brisant ; l'autre attenta sur le tableau de la Vierge et le mit en pièces. Tous deux, le même jour, furent châtiés à proportion de leurs sacrilèges. Le même jour mourut celui qui avait mis en pièces le tableau de la Vierge ; et le cheval de l'autre mourut sous la porte de sa maison. Je l'ai appris, sur les lieux, du curé. (2) Le *cheique*, qui est comme le Seigneur du lieu, l'a confirmé. L'évêque en a fait l'information, comme je l'en avais prié (3).

---

(1) Dans la relation latine, il est dit : Bæ V[is] templum, capellam melius dixerim, tam parum patet.

(2) Un marchand Français, délivré de la peste, fit don à la chapelle d'un nouveau tableau. Le P. Poirresson alla, à cette occasion, célébrer la sainte messe dans ce lieu de dévotion (relation latine).

(3) Ab episcopo Isaac Maronitarum doctissimo, quem in factum rite inquirere rogaveram, cum Sidone existeret, confirmatum intellexi. (rel. lat.)

RELATION

des missions de la Compagnie de Jésus

en Syrie, — en 1654 et 1655

envoyée par le R. P. Nicolas Poirresson, Supérieur des missions du Levant et de Perse,

au R. P. Louis Cellot, Provincial de la Province de France.

(*Bibl. Nat. Paris, Mss. fr. Collection Moreau, n. 842, f. 41 etc.*)

SOMMAIRE

1. Peu d'ouvriers dans la mission et beaucoup de persécutions. — 2. Tyrannie du Pacha d'Alep et mauvais traitements infligés aux Francs ; la mission longtemps interrompue. — 3. Même tyrannie à Saïda.

Alep : 4. Les Pères Capucins d'*Alep* ont été emprisonnés et les assemblées de dévotion supprimées jusqu'au commencement de 1655. — 5. Eloge du consul Français pendant la persécution ; il paya deux mille écus pour les maronites accusés d'être du rite des Francs. — 6. Sa bienveillance et sa charité environ les missionnaires Jésuites. — 7. Œuvres de charité envers les chrétiens persécutés ; dévouement du P. Gilbert Rigault S. J. et mauvais traitements dont il est l'objet ; par son zèle, il empêche plusieurs apostasies. — 8. Changement du Pacha et rétablissement de la mission. — 9. Ministère auprès des esclaves. — 10. Fidélité à la foi d'un esclave Polonais. — 11. Réconciliations parmi les Français. — 12. Fruits consolants de l'école. — 13. Ces succès sont dus au courage et au zèle du consul François Picquet, qui sut résister au Pacha et sauver les missionnaires et les chrétiens ; zèle du consul pour la conversion des Syriens ou Jacobites ; espoir pour l'avenir.

Saïda : 14. Travaux apostoliques en ville et à bord des bateaux. — 15. Piété de quelques mariniers et dévotion à Ste Anne. — 16. Fruits consolants de la congrégation — 17. Sainte mort d'un fervent congréganiste, Pierre

Stoupan. — 18. Pardon accordé par un serviteur, blessé à mort, à son meurtrier. — 19. Patience d'un pauvre malade. — 20. Travaux auprès des chrétiens du pays ; confessions ; catéchisme dans les villages ; école ; représentation dramatique. — 21. Quatre enfants envoyés au collège maronite de Rome. — 22. Esclave Polonais rendu à la liberté et embarqué pour son pays. — 23. Piété d'un autre esclave, et fidélité à la foi.

VOYAGES : 24. Bien que l'ont fait aux musulmans par les conversations pieuses. — 25. Un musulman invoque la S[te] Vierge et honore le nom de Jésus ; église S[t] Georges entre Beyrouth et Tripoli, convertie en étable. — 26. Catéchisme dans les villages ; charité des chrétiens envers les missionnaires.

TRIPOLI : 27. Ministères, catéchismes et réconciliations.

DAMAS : 28. L'école est la principale occupation ; empressement des enfants à fréquenter notre école.—29. Mille enfants environ y ont été formés à l'arabe, quelques-uns au grec, tous à la piété.— 30. Œuvres postscolaires : explication de l'évangile et exercices de mathématiques. — 31. Nos Frères tiennent les écoles et les Pères y font le catéchisme. — 32. Projet d'une congrégation pour les anciens élèves. — 33. Catéchisme dans les écoles de la ville et à l'église maronite. — 34. Conversion d'un jacobite. — 35. Un des notables grecs se confesse.—36. Il voulait, par vengeance et sur de faux rapports, faire partir un religieux de Damas. — 37. Visite au couvent de Saïdnaya et exhortation aux religieuses grecques qui y demeurent. — 38. Visite aux religieuses de Hérache dans les Quesroan.—39. Entente avec les chrétiens et patience avec les musulmans.

ESPÉRANCE : 40. L'excès de la tyrannie est un indice de ruine prochaine. — 41. Tyrannie du Pacha de Saïda contre les francs, les chrétiens et les musulmans mêmes. — 42. Quelques exemples : il se porte héritier du marchand français, [Stoupan, cf. *supra*. n° 17] ; le Pacha d'Acre réclame sa part. — 43. Autres exemples. Les marchands ont dépensé trente mille écus en avanies. — 44. L'église grecque de Damas est endettée de 40 mille écus, pour extorsions iniques ; les chrétiens de Tripoli cherchent des aumônes pour se libérer. — 45. Eclipses ; tremblement de terre ; peste. — 46. à Damas, les grecs lisent, les jours de Noël et de Pâques, l'évangile en grec, en arabe et en *latin*. — 47. Troubles intérieurs et guerres civiles. — 48. Etat de la religion à Diarbékir, d'après une lettre du P. Alexandre de Rhodes ; les évêques arménien, chaldéen et syrien sont catholiques.

PROVIDENCE : 49. Châtiment des Pachas persécuteurs. — 50. châtiment des envahisseurs de la maison patriarcale de Cannobin. — 51. A la mort du P. Rigault à Tripoli, les officiers du cadi envahissent notre maison ; Dieu ne permit pas qu'ils découvrissent argent ou lettres. — 52. A Saïda, Mir Melhem favorable aux francs. — 53. Dans notre disette, les marchands de Saïda viennent à notre aide. — 54. Charité des chrétiens envers les mission-

naires en voyage.—55. Consolations divines. — 56. Douleur en voyant des enfants russes vendus esclaves. — 57. Providence divine envers le P. Al. de Rhodes et vertus de ce Père.

Mœurs orientales : 58. Jeux à l'occasion des fêtes musulmanes. — 59. Habillements des dervichs.— 60. Les bédouins de la plaine de Bekaâ. — 61. Les chameaux, — 62. Jeûnes rigoureux des chrétiens. — 63 Leur haine de la religion musulmane, cause de leur persévérance dans la foi ; le nombre des chrétiens de Syrie est de cent mille. — 64. Fidélité d'un enfant chrétien à sa foi ; circoncis de force et enfermé, il s'enfuit. — 65. Lieu où N.-S. terrassa Paul, près de Damas.

Mon Révérend Père,

1. — Le peu d'ouvriers que nous avons été ces deux années, et le beaucoup de persécutions que nous avons souffert en ce pays tout ce temps, sont la cause du moindre emploi et du moindre fruit que les années précédentes, comme nous déduirons en ce peu de lignes à Votre Révérence. Nous n'avons pas été plus de trois prêtres en quatre missions, et si le quatrième s'y est adjoint, il était passager, attendant d'aller plus loin vers l'Orient, ou il était encore novice en la langue du pays, et par là peu propre à servir.

2. — Les persécutions des turcs ont été plus violentes dans les villes où nous faisions plus de bien, Alep et Seyde ; en celle-là, par la suspension entière, un temps considérable, de toutes nos fonctions auprès des chrétiens du pays, dont le bascha avait fait une affaire d'état, disant qu'on se servait de ce prétexte pour pratiquer les peuples du Grand Seigneur et les faire révolter dans l'occasion ; en quoi il ne cherchait que quelque couleur pour le dessein qu'il avait de tirer une bonne somme tant des chrétiens Francs que des originaires, comme il a fait, après avoir emprisonné et les uns et les autres, et traité de bâton sur le ventre et sur les pieds un des principaux de nos marchands Français, insolenté le consul même, et battu et blessé les négociants qui étaient allés avec lui représenter leurs oppressions.

3. — A Seyde, on n'a pas été mieux traité par la tyrannie de deux gouverneurs successifs, dont l'un agissait par ses malices propres, les plus noires et les plus violentes qu'on ait jamais vues en cette échelle, l'autre par celles de ses officiers, qui reprochaient à leur

maître sa mollesse, de sorte que nous n'osions paraître au-dehors, parmi les chrétiens du pays, ni même agir au-dedans, parmi les Francs, je veux dire faire les fonctions de la congrégation, sans crainte d'y être surpris et châtiés de prison, pour nous du moins, et d'amende pécuniaire pour les marchands.

4. — Néanmoins, par la grâce de Dieu, nos personnes ont été hors de prise, en l'une et l'autre de ces villes. Lorsque nous avons vu en Alep les RR. PP. Capucins faits prisonniers plusieurs jours, qui fut le commencement de la persécution, depuis lequel temps toutes nos assemblées de dévotion y cessèrent, celle même de la congrégation des Français, jusqu'au commencement de 1655, c'est-à-dire environ demie-année, lorsque les choses s'adoucissant avec le bascha, on rétablit de vrai celle-ci des Francs.

5. — Mais l'obligation en est à M. le consul, qui animait les autres, non seulement par la charge de préfet qu'il y avait, mais par son exmple d'une piété sincère et non de mine, non de paroles seulement, mais effective en toute sorte de bonnes œuvres et envers toute sorte de chrétiens, dont il s'est déclaré le protecteur et le libérateur, n'épargnant ni sa bourse, ni son entremise auprès des grands de la ville, pour les tirer de peine, quand ses conseils n'y suffisaient pas. Il paya à deux mille écus près pour les maronites, chrétiens catholiques, persécutés pour être du rite des Francs ; et à l'égard des religieux de quelque ordre qu'ils soient, ou d'Europe ou de Syrie, il sert de tuteur et de père.

6. — Il y a tantôt quatre ans qu'il nous fit la grâce et l'honneur de nous loger en son palais, sans qu'il ait jamais voulu recevoir de nous ce qu'il donne du sien pour nous loger en un de ses appartements. Bien au contraire, nous y vivons une bonne partie ou de sa bourse, par ses aumônes, ou de sa table, par l'honneur qu'il fait d'y mettre le Père, qui a déjà resté deux fois seul sans Frère, pour des incidents ; voire après y avoir reçu les passants étrangers des Nôtres, et tiré des douanes à peu ou point de frais, et comblé d'autres faveurs, donné encore de sa bourse pour les voyages, comme il a fait cette année que j'écris ceci, 1656, trente écus à un de nos Frères pour le pèlerinage de Hiérusalem.

7. — Quant à la congrégation des citoyens d'Alep, bien qu'elle n'ait pas été rétablie si tôt, les Francs et ceux du pays s'y opposant, crainte de retomber dans le mal dont ils sentaient encore les pointes, néanmoins pendant cette intermission, on n'a pas laissé de

les visiter et aider à mettre en pratique les exhortations sur la patience à l'égard du turcs, qui avait été toute l'année dernière, le sujet de celles de leurs assemblées. De plus, on les a assistés d'aumônes, en leurs maisons, qu'on recevait des marchands à ce dessein, ou même de notre pauvreté ; en quoi le supérieur de la mission, qui était le feu Père Gilbert Rigault, est plus louable, que non seulement il se tirait le pain de la main, en un temps où tout nous faisait besoin. pour le mettre en la main d'autres, mais plus encore ne désistant pas de cette charité, quoi qu'il y reçût un jour, pour salaire, des coups de bâton d'un turc, qui pour lui faire pièce outre cela, c'est-à-dire tirer de l'argent, lui criait qu'il venait d'une maison infâme, quand, passant par là un grand du pays bien accompagné, touché de pitié du Père que cet insolent tirait en prison, le fit relâcher, disant : « Qu'as-tu à faire avec ce religieux Franc ? Ne sait-on pas qu'ils ne font mal à personne en ce pays ? Et puis leur pauvreté t'en peut-elle faire espérer quelque chose ? » Néanmoins, le Père retiré au khan chez M. le consul, fut averti de se tenir couvert quelque temps, que ce soldat avait juré de tirer cent écus de sa bourse, ou de lui casser la tête avec son bâton. Dieu l'a préservé de l'un et de l'autre, et lui, par ses assistances charitables, en a empêché plusieurs de se faire turcs.

8. — Enfin le bascha ayant quitté Alep, devenu grand vizir, et ayant été étranglé selon son mérite, nous avons obtenu à la Porte pouvoir de traiter avec les chrétiens originaires ; et leur congrégation s'est rétablie, après un an et demi près de cessation d'exercices publics. Voilà pour les citoyens d'Alep (1).

9. — Voici pour les pauvres étrangers esclaves, dont on a donné moyen à deux d'échapper et de retourner en chrétienté ; et à qui d'eux on n'a pu procurer le même bien, on a donné celui de la consolation de réception des sacrements, l'assistance la plus nécessaire pour qu'ils ne perdent, avec leur liberté, la foi. Il faut dire à la louange des Polonais de cette sorte qu'ils sont les plus constants en leur religion, et pourtant les plus sollicités de leurs maîtres, pour leur être de plus de service et plus fidèles.

10. — Je ne dois pas taire la vertu de celui qui est encore en Alep qui, ayant été pris en un sien château par des coureurs,

(1) Cf. Besson, *La Syrie*, p. 24 etc. et *Vie de Picquet*, p. 26 etc.

avec deux siens frères et autant de sœurs, n'a jamais su ce qu'ils sont devenus ; mais lui, étant mis à nu pour être circoncis, fit le possible pour y apporter résistance ; néanmoins ne pouvant rompre ses liens, disait à ceux qui usaient de cette violence : « Mon esprit est libre, quoique mon corps soit attaché, et ne sera jamais qu'à Jésus-Christ. » Ainsi il persévère encore aujourd'hui, sans vouloir même user de chair les jours qu'il sait être défendu aux chrétiens.

11. — Quant aux Français qui sont en Alep, il ne s'est rien passé de considérable, outre la continue des exercices de la congrégation, sinon dans les accommodements qu'il faut faire souvent pour leurs différends ; en quoi un d'eux s'étant résolu de se défaire secrètement de son ennemi, le Père, en ayant eu connaissance, le sut si bien gagner, que non seulement il quitta ce dessein damnable, mais en vint, après les différends ajustés, jusqu'aux embrassements de la charité chrétienne et d'une entière réconciliation.

12. — Je ne dirai rien de l'école, sinon que celui qui en a eu le soin dit que, sans expérience, on ne peut comprendre le plaisir innocent de cet exercice dans ce pays.

13. — Pour conclusion de ce peu qui s'est fait en Alep, j'assure sans flatterie qu'après Dieu, la louange en est due à M. le consul lequel, s'il eut été autre qu'il n'a été, et n'eut tenu le timon ferme pendant la tempête, c'était fait des missions en Alep et des missionnaires, et les pauvres chrétiens du pays eussent eu peine à se relever. Mais bien loin de céder au mal et à sa violence, il en prenait des forces, sans perdre un point de sa résolution, comme il témoigna lorsque, ayant été traiter ce bascha ennemi des chrétiens, depuis que leurs armes aidèrent l'émir du mont Liban, nommé Mir Melhem, à le combattre et le défaire, lorsqu'il était gouverneur de Damas, il lui parla avec assurance sur ses concussions ; et comme, contre l'ordinaire, on lui avait mis son siège aux pieds de cet impie, au bas du divan, il le prit et le posa à ses côtés sur le divan ; et une autre fois, n'y trouvant pas de siège, il prit un carreau et le mit côte à côte de lui, disant qu'il n'était pas moins consul et officier du Roi en la conjoncture des mauvais temps que des plus favorables, chacun craignant, et Turc et Français, que ce barbare, qui faisait du sultan, et qui n'a pu ployer devant son souverain, à moins que d'être fait son premier ministre, ne commandât qu'on lui avolât la tête et qu'on la lui mît là où il avait osé mettre les pieds sur son divan. Il me semble juste de nommer ce

digne consul, quoique assez connu, pour autant qu'il est en nous de contribuer à sa mémoire et à sa gloire : c'est M. François Picquet, Lyonnais, qui présentement encore travaille au moyen de réduire à la foi catholique en Alep les suriens ou jacobites ; de quoi s'il vient à bout, comme je me promets de son zèle et de son esprit, il nous va ouvrir une belle porte, non seulement en cette grande ville, mais encore en la capitale de Syrie, Damas, où les suriens, en moindre nombre, mais nos grands amis, leurs principaux suivront et feront suivre aux autres aisément l'exemple des Alépiens : ce qui mérite bien les prières de ceux qui prendront la peine de lire cet écrit.

14. — A Seyde, on a ramené, aux deux Pâques, des personnes qui ne s'étaient pas acquitté de leur devoir pour la confession et communion, l'un disant tout haut qu'il se ferait plutôt turc que d'aller à son curé ; l'autre, l'année précédente, s'étant déjà allé confesser à un pèlerinage à deux journées, sans autre prétexte que de leur pasteur. De plus, huit ou neuf d'un même vaisseau, renommé par les blasphèmes qui s'y faisaient horribles, ne s'étant non plus ni confessés ni communiés à Pâques cette dernière année 1655, alléguant que les grandes et violentes marées de ces temps-là les avaient empêchés d'aborder l'île où les vaisseaux sont à l'ancre ; un Père fut les trouver trois semaines après les fêtes, et leur ayant fait un discours de l'horreur du blasphème, ils se confessèrent tous sur-le-champ, hors un ou deux, et la communion ayant été remise au lendemain, car c'était sur le déclin du jour, le Père y retourna et y dit la messe pour leur faciliter la communion. Néanmoins, comme c'était le jour de leur partement, peu se communièrent, disant ne le pouvoir pas en cet empressement, et que ce serait la première chose qu'ils feraient après leur arrivée en France. Tel se trouva en ce vaisseau qui jamais n'avait été confessé, et le fut ; et je puis dire avec vérité qu'à peine va-t-on à cette visite de vaisseau, — ce qui se fait de tous pour l'ordinaire, — sans quelque fruit extraordinaire de personnes ou qui ne se sont confessés de plus d'un an, ou qui jamais n'ont fait une bonne confession, celant quelque péché honteux, ou qui ne savent rien de nos mystères, non pas même les noms, quoique dans ces mêmes vaisseaux se trouvent des capitaines, officiers et mariniers qui ont de la vertu. Ce qui suit peut passer pour preuve.

15.—En octobre 1655, une grande barque venait de France avec un vent plus favorable en poupe qu'on n'eût voulu, tant il était bon

et fort; un marinier donc fut commandé de monter aux antennes pour abattre quelque voile ; mais la violence du vent l'abattit lui-même et le fit couler de la voile en mer. On le tenait perdu, quoique lui n'y consentît pas, faisant tous ses efforts à la nage pour suivre la barque, que les vents emportaient bien devant lui. On s'avise de recourir à Dieu, comme aux autres maux sans remède humain ; tous se mettent à genoux, invoquent et font un vœu à Ste Anne. A peine est-il conçu et prononcé, que le vent change, n'étant plus en poupe, donne moyen de secourir ce pauvre désespéré, à qui on jeta un tonneau vide, et fit si bien à traits de bras qu'il l'attrapa, et, à sa faveur, se soutenant et respirant un peu, enfin il aborda la barque et y fut reçu, Dieu sait avec quelle joie et quelles actions de grâces à Dieu. Ils racontaient, à leur abords, à nos marchands de Seyde, cette merveille, les larmes aux yeux.

16. — Que s'il y a de la piété parmi des gens de marine, il y en doit avoir plus parmi ceux qu'on y exhorte chaque huit jours dans une congrégation, dans laquelle on ne fait pas peu de compte comme jadis d'avoir quelque charge, mais on les ambitionne saintement ; et laquelle ne va pas seulement croissant en nombre, mais en fréquence aux exercices de dévotion, par les exhortations pathétiques qu'y fait le Père qui en a soin. En cette dernière année, leur fête de la Conception s'y est célébrée avec tant de dévotion et de concours que la chapelle était trop petite, et il fallut dire la messe à la paroisse qu'on orna à ce sujet et elle s'y chanta à haute voix par le R. Père Président de la Terre-Sainte ; et afin que je ne semble en dire trop de la dévotion de nos marchands, j'en veux produire un de tous au point où l'on connaît mieux la vertu.

17. — Sur le commencement de 1655, mourut un jeune homme de 26 ou 27 ans, mais bien mûr pour le sens et pour le ciel. Il avait gagné en peu d'années dix mille écus, et pensait se retirer, sur la fin de celle-ci, pour prendre parti, n'étant pas encore marié. Il vivait si chastement qu'on disait qu'il était vierge, et je puis assurer qu'en trois ans que j'ai gouverné sa conscience en qualité de confesseur, je n'ai jamais entendu péché mortel de lui. La fièvre l'ayant saisi en la ville d'Acre, où il était comme vice-consul, il se fit apporter à Seyde, où en peu de jours il fut enlevé de ce monde, mais avec si peu de sentiment de ce qu'il laissait en terre, qu'il faisait bien voir que son cœur était au ciel avec son

trésor, sans que jamais on lui entendît échapper une parole d'impatience. Il reçut, grâces à Dieu, tous les sacrements, et mourut avec les regrets de tout le monde, des infidèles même, turcs, juifs et schismatiques, avec qui il avait fait négoce, chéri universellement de chacun d'eux, comme il l'était méritoirement plus de son père, à qu'il était quasi unique, ne laissant qu'un frère, fluet et jeune enfant. Dieu sait quels en ont été les justes regrets. Et puisqu'il était de la congrégation et qu'il est hors du monde, je le puis nommer pour en conserver la mémoire : il se nommait donc Pierre Stoupan, provençal de La Ciotat.

18. — Qu'il me soit permis de produire un serviteur des marchands, imitateur de la vertu de ses maîtres. Il fut assassiné par un chrétien du pays, et reporté au *camp* à Seyde, blessé de trois coups de *ganjar*, espèce de grand couteau. Le Père de la congrégation en fut averti ; il fut le recevoir à la porte ; et après qu'on l'eût tiré des mains des turcs, qui s'en voulaient saisir, il le suivit jusqu'à sa chambre, où on le porta, et n'y vécut que 24 heures. Pourtant il le confessa et lui fit recevoir tous les sacrements, avec tant de satisfaction du mourant, de la grâce que Dieu lui avait faite de mourir dans ces assistances, qu'il baisait l'étole et le surplis de celui qui lui donnait les sacrements, et pardonna non seulement à son meurtrier, mais même quand on lui en parlait, il détournait le discours au lieu de s'épancher en ressentiments ; voire étant interrogé juridiquement, peu de temps avant sa mort, le Père lui demanda s'il n'avait rien dit qui chargeât sa conscience, il fit réponse que non, mais seulement la vérité du fait.

19. — Voici un troisième exemple de piété d'un qui vit encore à Seyde, ou plutôt traîne la vie dans une espèce d'asthme, qui souvent ne lui donne repos ni nuit ni jour, sans qu'il puisse même souffrir le lit, mais est obligé, lorsqu'il est pressé, de passer la nuit sur une petite chaise basse. Cet homme n'a d'autres paroles en bouche, quand nous le visitons, que celles-ci, qui se disent dans le ciel aussi bien qu'en terre dans nos églises : *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto* ; auxquelles il ajoute souvent, quand on le plaint sur son mal : « Mes péchés en méritent bien davantage » ; et interrogé qui lui a expliqué cette doxologie dans sa croix, il répond qu'il la tient du feu Père Jean Amieu. Au reste, quand il a un peu de santé, c'est un des plus assidus à l'église, et où il ne

se contente pas d'entendre une messe, mais y passe les heures en prière.

20. — Nous ne sommes pas pour les seuls Français à Seyde ; nous servons encore aux naturels du pays ; nous avons fait qu'un premier des grecs, qui était mal avec son évêque, dont il avait été excommunié, s'est réconcilié avec lui et a été absous de sa censure ; nous avons fait reconnaître à un autre l'autorité du Pape et sa primauté dans l'Eglise ; on entend leurs confessions ; on a été aux villages voisins faire le catéchisme : ce qui se faisait dans les rues, faute d'églises qui sont rares ; on a continué l'école, et les petits écoliers ont représenté sur le théâtre l'action cruelle de ce père juif qui, sous Justinien, jeta son fils dans un four chaud, pour avoir communié avec ses petits compagnons chrétiens. Elle fut si bien représentée que les larmes en coulaient des yeux des auditeurs, soit de compassion de la mère qui cherchait son fils, soit du fils dans les flammes sans y brûler, soit de la nouveauté d'un tel spectacle en ce pays.

21. — Nous avons de plus envoyé quatre enfant [illegible] leur collège, dont la peine n'est pas petite à les tirer [illegible] leurs parents, quoi qu'on ne le fait que po[illegible] leur [illegible] leurs, sans qu'il leur en coûte rien qu'un peu de pat[illegible] priver un temps, qui est celui de leurs études jusqu'à l[illegible], quand ils en sont trouvés capables.

22. — Donnons place, ici encore, à un esclave Polonais, à qui nous avons moyenné la liberté qu'il avait cherchée en Alep et en Damas, après avoir couru la Tartarie et la Perse. Il était homme de cinquante ans, fait captif pour la seconde fois, et, la première, il lui coûta tant de se racheter, qu'il ne lui restait rien pour la seconde. Aussi ne lui en coûta-t-il rien que de recevoir des aumônes de nos marchands de quoi retourner en son pays et payer le naule du vaisseau qui le porta, après que nous l'eûmes confessé et communié. On ne peut exprimer la joie avec laquelle ce bonhomme se jetait aux pieds du Père pour les embrasser à son adieu, et difficilement aussi peut-on expliquer la libéralité des négociants de Seyde, non seulement envers cette sorte de personnes qui leur sont inconnues, mais encore et avec plus de raison envers ceux qui ont passé les mers pour les aider, je veux dire toute sorte de religieux Européens, voire de plus envers ceux du pays et les pèlerins de Hiérusalem qui viennent de chrétienté.

23. — Et puisque nous avons parlé d'un esclave affranchi, un mot encore d'un à qui nous ne pûmes procurer le même bien, parce qu'il était connu dans la ville, étant de la maison du gouverneur qui, par menaces et par promesses, ne put jamais ébranler sa foi. Ce bon jeune homme nous apprit un secret sur la façon d'écrire le saint nom de Jésus en ces gros caractères romains ordinaires I H S avec une croix sur la lettre H du milieu, que je ne crois pas être si commune, savoir que la première I signifie *Jesus*, la seconde H signifie *hominum*, et la troisième S *salvator*, et que la croix posée sur celle du milieu signifie la façon dont il a sauvé les hommes. Il nous avait promis de s'échapper et venir chez nous à sa sortie de Seyde de chez le gouverneur ; mais nous ne l'avons pas vu.

Voilà pour la ville de Seyde et ses confins.

24. — Un mot de nos voyages, parmi lesquels nous enseignons nos mystères aux chrétiens, compagnons de caravanes, et les prières communes, et aux turcs, selon l'occasion favorable, les commandements de Dieu qu'ils admirent, ou encore quelque belle sentence qu'ils retiennent, et aux rencontres après, nous les répétent pour prouver qu'ils ne s'en sont pas oubliés : témoin celui qui, ayant appris d'un Père cet [illegible]e en arabe : *En tâmelou el-khaïr ma el-tâb, el-tâb ierouh, ou el-khair iedoum,* qui veut dire : *si vous faites le bien a[illegible] peine la peine s'en va et le bien demeure ; en tâmelou el-sc[illegible]harr m[illegible] el-farah, el-farah ierouh, ou el-scharr iedoum* ; *si vous faites le mal avec plaisir, le plaisir s'en va, et le mal demeure* ; répétait cette sentence au même Père, le voyant travaillé en chemin : ce qui ne lui était pas une petite consolation.

25. — Ce même turc ayant invoqué la Ste Vierge, à la suasion du même Père, qui le voyait en danger de rester sur le chemin, lui qui était le chef de la caravane, et ayant été guéri d'un accès de fièvre, la nuit même qu'il eût pris le soir un peu d'eau mêlée de poussière d'une image miraculeuse de la Vierge, depuis il assure qu'il la prie tous les jours, selon la forme de prières que le Père lui a apprise, et disait et redisait souvent sur le chemin : *Mariam el adhra gaoui melihhah, La vierge Marie est très bonne.*

Ils honorent aussi le nom de Jésus et en demandent des images pour mettre sur leurs malades ; ils invoquent les saints, surtout St Georges. Et pourtant, sur le chemin entre Tripoli et Baruth, se voit une belle église, à la petite ville de Gebel, qui a chœur et ailes quasi en leur entier, dédiée jadis à St Georges ; et une partie sert

d'étable, et l'autre de cuisine publique, pendant que les pauvres chrétiens du lieu font leur église en une chaumière.

26. — Que si parmi nos voyages, on arrête aux villages où il y a des chrétiens, et que nous leur fassions le catéchisme en la rue, non seulement les enfants, mais les hommes et femmes y viennent, vous présentent ce qu'ils ont jusqu'à de l'argent et le logement chez eux ; mais on se contente de leur bonne volonté, telle que fut celle d'un petit pâtre lequel, ayant été instruit proche une fontaine à la campagne, alla quérir sa petite provision, la présenta au Père, qui consistait en quelques petites pièces de pain en forme de galette, et un peu de fromage mollet, et une citrouille sèche creusée pour prendre de l'eau.

27. — Que si quelquefois nous visitons Tripoli, ou si un Père y demeure quelques mois, depuis que, à faute de prêtres, nous avons été contraints, il y a deux ans, de l'abandonner, on y fait autant qu'on peut les fonctions de missionnaires ; on y prêche les marchands qui y résident et les mariniers qui s'y trouvent ; on va à leurs vaisseaux les exhorter ; on visite les malades à la ville, les écoles des enfants, donnant à ceux-ci l'instruction, à ceux-là la consolation. On salue les évêques de diverses sectes et les plus considérables des chrétiens, non pour compliment seulement, mais pour y faire toujours quelque fruit, comme la dernière année il s'est fait, ayant réconcilié un des premiers et en charge, qui, depuis un an, était mal avec un marchand ; la chose étant venue jusque là que le marchand vit couler son sang d'un coup de *ganjar* dans la gorge. Néanmoins on les fit voir et se saluer après la paix faite ; et deux autres marchands ne se voyant point depuis un différend arrivé entre eux sur ce que l'un, qui avait été capitaine de vaisseau, se plaignait que l'autre lui avait enlevé son chirurgien, étant, disait-il, cause qu'il s'était fait turc, et qu'un homme était mort en son vaisseau faute de chirurgien ; néanmoins on les ajusta et les fit embrasser, lorsque l'apostat, n'agréant pas ces réconciliations pour quelque intérêt qu'il y prenait, vint dire au Père que s'il ne désistait, il lui ferait pièce auprès des turcs ; mais le Père, ayant remarqué qu'il était [illegible]re, vice qui avec la légèreté de son esprit l'a perdu, ne se mit pas fort en peine et ne laissa pas de travailler à d'autres réconciliations moins considérables. Bref les visites qu'y rendent les évêques et les consuls, qui nous honorent encore de leur

table, montrent assez qu'ils souhaitent notre retour, sans rien faire encore de bouche.

28. — Quant à Damas, où l'école a été jusqu'ici la principale occupation, comme aussi plus nombreuse qu'à Seyde ou Alep, puisqu'elle a eu d'ordinaire une cinquantaine d'écoliers, elle a pourtant été fermée huit mois, n'y étant resté qu'un de nos Frères sans prêtre ; mais un prêtre s'y étant retourné, elle s'est rouverte avec tant de contentement des parents, qu'ils en venaient jusqu'aux larmes de joie ; et les enfants quittaient leurs maîtres séculiers pour venir chez nous, à qui comme nous étions obligés de les renvoyer demander congé, selon l'usage du pays, ces pauvres petits pleuraient, se défiant de l'obtenir ; et en cas qu'en effet ils ne l'obtinsent pas, tels quittaient ces maîtres sans oser pourtant venir chez nous ; tels qui avaient obtenu le congé retournaient comme s'ils eussent gagné une victoire. Chose de vrai merveilleuse que des étrangers enseignent la langue du pays avec plus d'applaudissements que les maîtres naturels ; car il n'y a point d'école si nombreuse que la nôtre, quoique comparée à celles d'Europe elle soit déserte, ce qui est une conviction comme quoi tout ce qui regarde la culture de l'esprit est, en ce pays, en petite estime ; le turcisme pervertit l'esprit du christianisme et le fait tout naturel et temporel.

29. — Nous avons bien eu mille écoliers en notre maison, depuis l'établissement, qu'on a instruits aux langues arabique et grecque, et principalement à la piété, dont le fruit ne se doit pas regarder dans les enfants seulement, mais dans les parents et toute la famille, qui en est instruite par ces petits prédicateurs, qui, comme des échos agréables, répètent à la maison ce qu'on leur dit à l'école, voire servent d'exemples de crainte de Dieu à ceux de leur âge qui vont ailleurs, et n'y trouvent pas les instructions de piété. Voilà la vraie raison de la fréquentation de notre école, par-dessus les autres ; car il se trouve maîtres qui, à notre exemple, enseigne maintenant gratuitement ; il s'en trouve qui savent mieux l'arabe, leur langue ; pour le grec, nous ne le devons pas céder : mais il est pour peu d'enfants qui aspirent à l'Eglise.

30. — Un moyen dont on s'est servi pour rappeler ces petits agneaux à notre bergerie, quand l'âge les en a tirés pour aller aux métiers, c'est de les attirer à la maison par de petites gentillesses de mathématiques, les jours de fêtes, et de leur lire et ex-

pliquer l'évangile en leur langue, de quoi ils sont fort amateurs, n'ayant comme point d'autres livres spirituels, ou qui ne sont point lus ; et par là, on les entretient à se confesser chez nous, y ayant déjà pris l'habitude.

31. — Néanmoins nos Frères, par toute la Syrie, ont pouvoir de Notre Père de faire cette sorte d'école, qui n'étant qu'à lire, est moins convenable aux prêtres, qui leur font le catéchisme deux fois la semaine, mais plus brièvement, à de choses plus aisées et nécessaires pourtant, les plus grands d'ordinaire ne passent pas dix ou ou douze ans ; il s'en trouve de quatre ans, qu'il y a plaisir de les voir réciter les prières et les commandements de Dieu et de l'Eglise, la baguette en main et se promenant par la classe comme de petits maîtres, pendant que les plus grands suivent ces petits à la prononciation de ce qu'ils récitent, et leur font sentir leur baguette innocemment s'ils bronchent à les suivre.

32. — Nous attendons au premier jour de dresser une congrégation de ceux qui ont déjà quitté l'école ; la crainte qui nous en empêchait n'est plus fondée, comme elle était, en raisons ; nous avions appréhension d'aigrir les grecs par cette nouveauté, et donner soupçon d'église chez nous aux turcs ; mais maintenant que nous avons gagné les évêques des grecs par nos visites d'honneur, et les principaux des chrétiens de toute secte par les mêmes offices de courtoisie, et qu'ils ont l'expérience qu'on n'apprend rien que de bon à leurs enfants, et que nos turcs voisins sont faits à voir venir chez nous, les fêtes encore et les dimanches, cette jeunesse, n'en prendront point d'ombrage, Dieu aidant.

33. — Cependant nous allons aux autres écoles faire la doctrine, puisqu'il ne nous est pas permis de la faire à l'église des grecs, et faisons le catéchisme dans celle des maronites catholiques, leurs enfants disant sommairement ce que le Père explique plus amplement aux pères et aux mères.

34. — Un des principaux des suriens et des plus capables de Damas a été gagné par le Père qui y était précédemment, de sorte que non seulement il reconnait le Pape, mais encore pense ou se retirer en chrétienté pour y vivre libre des persécutions des turcs, ou en quelque maison des religieux d'Europe qui sont en Syrie, pour y vivre le reste de ses jours, étant veuf et commode, et ses enfants pourvus.

35. — Il y a aussi le premier des grecs quant à la charge, que

l'on tient avoir été trois ans sans se confesser ni communier. Le Père l'est allé trouver et a pris la liberté de lui en parler doucement et civilement ; à quoi il repartit qu'il ne l'avait pas fait de vrai en public, mais en particulier. Le Père lui répliqua qu'à une personne de sa condition il était convenable qu'il le fît en vue du monde, son exemple devant être de conséquence pour les autres au bien et au mal; à quoi n'ayant répondu que par le silence et un bon visage, il y a apparence qu'à la Pâques prochaine il réparera ce scandale. En effet, Pâques étant venue, non seulement il a fait son devoir par la réception des sacrements, mais en présence de plusieurs religieux francs, sans en être requis, avoua qu'il avait été trois ans sans le faire, mais qu'étant allé à l'église la semaine sainte, indisposé, il n'eut pas dit un Pater et un Ave, qu'il se trouva guéri et porté à en reconnaître l'auteur et avoir, au jour suivant, reçu Notre-Seigneur.

36. — Le même avait entrepris de faire sortir de Damas un religieux franc, sans sujet raisonnable, mais, comme l'on croit, par quelque vengeance particulière et à la suasion de quelque autre personne mal informée. Nous crûmes être obligés d'intervenir en faveur de ce Père innocent, comme nous fîmes, jusqu'à en être moins bien voulus ; néanmoins d'autres plus puissants s'étant joints en cette intercession, il donna les mains et quitta prise, quoi qu'il eût déjà fait venir un autre religieux pour prendre sa place à Damas. Cette entreprise était de conséquence pour les autres religieux encore, à qui on en eut pu faire autant. Le supérieur de cet ordre, l'affaire terminée heureusement, nous en fit remerciement par deux lettres consécutives.

37. — On a visité le monastère de Notre-Dame de Sidenaïa, à quatre ou cinq heures de Damas au septentrion, ancien et renommé pour les miracles qui s'y sont faits, même en faveur des mahométans, qui laissent aussi et le monastère et le petit bourg en liberté, où demeurent seulement des chrétiens, et dans le monastère des religieuses grecques, à qui le Père ne manqua pas de départir la parole de Dieu.

38. — Il visita aussi les religieuses catholiques du mont Liban, au *Kesroan*, et les entendit en confession.

39. — De ce petit narré, il se voit comme quoi, par la grâce de Dieu, nous vivons en bonne intelligence avec toute sorte de personnes séculières et religieuses, que nous n'avons pour ennemis que les

turcs dans le commun de la guerre qu'ils font à outrance aux pauvres chrétiens, avec lesquels aussi nous ne nous défendons point autrement que par les armes de la patience et de la prière, dans l'espérance d'une meilleure fortune, quand il plaira à Dieu favorablement regarder un pays, qui, dans les premiers siècles, joignait le paradis terrestre, comme les mots de Syrie et Assyrie le disent, et, dans les derniers, a été comparable au céleste, lorsqu'un Homme-Dieu y a vécu. L'espérance d'un plus grand fruit un jour, en ce pays, avec la providence que Dieu témoigne sur les missionnaires, et par là nous montre qu'ils nous y veut, c'est ce qui nous y arrête avec agrément aux ordres de l'obéissance.

40. — Disons un mot de *l'espérance*, et puis de la *providence* : L'extrémité de la tyrannie où est venu aujourd'hui le gouvernement des turcs, par ceux qui sont dans les villes et dans les provinces pour les administrer, est un des motifs de notre espérance que l'empire est proche de sa fin ; du moins les Saintes Lettres appuient notre croyance : *Regnum a gente in gentem transfertur propter injustitias* (*Eccles.* 10) ; *le royaume passe d'une nation à une autre à cause des injustices* : ce qui doit être entendu particulièrement quand elles sont publiques et impunies, et par ceux mêmes qui devraient y mettre ordre, comme il se fait généralement par l'empire des turcs, où les baschas, qui sont les gouverneurs, et les cadis, qui sont les juges, ne visent qu'à l'oppression ouvertement, sans crainte du châtiment du sultan, enfant, et qui n'est pas aimé.

41. — J'ai parlé des concussions et violences faites en Alep ; ajoutons-y celles de Seyde, et espérons de voir en notre siècle ce que l'expérience des siècles passés nous promet, de voir, dis-je, bientôt la fin de cette tyrannie par la même cause qui a mis fin aux autres. Le dernier gouverneur de Seyde a gouverné de telle sorte le pays qu'on peut dire sans exagération qu'il n'a pas eu son pareil en toute sorte de méchancetés envers les turcs mêmes du pays aussi bien qu'envers les autres. Je ne veux toucher que ce qui regarde les Français, et encore seulement deux ou trois chefs.

42. — Nous avons raconté la mort de ce jeune marchand riche de vertus et de biens. Ce voleur public, — il se peut ainsi nommer, — n'eut pas honte de se déclarer son héritier, sans autre droit sinon, disait-il, parce qu'il était mort en Turquie, prétention inouïe jusqu'ici ; il ajoutait qu'il était son héritier, allégation aussi

peu fondée que la première, puisqu'il avait et frère et père et mère et parents. Mais que faire contre la force ? Elle lui servit de droit et il fallut composer et diviser avec lui l'héritage ; ce qu'ayant entendu le bascha d'Acre, où le défunt avait encore du bien, il en eut sa part aussi bien que celui qui lui avait donné l'exemple.

43. — Afin qu'on voie comme le mal est général, mais encore particulier de Seyde, un avait donné une grande somme d'argent à un turc, que nos marchands croyaient fidèle, pour le transporter à une ville proche, à l'achat des soies. Mais il trouva plus à son compte de tirer à une autre ville et y vivre grassement du bien d'autrui ; il ne retourna pas donc d'où il était parti ; le gouverneur dit qu'il a été tué sur le chemin, portant l'argent des francs, qu'ils sont coupables de sa mort ; et en effet, il fallut payer son sang, — c'est le terme du pays, — quoi qu'il fût constant qn'il était plein de vie, et se donnait du bon temps. Bref les concussions de cet homme, — s'il en mérite le nom, — ont coûté trente mille écus aux marchands de ce port en une année ; mais il a coûté la vie à un pauvre chrétien du pays, de qu'il avait reçu autrefois quelque déplaisir, dit-on ; il le fit empaler à la porte de la ville, où il a vécu six heures, vif, transpercé d'un pieu du fondement aux épaules ; spectacle horrible ! Nous crûmes qu'il était catholique maronite ; nous allâmes pour lui pourvoir d'un prêtre de sa nation ; mais nous apprîmes qu'il était grec : ce qui nous fit aller à leur évêque ; mais il répondit que ce n'était pas la coutume ; nous voulions y aller nous-mêmes pour l'assister ; mais on nous dit qu'étant mené au supplice, il s'en était pris aux Français qui ne le rachetaient pas pour argent : ce qui nous fit juger qu'à notre vue, il pourrait s'aigrir de nouveau, et que nous ne servirions qu'à quelque scandale sans profit. Ainsi nous ne pûmes pas lui faire cette charité, ni par nous-mêmes, ni par d'autres, pendant qu'un coup de fusil lui acheva la vie.

44. — Les chrétiens de Damas ne sont pas mieux traités ; leur église est engagée de quarante mille écus par des extorsions iniques des baschas. Ceux de Tripoli en sont à chercher l'aumône pour se libérer.

45. — Quelle merveille si le ciel, la terre, l'eau, le feu menacent les auteurs de ces injustices. A la dernière relation, on a vu ou lu le feu céleste tomber sur Damas, et le dégât qu'il fit autour de la première mosquée ; le déluge qui survint un mois après, ren-

versa les maisons, noya les hommes. Mais ensuite, la même année, le 12 août, se fit l'éclipse du soleil entière sur Constantinople, à Damas et à Seyde d'un tiers moins, d'où la peste fit des dégâts étranges en cette capitale de l'empire ; vingt mille furent portés à la sépulture, par une porte, de compte fait. L'année suivante, ont été des tremble-terre à Damas, peu après le solstice d'été, une fois et deux fois à diverses nuits, aux champs et à la ville, sans autre effet pourtant que de faire sortir le monde des maisons à la rue, pour y être mieux assurés. Le même est arrivé encore à Alep ; mais ils ne sont pas là extraordinaires comme ici, où jamais à peine en a-t-on vu . L'année que j'écris ceci a commencé par éclipses, en un même mois, de lune et de soleil, celle-là quasi entière, celle-ci plus de moitié. Dieu qui prévoit l'avenir, en a toujours usé de la sorte de menacer devant que frapper. Les chrétiens du pays ne demandent autre chose que de voir encore une fois les auteurs de leur liberté.

46. — Dans l'église patriarcale de Damas, on lit l'évangile en latin, aussi bien qu'en grec et en arabe, au jour de Noël et de Pâques, depuis que le feu Père Hiérôme en fit exclure le turquesque, pour bon augure que les latins prendraient leur place. Les schismatiques témoignent amitié aux religieux francs ; nous nous sommes trouvés douze invités en même maison d'un surien ici même, autre que celui dont nous avons parlé avec éloge. Les turcs mêmes disent tout haut que le temps de la fin de leur loi est venu, et que la nôtre est meilleure ; mais ils craignent le feu, si des armées étrangères ne viennent au secours.

47. — Je veux finir ce chef de notre espérance par la division qui est entre les grands, qui ont tenté de déposer le Grand Seigneur depuis peu ; mais l'attente s'est terminée à faire mourir des premiers ministres. Les malcontents sont sous les armes, tiennent la campagne, assiègent des places, entre autres ont tenu Alep assiégée un temps considérable.

48. — Je laisse la conclusion à tirer, pour une espérance plus prochaine que nous apprenons des lettres du Père Alexandre de Rhodes qui, étant passé par Diarbéquer, capitale de Mésopotamie, dit qu'en cette ville-là se trouvent trente mille chrétiens disposés très bien à la foi catholique. Les arméniens, les nestoriens, les suriens ou jacobites y ont chacun leur évêque catholique ; les

grecs, non, mais un bourgeois qui l'est de la bonne teinture, et peut aider à réduire les autres. Il y a, dit-il, un seul religieux d'Europe, de S[t] François, qui travaille là avec édification, mais sans grand fruit, à raison qu'il ne sait que l'arabe, qui est moins en usage ; mais le turquesque et l'arménien y ont vogue ; que l'air et le terroir y sont très bons, le vivre à bon prix ; qu'il y a encore des idolâtres qui adorent le soleil. Nous y pourrions accroître le nombre de nos missions de Syrie, puisque cette ville n'est pas plus loin d'Alep que Tripoli, où le consul d'Alep a un vice-consul, qu'il pourrait aussi en établir à Diarbéquer, sans quoi, dit le Père de Rhodes, nous n'y serions en assurance. Nous en avons fait ouverture aux négociants d'Alep et à leur consul ; mais ils n'y trouvent pas encore leur compte.

49. — Quant à la *Providence*, nous lui devons du moins cette petite reconnaissance de la publier, crainte d'en tarir la source par le silence qui est une espèce d'ingratitude. Dieu la fait voir en châtiant ceux qui n'ont de pouvoir que pour nuire, ou en bridant leur pouvoir, quand leur volonté est pour en mal user ; et bien plus quand lui-même, après avoir châtié ou empêché le mal, nous comble de biens. Au premier, contre les ennemis des chrétiens, n'avons-nous pas vu, cette année dernière, le plus grand ennemi qu'eût le christianisme en ces pays, n'avoir été élevé à être grand vizir que pour en tomber de plus haut, faire plus éclater la justice de Dieu, qui l'a fait étrangler devant son prince, auparavant qu'il eût fait éclater les mauvais desseins qu'il avait contre le reste des catholiques qu'il y a en Syrie. qui sont les maronites du Quesroan, pour le sujet que j'ai touché, parlant de Béchir, bascha d'Alep, qui n'est autre que celui-ci même ; et ce coup du ciel dans l'année révolue, cet emprisonnement et ce rançonnement des chrétiens de cette même ville, et les violences et insolences dont nous avons fait mention. (1)

50. — Voici une autre justice de cette Providence qui veille sur les impies en faveur des chrétiens, ses plus chers enfants. Des turcs étaient entrés violemment dans la maison patriarcale des maronites, qui est située au mont Liban et se nomme Cannobin. Ils avaient enlevé tout ce qui se trouva à leur bienséance, parti-

(1) Cf. sur ce tyran, *supra* p. 231.

culièrement les soies qui sont plus précieuses, et les chevaux et les troupeaux, qui font toute leur richesse. Ils s'en vont avec ce butin bien satisfaits. Mais la joie du mal est courte ; peu après, une nuit, la Ste Vierge, sous la protection de qui est l'église patriarcale et la maison, apparaît à la femme d'un d'eux, qui avait eu plus de part à ce vol et à cette profanation d'un lieu saint, lui commande de dire à son mari, de sa part, de restituer au plus tôt ce qu'il avait enlevé, sinon que premièrement son cheval de prix lui mourrait, après, encore son fils propre, et enfin que lui-même serait frappé là, montrant le côté si serré qu'il le sentirait. La femme s'acquitte de sa commission. Mais la menace passa pour un songe. Il est à remarquer que la Vierge, pour se mieux faire connaître, parut habillée à la chrétienne, et parut encore une seconde fois de même ; mais méprisée comme la première, le cheval meurt, le fils meurt, le criminel est frappé ; il s'éveille, fait restitution prompte. Les gouverneurs de la ville de Tripoli et du château, qui avaient eu plus grande part, sont avertis de ce qui se passe, n'attendent pas d'être sommés de leur devoir en leurs personnes, renvoient au monastère le butin sacrilège, avant que le châtiment vienne jusqu'à eux.

51. — J'ajouterai ici ce qui nous arriva dans Tripoli : mourut là un de nos Pères l'an dernier, le P. Gilbert Rigault ; aussitôt les officiers du cadi accourent à la maison vers la proie; ils disent que c'était un marchand travesti, que nous avions son argent et le reste. Nous nions l'un et l'autre ; eux se mettent à chercher partout, vont premier reconnaître le défunt s'il avait une couronne de prêtre, visitent ses habits, enfin entrent en la chambre où était le viatique du Père, assez considérable, pour un grand voyage qu'il allait faire, quand Dieu lui a fait faire celui de l'éternité. Ils mirent la main dans le valise où il était, et, pendant qu'ils la fouillent, le Frère des Nôtres, qui les accompagnait, vit l'enveloppe où il était, et comme s'il eût voulu les aider à chercher, mit la main dessus et le tira sans qu'ils s'en aperçussent.

Dieu aveugla bien plus favorablement pour nous encore ces mêmes harpies, qui ne trouvèrent pas des paquets de lettres qui nous auraient bien mis en peine et tous les chrétiens du Liban. Je ne puis dire autre chose sinon que le moins qui y risquait, étaient nos vies. Dieu soit béni donc qui sauve l'argent et la vie.

52. — A Seyde, deux fois Dieu a arrêté visiblement le cours de la malice de ce démon au plus fort de ses entreprises. L'une fut à la nouvelle de la mort funeste de son maître Béchir ; mais il avait repris cœur quand vint la nouvelle d'un nouveau bascha pour Damas, d'où dépend aucunement Seyde, lequel était autant ami des francs comme il était ennemi du parti de ce grand vizir Béchir. Mais lui-même meurt bientôt après ; nos Français se croient perdus ; Dieu suscite le prince Mir Melhem qui, sans en être prié, se déclare pour eux, et, étant le plus fort en gens armés et quasi aux portes de Seyde, fait mordre sa chaîne à ce chien enragé de ne pouvoir nuire selon sa convoitise insatiable ; et toutes ces faveurs du ciel, vinrent autant de fois qu'on avait exposé le très-saint Sacrement, ne restant plus d'espérance de secours que d'en haut. Voilà pour éloigner le mal.

53. — Maintenant pour nous procurer le bien, voyons les soins de la Providence. Nous fûmes en telle disette en 1654 qu'étant déjà beaucoup endettés, et n'ayant rien devant les mains pour les provisions ordinaires, particulièrement d'un peu de vin, Dieu suscita les marchands de Seyde, — qui ont coutume de faire cette provision pour les autres religieux francs qui leur demandent de quoi, — de nous faire la même charité, sans l'avoir aucunement demandée, et sans que jamais ils l'eussent fait par le passé, et donnèrent si libéralement que non seulement il y eut de quoi pour Seyde, mais encore pour les autres missions, avec une aumône aussi inespérée, qui nous fut faite en Damas au temps que nous y nourrissions deux religieux passagers, lorsque nous n'avions par pour nous-mêmes.

54. — Voici un autre effet de la Providence divine. Un Père faisant voyage plus long qu'il ne l'avait figuré, se trouva au bout de ses provisions devant le terme du chemin. Il en était aux miettes de pain avec quelque petit reste d'autres choses, lorsque, arrivé à un village, se vint présenter un chrétien à lui qui l'invita d'aller manger chez lui. Le Père le remercia, alléguant qu'il ne pouvait pas quitter la caravane. Ce chrétien s'en retourne, prépare honnêtement le souper et l'apporte lui-même. Mais ayant trouvé le Père qui venait de prendre le peu qui lui restait, il fut prié de le rapporter. Les turcs présents ne pouvaient concevoir ces civilités, n'étant pas leur façon de refuser, mais de demander, de s'ingérer et de

prendre. Aussi pressèrent-ils tellement le Père que, pour les contenter, il prit deux ou trois pains, qui sont autant de galettes, et les donna à leurs valets chrétiens. Il est à remarquer que cette charité offerte de si bon cœur était un effet de la mémoire du feu Père Hiérôme Queyrot que ce chrétien avait connu, et reconnu le Père à son habit pareil.

55. — Il est vrai aussi que Dieu nous pourvoit dans les fatigues des voyages de ce pays, qui sont très grandes, d'un pain en vertu duquel on ne défaut pas, qui n'est pas pourtant l'Eucharistique, qui est une de nos douleurs d'être privé tout ce temps de ce pain des anges, pour ne trouver pas églises, surtout de catholiques ; mais le pain de la consolation divine ne manque pas. Un jour, au même voyage, le chef de la caravane voyant les larmes couler des yeux du Père, qu'on lui avait recommandé, s'approcha pour en savoir la cause ; il fut fort surpris quand le Père lui dit : parce que Dieu est bon ; un turc n'entend pas ce langage ; aussi ne sut-il que repartir.

56. —On arriva enfin en Damas, et les marchandises étant déchargées dans un grand camp, où le Père avait été obligé de suivre, il y trouva bien un autre sujet de larmes, voyant grand nombre de jeunesse bien faite et bien couverte, chrétiens Russicots la plupart, qui étaient là exposés en vente, Dieu sait à quel usage. Ceux qui liront ceci joignent leurs prières pour demander au ciel une prompte fin de cette servitude des enfants de Dieu sous un autre Pharaon.

57. — Je ne veux pas finir sous ce triste objet. En voici un plus agréable, du moins en sa conclusion et plus avenant à ce que je traite. Le Père Alexandre de Rhodes étant arrivé de Seyde au port de Tripoli, avec trois des Nôtres, dans la nuit close, de sorte qu'il fallut ancrer, n'étant pas permis de descendre à terre en ce temps, il y passe quelques heures doucement ; mais sur la minuit, un tourbillon se va lever si violent qu'il détache l'ancre et jette la barque en mer. On se croit perdu ; mais les voiles et les cordages que les vents agitaient rencontrèrent une barque plus grande et plus ferme et s'y attachèrent, se mêlant avec les voiles et les cordes de celle-ci. On fait ferme là, jusqu'à ce que le temps accoisé, on retourne ancrer au port. Mais le vent, retournant plus fort que devant, les en détache une seconde fois et, s'en allant au gré des flots

et des vents, Dieu, qui leur avait trouvé en l'air de quoi les figer contre le courant des eaux, leur trouva sous les eaux de quoi les arrêter ; leur ancre en rencontra une plus forte et plus grosse d'un vaisseau, où ils trouvèrent bon d'ancrer jusqu'au jour, pour ne plus risquer et sembler tenter Dieu.

Le Père de Rhodes écrivait après tant de ses courses, en tant d'années, n'avoir jamais été si proche de se perdre. La Providence a trop d'intérêt à la conservation d'une personne qui a tant conservé d'âmes du naufrage éternel, et en conservera encore. Sa vue seule donnait de la dévotion à nos marchands de Seyde, disaient-ils, et que voir cet homme était une confirmation de ce qu'il a écrit de lui-même et de ses voyages, surtout quand, n'ayant pas été exempt des concussions du gouverneur, ils le virent recevoir cette disgrâce commune, non pas d'une façon commune, mais d'un esprit qui n'est attaché qu'à Dieu, et pour tout le reste n'a que de l'indifférence, quoi qu'il en vînt jusqu'aux larmes, mais jamais à la moindre démonstration d'aigreur.

58. — J'ai peu de choses remarquables à ajouter touchant les mœurs du pays, à ce que j'en ai dit plus au long aux relations précédentes, tant des chrétiens que des mahométans. Nous avons bien parlé des deux sortes de fêtes de ceux-ci au temps de la sortie pour le voyage de la Mecque et au temps de l'abord. Mais nous n'avons rien dit des jeux qui se font lors par tout l'empire. Il y en a donc pour les hommes et les enfants. Les hommes, particulièrement la soldatesque, plantent deux grands mâts aussi hauts que ceux des vaisseaux, dans une place publique, y attachent au sommet deux puissantes cordes comme des câbles, lesquelles tenant au haut de part et d'autre descendent conjointement quasi jusqu'à terre, pour servir de sièges à ceux qui, s'y posant et tenant les cordes de part et d'autre de chaque main, s'y font branler, d'abord ras-terre, puis petit à petit plus haut, jusqu'à ce que le branle et le vire-volte des cordes les portent aussi haut que la tête des mâts, avec la crainte de ceux qui n'ont jamais fait preuve de ce jeu de les voir précipités du haut de l'air contre terre. Un Français en voulut faire expérience la dernière année ; mais à peine fut-il élevé de six pieds de terre, qu'il cria qu'on l'y remît, n'ayant pas l'usage, où les autres vont à trente ou quarante pieds en l'air.

Pour les jeux d'enfants, il en est pour les petits garçons et les

petites filles ; à ceux-là, on fige un pieu de six à sept pieds de haut, sur lequel il y en a deux autres attachés en travers et en croix, d'où dépendent, des quatre extrémités, des figures de chevaux à demi-corps de bois qui n'ont que la tête, le col et le dos, sans pieds, sur lesquels les enfants s'asseoient les pieds pendants deçà et delà, comme qui est à cheval ; puis est là un homme qui fait tourner ces pieux en travers sur celui qui est figé droit, et les entournent sur ces figures de bois, courant l'un après l'autre en cette lice en l'air, sans jamais se toucher. Pour les filles au-dessous de dix ans, car les plus grandes n'y paraissent point, et pour les petits enfants, est une espèce de litière branlante, attachée avec cordes à un poteau en travers posé sur deux, deçà et delà, figés droit en terre ; et dans cette litière agitée à tour de bras d'hommes, on les branle en l'air à petite espace et assez peu haut. Est encore une autre espèce de machine pour les garçons et les filles, qu'ils nomment une roue de fortune et qui a plus d'artifice. Elle est composée de plusieurs degrés de bois en rond, sur lesquels ils sont assis, et ces degrés tiennent par un pieu en travers à deux poteaux deçà et delà, figés droit en terre, et ce pieu en travers tournant sur les poteaux par le branle que lui donne un homme, les degrés en forme de roue tournent, et les enfants dessus, sans aucun danger ni meséance.

59. — A ces jeux des fêtes des turcs, qui durent trois jours, nous pouvons joindre la façon d'habits de quelques religieux de cette secte. Les uns n'ont pour tout habit en tout temps, qu'un petit linge depuis l'estomac aux genoux, et autant de retour par derrière ; j'en ai trouvé quelquefois tel qui avait bien froid, et se servait de ses bras pour couvrir sa poitrine. D'autres ont un manteau, mais tout de pièces et de toute sorte de couleurs à la mosaïque ; d'autres portent une peau de mouton sur les épaules, très à craindre aux femmes chastes, s'il y en a parmi les turques ; car elles tiennent à religion de pécher avec eux, pourvu que le mari ne le sache pas.

60. — Un mot des arabes errants, dont j'ai vu ici la façon de camper, en une vallée nommée Bacaâ entre Baruth et Damas, à milieu chemin. C'est une des belles vallées que je vis jamais, large de dix milles, longue à perte de vue ; je n'en pus voir le bout ; elle a un ruisseau qui la partage également, et était quasi toute cultivée et ensemencée. Les tentes des arabes y étaient en divers

endroits, bien ordonnées, posées sur des pieux et couvertes de toiles, en cette forme que ces toiles descendant jusqu'à terre, y arrivaient comme par degrés ; la plus haute tenture en dos d'âne, se terminant à une seconde plus au large, et celle-ci à une autre troisième, qui, à même qu'elles s'élargissent, s'approchent du bas ; et ainsi font comme un coupe ou un dôme large pour être dessous à couvert et à l'aise. Au reste il n'est pas besoin de fenêtres ; le jour passe au travers de cette maison de toile ; les portes ne sont qu'un défaut de la tente, qui de ce côté-là n'arrive pas jusqu'à terre. La maison est divisée en deux apartements au-dedans, par une grande claie qui sépare les hommes des bêtes, quand quelque occasion oblige de les y retirer, laquelle est rarement, l'injure de l'air et les pluies étant rares. Au reste pour les habits, à peine distingue-t-on l'homme de la femme ; tous sont vêtus de robes, comme une soutane ample, de coton ou de toile blanche, longue jusqu'aux talons, et la ceignent d'une ceinture blanche de même étoffe ; sur la tête un crêpe noir qui pend tout autour, et est comme couronné d'un cordon blanc. Les cheveux seuls plus longs distinguent les femmes, car leurs visages couverts jusqu'aux yeux fait qu'on ne voit pas si elles ont de la barbe.

61. — Quand les arabes transportent leurs habitations, leurs chameaux portent tout le bagage sur leur dos ; ce sont animaux si forts et si faits aux charges que j'en ai trouvé un qui portait une meule de moulin, non pas des petites, ni aussi des plus grandes, mais des médiocres, aussi lestement sur la pointe de sa bosse comme un cheval porte son homme. Il en est une espèce qui, outre ce service, nourrit son maître de son lait, tant qu'il vit, et de sa chair, quand on le tue, et tant qu'on lui laisse la vie, le sustente sans rien dépenser, se contentant d'herbes qu'il trouve, ou, au défaut, d'écorces d'arbres qu'il ronge ; Dieu ayant si bien pourvu ces pauvres arabes qu'ils sont bien servis à petits frais, quoi qu'ils n'aient pas plus de religion que leurs bêtes, au moins au dehors, n'ayant ni temple, ni autel, ni prêtres.

Je ne sais si j'ai dit la façon dont les chameaux portent les litières, non seulement à la mode de l'Europe, l'un attaché devant, et l'autre derrière, la litière au milieu des deux ; mais quelquefois un seul en porte une, comme figée sur sa bosse en forme de niche ; d'autres fois on en attache deux à ses côtés, une de part et d'autre, de sorte toutefois qu'elles sont jointes en haut sur le dôme, et les

vides vers la tête et la queue, remplies et couvertes de rideaux qui se tirent quand on veut, et coulent sur leurs vergettes ; le tout étant de soie, quand ce sont personnes riches, et les chameaux peints agréablement, et portant sur leurs têtes hautes à merveille de beaux panaches et des guirlandes, qu'ils prennent plaisir à pousser et agiter en l'air.

62. — Donnons place aux chrétiens dont nous avons parlé, pour la fréquence de leurs jeûnes et de la rigueur qu'ils y tiennent, même aux petits enfants, à qui ils ne souffrent pas de manger ou de boire devant la messe dite, et en carême vers les vêpres (1) ; et si on leur dit que c'est cruauté, ils en répondent que de jeunesse ils en prennent la coutume ; voire aux enfants de lait, ils ne font point en ce temps-là de bouillie de lait, comme si celui de la mère ou de la nourrice était moins lait, et n'en démordraient pas en danger de mort. C'est ici le plus grand de tous les péchés que la rupture du jeûne, et comme la nature de la superstition est de craindre les petites choses et n'appréhender pas les grandes, nos chrétiens, quand Pâques ou Noël est venu, sont portés d'une telle fureur, c'est ainsi qu'on parle, à la viande, que la plupart des femmes n'entendent point de messe ces grands jours, les plus solennels de l'année, occupées qu'elles sont à préparer à leurs maris de quoi manger, au retour de la messe, qui se dit à minuit ces deux jours-là, à Pâques comme à Noël, sans que après il se dise une messe le jour venu. Nous avons procuré aux maronites cette année, à Damas, que la messe se dise plus tard, peu avant le jour, que les femmes y peuvent mieux venir. On pourvut encore de messes de jour pour celles qui n'y auraient pas été avant le jour.

63 — Mais à la louange des chrétiens, je dirai qu'ils ont la plupart une haine incroyable du mahométisme, faveur très spéciale de Dieu ; car à moins que cela, le nombre plus grand et l'autorité étant du côté des mahométans, ils emporteraient le reste qu'il y a de chrétiens, qui monte bien en la seule Syrie à cent mille.

64. — Je veux produire un exemple signalé de cette aversion du mahométisme, en un jeune chrétien grec qui, étant venu par mer en la ville d'Acre, jadis Ptolomaïs, avec son père et son oncle, fut rencontré du gouverneur, qui, en ayant agréé le port et la façon,

(1) Nedum ante tertiam circiter horam serotinam. (Rel. lat.)

demanda au père qu'il le lui vendît ; de quoi s'étant excusé le mieux qu'il put, le prétendant piqué d'affection pour ce jeune garçon bien fait, ne désiste pas de sa poursuite, tente le fils après avoir tenté en vain le père, lui promet des vestes, des chevaux et de l'argent. Mais il trouve cet enfant encore plus résolu que le père ; sur quoi ne restant plus que la force, il l'emploie, et fait enlever un jour cet agneau innocent, le fait circoncire par violence, puis le laisse pleurant entre des gardes armés, pour passer la nuit. Ce pauvre enfant, que la douleur et le regret empêchaient bien de dormir, s'aperçut sur la minuit que ces soldats dormaient profondément, est inspiré de Dieu de tenter sa liberté. Mais que faire, enfermé dans un camp comme dans un château ? Lui qui n'avait que sa chemise ceinte d'une laisse, à la mode du pays, fort large, mais bien plus longue encore, s'avisa qu'il s'en pourrait servir pour descendre par les créneaux de la muraille. Il sort donc sans bruit de la chambre où il était, monte par les degrés sur la terrasse de la maison, et, ayant choisi le lieu le plus propre, y attache sa ceinture et se coule du haut en bas en la rue, et doublant le pas, se va rendre au port où il crie, appelle son père et son oncle qui, reconnaissant sa voix, ne mirent guère de retard à être à lui, le prennent, coupent les cordes de leur bateau, sans attendre et prendre temps de lever l'ancre, et se mettent en mer plus assurés qu'au port, craignant que l'enfant ne fût suivi en sa fuite ; là où Dieu sait les remerciements qu'ils firent au ciel, voyant la liberté et l'innocence de cet enfant hors de danger, et hors des pattes du loup ce petit mouton qui donnait bien de la joie et en recevait bien : action de vrai signalée, en un grec léger de nature, et en un enfant léger d'âge.

65. — Je m'étais engagé de donner le reste du plan de la Syrie, quand j'aurais vu la Palestine, que j'ai eu le bien de voir, allant par terre en Hiérusalem, l'année dernière, et retournant par mer. Mais parce que j'ai décrit toute la route de ce saint voyage, et en même temps la Palestine, en un narré particulier, je crois m'être acquitté de ma promesse. (1)

(1) La relation relative à ce pèlerinage est à la Bibl. Nat., Mss. Collection Moreau 842 f. 230-289. C'est une description détaillée de la Terre-Sainte.

Mais néanmoins, depuis mon retour, ayant visité, à trois lieues de Damas, le lieu où Notre-Seigneur terrassa S[t] Paul, j'en dirai sommairemennt que c'est une montagne en forme d'un pied d'un tronc plus large en bas et moins vers le haut ; elle a deçà et delà le chemin de Hiérusalem ; elle se nomme encore en arabe *gebel-ennour*, *montagne de la lumière céleste*. Sur sa cime assez peu étendue, d'où Notre-Seigneur parut revêtu de gloire, se voient encore des restes de bâtiment qui semblent être d'une église, et peu plus bas descendant, on voit une grotte, du côté de Damas, où on tient que S[t] Paul converti s'est retiré quelquefois pour faire remerciement à son vainqueur de ce qu'il eût perdu plus q'une victoire, si là il n'eût été vaincu de lui.



RELATION

des missions de la Compagnie de Jésus en Syrie

pour les années 1656 et 1657

ADRESSÉE PAR LE P. N. POIRRESSON, AU P. ASSISTANT DE FRANCE.

(*Arch. Soc. Jesu*)

SOMMAIRE

1. Tandis que les persécutions, dans la primitive Eglise, redonnaient aux fidèles un renouveau de ferveur, aujourd'hui elles mènent à la ruine les églises de Syrie . La différence provient de l'obscurcissement de la foi et de la faiblesse des pasteurs. Dieu y a pourvu par les missionnaires, sans lesquels la Syrie aurait eu le sort de la Barbarie.

Chapitre I. Persécutions en Syrie contre les chrétiens :

2. La persécutton s'étend sur toute la Syrie ; l'insolence des infidèles n'a plus de borne.

DAMAS : 3. Le patriarche grec est obligé de se cacher ne pouvant satisfaire à la cupidité des turcs. — 4. L'évêque vicaire du patriarche, hom-

me pieux et catholique de cœur, est jeté en prison et reçoit 200 coups de bâton sur la plante des pieds. — 5. Les turcs ont envahi l'église et enlevé le calice de mains du célébrant, avant ou après la consécration, nous l'ignorons. —6. Les femmes elles-mêmes sont emprisonnées, contrairement à ce qui se faisait jusqu'ici, et leur pudeur gravement menacée. — 7. Le missionnaire Jésuite se cache, les prêtres maronites s'enfuient, un Père Franciscain est saisi par les turcs et mené en prison, parce qu'il avait dit la messe en secret dans l'église des maronites.

SAÏDA : 8. Le consul et les marchands se sont refugiés à Acre ; le gouverneur leur avait extorqué 40 à 50 mille écus et condamné deux d'entre eux au pal ; il ne lâcha sa proie qu'après avoir obtenu tout l'argent qu'il désirait.

TRIPOLI : 9. Le consul franc emprisonné et torturé ; on lui introduisit des pointes de roseau sous les ongles pour le forcer à apostasier ou à leur ouvrir sa caisse ; il préféra ce dernier parti.

JÉRUSALEM : 10. Les Franciscains sont accusés d'avoir reçu secrètement la visite du fils d'un roi chrétien ; l'avanie absurde et sans fondement leur coûta cependant plusieurs milliers d'écus.

ALEP : 11. Les tortures barbares infligées aux chrétiens de cette ville sous de futiles prétextes. On les cloue aux murs par les oreilles, pour avoir porté un turban de soie ou des souliers de couleur. — 12. Partout les chrétiens souffrent ; les Européens sont épargnés à Alep, grâce à l'énergie du consul Picquet.

Chapitre II. Augures de protection céleste : 13. De nombreux prodiges présagent la ruine prochaine de l'empire turc. — 14. En deux mois, quatre tremblements de terre à Alep.— 15. tremblement de terre à Saïda le jour de S[t] Elie (20 juillet). — 16. A Tripoli, la foudre tombe sur trois mosquées à la fois ; éclipse de lune. — 17. Autres signes célestes à Damas. — 18. Item à Constantinople. — 19. A Alep. — 20. Ces signes et surtout les troubles intérieurs de l'empire annoncent sa ruine prochaine. C'est pourquoi il nous faut des ouvriers qui sachent la langue, et soient prêts à recueillir la moisson au jour opportun.

Chapitre III. Fruits de la Mission de Syrie. I § Mission S[t] Paul de Damas :

AFFAIRE DES CONSULS : 21. Graves dissensions entre les consuls Français d'Alep et de Saïda ; les princes du Liban prennent le parti du consul d'Alep ; le gouverneur de Saïda se range de l'autre côté.—22. Les hostilités allaient commencer, quand les missionnaires proposèrent comme arbitre au deux partis, un noble catholique de Damas. Les deux consuls acceptèrent. — 23. Le consul de Saïda vint à Damas féliciter le Pacha, devenu grand vizir. Grâce au zèle des missionnaires, les deux consuls vivent en parfaite paix.—24. Les missionnaires intercèdent, au nom du consul d'Alep, en faveur de quelques commerçants de Saïda, et le consul de cette échelle se montre

plein de bienveillance. — 25. Le jour de la Pentecôte, un Jésuite prêche en français dans l'église maronite, en présence des consuls de France et d'Angleterre ; c'est peut-être la 1e fois que l'on prêche à Damas en cette langue. — 26. Générosité du consul Français envers l'église des maronites et les enfants de notre école ; sa marche triomphale, à cheval, dans les rues de Damas ; deux janissaires marchaient devant lui : grande joie des chrétiens et dépit des musulmans. Le pacha lui-même se lève pour le recevoir.

LES APOSTATS ET LES ESCLAVES A DAMAS : — 27. Histoire d'un apostat Italien que les missionnaires ramènent à de bons sentiments. — 28. Conversion et pieuse mort d'un apostat Allemand. — 29. Efforts infructueux en faveur d'un esclave Picard. — 30. Récit abrégé de la délivrance d'une jeune fille de Candie, devenue plus tard la mère de l'évêque grec actuel de Damas. — 31. Un riche grec catholique nous autorise à confesser et à communier ses esclaves chrétiens.

ŒUVRES APOSTOLIQUES : 32. Discussion avec les syriens, en présence de leur patriarche. — 33. Visite des chrétiens à domicile, en compagnie des écoliers ; succès de notre école ; catéchisme que nous faisons dans les autres écoles. — 34. Pour se concilier la bienveillance des grecs, les missionnaires assistent à leurs cérémonies, dans la basilique patriarcale. — 35. Prédications et catéchismes dans l'église maronite. Pendant le carême, le Jésuite obtint que les jeunes femmes vinssent dorénavant à l'église : ce qui ne se faisait pas ; elles vont bien cependant aux bains publics et aux noces. — 36. Fruit de cette station : nombreuses confessions générales de 20 ou 30 ans ; le Père entendit les confessions générales de chrétiens grecs, jacobites, etc. — 37. Deux nobles syriens accomplissent publiquement leur devoir pascal ; générosité de l'un d'eux surtout, qui se dit catholique.— 38. Pendant la fuite des prêtres maronites, un Franciscain s'est chargé des offices et un Jésuite de la prédication ; ce dernier confessa et communia 16 esclaves européens, apostats pour la plupart. — 39. Histoire de l'ancien gouverneur turc de Chypre et de 16 esclaves chrétiens ; ils avaient sauvé la vie à leur maître ; l'un d'eux, chirurgien Français, vint voir les Pères Jésuites. — 40. Les autres vinrent aussi et remplirent leurs devoirs de chrétiens ; le chirurgien s'exécuta le dernier, après avoir abjuré des pratiques démoniaques auxquelles il était attaché ; tous ou presque tous retrouvèrent la liberté, par la volonté de leur maître ou par la fuite.

LES ECOLES : 41. Malgré la peste de 1657, les écoliers continuèrent à venir. Coutumes relatives aux écoles du pays : un enfant ne peut quitter l'école qu'il fréquente pour aller à une autre, sans s'exposer et exposer ses parents à de graves ennuis. — 42. Œuvres postscolaires les jours de fêtes : les travaux mécaniques chôment, et les anciens élèves viennent entendre l'explication de l'évangile et de la doctrine chrétienne. — 43. Les missionnaires n'ont cependant pas osé jusqu'ici établir une congrégation pour les

adultes, par crainte *d'avanies*. — 44. Matière de l'enseignement : l'arabe, le grec, le français ou l'italien. Le dernier missionnaire arrivé, qui leur faisait la classe d'italien, apprit d'eux l'arabe courant en moins d'un an. — 45. Le maître de l'artillerie [Condoléo] nous envoie son fils.

MŒURS DU PAYS : 46. Représentation enfantine de la résurrection de Lazare. — 47. Description de la concélébration chez les maronites, certains jours de fêtes. Le célébrant communie les concélébrants avec l'hostie trempée dans le précieux sang.

II § Mission S[t] Ignace de Saïda : 48. PRINCIPAUX MINISTÈRES APOSTOLIQUES A SAIDA : congrégation des marchands, travaux à bord des navires, visites en ville et dans les environs, écoles. — 49. Rachat de deux esclaves que la tempête avait amenés à Saïda, et que le patron céda enfin à 333 écus. — 50. Ministères en temps de peste. — 51. Mort pieuse d'une jeune fille franque.

ECOLES : 52. Succès d'un jeune écolier qui prononce dans l'assemblée des francs et en français un discours préparé par le Père. — 53. Deux drames préparés par les écoliers et les jeunes gens ; la peste et le départ de la Nation pour Acre en empêchèrent la représentation.

NAVIRES : 54. Sept ou huit navires ont abordé à l'époque de la récolte de la soie ; catéchisme et confessions à bord ; beaucoup de retardataires se confessent.

CONGRÉGATIONS : 55. Plusieurs jeunes gens, tombés dans le vice, ont été ramenés à la congrégation et à la piété par la prédication du carême ; sujet traité : la *prédestination*, pour les prémunir contre le fatalisme musulman. — 56. Un Père Carme avait prédit la ruine de l'échelle de Saïda, juste châtiment de la licence de plusieurs ; nous en sommes d'autant plus désolés que l'évêque grec de cette ville venait de nous permettre de faire le catéchisme dans son église.

COURSES APOSTOLIQUES : 57. Mission à Acre aux fêtes de Noël ; messe à bord du bateau ; confessions et communions générales. — 58. Arrivée de deux missionnaires que la tempête pousse à Beyrouth.— 59. Nouvelle mission à Acre. — 60. Emotion d'un jeune hérétique en voyant sa chambre comme tout en feu ; les missionnaires répandent de l'eau bénite, et les spectres ne se voient plus. — 61. Confession générale d'un marchand poussé par une inspiration divine ; le P. Franciscain d'Acre, homme pieux et docte. — 62. Arrivée des Pères Antoine Resteau et François Lambert. Celui-ci, ancien négociant de Saïda, avait fait naufrage, en revenant des Indes, d'où il rapportait de grandes sommes pour fonder la mission de Syrie ; les richesses sont perdues ; mais c'est par son zèle qu'il semble destiné à sauver les âmes.

III § Mission de S[t] Jean de Tripoli : 63. Depuis quatre ans, la résidence de Tripoli était privée de prêtre missionnaire, quand le P. François Lambert y fut envoyé. — 64. Depuis le massacre des Francs et l'anathème du Pape

contre ceux qui y feraient le négoce, Tripoli semble une terre maudite. Eprouvés par de nombreuses avanies, malgré leur pauvreté, les missionnaires, d'accord avec le consul d'Alep, (de qui dépend cette échelle), avec le consul de Saïda et le vice-consul de Tripoli, demandent au pape le retrait authentique de l'anathème ; avanie contre les Jésuites. — 65. Sainte vie du Frère resté seul tout ce temps, et bon exemple qu'il donne. — 66. Le zèle du P. Fr. Lambert donne les plus belles espérances. — 67. Les grecs nous connaissaient à peine et se tenaient à l'écart ; aujourd'hui ils traitent, comme les maronites, avec nous. — 68. L'évêque grec nous est favorable, mais n'est pas encore venu nous visiter. Le P. Lambert a composé, avec l'aide d'un prêtre grec catholique, un petit catéchisme en arabe qui s'est beaucoup répandu. Les enfants l'apprennent à l'envi. Une concertation publique sur le catéchisme a eu lieu entre les enfants grecs et maronites, dans l'église de ces derniers. — 69. Les missionnaires profitent des occasions pour convaincre les grecs des points controversés. — 70. Réconciliation d'un prêtre grec avec son neveu. — 71. Un grec cherche auprès du Père une réponse aux objections que lui font les musulmans et est confirmé dans la foi. — 72. Le Père peut entendre les confessions en arabe ; il sait le turc ; il visite les malades et se dépense au service de tous. — 73. Autres œuvres de charité ; prédications contre les erreurs de Luther et de Calvin, en présence d'hérétiques venus d'Europe. — 74. Un vieux prêtre grec catholique se réconcilie avec son évêque. — 75. Il peut faire beaucoup pour l'union ; les missionnaires lui ont recommandé de faire faire un acte de foi orthodoxe *in genere*, à ceux qui ignorent le schisme. — 76. Délivrance providentielle d'un matelot Marseillais, près du château de Tortose ; ramené à Tripoli, il est consolé par le Jésuite, son compatriote ; abjuration d'un apostat Sicilien. — 77. Bon exemple donné aux musulmans avec qui nous voyageons. — 78. Discussion avec un savant Juif sur les prophéties relatives au Messie. — 79. Avec les chrétiens, entretiens pieux. — 80. Visite à un ancien vice-consul franc, demeurant au Liban. — 81. Messe dans l'église du village S[t] Gabriel, non loin de Tripoli, où se trouve un tableau de S[t] Ignace de Loyola. — 82. Visite au nouveau patriarche maronite, qui reçoit paternellement les missionnaires.

IV § Mission de la B. V. Marie d'Alep : 83. Alep est la *mère* des missions de Syrie et de Perse. Zèle du Père à apprendre l'arabe ; il accompagne le missionnaire Carme, vétéran, travaille auprès des syriens, se fait estimer pour sa doctrine. — 84. Notre Frère coadjuteur fait un autel pour l'église syrienne. Le patriarche de ce rit, qui se montrait bienveillant, quitta subitement Alep ; et le consul français obtint qu'un catholique fut reconnu évêque des syriens ; celui-ci, découragé, se retire au Liban. — 85. L'évêque est ramené à Alep où il remplit en paix sa charge pastorale. Il avait été amené à la foi catholique par le P. Chezaud. — 86. Trois congré-

gations : des marchands francs, des hommes et des jeunes gens indigènes ; visites aux malades et aux affligés. — 87. Le missionnaire transcrit les écrits arabes des anciens Pères, n'ayant pas de quoi les acheter ; sa science quasi universelle lui gagne l'estime même des turcs. — 88. Discussion avec un musulman sur le Fils de Dieu. — 89. Il ne nous est pas permis de provoquer les musulmans ni d'attaquer leur religion ; mais nous pouvons défendre notre foi quand ils en parlent ; discussion sur la conception de Jésus dans le sein de Marie. — 90. Le Père empêche l'apostasie de deux pauvres chrétiens, en leur procurant les aumônes dont ils avaient besoin ; les hérétiques Anglais et Hollandais coopèrent à cette bonne œuvre. — 91. Délivrance d'un officier Allemand, tombé en esclavage. — 92. Zèle du missionnaire célébré en Perse. — 93. Si les chrétiens d'Europe voyaient les persécutions dont souffrent les pauvres chrétiens d'Orient, et l'insatiable cupidité des turcs, ils se montreraient généreux. Les orientaux travaillent et souffrent beaucoup sans rassasier leurs maîtres fainéants. La charité leur dilate le cœur et les arrête sur la pente de l'apostasie. — 94. Le Père attire à la foi romaine l'évêque grec d'Alep.

95. Les Frères coadjuteurs se font estimer et aimer dans la mission. Tous font le pèlerinage de Jérusalem, le Frère occupé à l'école de Damas excepté.

96. Célébration du jubilé.

Chapitre IV. 97. Récit détaillé de la sainte vie d'Honoré Audiffray, négociant à Saïda.

Chapitre V. La nouvelle Mission de St Joseph (Antoura). — 98. Noblesse d'Abounaufel et services rendus par son père et par lui à la religion, auprès de Facardin et de ses successeurs. — 99. Eloge pompeux de ses qualités remarquables et de son influence universelle. — 100. Générosité d'Abounaufel et description d'Antoura où les Jésuites commencent l'établissement d'une résidence.

1. — Quonam fato fieri dixerim ut cum primigenæ Ecclesiæ temporibus, eo florentius ejus status fuerit, quo erat per adversariorum potentiam turbulentior ; nunc e contra luxatur et inclinat in ruinam Ecclesia in Syriæ partibus, concussa et male habita Mahometanorum vexationibus ; discriminis causam aliam nullam invenio nisi quod in primitiva fuit fides vivacior, quippe quæ radiis illapsi e Cœlo Solis propinquior ; atque adeo magnorum virorum exemplis et eruditione, tenuiorum et infirmorum nutans virtus fulciretur ; in præsentiarum autem, iniquiori loco res positæ sunt, his in regionibus, in quibus et fides, instar lampadis emorientis, pene expirat, et qui ad clavum sedent, gubernatores Ecclesiarum,

magnam partem ignari, nec multo magis a virtute parati et commendati, possunt aut labentes populos sustinere, aut hostes ingruentes undique et in caulas palam irruentes, refellere aut dejicere.

Quo fit ut, sine captatione aut ambitu laudis, usurpare liceat istud prophetæ : *nisi Dominus reliquisset nobis semen,* aut ex abundantia Europæ asiaticorum penuriæ providisset per missionarios, ut vocant, qui, religiosæ vitæ factis et apostolici verbi luce, tanto malo mederentur, nihil hodie Syria forte differret a Barbaria, nec in illa alii quam in ista christiani comperirentur, qui, bello capti, retinent in vinculis libertatem qua nos Christus liberavit ; quod rerum gestarum narratione per annos 1656 et 1657 extra dubium fiet, cum a persecutionibus turcarum in christianos exorsi, tum, in decursu, quid opis feramus fidelibus ut in fide perstent et ex fide vivant, per singulas missiones exponemus.

CAPUT 1um

De Persecutionibus in Syria adversus Christianos.

2. — Ex quo in has oras, ante sex annos, Dei gratia, perveni, insolentiam infidelium tam longe patentem et tam efferam non vidi, quam ea quæ nunc circumquaque jactatur effrenate juxta ac impune, etiam in luce urbium præcipuarum, sive ab Alepi finibus in septentrione sitis ad Hierosolymæ Loca Sancta — quæ duæ longitudinem provinciæ magna ex parte circumscribunt,— sive a Tripolitana civitate Damascum usque, — quæ latitudo patet habitabilis, cætera quippe deserta.

3. — Ducamus ergo initium a capite Syriæ, Damasco, ubi sic sævit vis tyrannica, ut nec hominibus, nec ipsis sacris parietibus parcatur. Cessit procellosis temporibus patriarcha græcorum, fuga dilapsus ante annos postremos aliquot, nec quo reclusus abierit significatur ne, e latebris erutus, absentiæ damna resarcire, hoc est, hiantem avaritiam turcarum hydram cogatur pascere lautius.

4. — Procurator ejusdem nationis episcopus, vir catholicus, recens in carcerem actus quod a patriarcha venisse dicerentur mulæ onerariæ, auro et argento congestis consarcinatæ, nec tamen inde solvisse æs grande quo tenetur apud primarios mahometanos,

pro *avaniis*, — sic vocant mutuata ab his pecunia, — eluendis. Miser, heu ! insons licet et vir sanctus, in ergastulo positus, fustibus etiam cæsus ad plantas, repetitis impactionibus ad ducentas ; non est dimissus nisi promissis novis pecuniis pro fustuariis et pro numero plagarum, uti moris est. (1)

5. — Invadere ausi sunt sacerdotem ipsum, sacris operantem in patriarchali basilica ; ab ejus manibus argenteum calicem rapere, effundere, exportare, consecratione præmissa necne, sunt qui affirmant, sunt qui negant. Odiosa res est et plus quam barbara, quam detrectare factam etiam qui fecerunt debent.

6 — Sexus ipse muliebris cui manus injicere ut in vincula traheretur, hactenus piaculum fuit, ob honorem membri infirmi, jam ejurare fidem cogitur, quoniam non ut ante in honore habetur, sed vinciunt, nisi vincitur pudor mulieris, expugnatus pecunia qua solvat imperata tributa.

7. — Non dissimulabo etiam ad religiosos francos flammam pervenisse Damasci ; quidam e Nostris, sacerdos hic degens, odorem ignis ut sensit, scitus declinavit, nec in eorum manus devenit turcarum, qui e Franciscanis Patribus unum tenuere, et carceri addixere, quod in obseratæ ecclesiæ maronitarum septis, sacrum facere solitus esset, cujus sæculares sacerdotes omnes ex urbe fugitivi, post grandævum ex ipsis baculis contusum, spem prædonis eluserant. Hac parochorum absentia moti religiosi franci, cum acta in seipsos procella deferbuisset, parochialia munia inter se partiti sunt, ut suo dicetur loco. De Damascena civitate hæc dicta sufficiant.

8. — De Sidonia, satis fuerit dicere francos mercatores omnes cum consule sedem inde movisse et Ptolemaïdem fugisse, ad 40 milliaria versus meridianam plagam, quippe quia Sidonius gubernator ad palum duos damnaverat, quod ii pecuniariis concussionibus, quas moliri non desistebat, manus non darent : quadraginta enim inter vel 50 millia nummorum per vim excusserat, nec excussus ab humeris damnatorum palus, quocum ad supplicium procedebant, — immane spectaculum ! — nisi pacta pecunia.

9. — Quid de Tripolitana dicam ? Consulem ipsum francum in vincula conjectum et carceres, semel, parum est, etiam secundo,

(1) C'est l'archevêque Gérasime. cf. *supra* p 220.

unde uti erueretur, nihil propius fuit quam ut stimulis cannarum cogeretur in digitos infixis, aut fidem ejurare, aut crumenam effundere. Hanc profundere elegit, vi nulla cogendus, — ut audivi referentem, — ut alteram perderet. (1)

10. — Intacta fuit Hierosolyma sancta illa ? Quid intactum, quid sanctum furiis ? Deferuntur quidem Patres Franciscani criminis magni illius, — fidem enim superat, quia fieri nequiverat — venisse videlicet in ea loca sacrosancta filium cujusdam regis christiani ab Europa, nec ejus delatum esse adventum ad præfectum urbis, cui munera ex usu debita deferret. Sane quidem cum nulli regum christianorum filius hodie aut sit, aut qui possit per ætatem transmeare, nedum factum sit occultate, mulcta tamen pluribus nummorum millibus stetit.

11. — Alepi ludus alius luditur ; sanguine litatur, confixis cum pariete per vicos civibus auriculas tenus cum clavo, ad triginta per dies ; oblectandi enim sese causa agit, qui est loco præfecti, bacchantis per agros et populantis ; is civitatem obambulans, si quos invenit contra præscriptum, aut serico pileo turrito in morem orientalium, aut solea coloris alterius a nigro, sic plectit subridens et exprobrans fanatici præcepti violationem.

12. — Quis ad hæc audita tam duro est corde ut non moveatur ? Quid ad visa ? Quid ad passa ? Neque tamen omnia referre scopus est, sed e singulis christianorum generibus unum, e patriarchis, episcopis, sacerdotibus, religiosis, feminis, hominibus indigenis, Europœis, hoc est cunctis in consternatione positis oppressione tyrannica, Alepum pro Europœis si exceperis, ubi franci in honore sunt, industria et authoritate mirabili consulis, præconium dixerim eximie pii. (2)

CAPUT IIum.

Auguria cœlestis auxilii.

13.—Digna plane divi Gregorii commentantis de perituri mundi

---

(1) D'après nos autres documents, il s'appelait Marco, et était consul des Français, des Anglais et des Flamands. Cf. aussi *Besson*, p. 96.

(2) Cf. dans *Arvieux* (Mém. I, p. 262 et 357.) *Picquet* (Vie, p. 215) le récit d'avanies semblables. Voir aussi *Paul Masson* : Histoire du commerce Français dans le Levant au XVIIe siècle — ch. 1er : *les Avanies*.

catastrophe sententia, uti hæc ista est : *multa mala debent præcurrere ut malum valeant sine fine nuntiare* ; ita nec absimili ratione quis dixerit ingentem imminere imperio turcico ruinam quæ tot et tantis dudum prodigiis prænuntiatur. Horum partem dedimus in præcedentium relationum observationibus ; in subsequentium annorum cursu, et hæc notatu digna referimus.

14. — Per bimestre duntaxat quo, extremo anno, Alepi habui, quatuor terræ motus civitatem concusserunt, Dei beneficio quidem sine ullarum ædium subversione, sed non sine malo omine, etiam a turcis propalato, imperii concutiendi.

15. —Nec multo antequam illuc transmigrarem, Sidone terra convulsa est, a maritima plaga in qua urbs posita, ad montanam quæ suppositæ imminet, ad eum locum in quo divi Eliæ sacellum in ejus festo me contuleram, pro erudienda per catechesim plebe, tum cum murus cui innitebar, tremere ; credere vitium esse parietis male compacti ; at mugire tellus sub pedibus ut cœpit, aliam subesse causam proclive fuit judicare, præsertim cum delapsus Sidonem intellexi per id tempus in sacello Rev. Patrum Franciscanorum inducti parietis crustam defluxisse ; contremuisse in ædibus consularibus consignationem domus superiorem, speculæ instar.

16. — Verum prodigio majore est quod Tripoli contigit ipsis ejusdem anni auspiciis. Excussa cœlo fulmina tria eodem momento in tres urbis partes præcipuas, ab se longo intervallo dissitas : in culmen arcis, in valvas civitatis et in meditullium urbis, idque in tria fana mahometana. Verum in eo quod arcis est, perculsus et necatus qui ipso meridiano tempore eo eminentiori turris parte, preces solemnes sacrilegas populis proclamabat. Ibidem, aliquot abhinc mensibus, sub anni medium, quadam die, tergeminus sol ortus est, et quod præter consuetudinem pareliorum est, in eadem linea, non ex adversis partibus, medio qui aliorum pater et formator erat. Ferunt subecutam in aere crucem ; sed incertum id est, nec omnium ore, ut præcedens meteorum, confirmatur. Nec multo post, eo mense qui sacer et benedictus turcis dicitur, quo jejunium indicunt—, *ramadan* vocant, — eclipsis lunæ integra, male augurantibus mahometanis, omnium conspectui oblata est.

17. —Adde quod anno 1656, Damasci spectatum et auditum est, — septembri, ipsis natalibus B. Virginis, — passim a turcis et christianis : sereno enim cœlo, hora post meridiem tertia, discindi

æther visus est, erumpere cum tonitru flamma ingens, illa ex parte montis qua Christus Paulo apparuit quondam, in via Hierosolymitana, et ruere ab aquilone in meridiem, Mecham versus. Equidem longe maximo omnium ostento vix fidem haberem, nisi præter rumorem Damasci sparsum, authorem haberet fide dignum, christianum, ætate et conditione commendatum; is enim retulit Patribus e Nostris duobus conventum se a nobili turca e magnatibus urbis, ut quid inesset augurii in oblàto viso, non sibi solum, sed pluribus ejusdem notæ hominibus ediceret. Cum enim diluculo ad primarium fanum se conferrent, inquit, — quæ basilica christianorum olim erat, — viderunt derepente militum coronam peregrinis armis instructam, quæ' totum templum, præsidii in morem cingeret ; interrogant qui sint et unde. Respondent se de cœlesti militia venisse qui expurgarent profanatam Christi ecclesiam, qui eo brevi rediturus et regnaturus est. Id postremi anni mense augusto factum.

18. — Hæc et similia cum cuidam francorum referrem Tripoli, quem, pro medico, urbis præfectus apud se receperat, affirmavit sibi dictum Constantinopoli in aula, a pluribus mahometanorum proceribus, districtum gladium ab ipsis recens animadversum de sublimi aere civitati imminentem ; et quid ominis id visum portenderet, interrogatum, elusisse.

19.—Fertur et in amplissimo Alepensi fano compertos implexos inter se *ensem* et *crucem*, illum subter, hanc supra ; et cum experiundi causa, contra repositi essent, ensis supra, crux subter, posteriori die restitutos ut ante fuisse. Hoc, quia authorem certum non habeo, ut incerti rumoris do (1).

20. — At vero sat multa bene confirmata quæ retuli, et inter ea, dissentio hostium inter sese, Europæ nota, haud dubia ruinæ prænuntia pro valido stimulo esse possunt strenuis operariis uti nobis subsidio venire non tardent, donec messis matura colligenda erit, tum cum gnari linguarum et parata opera, horrea Domini implebunt, ipsi vero tardigradi in elementis idiomatum versabuntur, hoc est in accingendo se, cum operari oporteret.

---

(1) L'auteur se montre trop crédule. Le P. Besson s'est fait l'écho des mêmes récits. Cf. *La Syrie*, p. 182.

CAPUT III^um^

De Fructu Missionum Syriæ

Sectio 1^a : De Missione Damascena Sancti Pauli

21. — Si bella regnorum, quoniam amplo martis campo excurrunt, grandem edere stragem assolent, nihil propius fuit quam ut contentio et dissentio eorum qui nationibus francis in Syria præsunt, ingentia ultro citroque importarent mala, anno 1656. Ea jurgia ex jurisdictionis ambiguo titulo inter consules francos Alepensem et Sidonium, utrumque tamen virtute, ingenio et prosapia clarum, orta primum, aliquot mensium processu, proceres indigenas etiam implicarunt : ex partibus Alepensis quidem, is qui inter montis Libani principes potentissimus est, stetit , ex Sidonii partibus, gubernator ejusdem urbis ; nobiles, ut fit, his ducibus, hinc inde.

22. — Jamjam ad arma veniendum erat ; viæ interceptæ, epistolæ deprehensæ, captivi ducti, pro præludiis erant ; tum cum Deus hanc nobis ingerit mentem ut Damasci magnatem catholicum, utrique parti notum et amicum, interponendum curaremus pro litis dirimendæ arbitro. Scripsimus eam in rem ad consules unum et alterum, tum cum religiosus alterius Ordinis id ipsum, pacem dico, eo tempore moveret Sidone. Sidonius ea comitate qua major non potuit, et arbitrum et locum conferendi acceptare rescripsit, ideo duntaxat quod a nobis proponeretur : verba sunt epistolæ. Nec minori facilitate in pace tentanda fuit Alepensis ; locum quidem quippe a se remotiorem detrectare videbatur, ut reapse non illuc conventum est, sed quoad ea quæ opportuna conciliandis rebus omnia judicaremus, in diversa nunquam iturum spondet, ut concepta habet litterarum formula.

23. — Tractatum ergo per litteras negotium, internuntio religioso ejusdem Ordinis cum eo quem dixi primum Sidone rem agitasse, nos vero litteris partim in præsentia cum consule Sidonio egimus, qui Damascum, visendi præfecti urbis causa in primarium imperii ministrum evecti, venerat ; sicque inter utrumque *medii,* ut dicitur, ivimus, ut consulum quisque nos pro altero stare

suspicaretur, quamquam civilia attingere semper detrectaremus, solum quæ ad pacificandos animos facerent, nobis usurparemus ; atque adeo et gratia utriusque non excidimus et in gratiam inter se reducere non irrito conatu laboravimus ; in tantum enim concinnata amicitia vivunt concordes, quantum antea discordes.

24. — Delegati sumus recens ab Alepensi ad Sidonium deprecari pro nonnullis mercatorum Sidoniorum qui ex partibus Alepensis fuerant. Dici non potest qua benevolentia accepti non modo sumus, sed et qua sinceritate, in gratiam delegantis, quidquid tunc fieri potuit, ultro concessit, parte jam rogatorum transacta, parte altera in tempus commodius rejecta, in favorem eorum pro quibus intercessores accessimus. (1)

25. — Per ea vero tempora quibus Damasci consul Francus commoratus est, cum festum Pentecostis incurrisset, pro celebritate concionandum nobis esse apud Francos judicavimus, quamvis in peregrino linguæ nostræ loco, in templo maronitarum catholicorum. Convenere consules Francus et Anglus una cum mercatoribus, imo adstantibus ipsis maronitis tum viris, tum mulieribus, quamvis

(1) Sur cette querelle entre Henri de Bricard, consul à Saïda et François Picquet, consul à Alep, relativement au consulat de Beyrouth, cf. *Mém. d'Arvieux* II 355.— L'accord dont parle l'auteur de la relation ne terminait pas cette affaire. J'ai trouvé au Ministère des Affaires Etrangères (Corresp. dipl : Turquie T.V, f. 575), un mémoire adressé par Picquet, le 15 mai 1658, à l'Archevêque Sergio, maronite, qui débute ainsi : « Sur ce qu'il faut faire à Paris concernant l'affaire de Barut pour la satisfaction de chek Abounofel : Présenter requête au Conseil pour faire casser l'arrêt donné contre moi et contre le chek Abounofel du 19 mai 1656, ou plutôt en faire donner un autre en ma faveur, par lequel il soit dit que le consulat de Barut est dépendant de celui d'Alep, que le droit de consulat de 2 pour cent sera payé au consul d'Alep ou à son vice-consul établi au dit Barut, sur toutes les marchandises qui s'achèteront au dit lieu par les Français ou autres négociants sous la protection du dit vice-consul.... et que par conséquent le consul de Seyde soit débouté de sa prétention au consulat de Barut... etc. » Ibid. f. 508, Enregistrément en date du 7 septembre 1652 à Aix, des Lettres patentes nommant François Picquet, écuyer de la ville de Lyon, « consul pour la nation Française à Tripoli de Syrie, Ile de Chypres, Barut, Alexandrette, Côte de Caramanie, Alep et leurs dépendances. » *Copie faite à Alep* le 16 juin 1656 ; avec les attestations de Frère Bruno de St-Yves, vicaire des Carmes deschaux, et Georges Richelius, supérieur de la mission de la Compagnie de Jésus à Alep.

nihil eorum quæ dicerentur percipientibus, quippe arabice tantum scientibus, et nobis gallice orantibus, quo idiomate forte nunquam Damasci peroratum est ; omini id sit bono ; nec dilapsi per horam arabes, allecti insolentia habitus, linguæ et exedræ concionantis ; horum enim mos est ex plano dicere, sine sacerdotali supparo carbasino aut alio pileo aut veste a communi, et sæpe ex libro ; nobis contraria omnia, ex memoria, cum quadrato pileo, castula carbasea, ex suggestu pronuntiantibus.

26. — Eidem consuli franco exinde authores fuimus ut ecclesiæ huic laboranti ære alieno, suo opitularetur ; fecit, quin et catholicæ familiæ ad extrema redactæ, nobis deprecatoribus, ad quindecim nummos erogavit. Sua autem sponte scholam adiens nostram, propria manu decem nummos pueris discipulis distribuit, — loco feriarum quæ indulgentur in Europa, hic vero locum non habent, — quo factum ut tubarum instar egressi, promulgarent per urbem liberalitatem francorum ; tum cum consul ipse incederet in equo solus, mercatoribus cinctus peditibus, præeuntibus vero duobus de militia turcarum mitratis et cum virgis, — *janissarios* vocant, — plaudentibus christianis et de tectis aut solariis despectantibus, frementibus mahometanis, indignum id esse dicentibus ut fideles, scilicet *janissarii*, pedestres præirent infideli consuli equitanti. Sed moris id est consulibus certe cum bene illis est cum urbium præfectis, ut tunc erat, etiam cum facto primario regni ministro, qui visentem se consulem assurgens excepit, sedere unum secum imperavit, stante aula universa.

27. — Hoc eodem anno adlaboravimus in reducendis in sinum Ecclesiæ duobus apostatis, quorum Italus alter quidem uxores duas dudum duxit, et liberos plures suscepit ; sed quod venerat e Lipara insula frater, motus luctuoso illius statu, et exploraturus num quid opis afferre posset, cogitavimus opportunum fore si in ædibus R. Patrum Franciscanorum, ubi habitat novus ex Italia hospes et convenerat apostata, hunc rationibus quibus fas esset ageremus ; eo res processit ut convictus plus satis in lacrymas iret, frater collacrymaretur ; ille vero, num salvari posset eo loco quo erat, flens rogabat ; frater nobiscum negabat. Tandem promisit tempore opportuno regressurum se in patriam ; interea cum parte bonorum potiore, nummaria scilicet, frater rediret, quem sequeretur ; rediit frater bene nummatus ; nactus alter occasionem oppor-

tunissimam, convocatus videlicet Constantinopolim in subsidium contra Venetas classes, ingressus est turcicas, et ex vulneribus desperata vita exscendens in terram, inter mahometanos obiisse fertur, uti vixerat.

28. — E Germania fuit alter apostata, qui sæpe domum nostram se contulit quidem, consilium accepturus ; sed notior in urbe, de manu heri eripi non poterat ; postulabat libros a nobis pios quos legeret, aut ex quibus oraret, Fratre nostro Alemanno (1) excitante ; sed non putavimus annuendum, ne in manus venirent patroni, et inde rei ad judices citaremur, potestate tamen facta ut orationes transcriberet si vellet ; cui officio gratus, munuscula interdum offerebat gentili suo. Verum misellus incidit in morbum, cum unus restaret in ædibus nostris frater coadjutor noster et popularis suus ; is cum R. P. Franciscano ægrotum invisit agente medicum ; non judicat Pater periculosum morbum, atque adeo nec esse de confessione audiendum, ne sacramentum exponatur si convalescens cogatur profiteri mahometismum. Tamen biduo aut triduo moritur, sed sic in fide christiana obfirmatus ut nunquam adduci potuerit uti obverteret se ad Mecham, de more mahometanorum, moriturus ; quod si per vim converteretur, ipse se in contraria obvertebat, cum dicerent domestici hoc rufi illius imberbis, gentilis sui, factum, qui eum inviserat et fascinaverat. Nihil tamen inde damni nobis obvenit, Deo propitio.

29. — Tertius vero etiam, is adolescentulus, venerat in manus gubernatoris, eques Melitensis, e Piccardia oriundus, qui sese in libertatem asserere omni via tentabat. Optato serviebat e Patribus nostris unus, eo libentius quo et Picardus ; sed cum alii plures interseruerint se filo texendo quo e labyrinto erueretur, tela rupta est, et incassum laboratum.

30. — Subtexam ego hic nobile facinus quod nuper didici de puella captiva, post modum matre episcopi illius Damasceni catholici, de quo supra. Hæc cum in Candia a gubernatore rapta fuisset et sollicitanti parere recusaret, in conclavi reclusa est ; quo ardente, nescio quo casu, nec ipsa valente aliter incendium nascens restinguere, corpore incumbens, ignem illæsa oppressit. Res ad

(1) F. Walrad Bangen.

raptorem defertur ; spectat vestigia ignis, nigridine scilicet deturpatos parietes ; libertate donat.

31. — Et quoniam in argumento de captivis versamur, meminisse addecet græcum illum e magnatibus et catholicum, quem anno superiore adductum ad sacramenta obeunda post tres annos intermissa, diximus (1); hunc, inquam, ipsum nobis, servos suos emptitios de captivorum grege, postulantibus donasse ultro, ut ad Eucharistiæ et pœnitentiæ sacramenta convenirent ; quorum erat qui duos, alius qui tres annos, sine horum usu transegerat.

32. — Disceptavimus de naturis duabus in Christo contra Surianos unam asserentes, coram ipsorum patriarcha, eo exitu, — quæ Dei gratia fuit, — ut horum doctissimus, procedenti controversia, velut mutus et elinguis resederit.

33. — Invisere pergimus civium domos, quandoque ducibus liberis e schola qui recitent quæ docti sunt. Ea vero [schola] procedit ut prius feliciter, et numerosior semper aliis omnibus, in quibus et catecheses habere sinimur.

34. — Intersumus rei sacræ græcorum in patriachali basilica, ut conciliemus et hac ratione benevolentiam ; in qua, si quid minus congrue fieri observamus, dum monemus privatim, emendari palam videmus. (2)

35. — Catecheses et conciones his duobus annis habitæ in ecclesia maronitarum , sed, postremo anno, Pater e Nostris qui conciones habuit per quadragesimam non modo consecutus est ut puellæ nobiles et recenter nuptæ interessent, quod, anno superiore, nullo non moto lapide obtineri non potuerat a prætendentibus contra morem patrium esse ut in templa commeent hac ætate, cum tamen ad balnea et ad convivia nuptialia convolent ; — tantum invaluit exemplum muliercularum mahemetanarum, quibus fana interdicuntur. (3)

(1) Cf. *Doc.* II. p. 241.

(2) Avant la prohibition du S. Siège, les missionnaires aimaient à considérer les grecs comme des schismatiques purement matériels.

(3) Cf. dans *Besson* p. 105 et 109, des détails curieux sur « l'indévotion des femmes et leur extrême ignorance. » Le missionnaire espère que « le temps, qui est un grand médecin et un grand maître », parviendra à détruire les préjugés relatifs à la réclusion des femmes chrétiennes, qui « vont aux bains et ne fréquentent pas les églises. »

36. — Sed is vero etiam sic animos permovit timore divino ut parochus retulerit suos omnes in paschate exomologes generales instituisse totius vitæ, certe qui viginti, qui triginta annorum aut amplius, prout conscientia dictabat opus habere aut conducere sic repetere præteritas confessiones, quas idem Pater plures e diversis christianorum sectis, græcorum, jacabitarum, necessario repetendas excepisse affirmat. Ita parum idonei sunt parochi excipiendis iis, aut parum instructi iis instituendis populi.

37. — Perfecit et ipse ut duo inter surianos nobilissimi, qui paschalia etiam festa præterire sinebant, non obitis paschalibus certe palam sacramentis, nedum per annum, rei sacræ interesse festis diebus videbantur, in paschate, spectantibus et lætantibus omnibus, christiano munere fungerentur ; sed et priorem incuriam, largis in pauperes eleemosynis redimerint, rem sacram frequentarint, certe ille e duobus qui catholicum se et romanum, agente Patre, profitetur.

38. — Et novum spectaculum fuit, sed luctuosum, quod fugitivi maronitarum pastores oves coacti sint dimittere, ut supra perstrinxi, gratum vero angelis, quibus instigantibus, franci religiosi in eorum locum suffecti, quorum Franciscanus sacerdos sacrum faceret, sacerdos vero noster concionibus, ut in fide stabiles, procelloso tempore, permanerent, hortaretur ; et ille idem captivos christianos numero sexdecim, maximam partem apostatas, diversæ nationis, Italæ, Francæ, Hispanæ, Germanæ, Polonæ, omnes sacramentis confessionis et communionis imbuit.

39.—Venerant Damascum cum gubernatore Cypri insulæ turca, in qua eum ipsum contra rebellem mahometanam militiam ad mille quingentos *janissarios*, ipsi ad quinquaginta dumtaxat emptitii, quorum hi sexdecim erant residui, vindicarant, imo et eripuerant e manibus conjuratæ plebis Cypriæ ; hos ipse victor victores deportabat secum Mecham in præsidium viæ ; horum unus, gente francus, arte chirurgus, sed præfectus domesticæ œconomiæ, primus Patrem adiit, cumque congressus placuisset, sociorum aliquos ad eum allegavit ; hi primi ad officia christiana adducti, alios ad eadem permovere ; et isti alios usque ad postremum.

40. — Tamen insignis fuit duorum Alemannorum ad fidem catholicam conversio, qui cum nunquam antea Eucharistiæ sacra-

mento refecti essent, nec exomologim fecissent, dici vix potest quanto devotionis affectu utroque munere defuncti sunt, cum sibi infortunio captivitatis gratularentur, sine qua in æternum captivi dæmonis mansuri erant. Insignior vero et fuit chirurgi ejuratio dæmoniacæ artis, qui caracteres plures magicos cum haberet, difficulter his exui se passus est ; ad pœnitentiam ultimus venit qui primus domum nostram, nec nisi post lacrymas cum a liberatore urgeretur, imo post strictum pugionem quo aut se aut Patrem acrius compellentem feriturus minaretur. Sed gratia Dei prævaluit dæmonum præstigiis, et ipse secutus est quos præmiserat, et plerique omnem libertatem in via Mechæ nacti sunt, aut sibi fecerunt, usi consilio ejus qui animam liberam prius fecerat omnium. Unus fuit Hispanus qui cum domino suo redux et Damasco regressus, renuntiavit omnes emancipatos fuga, unum se captivum superesse, nec dudum fore, si aspiraverit votis Deus (1).

41. — Pestis cum grassata sit nonnihil anno 1657 inter ætate minores pueros, tamen scholæ aditu non sunt prohibiti, sed duntaxat locus separatim assignatus quibus sanies pestilens adhuc efflueret, vel sanis quidem, sed qui de peste domestica ingenue commonerent. Hoc enim sic fieri prope necesse est ne schola tota defluat, non recolligenda ; ubi enim magisterium aliud inierit aliquis, ab eo resilere nefas, et si magister ad judicem provocet contra pueri parentes, etiam offerentes quod erudiendo usuveniret mercedis, litem obtinet.

42. — Nec eorum qui frequentant scholas solum confessiones excipimus, sed et eorum qui emeriti commeant per dies festos quibus vacant ab artibus mechanicis ; iis et evangelium edisserimus, doctrinam christianam olim traditam retractamus, bonis moribus informare nitimur omni qua possumus ratione.

43. — Nondum tamen sodalitium Beatæ Virginis ex iis adultis instituere licuit, quippe qui magna his in oris cautela, per hæc tempora, agendum videmus ; ne nova res rumorem moveat, rumor bella et lites in mahometanorum, per avaniarum mulctas, emolumenta.

44. — Est vero juvenilis ætas, præter arabicæ et græcæ linguæ idiomata, etiam francæ seu italicæ studiosa ; quo factum ut qui

---

(1) *Besson*, p. 75

ab Italia recens venerat e nostris Patribus unus, dum doceret convenientes italicum idioma, ipse arabicum ab iis doceretur ; et hoc commercio quotidiano sic profecerit in sermone indigenarum ut novæ missioni, de qua suo loco, instituendæ, nondum expleto anno idoneus fuerit.

45. — Ad ejusdem disciplinam, præfectus tormentis bellicis Babylone (1), maximam tamen anni partem degens inter græcos Damasci, filium suum adultum transmisit italice docendum ; is ex iis fuit qui fluente pestifero ulcere, ad nos ventitabat.

46. — Finem faciam observatione ritus, ad aspectum jucundi, qui in usum venit feriis paschalibus iis quibus kalendarium romanum cum græco pro earum celebratione coincidit ; tum enim pueri omnium rituum, ipsa æmulatione ornatiores procedunt in sericis et splendentibus vestibus, pro spectaculo commendando quod circumferunt per domos, Lazari a Christo suscitati. Ingressi aream, in more habent ut horum unus pro mortuo jaceat extensus, peristromate a sociis coopertus, qui corona facta circa ementitum Lazarum, historiam mysterii in circulum acti, cantu evolvunt, tristes, usque dum ventum ad Christi verba suscitantis ; tum enim exur-

---

(1) Michel aga Condoléo. En 1661, l'évêque de Béryte, de la Motte-Lambert, rencontre Condoléo à Bagdad. Voici ce qu'il en dit, après avoir raconté les facilités qu'il rencontra dans la visite de ses effets à la douane de cette ville :

« Ce qui nous causa ce bonheur fut le Topigi-bachi, c'est-à-dire le lieutenant de l'artillerie de cette même ville. Il est fort honnête homme et se pique de servir les Français ; et nous reçumes de lui mille bons offices. Il fait profession ouverte de la religion catholique, en laquelle il a été élevé, étant Vénitien de nation. Il alla lui-même à la douane, et fit estimer à cent écus ce qui nous avait coûté plus de quatre cents dans Paris.. Ce Topigi demeure d'ordinaire proche de Damas, dans une terre que le Grand Seigneur lui a donnée pour les bons services qu'il lui a rendus contre le roi de Perse, et cette terre est de quatre ou cinq mille écus de rente. Il aurait pu parvenir à une meilleure fortune selon le monde, s'il eût voulu prêter l'oreille aux propositions qu'on lui a faites de quitter sa religion. Son fils, quoique jeune, est reçu en survivance de sa charge.

Notre illustre Vénitien part tous les ans de sa terre, distante de Tripoli de Syrie d'environ une journée, pour aller faire son quartier et exercer sa charge de lieutenant de l'artillerie dans Bagdad. Il n'emploie que vingt journées pour s'y rendre. Il part au plus tard, chaque année, le quinzième d'octobre et arrive au commencement de novembre. » Cf. aussi *Doc. I.* p. 591

git qui jacet, plaudentibus universis, et sic tragicomœdia paracta, alio ipsa vehitur.(1)

47. — Addere extremum licet, ecclesiasticam cæremoniam notatu dignam inter maronitas ; usu enim receptum est diebus festis ut tres simul sacrum in eodem altari faciant, et eodem tempore, uno duntaxat in vestibus sacris, eoque medio, aliis perinde tamen sacris operantibus, quo solent modo in Europa novi sacerdotes eo die quo initiantur ab episcopo, excepto quod qui in habitu est e tribus, is duos alios ex ordine accedentes ad lævam, hostiæ particula in sanguine intacta reficit ; tum ad altaris cornua hinc inde, qui eorum locus per sacrum, redeunt (2). Is tamen modus communicandi seculares maronitis non est in usu sed græcis, qui utraque sub specie pro omnibus synaxim celebrant.

Sectio 2ᵃ : De Missione Sidonia Sancti Ignatii.

48. — Cura sodalitii mercatorum, commeantium e christianitate, navium informatio in rebus salutis, urbis et pagorum visitatio, scholæ modicæ exercitatio, ea sunt in quibus hæc missio de more occupata est. Quare horum duntaxat memoriam faciemus quæ præter consuetum in iis accidere, postquam duo præmissa fuerint quæ ad capita illa quatuor reduci non possunt.

49. — Primum est de redemptis duobus captivis, Italo uno, Veneto altero, annuente Patre Nostro, nec verbo tantum sed et exemplo præeunte, et eo quidem die quo a Christo redempti sumus ; et quoniam majori summa liberandi erant a servitute, ipse duodecim nummos de nostra penuria primus contulit, quo mercatorum et negotiatorum opulentiam provocaret. Contigit tamen ut minoris steterit assertio libertatis, infelicique in speciem casu, huic eximio charitatis officio benedixerit Deus. Nam cum de pretio conveniri non posset, et Sidone in Ægyptum subhastandi transveherentur, cœlum intercedere visum est, emota maris et ventorum procella, cujus vi ab itinere reflexa cymba et in insulam Sidoniam impacta ; ex quo semimortui emptitii servi evadentes, et aliunde a francis moniti ut

(1) Cette pieuse représentation enfantine était encore en usage à Beyrouth, il y a 15 ans. Elle tend à disparaître, comme d'ailleurs beaucoup d'autres pratiques naïves et touchantes des temps passés.

(2) Synod. Liban. P. I, Cap. XIII, 18. Cf aussi La *Concélébration liturgique* par le P. Parisot et *Revue al-Machriq*, I, 340 et 776.

valetudinem afflictam fingerent desperatam, quo vilius ab hero venderentur, morem gesserunt, tamque accommode personam egerunt ut 333 nec amplius nummis venierint ; et libertate donati, in Europam, expiata conscientia, impartita Eucharistia, tam læti quam sani redierint.

50. — Hoc primum, ut et alterum, a charitate Patris profectum est, id videlicet opis quod francis ipsis detulit in pestilentiæ obortæ periculo ; nam præterquam quod perculsos de confessione audiit, intactis vero etiam non defuit, pro quorum solatio, altare, patente loco, in foribus nostris fornicatis erexit, in quo tum sacrum faciebat de longe spectantibus, matutino tempore, tum serotino statutas preces.

51. — Puella franca cujus primo confessionem excepit, nondum deprehenso in ea luis morbo, sic pie et religiose obiit, cum spe salutis tam certa, cum iis ad sororem monitis natu minorem, ipsa anno major, nec duodecimum excedens, cum iis ad parentes de colendo Deo adhortationibus, ut adstantibus lacrymas devotionis cierit, et patrem suum ipsius permoverit ut religiosius viveret.

52. — Addere juvat hic pueri græci, anno consequenti, audax factum æque ac pium, oriundi quidem e Francia, nati tamen Constantinopoli. Is ab eodem Patre nostro concionem gallico idiomate scriptam, memoria complectendam acceperat, pronuntiandam vero in conventu francorum, die sacro incarnationis Verbi Divini, de quo sumptum erat argumentum ; quod perfecit integram prolocutus, ea pronuntiationis dignitate, ea linguæ nostræ articulatione, ut qui educati in Franciæ meditullio et orti, successu feliciore perorare non possent ; et quod prodigii instar est, si quando memoria verbis labebatur, judicii firmitate alia supplebat congrua; ipse alioquin vix egressus annum duodecimum.

Is e schola nostra unus, in qua non gallice modo didicit, et apprime quidem, sed et arabice et scribere et loqui ; græce vero callet a natura, ut et turcice, initiatus a parente qui ea lingua apud gubernatorem, pro franco consule interpretem agit (1).

53. — Theatrales actiones duæ, argumento e sacris historiis petito, prope erant ut exhiberentur, una per pueros, altera per ephœbos, mercatorum filios, erecto jam theatro, cum lues oborta

(1) *Besson* p. 156 ; et *Mem. d'Arvieux* II 267. Le drogman s'appelait Fuzibée.

consilium disturbavit et apparatum ; nec restitui passa est calamitosis temporibus oppressa, anno posteriore, adeoque transportata Ptolemaïdem negotiatorum Scala (1).

---

(1) Nous trouvons le récit des avanies d'alors dans *Le voyage de la Terre-Sainte, fait l'an* 1652 *par M. J. D. P.* (*Jean Doublan, prêtre*), *chanoine de l'église royale et collégiale de S*t *Paul à S*t *Denis en France.* (*Paris, Clousier* 1657) :

« Il y a trois camps [à Seyde] pour les marchands Français, qui sont assez bien bâtis et fort commodes, particulièrement le grand, où demeurent les religieux de St François de la famille de Jérusalem, les Capucins et les Jésuites, M. le consul de France et les marchands, qui y font grand trafic de coton et de soie. Sur le revenu de ce camp, il y a tous les ans huit cents piastres destinées et affectées pour payer les santons qui font le service de la grande mosquée de la Mecque ; le second appartient au Bacha de Damas, et le troisième à l'aga des Janissaires de la Porte..

Nous avions laissé les marchands de Seyde en paix, lorsque nous en partîmes ; mais, à notre retour [samedi, 18 mai 1652], nous les trouvâmes traversés d'une rude guerre, qu'un méchant gouverneur, nommé Ali aga, nouvellement venu, leur avait déclarée. Et sans m'arrêter aux inventions dont il avait déjà usé pour tirer l'argent de leurs bourses, il voulut ensuite se déclarer ennemi de la religion : car il commença à leur reprocher qu'ils avaient plusieurs églises, contre les traités et articles accordés entre le Roi très chrétien et le Grand Seigneur, par lesquels il est dit que les francs ne doivent avoir dans la ville qu'une église, qui doit être la chapelle du consul et dans sa maison même et non ailleurs.

Des paroles, il vint aux effets ; il entre accompagné de vingt-cinq ou trente de ses gens armés dans le camp, et va visiter les lieux haut et bas, les magasins et les chambres, et n'y a si petit coin qu'il ne fasse ouvrir pour voir s'il n'y a point d'autel. Mais il n'avait garde d'en trouver ; car ces Messieurs en ayant été avertis, les avaient ôtés, et mis des lits et des tables à la place : ce qui nous obligea tous les prêtres de dire la messe et faire le service divin, le jour de la Pentecôte, dans la salle du consul, où on avait dressé un autel. Néanmoins le lundi et mardi, on retourna aux chapelles accoutumées, où toutes les messes furent dites à porte close et de grand matin, crainte de quelque surprise. Et ce même jour de mardi, le gouverneur retourna pour la seconde fois à la visite des églises, avec de grandes menaces de bastonnades au premier des francs qui sortira du camp, ou sera trouvé dans les rues : défendit aux portiers de la ville et aux gardes du port d'en laisser sortir un seul : ce qui nous emprisonna si bien que nous n'eûmes autre liberté, pendant ces trois jours, que de nous divertir sur les terrasses.

La haine de ce gouverneur n'était fondée que sur le refus que les marchands lui avaient fait de cinq ou six mille piastres qu'il leur demandait par emprunt, c'est-à-dire, à jamais rendre ; et le mercredi, vingt deuxième [may 1652], ils résolurent ensemble de lui en donner deux mille, qu'il

54. — Quoad naves, numero septem aut octo, solo tempore messis sericæ, portum tenuere præter alias aliis temporibus, quas omnes et singulas lustravimus, invitantibus ad invidiam maritimis hominibus ; in tantum valet ab iis nihil petere, indulgere nostra, id est imagines, rosaria et alia id genus ; præcipuum post catecheses et exhortationes, munus missionum inter eos est, confessiones excipere ; plures enim comperiuntur qui festa paschalia sine sacramentis abire sinunt. Fuit qui post duos, qui post tres, qui post quinque, imo qui post decem annos ad se rediit in hac parte ; occasio dilationis est quod sæpe navigant per hæc sacra tempora, atque adeo reduces in patriam, de officio christiani hominis implendo non cogitant, sed de nova adornanda profectione, quamquam et sunt in illis qui pietate præstant, et quod nobis movet admirationem, videre est interdum innocuos in lacrymas contritionis effundere se, ubi noxii et rei

---

accepta et reçut et cent par dessus, et cependant il ne laissa de les tourmenter en tant de sortes qu'ils furent contraints de députer quatre de leur compagnie, Messieurs le consul, Bellerot, Trubert, parisien, qui fait à présent son commerce à Paris, où il m'a raconté l'histoire, et un autre, pour aller à Damas, à trois journées de là, afin de faire leurs plaintes au Bacha ; lequel arrivant de nouveau, ne les eut pas si tôt vu qu'il leur demanda d'abord, pour sa bienvenue, quinze mille piastres, qui furent réduites à six mille qu'il reçut en même temps, outre mille autres piastres qu'il fallut donner à quelques officiers. Et au lieu de leur rendre justice et d'écrire à leur gouverneur en leur faveur, il les renvoya avec si peu de satisfaction, qu'à leur retour à Seyde, ce perfide Ali aga les persécuta encore plus que devant, et même fit tous ses efforts pour empêcher quelques marchands de s'embarquer pour retourner en chrétienté, jusqu'à les excéder de bastonnades et d'injures par ses gens, et tirer du château quatre volées de canon à balle sur leur vaisseau qui était à la rade.

. . . Le mercredi 22, le gouverneur de Seyde ayant reçu l'argent des marchands, nous eûmes la liberté de sortir et nous promener . . .

A une lieue ou environ de Seyde est le village de Sidon, qui est demeuré des restes de l'ancien Sidon au pied d'une haute montagne qui fait partie de l'Antiliban, sur laquelle sont les sépultures de tous les chrétiens de la ville, et une petite place ronde, couverte d'un tamaris, qui sert d'église aux maronites.

. . . Le vendredi, 24 de mai, sur le soir, le vaisseau du capitaine Panouse de La Cioutat, arriva d'Acre . . . Je fus convié de prendre cette voie par une très honnête compagnie de religieux et de marchands qui retournaient en chrétienté, et par la prière que me firent les R. P. Jésuites de Seyde de prendre le soin de deux jeunes enfants maronites, l'un desquels était neveu du patriarche du Mont Liban, pour les conduire au Séminaire de Rome.»

grandium criminum, siccis oculis accedunt et corde sæpe duriore, ad sacram exomologim.

55. — Quoad sodalitium mercatorum, aliud nihil referemus nisi priori anno, nonnullos juniorum dilapsos in vitium, a congregationis frequentatione desiisse ad tempus ; sed Patris, præfecti sodalitio, exhortationibus quadragesimalibus redire compulsi sunt, ut et posteriori anno, cum per ea tempora quadragesimæ de prædestinatione conciones, pro eorum captu, essent institutæ ad refellenda prava sensa mahometanorum, sensim in christianos nostros illabentia, major quam antea unquam factus est concursus, eo fructu ut qui male famati et male versati erant inter infideles, ita ut fuerit qui ducentos amplius nummos famosæ mulieri pro xeniis ipso anni auspicio dederit, ad meliorem mentem conversi sint.

56. — Non tamen divina justitia sic placata est quin prædictio de Scalæ exitio a quopiam R. P. Carmelita discalceato, ante aliquot annos, ob vitæ licentiam nonnullorum facta (1), hoc postremo evenerit ; indoluimus quidem communi cladi, ut par erat, sed eo etiam magis quod ab episcopo græcorum Sidonio facta nobis erat potestas catechesis habendæ in suo templo, quod hactenus a græcis nullibi consequi potuimus ; sed restaurato Sidone negotio, quod speratur, et facultatis factæ usum, Deo bene juvante, restituemus.

57. — Excursum est non modo in pagos circumpositos, concionando et doctrinam christianam tradendo, sed Ptolemaïdem usque Natalibus Christi itum est, primo quidem anno, cum eo fructu et plausu quo major sperari aut optari vix poterat. Postulavit a nobis id consul Sidonius, de cujus jurisdictione est is portus (2), quo

---

(1) Très peu de marchands des échelles étaient mariés ; la privation de la vie de famille explique le dérèglement des mœurs et les habitudes de débauches dans lesquelles tombait un grand nombre ; un consul écrivait quelques années plus tard : «De 100 Français qui passent en Levant, l'expérience fait voir que 90 y meurent [de mort naturelle, de peste où d'excès de toute genre], 2 font faillite, 3 reviennent aisés, et 5 plus pauvres ou plus riches que quand ils sont venus. ». C'est peut-être exagérer les choses. Mais les récits contemporains sont unanimes à parler de leur vie scandaleuse. Les relations que nous publions prouvent cependant qu'il y avait parmi eux des hommes très honorables et même de saintes gens.

(2) Les provisions du Consul de Saïda portaient qu'il avait sous sa juridiction, « (outre Seyde) Sour, S. Jean d'Acre, Caïffe, Jaffe, etc. ». Elles étaient concédées le 18 août 1652 à Jean Viguier et Baptiste Tarquet ; et le

mercatoribus illic degentibus, et appulsis navibus, per ea festa conciones haberemus, et alia missionum ministeria obiremus, existentibus ibidem Patribus non aliis a Majoricis Franciscanis. Ab accessu nostro, tum in urbe, tum in navibus ad portum religatis, omnium francorum sive residentium, sive advectorum exomologes facta, vix uno excepto, quorum unus cum eam plus quam annuam institueret : *Actum erat de me,* inquit, *ni hanc opem Deus prope desperato submisisset.* Tria sacra in Christi Natalitio, in majori eaque capacissima nave celebravimus ; hujus navigii homines maritimi, ante primum sacrum in media nocte factum, expiarunt peccata, id quod et alii, qui convenerant, post secundum sacrum fecere ; sponteque sua omnes Eucharistiam simul et semel suscipiendam distulere ad tertium, sub auroram, ut fieret majori devotione. Locus sic erat apparatus et ornatus ut ecclesiam referret, prout dicebant gratulantes, parochiæ Massiliensis. Nec defuere cantata de more id temporis festiva carmina ; adeoque omnia, Deo aspirante, gesta opportune, ut completa cæremonia, facta sit aeris et maris commotio et perturbatio tanta quanta vix passa sit, ut mercatores qui in urbe resederant,—cum ne sacris quidem operari in ea liceret, per appulsum pridie turcam in ecclesias inquirentem, — ad navim nostram per motos fluctus appellerent una cum sacerdote Franciscano, qui unicum missæ sacrificium summo labore perfecit, cum ea nausea stomachi adstantium, ut plures eo die refici venerabilissimo sacramento non potuerint.

58. — Nec portu Ptolemaïco se continuit tempestas; pervagata est usque Sidonem, in cujus conspectu, duo e Francia appulsi Patres nostri tantum non periere obruti emotis fluctibus ; ex iis enim unus, qui etiam secundo naufragium fecerat in India, dictitabat se nunquam tantum esse periclitatum. Propulsi sunt Sidone, vi ventorum, Berythum usque, ad 20 milliaria, septentrionem versus, in cujus portum descendere. (1)

---

15 janvier 1657, à « Vint'mille de Scissons sur la démission de Tarquet, son beau-père ». (Arch. du Minist. de la marine B[7] , 52 ; fol. 739 et 741). On sait que les titulaires ou propriétaires des consulats ne résidaient guère dans leur poste; ils en confiaient l'exercice à des délégués ou consuls fermiers. C'est à la fin du XVII[e] s. seulement que Colbert et Pontchartrain parvinrent à porter remède aux inconvénients résultant de cet affermage. Cf. *Masson,* p. 151. 191. 244, et passim.

(1) *Besson* p. 150 et 164

59. — Priusquam de novis his operariis dicamus aliquid, adjungamus rediisse nos iterato Ptolemaïdem, anno posteriori et iisdem festis diebus, spe quidem allecti paris successus, sed et occasione conciliandi consulis franci cum mercatoribus nonnullis, de quo postrema sectione. Verum quoniam francos illic religiosos comperimus, non is fuit operæ fructus qui ante ; peroravimus tamen ad mercatores francos Sidone illuc translatos, et ad nauticam gentem in navibus, modo his, modo illis, diebus Natalibus Christi, S^ti^ Stephani, S^ti^ Joannis et Circumcisionis Domini ; non omissa catechesi, exceptis primariorum confessionibus et peculiari et generali exomologi et nautarum et negotiatorum.

60. — Non est omittendum quod contigit prima profectione, in cubiculo junioris mercatoris, quondam hæretici. Is per unum diem aut alterum abfuerat ab urbe ; redux videt per noctem non incendii speciem modo in cubiculo, sed et spectrum flamma circumfusum ; horret, orat, fugit, conclamat opem ; socio adjuncto intus regreditur, nec apparet ultro spectrum ; cum factum narrat mane, is qui pridie eodem loco decubuerat, refert se incendii quidem formam vidisse, spectrum non vidisse ; nec ausum referre reduci, ne timorem faceret audienti. Postulatum est a nobis ut si quid remedii esset afferremus ; auscultavimus, et cum Patre Franciscano, precibus solemnibus ad id institutis, locum lustravimus, nihilque posthac simile oblatum est.

61. — Fuit et alterum non de inferis, sed e cœlo. Cum ægrotus negotiator quispiam procrastinaret conscientiam eluere, retulit ipse se id facere cœlesti viso impulsum, quo omnia peccata sua quasi in speculo Deus exhibuisset, ut generali confessione apud nos eadem expiaret. Sed cum id narravit prope exscensuris in equo, nec morbum periculosum judicaremus, remittendum putavimus, dum convaluisset, ad absentem tum religiosum Franciscanum, virum pium et doctum prope diem rediturum. Sed facto periculoso morbo, cum Sidone audivissemus non posse illum adduci ad conscientiam retegendam, nihil propius fuit quam ut e vestigio revolaremus, tum cum renuntiatum est confessum esse peccata, qui adhuc vivit et valet.

62. — Resumam postremo loco appulsum duorum Patrum e Francia, ipso primo anni die, (grata xenia), in urbem Sidoniam. Hi sunt P. Antonius Resteau et P. Franciscus Lambertus, ille e Campaniæ Provincia, hic e Lugdunensi. Priorem dimittamus nunc, suo

loco retrectandum ; sed posterior mercator, ex India quidem veniebat nave bene onusta, cum, naufragio facto, prope nudus enatavit ; opes quas referebat, fundandæ in Syria Missioni destinabat, ex qua solverat, Sidone prius negotiator ; salva non sunt bona, ut salvus fieret, aliisque multis sua opera, non suis opibus, salus pararetur ; quod quam strenue agressus est, hac, quæ sequitur, sectione disseremus. (1)

Sectio 3ª : De Missione Tripolitana Sti Joannis.

63. — Incultus ager, quantumvis soli bonitate præstat, in spinas et urticas luxuriet necesse est ; et vero quis culturam dederit, ubi operarius est nullus. Non infæcundior Tripolitana missio foret aliis si, ut alibi, quis operam in ea suam posuisset. Sed a morte P. Joannis Amieu, hoc est quatuor abhinc annis, destituta est operario stabili sacerdote ex Nostris, quando P. Franciscum Lambertum induximus, conductum ex ultimis terræ finibus a Deo, qui sufficeretur in locum dudum vacuum operis eoque sterilem, quamquam sterilitatis causam altius repetere est.

64. — Ex quo enim francos omnes olim, conspiratione facta, trucidatos, in puteum dejecit ea urbs (2), eamque ob rem anathematismo Summus Pontifex subjecit eos omnes qui mercaturam e christianitate in loco exercerent, nihil exinde nisi tribulos et spinas, id est omne genus malorum negotiatoribus europæis terra maledicta procuravit, atque ita, licet abolitum ipsa temporis diuturnitate anathema, ut usus fert humanus, videatur, tamen cum divina duret vindicta in eos qui appellunt, quibus nihil succedit, et discordiæ inter sese perennes, censuimus factu optimum si a Pontifice Romano petatur absolutio anathematismi authentica ; de qua procuranda cum consule Alepensi, cujus jurisdictionis hæc *scala* est ut et cum Sidonio, cujus mercatores frequentiores eo loco commeant

---

(1) Cf. *Besson* 136-153.

(2) Le pacha ayant eu avis qu'un navire était arrivé à Tripoli, portant de grosses sommes pour y acheter des soies, fit porter secrètement, à bord, des turbans et envoya des soldats se saisir de l'équipage et du bateau, sous prétexte que les marins avaient tué des turcs. Il trancha la tête à 33. Les marchands réclamèrent à Constantinople mais n'obtinrent aucune satisfaction. Ils durent quitter l'échelle. Cf. *Besson* p. 86.

convenimus, necnon cum eo vice-consule qui Tripoli degit, cujus postremi clades, nepote interempto de nocte propriis in ædibus, uxore in flore ætatis elata, filio unico, angeli specimen referente, sic venustus erat, matrem subsequuto, cœlestem iram satis loquitur.

Quam et nos experti sumus recenter, facta nobis avania seu extorsione pecuniæ, pro ædibus nostris, quantumvis bene comparatis, iis tamen retinendis; centum enim et viginti quatuor nummos oportuit ganeonibus effundere, venditorum collusione cum fratre ipsorum, tunc minore, quando domus coempta est. Adde quadraginta nummos eodem anno pro tributis urbanis imperatos, cum ante paucos annos decem aut duodecim nummis res staret. Leve id quidem bene nummatis videatur ; sed iis qui ad vitam tolerandam minutiis parcunt, grande est detrimentum.

65. — Coadjutor Frater e Nostris tamdiu solus hic habuit, quamdiu per tot annos peregrinus sacerdos e Nostris illac non transiit, aut aliquot menses interdum moratus est in hospitio ; ea tamen integritate vixit ut, virtutum exemplis, incitamento intuentibus esset ; ea vero simplicitate ut non veritus sit dicere cuidam primario viro inter Francos, qui author aut fautor discordiarum credebatur, experturum ultricem Dei manum, nisi resipisceret. Minatus is est monentem exportandum ultra maria, sed sine Fratris timore aut minarum effectu.

66. — At ut ad colonum novum, sacerdotem jam inventum stabilem, redeamus, spem facit, cum maledictio pontificia amota fuerit, benedictos fructus non paucos producturum, quantum ex jam actis ab adventu conjectare licet. Is ubi apud nos Sidone, prope ad semestre resedit, quo informaretur methodo missionum, junior in Societate, altero semestri sic feliciter primitias laboris posuit, ut in omnium benevolentiam, etiam indigenarum, irrepserit.

67. — Et græci quidem, Ecclesiæ Romanæ minus addicti, cum ante novennium ex quo illic sumus, unum duntaxat Patrem e Nostris consistere per annum cum medio vidissent, nos non modo non noverant, sed si in eos forte incideremus, aut hi nos ut novos homines dispiciebant, non ausi terere limen nostrum, aut, si filii sponte accederent, interdicebant aditu, quasi quid a nobis timendum esset. Nunc autem, non catholici solum maronitæ, sed et græci promiscue, imo et hi frequentius adeunt, et inter eos quidam primaria nota sicut et infima.

68. — Episcopus dudum ante amicus, sēd nondum cum muneribus ædes subierat, quod ut amoris, ita et honoris argumento est. Liberi etiam græcorum, quamquam non aperta schola, ne invidiam faceremus ipso initio, confluunt ad invidiam ut catechesim perdiscant, quam cum docto viro, sacerdote græco catholico Romano, Pater composuit, ipse tradens argumentum, illo vero in arabicum idioma convertente ; tam felici successu, ut tum in urbe, tum in pagis, certatim fiant exemplaria, non arabice modo, sed et syriaco caractere, ad usum maronitarum, imo et turcice, quod bene vortat Deus ! Ita autem eam pueri, et tanto ardore commendarunt memoriæ, et domi et in scholis ad quas itur, ut certamen æmulationis exortum est græcos inter et maronitas, commissaque concertatio illorum cum istis in horum templo, quis palam ferret felicioris memoriæ. Opportunius judicatum est nihil controversum in eam doctrinæ christianæ formulam inducere, quod ex consilio feliciter successit. (1)

69. — Non intermittimus tamen, data occasione commoda, inter agendum cum parentibus græcis, authoritatem Pontificis Romani in genere, et alias inter nos controversias, pro cujusque captu, in medium afferre.

70. — Dissidentem cum nepote doctum hunc quem dixi græcum sacerdotem, ita ut ad aspectum unius alter non veniret, conciliavit Pater inter sese, domi nostræ, et ut in amplexus mutuos venirent effecit.

71. — Fuit e græcis juvenis quidam qui apud magistrum turcam turcice disceret ; sed cum multa a magistro contra fidem christianam audiret, quæ nec ipse per se posset refellere, nec a consultis ecclesiasticis græcis sibi satisfieret, turbatus mente et dubiis anxius, Patrem adiit, quod torqueret animum exposuit ; tantumque lucis et consolationis instillavit responsio prudens et apposita ad captum consulentis, ut exinde nobis addictus sit, et in fide mire confirmatus.

72.—Jam confessionibus indigenarum excipiendis idoneus factus

---

(1) « Il fallait bien qu'il [le P. Lambert] sût le secret de ménager ces cœurs [des grecs et des maronites], puisqu'il a eu le crédit de mener les grecs dans le *cabou* des maronites (qui est une église creusée dans le roc à coups de marteau) et d'unir des esprits, dont la manière de voir est si différente. » *Besson*, p. 152.

est idem Pater, quod jam arabice sciret aliquantum, ex quo alias his in oris commoratus erat, imo et turcicam linguam callet supra arabicam, cujus et fructus daturum esse tempore, in Domino confidimus. Conducitur per domos, ut ægris manus, pro more regionis, imponat, orationesque fundat ; et in pagis optatur ; sed quod præcipuum est, omnibus se impendens et superimpendens, sibi non deest, eximii exempli domi et foris.

73. — Per hos extremos annos duos, qui e Nostris per hanc urbem viam fecit non semel, aliquandiu substitit, plures conciliavit inter sese discordes, etiam consules. Conciones habuit contrà hæreticos Lutheranæ sectæ et Calvinisticæ ab Europa appulsos, inter Francos in concione considentes. Puellam mali odoris domo quapiam ejici, cum aliis religiosis adlaboravit.

74. — Dissidium obortum episcopo græco cum græco sacerdote catholico Romano, antiquitate et doctrina inter alios potiore, sedavit ; cesserat ille e domicilio episcopali in Francorum religiosorum ædes ; statuerat abire civitate jam septuagenario proximus, cum magno catholicorum detrimento, quos plerosque ex confessione audit. Convenerunt græcorum primores domum nostram in eam rem; sed nihil, illis et nobis agentibus, obtinebatur; tandem evicimus ut ad episcopum supplex iret, benedictionem uti posceret excessurus ; consensit, idque humiliter sane præstitit, sed ut in civitate hæreret, commercium ut ante cum episcopo haberet, non consequebamur. Reductus in ædes nostras est, et sic cum eo actum precibus, rationibus, annitentibus etiam aliis Francis religiosis, ut postridie mane manus dederit et in domicilium episcopi redierit.

75. — Et quoniam plurimum potest in augendis etiam catholicis, quasi aliud agens, inter excipiendas confessiones, monuimus ut curaret tum elici actum fidei orthodoxæ in genere ab iis qui controversiarum ignari; hæreticæ labi sic nihil communicabunt.

76. — Verum quoniam Tripolitana seges, defectu operariorum arctior est, referam hoc loco factum mirabile quod et ad eam pertinet quodamtenus. Ferebatur piratica navis mari syriaco, quæ ad insulam castello Tortosio dictam aquatum venit. Cum illic substitit, quidam conductitius miles Massiliensis, ex ea furtim in terram exscendit, veritus minas ducis ob jurgium cum commilitone habitum ; palantem deprehendunt longe adhuc ab eo turcæ, qua pedites, qua equites ; sed quia pileatum vident, fugam arripiunt ; sic eo loci Francos piratas quandoque excurrentes timent. Tamen duo e pedi-

tibus inter vepres hæsere proni ; vident accedentem solum ; socios inclamant, improvisum adorsi ; dumque tenent hinc inde, adest in equo alacrior, qui ut feriat commodius, exilit ense falcato, hac illac cædit ; sed dum in pectus acumen vibraturus erat, pes ferientis labitur, et elabitur e manibus stringentium victima ; in præceps se dat inter dumeta promontorii ; credunt mortuum tum lapsu, tum multo vulnere ; abeunt læti ; miser cultrum stringit, ut quod vitæ residuum erat hauriret ; excidit ferrum e manibus, nec quæsitum comparet ; statuit se in mare dare, sanguine suo rubens ; sed horrore resilit.

Quid faciet ? qua pedibus, qua manibus adrepens promontorium vincit, et cruentus ut erat, ad castellum Tortosium serpsit potius quam venit. Etiam infidelibus misericordiam movit, qui albugine cum calce mixta, plagas circumligatas obduxere. Alepo mercatores Europæi Tripolim venientes casum intelligunt ; impetrant a castelli gubernatore hominem, pretio facto, et cymbæ impositum præmittunt Tripolim. Ea fuit vulnerum putrefactio ut vermes quasi e cadavere ebullirent. Gentilem suum Pater (1) e Nostris invisit sæpe, ut solatio esset, si quod esse poterat eo loci posito. Tandem convaluit, salutemque Bæ Virgini quæ Tortosæ primum quondam altare habuisse dicitur, a D. Petro Antiochiam pergente erectum, adscribit ; nec immerito qui schedam profectionis suæ Lauretum circumpositam brachio quasi mortis amuletum gestabat. Sed a cacabo in ignem incidit ; nam præfectus urbis in eum, ut in captivum, invasit ; fidem vero etiam expugnare tentavit ut Siculi et Angli quos apostatas fecerat. Et Virgo adfuit in hoc pericolo periculosissimo ; nec modo victorem vicit, perstans in fide, sed pro victoriæ incremento, Siculum domum nostram clam adduxit ut ejuraret apostasiam ; quod peractum felicissime, obitis pœnitentiæ et eucharistiæ sacramentis, dum hic præstolatur fugam, ille redemptionem per gentiles suos (2).

77. — Addam et hic ad calcem eos, si quos inter profectiones nostras, fructus, quasi in transcursu collegimus. Cum sermones aliquando misceremus, ut de more nostro in via facimus, cum turcis, judæis, christianis, una pergentibus, factum est ut redux Sidonem

(1) P. Lambert.
(2) *Besson*, p. 95

quidam non ignobilis turca dixerit mercatoribus Francis : «Video equidem nunc religionem vestram nostra ipsorum esse meliorem ; nam qui nobiscum Ptolemaïdem venit Francus religiosus alius longe est a nostris, et his mecum egit colloquiis de rebus divinis, quibus nostri religiosi nec solent nec valent. »

78.— Alia quadem die, in judæum synagogæ præsidem, incidimus ; *cacam* vocant; is jam senectute gravis præferebat quid eruditæ authoritatis ; hominem honeste compellimus ; dilabimur fàbulando in fidei controversiam ; quæsimus quid de Messia sentiat, qui Jacobi vaticinium hoc intelligat: *non deficiet sceptrum de Juda, donec etc.* Instamus : « Ubi enim jam sceptrum regium judæorum et ex quot annis exciderit e manibus.» Respondet imo regem ipsis etiam nunc esse in India. Quærimus quo nomine et rex et regnum ejus. Hæret adhuc in responsione. Aliud urgemus de numero annorum a Daniele edictorum usque ad Messiam. Hic blasphemat in prophetam ; ignarum dicit fuisse ipsum annorum intercedentium.

79. — Et christianos inter ambulandum docemus mandata Dei et solemnes preces ; facilius tamen id usu venit in ædibus in quibus nos amanter excipiunt, non sine mercede certe, institutis cum illis colloquiis de rebus salutis.

80.—Francum mercatorem quempiam, quondam vice-consulem, post ferias paschales afflictum visimus in pago, quo sacramenta quæ in Paschate non receperat, impartiremur et solaremur, uti factum est. Is gratificari volens nobis abeuntibus comitem dedit nobilem maronitam qui ad hospitium invitavit in quodam montis Libani præalto cacumine, pergentes Tripolim ; acceptamus ut sacris operari de via daretur, alioquin non habituri copiam celebrandæ missæ.

81. — Inter celebrandum nescio quo pietatis sensu moti non expectato, miramur nescii causæ ; sed absoluto sacro, cum ecclesiam lustramus, incidimus in tabellam S^ti Patris nostri Ignatii, naturali forma a capite ad calcem, quam Roma asportatam a quopiam alumno maronitarum credidimus. Fuit autem id templum olim amplissimum, cujus jam una sola ala residua, pago prægrandi a S^to Gabriele dicto, pro ecclesia est. At quadraginta olim in eo dicuntur fuisse templa, quorum rudera non pauca videntur.

82. — Novum patriarcham maronitarum in Libani prævasto antro habentem sedes suas, nec incommode adeo, — sic antiquum monasterium in eo digestum et compactum est, — salutaturi adivimus, qui peramice accepit, liberaliter tractavit, et abscedentes a

duobus episcopis in via deduci imperavit, questus præcipitem regressum.

Sectio 4ª : De Missione Alepensi Bæ Mariæ

83. — Hæc domus antiquitate prima omnium est, et ceterarum missionum velut mater, quæ non in Syria modo, sed et in Perside, ad quam postremum extensis præpropere palmitibus, non fecundior inde extitit. Sacerdotem unum habet cum fratre, nec amplius ut aliæ quæ in Syria ; sed hic ille plurium instar est (1). Tantum enimvero duorum annorum cursu, ex quo venit, in arabicam linguam progressus est, quantum qui consenuisset in his regionibus. Primus annus totus fuit, post sodalitium Francorum, positus in hac lingua labore impigro comparanda, quo posset quantocius indigenis opi esse. Et quamvis post aliquot menses balbutiret potius quam loqueretur, tamen cœpit serere sermones et conversari cum hujus idiomatis hominibus. Et quoniam, si quando verba non erant in promptu, ea ex notis de pera erutis requirebat, dictus est vulgo *is Pater qui in pera reperit quidquid opus habet.* Adjungebat vero etiam se socium R. Patri superiori Carmelitarum (2), ædes visenti christianorum, ut et eas quæ horum sunt nosset, et morem cum iisdem agendi a veterano disceret : quo tanto studio sic provectus est in regionis lingua et moribus observandis, ut plurimum contulerit in Surianis ad Ecclesiam catholicam compellendis, opinione præsertim sparsa ejus doctrinæ non vulgaris, et ingenii solertiæ in pluribus detegendis eorum erroribus hactenus non deprehensis, inter quos est iste intolerabilis ut missas non paucas celebrarent ritu publico sine consecratione (3).

84. — Verum et quantulamcumque contulit operam suam Frater e Nostris in concilianda Surianorum gente, fabricato his altari in eorumdem templo, tamen patriarcha Surianus qui huc usque ad Romanam Ecclesiam propensum se præferebat, is inopinato die Alepo se subduxit, Damascum iit, re infecta. At consul Francorum Alepensis, vir pietate juxta ac eruditione nobilis, atque zelo impul-

---

(1) Le Père Georges Riehelius, croyons-nous. Cf. *Mém. d'Arvieux* II, 37, et *Besson*, p. 54 et *infra* son Eloge.

(2) Le P. Bruno de St-Yves cf. Doc. I, *passim*.

(3) Le P. Besson (p. 55) répète la même accusation sans s'expliquer non plus.

sus suo quo totum hoc negotium, annitentibus Francis religiosis, susceperat, necnon et authoritate, qua apud primarios urbis valet, fretus, curavit mandatum Constantinopoli ab Imperatore venire quo Surianus populus cogeretur episcopum catholicum quem consul ipse habebat ad manum, Surianæ gentis, accipere; qui quidem intrusus est, sed ad longum tempus non est toleratus ab invitis plerisque ; eas enim molitiones, ea probra in episcopum immeritum faciebant in dies, ut deserere ipse elegerit sedem Alepensem, et in Libanum montem ad catholicos secedere.

85. — Verum mensibus aliquot elapsis, et remisso turbarum fervore, obtinet a seculari potestate idem consul ut adigantur Suriani sacerdotes, inter quos frater major episcopi catholici, ipse hæreticus et in ceteris infestissimus, egressum requirere et reducere. Parent ; sed requisitus reditum detrectat ; interponitur authoritas patriarchæ maronitarum a consule, a quo delegati eam in rem ad eum sumus. Suadet per litteras patriarcha, sed non persuadet causanti infirmitatem, et alias aliquas rationes allegauti. Negotium id divinum erat ; Deus unus id promovit, cum desperata sunt omnia. Scribit episcopus Tripolim epistolam ad religiosum Francum, consilium postulans tranquillando animo in dubiis quibus fluctuabat. Is religiosus rem nobis communicat ; una imus ad cœnobium montis Libani in quo degebat, post unum duntaxat congressum, die ipso adventus nostri, post celebrata divina mysteria postridie manus dat ; spondet decensurum Tripolim, inde Alepum perrecturum. Descendit ex condicto ; perrexit, illicque jam pacifice satis episcopali fungitur munere, nobis amicus, quippe qui ante annos plures a P. Amato [Chezaud] e Nostris, ad fidem catholicam adductus, ut ex ore ejus ipse accepi (1).

Regrediamur porro ad Patrem Alepensis missionis, qui, disturbato primum hoc episcopi negotio sic afflictus est ut cum se concussum semel et iterum in vita scriberet tristitia et mœrore, hanc secundam numerabat occasionem ereptam bene collocandæ pro Christo operæ, quæ restituta est, quaque uti non impiger est.

86. — Sodalitia indigenarum intermissa, partim vi persecutionum, partim defectu ejus qui vernaculam linguam sciret, ipse instauravit, virorum unum, adolescentium alterum ; atque adeo,

---

(1) Cf. *Doc.* I, 94 et 470.

dominica die, primum mane Francorum congregationi tribuit; postea adultis indigenis juvenibus ; pomeridianum tempus ipsis civibus. Primos meditationibus potius, quas exponit, fovendos in pietate putat, quam politis exhortationibus quæ auribus duntaxat serviant; adolescentes in fundamentis fidei catechesi erudit et firmat ; viros evangelii elucidatione pascit et recreat : omnibus non minus acceptus quam utilis. Tota ipsa dominica a feriantibus operis visitur ; ipse vero per hebdomadam laborantes adit, afflictos, qui non desunt magno numero, solatur verbo ; ægrotos etiam consilio et ope medica, hujus non ignarus artis ; in qua accessiones facere, quantum licet, non intermittit.

87. — Patrum antiquorum scripta arabica manu propria transcribit, quæ per penuriam nostram coemere non valet ; post hæc tamen non aliud queritur quam deesse argumentum ponendæ operæ, tametsi bonam noctis partem ducat insomnem, et per diem recreationis nihil sibi indulgeat, nisi charitas in peregrinos id poscat. Pro levamento enim labor esse videtur homini et robusta valetudine et zeli ingeniique vigore cœlitùs donato. Scientias percallet omnes his in oris optabiles, theologiam, philosophiam, controversias; aliis communes non memoro ; medicam perstrinxit ; mathematicis egregie eruditus est, quibus sic commendatur inter turcas, ut a nobilibus et visatur et domum invitetur. Sed vix quidquam illis indulget commercii inutiliter habendi hoc tempore, non suo modo, sed et turcarum judicio. Commemorat enim se quadam die, media platea, incurrisse in mahometanum, qui, post salutationem, quis is esset, rogavit. Cum Pater subjecisset : « Francus ego sum et religiosus . » — « Et vero, reposuit alter, specie delectatus staturæ grandioris quæ in honore hic est, quid rerum agis ? » — « Quod alii religiosi Europæi.» respondet.—Fatuus is intulit turca : « Nihil nec tu nec tui simile promovebitis sine armata et valida manu. » Et Patrem dimisit.

88. — Cum ego ipse qui hæc scribo Alepum contenderem, incidi

(1) D'Arvieux (*mém.* II, 37, année 1659) dit du P. Riehelius : « C'était un homme très savant dans les mathématiques et dans les langues orientales. Le Pacha [de Gaza] lui parla beaucoup pendant le repas et prenait plaisir à lui faire des questions sur la géométrie, sur l'astrologie judiciaire et sur d'autres choses qui nous donnèrent beaucoup de plaisir. »

in præfectum fani turcici, inter hos doctrina celebrem, — si quam habent. — Is cum me vestitum ut Patrem Alepi viderat, deprehendit, in oppido viginti circiter milliaribus ab urbe remoto, adiit e vestigio, quis essem rogavit ; socium religionis Alepensem mire commendavit mathematicis ; tum, — qui mos ejus esse dicitur, — lacessere cœpit dicteriis fidem nostram ; inter alia qui Deo filium adscriberemus cum feminam non habeat. Subrisi hic quidem ; sed et argumento *ad hominem*, ut vocant, invicem lacessere cœpi : « Cur vos vero etiam Mariæ filium ipsum sine patre tribuitis ? » Id enim de Christo post Mahometum admittunt. Hæret ipse ; urgeo : « Infirmior ergo erit Deus ut pariat filium solus sine muliere quam Maria sola sine filio. Adde quod in Alcorano, subjunxi, Jesus *Kelmat Allah* id est Verbum Dei, appellatur, quod ipsum filium Dei nominamus nec aliud quidquam est, neque enim corporeum procreari filium a puro spiritu dicimus. » Hæc hominem oppressere, nec ultra mutire ausus est.

89.—Similibus multis Pater Alepensis conflictatus est hominibus ; provocare tamen nobis nefas est ad prælium ; sed cum nos ipsi impetunt, fidemque nostram convellunt, reddere rationem non prohibemur, abstinentes tamen ab impugnanda, certe palam, mahometana. Cum ergo quadam die interrogaretur a turca Scioto qua ratione Virgo Jesum generasset : « Nonne, inquit, ea qua, formato vel ex aere vel ex cœlesti materia corpore, in uterum illapsus ; postea ab eo prodiit, more puerorum ? » — « Non sic se res habuit, subjecit Pater ; alioquin ego qui in officina tecum sum pharmacopolæ, erant enim eo loci, cum ab ea prodiero, dicar filius hujus officinæ. Habe igitur modum partus Virginei. » Hic verum reposuit ; quo mire delectatus turca : « Et vero, inquit, extemplo ad magistrum refero a quo priorem accepi, posteriorem multo commodiorem renuntiaturus. » Semina hæc sunt quæ in incertum jacta quidem, sed tempore suo fructum datura, si Deus aspirabit.

90. — Fructus præsentior fuit operæ positæ ab eodem Patre cum duos in periculo proximo ejurandi christianam fidem cohibuit ne facerent ; horum unus adolescens grandior, qui penuriam deplorans suam, ad mahometanorum castra transire meditabatur ; nec salubribus tantum consiliis adfuit, sed et nummis aliquot de ære nostro modico ; atque adeo in ecclesia retinuit.

Puella adulta secunda fuit quam mater ipsa quæ solvenda non habebat turcis, erat iisdem traditura, quoniam majori obligabatur summa; hanc Pater conquisitam matri dedit, et filiæ fidem conservavit.

Attinet tamen hic dicere et in commendationem ejusdem Patris, sic etiam hæreticis Francis Alepi degentibus accepti, ut viginti nummos manu ministri corrogatos ab Anglis pro redimenda hac puella receperit; partem aliam Hollandi, a religioso alio Franco moniti de periculo oviculæ, alioquin in ora lupi venturæ, contulere.

91.—Addam Alemannum quempiam qui sub vexillis Venetianis militarat, dux ipse, lapsum in servitutem, in Tenedos insulæ recuperatione a turcis bono dolo redemptum Constantinopoli, Alepum cum patrono pervenisse. Percussus erat in femore catapulta, in quo religatos habebat nummos aureos plures; fœdo vulnere et in saniem et in cruorem fluente absterriti turcæ, alio omni loco palparunt. Propositus sub hasta in urbe Constantinopolitana, videt prætergredientem apostatam notum olim Mediolani; orat voce peregrina ut redimat; negat alter adesse quo faciat; captivus daturum se retulit si e turba subducat; subducit quasi exploraturus si usui esse possit, viso vulnere; nummos accipit, redimit, deportat Alepum ubi apostata uxoratus erat, sed ægritudine et labore viæ languidum. Domum nostram, litteris commendatitiis Constantinopoli acceptis a Patre Polono, adit, habitu et vultu miserationem movens, si quam opem ferre possimus orat; non defuimus misero; primum sanitati restitui curamus; tum commendamus Patri Franciscano, consulis capellano Flandro, quo annitente nobiscum, æs reliquum quo pro viæ sumptibus patrono obligatus erat, apud Flandros obtinuit, imo vestes duce dignas; nos, non intermissa animæ cura, et de confessione audivimus, et eucharistia sacra refecimus, et testimonio dato catholicæ fidei dimisimus; qua lætitia, quis dicat? Virum certe probum, quem navi impositum Deus, ut precor et spero, deduxerit incolumem ad portum Europæ optatum.

92.—Scriptum denique mihi est ex Perside, a missionis nostræ superiore, vix in ea Armenum alium se catholicum profiteri palam, ab eo qui Alepo redux mire deprædicat Patrem nostrum Alepensem, quod vitam, bona, fidem, ab eo sarta tecta tulerit. Erat enim ad mortem usque gravi ægritudine periclitatus illic; Pater eum omni

ratione curatum, tum quoad corpus medicinis, tum quoad animam christianis officiis, sic devicit ut in fide ab eo mire confirmatus, fidem ei debere dicat ; certe bona quæ turcis addicta fuissent, demum vitam, de qua conclamatum erat (1).

93. — Ad extremum optaverim, quoniam *feriunt acrius oculis subjecta fidelibus*, ut Europæi ultramarini videant quid hic christiani, rerum omnium egeni, patiantur, quamque exhibita in eis sublevandis charitas pro retinendis in fide valeat. Spectaculo miseriarum motos Anglos et Hollandos ipsos hæreticos subvenisse dictum est, et ope collata, qui in Europa sunt catholici non succurrerint christiano nomini, si oculis usurparent quæ audiunt duntaxat. Certum hoc et indubitatum, si nobic essent hæ facultates, quarum subsidio adesse christianis etiam ope temporali liceret, multo plures in fide stabiles conservatum iri, quos egestas transvolare facit ad partes hostium ; non quod corrupti pecunia, fingerent esse quod non essent, sed quia in tantis angustiis, ea charitate cor dilatatur, eoque aptius est recipere salutis monita ; contracto vero animo verba duntaxat ingerere, est famelico cantilenam occinere, qui non pascitur aere ; sed his in partibus torquetur amplius quod a nihil habente petitur, sub interminatione baculi, ut det quo satiet insatiabilem turcæ famem pecuniæ. Nec est quod labori parcere insimulentur ; vix alii a christianis in artibus sudant, et quod partum sudore, alteri inerti cedit et ignavo. Qui ergo in eos misericordiam pecuniarum exercent religiosi Alepenses, et eam bene ponunt, nec infructuose, lucro animarum non paucarum. Res ipsa loquitur ; si enim plures solatorio verbo ne fidem prodant consequimur, qui fructus harum missionum est quotidianus ; quid fieret si ipsa negandæ fidei causa — timor fustium, defectu pecuniæ imperatæ, — subsidio pecuniarum tolleretur.

94. — Piaculum commiserim si præcipuum Patris Alepensis decus silentio præterirem : quod pro coronide reservandum fuit : adductum scilicet ad fidem catholicam Romanam episcopum græcum Alepensem. Est enim provecta ætate, gravis, bene sensatus, concionator egregius ; et quod est prodigio simile, eum in partes nostras traxit cum nondum satis a lingua arabica paratus esset ut

(1) *Besson*, p. 59 et 161

de confessione audiret ; quare huic muneri R. P. Carmelitarum superiorem substituit, dum ipse per se visere et fovere in orthodoxa religione non desivit.

95. — Cæterum, non incongruum fuerit de Fratribus nostris aliquid ex occasione Alepensis subtexere ; is sic ubique se acceptum præbet, ut a consule Alepensi triginta nummos tulerit quo Hierosolymitanam profectionem instituerit, nec pauciores a mercatore Sidonio in eam rem, cui Sidone notus fuerat. Sidonius vero Frater a mercatoribus symbolum etiam conferentibus. eamdem peregrinationem sanctam cum priore alio suscepit. Tripolitanus autem, anno sequente Nazarethanam, alieno vero subsidio. Restat Damascenus (1), sic distentus alendis in pietate pueris et erudiendis more patrio, in græce, arabice, italice legendo, ut peregrinari ipse ab opere vacuus nolit.

96.—Denique Alepi jubilæum, ut et Damasci et Sidone, a Francis celebratum est sacramentorum devota susceptione, nobis qua publica, qua privata cohortatione annitentibus ; Tripolim duntaxat excipere est, ubi e nostris Patribus nullus tunc degebat.

CAPUT IVum

Specimen conversionis ad Deum insigne.

97.—Non est consilii mei proferre hoc loco exemplum conversionis ad Deum ex projecto ad omne scelus peccatore ; sed ex homine qui, cum Massiliæ secularium more honestorum quidem genio indulgeret, tamen Sidonem appulsus, aliam omnino iniit vivendi viam, quæ religiosum potius saperet quam negotiatorem, ipse inter mercatores degens, huncque appellare de nomine quid prohibet post fata, hoc est postquam curriculi spatia emensus periculi expers ad metam pervenit. Ergo Honoratus Audiffray dictus is quidem, cujus nos mentionem facere eo addecet magis quod in sodalitio Bæ Virginis nostro, non modo professus sit, sed et præfectura ornatus, e seculo discesserit, eique a confessionibus fuerim tribus his annis quibus in Syria vixit.

---

(1) F. Bangen. Cf. *infra* son Eloge.

Fortuna sua fuit, aut providentia divina potius, factum quod ipso adventu adjunctus sit tum in negotiatione, tum in contubernio, mercatori cuidam ipsi etiam affini, in quo pietas cum ingenio certare videbatur. Sub tali magistro vix operam posuit primam, cum statim eruditus in schola pietatis evasit, in qua non tam verbis, quam exemplis, *per quæ brevior est via*, docebatur, atque ita momento factum stupuerunt omnes ut qui in Provincia aulicorum more comptus incederit, juvenis quinque supra viginti, aut triginta circiter annorum, nobilis familiæ, is in Syria simplici et modesto habitu, conversatione gravi, castigatis moribus, in templis frequens, in pauperes effusus existeret ; verbo dico non jam seculi aura pasceretur, sed devotionis studio uno duci videretur.

Hæc subita vitæ in contrarium commutatio, ut admirationem faciebat iis quibus notus ante fuerat, ita suspicionem movebat ne non diuturna foret. Verum tantum abfuit ut de instituto novo vel latum unguem decederet, quin progressiones in eo majores exhiberet in dies, primum quidem erga Deum, frequentia sacramentorum, assiduitate festis diebus in divinis officiis, dominica vero in exercitiis sodalium B^{te} Virginis, singulis feriis in missæ sacrificio, cui a mane diei interesse non intermittebat, tum vespertinis horis orationi vacare solemne habuit coram venerabili sacramento. Ad hæc librorum piorum curiosus ut fuit, ita congressus cum religiosis studiosus, omnem viam odorabatur promovendi sese in omni virtutum et bonorum operum genere, quorum angelus custos conscius, a Deo Opt. Max. mercedem elato accessivit.

Quoad proximum vero, ea fuit charitate ut beneficentia nullum præteriret egentium, non in servitutem actos a turcis, quibus liberandis symbolum conferebat ; non peregrinos Hierosolymitanos, quos studio juvabat ; non oppressos in Syria christianos, quos ære suo relevabat. Europæos omnes religiosos suo quosque nomine hic compello, num quod et nos ipsi prædicamus memores beneficiorum, ultro fatebuntur per anni cursum diem celebrem nullum abiisse quin sibi Numen conciliaret, erogata in singulas domos nummaria eleemosyma non modica. Neque vero id satis nobis fuerit propalasse quod aliis commune, quippe peculiari benevolentia nos complexus, semel et iterum erga nos profusior fuit. Primas cur mihi non vindicem, cui minus merito, plura contulit, tum cum ad octoginta nummos subministrarit etiam reluctanti, quo Hierosolymam dedu-

ceret una secum, nec alios in partem venire impensæ passus sit oblatos, cum diceret mihi dissuadenti ne eam faceret unus : « Pater mi, non tam pecuniis egeo quam virtutibus. » Nec singulare minus fuit, quamvis aliis e Nostris commune beneficium, cum his restituit magnam partem de suo, quod prædo, non gubernator, Sidonius, eripuerat pecuniarum, pergentibus in Persidem (1). Adde quod non vivus modo cuilibet prædictorum Ordinum benefecit, sed et e vivis egressus, iterata liberalitate, tum ipso defunctionis die, tum resignato testamento largius ; nec iis modo qui Sidone, sed singulis domibus eorumdem Ordinum Massiliæ largissime.

Quid plura ? vivam demortui charitatem facere, crimen non erit : juvenem dico e Provincia ante aliquot annos advectum. bene formatum quidem illum animo et corpore, quem adeoque periculose his in oris sine magistro fore quod sciret, hunc sibi adscivit non tam in servum quam in filium. Aluit, vestivit, erudiit in negotiorum tractandorum methodo, dum vixit ; et moriens mille libras velut orphano legavit ; imo etiam et procuratoribus negotiorum quibus quatuor millia nummorum reliquit, sibi obventura ex tribus aut quatuor navibus ad portum relegatis, si supervixisset, scripto codicillo commendavit, ut ejus opera non indonata uterentur.

Restat ut quoad seipsum quis exstiterit perstringamus. Sic animum regebat, eaque modestia, hac ætate, conditione, opulentia, ut prodigii simile fuerit ; præfervidus quidem natura, sed tantum arte et cura temperatus, quantum nihil humanius, nihil officiosius in quoquam desiderasses. De corporis cultu quid attinet dicere, cum in censuram potius inciderit neglecti nimium quam retenti alicujus ex pristino luxu ; nec canes, nec equos, quos juventus nostra hic alit ad diverticulum, habuit.

Castitatis porro laude imprimis floruit, cujus non violare decorem, eo ætatis flore, eo sanguinis ardore, posita extra oculos parentum juventute, et in ea licentia quæ in Imperio turcarum est viventi, pro miraculo est. Is qui e negotiatoribus cum eo quem commendo cohabitavit, instar angeli vixisse affirmavit, et hoc ipsum confirmavit qui Ptolemaïde ad tempus cum eodem vixit ; solitum vero

(1) Le P. Alex. de Rhodes et ses compagnons. Cf. *Doc.* T. II, p. 249.

etiam de seculi vanitate et de rebus divinis agere inter receptos, appulsa nocte et sub somno irrepenti colloquia perinde ac si non e seculo quispiam, sed e claustro religiosus exiisset. Nobis vero cur non liceret hoc loco palam facere quod sacramenti secreto tametsi acceperim, nihil tamen officiet rei sacræ hujus revelatio, nimirum inter eluendas conscientiæ noxas ex quo in Syria fuit, lethale factum nullum audivisse, contra eam virtutem castimoniæ quæ homines supra angelos evehit.

Denique pro corona sit vitæ tam sancte traductæ eximia in extremo morbo patientia ; *habet enim perfectum opus* hujus virtutis positum experimentum ; tum Damasci ubi cœpit decumbere, tum Sidone ubi desiit vivere, contestantibus oculis omnium et auribus, non questus de doloribus aut medicis inexpertis aut expertis, in utrosque enim incurrit, conflictatus cum non gravi minus quam longo morbo. Longanimitatem non appellabo per trium mensium longas periodos, per lapsus novos et relapsus, maxime vero per prærupta Libani et montium anfractus in transvectione Damasco Sidonem, ejus cujus elanguerat robur omne corporis, et eas defectiones patiebatur virium ob quas consultum putavimus non ingrediendam esse viam sine iis quibus ultima sacramenta emorienti simili, si quid humanitus contingeret, ministrarentur. Tamen æquiori fuit animo tota via. quam nos ipsi sani, qui ægrum tantum non morientem comitabamur ; cumque interdum rogarem qui haberet, respondebat : « Juvat bona Virgo ; » quippe cui sese devoverat in tanto profectionis periculo ; nihilotamen minus a medicis imperata fuit e bajulis lectica quæ Sidone reverti non valuit plagis acceptis impotens ex collisione cum rupibus aut truncis per abrupta Libani, cum adlaborarent ne onus præceps iret e manibus.

Post hanc aeris mutationem, nulli rei parcitum ut fato eriperetur, quamquam ipse Damasci inter colloquendum dixerit *emori sibi non esse grave,* Sidone autem, *et optare* adjunxit ; mirabile prorsus in juvene vegeto, sed et ad opulentiam amplam currente, aperta et plana via. Verumtamen ea dispositione qua erat sancta, post expiata in monte Calvario peccata, in quo vitæ præterritæ exomologim generalem ab eo accepi, post jubilæi anno sequente accessionem, cujus beneficio usus Damasco, post seriam de gloria

paradisi commentationem quam ex lectura Bellarmini hauserat, eo de argumento scribentis, in quam forte fortuna aut providentia potius sic disponente, recens incurrerat, non poterat resilire, non facta violentia Spiritui Sancto, qui animæ hujus piæ et ad beatorum sortem allectæ domicilium sibi consecrarat æternum, prout exitu e vita insolito contestatum est.

Ad viginti quatuor horas in agonia fuerat nullo mentis dispendio aut rationis variatione, quippe qui, sibi præsens, ut pia ingeremus dicta, rogaret identidem. Tamen cum nocte postrema et die præcedente tota, immotus pedes manusque et caput hæsisset lecto affixus, repente in ipso expirantis animæ articulo temporis, oculos in cœlum manusque ambas, sinistram non æque, exporrexit, læto primum vultu, quem cum oculis statim depressit, verabundo similis sed et subtristiori, in præsentia trium superiorum eorum qui Sidone sunt Ordinum religiosorum, imo et medici, quo insolenti facto, ne me continui quidem quin erumperem in hæc verba admirationis : « quid hoc rei ! » Credidimus interpretati eventum, ei oblatum fuisse visum aliquod cœleste, audiisse quidem in eo felicem sententiam, tamen purgatoria pœna moderatam ad tempus.

Obiit sabbato, biduo ante Virginem Assumptam, diliculo ipso, tum cum ad primum sacrum pulsaretur, quod et cætera omnia animæ solatio impensa sunt. Corpus vero ea obsequii pompa et officii celebritate elatum est qua neminem vidi alium his in oris : quippe religiosis pluribus Hierosolymitanis tunc Sidone degentibus, et cantu et præsentia funus cohonestantibus. Is beatus et sanctus obitus non parum profuit Francorum pietati promovendæ, quorum unus inter ditiores et ingenio nobiliores, forte primus de via oblatus mihi de mortuo agenti, subintulit : « Equidem, Pater, e vestigio lubens moriar, si ea felici sorte qua gaudet potiturum me speraverim. » Hæc ille. In tantum vero, id est, cœli effatum : *Timenti Dominum bene erit in extremis, et in die defunctionis benedicetur.* Quod elogii argumentum fuit uni e Nostris qui elato parentavit, coram consule et negotiatoribus omnibus in sodalitium convocatis (1).

---

(1) Cf. *Besson* p. 133.

CAPUT Vum

De Nova Missione Sti Josephi

98. — Est inter Tripolim et Berythum urbes montana regio, pars Libani, quæ *Quesrouan* vulgo dicitur, in qua degit vir maronita nobilitate perillustris, dotibus animi perquam insignis, et vero etiam apud principem mahometanum, montium velut regem, authoritate præpollens. Is *Abounaufel* nuncupatur, cujus pater pro dextra fuit principi Facardin, avunculo prioris illius cui filius, de quo agimus, pro capite consilii est. Stirps eorumdem inter catholicos facile prima, cum antiquitate, tum opulentia, cujus virtus, et comes virtutis honor, in bonis hæreditariis numerari possunt. Pater cum principe Facardin in Italiam, Florentiam usque, olim profectus est, quem sic christianis mysteriis imbuerat, ut lavacrum unum sacri fontis superesse videretur ; quem mors præceps antevertit. Filius vero eadem profectione cognitus Alexandro VII, pontifici maximo, tunc Militensi in sacro officio præsidi ; unde postquam is in pontificatum evectus est, illum christianorum principis titulo insignivit, pro meritis, quippe qui Mer Melhem avunculi successorem ita sancte de fide nostra sentire facit, ut eam amplexurus, cum sine periculo poterit, videatur. (1)

99. — Neque vero animi dotes sanguinis nobilitati cedunt ; quas inter religiosus Dei cultus primo loco commendari debet, qui pro præcipuo decore cordi est ipsi, cum non modo catholicus romanus audiat et sit, verum etiam et eorum qui sub hoc vexillo meentur, præsidium et asylum sese profitetur, qua potestate est apud principem memoratum ; patriarcha maronitarum nihil arduum aut præstabile aggreditur, eo inconsulto, cujus ut zelum pro pietate novit, ita et cordatum pectus caputque bene sensatum magni facit ; quod frons et vultus per sese loquuntur, et multo diser-

(1) Arvieux (*Mém.* II, 358) fait un tout autre portrait d'Abounaufel. Si les missionnaires, par gratitude pour les bienfaits reçus, excèdent parfois dans l'éloge, Arvieux, par dépit peut-être, tombe dans l'excès contraire.

tius, rerum gerendarum ratio et probata omnibus methodus ; tum liberali facie, manu magnifica, quibus acceptus est christianis omnibus, sive europæis advenis, sive asiaticis propularibus suis, tum comitate qua Syrorum nihil habere præter linguam censeri potest, et inter Francos, hanc si demas, computari, devincit universos. Hæc sunt quæ et principem montium sic heroi huic isti conciliant ut cujus consilii author est, hoc arripiat princeps ; cujus dissuasor, hoc respuat ; in tantum experientia docuit illum aptissima quæque retinendis subditis, scilicet Drusis in obsequio primum, tum in concordia cum christianis una simul habentibus fovenda ; denique in alenda cum imperatore Constantinopolitano pace, pervidere.

100. — Hic ille est qui nullo nomine nobis obstrictus, cuique noti eramus pene, duntaxat amicorum nostrorum commendatione, cum dicerint nos instituendis populis in pietate et pueris erudiendis aliquid valere, tamen non semel invitavit, uti nos ad se conferremus, sedem in terris poneremus, cum adderet se nec subsidio, nec gratia defuturum. Quæ cum ita se haberent, et Sidonia missio, mercatorum Ptolemaïdem transmigratione, vacaret, optimum factu duximus ad sedes novas oblatas convolare, maxime cum perpenderemus, luis tempore, his in partibus prope annuæ, et bellorum irruentium rumore, nullum habere nos locum quo ex urbibus aut correptis pestilentia aut bello vexatis nos nostraque recipiamus. Ad hæc erat in promptu e Francia recens appulsus Pater, qui arabicæ linguæ studio incensus, quam ex parte jam tenebat, optabat accessiones facere majores inter eos qui hane tantum usurpant. Illum tandem ipsum illuc misimus sub finem septembris anni postremi, cum e Fratribus eo qui architectonicam callet. Accepti sunt peramanter ab hospite honoratissimo hactenus invitante ; locum quasi destinatum ad ædes novas parandas, — cessurus veteres filiis, — nobis attribuit, jam aliqua ex parte exstructas, et dato lapide et promisso ligno perficiendis necessario. Villa ergo in qua cœpimus degere, *Antoura* dicitur, Berytho octo millibus semota, pergentibus Tripolim ad dexteram deflexa modicum via, per montium juga ; in quorum uno eminet, plano tamen et aperto solo, qua spirat aura salubrior, quaque et maris prospectus est. Non longe positi sumus a monasterio monialium catholicarum, de quarum reli-

gioso admodum instituto alias dictum (1) ; vicini vero etiam habitationi Mœcenatis nostri, et circumpositis oppidis aut villis pluribus in quibus omni missionariorum munere defungi libere possumus, sine turcarum impedimento, qui aut nulli sunt, aut serviunt. christianis heris. Qui præest villæ nostræ instar domini, cœpit et ipse, exemplo benefactoris nostri, cui sanguine jungitur, benefacere, attributo agro ad vineæ paranda sata. Verum cum operam ponere colonus novus aggressus esset Pater in febrim incidit gravem et longam ; ex qua tamen, Dei gratia singulari, convaluit post tres prope menses, nihil de zelo decedente, et proposito hic hærendi aut circumcursandi potius per adjacentes populos. In villa nostra ne signum quidem crucis norant pueri, qui catechesis bonam partem jam tenent. Nostræ tamen voluntatis non est figere hic sedem, sed per vices illuc commeare ab urbibus, in quibus quia fides periclitatur amplius, necessarii magis sunt fidei satores et propugnatores.

Ræ Væ Servus in Xto.. NICOLAUS POIRRESSON, S. J. (2)



Mort du Père Alexandre de Rhodes

(*décédé à Ispahan, le* 5 *novembre* 1660)

LETTRE DU P. AIMÉ CHEZAUD

d'Ispahan, le 11 *novembre* 1660

(*Collection Rybeyrète. Arch. de la Province de Paris s. j.*)

SOMMAIRE

1. Maladie du P. Al. de Rhodes. — 2. Sa sainte mort. — 3. Il s'attendait à la mort et il s'y prépara par la retraite et une confession générale. — 4. Détails sur sa dernière maladie. — 5. Son grand zèle ; regrets qu'il

(1) Le couvent de Herache. Cf. *Besson,* p. 101, 113 et *Doc.* T. I, *passim.*

(2) Nous avons reproduit cette relation latine, telle que nous l'avons dans notre copie, avec ses fautes et ses obscurités.

laisse. — 6. Sa mortification extérieure et intérieure. — 7. Efforts qu'il fait pour apprendre la langue du pays. — 8. Ouverture de la mission de Tartarie. — 9. Sa patience ; petits enfants malades qu'il baptise. — 10. Son désir du martyre.—11. Respect dont il était entouré. — 12. Son obéissance et sa charité. — 13. Sa confiance en Dieu. — 14. Sa pureté. — 15. Ses relations avec les mahométans. — 16. Son désir du martyre et souvenir de ceux de ses compagnons qui ont répandu leur sang pour J.-C. — 17. Sa dévotion envere la S[te] Vierge. — 18. Son horreur des jurements et de la détraction. — 19. Vertus qu'il pratique pendant sa dernière maladie. — 20. Ses obsèques. — 21. Estime dont il continue à jouir ; plusieurs vont prier sur son tombeau. — 22. Regrets et douleur.

Mon Révérend Père, *Pax Christi*,

1. — C'est pour donner avis à V. R. du décès du feu Père Alexandre de Rhodes, décédé ici le 5 novembre de cette année, par une longue et changeante maladie ; car, à un flux de ventre qui le tint et débilita fort, quasi tout le mois de septembre, succéda un fâcheux ténesme, qui ne lui permettait pas quelques fois de dire la sainte messe, — ce qui lui causait plus de douleur que le mal même, — et ce, environ jusques à la mi-octobre, sans qu'aucun remède qu'on employât lui donnât soulagement. Après cela, il fut contraint de s'aliter et de s'abstenir du tout de célébrer la sainte messe, tombé qu'il fut en une sorte de flux de sang, causé, comme on a jugé, d'un abcès dans les intestins, si fréquent qu'il ne lui permettait bonnement aucun repos ni jour ni nuit. Et toutes ces incommodités furent accompagnées d'un grand dégoût, ou plutôt perte d'appétit, et, sur la fin, d'une douleur de rate ; et tout cela fut rebelle à tous les remèdes qu'on lui a donnés, et qu'on jugeait lui devoir être profitables : ce qui montre qu'il avait les forces de la faculté naturelle grandement abattues et débilitées.

2.— Néanmoins, comme il avait le cœur bon, et que même les derniers jours de sa maladie, nous n'y voyions que fort peu d'émotion de fièvre. nous espérions que tout cet assaut de maladies ne l'emporterait pas. Même le vendredi, cinq heures environ avant qu'il expira, il semblait méliorer, prenant son repas selon son ordinaire, quatre ou cinq heures après lequel, ayant par la grâce de

Dieu reçu tous les sacrements, il rendit son âme à Dieu aussi doucement que saintement, je veux dire sans convulsion aucune ni travail visible, finissant comme un cierge dont la flamme s'éteint de soi-même.

3. — Il y a longtemps, à mon avis, qu'il avait non seulement désiré, mais encore prévu et, par avance, connu ce temps déterminément ; car, dès lors que notre Frère Georges Berthe et moi fûmes ici de retour, il y a maintenant un an, il nous dit qu'il croyait que Dieu avait voulu ou permis que nous retournassions pour l'assister à mourir, l'un spirituellement, et l'autre corporellement. Et dès lors il s'y prépara par les Exercices annuels, qu'il fit d'une ferveur nouvelle, particulièrement pour ce dessein ; et ensemble commença à faire sa confession générale de toute sa vie, à quoi il s'était préparé très diligemment et longuement auparavant, recherchant et mettant par écrit jusques aux moindres circonstances des plus petites fautes. Pour cela, il ne la put achever que dans plusieurs jours, et toujours avec de grands ressentiments intérieurs et extérieurs de contrition, qui ne lui ont pas moins duré que sa vie, qu'il faisait bien paraître aux confessions qu'il faisait tous les jours, tant qu'il pouvait, selon sa coutume, pour le moins tant qu'il a été ici. Il trouvait matière pour les faire, pour autant qu'il était d'une conscience si timorée qu'elle passait jusqu'aux scrupules, trouvant péché où il n'y en avait pas, et qu'il s'y préparait très soigneusement, comme je sais qu'il a fait durant 5 ans et 4 jours, que j'ai eu le bien d'être son confesseur, — excepté onze mois environ de mon absence, — et la plupart, et peut-être toutes les lettres qu'il a écrites dans cette année témoignent bien qu'il envisageait la mort comme proche de soi, ce que peuvent bien voir ceux à qui il écrivit avant le fort de sa maladie.

Il m'avait prié de l'avertir du danger de sa maladie, quand on jugerait qu'il y en aurait ; mais avant que nous le connussions être hors de remède, il entra, sur les deux heures après midi, dans un sommeil que nous pensions être salutaire, vu qu'il semblait assez doux, et que son pouls ne semblait pas à celui qui le traitait pour pouls de moribond. Pourtant cet assoupissement le porta jusqu'au sommeil de la mort, huit heures environ après.

4. —La dernière messe qu'il célébra fut le 24 d'octobre ; après

quoi il s'alita tout à fait, et se confessa et reçut la sainte eucharistie depuis, plusieurs fois, et eût bien désiré de la recevoir plus souvent ; mais il s'en abstenait par respect, ne jugeant pas décent de le faire, son flux de sang le pressant quasi à toute heure jour et nuit. Ce dernier assoupissement nous priva du profit et de la consolation que nous espérions d'avoir, par quelques bonnes paroles dont nous nous promettions qu'il scellerait sa vie, et lui ôta le moyen de faire paraître sa dévotion en recevant l'extrême-Onction, qu'il avait auparavant demandée. Voilà pour sa mort arrivée au 61 de son âge, commencé depuis le ... jour du mois de ... de l'an ... (sic) auquel il naquit en Avignon.

5.—Ainsi on le doit dire un homme d'un autre siècle, plus pour sa vie approchant de celle des apôtres, que pour le nombre de ses années, qui, en mourant, nous laisse beaucoup de regrets et de consolation, regrets pour sa piété, non seulement à nous, mais à tant de missionnaires épars par tout ce Levant, auxquels il a donné efficacement le branle, et a beaucoup travaillé pour les pourvoir d'entretien et pour les acheminer, montré un soin paternel pour les instruire de ses conseils et animer de son zèle ; consolation pour sa mémoire, qui sera longtemps conservée tant par une infinité de lettres très édificatives qu'il a écrites à ceux de sa connaissance, que par les relations et écrits qu'il a composés à l'édification de tout le monde ; tellement qu'il n'est pas besoin pour le faire connaître que j'écrive la relation de sa vie ; il en a assez fait lui-même pour donner connaissance de son mérite. L'Italie et la France par où il a passé, revenant ici, ont eu autant de vénération que d'admiration pour lui ; et la faveur des grands, et l'honneur, qui lui a été rendu de tous généralement, ne procédait que de l'opinion qu'on avait de sa sainteté.

6. — Certes, je n'ai pas connu personne si exacte qu'il était en tout ce qu'il faisait ; que si je voulais écrire de ses vertus, je ne sais pas par laquelle il faudrait commencer. Il semble qu'on devrait donner le premier lieu à la mortification qu'il a toujours portée en son corps, faisant tous les jours, hors les dimanches et les principales fêtes, la discipline : coutume qu'il a gardée jusques à sa dernière maladie ; comme aussi de porter certains jours de la semaine une chaîne en ceinture, faite de fil d'archet avec des pointes, qu'on

a trouvée, en lavant son corps, y avoir imprimé beaucoup de marques, et de faire tous les jours abstinence, ne mangeant ordinairement qu'une salade ou chose semblable au lieu de souper. Il accompagnait ces mortifications corporelles d'une grande mortification intérieure et d'un exercice ordinaire d'oraison mentale, outre la coutume en la Compagnie, pour laquelle il se levait tous les jours qu'il se portait bien, une heure environ avant les autres.

7. —Son étude continuelle des choses spirituelles n'empêchait pas l'étude de la langue persienne, pour l'acquisition de laquelle il s'est employé avec tant de travail, qu'un jeune de bonne santé ferait beaucoup d'en employer autant, s'assujétissant à écrire infatigablement pour y faire plus de progrès.

8. — Son zèle n'était point renfermé dans la Perse, tant qu'il y a été ; il s'étendait par tout l'Orient ; c'est pourquoi ne pouvant aller à la grande Tartarie, où la Compagnie n'a encore point fait de mission, il m'encouragea d'y aller, et m'y envoya avec un Frère, et n'a pas tenu à lui qu'elle n'ait réussi, mais bien à mes imperfections ; et méditait de faire encore une autre mission vers les Georgiens. Mais les ouvriers lui manquaient.

9.—Quant à sa douceur, certes au milieu des loups il s'est bien ici toujours comporté en brebis, supportant avec joie les malédictions, paroles de mépris, même les coups de pierre, dont on prend maintenant ici coutume de nous accueillir, donnant en récompense du lait de bonnes et douces paroles et de bénédictions ; comme pour contenter son zèle, il allait chercher, par les villages d'alentour, des enfants malades, dans l'espérance de les laver de l'eau lustrale, s'il les trouvait moribonds.

10. — Il ne s'impatientait pas de se voir moqué des infidèles, et lassé des chemins, et rebuté quelques fois pour ne pouvoir si bien s'expliquer en persien, aux discours qu'il ne se laissait jamais de faire dans les occasions aux infidèles pour leur salut, sans crainte ou appréhension aucune, voire poussé du désir de mourir par cette voie, par zèle qui semblait quelques fois aller à l'excès, s'il y peut passer, tellement que si bien il n'a pas ici apporté et fait du fruit, comme il avait fait ailleurs, ce n'est pas qu'il se soit épargné, ou que son zèle se soit ralenti ; mais faute de matière préparée et disposée.

11. — Tous les chrétiens et plusieurs infidèles lui portaient un grand respect, même ceux qui ne le connaissaient que pour l'avoir vu en passant ; plusieurs le prenaient pour un prélat, à cause de sa modeste gravité ; les autres l'appelant homme *nourani*, c'est-à-dire illuminé ou de lumière, les autres, saint, admirant en lui un maintien de saint.

12. — Je ne veux pas parler de son obéissance et humilité ; aussi ne le saurais-je faire qu'à ma confusion. Si pourtant on en veut avoir mon sentiment et celui de nos frères, nous nous accordons en ce point de dire qu'il a été très excellant en icelles ; mais nul qui l'ait connu en la Compagnie n'en peut douter.

Sa charité envers les pauvres et les malades, tant domestiques qu'externes, allait de pair avec cette vertu-là ; il se comportait à l'endroit de ceux-là comme père, et à l'endroit de ceux-ci comme mère ; témoin un pauvre serviteur que nous avions en même temps que lui malade chez nous, dont il avait plus de soin que de soi-même, et ne pouvait endurer que rien lui manquât, s'abaissant à lui faire jusques aux plus vils services.

13. — Tant plus étaient grandes les difficultés dans les affaires, tant plus faisait-il paraître de confiance en Dieu ; et sa conformité à la volonté divine le rendait toujours égal à soi, quoi qu'il arrivât. La douceur en sa conversation et la présence de Dieu étaient deux de ses éléments.

14. — Quand à la pureté, elle ne peut qu'elle n'ait été égale à ses autres vertus, vu qu'il ne se peut trouver homme plus soigneux de la garde de ses sens, nommément de la vue aux visites des femmes où la seule charité le portait.

15. — Dans sa conversation avec les mahométans, il s'étudiait particulièrement de faire connaitre, tant qu'il pouvait, les deux principaux mystères de notre sainte foi, la très sainte Trinité et l'Incarnation du Verbe ; et pour mieux inculquer celui-ci, au lieu qu'on dit ordinairement dans les salutations : *Khoda nigah dared*, Dieu vous conserve, il disait toujours ; *Hhazaret Eissé* ou *Christse nigah dared*, Jésus-Christ vous conserve, pour donner à entendre qu'il est Dieu.

16.—La brièveté que je me suis proposée ne me permet pas de rien dire de sa dévotion au S[t] Sacrement, à la S[te] Vierge, aux S[ts] Anges et à certains Saints, particulièrement à ceux de notre Com-

pagnie, et nommément aux martyrs qu'il avait connus, dont il conservait la mémoire toujours fraîche, mêlée de sainte envie pour n'avoir eu semblable heur de répandre son sang, ou boire ces eaux, ou être pendu dans une fosse au Japon, comme plusieurs de ses compagnons, dont il portait des reliques sur soi, par grande vénération, désirant fort de finir sa vie par le martyre, si Dieu lui en faisait la grâce, qu'il demandait ardemment. Pour ce encore avait-il grand soin de lire à table notre ménologe tous les jours qui avaient été honorés de quelque martyre ou mort signalée des Nôtres.

17. — Sa dévotion à l'endroit de la Mère de Dieu paraissait toutes les fois qu'il en parlait soit aux fidèles, soit aux infidèles. Il avait, outre le chapelet, d'autres exercices de dévotion dont il l'honorait journellement, outre qu'il lui avait, dès ses jeunes ans, fait particulière promesse de chasteté.

18. — Il ne pouvait supporter que les séculiers, parlant à lui ou en sa présence, jurassent Dieu, et partant il prenait la liberté de les avertir doucement et souvent efficacement de ne le plus faire ; et se comportait encore de la sorte envers ceux qui, par mégarde ou autrement, jetaient quelque parole de détraction ou contre l'honneur du prochain.

19. — Je m'assure que ceux des Nôtres, parmi lesquels il a plus longtemps demeuré et travaillé, pourront bien dire des choses plus remarquables. Le sujet de la petite relation n'est principalement que le dernier point de sa vie, qui montre bien quelle en a été toute la tissure. Jamais on n'a vu un religieux plus semblable à un bâton d'un vieillard que lui durant toute sa maladie, patient comme s'il n'eut été plus sensible qu'un bâton, prêt à se tenir en la posture qu'on voulait, comme s'il n'eut eu plus de volonté qu'un bâton, ne montrant aucun signe de douleur ni répugnance à prendre ce qu'on lui donnait pour remède ou pour nourriture. En quoi nous l'admirâmes au dernier souper qu'il fit, environ trois ou quatre heures avant que de rendre l'âme, se rendant admirablement obéissant à son infirmier, nonobstant que ses sens fussent en quelque façon assoupis, et n'oublia point de donner la bénédiction et rendre grâces, voire de faire le signe de la croix, selon sa coutume, sur la tasse où on lui donnait à boire.

Ce qui fut bientôt suivi d'une douce agonie, puis d'une mort autant et plus précieuse devant Dieu, que la perte nous a été sen-

sible, si toutefois nous devons appeler ce passage perte, que son mérite nous doit plutôt faire appeler avantage, que nous espérons devoir être tel, qu'il est plus pour établir cette mission là où nous croyons pieusement qu'il est, qu'il n'eût pu faire demeurant davantage où nous sommes.

20. — Pour plusieurs raisons, nous ne l'avons pas enseveli dans notre maison, mais bien au cimetière commun des chrétiens, en un endroit destiné pour les catholiques ; parce que 1°, nous n'avons qu'une chapelle, qui est au second étage, et partant où nous ne le pouvions enterrer, et qu'il n'y a pas autre lieu propre pour cela dans notre logis ; — 2°, que nous ne sommes pas assurés d'y demeurer longtemps, étant plus probable, comme j'ai conjecturé des paroles que me dit une fois l'*Etemad-Daulet*, le premier ministre d'état, qu'on fera aller tous les religieux demeurer hors la ville, en la contrée où on a envoyé habiter tous les chrétiens du pays, et où se sont retirés les Francs séculiers ; — 3°, parce que lui-même avait témoigné être plus aise si on l'enterrait là qu'en notre maison, peut-être pour cette seconde raison. — Tellement que le lendemain nous lui fîmes ses obsèques, auxquelles assistèrent tous ceux qui y pouvaient assister des autres religieux Augustins, Carmes, Capucins, et des séculiers Français, Portugais, Anglais, Olandais, et quelques Arméniens ; et le portant ainsi, avec un convoi tel qu'on n'avait encore jamais vu ici, en terre au dit cimetière éloigné de notre maison environ d'une lieue et demie, où le R. P. Prieur des Augustins, vicaire apostolique, fit l'office, et chanta encore la grand'messe en notre chapelle le septième jour, où assistèrent encore les mêmes religieux.

21. — La plupart des Arméniens sont bien aises et se tiennent fort honorés qu'il soit enseveli proche de leurs sépultures, pour l'opinion qu'ils ont qu'il est saint, et peut-être, disent-ils, l'unique saint qui soit là. Aussi est-il l'unique des religieux Francs qui y soit, les autres d'autres Religions, qui sont décédés ici, étant ensevelis dans leurs églises.

Depuis le jour de son enterrement, beaucoup de chrétiens du pays, même des prêtres et des évêques, sont venus et viennent prier Dieu sur sa sépulture, le priant d'intercéder pour eux ; et tel m'a dit qu'il me conseillait d'ouvrir sa sépulture au bout de l'an, estimant que nous avons à trouver son corps tout entier sans corruption.

Etant en vie, il allait peu souvent dehors qu'il ne portât en son sein l'évangile en persien, pour s'en servir aux occasions ; et étant mort, il porta glorieusement par la ville et dehors, ce qu'aucun encore n'avait fait, une croix bien visible de velours blanc sur le drap de velours noir, dont était couvert son cercueil, prêchant ainsi la croix à ces infidèles, même après sa mort ; c'est pour l'avoir fait si dignement durant sa vie.

Si la voix du peuple est la voix de Dieu, on ne peut douter qu'il ne soit un grand homme, pour ne pas dire saint. Ce sentiment de son mérite a été commun par l'Italie et la France, quand il y passait pour venir ici ; et nos voisins, quoique mahométans, ont témoigné encore avoir ce même sentiment.

22. — Quant à nous qui restons ici, nous pouvons bien dire que la colonne qui appuyait notre maison est tombée, que le flambeau qui nous éclairait est éteint, que celui qni a commencé et beaucoup avancé pour établir cette mission, enterré qu'il est, nous servira de pierre fondamentale, que notre pourvoyeur a quitté cet office, pour aller faire au ciel celui d'intercesseur pour tant de missions qui le reconnaissent comme leur père, nommément celle-ci qui était comme son *benjamin*. Et partant, lui ayant rendu les derniers devoirs ordinaires, nous supplions V. R. de lui procurer les suffrages accoutumés, espérant par son assistance d'avoir un jour part à sa couronne, quoique *meritis impares et multum inferioris ordinis*. Et pour ces fins encore, nous implorons, moi en particulier, l'aide des saints sacrifices etc. de V. R. et de tous les Nôtres de par delà.

De V. R. le très humble serviteur et obéissant fils en N.-S.

AIMÉ CHEZAUD S. J.

A Ispahan, ce 11 novembre 1660.

Le P. Alexandre de Rhodes en Perse, 1659

Extraits *de la Relation de la Mission des Pères de la Compagnie de Jésus établie dans le Royaume de Perse, par le R. P. Alexandre de Rhodes ; dressée et mise au jour par un Père* [*Jacques de Machault*] *de la même Compagnie.* (*Paris, Henault,* 1659) :

SOMMAIRE

1. Origine de la Mission. — 2. Générosité de la Reine de Pologne. — 3. Voyage du P. Al. de Rhodes : à Orfa, il rencontre le patriarche Jacobite, qu'il gagne au catholicisme. — 4. Le Père et son compagnon à Diarbékir.— 5. Etat du christianisme à Diarbékir. — 6. Suite du voyage jusqu'en Perse — 7. A Tauris, visite aux parents d'un Arménien martyrisé en Cochinchine. — 8. Etat de la mission de Perse. — 9. Baptême des petits enfants mourants.—10. Edit du roi ordonnant à tous les juifs de professer la loi de Mahomet ; causes de cet édit. — 11. Emoi parmi les chrétiens ; le roi les rassure, mais il leur ordonne de s'établir hors d'Ispahan. — 12. Zèle du P. Chezaud.— 13. Ses conférences avec les Persans sur la religion chrétienne ; ses ouvrages pour la défense du christianisme.— 14. Reconnaissance des Arméniens envers le missionnaire. —15. Présents du Roi de France au Roi de Perse.—16. Extrait d'une lettre du P. Chezaud sur l'origine de ces conférences. — 17. Autres ouvrages du même Père. — 18. Estime dont il jouit. — 19. Travaux auprès des Arméniens. — 20. Le roi veut voir le missionnaire. — 21. Espérances pour l'avenir. — 22. Projet d'une mission en Tartarie . — 23. Extraits d'une lettre du P. de Rhodes sur l'état de la mission.

24. Lettre du P. Al. de Rhodes sur la mission de Tartarie (1659)

25. Lettre du P. A. Chezaud sur la nouvelle résidence de Julfa (1662).

1. — ORIGINE DE LA MISSION. J'apprends premièrement des mémoires de notre mission d'Alep que Mgr l'Evêque de Babylone se trouvant en cette ville-là chez nous, et considérant nos fonctions, la diligence et l'industrie des Pères à aider les âmes, leur jeta les les premières paroles de la résolution qu'il avait formée d'avoir avec lui des Nôtres en Perse ; car je ferai plus, (ce furent ses termes), avec deux Jésuites qu'avec plusieurs autres ; et là-dessus il les exhorta de s'y préparer.

2. — En second lieu, la sérénissime Reine de Pologne, laquelle avec sa très haute naissance, a porté de la France en ce royaume-

là toutes les plus augustes qualités d'une âme royale... s'est montrée éprise d'une si généreuse piété de gagner et de conquérir à J.C. la Perse, que pour commencer une entreprise tant glorieuse, elle a tiré de son épargne un fonds notable qui serait employé à la subsistance des missionnaires destinés à cette fonction.

3. — Le P. Alexandre de Rhodes, ayant été établi par notre R. P. Général, supérieur de la mission de Perse, s'embarqua à Marseille, le 16 de novembre 1654, avec un autre Père et un Frère, tous trois destinés au même lieu.. Il aborda à Seyde le 11 de décembre...

Comme il attendait de France quelques dépêches qui lui étaient nécessaires... il visita la Terre Sainte.. Il y passa les fêtes de Noël, et aussitôt après, il se rendit à Alep ; de là en huit jours de chemin il vint à Orfa, où le Frère qui l'accompagnait fut saisi d'une violente maladie.. Dieu les consola tous deux par la rencontre du patriarche des chrétiens, nommés Jacobites, qui, bien que schismatique, leur fit beaucoup de faveurs ; il les fit loger près de son église, les visitait souvent et portait des remèdes et d'autres rafraîchissements au malade.

Le Père, de son côté, pour reconnaître ses charitables offres, tâcha de le servir en ce qui lui était le plus important pour son salut, et, dans plusieurs conférences qu'il eut avec lui, l'exhorta à se réunir à l'église catholique avec ses évêques qui dépendent de lui en grand nombre, (car il se dit patriarche d'Antioche), et qui assistaiont à leurs entretiens. Il les rendit tous capables de ses instructions, et les gagna jusqu'à ce point qu'ils arrêtèrent d'envoyer à Rome l'un d'entre eux afin de reconnaître le Pape pour le chef universel de l'Eglise, et pour lui rendre les dues soumissions au nom de tous. Celui qui a été député à cette mission est homme de bon sens, et le Père lui a donné des lettres de recommandation, selon qu'il l'en avait supplié.

4. — Cependant, le Frère compagnon du Père, après un mois et demi de maladie, commençait à se guérir et donnait même par charité des remèdes, (en quoi il a quelque intelligence), à des malades, lesquels le venaient chercher de toutes parts... Le bruit en courut jusqu'à Diarbecquer, qui est la capitale de la Mésopotamie, dont le gouverneur envoya un exprès avec suite de monde pour enlever le Frère, comme s'il eût été quelque excellent médecin venu de France, tant la renommée enchérissait sur la vérité...

Le Père retrouva son compagnon en pleine santé ; il fut fort bien reçu au logis où le Frère était arrêté en qualité de médecin, dont en effet il assistait le maître...

5.—La ville de Diarbecquer est fort grande et bien peuplée; car on lui donne d'habitants bien vingt mille turcs et trente mille chrétiens, mais tous schismatiques de sectes différentes, dont les plus considérables sont des Arméniens, des Jacobites et des Nestoriens ;

il y aurait espérance d'y faire beaucoup de fruit, s'il y avait une mission établie et qu'on sût la langue turquesque ou arménienne, qui sont les deux plus courantes et plus communes du pays.

Le Père de Rhodes traita familièrement et conféra plusieurs fois avec trois évêques de ces sectes sur les mystères de la foi ;... il les trouva assez faciles et disposés à recevoir la vérité... Il rencontra là un Père de S. François, homme de vertu et de savoir, qui y fait beaucoup de bien, comme il y est missionnaire ; mais il ne sait que la langue arabique, qui est entendue de peu de gens...

6. — Enfin, le Père avec son compagnon partit de Diarbecquer, après la Notre-Dame d'août. Il avait envoyé auparavant d'Orfa un Père Polonais, qui était aussi destiné pour la mission de Perse, afin de donner avis aux Pères qui sont là,.. Le voyage par ces dernières provinces de la Turquie se passa dans de continuels périls ... il leur fallut subir plusieurs extorsions et oppressions très violentes, où ce qu'ils avaient eu de la libéralité des personnes vertueuses et zélées pour les missions, fut pour la plupart absorbé, et ce fut encore beaucoup qu'ils purent échapper des mains de ces harpies, la vie sauve. Enfin ils entrèrent dans le Perse au commencement d'octobre ; le souvenir récent des dangers passés leur fit mieux gouter le traitement qu'ils reçurent dès les frontières de ce grand royaume, tout plein d'humanité et de courtoisie.

7. — A Tauris, ils trouvèrent les parents d'un nouveau martyr de la Cochinchine, Arménien de nation ; celui-ci étant passé aux Indes jusques à ce royaume si éloigné de son pays, avait embrassé la foi catholique et abjuré le schisme, par le moyen de nos Pères qui travaillaient à la conversion de ces infidèles ; puis s'étant donné à eux en les aidant parmi leurs saints emplois, il avait remporté la palme d'un glorieux martyre... (1)

8. — A Aspahan, où ils arrivèrent en novembre, ils trouvèrent les Pères en bonne santé, occupés assidument à l'étude de la langue du pays, et qui furent comblés de consolation à la vue de leur nouveau supérieur.

Le P. de Rhodes, en prenant la charge de la mission, y trouva trois des Nôtres, deux Pères et un Frère, et lui avec son compagnon faisaient cinq en tout... Comme la connaissance de la langue était la disposition préliminaire absolument nécessaire, devant que de l'entamer, tous de concert se mirent à l'étudier avec grand soin, sous la direction du P. Chezaud.

9. — Le premier et le principal fruit que nos missionnaires ont commencé à recueillir de ce beau champ, c'est le baptême de quantité de petits enfants, quand ils sont à l'extrémité de la vie ; ils le peuvent faire facilement, d'autant que les parents mêmes les leur apportent souvent sur l'espérance qu'ils ont de leur procurer

(1) Nous n'avons pas pu retrouver le nom de ce martyr Arménien.

un remède pour la vie du corps... La moisson de ces âmes innocentes est d'autant plus riche que le nombre des petits enfants qui meurent là est plus grand. On fait état qu'en une seule année il est mort bien *quarante mille* enfants dans Aspahan ; et, d'ailleurs, un seul Père en baptisait pour sa part cinq ou six en un jour...

Je ne puis taire ici la dévotion particulière d'une grande duchesse de notre France.. En la maladie d'un de ses fils, elle promit une fondation à perpétuité de cinquante écus tous les ans, applicable à la subsistance de ceux qui dans les missions instituées parmi les infidèles, vaqueraient spécialement à ce ministère du baptême des petits enfants. Dieu eut ce vœu si agréable que ce jeune seigneur recouvra une parfaite santé...

10. — Comme les juifs, qui sont répandus par toute la Perse en une multitude incroyable, vivaient dans une profonde tranquillité, ils furent étrangement surpris lorsque tout subitement parut, publié et affiché par tous les endroits de la Perse, un édit du roi qui leur enjoignait, sous peine de mort, d'abjurer le judaïsme et de professer désormais la loi de Mahomet.. Quant au fondement qu'on a pris, il faut savoir qu'il y a trente ans passés que ces malheureux, comme ils gazouillaient sans cesse sur la venue prochaine de leur messie, vantaient avec un fanfare de paroles non moins insolentes que vaines, sa grandeur et sa magnificence au-dessus de tous les potentats de la terre. Comme ce bruit choqua cette cour, on obligea les juifs à promettre publiquement que si dans le terme de trente autres années leur messie ne venait et ne paraissait, ils se feraient tous mahométans. On les tenait pris au mot. Le terme expiré.., ils ont été contraints à garder leur promesse.. Le Roi pour les induire plus doucement à obéir, a donné à chaque homme trente piastres, et à chaque femme quinze. Toutes les livrées du judaïsme leur ont été ôtées ; défenses à eux faites de fréquenter les synagogues, et commandement d'aller aux seules mosquées, où les officiers mahométans ont eu ordre exprès de les conduire.

11. — Les chrétiens voyant ce procédé si étrange, eurent d'abord quelque appréhension qu'on n'usât d'une semblable violence envers eux.. Mais ils ont reconnu qu'on n'en avait pas eu la seule pensée. Cependant ce qui s'est passé à leur égard, depuis l'exécution de cet édit, n'a pas laissé de leur causer de la fâcherie.

C'est que le Roi les a obligés à quitter les logis qu'ils avaient placés d'un côté et d'autre par les divers quartiers de la ville d'Aspahan, et a commandé qu'ils allassent tous demeurer ensemble en un lieu qui en est proche, et qu'il leur a assigné à cet effet. On ne sait pas encore à quel but tend ce dessein surprenant à cause de sa nouveauté, et que d'autre part le Roi ne s'est point montré, par aucune autre marque d'aliénation ni de malveillance, contraire aux chrétiens...

12. — C'est le Père Aimé Chezaud qui a jeté les premiers fon-

dements de la mission de notre Compagnie dans le royaume de Perse. Cet excellent missionnaire avait auparavant signalé son zèle, pendant de longues années, dans nos missions de la Syrie.. Aussi méditait-il en son esprit de passer en ce grand royaume [de Perse] pour y porter la lumière de l'évangile.., Il avait à ce dessein composé un dictionnaire persien et plusieurs autres livres en cette même langue, très utiles à la mission. Il entra donc dans la Perse l'an 1652 et commença à y travailler tout de bon, ce qu'il a continué jusques à cette heure avec une haute réputation de vertu et de capacité...

13. — Les mahométans qui professent la secte qui est ici en vogue ont cela de bon qu'ils sont faciles à disputer de leur loi, et à entendre pareillement ce qu'enseignent les autres. Or, comme dans la cour le bruit s'était répandu fort grand de la suffisance du P. Aimé Chezaud à montrer clairement et fortement la vérité des articles de notre foi, et en particulier des deux principaux, qui sont ceux de la T. S. Trinité et de l'Incarnation, le premier ministre de cet état, qui se nomme *Etamad-Daulet*, a eu commandement du Roi d'assembler les plus savants docteurs mahométans afin de conférer et de disputer avec le dit Père.. Les disputes se sont tenues déjà plusieurs fois dans le palais de ce seigneur, en présence de tout le plus beau monde de la cour, et le succès a été toujours merveilleux pour le soutien de la bonne cause.

Ce qui donna commencement à ces conférences fut que le P. Chezaud ayant composé en langue persienne un livre pour la vérification des deux principaux mystères de notre foi, il le présenta au premier ministre... qui le reçut avec démonstrations d'agréments et promit qu'on y ferait réponse. Là-dessus, ayant convoqué toute la fleur des docteurs musulmans, se fit en sa présence l'ouverture de la première dispute. D'abord il ne fit pas grand honneur au Père; mais quand il l'eut entendu disputer lui seul contre une vingtaine de ses docteurs, voyant que son discours était appuyé de raisons solides et qu'il soutenait le parti de la vérité si hautement, il se mit plusieurs fois de son côté...

Entre les docteurs il y en avait un qui de rabbin des juifs s'était fait mahométan. Celui-ci étant venu à la dispute armé d'une bible en hébreu, se promettait de faire par elle quelque coup signalé. Sa prétention était de montrer que l'Ancien Testament parlait avec honneur de Mahomet... Mais le Père qui sait la langue hébraïque le confondit sur-le-champ. Cette première dispute dura depuis midi jusqu'à la nuit... et alors les musulmans se mirent à souper. Quant au Père, comme ce jour était vendredi, il ne pouvait manger de leurs viandes..

Ces docteurs n'eurent pas si tôt soupé.. qu'ils renouèrent la partie par une seconde dispute.. Leurs discours étaient si embarrassés qu'ils n'en pouvaient eux-mêmes trouver ni la suite ni la fin..,

Pour le Père, il demeura toujours avec une égale présence d'esprit, détruisant toutes les forces de leurs raisonnements.

Quelques jours après, le Père fut appelé à la troisième dispute, qui se tint encore au palais de ce favori du Roi... Le sujet principal de la conférence fut la divinité de J.-C. Le Père entreprit de la prouver par les passages des saints évangiles... Etamed-Daulet, comme emporté par la vérité, ne put se tenir qu'il ne dît tout haut que le Père était une *mer de science*... il le pria de coucher par écrit tout ce qu'il avait déduit... Le Père dressa l'écrit, et quand il l'apporta, ce seigneur témoigna qu'il n'osait pas le recevoir, sans en savoir auparavant la volonté du Roi.

14. — Si ces disputes n'ont pas encore ébranlé les esprits des mahométans... elles ont puissamment ému plusieurs des plus considérables Arméniens schismatiques. Le patriarche a remercié en sa propre personne le P. Chezaud de ce qu'il avait soutenu si dignement la cause de la religion ; de plus, de ce qu'il avait toujours parlé à l'Etamed-Daulet en leur faveur ; outre cela, le Père n'a jamais voulu faire entendre aux grands de cette cour la différence qu'il y avait entre nous et les Arméniens, ni découvrir leurs grossières erreurs...

15. — La venue de deux de nos religieux eut lieu vers le mois de mai 1657. Ils lui [au P. de Rhodes] ont apporté les lettres et les présents de notre Roi au Roi de Perse... Celui-ci fit connaître à toute la cour, par des démonstrations publiques, qu'ils ne lui étaient pas moins honorables qu'agréables... Il nous octroya un ample pouvoir de prendre logis stable et permanent près de son palais, et d'y bâtir une église.

16. — Il se présenta à même temps une autre occasion qui servit à affermir et à faciliter l'exécution de cet octroi. Les lettres du P. Chezaud, qui sont du mois de janvier 1658, la rapportent en cette teneur :

« Les docteurs mahométans avaient proposé plusieurs objections contre notre sainte religion, au sujet d'un Arménien de la ville de Gulfa, que le Roi voulait qu'il se fît mahométan. Il répondit qu'il le ferait si je ne satisfaisais pleinement à tout ce qu'ils objecteraient contre notre sainte foi. Sans m'arrêter à blâmer l'imprudence de cet homme qui mettait en compromis la vérité de notre religion, son offre ayant été acceptée, j'y fus appelé par l'Etemad-Daulet, premier ministre de cet état, en son hôtel. J'y trouvai tous les principaux docteurs mahométans, convoqués avec ce Gulfain, et beaucoup d'autres habitants de Gulfa.

Les objections me sont proposées par les docteurs les unes après les autres ; j'y réponds selon que Dieu m'inspire avec tant d'énergie et tant d'assurance, que ce seigneur s'en montra si pleinement satisfait qu'il renvoya le Gulfain libre dans l'exercice de la religion chrétienne.

Or bien que je tienne pour fruit principal de cette conférence la conservation de cet homme dans la foi, il s'en est suivi encore un autre, qui est que le premier ministre nous a fait confirmer la permission, déjà obtenu du Roi, d'acheter une maison... et nous offrit de moyenner pour nous auprès du Roi la somme nécessaire à la payer.. Après l'avoir très humblement remercié de ses offres si obligeantes, je lui dis que je ne demandais ni n'attendais rien de temporel du Roi ; mais que je ne souhaitais de S. M. qu'une seule faveur, qui était qu'il lui plût voir un livre que j'avais composé tout exprès, pour avoir l'honneur de le lui présenter, afin de lui justifier la cause de notre foi. J'ajoutai aussi que pour la soutenir, je ne craignais rien de ce qu'on me pourrait faire. Ce seigneur ayant témoigné d'agréer ma demande et ma résolution, je me retirai.. »

Dieu a fait naître une médiateur que les Pères n'espéraient pas... Ç'est M. de la Chapelle, brave gentilhomme Normand lequel pour ses excellentes qualités est fort bien vu en cette cour...

17. — Le premier ministre demanda au P. Chezaud de lui composer quelques livres sur d'autres matières que celles de la foi ; le Père y ayant satisfait selon son désir, il a fort agréé les premiers qu'il lui a présentés de mathématiques, parsemées de curiosité attrayantes et ingénieuses. Et comme le Père a aussi la main industrieuse et habile, il lui a fait quelques pièces curieuses de cette même science, qu'il a admirées et vues avec grand plaisir.

18. — Le Père a gagné par ces mêmes appâts un autre grand seigneur, qui est le neveu de ce premier ministre... il est déjà dans le haut emploi ; en effet, sur la nouvelle qu'on a eue de la mort du grand Roi de Mogor, et de l'installation de son fils en sa place, il a été nommé pour cette ambassade... Ce jeune seigneur a une amitié particulière pour le Père et traite souvent avec lui...

19. — L'on a fait espérer aux Pères que le Roi leur donnera bientôt une maison à Gulfa, ville voisine, toute pleine d'Arméniens. Si cela réussit, ce sera un beau champ ouvert à la prédication de l'évangile... et à la réunion universelle des Arméniens de ce royaume avec l'Eglise Romaine ; les principaux d'entr'eux y sont très enclins...

20. — Le Roi avait commandé à son premier ministre de lui amener le Père [Chezaud] pour l'entendre parler des vérités de notre religion. Mais il se rencontra alors, par je ne sais quel malheur, un empêchement qui tint l'esprit du Roi si occupé qu'il lui enleva toute la pensée d'entendre le Père...

21. — L'obstacle le plus grand du salut des âmes en ce pays est, ce semble, la félicité temporelle dont il jouit... Toute cette cour se trouve si absorbée dans le luxe et dans les délices que la pensée unique des grands n'est que de prendre leurs plaisirs et de s'en repaître par tous les sens... Le P.de Rhodes, malgré tous ces obstacles, espère si bien de la mission, qu'il poursuit auprès de notre R. P. Général d'avoir deux nouveaux missionnaires capables pre-

mièrement d'apprendre les langues utiles en ce pays. L'un sera pour la persienne, l'autre pour l'arménienne. De plus, ils doivent tous deux être bien versés aux sciences divines et humaines ; car leur mélange est ici nécessaire.

22. —Le P. Chezaud prétend aller au pays où autrefois reposa, comme on croit, l'arche de Noé, à trente journées d'Aspahan, pour y faire un établissement, selon l'ouverture favorable qui se présente. Il y trouve des adversaires puissants, si actifs et si vigilants, qu'à peine peut-on lui écrire des lettres qu'elles ne soient surprises par eux ou par leur émissaires.

23. —Je viens de recevoir une lettre du P. Al. de Rhodes. Elle est du 30 mai 1658, et elle confirme tout ce que nous avons déduit en ce narré, touchant les conférences du P. Chezaud avec les docteurs mahométans. Il les continue toujours avec un aussi bon succès, et l'on en conçoit de grandes espérances. Le même P. de Rhodes a si diligemment étudié la langue persienne, que toute difficile qu'elle puisse être, et lui bien qu'il soit déjà avancé dans l'âge, si est-ce qu'il l'a tellement apprise qu'il peut en user librement tant pour la prédication que pour la confession. Il va faisant mission par les bourgs et les villages voisins d'Aspahan, où il jette les premières semences de l'évangile, et surtout y chercher les petits enfants moribonds afin d'ouvrir à leurs âmes, par le baptême, la porte du ciel ; il se promet que les anges gardiens se joignant à ces enfants bienheureux, solliciteront puissamment du ciel, par leurs prières, la conversion de leur pays (1).

Supplément

LETTRE DU P. AL. DE RHODES A UN JÉSUITE DE FRANCE.

(Copie, Bibl. Nat. Mss. 25057. f. 614)

Ispahan, 11 septembre 1659

24.—Nous avons reçu l'aumône que V. R. nous a procurée. Nous en avions besoin et pour payer notre maison ici, et pour avancer la nouvelle mission que nous avons entreprise dans la Perse jusqu'aux Tartares qui la confinent, et pour là ouvrir, s'il se peut, le chemin jusqu'à la Chine, car le P. Bernard Diestel avait eu ordre de Rome d'entreprendre ce voyage.. Nous avons repris le dessein abandonné par le P. Diestel.

---

(1) Cf. *Documents* T. I, p. 82-86.

Le roi de Belgk (sic) qui est le plus proche, a envoyé ici un ambassadeur. Le P. Chezaud traita sur cela avec lui, et l'ambassadeur l'invita d'aller avec lui en Tartarie, lui promettant toutes sortes de faveur. Le Père me dit qu'il irait aussi volontiers avec lui qu'avec quelque seigneur Français. Nous jugeâmes ne devoir pas manquer l'occasion de trouver le passage pour la Chine, si désiré de la S. Congrégation, qui y envoya trois Franciscains qui, après avoir fait bien des dépenses depuis Rome jusqu'aux derniers confins de la Perse, s'en retournèrent sans rien faire, n'ayant trouvé personne qui les voulût conduire. J'ai donc envoyé le R. P. Aimé Chezaud avec l'ambassadeur, et lui ai donné pour compagnon le Frère Georges que vous connaissez et qu'il me demanda instamment. Il est parti depuis six mois (1).

Extraits d'une lettre

Du P. Aimé Chezaud au P. Joseph Besson a Alep

(Arch. Soc. Jesu)

Ispahan, le 2 octobre 1662

25. —Depuis le 16 août que j'écrivis à V. R. par M. Jean Belli, Arménien catholique, j'ai encore depuis envoyé à Tauris, au dit sieur Jean Belli, des paquets de lettres venues de Goa pour Rome. Depuis ce temps-là, j'ai toujours attendu un compagnon ; mais point de nouvelles ni d'Alep, ni d'ailleurs. Dieu soit loué ! Un mien ami, père d'un de mes écoliers, allant à Tauris, et peut-être vers vos quartiers, je lui donne la présente pour avertir V. R. de mon bon portement. Mais si l'on nous abandonne comme cela, nous ne pourrons pas subsister longtemps. Nous avons fort peu d'argent de reste.

Nous avons acheté un lieu fort propre et avantageux pour nos fonctions, dont j'envoie à V. R. le plan iconographique. Mais en cas

(1) A cette lettre, l'auteur du recueil mss. ajoute : Le P. Chezaud, arrivé aux confins de la Tartarie, s'y est arrêté, attendant que l'ambassadeur obtînt de son maître la permission pour ce Père d'entrer dans ce pays.. Le Roi trancha la tête à son ambassadeur et refusa le permission. Le P. Chezaud dut revenir,

qu'on ne nous envoie pas d'argent, nous serons contraints d'en vendre une partie, la plus éloignée de la maison, que nous avons fait bâtir, et qui est presque achevée, excepté la cuisine, que difficilement pourrons-nous faire cette année ; hors d'avoir ici la moitié de notre fonds, nous serons pour nous voir tôt en nécessité. Je prie d'écrire cela à bon escient à N. R. P. Assistant.

Les autres religieux pensent à quitter la ville, comme nous avons fait, et à nous suivre ; et les Rév. Pères Carmes ont déjà acheté un lieu non guère loin de nous, à meilleur marché mais non pas en si bon poste ; nous avons essuyé les premières difficultés...

Les Arméniens de Julfa pour la plupart et même tous nous sont affectionnés.

Mgr d'Heliopolis avec les siens partit d'ici, il y a dix jours, pour le Bander ; deux de ses prêtres sont encore ici, détenus par la maladie d'un d'iceux.

TROIS MISSIONNAIRES MAITRES D'ÉCOLE A DAMAS

Le P. Jérôme Queyrot, le P. Georges Richelius et le F. Walrad Bangen, s. j.

NOTICE DU P. JÉRÔME QUEYROT : 1. Maladie et mort du P. Queyrot; il en avait le pressentiment.—2. Il a passé sa vie à enseigner les petits enfants, dans les Iles, à Constantinople, à Smyrne, à Alep et à Damas, pendant 40 ans. — 3. Ses vertus religieuses : mortification, humilité, chasteté, charité envers le prochain.—4. Sa grande dévotion à la Ste Trinité et au S. Sacrement.—5. Son grand zèle auprès des enfants, des pestiférés etc. ; sa patience dans les persécutions, ses fréquentes prédications en grec, en italien, en français, en arabe etc.; ses connaissances multiples en lesquelles personne ne peut lui être comparé. — 6. Douleur universelle à sa mort parmi les maronites et les grecs. — 7. Attachement de Michel Condoléo au vénéré missionnaire. —

8. Estime dont il jouissait auprès des patriarches et des évêques ; — 9. même auprès des turcs. — 10. Condoléo déclare n'avoir jamais rencontré un si saint prêtre.

NOTICE DU F. WALRAD BANGEN : 1. Il a fait la classe à Damas, pendant 26 ans, où il enseignait le grec et l'arabe. — 2. Eloge que fait de lui le P. Queyrot. — 3. Le Frère avait été, à Paris, *socius* du confesseur du Roi. — 4. Il savait sept langues et remplissait ses devoirs de religieux et de coadjuteur avec ferveur et humilité. — 5. Son dévouement à ses écoliers ; il se prive du pèlerinage des Saints-Lieux pour ne pas les abandonner, et s'expose à la peste plutôt que de fermer l'école. — 6. Sa mort. — 7. Les persécutions qu'il a souffertes à Damas.

NOTICE du P. GEORGES RIEHELIUS : 1. Ses rares qualités. — 2. Ses travaux apostoliques auprès des catholiques, des schismatiques et des hérétiques. — 3. Il a défendu la foi contre l'évêque Jacobite de Damas. — 4. Il a gagné l'évêque grec d'Alep au catholicisme. — 5. Il a enseigné le catéchisme de Bellarmin aux enfants grecs, arméniens et syriens de Damas. — 6. Son zèle au service de tous. — 7. Son affection pour les maronites. — 8. Ses missions à Tripoli et dans le Kesroan. — 9. Abounaufal et le patriarche maronite l'avaient en grande estime. — 10. Missions auprès des Kolbiés et Ansariés. — 11. Il prêche dans la cathédrale de l'évêque grec de Laodicée. — 12. La France et l'Allemagne l'ont demandé ; mais il a préféré vivre et mourir dans ces missions. La Peste à Damas. — 13. Mort du F. Bangen, bientôt suivie de celle du Père, en route pour Saïda. — 14. Son corps repose au cimetière de Saïda. — 15. A Alep, services funèbres pour le repos de son âme.

ELOGIUM P. HIERONYMI QUEYROT (1)

décédé à Damas le 8 *septembre* 1653

(Arch. Soc. Jesu)

1. — Natus P. Hieronymus Queyrot, anno salutis 1558, septembris 22. Vita functus est eodem mense, anni 1653, die sacro Natalibus Mariæ. Vir alterius sæculi, moribus candidis potius quam ætate cana. In Societate annos explevit unum de 50 : jubilæum in cælo meritus peragere ; in Missionibus Levantinis

(1) L'original est de la main du P. Poirresson.

quadragenarium annum non implevit, sed initurus, nobis ereptus est, sexagenario major annis sex. Febris lenta vis, at continua, et incrementis male ominosa, purpureis maculis lethifera, octiduum inter et novenarium, corpus extinxit, ut purpura immortalitatis animum convestiret, quippe non sacramentis modo Ecclesiæ omnibus elutum in exitu, sed quotidiana æternitatis meditatione longe ante accinctum. Hujus enim non immemor, ut convictus sodales referunt, illius instantis, ausim dicere, præscius, quod cum tres ante menses secessum annuum in Pentecoste obiisset, totiusque vitæ sacra exomologesi conclusisset, vegetus viribus quantum dudum fuerat, ad unum e Nostris de Hierosolymitana profectione cogitantem scripserit, festinaret Damasco, (ubi diem extremum clausit), transire, si vellet in vivis comperire. Festinavit ille, sed ut sepultura donando parentaret.

Quæsivit ab eo, qui morienti aderat sacerdos, num lubens et volens mortem aspiceret : « Quæso te », quærenti subjecit, « ut ores quo mihi non parcat. » Instat nihilo tamen minus alter : « Mi pater adde : si populo tuo sum necessarius, non recuso laborem ; » ad quod modesto duntaxat silentio respondit. Tantis interea in Crucifixi imaginem ardoribus actus, ut subducenda fuerit aspectibus ne vitam præcipitaret ; cæteroquin sic sibi præsens animo semper ad extremum usque, ut cum suggerentibus pios sensus ipse responsando subsequi lingua non posset, oculis loqueretur cordis affectum in divinam beatamque æternitatem ad quam tam suaviter quam sancte transiit.

2. — Felix mors, sed vitæ vere religiosæ præmium ; cujus vel unum hoc, argumenti omnis instar, quod professus Societatis maximam vitæ partem in primis scribendi et legendi elementis christianæ juventuti tradendis aut puerili potius ætati, senex, etiam immortuus ; quo id labore ? sciunt experti ; quo fructu ? in Syria, miratur Damascus, meminit Beræa ; in Asia, Smyrna ; in Græcia, Constantinoplis et insulæ Ægæi maris, christianis frequentes, videre, eoque munere etiam superior Nostrorum fungi non destitit.

3. — Mortificationi corporis ita assidue intentus ut diem nullum præterire sineret quo flagellis non urgeret, aut ferreis aut ferro armatis, per recitationem psalmi *Miserere* ; in animi demissione ita insignis ut abecedario docendo non miro afficeretur modo, sed et (uti propria notavit manu) singulari egentiorum cura,

Castitate tam (si fas ita loqui) superstitiosus ut interdiceret sibi a puerulis tangendis, etiam in correptione. Ea charitate in proximum qua sibi non indulgeret, ne unum quidem diem. Feriatis intentus scholæ liberorum quorum Patres festis diebus tum ad colloquia sancta, tum ad legendum et scribendum (quæ hic pro doctrinæ apice sunt), excolebat.

4. — In divinarum Personarum Trinitatem cujus inter hostes judæos, turcas, græcos versamur, præcipuo ferebatur studio, atque adeo vivens rem sacram singulis septimanis de Trinitate non intermittebat facere, quantum leges rite celebrandi patiebantur ; moriensque tabellam de eadem socrosancta Triade sibi asportari, et oculis subjici postulavit. Sacramento Eucharistiæ pridie mortis non pro viatico, postridie pro viatico refectus iterato, quod non vulgari in id veneratione fuisset, solitus, dum viveret, horarum pensum coram eo affusus exsolvere.

5. — Zelum quid attinet divinæ gloriæ commemorare quem ei pro anima fuisse non præter veritatem dixero. Testis est ea quam dixi cura indefessa puerorum tot annos in moribus formandis potius quam in apicibus aut legendis aut exarandis ; testis solertia in instruendis viris pariter, dum valerent, convenientibus ; testis, dum decumberent, etiam in peste, vigilantia in ipsis aut eorum liberis ad mortem communiendis; testis penuria rerum omnium et persecutiones Berææ graves in ponendis missionis fundamentis toleratæ ab primatibus tum sæcularium, tum hominum etiam in sacris, ad expulsionem usque e civitate ; testes conciones et exhortationes græca lingua, itala, franca, arabica, in Melitensi insula, olim a confessionibus equitum gallorum ; in Asia, superior Nostrorum, Smyrnæ ; in Græcia, operarius Constantinopoli ; in Syria, superior itidem Berææ et Damasci, in templis et congregationibus ; testes ad extremum sunt elucubrationes excudendæ, et (sic) et eruditionis in tot generibus idiomatum (supra hebræum et latinum) forte cum nullo conferendæ.

6. — Hoc est vitæ et mortis meritum singulare, quod honores conciliavit funebres extraordinarios populi conventu, maronitarum et græcorum. Hi vero etiam publico officio parentare voluerunt, quique ejusdem authoritati inter schismaticos, dum esset in vivis, detulerant, ut Evangelium latino sermone in solemni Paschæ ritu, in Patriarcali Ecclesia, a discipulis decantaretur, eidem mortuo hoc venerationis impendebant ut ad pedum, manuum, oculorum osculum,

lachrymis et ordine, viri accederent, mulieres pedum duntaxat ; hominum tamen cætum, contra morem patruum, ad fèretrum introgressæ cum ejulatibus, quasi Patri communi omniûm impertitis. Religiosi Franci extremum laboranti non adfuere tantum omni genere solatii, funusque prosequuti, quin et RR. PP. Capucini solemni sacro gratificati sunt animæ e corpore eductæ.

7. — Præ cæteris universis commendari debet testificatio prolixæ voluntatis viri inter christianos nobilissimi Michaelis Condolæi, græci origine, orthodoxi professione, cui ob navatam in bello Turcæ Imperatori operam, præfectura tormentorum bellicorum commissa est, inter primarios imperii futuro, si fidem ejurare non detrectasset. Is non lachrymis modo defunctum, et ægrum visitatione amica honestavit; sed elatum et humeris suis in sepulturam convehi voluit ; aliis etiam ad ejus exemplum in hoc officio charitatis exhibito, in argumentum opinatæ in Patre sanctitatis, certantibus e primatibus civitatis inter christianos.

8. — Charus vero etiam fuit, dum vixit, episcopis et patriarchis, et his quidem ad invidiam usque, quibus pro amanuensi fuit in epistolis græce exarandis ; nemo unus hujus ritus in urbem appellebat quin hominem quasi antiquæ græcorum eruditionis vindicem viseret.

9. — Quid plura ? Nec turcis non fuit venerationi, ipsa sua canitie vultusque leni gravitate, multo magis puerorum gratuita informatione, quo in exercitio, deprehensus ab iis cæteros religiosorum Francorum in carcerem compingentibus, nec alii e Nostris parcentibus, ipse solus permissus est libere degere et pacate.

10. — Coronidis loco sit, effatum ejus Michaelis Condolæi supra memorati quod et instar compendiosi elogii est : vidisse se et nosse viros religiosos omnis generis complures, in Siculo regno ac Neapolitano, in Ducatu Florentino, Mediolanensi, Sabaudo, in Hispania universa, in Imperio turcarum, at eo nostro moderatiorem aut pium magis neminem. Quare usurpare mihi liceat, in luctu tanto omnium Nostrûm, quo unum et talem desideramus virum : « *Cecidit corona capitis nostri, tum cum ille immortali pro donativo emeritæ militiæ potitus est.* ».

LE FRÈRE WALRAD BANGEN, COADJUTEUR S. J.

décédé à Damas, le 21 *juin* 1670

(*Arch. St Benoit de Constantinople, ancienne maison S. J.).*

1. — Walrad Bangen, Allemand de nation, natif de ..... mourut à Damas le jour du Bx Louis de Gonzague, de l'année 1670, de son âge la 55me, de la mission de Syrie la 28me, coadjuteur formé temporel ; il a demeuré 26 ans à la même ville ; là, premièrement fait par le feu R. P. Queyrot son aide à instruire un grand nombre de jeunesse, lui ayant appris à ce sujet ce qu'il fallait de langue grecque et arabe ; mais, après le décès du Père, il en prit seul la direction, dont il s'est très sagement et fort diligemment acquitté l'espace de 18 ans avec l'approbation de tout le monde, et surtout des grecs.

2. — Pour preuve de ses bonnes qualités je remarquerai ici ce que le même Père écrivit à Rome en un catalogue que j'ai encore, de sa main, en ces termes : Mon esprit est modique, celui du Frère est bon ; mon jugement n'est que médiocre, celui du Frère est au-dessus de la médiocrité ; ma prudence est nulle, celle du Frère passe son âge ; mon expérience des choses est médiocre, celle du Frère est assez grande, etc. Enfin, je ne sais si la modestie de ce grand homme est plus recommandable, ou le nombre des vertus qu'il attribue à ce brave Frère.

3. —Et certainement ce fut un présage de ce qu'on en pouvait espérer, quand à Paris, avant qu'il vînt dans ce pays, il fut donné pour compagnon à la cour, au confesseur lors du feu Roi, quoi qu'il n'eût encore guère plus que 25 ans, et qu'il fût étranger et non Français.

4. — Nous pouvons tirer preuve aussi de son esprit assez considérable, qu'il ait su jusqu'à sept langues : l'allemande, la française, l'arabique, l'italienne, la flammande, assez de la grecque et de la latine ; sans pourtant que ces avantages l'aient fait moins diligent et moins porté à ses devoirs de coadjuteur, aux services domestiques, les faisant tous, lui seul de Frère dans une maison ; et ce qui est préférable à tout, ayant un grand soin de ses fonctions de religieux et de ses dévotions : ce qui lui a fait accorder de recevoir deux fois la semaine la sainte Communion.

5. — Or avait-il bien tant d'ardeur à ses emplois d'élever ses petits écoliers à la crainte de Dieu, en les enseignant à lire et écrire, qu'ayant eu l'occasion d'aller visiter les saints Lieux de Hiérusalem, il a continué avec tant de constance qu'il a mieux aimé risquer sa vie que de la quitter un mois ou deux, le Père lui remontrant le danger pour l'un et l'autre de ne fermer pas la porte en un temps de contagion, le Frère répliquant qu'il avait échappé déjà autrefois, par la grâce de Dieu et par la protection des anges gardiens de ses petits enfants.

6. — Pourtant cette fois le Ciel n'en a pas jugé ainsi, mais bien de le recevoir à la couronne, comme nous l'espérons, après avoir, selon qu'il est à croire, reçu les sacrements de la main du Père présent, quoique sa mort sur le chemin de Saïde, nous ait empêchés d'en apprendre la confirmation de bouche. Et, de vrai, il semble qu'il ne soit pas grand besoin d'être confirmé dans la créance que Notre-Seigneur l'ait reçu, Lui qui a dit que ce que l'on fait au moindre de ses petits, on le fait à Lui-même ; et le bon Frère ne l'a pas fait à un, mais à plus de mille, et tant d'années.

7.—Que si les Saintes Lettres canonisent ceux qui souffrent persécution pour la justice, le défunt qui a souffert la prison des turcs, à Damas, l'espace de 25 jours, dont, le reste de sa vie, il a supporté quasi une perpétuelle insomnie, n' est-il pes justice de le tenir bienheureux encore à ce titre, si ce n'est que ce ne fut pas une injustice de jeter dans les fers un homme Allemand, pour un de la nation vénitienne, lors exilé de la Turquie par les lois de la guerre.

Le P. Georges Riehelius S. J.

Mort à Saïda, le 24 juin 1670

(Arch. S. Benoît de Constantinople)

1. — Le Père Georges Riehelius, Allemand de nation, natif de Strasbourg, mourut le jour de la nativité de St Jean-Baptiste de l'an 1670, de son âge la soixantième, de la mission de Syrie la dix-septième. Profès des quatre vœux de notre Compagnie, homme orné de rares qualités, à qui il semble n'avoir rien manqué qu'un théâtre plus grand ou plus en vue pour les étaler,que celui de nos emploís, où il faut autant étudier à cacher ce que l'on y fait de

bien pour l'augmentation ou manutention de la foi, que l'on ferait ailleurs pour les mettre au jour, à la gloire de Dieu et à l'édification de l'Eglise.

2. — Le Père a travaillé la plupart de ses séjours en ces pays, dans les villes d'Alep et de Damas, avec une réputation égale de capacité et de probité, non seulement parmi les chrétiens, mais encore parmi les turcs, comme celui qui était doué et des sciences surnaturelles, qui servent plus à traiter avec les fidèles, et des connaissances naturelles d'astrologie et de médecine, qui donnent entrée chez les infidèles. Il a été aimé singulièrement par tous, des schismatiques mêmes et hérétiques, tant des originaires que des étrangers, Anglais et Hollandais qui font négoce en ces quartiers du Levant ; non qu'il se dispensât de leur faire la guerre, mais il traitait avec chacun d'eux à l'avenant de leur humeur, prenant le Hollandais avec prudence et dans des occasions non recherchées, mais nées des temps et des affaires ; les Anglais, par leur ministre, avec qui il avait plus de familiarité, sans l'épargner pourtant, ayant sur lui l'avantage d'âge et de science, jusqu'à gagner sur son esprit qu'il fît garder le jeûne de carême aux siens, du moins l'abstinence de chair.

3. — Quant aux schismatiques et hérétiques du pays, il y allait plus ouvertement et d'un zèle plus hardi, qu'il a fait particulièrement sentir à l'évêque de Damas, surien, franc hérétique qui débitait, de parole et par écrit, une seule nature *in Christo*. Il l'a si maltraité par ses contre-écrits, et a fait voir son erreur si clairement qu'il l'a rendu muet et ridicule.

4. — Il usa pourtant d'une autre façon avec l'évêque Michel grec d'Alep, dernièrement, comme il était aussi plus modeste et plus capable, le convaincant si bien de schisme, qu'ayant reconnu le Pape pour le chef universel de l'église, et ayant professé la foi de la catholicité, il décéda saintement en cette créance.

5, — Il a fait apprendre par cœur à notre petite jeunesse de Damas, grecs, arméniens, suriens, le catéchisme de Bellarmin arabe, pour les styler de bonne heure à la vraie foi.

6. — Je ne dirai pas le nombre de ceux du peuple qu'il a confirmés, chancelant en leur créance, ou de ceux qui s'en étant égarés, il y a ramenés ; ni des pécheurs qu'il a sauvés : je sais qu'il y en a nombre ; mais la coutume du Père étant de faire plus qu'il ne disait, je ne puis rien avancer davantage.

7. — Quant aux vrais chrétiens, comme quoi il en possédait le cœur, je veux dire des maronites, cela est public à Alep, où il a prêché plusieurs fois en leur église et a gouverné la congrégation en notre maison.

8. — Il faut dire le même des autres villes et bourgs ou villages de la Syrie, là où il a moins demeuré, ou n'a fait que des missions volantes : en ce nombre est la ville de Tripoli, en laquelle il a fait quelque séjour, et les montagnes du Quesroan, qu'il a parcouru diverses fois ; dans cette ville-là, ayant, par prédications et par les autres ministères de la mission, catéchisé, cultivé les catholiques, et accommodé les différends non seulement entre eux, mais encore avec leurs prélats ; et dans ces montagnes entre Tripoli et Baruth fait voir sa charité tant pour le salut des âmes que pour la santé des corps par la médecine, allant jour et nuit où il était appelé, par des chemins de rochers et de précipices, et à pied, quoi qu'il ne fût plus d'une forte complexion, mais plus cassé d'âge et infirme assez.

9. — Ce double zèle lui a gagné l'affection des deux plus considérables de cette nation : entre les frontières du seigneur Abounaufel qui tient comme rang de prince parmi eux, et l'eût toujours voulu avoir auprès de sa personne, et entre les ecclésiastiques du Patriarche, qui a témoigné avoir pour lui amour particulier en toute occasion.

10. — Quant aux vertus dont il a signalé son ministère apostolique, j'en puis rendre témoignage comme témoin oculaire, lui ayant fait compagnie en la mission des Kolbiés et des Ansariés (1). Sa patience invincible m'y ravit dans les fatigues et les dangers d'y être assassiné ; sa douceur singulière envers un chacun ; son abstinence plus admirable en un grand corps, et Allemand de nation ; sa piété constante à s'acquitter des devoirs de religieux.

11. — Par ces vertus, il entra bien avant dans l'esprit de l'évêque grec de Laodicée, qui lui permit de prêcher dans sa cathédrale, ce qui ne se permet que rarement aux Francs, le peuple admirant qu'il parlât si bien en langue arabe, et si nettement, et n'admirant pas moins sa modestie qui, au lieu de monter à la chaire, lui fit arrêter et prêcher du bas. Entre autres fruits de cet

---

(1) Cf. *Besson*, *passim*.

accès qu'il eut auprès de ce prélat, chéri de son patriarche et choisi pour son compagnon au premier voyage de Moscovie, fut qu'il le rendit ami des maronites, pour qui souvent les grecs n'ont que du mépris et du rebut.

12. — Si le Père s'est rendu recommandable partout en Syrie, la France qu'il avait quittée pour y venir prendre son poste, l'a ressouhaité, où il avait fait trois cours de philosophie et prêché ses dominicales. L'Allemagne, sa patrie, l'a pressé d'y retourner, par les lettres des Provinciaux de l'Assistance, du Général même, le R. P. Nickel, jusques à lui offrir tel emploi qu'il voudrait et en telle ville qu'il choisirait. Mais il a préféré de mourir dans l'emploi de ces missions, comme en effet il a fini ses jours, plutôt par un excès de charité que par le mal de la contagion dont il a été frappé à Damas, n'ayant pas jugé à propos d'y fermer l'école, pendant le temps de la peste, surtout le Frère qui la faisait ne s'y portant point, l'un et l'autre sachant la peine qu'il y aurait de rappeler cette jeunesse, si elle prenait parti ailleurs, la loi du pays étant de ne passer point d'un maître à un autre sans sa permisssion, ce qui n'est pas aisé d'obtenir.

13. — Le Frère fut le premier frappé, et le Père lui ayant rendu les derniers devoirs de la sépulture, et se retirant de Damas pour aller à Seyde, où le mal cessait, se sortit avec un Père de Terre-Sainte, s'étant confessé à lui, et dit la sainte messe ; mais il mourut en chemin, à quatre lieues de Seyde en un village où, étant arrivé à la nuit plus mort que vif, il voulut encore réciter son bréviaire. Le matin, se voulant lever à la sémonce du moucre, son guide, il tomba deux fois. Cet homme s'étant retiré et retourné peu après, le trouva avoir expiré.

14. — Le corps du mort, étant mis sur un mulet, fut conduit jusques aux murailles de la ville, et enterré au cimetière des catholiques, lieu où le Fils de Dieu est cru être venu, lorsqu'il passa par Seyde, ainsi que parle S[t] Marc. Il était de raison qu'il reposât sur les traces de son Maître, lequel il a suivi vivant et mourant.

15. — Le bruit de sa mort étant venu à Alep, tous les prêtres catholiques qui se trouvèrent à l'église le matin où ils en surent la vérité dirent la messe pour le repos de son âme, sans en être priés. Les patriarches des suriens et des grecs ont promis de faire de même ; Le R. P. Gardien de Terre-Sainte de son mouvement aussi

ce jour-là même, célébra une haute messe et chanta l'office des morts pour lui, en la chapelle du Consul de France, le Consul présent en robe de deuil. Ainsi la vertu fut honorée après le trépas, et avec plus de droit en celui qui semblait seul ne savoir rien de son mérite, et pourtant n'était pas une petite cause de l'estime de notre Compagnie dans la Syrie.

CYRILLE TANAS
ET L'EGLISE GRECQUE CATHOLIQUE
1724-1760 (1)
(suite)

D'ANDREZEL, AMBASSADEUR DE FRANCE A CONSTANTINOPLE, AU MINISTRE A PARIS.

Constantinople, 23 juillet 1725,

(Ministère des Affaires Etrangères à Paris, Correspondance

diplomatique, Turquie, Tome 70, f. 236.)

Sommaire : 1 Les commandements de 1684, 1689 et 1693, en faveur des Jésuites. — 2. Zèle trop ardent des missionnaires. Les Arméniens accusent les missionnaires. — 3. Persécutions de 1701 et 1708, excitées par les Arméniens. — 4. Le patriarche grec de Jérusalem fait exiler, en 1723, deux grecs catholiques de Damas. — 5. L'ambassadeur de Bonnac, ne put pas obtenir leur retour ; menace du grand Vizir. — 6. Les Jésuites s'habillent comme les prêtres Arméniens et Syriens. *En note*, remarques sur l'avanie de 1709.

1. — Des trois commandements représentés par les Pères Jésuites missionnaires en Syrie, l'un a été donné du temps du Sultan Mehemed, à la réquisition de M. Guilleragues, en l'année 1096 de

(1) Cf. *Documents inédits* T. I, p. 545-596

l'Hégire, revenant à l'année chrétienne 1684 ; le second a été donné du temps du Sultan Soleïman, à la réquisition de M. de Châteauneuf, en l'année 1101 de l'Hégire, revenant à 1689 (1) ; et le troisième a été renouvelé par Sultan Ahmed, à la réquisition de mon dit sieur Châteauneuf, en l'année 1104 de l'Hégire revenant à 1693.

Comme ils sont les uns comme les autres, et qu'il n'y a que la date de changée, il suffira de joindre à ce mémoire la traduction du dernier, depuis lequel il y a eu deux empereurs ottomans qui se sont succédé, et trois ambassadeurs entre M. de Châteauneuf et M. d'Andrezel, du temps desquels il n'a pas été possible de faire renouveler pareil commandement en faveur des dits missionnaires Jésuites.

2. — Tous les drogmans et les catholiques les plus sensés, qui ne se laissent pas entraîner à un zèle outré, comme la plupart des missionnaires, prétendent que ces mêmes commandements ont été causes des persécutions qui se sont élevées contre les catholiques depuis 30 ans, et cela parce que ceux entre les mains desquels ils ont été remis, ne s'en sont point servi avec le ménagement et la discrétion qu'ils devaient ; le zèle trop ardent, mal réglé, et à contre-temps fit ouvrir les yeux d'abord aux Arméniens, qui accompagnèrent de quantité d'argent et de présents les représentations réitérées qu'ils firent aux ministres de la Porte, parceque les religieux Francs, sous prétexte d'exercer la médecine, se travestissaient et allaient dans les maisons des *rayas* pour les pervertir, (ce sont leurs termes), en les obligeant de changer de vie et en les faisant catholiques ; qu'ils leur défendaient de fréquenter les églises arméniennes et les tirer par là de la juridiction de leur patriarche, qui n'était plus maître d'eux, et ne pouvait plus recouvrer les droits qu'ils étaient obligés de lui payer (2) ; qu'enfin les *rayas* devenant catholiques ou papistes, ils se tiraient de la dépendance de leur légitime prince pour en reconnaître un autre (3).

(1) Cf. le texte de ce firman dans les *Doc.* T. I, p. 122.

(2) Les nouveaux convertis continuaient à payer les droits que les chefs des églises leur réclamaient.

(3) Confusion évidente et voulue par les hérétiques, pour exciter les susceptibilités des autorités contre les catholiques ; on retrouve cette calomnie au fond de toutes les *avanies* d'autrefois.

3. — La grande persécution des catholiques et des missionnaires commença en l'année 1701. Avedik, patriarche des Arméniens, fit de si vives représentations à la Porte, que peu s'en fallut que les missionnaires ne fussent chassés des états du Grand Seigneur, qui donna un *Katcherif* fulminant contre les Arméniens catholiques, avec ordre de le faire publier par toute la Turquie.

Dans le premier feu, plusieurs missionnaires furent obligés de se cacher ; la crainte a diminué dans la suite, mais elle n'a jamais cessé, et il n'a pas été possible d'en obtenir la révocation (1).

En l'année 1708, le Grand Seigneur, aujourd'hui régnant, à la réquisition des dits Arméniens, envoya à Alep un nouveau commandement très rigoureux contre les missionnaires, portant ordre de les chasser de la ville, et nommément ceux qui se travestissaient et qui allaient dans les maisons des *rayas.* Abdi Pacha, qui était pour lors gouverneur d'Alep, fit appeler le député qui faisait les fonctions de Consul, et lui en fit faire lecture ; après quoi il lui dit qu'il fallait que tous les missionnaires sortissent de la ville, parce qu'ils pervertissaient les *rayas* ; et sur ce qu'on lui représenta que la nation ne pouvait pas se passer de religieux, il répondit qu'il permettait que deux ou trois au plus restassent dans la ville, pour le service des Français ; que cela suffisait ; que les nations Anglaise et Hollandaise, qui étaient aussi nombreuses que la Française, n'avaient chacune qu'un prêtre, et que cette dernière n'en avait pas besoin de quarante, comme il y en avait à Alep. Après bien des allées et venues, et quelques présents, le Pacha se relâcha sur le contenu du commandement, et dit au député, dans une audience qu'il lui donna, que le premier qu'on trouverait dans la maison d'un *raya*, il le ferait pendre sur-le-champ en place publique, et qu'en suite il le lui enverra dire.

Depuis que ces commandements ont été donnés en faveur des missionnaires, il y a eu deux Grands Seigneurs, Sultan Mustapha et Sultan Ahmed, aujourd'hui régnant, et il n'a pas été possible de les faire renouveler ; Les turcs sont trop prévenus contre les religieux Français, et on ne discontinue point de les maintenir dans cette prévention.

(1) Cf. *Doc.* T. I, p. 126, le martyre de der Gourmidas (7 novembre 1707).

4. — La preuve de cela c'est qu'il y a environ 16 ou 18 mois que le patriarche grec de Jérusalem fit exiler de Damas deux grecs catholiques, qui étaient au service des Pères de Terre-Sainte qui sont à Damas, et l'un était leur procureur (1), et l'autre leur drogman, et cela sous prétexte qu'ils tâchaient de faire aussi catholiques les autres grecs ; les religieux de Damas donnèrent avis de cela au Père Commissaire d'aujourd'hui, et lui marquèrent de ne rien négliger pour obtenir un commandement contraire à celui du patriarche des grecs, et que ces gens-là pussent revenir de leur exil et les servir comme auparavant.

5. — M. le marquis de Bonnac sentit la chose très difficile, et ce fut avec beaucoup de peine qu'il se détermina à faire présenter une requête au grand Vizir, et encore ne le fit-il qu'aux fortes sollicitations du Père Commissaire. Il chargea le sieur Fonton de la dresser, par laquelle il remontrait au grand Vizir que les deux personnes en question étaient depuis longtemps au service des reli-

(1) Je trouve sur ce procureur les détails suivants dans une lettre adresée le 1er mai 1724 par le Père François-Ludov. de Bussy s. j., supérieur de la mission de Damas, au discrétoire de Jérusalem (*Arch. Soc. Jesu*) :

« Nuper venit ad me *Osta* Mansour, Terræ Sanctæ Damasci œconomus, rogans ut de sua vita et moribus testimonium dicerem. Ego quidem ipsius petitioni benigne annuens, intuitu persecutionis quam ille tam gloriose cum bonæ memoriæ Episcopo Sidoniensi sustinuit, litteras ipsi quam potui honorificas dedi, sigillo domus nostræ munitas. Sed cum postea audierim quosdam his meis litteris abuti velle, quasi approbassem quidquid egit *Osta* Mansour, præsidente R. P. Thoma di Campaya, sicque indirecte laudassem dicti Patris agendi rationem, necesse habui per hanc epistolam PP. VV. declarare nullatenus me intendisse testimonium ferre de iis quæ, me absente, ante duos annos facta sunt ; quo tempore, si quid a dicto *Osta* Mansour, jussu memorati Patris actum est præter ordinem et modum, hoc abunde ab ipso reparatum, et glorioso pro fide exilio expiatum fuisse, nihilque impedire quominus ille verus Christi confessor haberi possit ....

Has turbas, divina aspirante gratia, ipsius [Patris Thomæ] successor, R. P. Joseph a Galilæa maxima cum prudentia conposuit, et unionem et concordiam cum missionariis fovet mirum in modum. Jam in meliorem statum assurgere videtur nostra missio ....

Cette pièce porte les signatures suivantes : Fr. Ambrosius Rhedonensis miss. Cap. sup. indig. — F. Barthol. a Monteforti, Cap. — Claudius Gerin s. j. — Petrus Fr. Petitqueux s. j. — Gabriel Chabert s. j.

gieux de Terre-Sainte, qu'il était absolument nécessaire qu'ils eussent des gens du pays sachant la langue franque, pour faire leurs affaires ; que le patriarche grec, animé contre le Francs, les avait fait exiler sans fondement ; que, si cela avait lieu, tous les gens du pays qui étaient au service des Francs, les quitteraient pour éviter la persécution du patriarche ; et plusieurs autres choses semblables. La requête fut communiquée au *Réis Efendi* qui, après l'avoir lue, dit au dit sieur Fonton, d'un ton fier, qu'il ne pouvait point se mêler de ces sortes d'affaires ; le dit sieur Fonton lui demanda s'il pouvait la présenter au Divan ; le *Réis Efendi* lui dit qu'il n'avait qu'à le faire.

Le lendemain, le dit sieur Fonton fut au Divan avec le sieur Barestreli, procureur de Terre-Sainte. Le Vizir, après avoir lu la requête, s'emporta et la jeta au nez du dit drogman, en lui disant que les religieux ne cherchaient qu'à pervertir les *rayas* ; que, si les Pères de Terre-Sainte avaient besoin de gens, ils n'avaient qu'à se servir de ceux de leur maison, et non pas chercher occasion de vouloir faire Francs tous les *rayas* ; il ajouta que ces religieux n'avaient qu'à demander aussi des turcs pour les servir, afin de les faire ensuite chrétiens ; et, en renvoyant le dit sieur Fonton, il jura par le nom de Dieu que, si les religieux ne se tenaient point dans les termes du devoir, il les chasserait tous.

Il résulte de tout ce mémoire que si les missionnaires s'aheurtaient présentement à demander le renouvellement de l'ancien commandement dont copie sera ci-jointe, ils courraient grand risque de se faire tous expulser, les turcs n'y étant déjà que trop portés et ne demandant qu'un prétexte.

D'ANDREZEL

6.—*Nota* que les religieux qui se travestissent sont les Jésuites à Alep et dans toute la Syrie et la Palestine ; ils s'habillent comme les prêtres Arméniens et Syriens, et portent le turban comme eux, pour avoir un libre accès dans les maisons, et le commandement n'était que contre les dits Jésuites. Ils avaient voulu faire entrer dans la dépense les autres missionnaires d'Alep, qui refusèrent de le faire, disant que ce n'étaient point eux qui avaient

donné occasion au commandement. Les Jésuites voulurent faire supporter par la Nation d'Alep trois ou quatre cents piastres qu'ils donnèrent au Pacha ; elle refusa de les payer ; l'affaire fut renvoyée par devant M. de Ferriol, qui partagea le différend par la moitié (1)

D'ANDERZEL

(1) Il n'entre pas dans notre plan de donner notre avis sur les jugements des auteurs de nos documents. Les textes s'expliquent les uns par les autres. Ainsi les Jésuites ne se travestissaient pas en portant le costume des prêtres du pays. C'est la règle de leur Ordre ; ils l'avaient observée longtemps avant les incidents dont parle l'Ambassadeur.

Inutile de faire remarquer les points de vue différents où se plaçaient les ambassadeurs et les consuls d'un côté, et de l'autre les missionnaires. Les premiers ne voulaient pas d'affaires ; les derniers avaient comme objectif la conservation des catholiques, et le retour des dissidents à l'unité de la foi. Jamais ils n'ont entrepris de les soustraire à l'autorité du pays, ni condamné leurs rits légitimes.

Sur l'avanie de 1709 (et non 1708) voici quelques détails pris dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères, (Affaires relig. et missions du Levant : carton 4) et qui rectifient les assertions de M. d'Andrezel.

Le 29 avril 1713, le Père Fleuriau s. j., procureur des Missions du Levant à Paris, écrit au Ministre. Après avoir rappelé le prétexte de l'avanie, l'innocence des missionnaires et leur extrême pauvreté, il ajoute :

« Il n'y a à Alep que deux missionnaires Jésuites ; ils ont cinquante écus chacun pour toute leur subsistance, vivant du reste d'aumône. La lettre de notre Père Général vous a fait connaître leur misère.

« Les missions du Levant doivent d'ailleurs ici plus de deux cent mille francs . . .

« J'ai entre les mains plusieurs ordonnances de 600 l. pour les patriarches des Maronites et des Syriens, dont les sièges sont vacants depuis quelques années . . . Si vous avez pour agréable de demander au Roi l'application des ordonnances qui me restent pour le payement de l'avanie, ce sera un expédient. »

Extraits du Mémoire joint à la lettre :

« *Article 6 de l'Ordonnance du Roi* : *S'il est justifié de l'innocence des particuliers et que le prétexte de l'avanie est injuste, elle sera réputée avanie faite à la Nation, et comme telle, supportée par elle* :

Or I, l'*innocence des missionnaires est prouvée* : 1) par le procès verbal de M. Le Maire, consul à Alep . . . — 2) par l'avis de M. Arnoul, intendant du commerce de Marseille, du 12 novembre 1710 . . .

II, L'*injustice du prétexte est prouvée* : 1) par le même procès verbal. — 2)

M. le Comte de Maurepas. Ministre et secrétaire d'Etat, a Pèleran, consul a Alep

le 28 octobre 1725

(*Ministère de la Marine B*[7], *122, f. 338*)

Sommaire : Mesures sanitaires ; conduite à tenir avec les missionnaires ; renseignements à adresser au ministre.

Les réflexions que vous faites sur l'ordre qui vous a été donné, de même qu'à tous les autres consuls des échelles du Levant et de Barbarie, de défendre aux marchands de la Nation de mettre dans leurs paquets de lettres pour France des échantillons de

---

par une lettre adressée d'Alep, le 3 novembre 1709, par M. Le Maire, à M. l'Ambassadeur, dont voici le texte :

« Depuis ma lettre écrite, il est arrivé un cas des plus tristes au R. P. Pagnon, supérieur des Jésuites. — (Suit le récit de l'avanie) — La sédition populaire nous a été suscitée par le moufty et ses deux frères, depuis le mauvais traitement que Emer Efendi, l'un des trois frères, fit à notre nation, il y a quelques années, en donnant plusieurs coups de bâton à sept ou huit de nos marchands, sans aucun sujet. Il a toujours cherché le moyen de se venger des plaintes qu'on avait faites contre lui à la Porte. Ils ont attendu de trouver un prétexte sur la petite maison que j'avais achetée pour loger ces Révérends Pères. Abdulrhman Chebly, *muteully* du camp, enragé de ce qu'ils en sortaient, a fait tout ce qu'il a pu sourdement auprès des *cherifs* et du *cadi* ... J'ai su de bonne part que la nuit du 29 au 30 du passé, les *cherifs* avaient assemblé, à la grande Mosquée, la plus grande partie des grands du pays, pour les engager à soulever le peuple, sur le fondement que de cette maison on voulait faire une église, à quoi on n'a jamais songé. . »

3) par l'attestation suivante :

« Nous, soussignés, nous attestons que l'an 1709, sur la fin d'octobre, lorsque le cadi fit prendre le R. P. Pagnon, supérieur des Jésuites, dans une maison nouvelle, que M. le Consul avait achetée pour les dits Pères, il n'y avait point dans la dite maison ni église, ni chapelle, et que les turcs accusèrent faussement les dits Pères d'avoir fabriqué une église ou chappelle.

Alep, le 10 septembre 1709. F. Georges de Vendosme, *Capucin custode ;* F. Ferdinand de S[te] Lidwine, *vicaire des Carmes ;* F. Joseph de Reuilly, *Capucin* ; F. François d'Aubterre, *Capucin* ; F. Juste de S. Marcel, *Carme*.

draps, de mousselines ou autres, susceptibles de contagion, m'obligent de mander aux intendants de la Santé de Toulon et de Marseille, que comme quelques-uns de ces marchands pourraient, nonobstant les défenses, continuer d'envoyer de pareils paquets à l'insu des consuls, ils doivent, à l'arrivée des bâtiments, faire faire l'ouverture de ceux des dits paquets, dans lesquels on soupçonnerait qu'il y eut autre chose que des lettres, et dans le cas qu'il s'y trouvât des échantillons, de m'envoyer les dites lettres, pour prendre les ordres du Roi sur le châtiment de celui qui les aura écrites,

Tout ce que vous me mandez sur ce que je vous ai informé des représentations faites par les religieux de Terre-Sainte, suffit. Vous tiendrez seulement la main à ce que les nationaux ne manquent pas aux égards qu'ils leurs doivent, suivant la justice et les usages observés. Quant aux différends qu'ils peuvent avoir avec les autres missionnaires étrangers, dans l'exercice de leur fonctions, vous ne vous en mêlerez qu'autant que votre caractère pourra vous le permettre, pour les accorder, s'il est possible, et vous laisserez à la Congrégation de Propaganda Fide à en décider.

Par l'extrait de la lettre du Carme de Bassora, il semblerait qu'en effet le sieur de Gardane n'aurait point péri à Ispahan, comme on l'a présumé ; je le souhaite aussi ; mais il serait un peu extraordinaire que, depuis près de quatre ans, il n'eut trouvé aucune occasion d'écrire son sort, et cette lettre n'en disant rien de positif, on en peut douter.

Vous devez continuer de m'informer non seulement de tout ce que vous apprendrez des révolutions et des évènements de la Perse, des pays voisins et de ceux où vous êtes, et de tout ce qui pourrait d'ailleurs avoir quelque rapport à l'histoire, à la religion, aux coutumes singulières et aux mœurs des peuples, aux nouvelles découvertes en physique, en antiquités, de même sur les météores et phénomènes extraordinaires qui peuvent paraître dans le ciel et sur la terre, ainsi des monstres, poissons, oiseaux et autres animaux rares, et en faire des mémoires particuliers pour les joindre à vos lettres. Je vous demande ces choses parce que vous êtes capable de les recueillir, et que je pourrai en faire usage.

LE MINISTRE A L'AMBASSADEUR

le 14 novembre 1725

(*Ministère de la Marine, B*[7], *119 f. 353*)

Sommaire : Il approuve l'accord entre Sylvestre et l'Ambassadeur ; on verra dans la suite si le patriarche est sincère.

Le sieur Le Maire, consul à Seyde, me marque que le commandement que vous lui avez envoyé sur l'affaire du capitaine Bonnafoux, qui a été maltraité par les commandants des caravelles du Grand Seigneur, a produit tout le bon effet qu'on en pouvait attendre.

J'ai vu les pièces jointes à la dernière de vos lettres et le mémoire des points sur lesquels vous avez conféré avec le patriarche Sylvestre, nommé au lieu du patriarche Séraphim, et qui ont donné lieu à la persécution des missionnaires latins de Damas. Sur le compte que j'en ai rendu, le Roi a fort approuvé que vous vous soyez conciliés sur tous ces points pour rétablir la tranquillité des églises de la Palestine de l'un et de l'autre rit, en convenant des ordres que vous et lui devez donner pour la conduite que les uns et les autres devaient tenir réciproquement, pour éviter à l'avenir tout sujet d'inquiétude, sur l'exercice du ministère de chacun, en les renfermant dans les règles qui leur sont prescrites. Je ne doute pas que vous n'en ayez informé le sieur Le Maire et les supérieurs des missions, en prescrivant à ces derniers de se conformer à vos avis, et au dit sieur Le Maire d'y tenir la main. Vous verrez dans la suite si le patriarche Sylvestre a été de bonne foi dans ce qu'il vous a marqué de ses dispositions pour assurer la paix dans la religion et les églises du Levant, et prendrez les mesures que vous estimerez convenir, en cas qu'il eût voulu vous dissimuler ses véritables intentions.

LE MINISTRE A PÈLERAN, CONSUL A ALEP

le 14 novembre 1725

(*Ministère de la Marine, B*[7]*, 119 f. 354*)

Sommaire : Protéger la religion sans exposer la Nation à des avanies. Suivre les ordres de l'Ambassadeur au sujet de l'accord convenu avec Sylvestre.

J'ai reçu vos lettres du 2 juillet et 23 août dernier, et avec la première, la relation qui vous a été faite par le custode des Capucins de Seyde de la persécution qu'ont soufferte les religieux de Damas, à l'occasion du patriarche Séraphim, qui a été obligé d'abandonner son siège au patriarche Sylvestre, nommé à sa place. Il est bon que vous continuiez à protéger la religion autant que votre caractère pourra vous le permettre. Mais il convient, en même temps, que vous évitiez d'entrer dans les cabales de partis, qui puissent donner la moindre occasion aux turcs de se prendre à vous ou à la Nation des désordres qui pourraient en arriver. M. d'Andrezel vous aura sans doute informé qu'ayant eu une conférence avec le patriarche Sylvestre, ils étaient convenus ensemble de la conduite que les religieux de l'un et l'autre rit devaient tenir pour le rétablissement de la tranquillité de leurs fonctions. Vous n'aurez pas manqué de leur en faire part, s'il ne l'avait pas fait directement aux supérieurs des missionnaires latins de votre département.

Je suis bien aise de l'audience favorable que le Pacha de Seyde vous a donnée à l'occasion de se confirmation. Vous tâcherez de maintenir ses bonnes dispositions pour la Nation.

L'AMBASSADEUR AU MINISTRE

Constantinople, le 15 novembre 1725

(*Aff. Etr. Corresp. diplomat. Turquie T. 70, f. 216*)

Sommaire : Après 5 mois de démarches, il a enfin reçu une lettre du drogman du Réis Efendi, lui faisant savoir que les missionnaires n'étaient pas compris dans le commandement. Mécontentement de l'Ambassadeur ; il ajoute :

Il est certain que les patriarches grecs ont, à force d'argent, mis de leur parti tous les ministres de la Porte, et les ont extrêmement indisposés contre nos missionnaires de Damas, qui en auraient été chassés, si je me fusse opiniâtré. Leur réplique était toute prête ; le Réis Efendi l'a répété au drogman : Damas n'est pas un ancien établissement ; il n'y a pas de nation ; il n'est pas nécessaire d'y souffrir des religieux.

Les turcs entendent par ancien établissement les lieux où les Francs avaient des églises avant que les turcs ne s'en fussent rendus les maîtres, comme Galata, Smyrne, Seyde, Alexandrie, dont il est fait expressément mention dans les Capitulations, et que tous les autres, ce n'est que par tolérance qu'on y souffre des religieux Francs, autant qu'ils s'y tiennent dans les bornes de la modération. Ils avaient déjà été une fois chassés de Damas, il y a environ trente ans.

Le P. Claude Gerin S. J. au P. Général S. J.

Damas, le 20 décembre 1725

(*Arch. Soc. Jesu*)

Sommaire : 1. Persécution exercée par les grecs contre les missionnaires et les catholiques ; si jusqu'ici le sang de ces derniers n'a pas été versé, nous le devons à la bonté divine qui a rendu les cœurs des musulmans moins durs que ceux des hérétiques. — 2. Ferveur des catholiques et et patience dans les épreuves. — 3. La haine des hérétiques s'est surtout portée contre les missionnaires Jésuites, coupables d'avoir instruit les enfants, prêché et confessé ; ils n'épargnent rien pour les chasser de Damas ; ils les ont obligés à faire beaucoup de dépenses et les ont fait jeter en prison. — 4. Un ouvrier qui travaillait à réparer leur maison tombe et se tue ; les hérétiques leur suscitent une *avanie* à cette occasion, et le procureur de leur maison est en prison. — 5. La fureur des grecs ne s'apaise pas et les Jésuites ne passent pas un jour tranquille. — 6. Gros embarras financiers où ils se trouvent. — 7. Sur l'ordre de l'Ambassadeur, ils ont cessé la mission, depuis cinq mois, ne fréquentent plus les grecs, ont renvoyé de l'école les enfants grecs, et pourtant la fureur des hérétiques est tous les jours plus violente. — 8. Demande de prières et de secours pécuniaires ; comment peuvent-ils payer mille écus pris à intérêt quand la

mission de Damas ne reçoit de France, tous les ans, que deux cents écus pour subsister (1)

1. — Ab octo circiter mensibus tres litteras ad V^{am} scripsi Paternitatem, exposuique accurate ac diligenter, quantum in me fuit, quidquid in hac civitate gestum est tum contra nos, tum contra catholicos. Hæc fuit ista persecutio qualis non fuit antea ; adeo sævierunt hæretici adversus catholicam fidem sectantes ! Carceres, vincula, jactura bonorum atque etiam verbera repetita non defuerunt ; et si cædes quorumdam non subsecuta est, non ipsorum est sævienti voluntati tribuendum, sed potius divinæ clementiæ ac bonitati, quæ corda gentium reddidit placatiora mitioraque.

2. — In hac tanta hujusce persecutionis procella, istud nobis est miræ consolationis, atque etiam lætitiæ, nimirum fervor catholicorum patientiaque in istis perferendis calamitatibus.

3. — Sed hæreticorum furor adversus nos imprimis exardescit, nec quiescit unquam, utpote palam dictitantes nos imprimis, tum in ediscendis pueris, tum in concionibus faciendis, et in audiendis confessionibus, multum ipsis afferre detrimenti ; atque idcirco omnes suos conatus adhibuerunt ut expellerent nos ex ista civitate. Hucusque frustra laboraverunt ; sed ad minimum istud consecuti sunt quod suis iniquis falsisque criminationibus, jacturam pecuniarum non parvam fecimus ; et quidem, ut scripsimus ad P^m V^m, in carcerem fuimus detrusi, ex quo nonnisi pecuniarum ope evasimus.

4. — Deinde ex urgenti necessitate ab integro reficiendi et reædificandi ædes nostras ex parte labentes et ex parte collapsas, cecidit ex tecto muralis structuræ opifex, qui post quintum diem efflavit spiritum. Hanc subito schismatici arripuerunt occasionem nobis inferendi domnum ingens, atque idcirco ad gubernatorem pecunias inhiantem advolarunt, rem totam exposuerunt, multa

(1) Cette lettre intime, adressée par le supérieur des missionnaires Jésuites de Damas, au Supérieur général de l'Ordre à Rome, met les choses au point, et réfute les accusations de l'Ambassadeur à leur endroit. On n'y voit pas que les missionnaires agissent avec autant d'imprudence et de zèle outré que l'Ambassadeur veut bien le croire et le dire.

insuper commentitia fædaque crimina nobis intentantes ut nostram inurerent famam et gubernatoris iracundiam in nos provocarent ; quapropter in carcerem detrusus est qui tunc vicem procuratoris nostri gerebat, neque eum liberare ex carcere potuimus, neque ædes nostras servare incolumes nisi dando plus quam septingentorum nummorum summam.

5. — Necdum quiescit furor schismaticorum ; verum pluries totis conati sunt viribus ut nostras destruerent ædes radicitus ita ut toto illius temporis cursu, ne quidem unus dies illuxit nobis serenus : sed semper undique pavor et metus, undique procellæ et jactura pecuniarum ; atque hodie quid eventurum sit plane ignoramus.

6. — Ex dictis videre est quod passi fuimus jacturam mille nummorum in retundendis hæreticorum conatibus ; præterea in construendo ædificio mutuo accepimus mille nummos ; atque idcirco hæc domus æs alienum contraxit duo millia nummorum. Hæc habui exponenenda P[1] V[æ] ut pro sua prudentia tum domui nostræ ad extremas redactæ angustias, tum rei missionis undique periclitantis provideat.

7. — Et quidem non cessavit persecutio ; et quamquam jussu legati regii, missionem a quinque abhinc circiter mensibus, propter periculum imminens interrupimus, nullo pacto audentes græcos apud nos admittere nec ipsorum ædes adire ; atque etiam græcorum adolescentulos e schola nostra inviti expellerē coacti sumus ; at nondum cessavit hæreticorum furibunda sævities ; sed in dies magis ac magis exardescit, minasque evertendarum ædium nostrarum quotidie intentant.

8. — Quapropter nos omnes atque etiam christiani catholici enixe a P[te] V[a] petimus ut, si quid supersit remedii, quamprimum afferat. Sed precibus, in istis angustiis ad quas redacta est domus nostra Damascena, postulamus a P[te] V[a] ut nos adjuvet et scribat ad R. P. Fleuriau ut cito resarciat pecuniarum jacturam quam fecimus, absque nostra culpa, in conservanda ista missione ; neque enim possible est nos solvere mille nummorum summam cum ducentis nummis quos ipse ad nos quotannis mittit, victitandi causa ; et qui nobis has pecunias partim mutuo dederunt, non possunt multum expectare temporis ; alias vero fœnore accepimus ; fœnus vero in istis regionibus grave est, quod sine ingenti detri-

mento non valemus sustinere. Sed præsertim Pis V[æ] sanctissimis precibus indigemus, quibus possimus has tantas procellas paupertatemque nostram ferre patienter, ad majorem Dei gloriam nostræque incrmentum perfectionis.

Commendo me enixe SS. SS etc.

CLAUDIUS GERIN S. J.

L'AMBASSADEUR AU MINISTRE.

Constantinople, le 29 janvier 1726.

(*Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T. 73, f. 158*).

Sommaire : Renseignements relatifs au *Commandemeut* expédié contre les missionnaires.

J'ajouterai seulement une réflexion sur les commandements expédiés ; c'est qu'il vaut encore mieux qu'ils aient été envoyés partout, que s'il n'y en avait eu seulement que pour Damas, attendu qu'on aurait pu m'alléguer l'ancienne raison de dire que ce ne serait point agir contre les Capitulations, n'y ayant à Damas ni nation, ni consul ; au lieu que je suis en droit de me récrier sur l'atteinte que leur exécution, si elle avait lieu à Smyrne, Scio, Seyde, où nous avons consul et nation, porterait aux dites Capitulations ; et c'est pourquoi je n'ai eu garde de parler nommément pour les religieux de Damas, quoique je sois persuadé que tout ce vacarme n'a qu'eux pour objet. (1).

---

(1) Nous ajoutons les notes que nous avons résumées d'après les dépêches conservées au Ministère, au sujet du commandement en question. Il portait la date du milieu de la lune de Rabih I de l'an 1138 H.(fin novembre 1725) et accusait les missionnaires de pervertir les sujets du Grand Seigneur, en les faisant *Francs* et sujets du Pape (corresp. dipl. T. 71, f 25 et T. 73, f. 123). Le grand vizir avait voulu en faire un Katchérif (corresp. dipl. T. 73. f. 151).

Dans une dépêche du 31 janvier 1726 (ibid. T. 73, f. 107) l'Ambassadeur rapporte au Ministre que tous ses efforts pour obtenir un commandement en faveur des missionnaires dans les termes des Capitulations avaient échoué ; tout cependant semblait rentrer dans le calme, quand un incident vint exciter les animosités turques :

« L'archevêque catholique de Sophie fut accusé par les grecs « de vouloir

PÈLERAN, CONSUL A ALEP, AU MINISTRE

Alep, le 26 mars 1726

(*Aff. Etr. Corresp. Consul.* : *Alep et Alexandrette*).

Sommaire : Emotion à Alep parmi les catholiques à l'arrivée des commandements qui les concernent.

J'apprends qu'un *capigi* de la Porte est arrivé ce matin à Alep avec un commandemeut (1) qui enjoint au Pacha et au Cadi de cette ville de faire d'exactes perquisitions de ceux des sujets du Grand Seigneur qui auraient embrassé la religion des Francs, de faire exiler ceux qui en seront convaincus et de confisquer tous leurs biens au profit de Sa Hautesse...

Le Pacha là-dessus a mandé le patriarche des grecs, le patriarche des suriens, l'évêque des arméniens et l'archiprêtre des maronites, avec quelques-uns des principaux de chaque nation pour

---

soustraire de l'obéissance du Grand Seigneur tous ses sujets grecs et arméniens, en leur faisant inspirer la foi du Pape par quatre prêtres par lui établis, qui allaient continuellement de village en village lire l'évangile. » C'étaient les propres termes des dits mémoires calomnieux, qui parvinrent, dit-on, jusqu'au Grand Seigneur, et sur lesquels le grand vizir, par son ordre, fit fouiller dans les archives de la Chancellerie de la Porte pour prendre une exacte connaissance des anciens consulats de la nation Française, en résolution d'abolir tous les établissements faits depuis les Capitulations. »

On tint les commandements secrets jusqu'après leur expédition. L'Ambassadeur a pu cependant s'en procurer une copie. « Il consulta des personnes sages qui lui conseillèrent de prendre garde par des démarches trop vives à cabrer gens qui seraient capables d'aller aux extrémités. »

(1) L'Ambassadeur avait agi auprès du grand vizir pour obtenir le retrait du commandement contre les missionnaire. On lui avait répondu par de bonnes paroles. Il écrit au Ministre en date du 18 février 1726 (Aff Etr. corresp. dipl. T. 73, f. 263 et 308 et T. 75, f. 95 : « Le grand vizir a donné ordre au Réis Effendi d'expédier un commandement qui annule celui donné contre les religieux. Le Réis Effendi me flatte que le premier n'aura eu que du bruit sans aucune mauvaise suite. Cependant le P. Hyacinthe écrit à la Cour que la mission du Diarbékir en a grandement souffert. » Et le 26 juin 1726 (ibid. T. 74, f. 199) l'Ambassadeur écrit : « Le commandement [qui doit annuler celui contre les religieux] n'est pas encore expédié. On me renvoie d'un jour à l'autre.»

leur signifier ces ordres, et il leur a donné trois jours de terme pour faire la recherche de ces prétendus Francs et de les lui dénoncer. Ensuite il les a renvoyés chez le Cadi pour faire publier le commandement et le faire enregistrer.

Les maronites qui suivent réellement la religion latine, craignant d'être la victime des trois autres nations, viennent de m'envoyer deux de leurs procureurs pour me prier d'empêcher nos missionnaires de recevoir dans leurs écoles les enfants maronites qui y vont ordinairement, et d'aller eux-mêmes chez eux, jusqu'à ce que l'orage qui les menace soit dissipé. Dès que j'aurais fini ma lettre, j'envoyerai appeler les missionnaires pour leur en parler.

LEONDIOS, MÉTROPOLITE ET PROCUREUR DU PATRIARCHE

D'ANTIOCHE, AU DROGMAN DE LA PORTE

Damas, le 3 avril 1726

(Aff. Etr, Corresp. dipl. T. 74, f. 12)

Résumé : Il blâme les missionnaires qui se plaignent des grecs et c'est grâce aux grecs que les missionnaires, emprisonnés pendant le séjour du *capigi-bassi*, ont été délivrés. Ils nous traitent, dit-il, d'hérétiques, et empêchent les chrétiens de venir dans nos églises et de nous fréquenter. Il ajoute que la division est dans les familles, les églises sont abandonnées :

« Onde nasca che in Damasco si ritrovano certe familie delle quali il marito coltiva il rito latino, e la moglie il greco, altri poi sono ambidue del rito latino e gli loro figli coltivano il greco, cosi che l'una parte tratta l'altra da heretica..

In chiesa non vengono giorni festivi, ma si radunnano in compagnie nelli *campi* et giardini per far i lori devotione, e poi se ritirano nelle loro case, ove spesse volte fanno il stesso accompagniati delli loro preti. Bisognarebbe che si trovasse qui un altro profeta Gieremia per piangere il popolo di Dio, o altro Elia per monstrare il suo divino zelo.

Noi, per restare con loro pacificamente, gl'havemmo proposto tre conditioni : 1, e che loro non volessero accettare i christiani nelle loro chiese ; 2, che non girassero le case delli christiani ; 3, che non insegnassero i piccoli figlioli delli nostri christiani le loro lettere...

All'hora che il Passa l'haveva imprigione, havendoli demandati per qual causa voi guastate e corrompete il popolo, questi risposero come non erano venuti in queste parti per restare nello loro stanze, ma pure per caminare e predicare la verita. (1)

Le Ministre a l'Ambassadeur

le 10 avril 1726.

(Ministère de la Marine, B⁷, 125, f. 127)

Sommaire : Il faut détruire les préjugés qui font croire aux turcs que suivre la religion du Pape, c'est se soustraire de l'obéissance du Grand Seigneur. Approbation de la conduite de l'Ambassadeur. Conduite à tenir si les turcs voulaient supprimer certains consulats, contrairement aux Capitulations. Les missionnaires doivent agir avec prudence dans ces conjonctures.

J'ai reçu toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire depuis le 6 mai jusqu'au 20 décembre de l'année dernière, avec les pièces et mémoires qui y étaient joints sur les troubles excités dans la religion en Palestine depuis la mort du dernier patriarche grec de Damas, à l'occasion de l'élection de l'évêque Séraphim en sa place, par les prêtres et religieux du rit latin. Sur le compte que j'en ai rendu à Mgr le Duc, et de tous les mouvements que vous vous êtes donnés pour empêcher l'effet du commandement du Grand Seigneur portant ordre aux Pachas de Syrie et de Palestine de dissiper entièrement la religion des Francs, S. A. S. m'a marqué que le Roi avait fort approuvé votre conduite et les moyens que vous avez tentés avec le patriarche Sylvestre, nommé au lieu de Séraphim, pour concilier les religieux de son rit avec les catholiques, en leur prescrivant la manière d'exercer leurs ministères et de se renfermer dans les fonctions qui leur appartiennent, sans anticiper sur celles des uns et des autres et, par là, ne donner aucun sujet aux turcs de prétendre que les religieux Francs ne

---

(1) Ce document dont nous avons reproduit textuellement les principaux passages, montre bien l'état d'âme des grecs. Les missionnaires sont coupables d'ouvrir leurs églises et leurs écoles aux chrétiens du pays et d'enseigner la vérité catholique. Rien de plus.

cherchent qu'à induire les chrétiens sujets du Grand Seigneur à sa soustraire de son obéissance pour devenir sujets du Pape, ainsi qu'ils marquent le craindre.

Sa Majesté espère que vous aurez fait tout ce qui vous aura été possible pour détruire ces préventions dans l'esprit du Grand Vizir et du Réis Effendi, et les amener au point de la révocation du commandement du mois de février 1725, en ce qu'il peut avoir de contraire aux Capitulations renouvelées avec la France, et d'injurieux à la religion et à la nation. Mais elle juge en même temps que les poursuites que vous avez à faire pour l'obtenir doivent être extrêmement ménagées.

L'avis en chiffres, qui vous a été donné par M. le prince Ragotski, des recherches qui ont été faites, dans les archives de Constantinople, pour avoir connaissance des anciens consulats de la nation Française, dans le dessein d'abolir les établissements qui ont été faits depuis par la nation dans les échelles, peut n'être pas fondé. Vous en avez eu un pareil peu de temps auparavant, et il est à présumer que ce qui peut en avoir été dit, n'a été qu'en vue de connaître l'attention que vous y feriez ; et l'on peut croire que comme vous n'avez point relevé le bruit qui a pu s'en répandre, il n'aura été pris aucune résolution sur ce sujet. Ella serait entièrement contraire aux Capitulations, qui maintiennent les évêques dépendant de la France et les autres religieux Francs, de quelque nation qu'ils soient, en possession des lieux de leurs anciens établissements. Or on ne peut entendre par ce terme d'*anciens établissements*, que ceux qui étaient subsistant lors des mêmes Capitulations.

Cependant la question ayant quelque délicatesse, Sa Majesté estime à propos que vous évitiez de l'agiter, et qu'en cas qu'elle vous soit proposée, vous tâchiez d'en éloigner la discussion, en vous contentant de représenter qu'il a toujours été entendu par S. M. et les Ambassadeurs que les religieux Francs, établis sous sa protection dans le temps des Capitulations et de leur renouvellement, devaient y être maintenus en sûreté, pourvu qu'ils restassent dans leur devoir, condition à laquelle vos prédécesseurs ont toujours tenu la main, ainsi que vous le ferez de votre part.

S'il n'y avait pas trop à risquer d'informer les religieux missionnaires de ces menaces, peut-être qu'en étant instruits, ils

en craindraient l'effet, pour se conduire dans la modération qui leur a été jusqu'à présent recommandée inutilement. Mais, en le faisant, ce serait peut-être donner un prétexte aux turcs de s'en prévaloir, s'ils en avaient connaissance, et il est mieux de ne leur en rien marquer, à moins que vous ue puissiez le faire avec des expressions qui, sans dire la chose, la leur fit assez sentir. Au reste, s'ils s'obstinent à vouloir continuer de fréquenter les maisons des grecs, sujets du Grand Seigneur, pour les instruire des vérités de la religion catholique, par un zèle indiscret et imprudent dans la conjoncture présente, sur ce que vous m'en manderez, je prendrai les ordres de S. M. pour en faire part à la Congrégation de Prapaganda Fide, pour y apporter elle-même les remèdes nécessaires pour les contenir, et prescrire aux supérieurs des missions les tempéraments qu'ils doivent observer dans l'exercice de leur ministère.

Pèleran, Consul a Alep, au Ministre

Alep, le 16 avril 1726

(*Aff. Etr. Corresp. Consul. Alep et Alexandrette)*

Sommaire : Quelques catholiques on été jetés en prison ; ils en ont été délivrés à prix d'argent. La visite du *capigi* a coûté six mille écus aux chrétiens d'Alep.

Les maronites et les arméniens, au bout des trois jours de terme que le Pacha leur avait donnés, furent lui déclarer qu'ils n'avaient trouvé aucun Franc dans leurs nations, que tous étaient bons sujets du Grand Seigneur, et suivaient la religion de leurs pères. Les grecs et les suriens, plus envenimés contre nos missionnaires, dénoncèrent six ou sept personnes de leurs nations, qu'ils accusèrent d'être Francs, et qu'ils livrèrent entre les mains du Pacha afin d'intimider les autres. Le Pacha les fit mettre en prison; mais comme ils étaient tous des misérables, ils en sortirent huit ou dix jours après, moyennant environ cent écus qu'il en a coûté à chacun d'eux.

Le capigi ayant fini sa commission en cette ville, est parti, il y a quelques jours, pour Damas. Sa visite a coûté six mille écus aux quatre nations chrétiennes d'Alep, par la seule animosité du patriarche grec contre ceux de sa nation qui n'ont pas voulu souscrire à

la profession de foi erronnée qu'il a publiée ici et que je vous envoie. (1)

Le Ministre au Nonce

le 17 avril 1726

(Minist. de la Marine, B^7, 126, f. 135)

Sommaire : Résumé des nouvelles relatives aux troubles religieux de Syrie. Le Roi, protecteur de la religion, a donné à l'Ambassadeur des ordres pressants. Mais il faut que les missionnaires cessent toute relation avec les grecs.

Ayant rendu compte à Mgr le Duc des troubles survenus en Syrie et en Palestine par rapport à la religion, Son Altesse Sérénissime m'a marqué que le Roi jugeait à propos que V. E. en fût informée.

Il y a quelques années que le Grand Seigneur donna un commandement qui interdit à ses sujets toute fréquentation avec les missionnaires de ces provinces. M. de Bonnac s'était conduit, par les ordres de Sa Majesté, envers les patriarches grecs qui l'avaient sollicité, à l'occasion du zèle outré et peu prudent de ces missionnaires, de manière qu'il avait comme éteint le feu, qui s'était élevé aussitôt que ce commandement eut paru ; et ils n'étaient plus inquiétés. Mais les mouvements qu'ils se sont donnés depuis la mort d'Athanase, patriarche d'Antioche, pour mettre à sa place le sieur Séraphim, ont changé cette disposition ; et les catholiques du pays qui l'ont fait élire à force d'argent auprès du Pacha de Damas, ont donné lieu non seulement à faire renouveler les défenses portées par le dit commandement, mais encore à des ordres précis d'arrêter, emprisonner ou envoyer en exil tant le dit Séraphim que les principaux de ceux qui ont contribué à son exaltation sous le nom de Cyrille, ce qui a entièrement dérangé les mesures que M. d'Anrezel, successeur de M. de Bonnac, aurait pu prendre auprès des patriarches de Constantinople et de Jérusalem pour ménager les esprits ; et il a été donné un nouveau commandement portant ordre

---

(1) La profession de foi en question publiée par Sylvestre, résume toutes les erreurs connues des grecs.

aux Pachas de Syrie et de Palestine de dissiper entièrement la religion des Francs.

Tous les missionnaires de ces provinces ont eu recours à M. d'Andrezel pour en empêcher l'effet ; et il n'a négligé aucun soin pour y parvenir, et s'est servi du nom du Roi, protectour de la religion dans le Levant, et du crédit de son caractère personnel, pour demander la révocation d'un pareil commandement, en ce qu'il peut avoir de contraire aux privilèges accordés à la religion et aux Français par les Capitulations, faites et renouvelées entre les Rois de France et les Empereurs Ottomans. Il y a trouvé beaucoup de difficultés, et pendant ses poursuites, il a eu une conférence avec le patriarche Sylvestre, nommé par le Grand Seigneur au lieu de Cyrille, dont le résultat a été une convention que M. d'Andrezel manderait aux religieux missionnaires de Damas et de Syrie de se contenir dans leurs fonctions, sans vouloir se mêler d'enseigner les grecs pour les attirer dans les sentiments de l'Eglise Romaine, de ne point fréquenter leurs églises, ni de communiquer chez eux ; et que le patriarche, de sa part, donnerait des ordres à tout son clergé de ne point inquiéter les religieux Francs, et de vivre en paix et dans l'union d'une vraie charité. M. d'Andrezel leur a écrit pour leur inspirer cette conduite, et, par ses dernières lettres, il marque espérer d'obtenir la révocation qu'il sollicite. Mais il est à craindre qu'elle ne devienne inutile, si les missionnaires ne se contiennent ; leur conduite ne se règle point selon les circonstances; et lorsque les ambassadeurs de Sa Majesté leur ont recommandé de la modération, ils ont mal interprété le sens de ce terme et continué d'agir par un zèle inconsidéré.

Le Consul d'Alep a ci-devant marqué la peine qu'il avait de retenir ceux qui y sont établis, et je reçois actuellement une de ses lettres, dont je vous envoie la copie, par laquelle vous verrez les mouvements qui se font dans cette échelle à l'occasion de l'arrivée du patriarche Sylvestre, l'indiscrétion d'un religieux et le risque qu'y court la religion, si des discours imprudents éclatent.

Il est permis simplement, par les Capitulations avec la France, aux religieux Francs de lire l'évangile et faire les fonctions de leur rit, dans les lieux de leurs anciens établissements; ce qui ne suppose aucun droit en leur faveur d'aller dans les maisons des sujets du Grand Seigneur pour les induire à quitter leur religion pour embrasser la latine, et encore moins dans les échelles où, s'étant

nouvellement introduits, ils ne sont restés que par pure tolérance de la part des turcs, qni se forment l'idée qu'un grec du pays, fait catholique, est en même temps devenu sujet de Sa Sainteté.

Comme Sa Majesté a des sentiments très tendres pour le maintien et la protection de la religion, elle a renouvelé ses ordres très pressants à son ambassadeur de faire en sorte d'appaiser, par tous les moyens, le trouble qu'on lui cause dans les échelles du Levant. Mais afin qu'elle ne puisse se reprocher d'en avoir négligé aucun pour le succès, elle a cru devoir vous instruire de l'état des choses, afin que Votre Excellence ait, s'il lui plaît, agréable d'en informer la Congrégation de Propaganda Fide, qui jugera peut-être nécessaire d'envoyer ses ordres aux supérieurs des missions dans les échelles où ils sont établis, de se contenir et de ménager leur zèle suivant les occurences, et d'avoir attention aux avis et aux exhortations de l'ambassadeur de Sa Majesté.

Le P. Fromage S. J. a l'Ambassadeur

d'Antoura, le 16 mai 1726

(Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T. 74, f. 86)

Sommaire : Eloge flatteur de l'Ambassadeur : la mission de Damas lui doit beaucoup. Avanies à l'occasion de la chute d'un ouvrier qui travaillait à la maison des missionnaires.

Après avoir rendu à Dieu les actions de grâces que nous lui devons d'avoir relevé une mission qui était sur le point de sa perte, nous devons témoigner notre reconnaissance à Votre Excellence, puisque c'est à elle, après Dieu, que nous devons la conservation de notre mission de Damas.

Le capigi, qui portait l'arrêt de notre exil, y était arrivé, après avoir publié en chemin qu'il allait en chasser les religieux Francs ; et ce fut alors, pour me servir des termes du saint homme Job, que croyant notre mission tombée et perdue pour jamais, nous la vîmes se relever plus brillante que l'aurore, et nous appliquâmes à Votre Excellence le pieux éloge que le peuple reconnaissant fit de l'incomparable libératrice d'Israël. Oui certes, dimes-nous, Son Excellence est la gloire de Jérusalem, l'allégresse d'Israël, l'honneur de notre peuple ; il s'est comporté avec un courage viril, et son cœur

s'est roidi contre tous les obstacles ; la main du Seigneur l'a soutenu et il sera béni à jamais.

Votre maison de Damas, Monsieur, car c'est le nom nouveau qu'elle doit prendre, se voit à la fin délivrée de ceux qui avaient juré sa perte ; mais les plaies qu'ils lui ont faites saigneront longtemps, si Votre Excellence n'y apporte un remède que je crois être entre ses mains. Voici le fait nuement et brièvement exposé.

Obligés que nous fûmes, l'an passé, de rebâtir notre maison de Damas qui croulait, un des ouvriers tomba du haut du toit et mourut de sa chute. Quatre ou cinq jours après, l'avanie, qu'on nous obligea de payer pour cela, est montée à mille piastres. Une pareille chose arriva à Alep du temps que M. de Pèleran le père y était consul : une fille arménienne, servante de M. de Pèleran, tua malheureusement dans la cuisine un jeune arménien qui servait d'aide au cuisinier. M. le Consul, avec toute son habileté, ne put parer à une grosse avanie. Mais S. E. M. de Bonnac déclara que le commerce devait payer cette avanie. Le cas où nous nous trouvons n'est-il pas le même, et peut-être plus graciable que le premier? Quoiqu'il en soit, j'en ai écrit au R. P. Fleuriau, qui attendra sur cela le jugement de Votre Excellence.

Depuis cette avanie, notre maison de Damas est devenue comme une proie où la justice turque croit pouvoir quand il lui plaît mettre la dent. Il n'y a pas encore un mois qu'on nous a fait payer à deux reprises vingt - cinq piastres ; et actuellement j'apprends que la femme de l'ouvrier qui se tua à notre bâtisse veut nous appeler en justice et nous y obliger à lui faire une pension viagère.

La justice turque a cru pouvoir trouver de nouveaux sujets d'avanie en visitant notre maison plusieurs fois pour y trouver une chapelle. Elle a eu le déplaisir de n'y trouver rien qui eût l'air de ce qu'elle cherchait.

Nous supplions Votre Excellence de procurer à cette mission un barat qui mette cette maison avec notre échelle dans sa première tranquillité. Elle sait que le capigi qui vint ici, il y a plus d'un an, pour agir contre les missionnaires, nous a enlevé le barat qui était en faveur de notre échelle de Damas.

Le P. Claude Gerin S. J. au R. P. Général S. J.

Damas, le 17 mai 1726

Sommaire : La persécution sévit contre les missionnaires. A Alep, fureur du patriarche schismatique grec contre les catholiques. A Damas, les hérétiques ne parviennent pas à faire tout le mal qu'ils veulent. Remerciements pour aumône reçue.

A paucis abhinc diebus ad me perlatæ sunt litteræ P^is^ V^æ^ omnino consolatoriæ, quippe quæ non parum juvarunt in istis perferendis calamitatibus procellisque in quibus a quatuor annis demersi sumus, nec tamen devicti, gratia et auxilio divinæ bonitatis. Non cessavit persecutio, quin imo in dies exardescit. Aleppi, ubi patriarcha schismaticus magis ac magis quotidie sævit furibundus in christianos catholicos, non parcens ipsorum bonis, nec carceribus, nec vinculis. Damasci vero, quamvis hæretici semper religionis Nostrorumque intendant perniciem, hodie tamen tam acriter tamque vehementer in nos non valent insurgere ; neque istud prodigium tribuendum videtur nisi patrocinio divi Pauli Apostoli ; et hæc spes nostra est maxima quod futurum sit ut brevi cesset ommino persecutio, Deoque juvante, et zelo Legati Regii qui est Constantinopoli, vires infringantur hæreticorum eorumque penitus retundatur audacia.

Interim P^i^ V^æ^ nos omnes quam plurimas agimus gratias pro pecuniis ad nos ab ipsa missis. Statim atque pervenerint, non parum nobis proderunt in hac nostra urgenti miseria. Nos vero, quamvis indigni, indefinenter, ut par est, deprecamur divinam bonitatem pro salute P^is^ V^æ^ quæ tam accurate invigilat conservationi missionis Damascenæ, ut ista missio deinceps vere dicenda sit missio Nostri Patris.

Vestram iterum enixe rogamus Paternitatem ut domum nostrum corruentem rursus commendat R. P. Fleuriau. Magni nobis erit subsidii si partes nostras velit acriter amplecti, quem ad modum fecit, et iterum sine dubio faciet.

Patres nostri et carissimus F. Philippus Brouet sese commendant SS. SS. P^is^ V^æ^ , necnon et ego, qui sum, cum omni animi demissione, P^is^ V^æ^ humillimus etc.

Claudius Gerin s. j.

Le Ministre a l'Evêque de Scio

le 22 mai 1726

(Ministère de la Marine, B[7], 125. f. 167)

Sommaire : Le P. Stanislas Justiniani nommé chapelain du Consul de France à Scio. Le ministre recommande une grande prudence, à cause des troubles excités contre les catholiques en Syrie.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 19 janvier dernier, sur le satisfaction que vous avez de ce que le Roi a nommé à la chapellenie du consulat de France dans l'île de Scio le P. Stanislas Justiniani. Ce que vous marquez de son zèle etde l'édification de sa conduite ne fait que confirmer ce qu'on en avait assuré à Sa Majesté, et qui lui a donné lieu de lui accorder cette préférence à d'autres religieux. Il y a lieu d'espérer, sur des témoignages si avantageux, qu'il continuera à engager d'avoir pour lui la même estime. Mais vous ne saurez trop lui recommander, dans les circonstances particulières des troubles excités contre les missionnaires et les catholiques de Syrie, de garder une telle modération que les grecs de l'île ne puissent avoir aucun prétexte de lui attirer et aux autres catholiques qui y demeurent, quelques persécutions. On ne doit pas le craindre, si vous voulez bien y donner votre attention.

Le Ministre au Sieur Rougeau, Consul a Scio

le 22 mai 1726

(Minist. de la Marine, B[7], 125, f. 168)

Sommaire : Recommander la prudence dans les troubles actuels de la Syrie.

J'ai reçu vos lettres, et j'ai appris avec plaisir que tout paraît tranquille dans l'île de Scio, par rapport à la religion, depuis que le religieux Dominicain en est sorti, et qui y attirait des discussions. Vous n'aurez qu'à suivre les instructions que M. d'Andrezel vous a données pendant le séjour que vous avez fait à Constantinople sur la conduite que vous devez tenir à cet égard ; et vous y

aurez appris les troubles excités par les grecs contre les missionnaires de Syrie, la difficulté de les appaiser et la nécessité de garder la modération nécessaire, jusqu'à ce que ce feu soit calmé. Vous y exciterez les religieux qui sont dans la dépendance de votre consulat, afin qu'ils se contiennent de telle manière dans leurs fonctions et leurs discours, qu'il ne puissent donner aucun prétexte de les inquiéter, ni les catholiques de l'île.

Le Ministre au Sieur Pèleran, Consul a Alep

le 22 mai 1726

(Minist. de la Marine, B⁷, 125, f. 165)

Sommaire : Le patriarche Sylvestre avait promis d'agir avec modération, il n'a pas tenu sa promesse. L'ambassadeur espère obtenir un commandement annulant ceux que les grecs avaient obtenus contre les catholiques.

J'ai reçu votre lettre du 20 décembre dernier (1) qui m'informe des troubles que le nouveau patriarche grec d'Antioche, Sylvestre, a causé à la religion, à son arrivé à Alep, par ses excommunications contre les prêtres catholiques de sa nation et tous ceux qui reconnaîtraient pour patriarche Séraphim. M. d'Andrezel m'a informé qu'ayant conféré avec lui à Constantinople, avant son départ, ils étaient convenus que pourvu que les missionnaires Francs s'abstinssent d'aller dans les maisons des grecs, comme ils faisaient auparavant, Sylvestre ne ferait plus aucune démarche qui pût inquiéter les catholiques. Il ne tient pas exactement les promesses qu'il a faites de se conduire avec charité et modération à l'égard des missionnaires et de ceux qui suivent le rit. Mais comme les grecs ont su se servir de l'autorité des ministres de la Porte pour se soutenir et faire rejeter le patriarche Séraphim, il a été impossible à M. d'Andrezel de faire changer leurs dispositions, tant ils ont été prévenus par les grecs contre les catholiques.

Cependant, par ses dernières lettres, il me marque espérer pouvoir obtenir un commandement portant révocation de tous ceux accordés en faveur de ces schismatiques, qui tendent à la destruction de la catholicité en Levant ; et je lui ai mandé, par ordre du

---

(1) Cf. *Doc.* T. I, p. 586

Roi, que Sa Majesté désirait qu'il n'épargnât aucun soin pour y parvenir. Et lui ayant rendu compte de tout ce que contient votre lettre à ce sujet, Elle a fort approuvé les précautions que vous avez prises d'assembler les missionnaires d'Alep pour les informer de la situation des choses et leur inspirer la nécessité de retenir leur zèle et leurs discours, pour éviter tout prétexte au patriarche Sylvestre d'attirer contre eux les puissances du pays, qui pourraient leur imputer des contraventions aux commandements dont il s'était muni et qu'il a fait enregistrer chez le cadi, jusqu'à ce qu'ils aient pu être anéantis par celui que M. d'Andrezel peut avoir obtenu ou qu'il obtiendra.

Et comme ils pourraient ne pas se conformer aux exhortations que vous leur avez faites, ainsi qu'ils vous l'ont promis, j'ai, par ordre de Sa Majesté, fait part à M. le Nonce de tout ce qui s'est passé depuis le commencement de ces troubles jusqu'à présent, en lui remettant une copie de votre lettre, pour ce qui regarde en particulier les missionnaires d'Alep. Il doit en informer la Congrégation de Propaganda Fide, afin qu'elle leur envoie elle-même les instructions qu'ils auront à suivre pour le maintien et la liberté de leurs fonctions.

J'approuve, au surplus, que vous ayez usé de politesse à l'égard du patriarche, pour lui ôter tout sujet de penser que vous protégez les partis qui lui sembleraient contraires parmi ceux de sa propre nation. Vous userez avec cette prudence jusqu'a ce que, par le changement des conjonctures, vous puissiez en agir autrement sans aucun inconvénient, et suivant ce qui vous en sera mandé par M. d'Andrezel, à qui vous continuerez de faire part de tout ce qui se fera à Alep sur ce sujet.

Le Ministre a l'Ambassadeur

le 27 mai 1726

(Minist. de la Marine, B[7], 125, f. 174).

Sommaire : Jean Abdalia, député des grecs de Syrie, demande le rétablissement du patriarche Séraphim. Le Roi recommande à l'ambassadeur de faire, avec prudence, ce qui sera possible.

Il a paru ici un nommé Jean Abdalla d'Alep, qu'on prétend avoir été député par les catholiques de Syrie à Rome, d'où il a été

adressé par le Pape au Nonce, pour demander au Roi, par son moyen, le secours de la protection de Sa Majesté pour le rétablissement du patriarche Séraphim au lieu de Sylvestre.

Dans les circonstances où l'on est en Syrie par rapport à la religion, à laquelle l'élection de Séraphim a causé des troubles, qu'il paraît que vous avez eu, jusqu'à présent, beaucoup de peine à apaiser, Sa Majesté n'a pas pu promettre autre chose sinon que je vous écrirais, par ses ordres, de faire ce qui vous serait possible en faveur de ce prélat et de son parti catholique, afin qu'il pût être rétabli dans son siège et son autorité sur les catholiques du pays, ou au moins obtenir que ni lui ni son parti ne seront plus persécutés par celui des grecs.

S'il y a trop de difficultés à parvenir au premier, comme Sa Majesté en est persuadée, Elle serait bien aise qu'on accordât l'autre ; mais elle n'entend vous presser sur un pareil sujet qu'autant que les conjonctures vous donneront lieu de penser que vous pourrez tenter la chose avec quelque succès, et sans déranger les mesures que vous pouvez avoir prises pour la concilier.

Vous verrez par le mémoire qui m'a été remis et que je vous envoie, qu'on demande encore un secours d'argent pour Séraphim, que Sa Majesté n'est point en état de lui donner; et tout ce qu'Elle a pu, a été d'accorder une gratification de 500 l. au député, quoi qu'Elle n'ait point été prévenue de sa mission par aucun consul. Vous pourrez vous en faire informer par ceux des échelles de Syrie et en savoir le juste motif (1).

Le sieur Pèleran m'a écrit que le patriarche Sylvestre, à son arrivée à Alep, s'est servi des commandements qu'il a obtenus de la Porte pour intimider par ses excommunications tous les catholiques du pays. Il vous avait promis d'en user plus modérément. Je ne doute pas que ce consul ne vous ait rendu compte de tout ce qui s'y est passé, pour régler les démarches que vous aurez eu à faire pour calmer la violence de ces mouvements.

---

(1) Dans la correspondance diplomatique de Turquie, T. 76, f. 196, j'ai retrouvé la requête de « Jean Abdoulla Faad (sic) natif de Seyde, député du patriarche et de la nation Melchite pour implorer le secours de S. M. contre les persécutions que souffrent, en Syrie, les catholiques du pays.... Il supplie S. M. de donner ses ordres pour que ce patriarche soit rétabli sur le siège d'Antioche dont il a été chassé. »

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 6 juin 1726

(*Aff. Etr. Correspondance consulaire* : *Alep et Alexandrette*).

Sommaire : Tyrannie de Sylvestre contre les catholiques ; il leur a extorqué 30000 écus, a emprisonné plusieurs, etc. Réponse que fait Abdalla Zaker à la profession de foi de Sylvestre.

Monsieur d'Andrezel m'a fait part de la conférence qu'il avait eue avec le patriarche Sylvestre, avant son départ de Constantinople pour Alep. Ce patriarche n'a pas tenu la parole qu'il avait donnée à Son Excellence de travailler à son arrivée au rétablissement de la tranquillité parmi les chrétiens de ces pays. Il est si animé contre les missionnaires qu'il n'y a rien qu'il ne mette en usage pour ruiner entièrement les catholiques.

J'informe régulièrement de tout ce qui se passe là-dessus M. l'Ambassadeur, et je tâche de contenir nos missionnaires et de leur faire attendre en patience des conjonctures plus favorables. Un d'entr'eux me vint dire, il y a un mois, qu'on lui mandait de la montagne du Kesrouan qu'on devait lui envoyer une réponse qu'on y avait faite à la profession de foi que le patriarche Sylvestre a publiée ici, et qu'on le priait de faire en sorte de m'engager à envoyer moi-même par un drogman cette réponse au patriarche et à lui en demander la réplique, s'il y voulait faire, afin qu'on pût la réfuter au plus vite, comme s'il s'agissait d'ouvrir une controverse entre lui et moi dans toutes les formes.

Je m'excusai à lui de me charger de cette commission, en lui faisant entendre que ces matières n'étant pas de ma compétence, je ne pouvais ni ne voulais m'en mêler ; que cela n'aurait fait qu'irriter davantage le patriarche, puisque l'écrit dont il parlait était, disait-il, l'ouvrage du *chammas* Abdalla Ibn Zaker, que je savais assez bon catholique, mais fort empressé, puisque dans sa réfutation du dernier conciliabule de Constantinople, il s'était oublié jusqu'à traiter le feu patriarche Athanase d'infidèle et d'excommunié, ainsi que j'en ai rendu compte dans ce sens à Votre Grandeur ; que si Abdalla avait ménagé si peu le patriarche Athanase, qui était fort doux et porté de bonne volonté pour les catholiques, comment

devait-il traiter Sylvestre, hérétique fameux et envenimé contre les catholiques.... Le Père en demeura d'accord, mais cela ne l'empêchera pas de faire tenir au patriarche la réponse.

Ce patriarche se prépare à partir dans 7 ou 8 jours pour Tripoli, Seyde et Damas, où il se propose de traiter les catholiques de sa nation encore plus mal qu'il n'a fait ici. On m'a assuré que, dimanche dernier, il s'en était expliqué publiquement dans son église, et qu'il avait dit que Jésus-Christ, pour avoir voulu, pendant qu'il était en terre, attirer à lui les hommes par la douceur, n'avait été reconnu qu'à peine par une poignée de gens, au lieu qu'à son avènement dernier il subjuguera toute la terre, parce qu'il viendra dans toute sa gloire et toute sa puissance; que lui aussi, patriarche, avait tenté, dans les commencements, de ramener sa nation par la douceur, mais qu'il voit qu'il faut y employer la force.

En effet il a auprès de lui un chaoux de la Porte, qui n'est occupé qu'à emprisonner ceux que le patriarche lui livre, à leur donner la bastonnade et à exiger les amendes arbitraires que le patriarche leurs impose applicables à lui-même. On dit qu'il a extorqué par cette voie plus de trente mille écus à sa nation.

Le Ministre au Sieur Rougeau, Consul a Scio

le 26 juin 1726

(*Ministère de la Marine, B[7], 125, f. 196*)

Sommaire : Les cérémonies du rosaire pourraient être prétexte à persécution de la part des grecs contre les catholiques : agir avec circonspection.

J'ai reçu votre lettre du 6 février ; celle que vous marquez m'avoir écrite le 15 janvier précédent sur les troubles que pourraient causer les fonctions du rosaire dans l'église de Scio, en vertu du bref du Pape accordé aux Dominicains, ne m'est pas encore revenue. Lorsque je l'aurai, je verrai apparemment mieux que par ce que vous me mandez, le fondement de vos craintes. En attendant, j'approuve que vous en ayez fait part à M. d'Andrezel, et que vous vous soyez concerté avec l'évêque de Scio sur la manière d'en agir pour l'exécution de ce bref, tant de sa part que de la part du Dominicain envoyé de Rome.

Les nouveaux troubles excités dans la religion de la part des grecs schismatiques, en Syrie et en Palestine, demandent que les catholiques et les religieux qui les dirigent gardent beaucoup de mesure et de précautions dans leur conduite. Je vous ai marqué quelle devait être la vôtre particulière, et que vous deviez suivre les avis et les ordres que vous recevriez de M. d'Andrezel, auquel le Roi a mandé de continuer à faire tout ce qui lui serait possible pour faire cesser cette persécution.

L'Ambassadeur au Ministre

Constantinople, le 26 juin 1726

(Aff. Etr. Corresp. diplom. T. 74, f. 201)

Sommaire : Conférence entre l'ambassadeur et le patriarche grec de Jérusalem sur les troubles de Syrie. Le patriarche s'y montre fort modéré ; il promet d'agir auprès de Sylvestre dans le même sens.

Extrait de la conservation que j'ai eue avec M. le patriarche de Jérusalem, le 26 juin 1726.

Le patriarche de Jérusalem ayant, par l'entremise du Drogman de la Porte, demandé permission au grand Vizir de me rendre une visite, au retour d'une absence de deux ans, pendant lesquels par conséquent je ne l'avais pu voir, s'est aujourd'hui rendu chez moi sur les neuf heures du matin, suivant que j'en étais convenu avec lui. Après plusieurs compliments faits de part et d'autre avec les plus grandes démonstrations d'amitié, je lui ai demandé s'il trouvait bon que je lui parlasse de la conduite irrégulière du patriarche Sylvestre qui, en suivant les mauvais conseils d'un certain Léondios, cause tous les jours de nouvelles peines à nos catholiques. Le patriarche m'a répondu que si je le lui permettais, il commencerait par me dire que M. le Drogman de la Porte lui avait envoyé un mémoire en italien, où étaient déduites plusieurs plaintes des missionnaires d'Alep contre le patriarche Sylvestre. Voici, m'a-t-il dit, de quoi ils se plaignent, entre autres choses :

1°, Ils accusent ce patriarche d'avoir excommunié le Pape, et de l'avoir fait publiquement dans les églises. Mais je vous réponds que cette accusation me paraît très fausse, qu'il est même impossible que Sylvestre se soit porté à un tel excès. Si cependant le

fait était vrai, ce que je ne puis croire, il faudrait dire que cet homme a perdu l'esprit et la raison ; car un tel procédé est inexcusable et contre toutes les règles.

2°, Il ne paraît pas vrai non plus, comme on en accuse ce patriarche, qu'il ait jamais excommunié ceux qui dans les salutations emploient ces paroles : *Que le saint nom de Jésus soit glorifié* ! Cette accusation ne peut avoir aucun fondement, et il faudrait n'être pas chrétien pour parler de la sorte.

J'ai interrompu alors M. le patriarche de Jérusalem et je lui ai dit que je n'avais point envoyé ce mémoire à M. le Drogman de la Porte, que je l'avais seulement donné au sieur Le Noir, un de mes interprètes, avec ordre d'en communiquer la substance à ce Drogman ; mais que celui-ci l'avait arraché des mains du sieur Le Noir, en disant qu'il n'avait qu'à le lui laisser, et qu'il n'en ferait pas de mauvais usage. Au reste, je ne vous dissimulerai point, Monsieur, ai-je dit au patriarche, que Sylvestre a poussé les choses trop loin, et qu'il en agit tous les jours avec une vivacité qu'on ne peut excuser. Je veux croire cependant qu'il suit moins en cela le mouvement de sa propre volonté que les mauvais conseils de Léondios. Car, lorsqu'il vint me voir ici, nous parlâmes ensemble des troubles qui agitaient la Syrie au sujet de la religion, et il me promit qu'il donnerait des ordres précis pour que les chrétiens vécussent ensemble désormais dans la paix et dans la bonne union qui doit toujours régner parmi eux. Enfin, Monsieur, pour vous dire franchement ce que je pense, si les grecs ne veulent pas reconnaître notre Saint-Père le Pape comme le chef de l'Eglise Universelle, ils doivent au moins le regarder comme un pontife et comme un prince, dont l'autorité est respectable pour le spirituel et pour le temporel, et par conséquent ils doivent parler de lui avec tout le respect et toute la considération qu'il mérite.

Rien de plus juste que ce que vous dites, m'a répliqué M. le patriarche ; tous ceux qui sont bien instruits de la religion chrétienne regardent le Pape comme prince et comme grand prêtre de l'église ; ils ont pour sa personne et pour son caractère tout le respect et toute la vénération que doivent avoir des chrétiens orthodoxes. Pour moi, quoi que l'on dise que nos Eglises sont divisées, je n'en reconnais qu'une seule, et je ne mets aucune différence entre la primitive Eglise et celle d'aujourd'hui. Il est vrai qu'il s'est glissé dans celle-ci quelques superstitions ; mais ce n'est que

parmi le peuple qui est incapable de raisonner. Tous ceux qui sont véritablement chrétiens honorent et révèrent le Pape. Nous sommes tous obligés de respecter les puissances séculières auxquelles il a plu à la divine providence de nous soumettre, et pour parler de moi en particulier, quoique je sois sous la domination d'un prince infidèle, dont le joug est dur et pesant, je me ferais un grand scrupule de m'éloigner en rien du respect que je lui dois, parce qu'il est mon souverain : tels sont mes sentiments.

Je ne sais pas quels sont ceux du patriarche Sylvestre ; mais il aurait le plus grand tort du monde s'il parlait du Pape d'une manière aussi indigne qu'il en est accusé ; et, encore une fois, je ne puis croire qu'il soit capable d'une telle faute. Je vous prie cependant de me donner le temps de vous écrire sur ce sujet, et je vous rendrai un compte fidèle de tout ce qui pourra venir à ma connaissance. N'ajoutez aucune foi à tout ce qu'on pourrait vous écrire d'ailleurs, et faites-moi la grâce de me communiquer toutes les nouvelles que vous recevrez. Je n'aime rien tant que la paix, et je puis vous dire ici, qu'avant que j'eusse parlé à votre prédécesseur, il revenait tous les jours de Jérusalem les mêmes plaintes qui reviennent aujourd'hui de Syrie. Mais dès que nous eûmes parlé ensemble, et que tous deux agîmes de concert, les esprits se réconcilièrent ; tout se pacifia, et une heureuse tranquillité règne aujourd'hui et règnera encore longtemps, comme je l'espère, parmi les chrétiens de Jérusalem. J'ose me promettre que Dieu m'accordera encore la même grâce dans cette occasion, et qu'ayant eu l'honneur de connaître vos bons sentiments, je rétablirai la paix et la tranquillité parmi ceux qui, depuis quelques années, vivent dans le trouble et la désunion.

C'est ainsi que m'a parlé M. le patriarche.

Je n'ai pas manqué de lui répondre que je n'épargnerai rien pour procurer cette paix qu'il souhaitait comme moi, qu'il était de notre intérêt, aux uns et aux autres, d'empêcher à l'avenir les turcs de s'ingérer dans les affaires et les démêlées des chrétiens, ce qui est le déshonneur du christianisme et la ruine des chrétiens mêmes, qui par là sont exposés à mille avanies, dont ils ne peuvent se garantir que par des sommes considérables, ainsi qu'il est arrivé depuis peu à Damas.

Si tout le monde pensait comme moi, a reparti M. le patriarche, jamais il n'arriverait rien de semblable, et l'on verrait régner

partout cette union et cette charité fraternelle qui doivent animer tous les chrétiens, et qui animent aujourd'hui ceux de Jérusalem. Quoi que je sois très-content, a-t-il ajouté, de la conduite des Pères de Terre-Sainte, je vous prie cependant de leur écrire de temps en temps, comme je ne manque pas moi-même de le faire à mes religieux, et de leur recommander d'éviter avec soin tout ce qui pourrait altérer la paix que nous avons rétablie parmi eux.

J'ai assuré M. le patriarche que j'avais déjà écrit plusieurs fois là-dessus aux Pères de Terre-Sainte, que je le ferais encore, et que j'engagerais le Père Commissaire de leur Ordre à leur recommander la même chose.

Après cet entretien, nous avons parlé encore quelque temps de choses indifférentes ; j'ai fait venir le café, le sorbet et le parfum ; ensuite de quoi, M. le patriarche s'est retiré et m'a parut très content de la réception que je lui ai faite. Depuis ce temps-là, il m'a envoyé une grande croix de Jérusalem, quantité de chapelets et plusieurs autres choses saintes, le tout était accompagné de quelques porcelaines. Mes enfants ont aussi eu part aux libéralités de ce patriarche. J'ai tâché de répondre à cette politesse en lui envoyant des liqueurs, des confitures et plusieurs sortes de vin.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 27 juin 1726

(*Affaires Etrang. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette*)

Sommaire : Le patriarche Sylvestre envoie des émissaires à la porte de l'église Latine. Plaintes du Consul. Le Pacha punit le chaoux, et menace le patriarche.

Le 20 de ce mois, jour de la Fête-Dieu, sur les 8 heures du matin, le patriarche Sylvestre s'avisa d'envoyer le chaoux qu'il avait de la Porte et son fils, accompagnés de deux procureurs de sa nation, pour tâcher de surprendre quelques grecs dans notre église. Les procureurs entrèrent pour cela dans notre église même, et le chaoux et son fils restèrent à la porte du khan, prêts à saisir ceux qu'ils leur dénonceraient, supposé qu'ils y trouvassent quelques grecs ; mais heureusement il n'y en avait aucun.

Ja fus informé de tout cela dans le temps que j'allais à la messe avec toute la nation, et en entrant dans le khan de la paroisse, je vis le chaoux, son fils et les deux procureurs qui en sortaient. Je m'arrêtai sur le seuil de la porte pour faire dire aux janissaires qui m'accompagnaient que, si quelqu'un de ces gens avait l'insolence de remettre le pied dans le khan pendant l'office, ils l'arrêtassent pour le mener au Pacha ; que notre église était autorisée par des commandements du Grand Seigneur, et que je voulais savoir par ordre de qui on venait ainsi nous interrompre dans nos prières, sous prétexte d'y chercher des grecs. Le chaoux prit la parole et dit qu'il avait des ordres de la Porte pour faire la recherche qu'il était venu faire, et qu'il ne se mêlait uniquement que des grecs, à qui Sa Hautesse avait défendu la fréquentation de nos églises. Je lui fit répondre que le patriarche n'avait qu'à les contenir comme il l'entendrait, mais qu'il ne lui apartenait pas de les envoyer saisir à main forte, pour ainsi dire, dans notre église et que c'était une insulte dont j'aurai raison.

J'entrai ensuite dans l'église, où il y avait plusieurs gens du pays, mais pas un grec, et je trouvai tout le monde dans une grande épouvante, pensant que cette visite avait été faite par ordre du Pacha et du Cadi, qui seuls dans ce pays-ci pouvaient l'autoriser. En effet, c'est une affaire capitale, en Levant plus qu'ailleurs, de faire de telles visites en perquisition dans une église ou dans une maison, sans ordre de la justice ou du gouverneur.

J'en envoyai faire mes plaintes le lendemain au Pacha, que j'avais pris la précaution de faire prévenir de l'affaire par Osman Efendi, grand douanier d'Alep. Je lui fis dire que j'espérais qu'il me ferait avoir satisfaction en cette occasion et qu'il ne me mettrait pas dans la nécessité de m'adresser à Monsieur l'Ambassadeur pour s'en plaindre à la Porte. Le Pacha me fit dire de lui donner un mémoire sur ce qui s'était passé et qu'il me rendrait justice. Je le lui fis présenter et il envoya sur-le-champ appeler le patriarche, le chaoux, son fils et les deux procureurs. Le patriarche se défendit d'avoir eu connaissance de ce qu'avait fait le chaoux, et le chaoux soutint qu'il avait des ordres de la Porte qui autorisaient ce qu'il avait fait. Le Pacha demanda au chaoux à qui ces ordres étaient adressés, et s'il était permis de croire que le Grand Seigneur prétendit que dans un pays où il y avait un vizir et un

moulla de 500 aspres, un malheureux comme lui se chargerait, sans leur attache, de l'exécution des ordres de Sa Hautesse ; que ces ordres, dont il n'avait jamais eu connaissance, ne portaient pas sans doute de visiter l'église des Francs et de faire un affront au Consul qui représentait ici la personne de l'Empereur de France, ami de la Porte ; qu'il n'en fallait plus que ce qu'il avait fait pour rompre la bonne intelligence que la Porte prenait à tâche de maintenir avec nous ; et, s'emportant là-dessus, il ordonna qu'on donnât des coups de bâton en sa présence au chaoux et à son fils. Mais un Aga qui était avec lui le supplia de différer le châtiment du chaoux, et le Pacha l'envoya en prison au château, où il fut détenu avec son fils jusqu'au 24 de ce mois, que le fils du Pacha de Damas obtint leur relâchement.... On dit que le Pacha a mangé six mille écus au patriarche pour lui accorder grâce, car il voulait le faire mettre aussi au château.

LE CONSUL D'ALEP AU MINISTRE

Alep, le 2 juillet 1726

(*Aff. Etr. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette*)

Sommaire : Procédure contre le patriarche Sylvestre, qui obtient, à prix d'argent, de n'être pas jeté en prison. Il a dépensé 12000 piastres.

J'eus l'honneur d'informer Votre Grandeur, par ma lettre du 27 du mois passé, de l'affaire qui s'était passée entre le patriarche grec et moi, et que le chaoux de la Porte, au lieu d'aller à Damas, comme on l'avait fait entendre au Pacha, était, dit-on, allé à Constantinople pour se plaindre de l'avanie qu'il prétend que le Pacha avait faite au patriarche en cette occasion.

Cette nouvelle ayant été aux oreilles du Pacha par le canal de quelques-uns de ses officiers, à qui je l'avais fait savoir par manière de confidence, il m'envoya dire avant-hier qu'il était bien aise que les plaintes que je lui avais portées contre le patriarche fussent prouvées juridiquement, et qu'il me priait de lui envoyer pour cela les témoins que je devais avoir des affaires, dont il voulait faire dresser un *huget* ou acte, qu'il enverrait à la Porte, pour la justification de sa conduite. Le *Kéhaya* ajouta en particulier au sieur Drapery, premier drogman, qu'après cette formalité le Pacha

ferait mettre le patriarche au château jusqu'à la réponse de la Porte.

J'envoyai hier matin les drogmans chez le Pacha, avec les cinq janissaires qui m'avaient accompagné à l'église le jour de la Fête-Dieu. Ils y trouvèrent le patriarche, en présence duquel ils rendirent témoignage au Pacha que, lorsqu'ils entraient avec moi dans le khan de l'église, ils en avaient vu sortir le chaoux, son fils et deux procureurs de la nation grecque qu'ils nommèrent, et un desquels était présent, et que le sieur Drapery ayant demandé, par mon ordre, au chaoux de quelle autorité il venait ainsi dans notre église, il avait répondu qu'il l'avait fait en vertu des commandements qu'il en avait de la Porte.

Le patriarche récusa ces témoignages, en prétendant que ces janissaires étaient mes domestiques ; mais le Pacha lui-même lui répondit qu'ils étaient soldats du Grand Seigneur préposés à ma garde lorsque je sortais, que leurs témoignages étaient recevables, et il ordonna au *naïb* ou lieutenant du Cadi d'écrire leur déposition. Le patriarche se retrancha à dire que c'était sans sa participation que le chaoux avait fait cette visite, et qu'il n'en était pas responsable. Sur quoi, le sieur Drapery produisit sept ou huit grecs qui rendirent témoignage que la veille de la fête, se trouvant au palais patriarcal, un nommé Basile Boüabigi, espion du patriarche, était venu lui dire que le lendemain était une grande fête parmi les Francs, et que s'il voulait envoyer surprendre dans leurs églises les grecs qui y priaient, il y en trouverait sans doute beaucoup ; que le patriarche avait répondu en leur présence : « Hé bien, allez en donner l'ordre vous-même au chaoux de ma part. »

Le patriarche récusa leur témoignage, parce, dit-il, qu'ils étaient Francs, ce qu'il prouverait par cent témoins. Le Pacha lui répondit qu'il était bien informé que sous ce prétexte de Franc, il avait ruiné sa nation, qu'il ne pouvait comprendre ce qu'on entendait par Franc. Et se tournant vers le *naïb*, il lui demanda si le témoignage d'un ghiaour, ou infidèle, était recevable contre un autre ghiaour, et le *naïb* ayant répondu que oui, il fit écrire la déposition de ces grecs et ordonna qu'on dressât du tout un *huget* qu'il enverrait lui-même à la Porte ou qu'il me remettrait si je voulais, pour l'envoyer à l'Ambassadeur, à qui il écrirait en même temps afin qu'il pût faire voir sa lettre au Grand Vizir.

Cependant le ptriarche, ayant dit un mot au kéhaya, au sortir du Divan, c'est-à-dire lui ayant offert quelques bourses pour le Pacha et pour lui, on a suspendu jusqu'à cette heure l'expédition du *huget*. On dit même que le patriarche, ayant attroupé quelques prêtres hérétiques et quelques gens qui lui sont dévoués, vient d'aller avec eux chez le Cadi pour témoigner que les grecs, qui avaient déposé contre lui par-devant le Pacha, sont des voleurs avérés, des gens de mauvaise foi et qui suivaient la religion des Francs. Le Cadi, moyennant près de mille écus, lui en a donné acte; mais on assure qu'il ne lui en a pas voulu délivrer l'expédition, parce que le Pacha le lui a défendu ; c'est-à-dire que le Pacha prétend encore quelques bourses pour cela, et son prétexte est que c'est une injure que le patriarche lui a faite d'appeler de son jugement par-devant le Cadi ; et qu'il aurait dû faire par-devant lui-même cette dernière procédure.

Le patriarche ne sait plus où donner de la tête. On compte qu'il a dépensé jusques à présent douze mille piastres, et l'on assure qu'il est enfin déterminé à faire la paix avec moi. Je l'attends de pied ferme, et je tâcherai de mettre à profit la conjoncture.

J'informerai exactement Votre Grandeur et Monsieur d'Andrezel de tout ce qui se sera passé là-dessus (1).

LE MINISTRE A L'AMBASSADEUR

le 31 juillet 1726

(Ministère de la Marine, B⁷, 125, f. 214)

Sommaire : Recommande Jean Abdalla Phaad, allant à Constantinople.

Le sieur Jean Abdalla Phaad [sic], qui a été député à Rome par

(1) Sylvestre adressa au Drogman de la Porte de vives plaintes contre le Consul d'Alep et les missionnaires. Il n'aurait dû son salut qu'à l'intervention du Consul Anglais, et l'avanie lui aurait coûté 15 bourses. (Cf. Corresp. diplom. Turquie, T. 75, f. 41, 54). De son côté, Léondios, vicaire patriarcal de Damas, se plaint du P. Thomas de Compaya, religieux de Terre-Sainte. Ce dernier exerçait la médecine ; quand les janissaires s'adressaient à lui dans leurs maladies, il leur répondait, au dire de Léondios : « Je ne vous guérirai point, parce que Léondios l'a défendu. » Les Janissaires, furieux, venaient injurier Léondios chez lui. (Ibidem T. 75, f. 100)

les catholiques de Syrie pour les affaires de la religion, et celle en particulier du patriarche Séraphim, ayant marqué qu'il n'osait retourner en son pays, dans la crainte que les schismatiques n'excitent contre lui quelque nouvelle persécution, et que, pour s'en garantir, il voulait se retirer à Constantinople jusqu'à ce que les troubles de Syrie sur ce sujet soient cessés, le Roi m'ordonne de vous dire que Sa Majesté trouvera bon que vous lui accordiez les secours de votre protection dans les besoins qu'il pourrait en avoir.

L'Ambassadeur au Ministre

Constantinople, le 1 septembre 1725

(*Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T. 75, f. 124*)

Sommaire : Les patriarches de Constantinople et de Jérusalem prennent en main la cause de Sylvestre.

J'ai reçu plusieurs lettres du sieur Pèleran... Il me marquait que le 20 juin dernier, jour de la Fête-Dieu, il fut averti, allant à la messe, qu'il était entré dans l'église des Pères de Terre-Sainte, qui est la paroisse des Français, deux grecs qui allaient de banc en banc reconnaître les gens au visage, et qu'il y avait deux turcs à la porte du khan de la dite église, postés pour saisir ceux que les dits deux grecs leur dénonceraient, qu'il ne s'y en trouva aucun, et que le dit sieur Pèleran, ayant effectivement vu ces deux turcs à la Porte du dit khan, dont l'un était chaoux, leur fit demander par le drogman ce qu'ils faisaient là ; à quoi ils répondirent qu'ils y étaient par ordre ; que le dit sieur Pèleran, sans la participation duquel se faisait la dite recherche, croyant que le seul Pacha pût être en droit de ce faire, lui en fit porter ses plaintes par le sieur Drapery, drogman ; que le Pacha s'étant informé du fait comme n'en ayant point eu de connaissance, et ayant appris que c'était le patriarche Sylvestre qui, de sa propre autorité, avait ordonné aux deux grecs d'entrer dans l'église, et au chaoux d'exécuter ce que ces derniers lui diraient, avait fait arrêter le dit chaoux et menacé le dit patriarche du même sort, qu'ils n'évitèrent qu'au moyen de plusieurs bourses qu'il en coûta au patriarche et aux grecs.

Voilà, Monsieur, la cause de l'aigreur contre le dit sieur Pèleran et le sieur Drapery, que le Drogman de la Porte a ressentie jusqu'au vif. En quoi, d'un côté, le patriarche s'était comporté avec beaucoup d'imprudence, parce qu'il aurait pu faire la même chose avec moins de risque, s'il se fût muni de l'autorité du dit Pacha avant que d'envoyer le chaoux, et de l'autre, le Consul aurait pu ne point pousser la chose jusqu'à faire comparaître le drogman du Roi devant le Pacha, pour lui prouver, par le témoignage de quelques grecs, que le patriarche avait envoyé d'office le dit chaoux à la porte de la dite église ; car les pauvres grecs ont été sacrifiés par l'exil que le dit patriarche leur a imposé, au nom du même Pacha qui, pour de l'argent, lui avait accordé des certificats contraires au dit témoignage, contre la parole qu'il avait donnée au Consul ; le dit Pacha a tiré par là de l'argent de toutes parts, ce qui fait grand mal au cœur aux grecs.

L'on m'a assuré que le patriarche, étonné du coup et ayant peur que le dit sieur Pèleran ne m'eût prévenu pour en parler à la Porte, avait d'abord fait quelques pas pour se réconcilier avec le Consul, et que ce dernier avait répondu à quelques marchands grecs, par qui l'accommodement avait été proposé, qu'il le ferait volontiers et qu'il ne souhaitait rien tant ; mais qu'un négociant Anglais, nommé Scharmen, ayant fait dire au patriarche qu'il se brouillerait pour toujours avec lui s'il faisait quelque démarche envers le Consul Français, il n'avait pas osé passer outre.

Cependant les patriarches de Jérusalem et de Constantinople, venus ensemble, et qui font tout ce qu'ils peuvent pour faire entrer le Drogman de la Porte dans leurs intérêts, demandent, par la voie du *kéhaya*, qu'avant toute négociation de paix, je fasse retirer le sieur Drapery, sur qui ils rejettent toute la faute ; mais je tâcherai de terminer cette discussion à l'amiable...

Nota : C'est le même Scharmen, sur le chapitre duquel j'ai entretenu souvent l'ambassadeur d'Angleterre, comme d'un homme qui, depuis longtemps, s'est ouvertement déclaré ennemi du rit Latin, embrassant en toute occasion la querelle des grecs, traversant tant qu'il peut nos religieux, et ne cherchant qu'à leur causer des avanies de la part des turcs. Le dit ambassadeur en a même écrit, mais jusqu'ici très inutilement.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 6 septembre 1725

(*Aff. Etr. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette, et Corresp. diplom. T. 75, f. 137*)

Sommaire : Fuite du patriarche Sylvestre, qui s'est rendu à Tripoli chez le Consul d'Angleterre. Les grecs d'Alep, ruinés par ses extorsions et ses tyrannies, demandent justice.

J'ai reçu la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 mai dernier.

Le patriarche grec Sylvestre partit furtivement de cette ville le 19 du mois passé à l'entrée de la nuit. On ne savait d'abord de quel côté il était allé; mais j'apprends aujourd'hui, par une lettre de Tripoli de Syrie, du premier de ce mois, qu'il s'y est réfugié chez le Consul d'Angleterre.

Ce que j'avais prédit à nos missionnaires, que ce patriarche travaillait lui-même à sa ruine par les violences qu'il exerçait contre les catholiques de sa nation, s'est enfin accompli ; et s'il m'est permis de le dire, j'y ai donné la dernière main, sans violence et sans éclat, en portant doucement mes plaintes comme je fis au Pacha le 21 juin, au sujet de la recherche que ce patriarche s'était avisé d'envoyer faire la veille dans notre église, par le chaoux qu'il avait de la Porte, et par les deux procureurs de sa nation. J'ai rendu compte de cette affaire à Votre Grandeur le 27 juin et le 2 juillet. J'ai eu l'honneur de lui mander que le Pacha m'avait promis d'écrire là-dessus à la Porte. Il faut qu'il m'ait tenu parole, car on assure que ce sont les lettres que Sylvestre a reçues à ce sujet du patriarche de Jérusalem qui est aujourd'hui à Constantinople, qui lui ont fait prendre la résolution de s'absenter d'Alep.

Quoiqu'il en soit, le 19 du mois passé, le patriarche Sylvestre ayant été dans un jardin près de la ville avec deux ou trois de ses amis sous prétexte d'y souper, s'y travestit et sortit sans bruit par une porte de derrière qui donnait dans la campagne, où il trouva des chevaux et une escorte qu'un marchand Anglais, nommé Sherman, son zélé partisan, ou plutôt ennemi chimérique du Pape,

y avait envoyés pour le prendre et le conduire à Lattaquié, d'où il s'est rendu à Tripoli.

Les grecs, profitant de la conjoncture, furent dès le lendemain chez le Cadi, au nombre de quatre ou cinq cents, déposer que « Sylvestre, leur patriarche, depuis le jour de son arrivée à Alep, leur avait extorqué des sommes considérables, qu'il s'était appliquées à lui-même ; qu'il usait à l'égard de ceux d'entre les chrétiens grecs qui ne lui donnaient pas de l'argent, autant qu'il en demandait, de tous les moyens les plus injustes et les plus violents pour les y forcer, comme excommunications, emprisonnements, exils, confiscations de biens et coups de bâtons, leur reprochant qu'ils suivaient la secte des Francs et les faisant, sous ce prétexte, rançonner encore par les gens qui avaient en ce pays-ci la puissance en main ; que plusieurs de la nation grecque avaient abandonné leurs maisons et leurs familles, et s'étaient éloignés de ce pays pour se délivrer de sa tyrannie ; et qu'eux, qui n'avaient plus la force de supporter ses violences, ses injustices et ses calomnies, demandaient qu'informations en fussent prises tant des turcs que des prêtres grecs témoins et bien instruits des faits avancés, pour sur leurs dépositions être dressé acte par la justice. »

Ce sont les termes du *huget* dont j'ai la copie. Sur quoi, 48 turcs et 13 prêtres grecs, ayant confirmé l'exposé ci-dessus par leur témoignage, le Cadi en a donné acte aux réquérants qui, en sortant de chez lui, allèrent chez le Pacha se plaindre que le métropolite de Damas, appelé Timothée, que le patriarche avait nommé son vicaire quelques jours avant sa fuite, avait détourné du trésor de l'église pour environ 9000 piastres d'ornements et d'argenterie, comme ils venaient de le vérifier sur les régistres qu'ils en avaient.

Le métropolite, cité là-dessus par le Pacha, avoua qu'il avait pris les ornements et l'argenterie de l'église qu'on lui demandait, mais qu'il les avait remis au patriarche qui les avait fait passer chez le sieur Sherman, marchand Anglais, en nantissement de quelqu'argent qu'il avait emprunté de lui pour ses besoins particuliers. Le Pacha leur fit dresser deux *hugets* ou actes de la déclaration du métropolite, qu'il fit mettre sur le champ en prison, les

fers aux pieds et au col, et il y est encore actuellement (1). Enfin le Pacha et le Cadi ont donné chacun un *ilam* ou représentation du tout à la Porte et qu'ils concluent par demander des ordres pour faire punir exemplairement Sylvestre. Je joins ici la traduction de l'acte du Pacha. Celui du Cadi est mot à mot la même chose. Je n'ai rien épargné pour avoir l'un et l'autre (2). Les grecs ont nommé trois personnes d'entr'eux pour, au nom de leur nation, aller porter à Constantinople toutes ces informations contre Sylvestre et demander un autre patriarche à leur choix, ou que celui-ci aille résider à Damas, où est son siège patriarcal, et qu'on leur rende leur évêque. nommé Hiérasimos, qui fut exilé d'ici, il y a quelques années, pour la religion catholique qu'il professe.

Ces députés doivent partir demain avec un officier que le Pacha leur a promis pour les accompagner. Ils sont munis de lettres de recommandation de tous les grands de ce pays-ci ; il y a tout lieu d'espérer qu'ils auront un heureux succès dans leur entreprise. J'informe de tout ceci Monsieur le Vicomte d'Andrezel qui, sans doute, mettra à profit la conjoncture. Il ne me convient pas, Monseigneur, de dire moi-même combien j'ai aidé les grecs par les conseils que je leur ai donnés et par l'arrêt favorable que mes insinuations leur ont procuré auprès des grands, que j'ai su ménager et mettre dans leurs intérêts par de petits présents qui ont soutenu mes bons offices, surtout le grand douanier qui, j'ose le

---

(1) Un missionnaire Jésuite d'Alep écrit vers la même date, au supérieur des Jésuites de Constantinople : « Le lendemain de la fuite de Sylvestre, l'évêque de Hama, qu'il avait nommé pour tenir sa place, a été emprisonné et mis aux fers ; il a déclaré que son maitre avait laissé entre les mains de M. Sherman, Anglais, une partie du trésor de l'église avec les clefs. Une vingtaine de schismatiques des plus entêtés sont aussi en prison ; d'autres n'osont paraître. Ceux des prêtres catholiques qui, dans le temps de la persécution, avaient lu le formulaire schismatique, se sont rétractés publiquement. Deux ou trois nouveaux prêtres ont fait profession de la foi catholique ; en un mot, les choses sont aujourd'hui sur un pied fort consolant pour la religion.»

(2) L'*ilam* en question est daté du commencement de la lune de moharram 1139. Le Pacha fait connaître à la Porte les injustices commises par Sylvestre, les plaintes unanimes portées contre lui et sa fuite précipitée. Il demande qu'on se saisisse de lui partout où on le trouverait, qu'on lui fasse rendre les biens volés, qui dépassent cent bourses, et qu'il soit sévèrement puni. (Cf. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette, à la même date.)

dire, est fort de mes amis, et que j'ai eu beaucoup moins de peine à disposer en leur faveur que je n'en ai eu à contenir le zèle à contretemps de quelques-uns de nos missionnaires. Voici l'extrait de l'acte d'assemblée où je fis appeler les quatre supérieurs de ceux-ci à ce sujet, le 27 du mois passé. Votre Grandeur remarquera qu'ils ne voulaient pas signer leurs réponses à mon exposé, parce que deux d'entr'eux, qui vraisemblablement pensent autrement de ce qu'ils furent obligés de dire en cette occasion, pour ne pas se distinguer des autres, allèguent qu'en signant le résultat de cette assemblée, ils ne prétendaient pas obliger les religieux de leurs Ordres, qui peut-être n'étaient pas de leur opinion, qu'il fallait laisser un chacun libre de se conduire suivant ses lumières, et que, pour eux, s'étant engagés de parole, ils jugeaient inutile de le faire encore par écrit (1).

---

(1) Le Consul envoie, en même temps, le compte-rendu de la conférence dont il s'agit. En voici le texte :

Le R. P. Gardien de Terre-Sainte ici présent, vint avant-hier accompagné de trois religieux de son Ordre, pour me dire que ceux des prêtres et des séculiers grecs qui avaient été séduits par le patriarche, ayant publiquement reconnu le scandale qu'ils avaient causé, en souscrivant à la profession de foi erronée qu'il a publiée dans sa nation, l'ayant abjurée en présence de plus de cinq cents personnes, il jugeait, ainsi que toute sa communauté, que c'était une satisfaction aussi ample qu'on en pouvait attendre en ce pays-ci, et qu'il ne ferait aucune difficulté de relever ces personnes de la censure qu'ils avaient encourue ; mais qu'il avait ouï dire que quelques autres R. Pères missionnaires en jugeaient autrement, et prétendaient que ces gens-là ne pouvaient être absous de leur péché qu'après l'avoir confessé publiquement une seconde fois, en pleine église et la corde au col. Il ne m'appartient pas, Mes Révérends Pères, de juger sur de semblables matières, qui ne sont pas de ma compétence. Je sais seulement qu'il conviendrait qu'il n'y eût point de diversité de sentiments entre nous sur cet article, et que, dans la conjoncture présente, vous deviez agir avec plus de prudence et de circonspection que jamais. C'est à quoi je prends la liberté de vous exhorter, vous suppliant de mettre ici, pour ma décharge, vos résolutions par écrit.

Signé : PÈLERAN

Lesquels dits Rév. Pères ont tous été du même sentiment, que pour à présent, ce que les grecs ont fait suffit ; et qu'ils se contiendront d'aller chez les grecs et d'en recevoir chez eux ; et les dits Rév. Pères n'ont pas voulu signer, jugeant qu'il n'était pas nécessaire.

Signé : LULLIER, *chancelier.*

P. S. du 9 septembre 1726 :

Je viens de recevoir une lettre de Monsieur Lemaire de Tripoli du 2 de ce mois par laquelle il me mande « que le Patriarche Sylvestre, étant arrivé à Lattaquié le 25 août, y avait nolisé un bâteau pour le passer à Chypre, qu'un corsaire lui ayant donné chasse à demi-canal, il l'avait pris et ensuite renvoyé avec le bâteau qui avait abordé à Gebely, d'où le patriarche, escorté par quatre cavaliers, était arrivé à Tripoli depuis trois jours, et avait été loger chez Monsieur le Consul d'Angleterre ; qu'il paraissait publiquement, et que le même jour de ce mois il avait prêché dans l'église des grecs ; qu'il devait passer à Seyde, mais qu'on avait assuré Monsieur Lemaire que le *Mutsellem* ou commandant, en l'absence du Pacha de Tripoli, lui avait fait demander une caution de sa personne, sans quoi il se saisirait de lui. »

Tout cela semble se contredire. Si le patriarche se sent criminel, comment ose-t-il se montrer en public ? Et s'il n'avait rien sur son compte, pourquoi le Mutsellem lui demanderait-il une caution de sa personne pour le laisser sortir de Tripoli ? Quoi qu'il en soit, tout ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Grandeur de l'évasion de ce patriarche et des suites qu'elle a eues, est très-véritable. Les gens, que la nation grecque a députés à Constantinople, partirent hier matin avec le *huget* et les arrêts qu'ils ont obtenus contre lui.

Le Ministre a Fontenu, Consul a Smyrne

le 25 septembre 1726

(*Marine B*[7], *125, f, 453*)

Sommaire : Il faut protéger les Arméniens catholiques, mais avec prudence. L'ambassadeur agit à Constantinople pour obtenir la révocation des commandements obtenus contre les catholiques.

Quand je vous ai marqué, par ordre du Roi, de protéger, autant qu'il dépendrait de vous, les Arméniens catholiques pour la liberté de l'exercice de leur religion, l'intention de Sa Majesté n'a pas été que vous vous y employiez jusqu'à compromettre votre caractère et la Nation. Comme ils sont devenus depuis sujets du Grand Seigneur par ses conquêtes en Perse, vous ménagerez davan-

tage votre conduite à leur égard, pour ne point fournir aux turcs de prétexte de se plaindre que vous vous mêlez d'affaires qui ne regardent point la Nation.

Je suis informé depuis longtemps de la persécution qui a été excitée de la part des grecs schismatiques contre les missionnaires et religieux Francs, qui ont des établissements en Levant. J'ai écrit fortement, par ordre de Sa Majasté, à M. d'Andrezel, d'agir avec toute la vivacité et toute la prudence nécessaires pour la faire cesser. Je ne doute pas qu'il n'y parvienne, parce que les commandements surpris, et en vertu desquels la plupart de ces religieux ont été chassés de leurs couvents, sont contraires aux privilèges accordés par les Capitulations. Et comme il est difficile aux missionnaires de se contenir dans de pareilles occasions, j'ai mandé aux Consuls de les exciter à la patience et à la modération, jusqu'à ce qu'on ait pu obtenir le rétablissement de la liberté de leurs fonctions, qu'ils portent souvent trop loin et excitent la jalousie des grecs. Vous tiendrez la même conduite à l'égard de ceux qui sont à Smyrne.

LE MINISTRE AU P. FLEURIAU S. J.

procureur des missions du Levant à Paris.

le 17 octobre 1726

(Marine. B[7], 125, f. 402)

Sommaire : Dans les circonstances actuelles, il n'est pas prudent de laisser le P. Justiniani, sujet du Grand Seigneur, chapelain du vice-consul de Scio.

Je reçois une lettre du sieur Rougeau, vice-consul à Scio, par laquelle il m'informe que depuis les commandements qui ont été donnés par le Grand Seigneur, à la sollicitation des grecs schismatiques, et qui ont excité des troubles et des persécutions aux chrétiens catholiques des provinces de la Palestine et de la Syrie, le P. Justiniani, qui a été nommé chapelain de ce vice-consul, n'est regardé à Scio qu'avec jalousie de la part des turcs, parce qu'étant sujet du Grand Seigneur, ils s'imaginent qu'il s'est soustrait de son obéissance pour se soumettre à celle du Pape ; que le frère de ce religieux a été obligé de se tenir caché pour éviter qu'ils

n'entreprissent sur lui, et qu'étant à craindre qu'ils n'attentent sur la personne même du P. Justiniani, il conviendrait, pour la tranquillité de la religion dans cette ville, de lui ôter cette chapelle, et d'y nommer à sa place un Jésuite Français, à l'occasion duquel on n'aurait pas le même risque à courir. Comme il marque qu'il est pressant d'y pourvoir, j'ai cru devoir vous en faire part, et vous prier de me faire savoir si vous avez un autre religieux à proposer, pour en rendre compte au Roi.

Le Ministre a Pèleran, Consul a Alep

le 8 octobre 1726

(Marine, B⁷, 125, f. 386)

Sommaire : L'ambassadeur travaille à la révocation des commandements obtenus par les grecs.

Je suis bien touché de la persécution que souffre la religion catholique dans quelques parties du Levant, où plusieurs chrétiens, grecs et maronites, en font profession. M. d'Andrezel, suivant les ordres qui lui en ont été donnés, m'a marqué qu'il travaillait à faire révoquer les commandements, sollicités par les grecs schismatiques, et qui ont excité ce trouble. J'espère qu'il y parviendra, par la raison que ces commandements sont contraires aux Capitulations...

Je ne crois pas, ainsi que vous l'estimez, qu'il convienne aux deux Capucins chassés de Diarbékir d'y retourner, après l'incident qui leur est survenu en blessant d'un coup de pistolet un des janissaires du pays qui voulait les insulter, quelque sûreté qu'on voulût leur donner.

Je suis étonné que le sieur de Gardane n'étant point mort, ainsi qu'on l'a mandé plusieurs fois, ne m'ait envoyé aucune de ses lettres, ni au Conseil de la Marine, depuis plus de quatre ans, pendant que vous me marquez que des religieux et des particuliers en reçoivent, sans cependant qu'on m'ait fait part d'aucune.

Je suis bien aise des marques d'estime que vous vous êtes attirées de la part du Pacha d'Alep. Je suis persuadé que vous saurez les maintenir et vous en prévaloir dans les occasions où la Nation et la religion pourront en avoir besoin.

Le sieur Barbet m'écrit que plusieurs négociants Français d'Alep lui ont voulu confier leurs affaires de facturage à Alexandrette, et que ses prédécesseurs ont eu la liberté de remplir cette sorte de commission. Vous examinerez si ce fait est vrai, et s'il n'y aurait rien dans cette usage qui fût contraire au caractère et aux fonctions de ce vice-consul.

L'AMBASSADEUR AU MINISTRE

Constantinople, le 17 octobre 1726

(Aff. Etr. corresp. diplom. Turquie, T. 75, f. 197)

Sommaire : L'Ambassadeur voudrait profiter des conjonctures présentes pour faire nommer un patriarche catholique. Il ajoute :

Mais comme c'est le Grand Seigneur ou le Grand Vizir qui nomment aux dignités de l'Eglise grecque, elles ne se confèrent jamais, si je l'ose dire, qu'au plus offrant et dernier enchérisseur : en quoi les schismatiques, qui ont infiniment plus d'argent que les catholiques, ont encore un grand avantage sur ces derniers.

LE MINISTRE A BENOIT LE MAIRE, CONSUL A SEYDE

le 21 octobre 1726

(Ministère de la Marine, B[7], 125, f. 407).

Sommaire : Ne pas laisser les chefs maronites venir à la Cour. Protéger les pauvres catholiques persécutés.

Je vous recommande de continuer, en toutes occasions, à détourner les projets qui pourraient être de la part des missionnaires du Kesrouan, ou de tout autre, pour envoyer quelques chefs des maronites à la Cour, sous prétexte d'apporter des présents à Sa Majesté, parce que ces sortes d'envoyés ne peuvent que causer de l'embarras et une dépense inutile (1).

---

(1) Cette remarque est relative « au cheikh Nacif El-Kazen de Barut qui demandait au Roi, par l'entremise du P. Fleuriau s. j., la permission de venir en France, sous prétexte d'amener quatre chevaux arabes et quelques étoffes de Damas pour Sa Majesté. » Le Ministre fait savoir au P. Fleuriau

Vous pouvez garder la médaille et la croix de l'Ordre de S. Lazare, qui avaient été données au sieur Marmagon, maronite, puisque vous les avez retirées et achetées de sa succession (1).

Le sieur Pèleran m'a informé des persécutions et désordres que le patriarche Sylvestre a causés aux chrétiens catholiques, pendant le séjour qu'il a fait à Alep. Sa Majesté en a été très touchée et a donné de nouveaux ordres à M. d'Andrezel pour tâcher de faire révoquer les commandements sollicités par les grecs schismatiques, qui ont causé ces nouveaux troubles. Par ses dernière lettres, on le lui avait promis. Vous continuerez, de votre part, à donner tous les secours qui pourront dépendre de vous, aux pauvres chrétieus du pays qui souffrent cette persécution, en vous servant des bonnes dispositions que le Pacha peut avoir pour vous pour l'arrêter, observant toujours néanmoins d'agir avec prudence et de ne point compromettre votre caractère.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 20 novembre 1726

(*Aff. Etr. Corresp.consulaire : Alep et Alexandrette*)

Sommaire : Il ne sait rien de Jean Abdalla. Il sera difficile d'établir Séraphim patriarche. Son caractère d'ailleurs est peu propre à concilier les esprits.

M. l'Ambassadeur m'a recommandé de m'informer de Jean Abdalla d'Alep, qui avait paru à Paris sous le titre de député des catholiques de Syrie à Rome, pour solliciter l'établissement de Séraphim sur le siège patriarcal des grecs à Antioche. Quelques perquisitions que j'aie faites pour cela jusqu'à cette heure, je n'ai pu rien apprendre ni de son caractère, ni de la mission dont il a dit être chargé.

Quant à Séraphim dont on demande l'établissement, je crois

---

que S. M. n'a pas cru devoir donner cette permission, parce que ces sortes d'étrangers ne font que causer des dépenses inutiles et fatiguer par des demandes qu'on ne peut leur accorder sans inconvénients. » ibid. f. 421.

(1) Sur ce personnage, cf. *de la Roque*, Voyage de Syrie et du Mont Liban T. II, p. 281 etc.

qu'il est de mon devoir de vous représenter que son caractère trop hautain et trop violent n'est point du tout propre à concilier et à ramener solidement les esprits, que sa concurrence avec Sylvestre a si fort aigris. Ce Séraphim est neveu d'Eftimios, évêque de Seyde, que son zèle outré, dirigé par les missionnaires de Damas, avait brouillé avec le patriarche de Jérusalem, sous la juridiction duquel il était ; ce qui a donné naissance aux troubles qui règnent encore parmi les grecs ; et il est de notoriété publique que Séraphim est encore plus véhément que son oncle.

D'ailleurs, Séraphim est trop connu à la Porte pour ùn élève de Rome, et il y a eu tant de commandements expédiés contre lui et qui l'obligent de se tenir caché à la montagne de Kesrouan, qu'on ne peut se déclarer en sa faveur sans exposer les missionnaires au péril certain d'être chassés de l'Empire Ottoman, comme seuls auteurs des divisions qu'il y a entre les sujets du Grand Seigneur.

Le parti qui s'oppose à Séraphim est autorisé par les ordres du Grand Seigneur et toujours le plus fort, quoique tous les grecs d'Alep se soient déclarés depuis peu contre Sylvestre... Les gens qu'on a députés à Constantinople pour demander la révocation de Sylvestre écrivent ici que leurs instances à ce sujet ont été favorablement reçues à la Porte, et qu'ils espèrent terminer bientôt heureusement leur commissien.

L'Ambassadeur au Ministre

Constantinople, le 20 décembre 1726

(Aff. Etr. Corresp. diplom. Turquie, T. 76. f. 97).

Sommaire : Le patriarche Sylvestre a été destitué par le Sultan ; on dit que les grecs d'Alep ont obtenu que leur diocèse fût détaché du patriarcat d'Antioche. Destitution et mort du patriarche de Constantinople.

La fuite du patriarche Sylvestre a eu les suites les plus favorables pour le bien de la catholicité. Sur la dénonciation du Pacha d'Alep, qui avait présenté un *arz* ou mémoire, signé de plus de deux milles personnes, tant grecs que turcs, parmi lesquels plus de 250 émirs, le Grand Seigneur a destitué le dit patriarche, et a ordonné qu'il fût traduit de Tripoli de Syrie au dit Alep, pour y être confronté avec les plaignants, et lui a conjoint de restituer

tout ce qui aura été justifié indument exigé, pour ensuite être mis en prison, d'où il ne sortira plus.

On ajoute que les grecs d'Alep ont trouvé le moyen de détacher le territoire d'Alep du patriarcat d'Antioche, où un métropolite indépendant sera nommé.

Le patriarche de Constantinople a aussi été changé. Il n'était point moins haineux que Sylvestre.

P. S. J'apprends que le patriarche de Constantinople dépossédé vient de mourir en prison. On soupçonne qu'il y a eu ordre de le faire mourir. C'était un très ignorant et fort méchant homme (1).

Le Ministre a Pèleran, Consul a Alep

le 18 décembre 1726

(*Ministère de la Marine, B⁷, 125, f. 447*)

Sommaire : Il approuve la conduite du Consul à l'égard de Sylvestre.

J'ai lu tout ce que vous me mandez des suites de la visite que le chaoux de la Porte a prétendu faire dans l'église de la Nation, le jour de la Fête-Dieu dernière, et j'en ai rendu compte au Roi. Sa Majesté a fort approuvé la conduite que vous avez tenue pour vous opposer à cette visite, et faire sentir au Pacha les raisons que vous aviez de vous en plaindre et qu'elle n'avait été entreprise qu'à l'instigation du patriarche Sylvestre. La manière dont ce Pacha les a reçues et qu'il a procédé contre le chaoux et le patriarche, fait espérer que M. d'Andrezel en tirera de l'avantage pour faire revenir les puissances de la Porte des préventions que les grecs leur avaient données contre les missionnaires et les religieux latins, pour surprendre d'eux les commandements, en vertu desquels ils ont été persécutés dans la plupart des échelles de Syrie et de Palestine, et pour les faire révoquer. Je sais quels sont les mouvements qu'il se donne depuis longtemps pour y parvenir ; mais ces derniers traits du caractère de Sylvestre en détermineront apparemment le succès, et j'attends de ses nouvelles avec quelque impatience sur ce sujet.

(1) L'Ambassadeur ajoute ailleurs qu'il est en bons termes avec le nouveau patriarche de Constantinople.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 21 décembre 1726

(Aff. Etr. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette)

Sommaire : Déposition de Sylvestre et du patriarche de Constantinople. Démembrement d'Alep du patriarcat d'Antioche.

Un des députés que la nation grecque d'Alep avait envoyés à Constantinople pour demander la déposition du patriarche Sylvestre, ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Grandeur par ma lettre du 6 septembre dernier, en est de retour en cette ville depuis ce matin. Il vient de me dire qu'ils avaient obtenu leurs demandes, que Sylvestre a été déposé, et qu'un *divan-chaoux* a apporté un commandement au Pacha pour faire comparaître devant lui ce patriarche, lui faire rendre compte de ses extorsions et lui faire restituer tout ce qu'il a pris injustement à sa nation ; que les deux autres députés (1) étaient restés à Constantinople pour attendre l'expédition des ordres que le Grand Vizir leur avait promis pour le démembrement d'Alep dn patriarcat d'Antioche ; qu'ils avaient dorénavant un métropolite indépendant, comme il y en a un en Chypre (2) ; et qu'il y avait tout lieu d'espérer que la religion jouirait moyennant cela, de quelque tranquillité en ce pays.

Ce même député a aussi apporté la nouvelle que le patriarche grec de Constantinople avait été déposé ; tout son bien, qu'on fait monter à des sommes considérables, confisqué au profit du Grand Seigneur, et lui exilé de Constantinople ; qu'un de ses parents qu'on avait désigné son successeur, en était mort de joie en 24 heures ; et que celui qui a été élu à sa place, est un homme paisible, dont on sera content ; que le siège d'Antioche est encore vacant, et que le Grand Vizir ayant demandé aux députés d'Alep de présenter quelqu'un pour l'occuper, ils avaient répondu

---

(1) Les trois députés s'appelaient : Chukrallah (ou Chukry) Bitar, Azar ibn Atallah Agiuri et Nesrallah ibn Youssef Coussa. (Annales manuscrites des religieux Basiliens Chouéirites, texte arabe)

(2) Il s'appelait Grégoire, évêque d'Hiéraclée (*ibidem*)

que c'était aux grecs de Damas à le faire, puisque c'était à Damas que le patriarche devait résider dorénavant.

Je crois fort que les Damasquins préfèreront pour cela Séraphim ; mais je ne sais s'il sera agréé par la Porte. J'informerai de tout cela Votre Grandeur, quand j'en saurai quelque chose de positif. J'informe nos missionnaires de se contenir en cette occasion plus qu'ils ne firent lors de l'élection de Sylvestre, contre lequel ils s'étaient si ouvertement déclarés que ce patriarche ne le leur a jamais pardonné, et qu'il a cherché tous les moyens possibles de se venger d'eux, en persécutant les catholiques, ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Grandeur.

Il serait selon moi très nécessaire, Monseigneur, que Votre Grandeur donnât ses ordres à ceux qui ont la direction de ces missionnaires à Paris, afin qu'ils en écrivissent ici dans ce sens-là.

L'Ambassadeur au Ministre

Constantinople, le 18 février 1727

(Aff. Etr. Corresp. diplom. Turquie, T. 77, f. 72)

Sommaire : Les grecs de Constantinople travaillent au rétablissement de Sylvestre, en se chargeant de ses dettes.

Les patriarches de Constantinople et de Jérusalem font des tentatives pour le rétablissement de Sylvestre, qui se serait évadé de Tripoli et serait actuellement caché à Constantinople.

Ils cherchent à étouffer les plaintes des grecs d'Alep, et ils ont commencé par installer un métropolite au dit Alep, qui serait dépendant à l'avenir du patriarche de Constantinople. Ils ont donné ordre de faire restituer toute l'argenterie et ornements des églises grecques, avec un accord, dont les principaux des grecs de Constantinople sont caution, de payer dans trois ans tout ce qui serait dû aux particuliers d'Alep. Ils ne doutent pas d'y pouvoir réussir moyennant une quête que Sylvestre irait lui-même faire en Valachie et Moldavie, en sorte que les Alépins n'ayant plus rien par là à démêler avec Sylvestre, l'on pourrait rétablir ce dernier patriarche et il ferait sa résidence à Damas. Ce serait une nouvelle semence de troubles et de persécutions...

P. S. J'ai appris depuis que Sylvestre s'était réfugié chez le

Consul Anglais [de Tripoli] fort lié d'amitié avec le Consul Anglais d'Alep qui, de concert avec le nommé Shermen, négociant de la dite nation, avait prêté de l'argent à Sylvestre. Le dit Shermen est ce même dont j'ai déjà écrit comme d'un ennemi déclaré du rit latin et que toutes les lettres à lui écrites par M. Stanyan (1), à ma prière, pour ne point prendre parti ouvertement contre les grecs catholiques, en se joignant aux grecs schimatiques, ne peuvent engager à laisser nos catholiques en repos. Ce serait un grand coup si on pouvait l'obliger à repasser en Angleterre.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 24 mars 1727

(Aff. Etr. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette)

Sommaire : Le nouvel évêque d'Alep rétablit les prêtres catholiques.

On a démembré Alep du patriarcat d'Antioche, et on l'a érigé en évêché dépendant du patriarcat de Constantinople. Le nouvel évêque vient d'envoyer un *staticon*, c'est-à-dire une espèce de lettre pastorale, par lequel il rétablit tous les prêtres catholiques que Sylvestre avait interdits, et suspend tous ceux que Sylvestre avait ordonnés. La tranquillité qui depuis tant d'années était bannie de la nation grecque semble se rétablir.

Le Ministre a Louis Le Maire, Consul a Tripoli

le 26 mars 1727

(Marine, B⁷, 128, f. 38)

Sommaire : Réparation obtenue du Pacha et tranquillité des missionnaires.

J'ai reçu votre lettre du 10 novembre dernier qui m'informe que l'affaire qui vous avait été excitée et à la Nation de Tripoli de Syrie, a été terminée par les ordres que M. d'Andrezel a fait en-

(1) Ambassadeur Anglais à Constantinople.

voyer au Pacha, ensuite desquels il vous a traité avec distinction dans l'audience qu'il vous a donnée à cette occasion. Vous ferez en sorte de vous en attirer la bienveillance et de vous le rendre plus favorable qu'il ne l'a été par le passé, et à la Nation.

J'apprends avec plaisir que les troubles causés à la religion dans votre échelle sont entièrement terminés, et que les missionnaires et autres religieux y exercent leurs fonctions avec tranquillité.

FONTENU, GÉRANT DE L'AMBASSADE DE CONSTANTINOPLE (1), AU MINISTRE

Constantinople, le 19 juin 1727

(Aff. Etr. Corresp. dip. Turquie, T. 77, f. 162).

Sommaire : Il n'y a pas espoir d'établir Séraphim patriarche.

La nécessité qu'il y a d'éviter les instances inutiles et celles dont le succès est trop incertain, m'engage à ne point suivre celles qu'on avait commencées en faveur du patriarche Cyrille (2), qui n'a aucun des moyens réels qu'a employés son compétiteur Sylvestre pour se maintenir dans le patriarcat de Damas, et éluder l'exécution des commandements qu'on avait obtenus contre lui.

LE MINISTRE A FONTENU, GÉRANT L'AMBASSADE

le 2 juillet 1727

(Marine B^7, 128, f. 70)

Sommaire : Il ne faut pas espérer de trouver en Sylvestre des désirs de paix, lui qui a manqué à ses promesses passées.

Il paraissait que sur les plaintes qui ont été faites des extorsions et de la mauvaise conduite qu'a tenue à Alep le patriarche Sylvestre, tant contre les chrétiens catholiques que contre les grecs du pays, sa déposition devait en être une suite prochaine.

---

(1) d'Andrezel était mort à Constantinople le 26 mars 1727. Fontenu fut chargé de l'interim jusqu'à l'arrivée de Villeneuve.

(2) Séraphim Tanas avait pris, à son élection, le nom de Cyrille.

Cependant vous marquez qu'il se soutient par le moyen des donatives qu'il s'est mis en état de fournir. Il importerait peu pour le bien de la religion qu'il subsistât ou qu'un autre schismatique fût nommé à sa place, pourvu qu'on pût prendre avec l'un ou l'autre les mesures nécessaires pour le repos des missionnaires et le libre exercice de leurs fonctions. Mais on ne doit pas espérer de pareilles dispositions dans Sylvestre, puisqu'il a manqué à tout ce qu'il avait promis à cet égard à M. d'Andrezel.

Le Ministre a Pèleran, Consul a Alep.

le 23 juillet 1727

(Marine B[7], 128, f. 80)

Sommaire : L'Ambassadeur espère obtenir le commandement promis.

Vous aurez pu apprendre par le sieur de Fontenu, chargé de suivre à Constantinople les affaires de l'Ambassade de France, depuis la mort de M. d'Andrezel, la situation de celles qui concernent la religion et le patriarche Sylvestre. Suivant les derniers avis, la déposition de ce patriarche n'était pas sûre, parce qu'on prétend qu'il est protégé et qu'au moyen de donatives considérables qu'il était en état de faire, il pouvait bien être maintenu. Dans ce cas, il est à présumer que le Grand Seigneur ne refusera pas le commandement qui avait été promis à M. d'Andrezel pour rétablir la tranquillité de la religion dans les échelles, et la liberté aux missionnaires d'y exercer leurs fonctions.

Je ne puis au surplus qu'approuver que vous ayez informé feu M. d'Andrezel du caractère d'esprit de Séraphim, en faveur duquel les catholiques du pays sollicitent pour le faire nommer au lieu de Sylvestre, parce que si, comme vous le marquez, il est capable de jeter la religion dans de nouveaux embarras, il est bon qu'il ne soit pas écouté, et que le choix tombe sur un sujet plus paisible et moins entêté.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 2 août 1727

(Aff. Etr. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette)

Sommaire : On essaie en vain de réconcilier les Alépins avec Sylvestre. Le nouveeu métropolite est attendu.

Le nommé Chukry Bitar, député de la nation grecque, qui est encore à Constantinople, écrit qu'un prêtre hérétique d'ici ayant mandé au patriarche de Constantinople que tous les grecs d'Alep, excepté trois ou quatre papistes du nombre desquels il met ce député, étaient tout disposés à faire la paix avec Sylvestre, moyennant qu'il rapportât les ornements de l'église, qu'il a divertis, et qu'il payât ce qu'il leur doit, le patriarche avait envoyé appeler le député et qu'il l'avait vivement pressé de s'accommoder avec Sylvestre ; mais qu'il avait tenu bon contre toutes les menaces du patriarche ; et que s'en étant même plaint à Feizoulla, *moulla cadilesker* de Natalie, et à Mohamed Emine aga, *capikéhaya* du Pacha d'Alep, ils avaient fait savoir au patriarche que s'il s'ingérait d'avantage dans les affaires des grecs d'Alep contre Sylvestre, ils le rendraient responsable lui-même de tout le mal qui pourrait s'en suivre. Chukry ajoute qu'il espère partir de Constantinople avec le nouveau métropolite d'Alep, aussitôt après les fêtes de Pâques prochaines.

Le Consul d'Alep au Ministre

Alep, le 20 octobre 1727

(Aff. Etr. Corresp. consulaire : Alep et Alexandrette)

Sommaire : Le patriarche de Constantinople veut imposer aux prêtres catholiques d'Alep une profession de foi hérétique. Expédients employés par l'évêque pour ne pas froisser la conscience de ces prêtres et contenter le patriarche.

Sylvestre n'a pas été dépossédé du patriarcat d'Antioche, mais Alep en a été démembré, et est aujourd'hui gouverné assez tran-

quillement par un évêque dépendant du patriarche de Constantinople. Sylvestre viendra résider à Damas, sans nulle juridiction sur Alep, après qu'il se sera acquitté des engagements qu'il a pris pour se maintenir sur sa chaire ; ce qui, dit-on, ne sera pas de quelque temps.

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Grandeur par une lettre du 4 juillet dernier que le nouvel évêque grec d'Alep avait été chargé par les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, à la sollicitation de celui d'Antioche, d'une profession de foi pleine d'hérésies, qu'il avait ordre de faire signer à dix ou douze prêtres catholiques que Sylvestre avait désignés ; et que cet évêque, connaissant l'impossibilité qu'il y avait à faire souscrire cette profession à ces prêtres, et le danger que courrait la nation grecque s'il ne donnait quelque satisfaction là-dessus aux patriarches, avait imaginé de faire lire à ces prêtres une autre profession de foi, dressée par le patriarche Athanase, et intitulée comme celle dont il est porteur, et d'envoyer ensuite un certificat aux patriarches contenant que tels et tels prêtres avaient lu et confessé en sa présence la profession de la sainte Eglise Orientale, orthodoxe et universelle.

Ce certificat n'ayant pas contenté les patriarches que Sylvestre ne cesse d'obséder, ils lui envoyèrent ordre, le mois passé, d'obliger les prêtres en question de signer eux-mêmes leur acceptation de la profession de foi au bas de la profession de foi même. Cela causa de nouveaux troubles dans la nation grecque qui, je crois, auront des suites, quoique l'évêque se flatte de les faire cesser par le nouvel expédient qu'il propose, qui est de faire écrire et signer par les prêtres catholiques ces paroles-ci, au bas de la profession de foi envoyée par les patriarches : « De la part de tel prêtre de la Sainte Eglise, déclare et confesse que ceci est la croyance de l'Eglise Orientale. » Vous ne certifiez pas par là, dit l'évêque à ces prêtres, que ce soit votre croyance ; vous rendez témoignage à la vérité en disant que c'est là la croyance de l'Eglise Orientale qui, pour les catholiques, est reconnue schismatique et hérétique.

Les prêtres à qui on veut faire signer cette déclaration, après avoir consulté l'évêque maronite d'Alep, qui leur a répondu qu'ils pouvaient le faire en conscience, vinrent me prier de prendre aussi là-dessus l'avis de nos missionnaires. Je les fis assembler et leur

exposai le fait. Ils disputèrent longtemps entre eux, et enfin le résultat fut que les Cordeliers et les Carmes furent pour l'affirmative, les Jésuites et les Capucins pour la négative.

Ce partage de sentiments entre nos missionnaires a causé un schisme parmi les prêtres qui les ont consultés. Quelques-uns, sur la foi des Cordeliers et des Carmes, ont signé la déclaration. Les autres, s'en tenant à l'avis des Jésuites et des Capucins, se sont cachés pour ne la pas signer. Et cette division de ces prêtres qui dans le plus fort de la persécution de Sylvestre avaient toujours été unis, fait murmurer et ébranle fort les catholiques de leur nation.

Le Ministre a Benoit Le Maire, Consul a Seyde

le 21 janvier 1728

(Marine B[1], 131 f. 9)

Sommaire : L'état de la religion est tranquille à Seyde.

L'état de la religion et la tranquillité dont jouissent les missionnaires qui sont dans l'étendue de votre consulat me font plaisir. Je vous recommande d'entretenir cette disposition autant que vous le pourrez.

Le Ministre a Pèleran, Consul a Alep

le 21 janvier 1728

(Marine, B[1], 131, f. 9)

Sommaire : Profiter des bonnes dispositions du nouvel évêque pour le maintien de la religion et des privilèges des missionnaires ; mais ne pas se mêler des affaires de doctrine.

J'ai lu ce que vous mandez... de l'envoi à Alep d'un évêque grec chargé d'une profession de foi de l'Eglise Orientale, avec ordre de la faire signer à un nombre de prêtres catholiques désignés par Sylvestre. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi, et des bonnes intentions dont fait preuve cet évêque, S. M. espère que vous en saurez profiter pour concilier sa conduite et celle des missionnaires,

de manière que ces derniers puissent exercer leurs fonctions pour le bien de la religion, avec la même tranquillité dont ils jouissaient avant les désordres que Sylvestre y avait attirés. Quant à la profession de foi, quelque hérétique qu'elle soit, vous ne devez point vous en mêler ni prendre de parti, mais seulement interposer dans les discussions les offices qui appartiennent à votre caractère, pour le maintien de la religion et des privilèges dont doivent jouir les missionnaires en Levant, suivant qu'il a été convenu par les Capitulations.

PÈLERAN, CONSUL A ALEP, AU MINISTRE

Alep, le 19 mars 1728

(Aff. Etr. Corresp. consul. Alep et Alexandrette)

Sommaire : Bonnes dispositons de l'évêque grec. Indulgences accordées par le Pape ; les grecs en profitent et viennent nombreux dans les églises latine et maronite. Les grecs catholiques paient régulièrement les droits de l'évêque.

L'évêque grec, qui a succédé au patriarche Sylvestre à Alep, continue à se conduire avec douceur et modération envers les catholiques de sa nation.

Le Pape a accordé des indulgences aux chrétiens orientaux qui pendant le carême assisteraient aux offices et aux prédications des missionnaires.. Les grecs surtout s'empressent de les gagner, en venant tous les dimanches en grand nombre à notre église ; d'autres fréquentent assidument l'église des maronites pour entendre les sermons de l'évêque de cette nation qui passe pour un habile prédicateur, et qui est en grande vénération parmi tous les catholiques (1), de manière que dimanche dernier, l'évêque grec, ayant voulu officier pontificalement, ne trouva que peu de monde dans son église. Il s'emporta fortement et menaça sa nation de se retirer à Constantinople, puisque tous les grecs de sa nation s'étaient ouvertement déclarés Francs. Les prêtres et les principaux de la

(1) Germanos Farhat

nation eurent assez de peine à l'apaiser. On lui promit que l'on ne s'absentera plus le jour où il y aura offrande pour lui...

J'en ai parlé à quelques-uns de nos missionnaires, qui m'ont assuré que les grecs catholiques qui fréquentent nos églises, sont les plus réguliers à payer les droits de l'évêque, des prêtres et de l'église, et qu'eux-mêmes, missionnaires, le leur ordonnaient expressément.

Pèleran, Consul a Alep, au Ministre

Alep, le 1er avril 1728

(Aff. Etr. Corresp. consul. Alep et Alexandrette)

Sommaire : L'évêque grec n'inquiètera pas ses ouailles pourvu qu'on lui paie ses droits. Elias Fakr schismatique plein de haine.

On m'assure que l'évêque grec est un homme simple, qui de lui-même n'inquiètera jamais ses ouailles sur le fait de la religion, pourvu qu'on lui paie largement ses droits et qu'on évite l'éclat. Il supprima dimanche dernier, à la sollicitation des catholiques, la commémoraison que les schismatiques font ce jour-là de Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique, et substitua à sa place Grégoire le théologien. Cela lui attira des reproches et même des menaces de la part d'un nommé Elias Fakr, grec, drogman du Consul d'Angleterre à Alep, qui, après avoir passé pour catholique dans l'esprit des missionnaires de Tripoli de Syrie, où il était établi il y a quelques années, jusque-là qu'ils engagèrent le feu Pape Clément XI à lui envoyer un bref fort honorable, des médailles et l'ordre du chevalier de l'Eperon d'or, est devenu le plus envenimé hérétique qu'il y ait parmi les grecs de ce pays-ci. Cet Elias a menacé l'évêque d'informer le patriarche de Constantinople qu'il changeait ici le rit des grecs, et qu'il souffrait que sa nation se fît Franque. Ce démêlé n'a pas laissé que de faire de la peine à l'évêque et à tous les catholiques.

Le Ministre a Pèleran, Consul a Alep

le 28 juillet 1728

(Marine, B⁷, 131, f. 40)

Sommaire : Le Consul doit user de son influence pour éviter toute querelle entre catholiques et schismatiques.

Je ne puis qu'approuver la conduite que vous avez marqué avoir tenue jusqu'à présent avec l'évêque des grecs d'Alep ; et je ne doute point que les égards que vous lui témoignez, joints à la modération observée par les missionnaires, n'aient beaucoup contribué à l'engager d'en user comme il fait avec les catholiques de sa nation. Je suis bien aise de savoir que la brouillerie survenue à l'occasion du concours de ceux-ci à l'église des Cordeliers et à celle des maronites n'ait point eu de suite ; et je compte que s'il arrivait de nouvelles querelles entre les catholiques et les schismatiques, vous trouveriez le moyen de les apaiser et de concilier les esprits par le crédit que vous avez sur les uns et les autres, sans cependant vous mêler de ce qui regarde la doctrine dans leurs discussions.

Instructions données au Marquis de Villeneuve, nommé ambassadeur a Constantinople

le 11 août 1728

(Affaires Etr. Corresp. diplomatique, Turquie, T. 78. f. 84)

Résumé du chapitre relatif à la religion (1) :

« Il y a trois grands objets dans la Turquie pour l'avancement de la religion : la conversion des turcs, la réunion des schismatiques grecs et arméniens et l'extirpation des erreurs et des hérésies que l'ignorance ou la grossièreté a fait glisser insensiblement dans ces deux églises. »

Au sujet du premier point relatif à la conversion des turcs :

---

(1) Nous donnons ce résumé tel que nous l'avons dans nos notes.

« Les lois des turcs sont si sévères sur ce point.. que les Papes ont jugé à propos, avec beaucoup de raisons, de défendre aux missionnaires de leur en parler. »

Pour le 2e et 3e point :

« Les grecs et les arméniens.. sont entretenus par leurs chefs dans une espèce d'horreur des latins »

Ils persécutent les catholiques que l'Ambassadeur du Roi doit protéger. Comment pourra-t-il s'acquiter de cet office ? Il y a deux méthodes pour protéger les catholiques : 1° Recourir à la Porte ; — 2° Gagner les chefs des églises.

La 1re méthode, est délicate et dangereuse :

« La protection générale que les Sultans ont consenti que les Rois de France donnassent à la religion chrétienne ne regarde que les établissements que les latins avaient dans l'Empire Ottoman lors des premiers traités. »

La 2e méthode est préférable :

« Ménager les chefs des églises grecques et arméniennes ; leur persuader qn'on n'en veut point directement à leur autorité ni à leur rit ; qu'aucune vue d'intérêt temporel n'entre dans notre conduite ; mais que touchés de l'ignorance où un long esclavage entretient leurs peuples, le Pape et les missionnaires n'ont d'autre but que de nous approcher insensiblement les uns des autres, en adoucissant les obstacles qui nous séparent, afin de conduire les choses à une réunion si désirable pour les différents partis et à une intelligence qui, bien ménagée, peut contribuer à procurer aux uns et aux autres plus d'égards de la part des turcs. »

PÈLERAN, CONSUL A ALEP, AU MINISTRE

Alep, le 23 octobre 1728

(*Aff. Etr. Corresp. Consul. Alep et Alexandrette*)

Sommaire : Il y a, à Alep, dix prêtres grecs catholiques pour 12000 grecs catholiques.

Les grecs catholiques d'Alep continuent à être contents de leur évêque qui laisse aux missionnaires pleine liberté... Ils se plaignent seulement de ce qu'il ne veut ordonner aucun prêtre qui n'ait

préalablement lu la profession de foi apportée de Constantinople. Cela est cause qu'ils ne peuvent avoir autant de prêtres catholiques qu'il leur en faudrait. Ils ne ont que dix qui ne peuvent suffire à plus de douze mille catholiques qu'on assure qu'il y a parmi les grecs d'Alep.

Le Ministre au Marquis de Villeneuve, Ambassadeur a Constantinople

le 29 juin 1729

(Marine, B^7, 135, f. 182)

Sommaire : Il faut protéger les religieux de Naxie contre les grecs qui les persécutent.

Le mémoire que vous trouverez ci-joint m'a été remis par M. le Nonce de la part de la Congrégation de Propaganda Fide, à laquelle les religieux de Naxie se sont adressés pour demander protection contre les persécutions qu'ils souffrent en cette île de la part des grecs schismatiques. Vous y verrez que leur situation est telle que si vous n'obtenez incessamment les ordres dont ils ont besoin, non seulement pour se trouver à l'abri des effets de la haine de ces grecs, mais encore pour se faire restituer les terres et les revenus qu'on leur a enlevés, ils seront obligés de quitter ces établissements. Le Roi désire que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour obtenir les commandements qui leur sont nécessaires pour pouvoir y demeurer avec tranquillité, et pour qu'on les remette dans l'état auquel ils étaient précédemment.

L'Ambassadeur au Ministre

Constantinople, le 15 janvier 1730 (1).

(Aff. Etr. Corresp. diplom. Turquie, T. 82. f. 19)

Sommaire : Il serait très difficile et inopportun de travailler à l'établissement de Cyrille comme patriarche d'Antioche.

J'ai reçu avec la dépêche dont vous m'aviez honoré le 27 sep-

(1) Toute cette dépêche est chiffrée.

tembre dernier, la copie du Bref du Pape au Roi et celle du mémoire concernant les religieux établis dans le Naxivan, province de la grande Arménie. Lorsque les deux Dominicains, à qui vous avez remis une lettre pour moi, seront arrivés en ce pays-ci, j'agirai de concert avec eux pour faciliter, autant qu'il sera possible, le succès de leurs démarches en y gardant cependant les ménagements nécessaires en pareilles matières, et dont il convient d'autant moins de s'écarter dans les conjonctures présentes qu'outre la jalousie que les turcs ont lorsqu'on veut se mêler des peuples qui leur sont soumis, les ministres qui gouvernent aujourd'hui ne sont nullement disposés en faveur des catholiques latins.

A l'égard du Bref du Pape par lequel Sa Sainteté réclame la protection du Roi pour le rétablissement de M. Cyrille dans le patriarcat d'Antioche (1), j'aurai l'honneur de vous dire que peu de temps après mon arrivée en ce pays-ci, quelques évêques grecs catholiques de Syrie et de Palestine, aussi bien que quelques missionnaires m'écrivirent sur le même sujet, en me représentant que je ferais un grand bien pour la catholicité dans ces deux provinces, si M. Cyrille était remis en place ; et ils me priaient de me charger de cette bonne œuvre.

Comme je n'avais pas entendu parler de cette affaire, je voulais, avant que de prendre aucune détermination et de vous en écrire, savoir de quoi il était question. Par les éclaircissements qui me furent donnés, j'appris que M. Athanase, qui remplissait le patriarcat d'Antioche, étant mort pendant l'ambassade de M.

---

(1) Le Bref de Benoît XIII au Roi est du 12 août 1729.

En voici les principaux passages :

« Insigni quidem consolatione diuturnum dolorem hujus sanctæ Sedis leniverat divina Benignitas, cum Antiochenæ Ecclesiæ schismaticis patriarchis subjectæ, post ducentos demum et amplius annos, Ven. Frater Cyrillus catholicus patriarcha electus, certisque adjectis pro animarum tranquillitate conditionibus confirmatus a nobis est. Sed schismaticorum malitia et pravitate adversus gratiæ opera bellum gerente, fructus quos sperabamus ex legitima et optatissima electione, intercipi et perire deflemus. »

Le Pape continue en décrivant les persécutions dont les catholiques sont les victimes et exhorte vivement le Roi à les protéger et à obtenir la reconnaissance de Cyrille (Aff. Etr. Corresp. dipl. T. 79. f. 85).

Chauvelin, garde des sceaux, communique le bref à l'ambassadeur, sans insister. Ailleurs il écrit : « Le Roi souhaite qu'il paraisse par les effets que S. M. vous a fait agir conformément à ce que le Pape a désiré d'elle. »

d'Andrezel, les grecs catholiques avaient élu M. Cyrille pour lui succéder, et que cette élection avait été favorisée par le Pacha de Damas, au moyen de quelques bourses d'argent qui lui avaient été données ; mais que les grecs schismatiques s'en étaient plaints au patriarche de Constantinople, à qui le droit de nommer à ce patriarcat appartient, de même qu'au Grand Seigneur qui doit confirmer pareilles nominations pour qu'elles soient valables, l'élection de M. Cyrille avait été annulée, et que le patriarche de Constantinople avait conféré cette dignité à M. Sylvestre, avec l'approbation de la Porte ; que ce nouveau patriarche étant allé à Alep, et les tyrannies qu'il avait exercées contre les gens du pays y ayant causé une espèce d'émeute, le Grand Seigneur avait rendu deux commandements, l'un pour le destituer du patriarcat, et l'autre pour le contraindre à restituer les sommes considérables que l'on prétendait qu'il avait prises ; que Sylvestre ayant eu connaissance de ces commandements, s'était enfui d'Alep, et avait resté caché pendant quelque temps ; mais qu'ayant ensuite fait agir ses amis et distribuer de l'argent aux ministres de la Porte, il avait été rétabli dans le patriarcat, malgré les oppositions des grecs catholiques soutenus par M. d'Andrezel, qui avait présenté au grand Vizir plusieurs mémoires pour se plaindre que le patriarche avait violé nos privilèges en laissant entrer dans l'église française d'Alep un chaoux pour surprendre des grecs ; et que depuis le rétablissement de Sylvestre tous les mouvements que l'on s'était donnés pour révoquer ce dernier commandement et faire revivre les deux rendus contre lui avaient été sans effet.

Dans cette situation, je crus qu'il était inutile de vous rendre compte de la proposition qui m'avait été faite par ces évêques et par ces missionnaires, ne me paraissant pas praticable de hasarder en faveur de M. Cyrille aucune démarche dont on ne peut espérer le moindre succès, à moins qu'il ne survienne quelque changement dans le Ministère présent.

Mais, après vous avoir représenté les difficultés que j'entrevois au rétablissement de M. Cyrille, en supposant même que l'on peut parvenir à les surmonter, je ne sais si la religion y gagnerait autant que l'on a voulu le persuader au Pape. Voici quelles sont mes raisons d'en douter :

Je conviens que M. Sylvestre est ennemi déclaré des latins et que M. Cyrille est bon catholique et soumis au Saint-Siège. Mais

on doit penser en même temps que le zèle de ce dernier pour la religion, connu de tous les grecs schismatiques, sera toujours un motif pour les animer contre lui ; que ceux-ci sont soutenus du crédit des patriarches de Constantinople et de Jérusalem et du Drogman de la Porte, et qu'ils ont, de plus, trente ou quarante mille écus à distribuer, qu'ils trouvent avec facilité parmi eux lorsqu'il s'agit de défendre leur rit, tandis que la pauvreté des latins les met hors d'état de se procurer de pareilles ressources. Il est donc certain que M. Cyrille ne pourrait être rétabli dans le patriarcat d'Antioche sans grandes agitations de la part des grecs, qui, selon moi, seraient plus nuisibles à la religion qu'elle ne retirerait d'avantages des bonnes intentions et du zèle de M. Cyrille.

Pour en être persuadé, il suffit de se rappeler le commandement obtenu par les grecs en 1725, par lequel il est ordonné de faire sortir nos missionnaires de tous les états du Grand Seigneur, à l'exception des lieux de la résidence des consuls.

Nous avons à la vérité trouvé le moyen d'en empêcher l'exécution ; mais on n'a pas pu jusqu'à présent le faire révoquer ; j'ai déjà pris quelques mesures pour y parvenir ; je ne sais si elles me réussiront ; il est cependant très essentiel d'éviter qu'il ne survienne des tracasseries entre les latins et les grecs.

Je dois vous ajouter encore que selon la connaissance que j'ai acquise depuis que je suis ici sur les affaires qui concernent la religion, il ne me paraît pas que ce soit un moyen pour l'augmenter dans les états du Grand Seigneur que de placer dans les patriarcats des catholiques attachés au Saint-Siège, surtout lorsqu'ils seront reconnus pour tels. Je crois au contraire qu'elle fera plus de progrès lorsque ces dignités seront remplies par des grecs modérés, et que nos missionnaires voudront bien ne pas se livrer aux mouvements de leur zèle. Je me le persuade de même avec d'autant plus de raison, que les patriarches qui peuvent avoir assez d'autorité pour nuire aux latins ou pour empêcher que les grecs ne leur suscitent certaines avanies, n'en ont pas assez pour les protéger ouvertement ; et que lorsqu'il s'est trouvé des patriarches qui ne se sont pas ménagés à cet égard, il leur en a coûté leur destitution ; et il n'en est revenu d'autre avantage aux catholiques que le mérite d'avoir souffert de plus grandes persécutions.

Ce qui me confirme encore davantage dans cette opinion, c'est présentement l'état de nos missions en Levant. Quoique le patri-

arche de Constantinople soit le premier en dignité, la considération que s'est acquise le patriarche de Jérusalem le rend le maître absolu du gouvernement de toute l'Eglise Grecque, bien qu'on ne saurait dire que ce dernier ne soit attaché à sa doctrine ; mais comme il est d'un caractère paisible, il contient tous les grecs, de façon que depuis quinze mois que je suis ici, il ne m'est revenu de nul endroit qu'il eût causé du trouble à aucun de nos missionnaires. Ceux même que nous avons dans les villes de Damas et de Diarbékir, dépendantes du patriarcat d'Antioche, dont les fonctions sont exercées aujourd'hui par un métropolitain nommé par M. Sylvestre, jouissent d'autant de tranquillité que partout ailleurs. Il est vrai que j'ai tâché d'ý contribuer en insinuant à nos missionnaires, dans toutes les lettres que je leur ai écrites, de se conduire avec modération, en engageant le patriarche de Jérusalem d'exiger la même chose des grecs. Je crois que c'est la seule manière de travailler utilement dans ce pays-ci pour le bien de la religion.

Vous trouverez peut-être que je me suis trop étendu sur cette matière. Mais elle m'a paru assez importante, surtout par rapport aux suppliques qui peuvent être présentées à la Cour de Rome et renvoyées en France, pour ne pas vous faire part de toutes mes réflexions et vous présenter les choses telles qu'elles me paraissent.

L'Ambassadeur au Ministre

Constantinople, le 15 avril 1730

(*Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T.* 82, *f.* 97)

Sommaire : Les Hollandais agissent contre le catholicisme et la France. Le Gouvernement turc supprime les consulats de l'Archipel et des Dardanelles.

J'ai su que les ministres de la Porte ont reçu de fortes impressions d'un mémoire qui leur a été présenté, dont l'objet était de leur persuader que les Français nuisaient en plusieurs manières aux sujets du Grand Seigneur et à la religion mahométane, que le Roi se servait de la considération qu'on avait pour lui dans cet empire pour favoriser les vues de la Cour de Rome ; que le grand nombre de missionnaires auxquels il accordait la protection dans le

Levant, ne travaillait qu'à étendre la religion catholique parmi les arméniens, les grecs et les autres nations sujettes du Grand Seigneur ; que les consuls de l'Archipel recevaient chez eux les corsaires de Malte, qu'ils leur donnaient des avis et les favorisaient en toutes occasions ; que l'on offrait de prouver au grand Vizir qu'il y avait à Constantinople plusieurs maisons de religieux missionnaires qui y étaient établis sans commandement, sans permission, sans titre, et qui ne se soutenaient qu'à la faveur de l'Ambassadeur de France, et de lui découvrir les menées et les intrigues dont ces missionnaires se servaient soit pour faire embrasser la religion catholique aux sujets de Sa Hautesse, soit pour favoriser l'évasion d'une infinité d'esclaves ; on ajoutait dans ce mémoire que le commerce des Français n'était pas pour les turcs d'une si grande importance qu'on se le figurait, et qu'il leur serait beaucoup plus utile de se borner à celui des Hollandais.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que j'ai appris, par des personnes de la maison du grand Vizir et du Capitan-Pacha, que ce mémoire était venu directement de la part de l'Ambassadeur de Hollande. Je sais même que, quoique suivant les apparences ces impressions aient contribué à déterminer ces ministres à rendre le commandement pour la suppression des consulats de l'Archipel et des Dardanelles, ils n'ont pas laissé de condamner la démarche de l'Ambassadeur et de s'en expliquer en termes peu honorables pour lui.

LE PÈRE PIERRE FROMAGE S. J. A UN JÉSUITE ALLEMAND

Antoura, le 25 avril 1730

(Lettre traduite du NEUE-WELT-BOTT *(1), T. III, vol. II, part. 21 et 22, n⁰ 437)*

Sommaire : Etat de la Mission de Syrie en 1730. Détails sur la vie des missionnaires.

(1) Le *Neue-Welt-Bott* (Nouveau courrier du monde) est une publication allemande entreprise par le Père Stöcklein S. J., analogue aux *Lettres Edifiantes.*

Mon Révèrend Père,

P. C.

L'an passé, je reçus à Tripoli de Syrie une lettre de votre Révérence, datée du 15 juillet 1729, et j'en reçois aujourd'hui une seconde ; craignant que ma première réponse ne soit pas arrivée à destination, je réponds aux deux à la fois.

Et d'abord je remercie le Seigneur qui, prenant en pitié cette Mission, a préparé en votre personne, au moment où nous avons plus que jamais besoin de secours, un ouvrier capable de travailler avec succès à cette partie de sa vigne ; à Alep et à Damas grandissent deux belles et florissantes chrétientés ; cependant dans chacune de ces villes nous n'avons que deux prêtres. Je me trouvais dans la première : à la suite d'un travail excessif et non interrompu, je suis tombé gravement malade et, par ordre de mes supérieurs, j'ai été envoyé ici pour refaire un peu mes forces épuisées.

En attendant, je demande à la miséricorde divine de nous regarder, nous et notre Mission, d'un œil propice et de vous envoyer ici, en compagnie de plusieurs autres Pères Allemands ; quoique vous ne connaissiez pas l'arabe, le plus tôt sera le meilleur. Car, bien que la connaissance de cette langue soit très utile, l'étudier, comme on le fait en Europe, dans les livres, n'est pas nécessaire. Ici un missionnaire peut apprendre tout ce qui est utile pour gagner des âmes mieux et plus vite que hors du pays. Je vous conseillerais de préférence, aussitôt que les supérieurs vous auront permis de partir pour la Syrie, de vous appliquer un peu à l'étude de la langue française (1) qui, en ces contrées du Levant, peut être profitable au salut d'un grand nombre d'âmes. Des obstacles s'élèveront peut-être devant vous pour vous empêcher de suivre votre vocation : placez toute votre confiance en Dieu ; avec son secours tout-puissant vous triompherez de toutes les difficultés, d'autant plus facilement que vous n'avez d'autre fin et intention que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

---

(1) Ou italienne; le texte allemand a l'expression " welsche „ (mot-à-mot *étranger*), qui signifie italien ou français suivant le pays dans lequel elle est employée.

Je réponds maintenant aux questions que vous m'avez posées :

1. Nous ne sommes exposés en Syrie à aucun péril de mort, sinon à la peste qui, depuis vingt et un ans que je suis dans ce pays, nous a déjà visités cinq fois. En outre, beaucoup de missionnaires succombent à la suite d'un travail excessif, faute d'avoir eu les loisirs nécessaires pour se soigner : en effet, comme les chrétiens sont très nombreux, les missionnaires sont sans cesse appelés au près ou au loin, soit pour les malades, soit pour les cérémonies sacrées, soit pour les retraites et les missions.

Les brigands dont le Père Nachi fait mention dans sa lettre ne parcourent que la Galilée. Au reste, nous n'avons rien à craindre d'eux : nous voyageons avec des habits usés, sans argent, sans provisions, et on peut par conséquent nous appliquer le vers du poète :

Decantat vacuus coram latrone viator.

2. A Alep, on compte 40000 chrétiens; à Damas 25000 dont les trois quarts environ sont catholiques ; à Tripoli, au contraire, les habitants sont des hérétiques obstinés comme l'étaient autrefois ceux d'Alep et de Damas. A Sidon (Saïda), les hérétiques n'osent plus remuer ; à Antoura, la plus grande partie de la population est composée de pieux maronites, bons catholiques qui ont besoin non de conversion, mais d'instruction. Leur nation s'étend sur toute la chaîne de l'Antiliban.

An Caire, en Egypte, il y a des chrétiens appartenant à différents rites. Les Coptes, qui sont les plus nombreux, se montrèrent d'abord si ignorants et en même temps si opiniâtres, que nous n'avions aucun espoir de les voir un jour embrasser la foi catholique. Aujourd'hui cependant, contre toute espérance, ils commencent à ouvrir les yeux à la lumière. Il y a aussi en ce pays beaucoup de marchands étrangers, surtout des grecs, catholiques pour la plupart. Je vous renvoie pour ce qui regarde la mission de Galilée a ce que le Père Nacchi en a rapporté dans sa lettre ; de même pour le séminaire qui a été fondé ici à Antoura, par ordre de notre T. R. P. Général, et qui servira grandement à la propagation de la foi. Mais pour réaliser de si belles espérances, il est absolument nécessaire d'avoir des ouvriers capables ; afin donc que ces œuvres si utiles réussissent selon notre désir, il faut que Votre Révérence ne se contente pas seulement de prier le bon Dieu avec nous, mais

qu'elle gagne à notre cause quelques Jésuites Allemands, qui viennent partager nos travaux pour la plus grande gloire de Dieu, et unir leurs efforts aux nôtres. Si quelques personnes charitables voulaient soutenir cette nouvelle entreprise par des aumônes, que Votre Révérence les accepte sans hésiter : elles ne seront pas employées à notre usage, mais uniquement au salut des âmes. Un élève de ce séminaire coûte par an 40 florins. Les secours que nous avons reçus jusqu'ici nous ont permis d'élever huit séminaristes ; puisse Notre-Seigneur inspirer à quelques pieux Allemands la pensée de consolider par leurs libéralités le capital que nous avons recueilli en France.

3. Bien qu'il soit rare qu'un mahométan ou un juif adulte se convertisse à la foi chrétienne, nous administrons du moins le baptême, sous apparence de remède, à de nombreux enfants turcs en danger de mort : nous pouvons faire cela grâce à la distribution des médicaments reçus de France.

4. Ni à la maison, ni en mission, aucun Père n'est longtemps sans compagnon ni sans le viatique nécessaire ; dans les rares occasions où le cas s'est présenté et où il se pourrait présenter encore par suite de quelque grave nécessité, on a soin d'observer les deux règles suivantes : Il faut que le missionnaire accepte volontairement la chose, et que son séjour hors de la résidence ne se prolonge pas au delà de deux ou trois mois : c'est ainsi que notre P. Général l'a réglé.

5. Notre Mission de Syrie est complètement indépendante de celle de Constantinople : nous avons notre supérieur à nous. C'est actuellement le R. P. Marc-Antoine Treffons qui salue affectueusement Votre Révérence, en la priant de se rendre au plus tôt auprès de nous avec plusieurs Jésuites Allemands dont Dieu toucherait le cœur ; s'il se peut, prenez des ailes et volez vite jusqu'à nous : ce sont ses propres paroles.

6. Quant aux objets de piété, tels que chapelets, petites croix, images, etc., nous pouvons facilement les distribuer ici avec profit pour les âmes. Cependant je désirerais que vous ne dépensiez rien en Allemagne dans ce but, quelque saint qu'il soit. Nous pouvons nous en procurer presque gratuitement, par les bateaux qui font le service entre Constantinople et les villes de Sidon et Tripoli.

Pour répondre à toutes vos questions, je dois vous dire que dans nos Missions, d'après mon expérience, l'arabe est nécessaire, le

turc partout utile, l'arménien seulement à Alep et au Caire [?], le syriaque nulle part.

7. Les frais de voyage pour un missionnaire qui vient en Syrie sont payés par le Procureur à Paris, le P. Le Camus qui, en vertu d'un contrat, donne à chacun 150 florins ; avec cet argent vous pourrez venir de Vienne à Constantinople ; puis vous traverserez à peu de frais sur un bateau français la mer grecque [ou archipel] et nous paierons ici aux capitaines les dépenses que vous aurez faites. Gardez-vous surtout de faire par terre le voyage de Constantinople à Alep, ce qui serait très coûteux et très pénible.

8. Ici les supérieurs n'ont pas coutume de changer les missionnaires de résidence, sans nécessité pressante. C'est pourquoi ces changements se font rarement et pour motif grave.

9. En temps de guerre entre les chrétiens et les musulmans, les missionnaires et les chrétiens de ce pays jouissent d'une tranquillité plus grande qu'auparavant. Plus les Allemands battent vigoureusement les Turcs, plus ceux-ci se montrent doux envers nous et envers tous les chrétiens de l'empire.

10. La voie la plus facile pour nous écrire d'Allemagne est la voie de Constantinople. L'adresse de l'enveloppe extérieure doit être au nom du Supérieur général S. J., qui fait parvenir les lettres dans les différentes Missions.

11. Quant aux livres dont un missionnaire a ici besoin, il les trouvera dans le lieu où il est envoyé. C'est pourquoi il semble inutile de se mettre en peine de les acheter ailleurs. Cependant si quelques livres vous étaient offerts, surtout les Controverses du cardinal Bellarmin ou des Concordances, rien n'empêche de les accepter, à moins que les frais de transport pour arriver à Constantinople ne soient par trop élevés ; de cette ville à Antoura les frais sont insignifiants.

12. Le premier fondateur de notre mission de Damas était un Allemand, le second un Anglais (1). Nous avons maintenant pour

---

(1) Le fondateur de la Mission de Damas fût le P. Jérôme Queyrot, Français. Nous ne savons pas pourquoi le P. Fromage le fait Anglais ; à moins que son texte n'ait été mal rendu en Allemand. Il était accompagné du F. Guillaume Valrad Bangen né, il est vrai, sur les bords du Rhin, mais appartenant à la Province de France.

nous aider deux Pères Italiens (1). La plupart des autres missionnaires sont, il est vrai, Français ; mais tous, nous désirons que les Pères Allemands viennent à notre secours dès qu'il se pourra faire.

---

(1) Le P. Fromage fait allusion aux Pères Nacchi, maronite de Chypre, et Thomas de Dominicis, chaldéen de Diarbékir : voici d'ailleurs le status de la Mission de Syrie pour 1730, que le regretté P. Van Meurs, archiviste de la Compagnie de Jésus, avait bien voulu nous communiquer :

STATUS ALEPI

R. P. Franc.-Ludovicus *de Bussy*, sup. (Provinciæ Franciæ), natus 8 mart. 1682 ; ingressus 2 dec. 1700 ; professus 2 feb. 1716.

P. Franc.-Xaverius *Petitqueux*, capell., conf. (Pr. Campaniæ), n. 24 maii 1683 ; i. 11 oct. 1702 ; p. 2 feb. 1717.

F. Joannes *David*, coquus (Pr. Campaniæ), n. 30 feb. 1700 ; i. 28 dec. 1725 ; coadj. formatus 2 feb. 1736.

DAMASCI

R. P. Yvo *de Lerne*, sup. (Pr. Franciæ), n. 25 nov. 1670; i. 17 sept. 1687 ; p. 2 feb. 1705.

P. Marc.-Anton. *Séguran*. magister schol. (Pr. Aquitaniæ), n. 1 feb. 1697; i. 25 sept. 1713.

F. Antonius *Becardy*, coq. (Pr. Tolosanæ).

TRIPOLI

R. P. Jacobus *Ligier*, sup. (Pr. Tolosanæ), n. 1699 ; i. 21 sept. 1705.

P. Thomas *de Dominicis*, miss. (Pr. Romanæ), n. 7 jul. 1681 ; i. 7 sept. 1702; p. 15 aug. 1715.

F. Petrus *Kobbié*, mag. schol., coq., (Pr. Siculæ), i. 1713.

SIDONI

R. P. Marc.-Anton. *Treffons*, sup. gen. (Pr. Lugdunensis), n. 18 dec. 1681 ; i. 7 sept. 1706 ; p. 9 apr. 1716.

P. Petrus *Fromage*, miss. (Pr. Campaniæ), n. 12 mai 1677 ; i. 3 nov. 1693.

ANTURÆ

R. P. Antonius *Le Molle*, sup. (Pr. Campaniæ), n. 13 aug. 1673 ; i. 23 sept. 1692 ; p. 8 apr. 1708.

P. Ant.-Maria *Nacchi*, miss. (Pr. Romanæ), n. jun. 1666 vel 1667 ; i. 27 jul. 1687 ; p. 30 dec. 1697.

F. Remig.-Jos. *Bréyé*, coq. (Pr. Campaniæ), n. 2 feb. 1692 ; i. 4 feb. 1719 ; c. f. 15 aug. 1729.

F. Phippus *Brouet*, ædit., janitor, sartor. (Pr. Campaniæ), n. 10 aug. 1664 ; i. 30 janv. 1692. c. f. 24 maii 1702

13. Jamais un missionnaire n'est renvoyé pour cause de santé dans sa province, à moins qu'il n'en fasse lui-même la demande ; mais il est envoyé ici à Antoura pour refaire sa santé dans un repos spirituel, ainsi que je le fais actuellement.

14. Nous sommes habillés non comme les Jésuites d'Europe, mais comme les autres prêtres chrétiens du pays (1).

15. Il y a une grande différences entre l'arabe savant et l'arabe vulgaire : ce dernier suffit pour le but que se propose le missionnaire qui peut, du reste, apprendre le premier avec le temps et sans grande peine. Nous nous tenons ordinairement dans un juste milieu entre la langue savante et la langue vulgaire, afin que tout le monde nous comprenne. Il n'est pas inutile d'ajouter en passant que la traduction arabe de l'Ancien Testament dont les chrétiens arabes se servent en Orient, ne concorde pas avec la traduction qui a été publiée à Paris dans la Bible polyglotte.

16. Lorsque les gens du pays, nobles et riches, parlent ou écrivent en arabe, il ne disent jamais toi ou vous, mais ils emploient un terme honorifique abstrait pour honorer ceux avec lesquels ils parlent. Ainsi, s'ils s'adressent à un évêque ou à un prêtre, au lieu de dire : « Je t'ai écrit », ils diront : « J'ai écrit à ta Sainteté» etc. ; s'ils s'adressent à un laïc, ils diront : « J'ai écrit à ton Eminence », ou encore : « J'ai écrit à votre Béatitude. »

17. Quant aux autres points sur lesquels Votre Révérence désire être instruite, nous en causerons ici en Syrie. Que Dieu me donne le plaisir de vous recevoir bientôt et de vous embrasser, vous et les nombreux Pères Allemands que nous attendons avec une grande impatience. *Venite et videte.*

Tous les Pères missionnaires qui sont ici avec moi saluent Votre

---

CAIRI

R. P. Gabriel *Chabert*, sup. (Pr. Lugdunensis), n. 30 sept. 1685 ; i. 30 sept. 1704; p. 2 feb. 1720.

P. Elias *Aleptnus*, miss. (Pr. Romanæ).

F. Josephus *Richard*, coq. (Pr. Campaniæ), n. 28 mart. 1696 ; i. 4 mart. 1724 ; c. f. 15 aug. 1734.

(1) Jean-Gaspard Schillinger, voyageur allemand, de passage à Alep en 1699, décrit ainsi leur costume : « Tous les Religieux portent l'habit ordinaire de leur Ordre comme en Europe, sauf les Pères de la Compagnie de Jésus, qui sont revêtus d'une longue pelleterie violette et d'un turban, ou bonnet turc, de même couleur, à la façon des autres Européens qui demeurent en ce pays. » (Neue-Welt-Bott, t. I, part. 4, n° 93, p. 64).

Révérence avec la plus affectueuse charité ; nous prions tous Dieu pour vous, afin qu'il vous bénisse, vous accompagne en voyage et vous conduise à nous sain et sauf.

En attendant écrivez-nous le plus souvent possible ; nous ne pouvons rien pour les lettres. Priez aussi Dieu pour que j'efface mes péchés par une vraie pénitence et que je me prépare sérieusement à la mort. Je mourrai avec joie après vous avoir vu dans notre Mission. J'espère cette grâce de la bénignité de notre très doux Sauveur Jésus-Christ, à qui louange et gloire dans toute l'éternité. Amen.

Le Consul d'Alep a l'Ambassadeur

Alep, le 1 juin 1730

(Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T. 82, f. 239)

Sommaire : Rome défend aux prêtres catholiques d'officier avec leur évêque à moins que celui-ci n'envoie sa profession de foi orthodoxe. Emoi et danger de persécution.

Il se prépare une cruelle persécution contre les catholiques en ces pays-ci. Les évêques des grecs, des arméniens et des suriens se sont ligués ensemble, à ce que je viens d'apprendre, pour dénoncer au Pacha ceux de leurs prêtres qui pour se conformer aux derniers ordres venus de la Sacrée Congrégation, refusent de plus officier avec leur évêque, à moins qu'il n'envoie à Rome sa profession de foi orthodoxe. On craint même que ces évêques ne fassent revivre le Katchérif qui défend la fréquentation de nos missionnaires avec les chrétiens sujets du Grand Seigneur. Les grecs surtout sont dans une grande consternation aussi bien que nos religieux. Je ne manquerai pas d'informer V. E. de ce qui se passera à ce sujet.

Le Consul d'Alep a l'Ambassadeur

Alep le 12 juin 1733

(Aff. Etr. Corresp. diplom. Turquie T 82. f 240)

Sommaire : Troubles à l'occasion des décrets de Rome.

J'ai l'honneur d'informer V. E. que la Sacrée Congrégation avait envoyé depuis peu à Alep un décret contenant la décision de plusieurs questions que les missionnaires de Syrie lui avaient faites

touchant la direction des évêques de ce pays ; et qu'entr'autres choses, elle avait déclaré que les prêtres catholiques ne pouvaient pas communiquer *in sacris* avec leur évêque, à moins que celui-ci n'envoyât à Rome sa profession de foi catholique, apostolique et romaine ; qu'elle défendait à ces mêmes prêtres catholiques de faire commémoraison à la messe de leurs patriarches hérétiques ou schismatiques ; qu'elle déclarait Cyrille véritable et légitime patriarche grec d'Antioche, et ordonnait à tous les catholiques de cette nation de n'en point reconnaître d'autre.

Dès que les missionnaires eurent publié ce décret à Alep, tous les prêtres grecs catholiques s'abstinrent de plus officier avec leur évêque, à moins que, conformément au dit décret, il n'envoyât sa profession de foi à Rome et qu'il ne reconnût Cyrille pour son patriarche légitime. L'évêque, qui n'est dans le fond ni schismatique ni catholique, leur répondit qu'il était catholique comme eux, mais qne la crainte du patriarche de Constantinople, qui l'a envoyé ici, l'empêchait de faire publiquement sa profession de foi, puisqu'il savait qu'elle serait suivie de sa distitution de l'évêché d'Alep, et peut-être de sa condamnation aux galères, et qu'il ne se sentait pas assez de courage pour s'exposer à ces épreuves de sa foi ; qu'il respectait les ordres de la Cour de Rome, mais qu'en ce pays-ci ils étaient impraticables, si on n'y apportait des modifications ; et qu'il les exhortait à les chercher pour prévenir les désordres qui s'ensuivraient de leur désertion de l'église.

Les missionnaires n'ayant voulu permettre aucun tempérament aux ordres de la Congrégation, les prêtres catholiques se cachèrent chez eux, et l'évêque, faute d'assistants, ne put plus célébrer. Les schismatiques de sa nation, choqués du procédé des prêtres catholiques, présentèrent, il y a dix jours, un mémoire au Pacha contenant que le Pape de Rome ayant défendu sous peine d'excommunication à ceux des grecs qui sont de sa religion de ne plus fréquenter leur évêque ni leur église, et que tels et tels prêtres et tels et tels séculiers, dont on avait fait une liste, n'allaient plus à l'église et s'étaient déclarés Francs, le Pacha ne voulant pas perdre une si belle occasion de manger, comme l'on dit en ce pays, envoya saisir et mettre en prison tous ceux qu'on put trouver tant des prêtres que des séculiers marqués dans la note.

Ensuite, il fit venir l'évêque auquel il demanda s'il n'était pas le supérieur ecclésiastique des grecs à Alep, et en vertu de quel

titre il l'était. L'évêque lui répondit qu'il l'était en vertu d'un ordre du patriarche de Constantinople qui, suivant le barat qu'il avait de la Porte, avait pouvoir de pourvoir aux évêchés dépendant de son patriarcat. —Hé ? pourquoi donc, dit le Pacha, souffrez-vous qu'il y ait dans votre nation des gens qui suivent la religion des Francs et refusent de vous reconnaître pour leur supérieur ? — L'évêque assura qu'il n'y avait personne, dans son troupeau, qui ne suivît comme lui la religion grecque, et que tous avaient pour lui toute l'obéissance qu'ils lui devaient. — Je sais pourtant, répliqua le Pacha, qu'il y a de vos prêtres qui, en exécution des ordres du Pape, ne prient plus avec vous et ne vont plus à votre église. — Il est vrai, reprit l'évêque, que je m'étais brouillé, il y a quelques jours, avec trois ou quatre de mes prêtres ; mais ils sont venus à résipiscence, et hier ils étaient tous chez moi.

Le Pacha tourna l'évêque de tous côtés pour lui faire avouer la vérité du fait ; mais il tint bien forme en assurant le Pacha que toute sa nation était dans le devoir et qu'il n'avait aucun sujet de plainte contre eux. Sa fermeté sauva la partie aux prisonniers, que le Pacha fit élargir, moyennant 750 piastres, et après avoir fait entendre tant à l'évêque qu'aux prêtres et aux procureurs de la nation grecque, qu'il était informé que nonobstant les défenses, du Grand Seigneur, les chrétiens de ce pays recevaient chez eux les missionnaires et allaient eux-mêmes à l'église des Francs ; qu'il jurait par la tête de Sa Hautesse qu'il ferait pendre le premier chrétien qu'il surprendrait chez les missionnaires, ou dans la maison duquel on verrait entrer un missionnaire, et qu'il confisquerait au profit du *miry* les biens de ceux qui contreviendraient à ses ordres ; qu'il voulait qu'on les publiât dans l'église, pour que personne n'en prétendît l'ignorance. Il envoya les mêmes ordres aux maronites, au suriens et aux arméniens, qui tous furent obligés de les publier au prône le 4 du courant.

Plusieurs prêtres grecs qui passaient pour catholiques ont perdu ce nom auprès des missionnaires parce que, nonobstant les ordres de Rome, ils sont retournés à leur église et ont officié avec l'évêque. Les autres se sont cachés et ont pris, dit-on, la résolution de se retirer au Kesrouan, auprès du patriarche Cyrille. Je crains fort que leur fuite n'entraîne la perte entière de la catholicité dans cette nation, et qu'elle n'aide Sylvestre à revenir à Alep, où l'on assure que son parti se fortifie de jour en jour.

L'AMBASSADEUR AU MINISTRE

Constantinople, le 13 juin 1730

(Aff. Etr. Corresp. diplom. T. 82, f. 255, dépêche chiffrée)

Sommaire : Troubles causés par les ordres de Rome.

J'avais pensé que tout ce qu'on pouvait faire de plus utile pour la religion en ce pays-ci était d'y éviter les divisions entre les catholiques latins et les grecs. Le patriarche de Jérusalem s'était prêté à mes vues et il avait agi dans le même esprit auprès de ses métropolites. Mais nos missionnaires n'aiment pas la tranquillité. Le sieur Pèleran m'écrit qu'ils avaient reçu des ordres de la Sacrée Congrégation, sans doute mandés de leur part, par lesquels le Pape déclare M. Cyrille légitime patriarche d'Antioche et lui envoie en même temps le pallium. Le Pape ordonne encore aux prêtres grecs catholiques de la Syrie de le reconnaître pour tel, et leur défend d'avoir aucune communication avec l'évêque d'Alep, qu'il déclare schismatique et hérétique.

Je dois vous faire deux réflexions à ce sujet : l'une, que M. Cyrille ayant été élu patriarche, il y a quelques années, par les catholiques de Syrie, son élection fut rejetée par la Porte ; et l'autre, que les prêtres catholiques grecs, auxquels la Cour de Rome fait défense de reconnaître l'évêque d'Alep, sont sujets du Grand Seigneur.

Les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, qui ont été instruits des ordres envoyés en Syrie par la Cour de Rome, ont fait plusieurs assemblées avec leurs métropolites, sur les mesures qu'ils croiront convenable de prendre pour en empêcher l'exécution et pour nuire aux catholiques latins. Je suis persuadé qu'ils ne négligeront rien pour pouvoir obtenir que le commandement rendu en 1725 et par lequel il était ordonné de faire sortir tous nos religieux des endroits où nous n'avions point de consul établi soit exécuté

Il me semble que puisque le Roi est le protecteur de la religion en Levant, la Cour de Rome devrait prévenir Sa Majesté avant de hasarder certaines démarches qui peuvent entraîner des suites fâcheuses pour la catholicité, et produire des événements aussi embarrassants que désagréables pour les ambassadeurs.

Le patriarche de Jérusalem m'a fait dire par le docteur Fonséca que puisque les latins n'avaient aucun ménagement pour les grecs, je ne devais pas trouver mauvais que les grecs fissent de leur côté ce qu'ils trouveraient bon. J'ai chargé le docteur Fonséca de l'aller voir de ma part, et de le prier d'empêcher qu'il ne soit fait aucun mouvement à la Porte sur cette affaire, jusqu'à ce que nous en sachions le détail.

PÈLERAN, CONSUL A ALEP, A L'AMBASSADEUR

Alep, le 22 juin 1730

(*Aff. Etr. Corresp. diplom. Turquie, T 82. f. 261*)

Sommaire : Difficulté à l'occasion d'un petit enfant que les missionnaires essaient de sauver d'une apostasie forcée.

Hier à neuf heures du matin, Osman Pacha envoya dire à mes drogmans par un de ses officiers qu'il voulait leur parler. Ils furent chez lui aussitôt après m'en avoir informé ; et le Pacha tirant de son sein un mémoire, leur dit, en présence du Moufty qui était auprès de lui, qu'une femme surienne s'étant faite turque depuis quatre jours, aussi bien qu'un jeune enfant qu'elle avait, deux chrétiens de la même nation voulant sauver cet enfant, l'avaient mené chez les religieux qui sont logés au *khan des Cordiers*, (c'est le khan où je loge), et qu'un de ces religieux nommé Abouna Boutros, ou le Père Pierre, lui avait dit en propres termes : « Est-il vrai, mon enfant, que vous vous soyez fait turc ? Pensez que si vous quittez la religion chrétienne, vous irez en enfer et que vous brûlerez dans les flammes éternelles auxquelles les turcs sont condamnés. Je vous ferai secrètement passer en chrétienté où vous vivrez heureux et dans la bonne religion etc. » qu'ayant gagné l'enfant par ce moyen, il l'avait caché chez eux 24 heures et « sans doute il l'aurait fait évader comme tant d'autres, dit le Pacha, si je n'avais été informé de son dessein assez à temps pour le traverser. J'ai l'enfant en mon pouvoir aussi bien que ceux qui l'avaient amené chez les Pères, et je veux absolument avoir le Père Pierre pour le retenir aux fers en prison, jusqu'à la réponse de la Porte, que j'informerai de sa conduite en cette affaire. »

Les drogmans répondirent au Pacha qu'il y avait véri-

tablement des religieux logés dans le khan que j'occupe, qui étaient mes chapelains, mais qu'aucun d'eux ne s'appelait Pierre, et que sans doute on avait mal informé le Pacha. Celui-ci répliqua en colère qu'il était sûr de ce qu'il disait, et qu'il voulait avoir ce religieux, soit qu'il s'appelât Pierre ou autrement. Il ajouta sur le même ton, qu'il ne suffisait pas aux missionnaires de pervertir les chrétiens sujets du Grand Seigneur, en les attirant à la religien des Francs, nonobstant les défenses de Sa Hautesse, mais qu'ils voulaient encore retenir et empêcher ceux qui étaient appelés à la religion de Mahomet de l'embrasser, en traitant les musulmans de damnés ; qu'il y mettrait bon ordre et qu'absolument il voulait qu'on lui remît le Père qui avait caché l'enfant dans son couvent et qui l'avait si bien prêché. « Allez, dit-il, le dire au Consul et rapportez-moi incessamment sa réponse. »

Je fus autant surpris que mortifié en apprenant cette nouvelle; j'envoyai sur-le-champ appeler le Père supérieur des Jésuites pour savoir de lui la vérité de l'affaire, puisque c'étaieut eux qu'on accusait d'avoir récélé l'enfant. Le Père m'avoua que lundi matin le frère de cet enfant et un autre chrétien le lui avaient amené chez lui et lui avaient dit que la mère du même enfant s'étant faite turque, on ne manquerait pas de faire embrasser la même religion à ce pauvre innocent, si les Pères ne voulaient avoir la charité de le cacher chez eux pendant quelques jours et de le faire ensuite dépayser ; qu'il n'avait pas voulu se charger de cette commission trop dangereuse, et que tout ce qu'il avait pu leur accorder c'était qu'il cacherait cet enfant jusqu'au lendemain, qu'ils le viendront reprendre pour en faire ce qu'ils jugeraient à propos ; qu'en effet, le lendemain, c'est-à-dire avant-hier de grand matin, les mêmes chrétiens étaient venus quérir l'enfant, et qu'il n'en avait plus entendu parler que depuis une heure qu'on lui avait dit que le Pacha avait fait saisir l'enfant et les deux chrétiens qui l'avaient amené au couvent.

Comme ces mêmes chrétiens, après une rude bastonnade, avaient confessé toute l'affaire au Pacha et que d'ailleurs il y avait d'autres témoins qui avaient vu entrer cet enfant chez les Jésuites, il était impraticable de nier absolument la chose ; et je chargeai les drogmans d'aller dire au Pacha que sur ce qu'il m'avait fait savoir, j'avais envoyé appeler les Pères Jésuites, mes chapelains, et que les ayant interrogés sur l'affaire, ils m'avaient

naïvement avoué que lundi matin deux chrétiens, qu'ils ne connaissaient pas, avaient amené chez eux un petit enfant, et qu'ils leur avaient dit qu'ayant affaire dans la ville pour un heure ou deux heures, ils les priaient de souffrir que cet enfant restât au couvent ce temps-là, ne pouvant, disaient-ils, le traîner avec eux dans les différents endroits où ils devaient aller ; que les Pères charitablement y avait consenti, et que ce ne fut pas sans surprise qu'ils virent arriver la nuit sans voir paraître les gens qui leur avaient confié cet enfant ; que ne sachant où l'envoyer, ne connaissant point ses parents, ils avaient été obligés de le garder chez eux jusqu'au lendemain, que les deux mêmes chrétiens qui le leur avaient consigné étaient venus le reprendre, et que c'était tout ce qu'ils en savaient.

Le Pacha répondit avec indignation qu'il s'était bien douté que nous donnerions ce tour à la chose et que nous nous garderions bien d'avouer la vérité ; qu'il nous convenait de la nier, mais qu'il lui convenait aussi de me faire savoir qu'il avait fait faire déjà deux *ilams* sur cette affaire, l'un par le Cadi et l'autre par le Moufty, et qu'il les allait envoyer à la Porte, d'où il était sûr qu'il recevrait des ordres sévères contre les missionnaires, et qu'il m'en prévenait à l'avance. « C'est assez, ajouta-t-il, de ce qu'ils ont fait jusqu'ici, dont on n'a pas eu assez de preuves pour les en châtier. Aujourd'hui que j'en ai de fortes, il faut que la Porte en soit instruite et et qu'on y mette ordre, cette affaire étant de plus grande conséquence qu'on ne pense. »

Aussitôt que j'eus reçu cette réponse du Pacha, je fis assembler les missionnaires pour la leur communiquer. Ils blâmèrent d'autant plus l'imprudence du Père Jésuite en cette occasion, qu'il n'y a guère plus de deux mois qu'il s'était embarrassé dans une affaire de même espèce, que j'eus bien de la peine d'assoupir. Ils reconnaissent, mais trop tard, qu'il ne faut pas toujours s'abandonner à l'ardeur de son zèle et que cette affaire-ci est très sérieuse. Ils supplient aujourd'hui V. E. de tâcher de détourner le coup que Osman Pacha a menacé de leur porter. Je prévois avec chagrin que cela donnera bien des occupations désagréables à V. E. La déposition des deux chrétiens et les deux *ilams* faits en conséquence sont des pièces difficiles à détruire. En attendant le dénouement de cette triste affaire, les missionnaires m'ont tous promis de se tenir chacun chez soi et d'interdire entièrement la mission.

PRÉFACE.

Sommaire : Notice sur le P. Rabbath. — Continuation de la publication des *Documents inédits*.

A. Au moment où paraissait le second fascicule du tome II de ces Documents, le P. A. Rabbath ne pouvait guère soupçonner que ses forces allaient trahir ses espoirs de missionnaire et de publiciste. Si sa parfaite résignation et son complet abandon à la Providence, quand lui fut signifié l'arrêt divin, n'avaient calmé ou du moins adouci tous ses regrets, l'un des plus vifs assurément aurait été de renoncer à une entreprise préparée avec tant de soin et poursuivie avec tant de constance.

Il avait, en effet, le goût et les aptitudes pour mener à bien la tâche heureusement commencée. Né le 23 juin 1867, d'une honorable famille de commerçants, de rite syrien catholique, il passa son enfance dans Alep, l'un des centres les plus importants du commerce du Levant et de l'activité des missionnaires européens, du XVII[e] au XIX[e] siècle. Son père ayant été amené par les intérêts de son commerce à Beyrouth, la ville du Levant la plus riche en institutions scolaires, le jeune Antoine fut placé pendant deux ans, comme pensionnaire au collège grec-catholique. Il suivit ensuite, comme externe, les classes de l'Université Saint-Joseph, dirigée par les Jésuites. Inscrit pour recevoir l'enseignement classique, il mena de front, et avec un égal succès, l'étude de l'arabe, du français, du latin et du grec. Ces connaissances linguistiques, ajoutées à celles du syriaque et de l'anglais, qu'il eut, un peu plus tard, l'occasion d'apprendre, le préparaient déjà, à son insu, à l'œuvre qui devait absorber en grande partie l'activité de sa trop courte carrière.

En 1883-84, quand l'excellent élève de l'Université Saint-Joseph était sur le point de s'éloigner, il se sentait pris depuis plusieurs années d'une admiration réfléchie pour la vie des missionnaires qui avaient évangélisé sa patrie aux siècles précédents, et y avaient cimenté de leurs sueurs la chrétienté catholique. Ame gé-

néreuse, éprise de dévouement et de perfection, Antoine sollicita son admission dans la Compagnie de Jésus. Les signes de vocation religieuse ne semblaient sans doute pas douteux. Mais, à ce moment sa famille avait d'autres vues sur cet enfant. Elle comptait d'autant plus sur lui qu'on le pressentait aussi habile et avisé que probe et consciencieux dans le maniement des affaires ; avec cela, doué de cette urbanité exquise, qui distingue assez souvent les alépins, d'après l'adage : « *Halabî chalabî* ». (Notice sur le P. A. Rabbath, par le P. A. Cheikho, dans le *Bulletin annuel* de l'Association amicale des Anciens Elèves de l'Université Saint-Joseph, 1913).

Aussi le père d'Antoine Rabbath nourrissait-il l'espoir de voir son commerce prospérer plus que jamais sous la direction d'un tel fils, et il ne consentait pas, quoique bon catholique, au départ qui brisait la brillante chaîne de ses rêves paternels. Le jeune collégien, avant même d'avoir achevé ses études, fut placé dans la maison de commerce de son beau-frère, à Alexandrie. Un an s'écoula, au bout duquel le jeune homme, sentant plus irrésistible que jamais au fond du cœur l'appel de la vocation religieuse, ne prit plus conseil que de lui-même et de sa conscience. Il s'embarqua pour la France ; et de là il partit pour le noviciat de la Province de Lyon, déjà transféré depuis plusieurs années en Angleterre. Appliqué plus tard à compléter sa formation par de sérieuses études littéraires, philosophiques et théologiques, le P. Rabbath réalisa les espérances que sa première jeunesse avait fait concevoir. En même temps son zèle et ses vertus indiscutables qui, dans les relations avec les étrangers, se tempéraient d'une prévenance discrète, promettaient un excellent ouvrier apostolique.

Dès les premières années de sa vie religieuse, un désir avait commencé de le hanter : connaître et faire connaître les travaux des anciens missionnaires, des Jésuites surtout. Il employait déjà la plus grande partie de ses vacances à copier de sa main ou à faire copier les documents dont il se proposait d'entreprendre plus tard la publication. A vrai dire, ces documents, surtout ceux qui sont tirés des Archives de la Compagnie de Jésus, n'ont pas tous été recueillis par le P. Rabbath. Nous pensons bien être son interprète, et satisfaire en même temps à un petit devoir de justice, en déclarant que plusieurs vétérans de la mission de Syrie, et en particu-

lier le P. Abougit (1), avaient déjà réuni plus de 2500 pages manuscrites. Mais l'idée de compléter ce recueil en fouillant les bibliothèques publiques, comme le projet de publier les pièces si laborieusement rassemblées, sont bien propres au P. Rabbath.

Déchargé de tout emploi, il aurait probablemeut publié la moitié de la collection. Mais, sans parler de la longue formation intellectuelle et religieuse exigée par son institut, il dut passer trois ans dans les fonctions de professeur ou surveillant au collège de Beyrouth ; et ce fut l'époque où il fit représenter sa tragédie arabe des Barmécides, publiée plus tard dans la revue arabe *Al-Machriq*.

Retourné en Europe pour ses études théologiques, il assistait et prenait la parole au Congrès des Orientalistes tenu à Paris en 1897. Rentré en Syrie en 1902, il remplit avec un égal succès une triple tâche. Il fut missionnaire, soit à Beyrouth, soit dans les diverses régions du Liban. Dans l'intervalle de ces prédications ou de ces excursions apostoliques, il écrivit de nombreux articles pour la revue arabe *Al-Machriq* (2), et pour le journal arabe *Al-Bachir*, dont il fut le directeur de 1902 à 1905. Puis, aussitôt que ces divers travaux lui donnaient quelque répit, il reprenait la publication de ses documents ; car il ne désirait rien tant que de faire connaître les travaux des anciens missionnaires et d'augmenter ainsi les sympathies de l'Europe pour un pays qu'il aimait beaucoup, mais sans exclusivisme.

---

(1) Le P. Louis-Xavier Abougit avait copié ou fait copier ces pièces d'après l'original, pendant son séjour à Rome en 1846. — Né au Puy en 1819, il entra dans la Compagnie de Jésus en 1842, partit pour la Syrie en 1846. Il enseigna quelque temps la théologie morale à Ghazir, et se montra, jusqu'au déclin complet de ses forces, missionnaire infatigable. Il mourut à Ghazir, le 16 Juillet 1895.—Voir la liste de ses nombreuses publications dans Sommervogel, *Biblioth. de la C[ie] de Jésus,* t. VIII, Supplément, Paris, 1898, pp. 1564, 1565.

(2) Voici la liste des publications du P. Rabbath parues dans le *Machriq*: Le roi du Maroc et le pape Innocent IV: t. VI, 1109.—Les Eglises orientales et les erreurs calvinistes au 17[e] siècle : VI, 766, 795. — Réponse du patriarche Macaire aux erreurs calvinistes : VII, 766, 795. — Clément VII et Gabriel, patriarche des Coptes : VII, 852, 881, 955. — Un nouveau document du patriarche Gabriel : X, 534.—Les 39 articles de l'Eglise anglicane : VII, 935. — Ho-

Il y a quelques années, plusieurs des principaux personnages du rite syrien, qui considéraient les mérites de leur distingué compatriote comme un titre de gloire pour leur nation, s'avisèrent de lui proposer un siège épiscopal syrien. Dans leur pensée, il devait même, le cas échéant, occuper un siège plus élevé.

Fidèle à ses vœux, il déclina ces avances avec autant de fermeté que de courtoisie. Il n'ignorait sans doute pas les épines dont une couronne épiscopale ou patriarcale est hérissée en Orient, plus encore qu'en Occident. Mais il suffisait que la dignité dont on voulait l'investir fût peu compatible avec sa vocation, pour qu'il l'écartât résolument de sa tête : et puis, s'il était heureux de se dépenser généreusement à instruire et à évangéliser les Chrétiens de tous rites, il se souciait moins de limiter ses efforts à une petite portion du vaste champ ouvert au missionnaire catholique.

Vers le temps où il se dérobait ainsi au redoutable honneur de l'épiscopat, il se livrait tout entier à des excursions apostoliques, autant pour satisfaire le zèle qui l'animait, que pour fortifier ses yeux dont la fatigue était due en partie à ses efforts pour déchiffrer les photographies de certains manuscrits.

Pendant le carême de 1911, il prêchait avec sa facilité, son entrain et son succès ordinaires dans le grand village d'Amchit, situé à 30 kilomètres au nord-est de Beyrouth. Quelques agitateurs, révoltés contre leur Patriarche, résolurent d'arrêter, par un acte de violence, ses prédications. Un vaurien, à leur instigation, lança une cartouche de dynamite devant la maison où il logeait. Le Père ne fut pas atteint ; toutefois, le choc physique et surtout la secousse morale, produite sur son organisme nerveux et délicat, furent extrêmes ; on peut même se demander si ce contre-coup n'avança

---

mélie de saint Jean-Chrysostome, d'après un ancien ms. : VIII, 34. — Décorations officielles du Saint-Siège : IX, 289. — Un Oriental compagnon des premiers conquérants du Pérou : IX, 15. — Traditions chrétiennes en Amérique avant Christophe Colomb : IX, 73. — Vie de Abdallah Qaraali par son disciple Boudi (18e siècle): X, 625, 595, 730, 798. — Premier voyage d'un Oriental en Amérique : V, 821 ; IX, 470. — Les livres canoniques dans l'Eglise orthodoxe : XII, 801. — Les Barmécides (tragédie) XIII, 252, 355, 418, 498. — L'émigrant syrien en Amérique : XIII, 926. — La tentation de Jésus-Christ au désert, 205. — Les SS. Evangiles : authenticité, intégrité, véracité, 241, 333, 598, 598, 692, 910. — Relations entre l'Orient et l'Occident, 548.

pas de quelques mois la manifestation du mal qui, déjà, le minait sourdement. — Peu de mois après cet attentat, des douleurs d'entrailles trahirent la présence d'une maladie que ni la science ni les soins les plus dévoués ne pouvaient conjurer.

Toutes les ressources de l'art médical et de la charité fraternelle la plus attentive lui furent prodiguées, à Beyrouth comme à Lyon. Dans cette dernière ville, un habile chirurgien, en pratiquant une opération, essaya d'extirper le mal dont on venait de reconnaître la nature. La marche du cancer fut ainsi retardée, mais non arrêtée : la vie du pauvre malade ne fut bientôt plus qu'une longue et douloureuse agonie. Au retour de Lyon, force lui fut de s'aliter à Alexandrie, d'abord chez son frère, puis au collège Saint-François-Xavier, dirigé par les Jésuites et proche des magasins de M. Salim Rabbath. Là, entouré des soins les plus prévenants qui continuaient ceux de sa famille, il attendit avec une résignation et une patience admirables, le signal de la délivrance : offrant à Dieu, d'un grand cœur, le sacrifice de sa vie, pour l'Eglise, la Compagnie de Jésus et pour la prospérité, religieuse surtout, de sa chère Syrie. Laissant ainsi tous ceux qui l'approchaient à la fois émus de pitié et profondément édifiés, il se dégagea de ses liens mortels, le 11 mai 1913, un mois et demi avant d'avoir achevé la 46e année de son âge.

B. Nonobstant de sérieuses raisons, telles que le manque de loisirs suffisants, qui nous dissuadaient d'entreprendre l'œuvre de publication, interrompue par le décès du très régretté Père Rabbath, nous nous sommes incliné devant les invitations autorisées qui nous étaient faites. Toutefois, comme la bonne volonté, par elle seule, n'est pas, ici, une garantie suffisante, nous n'espérons pas atteindre, dans notre travail, le degré de perfection réalisé en beaucoup d'œuvres similaires. Au surplus, ce n'est pas à nous que revient le mérite d'avoir recueilli les documents dont nous continuons la publication. A ce point de vue, nous déclinons tout l'honneur et aussi toute responsabilité. Nous avons sous les yeux des pièces de toute provenance : il en est beaucoup de complètes, et dont l'origine est indiquée ; d'autres sont incomplètes et se réduisent à un ou plusieurs extraits, ou même à une simple analyse ; enfin, dans quelques cas, assez rares, la provenance de la pièce n'est pas marquée.

ou ne porte qu'une date incertaine. Ne pouvant, d'ordinaire, soumettre à un nouveau contrôle ces documents, nous les livrerons tels que nous les avons reçus et, cela va de soi, sans altération, coupure ou déguisement d'aucune sorte. Que cette sincérité soit notre excuse, si nous ne retranchons pas des lettres du P. Maniglier par exemple certaines affaires de comptes, fastidieuses pour la plupart des lecteurs, mais qui nous fournissent l'un des traits caractéristiques de la situation d'une communauté sous le vieux régime turc.

Déjà, dans ce fascicule, nous aurions voulu suivre plus strictement l'ordre chronologique. Mais le choix des pièces publiées dans les cinq premiers fascicules, et où nombre de questions importantes ont été traitées, restreignait un peu notre liberté de méthode et, d'autre part, diminuait les inconvénients d'un certain éclectisme. — Bien que la plupart des questions auxquelles ont trait les documents du fascicule VI soient déjà quelque peu connues par les lecteurs des précédentes livraisons, nous avons jugé utile de mettre une sorte d'introduction en tête de telle ou telle série de documents. En raison de ces aperçus plus synthétiques et du supplément de lumière, résultant de la juxtaposition des pièces relatives à la même matière ou à la même période, il semblait superflu de multiplier les indications et les détails autour de certains noms. Car ce n'est pas une histoire que nous composons : ce sont des matériaux d'importance diverse que nous mettons à la disposition de tous ceux qu'intéresse l'histoire du Levant et, en particulier, celle du mouvement chrétien et catholique, en Turquie et en Perse.

D'ailleurs, les différentes pièces, connexes l'une à l'autre, ne peuvent que rarement, en raison de leur nombre, de leur date, des autres questions qu'elles soulèvent, paraître dans le même fascicule. Ces documents ajournés sont destinés à être publiés plus tard ; ainsi, les informations se compléteront peu à peu et, sauf le fini et l'harmonie qui résultent de l'art et de la composition, elles fourniront sur certains points une connaissance exacte, provenant directement des sources. — Pour faciliter l'utilisation des documents inédits, il faudra naturellement, comme pour le tome Ier, faire suivre chaque volume d'une table détaillée des noms et des matières.

Tel est le plan que nous suivrons, dans la mesure où la Providence, maîtresse de notre activité ainsi que de nos jours, permettra de l'accomplir. Nous remercions à l'avance tous ceux dont nous at-

tendons aide ou conseil et, particulièrement, avec le R. P. Ley, le R. P. L. Cheikho, si parfaitement versé dans la connaissance des choses religieuses de l'Orient. C'est justice, enfin, d'envoyer un hommage reconnaissant à ceux qui, avec autant de largeur d'esprit que de générosité, veulent que, dans la mesure où cela dépend d'eux, l'histoire de la Compagnie de Jésus et de ses Missions soit présentée sans fard, telle que la montre la sincérité des documents.

François Tournebize, s. j.

Beyrouth, le 26 *février* 1914.

I.

Lettre du consul d'Alep a l'ambassadeur [marquis de Villeneuve]. (*suite*) (1).

1. Comme il ne serait pas prudent de confier ce paquet cy à un *olak* (2) à Alep, de peur d'interception, je me hâte de l'envoyer par un courrier au *Baylan* (3), afin qu'on le remette au premier olak qui passera allant à Constantinople. Je crains que les informations du pacha sur cette affaire ne précèdent de beaucoup la réception de cette lettre, et que V. E. ne trouve les esprits de la Porte tout à fait prévenus contre les missionnaires. On me rend en ce moment la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois passé.

L'archevêque Aftimos au Roi (4).

28 Septembre 1706.

(Aff. Etr. Aff. religieuses et Missions du Levant).

2. A Sa Majesté, notre seigneur, roi des rois, très puissant et très-haut, de la religion chrétienne. Que Dieu vous conserve à notre affection, augmente votre gloire et vous rende toujours victorieux et triomphant, en Orient et en Occident, pour la propagation de la religion du Christ !

---

(1) Voir le commencement de la lettre, t. II, fasc. 2, pp. 406-408.

(2) *Oulaq* , courrier, messager, surtout courrier à cheval, par opposition à *sa'yi*, coureur. — Barbier de Meynard, Dict. turc-français, vol I. p. 187.

(3) Village qui servait de station estivale, à deux lieues d'Alexandrette.

(4) Aftimos, identique avec Euthyme, Eufthymios, dont il est longuement parlé dans le T. I des *Doc.* pp. 536-543, 548-553, etc. Il est mort en 1824, *ibid.* p. 566.

Quoique nos cous soient courbés sous le joug des musulmans, nous nous reconnaissons vos sujets et ceux de vos ancêtres.

C'est pourquoi, tous nous offrons au Dieu très-haut nos supplications pour vous et pour votre famille dans toutes nos prières. A vous, comme à un père tendre et bienfaisant, nous offrons notre gratitude pour l'aumône de cent piastres que Votre Majesté a fait parvenir à notre prêtre, par la main de Monsieur Pontchartrain, en vue d'un hospice que nous avions l'intention d'établir. Et maintenant, par votre concours, il est achevé et est devenu un refuge pour les malades et pour les pélerins de Jérusalem, de toutes les nations chrétiennes.

Notre gratitude augmente pour vos bienfaits envers le fils de notre sœur, qui a été élevé sous votre ombre et a acquis quelques connaissances, comme il nous en a écrit (1). Pour cela, nous ne cesserons de prier Dieu de protéger vos drapeaux et d'élever votre gloire ; qu'il mette la paix et la concorde entre tous les rois chrétiens, pour l'exaltation de la religion chrétienne catholique, et qu'il répande sur vous l'abondance des trésors de ses bénédictions.

† L. S. Le serviteur qui prie pour V. M.

Aftimos, Archevêque de Tyr et Sidon, fils de l'Eglise Romaine.

Le P. Bourgnon S. J. au P. [Claude] Gérin a Damas (2).

Constantinople, 3 juin 1725

(Aff. Etr. Corr. dipl. Turquie. T. 70, f. 143).

3. **Sommaire** : A. Nouvelle apportée à Constantinople de la délivrance d'un prisonnier catholique par les Janissaires. —B. Le patriarche Sylvestre menace, puis s'adoucit par suite des remontrances venues de l'ambassadeur. Prudence recommandée aux missionnaires.

A. Par le retour de l'exprès de Damas, renvoyé d'ici il y a quelques jours, j'ai eu l'honneur de vous marquer comme S. E.

(1) Voir plus loin. Lettres sur les enfants de langues élevés à Paris, au collège Louis le Grand, n. 42 et suiv.

(2) Jacques Bourgnon, de la prov. d'Aquitaine, novice en oct. 1677, mort

M. notre ambassadeur avait mené heureusement et habilement vos affaires jusqu'au point d'avoir de la Porte les meilleures paroles du monde pour un commandement des plus favorables dans la situation présente.

Les choses en étaient là et montraient une face riante, ainsi que je vous l'ai écrit, lorsque tout à coup survint de chez vous un exprès, dépêché en diligence de la part de vos adversaires, avec la nouvelle tumultueuse d'un de vos catholiques, enlevé de force, par des janissaires, de la propre maison et garde du chaoux de la Porte, qui l'avait chez lui en arrêt. Rien ne pouvait survenir de plus mal à propos dans la conjoncture où les esprits n'étaient encore qu'à demi calmés. Le feu mal éteint se ralluma dans toute sa plus grande force, le commandement promis demeura là ; on ne put plus retenir les ordres fâcheux qui sont partis, et dont nous vous avons avertis et priés de vous garder personnellement, avec toute l'attention et toute la prudence possible.

B. Depuis cela, M. l'ambassadeur, toujours attentif à saisir toutes les ouvertures favorables et à les hâter, quand elles tardent trop, vient de faire par ses drogmans une fort bonne chose, dont il est à propos que vous soyez tous instruits. Le 30 Mai, le sieur Fornetty alla au patriarche Sylvestre, lequel d'abord lui dit, en homme indigné et qui se sentait soutenu, que, le jour précédent, il il avait reçu des lettres de Damas, par lesquelles on lui assurait que s'il n'envoyait pas un commandement pour chasser les religieux francs et abattre leurs écoles, il n'y aura jamais de repos dans le pays, que les dites lettres ajoutaient que les missionnaires disaient à leurs nouveaux convertis qu'il n'y avait point de salut pour eux, s'ils allaient aux églises grecques autrement que par curiosité ou divertissement. C'est apparemment là une pure calomnie de la part des schismatiques; mais je vous laisse à juger avec quelle malignité ils doivent envenimer les choses tant soit peu vraies, puisqu'ils ont la hardiesse et l'impudence de recourir à de pareilles faussetés.

---

dans les missions de l'Archipel en 1727. Voir *Hist. de l'Acad. des sciences*, 1708, p. 23-26 ; *Mémoires de Trévoux*, juillet 1708, p. 1261-1276. — *Lettres édif.* Edit. du Panthéon littéraire. Paris, 1875, t. I. p. 45. — Sommervogel, *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, II, 37-38.

Le sieur Fornetty et le drogman du Capitan Pacha avec lui détruisirent conjointement cette accusation controuvée, assurant que les deux parties vivaient sur cela et sur bien d'autres points dans une parfaite intelligence, et que lui, patriarche, il en serait pleinement convaincu lorsqu'il se serait abouché avec Son Excellence, qu'il trouverait un seigneur plein d'honneur et d'équité.

Le Patriarche témoigna être fort sensible à l'espérance qu'ils lui donnèrent d'une entrevue, disant que ce serait pour lui, quand il plairait à Son Excellence, qu'il n'avait qu'à lui faire dire le jour et l'heure.

C. Jusqu'ici, comme vous voyez, les choses commencent à reprendre un assez bon train. J'espère qu'il sera encore meilleur quand Son Excellence aura vu le patriarche, ce qui sera dans peu, et vous en serez instruit par le premier ordinaire, si ce n'est même par celui-ci. Je reviens, s'il vous plaît, à vous recommander une extrême réserve et une cessation entière de tout ce qui pourrait blesser ou effaroucher les mauvais esprits des schismatiques. Votre Révérence sait mieux que moi que le vrai zèle de la gloire de Dieu n'est pas moins à savoir plier et se cacher à propos qu'à être ferme et à se montrer au grand jour, lorsque les conjonctures le permettent ; vous êtes tous dans le pays de ces gens-là et à leur merci. La Porte est éloignée de vous et prévenue de plus contre vous ; un mauvais coup est bientôt parti, et un soulèvement général bientôt formé, avant que plaintes soient faites et raisons entendues ; le mal peut gagner si rapidement et aller si avant que toute l'autorité des ambassadeurs ni toutes les capitulations des deux Empires ne pourraient pas quelquefois l'arrêter, au lieu que souvent rien n'est plus aisé que de tout prévenir avec un peu de flegme et un peu de patience.

Extrait d'une lettre de M. le marquis de Villeneufve

au Ministre (Cardinal de Fleury), 17 septembre 1730.

(Aff. Etr. Corresp. diplom. Turquie, T. 82, f. 380)

4. **Sommaire :** A. Avanie contre les Franciscains à Damas, à l'occasion de cérémonies religieuses faites avec des ornements verts. — B. Il est à sou-

haiter qu'on éloigne de Damas le religieux qui pousse les Grecs à adopter le rite latin.

A. Par mes précédentes Lettres, j'ay eu l'honneur de vous informer, Monseigneur, des mouvements qui se sont nouvellement élevés contre les missionnaires, à l'occasion des ordres que la Cour de Rome a donnés en dernier lieu pour la confirmation du patriarche Cyrille (1), et des décrets de la *Propagande de fide* sur quelques points de discipline qui concernent les rites des Grecs catholiques et des Latins (2). Ces divisions ont [suscité ?] depuis peu une affaire contre les Religieux de Terre Sainte à Damas ; les missionnaires de cette ville paraissaient assez tranquilles depuis les lettres de recommandation que je leur avais procurées pour le Pacha. Mais le 4 du mois de Juin dernier, les Grecs excitèrent une espèce de tumulte contre les Pères, de Terre Sainte, dans l'église desquels quelques Turcs s'aperçurent qu'on officiait avec des ornements verts, et, sous ce prétexte, le peuple animé par un chérif se souleva contre ces Religieux (3).

La sédition était fomentée par un certain Christophore, moine grec qui se dit vicaire du patriarche Sylvestre, et qui distribuait sous main de l'argent pour animer le peuple contre les missionnaires, et principalement contre le Père Thomas de Compaya, Espa-

(1) Le patriarche Cyrille, jadis Séraphim Tanas. Voir t. I, p. 537 et note 2, p. 542, 545-596 ; t. II, p. 381, 390-394, 402-406, etc. En 1743, une dernière tentative pour replacer Cyrille sur le siège de Damas échouera. *Arch. Aff. Etrang. Turquie* 1772-1775; 4ᵉ *suppl.* vol. 158.—Il mourra en 1760, après avoir, de sa propre autorité, désigné comme son successeur son petit neveu Giauhar, consacré sous le nom d'Athanase. Rome annula cette élection. Maxime évêque d'Alep, nommé patriarche, mourut en 1761.

(2) Voir sur ces décisions de la S. Congrégation le t. II, des *Doc.* p. 402-405. — Une nouvelle instruction, interdisant la *communicatio in divinis cum haereticis et schismaticis,* venait alors de paraître, année 1729, dans *Collectanea S. Congreg. de Propag. Fide*, t. I, n. 311, p. 99-101. Voir aussi, dans *Juris pontif. de Prop. F.*, une décision du 9 juillet 1723, p. 290.

(3). Les couleurs vertes étant celles du prophète, le chrétien qui, pour quelque raison que ce fût, se servait d'étoffes vertes, commettait aux yeux des musulmans, une profanation. Les Jésuites d'Alep, qui, sans songer à mal, avaient placé un rideau de serge verte devant un cabinet, faillirent payer cher cette imprudence. Lettre du Consul Pelleran, 20 mai 1716 ; voir aussi t. I. des *Doc.* p. 529.

gnol, qui fait les fonctions de grand vicaire du Patriarche d'Antioche, et qui fut saisi et mis en prison, d'où les Pères de Terre Sainte ne trouvèrent moyen de le faire sortir, deux jours après, qu'en payant au Mousselem une somme d'environ mille écus. Tout ce que j'ai pu faire en faveur des Missionnaires, lorsque j'ai été informé de cette avanie, a été de leur procurer une nouvelle lettre pour le Pacha de la part de son protecteur, et deux autres Lettres, l'une de la part du Mufty de Constantinople pour celui de Damas, et l'autre de la part du Janissaire Agha pour les officiers des Janissaires. J'espère qu'à la faveur de ces recommandations, le Pacha fera punir les auteurs de ce dernier tumulte, et que le Mufty et les officiers des Janissaires contiendront à l'avenir les gens de loy et les gens de guerre, quoique la mauvaise volonté des hérétiques et l'avidité des Turcs ayent été la principale cause de cette affaire.

B. La conduite du P. Thomas de Compaya n'a pas laissé d'y contribuer aussi (1). J'ai été averti par des lettres du patriarche Cyrille et des missionnaires Jésuites et Capucins, que ce Religieux engage les Grecs catholiques à quitter les rites et coutumes de l'Eglise Grecque contre les vues de la Cour de Rome, et qu'il a ouvert depuis quelques années à Damas une église publique dans l'intérieur de l'hospice de Terre Sainte, où les hommes et les femmes vont indifféremment et ouvertement assister aux offices divins. On m'avait écrit, il y a quelque temps, en m'insinuant que l'on doutait que cette église fût autorisée par un Barat, et qu'elle ne manquerait pas de fournir un prétexte aux schismatiques pour susciter des avanies aux missionnaires. Par les informations que je pris sur cette affaire, je vérifiay que cette église avait été autorisée par un commandement de la Porte, ce qui me fit regarder les avis qu'on m'avait donnés à cet égard comme l'effet d'une jalousie assez ordinaire parmi les missionnaires. Mais reconnaissant aujourd'hui qu'il est vrai que le Père de Compaya n'use pas d'assez de ménagements, et ayant appris d'ailleurs que les principaux officiers de Damas ont écrit à la Porte que ce Père excite, parmi les chrétiens de différents rites, des divisions et des troubles, tandis que ces mêmes

(1) Sur le P. Thomas de Compaya, voir t. I, p. 591, 596 ; t. II. p. 364, en note, etc.

officiers se louent de la conduite de tous les autres missionnaires, j'ai cru devoir prendre le parti de l'écrire un peu fortement à ce Religieux, de faire cesser à l'avenir les prétextes qui ont donné lieu à ces plaintes. Je pense même qu'il serait à propos que ses supérieurs le retirassent de Damas, pour prévenir les suites que pourrait avoir une conduite si peu ménagée.

Lettre de l'Ambassadeur (de Villeneuve) au ministre (1)

16 septembre 1730.

(T. 82, f. 369)

5. **Sommaire** : Demande par le patriarche Cyrille d'un passeport en faveur d'une saïque. On ne peut y satisfaire.

Le patriarche Cyrille m'a écrit une lettre, où, après m'avoir représenté sa pauvreté et celle des religieux du monastère de St Sauveur de Seyde, avec lesquels il a été obligé de se retirer pour se mettre à couvert de la persécution, il me propose comme un moyen propre à leur procurer quelque secours, d'obtenir en leur faveur un passeport sous le nom de Barachat Sobhani, marchand de Damas, pour faire naviguer sur les côtes de Syrie une saïque sous le titre de St Sauveur, qui, par le moyen de ce passeport, serait à l'abri des corsaires maltais, et dont les profits aideraient beaucoup à la subsistance de ce monastère, qui serait interessé au commerce de ce bâtiment. J'ai répondu au patriarche que sa demande était absolument opposée à la disposition des ordonnances du royaume.

6. Excommunication lancée en 1725 par les Grecs contre le patriarche Cyrille et ses adhérents (2).

(Traduction)

A. Des causes de la propagation de la peste des hérésies

(1) Voir lettre précédente ; et, sur Cyrille, la note 1.

(2) Nous trouvons dans les notes laissées par le regretté P. Rabbath

PAPALES ET DU SCHISME EN SYRIE, ET DE CEUX QUI EN ONT ÉTÉ LA CAUSE. (CH. IX).

Il y a un peu plus de 140 ans, quelques papistes apportèrent en Syrie la contagion pestilentielle de l'hérésie et du schisme. Par l'emploi de moyens coupables, ils contaminèrent du poison de cette peste, d'abord quelques orthodoxes de Jérusalem ; ils gagnèrent quelques adhérents par des services rendus, des aumônes et des emplois ; ils permirent l'exercice des fonctions sacrées à un de nos prêtres qui avait été dépouillé de la dignité sacerdotale par son supérieur et qui s'était adressé à eux.

Ce poison se répandit ensuite dans le patriarcat d'Antioche : les missionnaires employèrent leurs artifices à Damas et à Alep, auprès des deux patriarches Cyrille (1) et Athanase qui étaient contemporains, et qui furent trompés par eux. Espérant que les missionnaires les aideraient à se maintenir sur le siège patriarcal, et conseillés par eux, les deux patriarches écrivirent au Pape de Rome, exprimant leur volonté de l'union, comme il résulte des textes de leurs lettres écrites par le fils du curé Thomas, l'Alepin schismatique.

Cette peste s'est propagée à Saïda par l'évêque de cette ville, Euthyme, qui s'était révolté contre son patriarche Cyrille, parce que ce dernier voulait le forcer de rendre les ornements patriarcaux que le Pape de Rome avait envoyés à sa Béatitude et dont Euthyme s'était emparé. Par ses ruses hypocrites, cet évêque répandit cette peste parmi ses ouailles (2).

---

cette traduction corrigée de sa main. Les deux chapitres que nous publions sont traduits d'un manuscrit arabe de date récente, composé par un Grec dissident et conservé dans la Bibliothèque Orientale de l'Université S[t] Joseph de Beyrouth. L'écrit complet a pour titre, *Histoire du schisme*, et, par ce mot, l'auteur entend le schisme de l'Eglise Romaine qui se serait séparée de l'Eglise Orientale Orthodoxe. Très-violent dans son langage, il accommode à ses préjugés l'histoire du Concile de Florence, ainsi que le mouvement de retour de l'Eglise Grecque au sein de l'Eglise universellle. On peut comparer les passages que nous publions avec l'*Admonition* d'Avril 1724, et l'*Excommunication* de Cyrille, Décembre 1724. Cf. Mansi, T. 37, col. 209-226. (Nouvelle édition).

(1) Cyrille V. Voir *Doc.* t. I. p. 609. Sur le patriarche Athanase, p. 545-561.

(2) Euthyme. Voir n. 2 dans ce fasc. avec la note. L'auteur du factum est très mal informé.

Cette peste s'étendit aussi à la plupart des Grecs d'Alep. En voici les causes :

1° L'astuce des missionnaires qui les gagnaient en leur faisant croire à la similitude des deux croyances (des Grecs et des Latins), en donnant des aumônes aux pauvres, en fréquentant l'église, les maisons du Patriarche et de ceux de la nation. Pour tromper les simples, ils leur offraient des commentaires erronés des Livres sacrés ou des textes falsifiés des S[ts] Pères. Ainsi ils gagnèrent le clergé et les principaux de notre nation et ils les empêchèrent de communiquer avec nous sous prétexte que nous étions schismatiques.

2° La faiblesse du Patriarche Athanase qui, par amour du repos, supporta cette conduite des missionnaires et les rapports de la nation avec eux ; il s'opposa plus tard à eux, pressé qu'il était par la décision du Très Saint Patriarche œcuménique de Constantinople et du Saint Synode, qui lui enjoignaient de réparer les conséquences de sa faiblesse passée (1).

3° La conduite de l'évêque grec Gérasimos, qui, pour sa fausse croyance, fut frappé d'interdit et d'excommunication. (2).

4° Le mécontentement de la nation elle-même. Elle reprochait au patriarche d'avoir changé sa manière de faire avec elle, d'avoir exilé son évêque Gérasimos à la citadelle de Baalbek, (ce qui eut lieu à cause de sa mauvaise croyance).

5° La douleur des Grecs de voir le Synode de Constantinople lancer les châtiments contre quelques-uns d'entre eux et leur évêque.

Cette peste se propagea à Damas. Les propagateurs furent les missionnaires qui gagnèrent le patriarche Cyrille et la nation, à l'exemple de leurs confrères d'Alep et par les mêmes moyens ; la seconde cause fut la violence du prétendu patriarche Séraphim (3), qui s'empara du siège d'Antioche et fit sa demeure pendant quelque temps à Damas et attira à ses erreurs une partie de la nation.

---

(1) Il s'agit du patriarche Jérémie, Eremia. Voir *Doc.* t. I. 546, 548, etc.

(2) Gérasimos (Khouri Georges) T. I. des *Doc.* p. 609. Voir la note du n. 4.

(3) Cyrille VI (Séraphim Tanas) élu patriarche en 1624. *Doc.* I. p. 569 ; voir en général pp. 545-569, et les n. 4 et 5 de ce fasc.

Cette peste s'étendit au Liban et aux environs, grâce à l'enseignement papiste semé par le curé Nicolas Sayegh et par Abdallah Zakher (1) ; quelques moines excommuniés soutenus par le prétendu patriarche Séraphim et protégés par l'Emir Haïdar Chéhab et son successeur aidèrent à cette diffusion.

Elle s'étendit aussi sur quelques habitants de Baalbek, dans tout le village de Er-Ras et ailleurs, par la fraude de Séraphim, qui s'était enfui au Liban, et par ses moines. Elle s'étendit même jusqu'à la ville de Beyrouth, causée par le même Séraphim qui, par son astuce, gagna la célèbre famille Dahhan et établit un de ses membres évêque sur elle, Joasaph, moine chouérite, qui parvint à augmenter le nombre des trompés.

Elle s'étendit à Homs par le moyen de l'évêque interdit et excommunié de cette ville, Ignace, et l'activité de quelques écrivains étrangers.

Pleurons, nous orthodoxes, le fléau de cette peste et prions Dieu avec le prophète : Voyez, Seigneur, notre misère etc...

B. Des chatiments dont furent frappés ceux qui se sont séparés de l'Eglise Grecque-Orthodoxe (Ch. X).

Les chefs de l'Eglise Grecque orthodoxe, ayant appris que les gens mentionnés dans le chapitre précédent avaient déserté la vraie foi et embrassé l'hérésie et le schisme, leur prodiguèrent leurs conseils ; mais convaincus enfin de leur obstination dans l'erreur, ils se virent forcés de lancer la grande excommunication contre chacun d'eux désigné par son nom : prêtres et laïques. Les membres du clergé furent dégradés de la dignité sacerdotale, le même châtiment fut étendu à tous ceux qui se jetteraient dans l'abîme de l'erreur. Voici les déclarations des chefs de l'Eglise grecque orthodoxe, dans leur Concile, réuni à Constantinople en 1725 : Nous dépouillons de toutes les dignités sacerdotales l'excommunié Séraphim qui, le premier, a osé se dire patriarche de cette secte, à cause de sa coupable hérésie, de sa violation de la loi et de sa désobéis-

(1) Abdallah Zakher, voir t. I, p. 568.

sance à la Sainte Eglise de Dieu. Avec lui, nous excommunions tous ceux qui l'ont suivi dans sa triste croyance, à savoir : le misérable Gabriel, fils de Finane Ar-Ramlawy (de Ramla), le misérable néophite qui devint par la permission de Dieu évêque de Saïdnaya (1); le misérable Gérasimos qui devint, par la permission de Dieu, évêque de Homs ; le misérable prêtre Méthodius de Saïda et le misérable prêtre Michel d'Alep, que le misérable Séraphim a prétendu créer évêques ; le prêtre trois fois maudit Wahbé de Lydda ; le misérable prêtre Abd el-Massih Ez-Zabbal et le misérable père Jean Ebn-Khabié, tous deux de Damas ; le misérable prêtre André, des environs de Damas, l'abhorré de Dieu Mansour El-Khayatt Es-Sayfi de Damas, et le trois fois maudit Abdallah Zakher d'Alep.

Tous ceux-ci, nous les avons excommuniés l'année passée, et ils demeurent excommuniés. Excommuniés aussi tous ceux dont nous avons appris l'hérésie et qui sont : le misérable prêtre Georges El-Moussalli (?), le misérable père Joseph Es-Sabbagh, fils du père Sama'an El-‹Attar, de Damas, le misérable père Fadlallah Ebn Foudaîl, tous de Damas, le misérable père Moïse, de Midan (Damas), le misérable père Jean de Djub-Genein, le misérable prêtre Moïse, de Zouk Mikaïl, le misérable prêtre Moïse Ebn--Hamra, de Baalbek, le misérable père Michel de Djoun (Tripoli de Syrie), le prêtre Antoine, fils du prêtre Moïse, et son misérable fils, le père Salomon de Lattaquié, le misérable prêtre Etienne de Saïda, qui est de l'entourage d'Euthyme l'excommunié, qui est mort, le misérable prêtre Ibrahim surnomé El-Mouhdi (le Convertisseur), le misérable prêtre Wakim d'Alep, le misérable prêtre Jean El-Eskaf ; les prêtres trois fois maudits du monastère El-Belmende, du département de Tripoli de Syrie, ainsi que les habitants du monastère de St Jean de Schouaïr ; tous sont de faux prêtres et de faux moines, avec leur supérieur, le misérable prêtre Nicolas fils de Namatallah Es-Sayegh d'Alep et le misérable prêtre Michel d'Alep. Les habitants du monastère du « Sauveur », du département de Saïda, sont aussi tous de faux prêtres et de faux diacres, et les habitants du monastère de Saint Simon sont tous de faux prêtres, de faux diacres et de faux moines. Tous ceux-ci, dont l'erreur nous est connue, nous

(1) Sur ces deux personnages, voir t. I des *Doc.* p. 569, 609 et 614.

déclarons qu'ils sont également excommuniés, ainsi que ceux qui sont cités plus haut. Ils parlent, ils agissent avec la même intention et la même mauvaise opinion qu'eux.

Aussi, par le pouvoir qui nous a été accordé par l'Esprit Saint, nous les dépouillerons eux et tous ceux qui les imiteront de tous les degrés du sacerdoce. Ils seront excommuniés de la part de Dieu, le Père tout Puissant, et ne trouveront point de pardon. Après leur mort, leurs corps ne seront pas détruits ; la pierre et le fer fondront et seront réduits en poudre, et leurs corps ne tomberont pas en poussière. Que les excommunications des 318 Saints Pères qui se sont réunis à Nicée, et des autres Conciles sacrés, tombent sur eux. Que la colère de Dieu pèse sur leurs têtes ! Qu'ils ne voient jamais le bonheur dans aucun jour de leur vie !

Dorénavant, par la suprême parole toute puissante de Dieu, nous déclarons qu'aucun chrétien n'a la permission de les appeler prêtres ou de baiser leurs mains impures, de boire ou de manger avec eux, de les saluer le premier, de leur donner une aumône grande ou petite, de les introduire dans sa maison ou d'entrer en relation avec eux. Nul ne pourra correspondre par lettres avec l'excommunié Séraphim, ni avec les autres excommuniés, ni recevoir d'eux des lettres. Quiconque agit contrairement à notre déclaration tombera sous le châtiment et l'interdit. Nous adressons la parole à nos enfants spirituels et nous leur disons : « Si quelque autre prêtre suit l'exemple pernicieux de ces excommuniés, nul n'a la permission de prier à sa suite, ni d'en recevoir la bénédiction. Qu'il soit à vos yeux comme un païen et un pharisien, et ne l'appelez pas prêtre ».

A ceux que le misérable Séraphim a prétendu sacrer prêtres, nous déclarons : s'ils veulent revenir et se comporter comme des laïcs, qu'ils soient bénis : sinon, qu'ils soient excommuniés ; le courroux de Dieu les atteindra comme il a atteint Dathan et Abiron, car ils accomplissent les fonctions du sacerdoce sans en avoir reçu le pouvoir. Après leur mort, leurs corps ne seront pas détruits et ils demeureront toujours sous le poids de la malédiction éternelle dans les flammes de l'enfer.

II.

Mission auprès du patriarche chaldéen Elie, en 1614.

7. Introduction.

A. Depuis le patriarcat de Jaballaha, mort à Arbèles en 1318, le siège chaldéen était resté séparé de l'Église catholique jusqu'à l'an 1551 (1). A cette date, Simon Bar-Mama (fils de Mama) étant mort, Siméon Denha, fils de son frère, conformément à une coutume abusive déjà ancienne, qui maintenait le patriarcat dans la même famille, fut élu à Mossoul comme successeur de son oncle. Mais le clergé et le peuple chaldéen protestèrent contre cette transmission du patriarcat, comme étant opposée aux canons ecclésiastiques. A la pluralité des suffrages, ils désignèrent comme patriarche Simon Jean Sulaka, archimandrite du couvent de St Hormisdas, situé près de Mossoul. Puis, à l'unanimité, les électeurs décidèrent que Sulaka irait à Rome, pour être confirmé et consacré. Il y parvint le 18 novembre 1552 ; il fut consacré patriarche et reçut le pallium de Jules III. A son retour en Mésopotamie, il ordonna 5 évêques. Mais son rival, Simon Denha, gagna bientôt par ses présents le gouverneur d'Amid, qui, en 1555, emprisonna Sulaka, puis le fit enfermer dans un sac et jeter dans un fleuve (2).

Après la mort de Sulaka, Abdjésus, métropolitain de Gazarte (Gésiré) qui avait reçu l'épiscopat des mains de Sulaka, fut confirmé dans sa charge, à Rome, en 1562 et obtint de Pie IV le pallium (3).

---

(1) A l'époque du concile de Florence, le métropolite de Chypre, Timothée, se réunit cependant à l'Eglise Romaine, comme les Arméniens et les Jacobites. Voir Raynaldi, ad an. 1445. La bulle d'Eugène IV racontant cette union et donnant la profession de foi de Timothée a été traduite en français par A. d'Avril, *La Chaldée chrétienne*, Paris, 1892, p. 39-43.

(2) S. Giamil, Relationes inter Sedem apostolicam et Assyriorum Orientalium seu Chaldaeorum Ecclesiam, Rome, 1902, p. XXXII, 12-30, n. IV, V, VI, XXV, 92.

(3) Voir les sources citées, *Genuinae Relationes*, etc. n. VII-X, p. 27-68.

A son retour de Rome, Abdjésus siégea à Amid avec le titre de patriarche de Mossoul, en même temps qu'un patriarche non uni, reconnu des Chaldéo-Nestoriens, résidait à Mossoul. Mais, bien que le patriarche chaldéen catholique eût ordonné 14 évêques, l'union du métropolitain avec Rome fut interrompue ou sommeilla, après la mort de Abdjésus en 1567. Car, son successeur, le vieux Aatallah n'osa faire le voyage de Rome. Cependant, l'archevêque d'Amid, Elia Hormez Asmar Abib, maintenait, semble-t-il, la profession de foi catholique. Il amena dans le sein de l'Eglise catholique Siméon Denha, archevêque de Gelu, de Seert et Salamas. Le même Siméon Denha fut élu patriarche en 1580, à la mort d'Atallah (Jaballaha). En 1582, il envoya Elie Hormez Abib vers le Pape Grégoire XIII, afin d'obtenir la confirmation et le pallium. Il demandait, en même temps, certaines franchises pour les évêques envoyés auprès des Chaldéens des Indes Orientales, et, en outre, l'appui du pape pour obtenir la restitution d'un hôpital à Jérusalem, ainsi que quelques autres revendications (1).

La clause relative aux Lieux Saints jette déjà quelque lumière sur les difficultés qui entraveront la mission de 1614.

B. Simeon Denha, archevêque de Gelu, avant d'être confirmé par Rome avait quitté Amid, ayant été contraint de s'éloigner par son rival, Elie, qui avait succédé à Siméon Denha Bar-Mama, en qualité de patriarche des Chaldéo-Nestoriens, et continuait de résider au monastère de S[t] Hormisdas. Siméon Denha (1580-1593) était allé résider en Perse, au monastère de S[t] Jean, près de Salamas. C'est là qu'il revint, à son retour de Rome, et mourut en 1593. Ses successeurs, appelés de son nom, *Simon*, transférèrent leur résidence dans le Kurdistan soumis aux Turcs, à Kokchanès, où réside aujourd'hui Simon XVI. Le successeur immédiat de Siméon I Denha, Siméon II, envoya au pape Paul V sa profession de foi datée du 29 juillet 1619, en promettant de se rendre à Rome au mois de Mars de l'année suivante, avec le Père franciscain Thomas de Novare, alors missionnaire à Alep (2).

---

(1) Mêmes sources dans *Genuinae Relationes*, n. XXIV et XXV, p. 88-97. — Voir la *Relatione* d'Abel, évêque de Sidon, *ibidem*, n. XXIX, p. 119.

(2) Voir Al. Assemani: *De Catholicis seu Patriarchis Chaldaeorum et Nestorianorum*, p. 229. Sur Thomas, voir les n. suivants.

C. Pendant que se poursuivait, en Perse, la série des patriarches héritiers de Siméon Denha, dont la plupart envoyèrent leur profession de foi à Rome (1), l'autre série de patriarches, qui succédait à Simon Bar-Mama, avec le titre de patriarches de Babylone et le nom d'Elie, continuait aussi jusqu'à l'an 1778, où elle finit en la personne d'Elie VIII, à Alkosch, près de Mossoul. Or, dans cette série, le successeur immédiat de Simon Bar-Mama, Elie I (1559-1576), vit l'un de ses archevêques Siméon Denha, archevêque de Gelu, Seert et Salamas, abjurer le schisme, (voir plus haut). Elie III (1576-1591), que Giamil identifie avec le précédent, p. XXXIX, fit porter sa profession de foi au pape Sixte-Quint par le moine Abd-Al-Massih, en 1586. Cette profession de foi n'était pourtant pas pure de toute erreur nestorienne. (2).

D. Elie IV (1591-1617) est le patriarche vers lequel le pape Paul V a délégué les deux Jésuites dont nous publions la Relation. Lui-même envoya trois fois au pape des messagers, avec des lettres.

En 1610, il délégua vers le pape Paul V l'archidiacre Adam, qui séjourna trois années à Rome (3) et, après de nombreuses conférences avec les théologiens du Saint-Siège, abjura toutes les divergences dogmatiques de son Eglise. Quelles étaient les principales erreurs des Nestoriens ? Les voici, telles que nous les trouvons dans la Relation de Léonard Abel, évêque de Sidon, envoyée au pape Sixte V, en 1587 : Ils reconnaissaient deux personnes en Jésus-Christ, refusaient d'appeler la Sainte Vierge Mère de Dieu, comme si ce dernier terme ne pouvait s'entendre que de la Trinité ; ils la nommaient seulement Mère de Dieu Verbe et Fils ; ils tenaient Nestorius pour saint et anathématisaient Saint Cyrille ; ils rejetaient le concile d'Ephèse et ceux qui l'ont suivi, contractaient des mariages au degré prohibé, n'avaient plus l'usage de la confession auriculaire faite au prêtre, admettaient la transmission du patriar-

(1) Giamil, ouvrage cité, pages XXXVII, XXXVIII, etc.

(2) Joseph Assemani, *Biblioth. Orient.* I, 549; II, 456 ; III, 622.

(3) Voir le texte italien de cette Relation dans Giamil, ouv. cité n. XXIX, p. 122. Juvencius, *Epitome Historiae S. J.* t. 4, p. 222. Les pages 222-226 résument la relation donnée plus loin.

cat dans la même famille ; le clergé pratiquait la simonie. Paul V, après avoir reçu l'abjuration d'Adam, le fit accompagner en Mésopotamie par deux délégués, le Romain Jean Antoine Marietti et le Maronite Pierre Metoscita, l'un et l'autre prêtres de la Compagnie de Jésus. Les lettres du pape au patriarche chaldéen nous apprennent qu'il s'était décidé à ce choix, soit en raison de la science, du zèle, de la vertu et de la probité des deux Pères, soit pour honorer en eux leur institut, soit aussi en vue d'être agréable à l'archidiacre Adam qui s'était beaucoup entretenu avec les Jésuites, leur avait témoigné une intime amitié et en avait reçu de signalés services, « non vulgaria officia » (1).

E. Mais, comme on le verra par la relation des deux Jésuites, Adam fut fort mécontent de se voir adjoindre deux compagnons, qui avaient été les témoins de son abjuration et étaient à même de raconter exactement au patriarche Elie tout ce qui s'était passé. Dans l'entourage du pape on n'avait pas douté de la sincérité d'Adam (2). Mais ce bon moine, si docile à souscrire la complète profession de foi catholique, quand il se trouvait à Rome, n'osait plus, faute de courage ou de conviction, dire anathème à Nestorius, en présence d'un clergé peu instruit, rebelle à cette condamnation. Revenant vers son patriarche après avoir été comblé d'éloges par la cour de Rome, mais sans avoir obtenu la chapelle tant désirée

---

(1) Voir ces lettres dans Pierre Strozza, le secrétaire de Paul V, *Dogmata et Synodalia Chaldaeorum*, Rome, 1617 ; et dans *Genuinae Relationes*, n. XXXVI, p. 135, 136 ; n. XXXVII, p. 136, 137 ; XL, 189, 190 ; lettre au patriarche maronite d'Antioche, Pierre Jean d'Ehden (1609-1634) et à Georges Amira, archevêque d'Ehden, son vicaire. *Genuinae relationes*, n. XXXIII, p. 132, 133. Cette lettre, qui recommande Adam, dont l'abjuration a été prononcée sans réserve, est datée du 25 mars 1614. Une autre lettre au même patriarche recommande les deux délégués jésuites et porte la même date ; n. XXXVIII, p. 137-138. Georges Amira d'Ehden fut le successeur du patriarche Pierre Jean et siégea de l'an 1634 à l'an 1644. Voir plus loin nos num. 36 D et 40, avec les notes. Le Patriarche El Douwaihi, *Chronologie des patriarches maronites*, ed. de Chartouni, a avancé par erreur le pontificat de G. Amira d'un an.

(2) Voir la lettre de Paul V au patriarche maronite, signalée plus haut, n. XXXIII.

dans le Saint Sépulcre, etc., Adam poussera le dépit jusqu'à rendre les deux Pères responsables de son échec.

Il faut dire que les deux Jésuites, jaloux avant tout de ne pas trahir la mission de confiance qu'ils avaient reçue du pape, ne firent aucune des promesses qui pouvaient charmer Adam et ses confrères ; car ils savaient que ces promesses, comme celles qui auraient donné satisfaction aux visées sur une chapelle du Saint Sépulcre, il n'était pas en leur pouvoir de les réaliser. Ils se gardèrent aussi, peut-être avec excès, de tous ces compliments fort ordinaires en Orient et qui ne laissent pas que de satisfaire bien des auditeurs, alors même qu'il serait naïf de les prendre trop à la lettre. On comprend que Marietti et Metoscita aient manifesté sans ambages leur surprise, en entendant Adam tenir, au sujet de Nestorius, un langage si différent de celui qu'il avait à Rome. D'autre part, le patriarche et ses principaux conseillers éprouvèrent naturellement quelque chose de la mauvaise humeur d'Adam, d'autant plus que ce dernier représentait les deux Jésuites comme étant délégués non par le Pape mais par leur Général.

F. Dans les lettres écrites à Paul V au nom du patriarche, après le retour à Rome des deux Jésuites, nous voyons qu'Elie ne juge pas opportun le choix de ces deux religieux ; il demande qu'à leur place le pape désigne pour cette mission le célèbre Père franciscain Thomas de Novare, qui était alors gardien du couvent d'Alep. Cette faveur fut accordée par une lettre datée du 20 janvier 1616. Le document témoigne de la constante bienveillance du pape pour le patriarche (1).

Le Père Thomas de Novare avait d'ailleurs gagné l'affection et la confiance de ceux auprès desquels il était envoyé. Dans un synode tenu à Amid en 1616, on le chargea de seconder le projet ayant trait au Saint Sépulcre et que poursuivait activement Adam Timothée. Sur ce point, les Pères Franciscains établis à Jérusalem pouvaient ce qui était impossible aux Jésuites. (2) Pourtant, si on re-

(1) *Genuinae relationes*, n. XL, p. 189-190.

(2) *Genuinae relationes*, n. XLII, 44,. Voir plus loin une lettre de Paul V au gardien des Pères Franciscains de Terre Sainte.

garde avec un peu d'attention à travers l'appareil pompeux de vagues formules, on constate que ce zélé missionnaire, au cours de ses deux légations n'obtint pas de la part du Patriarche une rétractation précise des opinions nestoriennes, signalées par les lettres de Rome. A en juger par les documents officiels assez nombreux que nous avons sous les yeux, on échangea, de part et d'autre, des compliments, mais sans avancer beaucoup l'union sur le terrain dogmatique.

G. Le Père Thomas de Novare, avec un de ses confrères, assista au synode d'Amid (1). Là se trouvaient la plupart des principaux personnages signalés dans notre Relation : Elie le « Patriarche de l'Orient»; Gabriel, archevêque d'Hesna ; Timothée, archevêque de Jerusalem et d'Amid, qu'on appelait jusqu'alors Adam, et qui avait pris son nouveau nom au moment de sa promotion après être revenu de Rome ; Elie, archevêque de Seert, et promu à ce siège depuis qu'il avait été remplacé comme évêque d'Amid par Adam Timothée. Nous avons la lettre synodale envoyée par Elie et ses évêques à Paul V ; elle est datée du 8 mars 1616. Le ton est respectueux et le langage exprime une affection presque filiale. Pourtant, les points caractéristiques du nestorianisme ne sont pas encore condamnés avec précision (2).

On s'attendait à une acceptation plus absolue des dogmes catholiques, en lisant la lettre enthousiaste ou mieux le dithyrambe adressé par le Père Thomas à Paul V, et qui sonne comme l'écho des prophéties d'Isaïe ou de l'Apocalypse. Par malheur, le seul renseignement positif fourni par ce document, c'est que, après la lecture des instructions apportées de Rome, les évêques composant le synode ont condamné Nestorius en des termes de réprobation incroyables : « Nestorium et Theodorum et omnia illorum detestanda

(1) Le R. P. Marcellin de Civezza, nous ne savons sur la foi de quel document, raconte que le Père Thomas de Novare, au cours de sa première légation, se fit accompagner du P. Jésuite Marietta, *Histoire universelle des missions franciscaines*, traduction du P. Victor-Bernardin de Rouen, Paris, 1898, t. III, 2e partie, p. 7.

(2) Voir les *Actes* du synode, P. Strozza, *Dogmata et synodalia Chaldaeorum*, p. 11 sq. ; Giamil, *op. cit.*, n. XLII.

dogmata... detestabilioribus quam crédi potest verbis execrati sunt » (1).

H. D'autres informations plus détaillées accompagnaient probablement ce morceau apologétique. Quoiqu'il en soit, le Souverain Pontife, ayant reçu la profession de foi souscrite au synode d'Amid, ne la jugea point satisfaisante en tous points. Sans doute, dans les lettres écrites de Rome après la tenue du synode, comme dans celles qui étaient composées en 1614, les éloges ne manquent pas à l'adresse du patriarche Elie et de ses principaux évêques, Elie, Timothée, Gabriel. Au nom de Paul V, son secrétaire, Pierre Strozza, loue la piété et la prudence d'Adam Timothée (2). Il lui sait gré de tout ce qu'il a fait et souffert, en vue de réconcilier son Eglise avec l'Eglise catholique (3). Il remercie avec une bonté toute paternelle l'archevêque poète Gabriel de ses compliments en vers syriaques, dans lesquels le successeur de Pierre est comparé au soleil (4). Les mêmes paternelles effusions, avec une marque d'estime et de confiance particulière, se retrouvent dans une lettre à l'archevêque Elie, qui, du siège d'Amid, donné à Adam Timothée, avait été transféré à celui de Seert.

Mais tous ces témoignages de bienveillance n'empêchent pas le pape d'exprimer quelques réserves très nettes et de signaler certains points peu orthodoxes dans la lettre synodale écrite d'Amid en 1616. La lettre de Paul V adressée à Elie patriarche de Babylone est datée du 29 juin. En voici la partie essentielle à notre sujet (5) :

« Cum vos dicatis in synodali epistola ad nos missa : *Obedientes sumus sententiae Ecclesiae sanctae Romae, quia confitemur unam Personam Verbi in Christo, sicut arbor, quae inseritur cum alia arbore aliena a natura sua.* Illud dictum *confitemur unam Personam Verbi in Christo,* redditur valde suspectum ex verbis sequen-

---

(1) *Genuinae relationes*, n. XLIV, p. 147-150 ; la lettre est écrite d'Alep, 7 mai 1616.

(2) Même ouvrage n. XLI, p. 141, lettre datée du 20 janvier 1616.

(3) N. L, p. 189.

(4) N. XLVIII, p. 187.

(5) Elle a été publiée par Pierre Strozza, *op. cit*, et par S. Giamil, *Genuinae relationes*, n. XLVII, p. 160-163.

tibus, scilicet, *sicut arbor, quae inseritur cum alia arbore aliena a natura sua* ; nam ex comparatione hac facile inferri posset, reperiri in Christo duas subsistentias cum duabus naturis ; cum utraque arbor, et quæ inseritur, et altera in qua insita est, habeant quodammodo propriam subsistentiam ; et hoc pacto in pessimum, damnatissimumque dogma Nestorii et Theodori recideretur ; qui perverse subdoleque unitatem Personæ cum duabus subsistentiis in Christo Domino nostro ponebant.

Multo quoque gravior adhuc evadit suspicio, quia affirmatis, hanc, quam modo confitemini, *Personae unitatem* in Christo, eamdem credidisse, ac professos esse semper ; ita ut asseratis, nullam unquam fuisse inter nos dissentionem. Sic enim scribitis : *Scimus nos* (1) *fuisse unquam contentionem neque apud nos, neque apud vos adversus invicem ; sed hostes nostri miserunt contra nos blasphemias apud vos.* Plane credimus, vos ita scripsisse studio conciliandæ majoris et constantioris benevolentiæ atque charitatis inter nos. Verum res aliter se habet. Ecclesia namque Sancta Catholica Apostolica Romana, vestrum de dispensatione Verbi Dei Incarnati dogma, Nestorianum esse aperte declaravit ; ipsumque damnavit ; eaque de causa vos separatos esse ab ea universus christianus orbis novit. Et ipse Adam, post diuturnam continuamque unius anni et amplius disputationem, hoc ipsum confessus est ; agnitosque errores alacriter abjuravit, et anathematizavit ; atque, insuper, magna cum pietatis et doctrinæ suæ laude, libellum eruditissimum de orthodoxa fide, et sermonem adversus hæreses dissentientes a veritate Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, postea composuit (2). Quibus scripturis a vobis postmodum in Synodo receptis et approbatis, vos quoque subscripsistis. Dum itaque confitentes Unam Personam Verbi in Christo, affirmatis eodem modo semper hanc personæ unitatem intellexisse, suspectam admodum facitis vestram fidei confessionem. Nam manifestum est vos ante reditum venerabilis fratris Archiepiscopi Timothei, non unam *Personam*, id est

(1) Peut-être *nos* est-il un lapsus calami ou une faute de copiste, au lieu de *non*.

(2) Sur cet écrit, voir Strozza, p. 15 et sq. ; p. 250 et sq.

unam *subsistentiam* sicut nos, sed unum *Parsopa* (1), ut Nestorius, et Theodorus impie ac perverse commenti sunt, in Christo Domino posuisse.

Oportet igitur si desideratis, ut procul dubio nobis persuademus, vere, rite ac stabiliter vos ad Romanam Ecclesiam matrem vestram adjungere, et ab ipsa in gremio suo, ut vehementer optat, amanter recipi, duo faciatis. Primum, ut disertis, claris et apertis verbis confiteamini, unam esse in Christo Deo et homine cum duabus naturis *subsistentiam*, et illam esse divinam ; quam unitatem subsistentiæ et personæ credere profiteamini ad sensum sanctæ Romanæ Catholicæ et Apostolicæ Ecclesiæ ; sicut etiam quod Beatissima Virgo vere sit mater Dei.

Alterum quod facere debetis est, ut declaretis agnovisse errores, quibus implicati longo tempore habiti estis Nestoriani, ideoque anathematizavisse Nestorium et Theodorum omnesque alios hæreticos a sanctis Patribus damnatos, præcipue in Ephesina, Chalcedonensi et Quinta et Sexta universalibus Synodis. Quorum perditorum hæreticorum nomina et doctrinam necesse est ut ex vestris libris abradatis, Nosque de his omnibus per authentica documenta in scriptis certiores faciatis. Quæ omnia cum perfeceritis, ut confidimus, firma et constituta erit vestra cum sancta Romana Ecclesia unitas, atque communio. *Tunc omnia amoris, et charitatis officia vobis alacriores promptioresque praestabimus ; optatum Sacellum in Ecclesia Sanctissimi Sepulchri Redemptoris Nostri Hierosolymis commodius obtinebitis ; et difficultates quas in Indiis patiuntur homines nationis vestrae removebuntur* (2). Nam cum intellexerit charissimus in Christo filius noster Philippus Hispagnarum Rex potentissimus, vos conjunctos nobiscum esse, et Sanctæ Apostolicæ Sedi vere obedientes, nullo pacto permittet vobis detrimentum, aut injuriam inferri, præsertim a Nobis hac de re efficacissime requisitus.

---

(1) Nestorius disait que le Christ est ἕν Πρόσωπον, ce qui peut signifier l'unité morale de deux personnes ou hypostases.

(2) Voir ci-après la lettre d'Abdjesus à l'archevêque de Goa. Les difficultés soulevées contre les évêques chaldéens au Malabar, de la part surtout des Portugais, étaient l'une des raisons apparentes pour lesquelles les patriarches chaldéens se tournaient vers Rome. On implorait l'intervention du pape contre le vice-roi et l'archevêque de Goa, comme on la sollicitait pour obtenir un établissement à Jérusalem, à l'instar des Grecs et des Arméniens.

Ut autem cuncta, quæ necessaria sunt, rite ac facile exequi valeatis, dedimus eidem dilecto filio religioso ac prudenti viro Thomæ, franciscanæ familiæ fratri sacerdoti, tui ac tuorum amantissimo, certam formulam ex qua professionem fidei et damnatorum hæreticorum anathematizationem conscribatis et ad nos mittatis ».

On voit que les faveurs demandées au pape étaient subordonnées à l'acceptation sincère et intégrale de la complète profession de foi confiée au Père Observantin Thomas de Novare. Le Père Thomas parvint-il au résultat tant désiré du pape ? Nous ne connaissons aucun document qui permette de le conclure. Au moment où le gardien des Franciscains d'Alep était chargé de cette nouvelle mission, Elie IV ou VII était mort depuis le 26 mai 1617. Elie V Simon, l'un des héritiers de Bar-Mama, avait été élu au siège laissé vacant par le patriarche de Babylone. Obéissant, lui aussi, au mouvement qui inclinait l'épiscopat chaldéen vers Rome, il avait, de concert avec ses évêques suffragants, envoyé au pape Paul V sa profession de foi. Dans cet écrit, rédigé par Adam Timothée, archevêque d'Amid, l'Eglise Romaine était reconnue comme mère et maîtresse des autres ; mais, en même temps, d'autres dogmes catholiques sur l'Incarnation étaient méconnus, ou exposés d'une manière trop équivoque. Le secrétaire du Saint-Siège, désormais parfaitement averti, relevait ainsi ces graves inexactitudes :

« Sed ex altera parte dolemus admodum, quia, ut accepimus, non eamdem retinetis catholicam doctrinam, quam ab hac Sancta Sede accepistis. Nam vigere apud vos etiam nunc dicitur Nestoriana hæresis, et nomen pessimi Nestorii, atque ejus damnatissimi Theodori Mopsuesteni in maximo honore haberi, quod facile nobis persuadetur, quia in libello (1) quem ad nos misisti de fide catholica compositum ab archiepiscopo Timotheo et a vobis subscriptum, deest sermo docte pariter ac pie et eleganter ab ipso compositus adversus hæreses dissentientes a veritate catholica Sancta Romana, in quo sermone errores refelluntur Nestorii et Theodori atque damnantur (2). Quare non sine gravi dolore hæc scribimus ; recipere tuas litteras, ac te tuosque in communionem Sanctæ Romanæ Ec-

(1) Voir Strozza, *Dogmata etc.*, p. 15 sq.
(2) L'écrit, *Sermo*, auquel fait allusion Paul V, se trouve aussi dans Strozza, *ouv. cité*, p. 205 sq.

clesiæ non possumus, nisi prius impios Nestorium et Theodorum Mopsuestenum eorumque pessimam doctrinam damnaveris, et anathematizaveris, rectamque fidem quam Catholica et Apostolica Romana Ecclesia docet, professus cum archiepiscopis et episcopis rite et e scripto fueris. Ea de causa, dilecto filio Thomæ Novariensi... in mandatis dedimus, ut formulam professionis fidei, cui subscribere debes » (1).

I. Le pape, dans une lettre datée du même jour que le document précédent, 29 juin 1617, chargea le P. Thomas de porter en Mésopotamie la formule de profession de foi, que devaient signer le patriarche Elie Simon et ses évêques (2). Mais il ne paraît pas qu'Elie Simon IV, au cours de son long pontificat terminé en 1660, et malgré plusieurs démarches de sa part, ait donné les gages exigés pour être reçu dans la communion de l'Eglise catholique. Ses deux premiers successeurs, Elie V (1660-1700), Elie VI (1700-1722) ne tentèrent aucune démarche pour se réunir à l'Eglise catholique. Elie VII, le fils du frère du patriarche précédent, fit quelques avances, mais sans offrir au S. Siège, au point de vue dogmatique, la complète soumission requise pour mériter le nom de catholique (3). Aussi bien, est-ce d'une autre source que devait sortir la série des patriarches catholiques qui se continue encore aujourd'hui, en la

(1) Dans le même ouvrage, et dans Giamil, *Genuinae relationes*, etc. n. LI, p. 190, 191.

(2) Strozza, *Dogmata et Synodalia Chaldaeorum*, p. 85-86.

(3) Le Père Thomas, qui, au retour de sa mission en Mésopotamie, avait été nommé custode de Terre Sainte, fut chargé d'une nouvelle mission auprès d'un patriarche chaldéen, comme le prouve la lettre suivante :

Le Père Jagnos (?) Nicolas, nommé Procureur du couvent de Jérusalem à M. de Césy, ambassadeur à Constantinople, (Bibl. Nat. Mss. fr. 16160 f. 20). De Paris 10 Juin 1623.

« Le Père Thomas de Novara doit retourner Père Gardien de Jérusalem et légat du Saint Père à la nation Nestorienne. Avec moi viendront neuf religieux français, sujets de sa Majesté ». Nommé en 1620 gardien de Terre Sainte, le P. Thomas Obicini de Novare accomplit, en Palestine et en Syrie, son rôle de custode avec un zèle admirable. *Histoire des missions franciscaines*. t. 3. 2ᵉ partie, p. 28, etc. — P. G. Golubovich, *Serie Chronologica dei Reverendissimi superiori di Terra Santa*, Gerusalemme, 1898, p. 70. — *Documents*, t. I, p. 351-352.

personne de sa Béatitude, Mgr Joseph Emmanuel II Thomas, d'Alkosch, patriarche de Babylone, siégeant à Mossoul. Le premier anneau de cette nouvelle chaîne, ininterrompue jusqu'à nos jours, fut l'archevêque Joseph d'Amid, qui abandonna, vers l'an 1657, l'obédience d'Elie Simon IV. Après beaucoup de souffrances endurées de la part des non-unis, il fut confirmé dans la charge de patriarche des Chaldéens unis et reçut en 1681 le pallium des mains d'Innocent XI. Depuis 1830, où fut élu et confirmé par Rome un descendant de la famille de Bar-Mama, Jean Hermez, archevêque de Mossoul, les patriarches de Babylone cessèrent de résider à Amid, et se fixèrent à Bagdad, puis à Mossoul (1).

LE PATRIARCHE CHALDÉEN AU PATRIARCHE DE GOA.

Dalla Stanza Patriarcale, 24 août 1878, ère des Grecs. (=1567).
(Archives S. J.)

(Sigillum) L'umile Abdjesu
Patriarca d'Oriente (2).

8. **Sommaire** : Abdjesus annonce à son correspondant le retour au Malabar de l'archevêque chaldéen Abraham, qui a été reçu par le pape Pie IV dans l'Eglise catholique. Abraham régira la moitié du diocèse d'Angamala (proche de Cochin), l'autre moitié restant à Joseph.

Ricevete orazioni e benedizioni.

Ai figli di nostri Padri, nostri Pastori, e le lore peccore, e i nostri Capi e Rettori, i loro servi e perciocche Padre de nostri maggiori, grande dei nostri Pastori, e capo di nostri Rettori vien chia-

(1) Voir dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, édité chez Letouzey, Paris, 1909 sq., nos articles sur Abolionan, Amid..., fasc. X, p. 1245, 1246. Là, nous avons commis quelque confusion, au sujet de Timothée qui ne fut pas évêque de Seert, mais d'Amid et Jérusalem ; et au sujet d'Elie archev. signataire du synode d'Amid ; il est distinct du patriarche Elie VII ou IV et d'Elie Hormez Abib Asmar. Voir notre Introduction, n. 7. A, D, G.

(2) Abdjesus, métropolite de Gazarte (Gésiré), fut élu patriarche, vers l'an 1555-1556. Venu à Rome en 1562, il fut confirmé par Pie IV et reçut le pallium. Au retour, il siégea à Amid et mourut, en 1567, dans le monastère

mato, è, e sarà ; Padre della dolcezza, immagine della convenienza, tempio della purità, typo della virtù ; Padre e Capo della cattolicità e dei Capi della medesima, nostro Padre che abbonda nella dolcezza, e cammina nella santità ; cioè il nostro Fratello illustre ed onorevole Metropolita di Goa, che sta nelle Indie, eretto, celebrato, (publicato), esaltato in Zahre (?), ad onore e gloria della (Chiesa) Cattolica ed Apostolica. Amen (1).

E dopo la nostra chiesta sulla vostra spirituale prosperità, e nostra domanda sui vostri regimi prosperi in Dio, facciamo conoscere all'amato vostro amore (a V. Eccellenza), che questa persona amabile ed onorevole nostro discepolo, figlio ed allievo (cioè) Monsig[re] Abraham, il quale da che (è partito) dalla Vostra Signoria, è venuto presso nostra debole persona, molto ci ajutò in ogni cosa ed in ogni ubbidienza (dovuta) alla grande Chiesa di Roma ; e dopoche l'abbiamo consegrato Metropolita, l'abbiamo mandato, munito delle nostre lettere, presso nostro Signore Papa Pio quarto, a cagione dell'ubbidienza che è propria della Chiesa Romana, madre delle Chiese, perocchè sarà benedetto, si moltiplicherà e godrà da questi negozi del Signore e benedizioni Papali ; ed il mentovato S. Padre molto si rallegrò assieme coi nostri Signori amabili ed onorevoli Cardinali, e l'onorò con grande onore, riconobbe in esso nostro Signore Papa tutti gl'ordini ecclesiastici, fino ordine di Metropolita, e lo muni di tutti gli ajuti si spirituali che corporali, e di tutto altro che si richiedeva, assieme colle lettere sante Pontificie ed eccellentissime ammonizioni a Vostra Signoria ed alla nostra debile persona ; ed autorevolmente autorizzò la nostra debile persona col ajuto ed autorità del (Spirito) Paracleto, che ci avea autorizzato prima d'adesso ; ed anche adesso per mezzo della parola di nos-

---

de S. Jacques, au diocèse de Seert. Il avait ordonné 14 évêques. Voir plus haut, Introd. n. 7. A, et dans S. Giamil, *ouv. cité*, n. VII à X. et p. 600-604.

Joseph Assemani, *Biblioth. Orient.* I, 536 ; II, 457, etc., Aloys. Assemani, *Commentar. de Catholicis seu Patriarchis Chaldaeorum et Nestorian.* p. 221 ; Strozza, de *Dogmatibus et Synodalibus Chaldaeorum*, initio.

(1) Le Pape Pie IV recommanda lui-même chaudement l'évêque Abraham (voir la note suivante) à l'archevêque de Goa ; lettre publiée dans *Genuinae Relationes*, n. XIII, p. 71-72 ; Pie IV écrivit une lettre analogue a l'évêque de Cochin en faveur d'Abraham, n. XIV, p. 73-74. — Voir : Une mission en Orient sous le pontificat de Pie IV dans la Revue de *l'Orient Chrétien* (1914) n. 1. 24 et n. suiv.

tro Signore, amministriamo e governiamo, seconda la volontà dello Spirito Santo tutte terre e li nostri greggi sciarchi(1). Ed adesso decretiamo coll'ajuto della SS. Trinità, colla volontà di Dio e volontà della S. Chiesa Romana, madre delle Chiese, e colla nostra volontà, e con quella autorità che ci fù communicata dalla medesima Chiesa, e dal Papa Pio quarto abbiamo ricevuta ; così dividiamo e diamo a questa persona, che porta le nostre lettere, Monsig^re Abrahamo (2) Metropolita, la metà della gregge dei nostri Siri nelle Indie, l'altra metà a Monsig^re Giuseppe, nostro figlio e fratello (3) ; ed Anegmala poi sia a Monsig^re Abrahamo una porzione di più per la sua fatica, che si portò dal Papa, e così nostro Signore Papa comandò, colla metà che vicina a Gamila.

E ciò sia fatto palese a tutti quelli che s'incontreranno (a leggere) queste nostre righe, che dopo di noi, cioè quì, ovvero là mentre viviamo, o dopo la nostra morte, esso sia il Superiore di tutti i vescovi e metropoliti. Di più sappiate ancor questo che quando passerà una di queste due mentovate persone, ovvero vadi ad un altro luogo, quello che rimarrà costi quello governi il popolo in tutta la gregge.

Dato nella Città benedetta di Gezire, nel meso d'Agosto, 24 di esso, dell'anno greco 1878.

A Dio sia gloria e sopra di noi le sue misericordie e la sua pietà in tutti i secoli. Amen.

---

(1) Traduction italienne du mot شرقي « Oriental »,

(2) Abraham, consacré évêque d'Angamala par Abdjesus après le départ de l'évêque Joseph du Malabar, fut ensuite obligé par ce dernier (voir la note suivante) de revenir à Bagdad auprès de son patriarche. Celui-ci l'envoya vers Pie IV. Abraham accepta la profession de foi catholique qui lui fut proposée. Voir sur lui de nombreux renseignements dans *Genuinae relationes* n. XII à XVI ; XIX à XXIII ; XXV, XXVI, p. 69-76 ; etc.

(3) Joseph, frère de Sulaka, (voir p. 421 et 422) avait été ordonné évêque des Chaldéens du Malabar par Abdjesus. Mais le vice-roi de Goa le fit arrêter et le retint à Cochin, puis l'envoya à Lisbonne. Joseph revint plus tard aux Indes, quand déjà Mar Abraham avait été mis en sa place. Après avoir lutté quelque temps contre son rival, Abraham quitta les Indes, vint auprès d'Abdjesus à Bagdad et de là partit pour Rome. Selon la recommandation même de Pie IV, le diocèse d'Angamala fut divisé entre Abraham et Joseph. Lettre de Pie IV à Abdjesus, patriarche des Assyriens ou de Mossoul, lettre datée du 23 février 1565, dans *Genuinae relationes*, n. XX, p. 69-71. Joseph alla aussi à Rome, où il mourut en 1567, *ouv. cité* p. 95.

9. Brève Relation de la mission de deux Pères Jésuites (Jean Antoine Marietti et Pierre Metoscita) remplie par l'ordre du pape Paul V, auprès du patriarche Elie de Babylone, l'an 1614.

(Archives de la Compagnie de Jésus)

Sommaire : A. Adam envoyé par le patriarche chaldéen Elie auprès de Paul V, repart de Rome, le 2 juin 1614 avec deux Jésuites, délégués du pape ; présents qu'ils portent. Départ de Messine, embarras et inquiétudes au sujet d'Adam, passage par Malte ; Adam se dérobe et part le premier pour Alexandrette, Alep. — B. L'inquiétude des délégués augmente à l'égard d'Adam, qui, après avoir visité Jérusalem, les retrouve à Alep. L'archevêque maronite Amira et le consul de France ne peuvent dissiper la gêne d'Adam à l'égard de ses compagnons, malgré toutes les avances de ces derniers. — C. Départ d'Alep ; charitable accueil reçu de l'archevêque Gabriel à Haïntennor ; arrivée à Amed (Amid).— D. Deux patriarches rivaux : Elie résidant à Téleskof, et Simon auquel obéissait Amed. — E. Visites et banquets : Retour à Haïntennor. Adam cherche à renvoyer les deux délégués.— F. Refus d'admettre que Marie est mère de Dieu ; lettre feinte comme venant du patriarche, et par laquelle celui-ci est censé congédier les deux Pères. Les deux Jésuites, en dépit de maintes appréhensions, persistent dans leur projet de rejoindre le patriarche. Adam refuse d'anathématiser Nestorius. — G. Plaintes et menaces d'Adam qui cherche à effrayer les deux Jésuites ; d'autres font chorus avec lui. — H. Tableau poussé au noir des périls auxquels s'exposent les deux Pères, au dire d'Adam et d'une partie de son entourage. Ils partent la nuit du 2 août à l'insu d'Adam ; conduits par trois honnêtes musulmans arabes, ils se joignent à une caravane, échappent aux Kurdes détrousseurs et arrivent à Mossoul (Musel) le 11 du même mois. — I. Entrevue avec le patriarche Elie ; ils apprennent qu'Adam a été envoyé à Rome uniquement pour obtenir du pape un sanctuaire ou une place à Jérusalem et dans le Saint Sépulchre, en faveur des Chaldéens. Quant à Adam, il a excédé son mandat en faisant une profession de foi catholique à Rome, etc.— J. Les délégués reprennent le chemin d'Amid, déclinent comme leur paraissant peu sérieuse une invitation à une réunion ecclésiastique, qu'ils supposent provenir d'Adam ; ils retournent à Alep, où ils rencontrent le gardien des Franciscains qui expédie une lettre au patriarche. — K.

Quelque temps après, l'un des deux Pères (Marietti) se rend vers le patriarche, qui se trouvait alors entre Amid et Mardin. Mais la lettre écrite alors, au nom du patriarche par l'archevêque Gabriel, ne proscrit pas l'hérésie nestorienne. Les prélats qui entourent le patriarche, par exemple Adam, n'osent aussi rien dire qui puisse déplaire au clergé nestorien. — L. Adam maintient que si le pape n'accorde pas la faveur demandée d'une place à Jérusalem et au S. Sépulcre, on n'aura plus aucun souci d'accepter la doctrine catholique ; quant à l'abjuration des prétendues erreurs de Nestorius, qu'il avait faite à Rome, elle était seulement conditionnelle, disait-il, c'est-à-dire, subordonnée à l'hypothèse, d'ailleurs inexacte, que Nestorius se serait trompé. — M. Départ définitif d'Alep, visite de Jérusalem, visite du patriarche maronite près de Tripoli, recrutement de quelques enfants à Chypre pour le collège des Maronites de Rome, arrivée des deux délégués à Rome, le 8 novembre 1615. — Additions d'un secrétaire à la relation précédente : il est opportun, pour ne risquer pas d'être trompé dans ces missions auprès des communautés chrétiennes dissidentes, que l'un des délégués (comme dans le cas présent) connaisse la langue arabe, les coutumes du pays, et que les Orientaux qui viennent se présenter à Rome aient des lettres patentes signées du consul des marchands catholiques, qui garantissent leur probité.

10. BREVE E COMPENDIOSO RAGGUAGLIO.

Della Missione fatta per ordine di N. S. Papa Paolo V da due sacerdoti della Compagnia di Gesu al Patriarca Elia di Babilonia in Mesopotamia. — L'anno MDCXIV, 1614.

A. Essendo questi anni addiettro venuto a Roma a piedi di Sua Santità una persona religiosa di nazione Caldea, e per nome Adamo, mandato dal Patriarca Elia (1) abitante nel Monastero Tellos-

(1) Sur le patriarche Elie III (ou VII) et sur le délégué Adam, voir notre introduction à cette relation, n. 7. — Outre les documents indiqués dans cette introduction, on peut voir, soit dans Strozza, *Dogmata et Synodalia Chaldaeorum*, prolegomena, p. 4 et suiv., soit dans Giamil, *Genuinae relationes* p. 525 et suiv., le texte syriaque avec la version latine de la lettre qu'Adam porta, en 1610, au pape Paul V de la part du patriarche Elie ; elle est suivie de sa première profession de foi.

cof, (1) vicino alla Città Musel, la quale vogliono che sia stata l'antica Ninive, per alcuni negozii, e tra questi, com'egli diceva, per trattare con Sua Santità l'unione di quella nazione con la Chiesa Cattolica Romana, piacque sommamente al zelantissimo Pontefice cotal venuta, essendo entrato in speranza di fare nobilissimo acquisto di tante anime: però non mancando ragione di dubitare se quanto diceva Adamo era vero, per rendersi sicuro in negozio sì importante, deliberò che ritornando il sudett Ambasciadore al Patriarca, andassero seco due padri della Compagnia di Gesù, i quali s'informassero con ogni diligenza dal Patriarca, e d'altri, della verità di quanto era passato intorno a questo negozio (2). Partì dunque da Roma li due 2 Giugno 1614 uno dei Padri con Adamo, dovendo poi accompagnarsi ambidue con l'altro Padre dal quale erano a quest'effetto aspettati in Messina : portarono seco preziosi doni e regali di molta importanza per mostrar con quelli l'ottima mente di N. Stà verso il Patriarca e tutta la nazione. Giunsero a Napoli li 7 del medesimo ; ivi acciò le casse non fossero aperte in dogana, come è costume farsi, fù necessario dimorare alcuni giorni : ricuperate finalmente le casse serrate ed intatte, il primo di Luglio fecero ve-

(1) Tellescof, ou Telkef, est encore aujourd'hui une importante bourgade, où le patriarche catholique de Babylone, Joseph Emmanuel II Thomas, vient de jeter les fondements d'une grande église dédiée au Sacré-Cœur. *Lettre* de ce patriarche aux Pères Cheïkho, dans le *Bulletin du séminaire oriental de Beyrouth*, 1914.

(2) Les Pères Antoine Marietti, romain, et Pierre Metoscita, maronite. Ce dernier, né en 1559 à Chypre, étudia au collège des Maronites de Rome, entra dans la Compagnie de Jésus, à Rome, le 17 janvier 1597. Il enseigna l'arabe au Collège Romain, fut supérieur à Chio, revint au collège des Maronites en qualité de confesseur, en 1622, et y mourut le 9 février 1625. Il a composé : 1. *Carmina Ephraemetica*, Romæ, 1622,—2. *Institutiones linguae arabicae*, Romæ, 1624.—3. *Grammatica syriaca*. Voir Sommervogel, *Biblioth. de la C. de J.*, t. 5, p. 1028-29. Le voyageur de la Roque l'appelle un profond théologien, *Voyage de Syrie et du mont Liban*, t. 2, p. 121-2. — A l'occasion du centenaire de la fondation du collège maronite de Rome, 1684-1685, son éloge fut célébré en syriaque et en latin ; ce dernier texte débute ainsi :

ut nationi suæ latius serviret, et prodesset,
strictiorem vitam amplexus est
in Societate Jesu...

Voir aussi notre *Introduction*. *n*. 7, D, E.

la verso Messina, dove sani e salvi per la Dio grazia arrivarono il 7 del medesimo. Ritrovarono nel porto di quella città un vascello, il quale tra pochi giorni era per partire alla volta di Alessandretta in Soria ; ma per una lettera che fù scritta da un mercante da quelle parti, fù totalmente impedita questa navigazione. Tra questo tempo, il Padre Adamo si mostrò sempre inquieto, e mal volontieri far viaggio per quelle parti, minacciando di quando in quando volersi partire e ritornarsene per Venezia : non mancarono i Padri per dargli animo di allogarlo, e provvederlo del vitto nella casa professa della Compagnia, come anco si era già fatto in quella di Napoli. Mostrò poi in successo di tempo che la cagione di quella inquietudine era, che, non contento del viatico del quale in Roma era stato lungamente provvisto, cercava tutte le vie per far nuovo acquisto di denari. Vedendo poi che, in tutto questo tempo, non vi era occasione alcuna di far passaggio, ai due di Ottobre con la comodità delle Galere di Malta, si risolsero passare in quell'isola, sperando, come da molti lor veniva detto, di ritrovar ivi imbarco. Giunti dunque alli 7 del detto mese in Malta, il Gran Mastro di quella Religione dal qual furono visti con gran segno di amorevolezza, li rese sicuri, che tra due mesi erano per venire da Marsilia due vascelli francesi, i quali dopo d'avere scaricato ivi buona quantità di grano, dovevano far vela in Oriente : in tutto questo tempo che ivi dimoravano, il Padre Adamo fù come negli altri luoghi ricevuto e provvisto delle cose necessarie al vitto nel collegio della Compagnia di Gesù.

Il primo di Gennajo 1615, fecero vela sopra la nave detta S. Francesco, e navigando alla volta di Candia per levante, dopo molti travagli e pericoli, i quali per brevità si tralasciano, alli 24 giunti all'isola di Çipro, si diede fondo nel porto detto Limissò, e la mattina seguente delli 25, poichè in quel porto non era commodità alcuna di passare a Giaffa per andare di li a Gerusalemme, smontarono di nave, e per terra andarono all'altro porto detto le Saline con speranza di ritrovar ivi ciò che in Limissò non si era trovato : ma neanco avendo ivi trovata occasione alcuna, furono costretti dimorarvi per molti giorni. Adamo frattanto non potendolo i Padri seguire cosi subito per certi giusti impedimenti, lasciandoli se ne passò in Alessandretta, e d'indi in Aleppo.

Mentre li Padri dimoravano nelle Saline, sopravvenne un Reli-

gioso di S. Francesco, e raccontò che in Gerusalemme donde egli s'era partito pochi giorni avanti, si dicea che il P. Adamo non era stato mandato dal Patriarca a Roma, ma sibbene da un Arcivescovo senza saputa del detto Patriarca, e che perciò egli si avesse tolto segretamente il sigillo, e segretamente fattosi quelle lettere con le quali se n'era venuto à Roma, il che, come poi ci mostrà la sperienza e si vedrà chiaro da quanto nel presente ragguaglio si scriverà, come non fù del tutto vero, così neanco era del tutto falso.

B. Addì 22 d'Aprile, essendo già i Padri usciti affatto di speranza di passare allora da Cipro in Gerusalemme, e tenendo quel porto e quei mari di continuo assediati alcuni vascelli de' Corsari di Barberia, del che si tiene scrittura fatta in Cipro da persone degne di fede ; finalmente per non smarrire affatto il P. Adamo, si partirono alla volta di Aleppo anche essi, dove vi giunsero li 2 de Maggio : ivi ritrovarono che il P. Adamo era nel viaggio di Gerusalemme, e da un certo nestoriano gli fù detto che egli di già aveva inviate le casse con li presenti del Patriarca in Amed, e che egli ancora era per partire ed andarsene di lontano se non che era stato pregato da un mercante Caldeo molto ricco, il quale con la famiglia andava a Gerusalemme, che volesse ire seco, come avea poi fatto. Ritrovarono dippiù ch' egli s'era raccomandato al Padre Guardiano di S. Francesco e alla nazione Italiana con dire che era stato molto per strada, e che però aveva fatto gran spesa ; al che mossi da queste parole, quei Signori gli avevano fatta una raccolta di 25 piastre. Trattò anco ivi con altri religiosi di volerli menar seco e di volere ad ogni modo lasciar li Padri datigli per compagnia in Roma, con dire che volevano saper troppo, e che non sarebbero convenuti col Patriarca Caldeo. Le quali cose intendendo con grandissimo loro dispiacere quei Padri, subito che egli fù giunto in Aleppo l'andarono a visitare e ad offerirsi a lui che essendo omai giunti nelle sue terre egli si prendesse cura del tutto e l'indirizzasse come pensava che fosse meglio, perchè l'avrebbero con molta prontezza obbedito e seguito in ogni cosa : e per meglio certificarsi dell'animo suo, pregarono Monsignore Giorgio Amira (1) Arcivescovo Maronita col

(1) Sur Georges Amira, voir notre Introduction, n. 7 D, en note ; la let-

quale egli mostrava confidar molto, volesse chiamarlo in disparte, e vedere se egli avesse alcuna cosa contro di loro, che ricercasse qualche soddisfazione, e pregarlo che non volesse dopo sì lunghi viaggi e tante spese lasciarli senza che potessero fare quanto era loro da (Nostro) Signore imposto. Fece il buon Prelato l'officio di vero amico d'ambidue le parti, e dopo l'aver al lungo trattato seco, disse non aver potuto ritrovare cosa alcuna di momento, la qual cosa tutta egli depone con scrittura di suo pugno, sigillata col proprio sigillo. Fù anco a questo di non poco ajuto, che il Padre Adamo disse alli Padri voler ragionare con loro avanti il Console di Francia (1), il che gli fù di sommo piacere credendo che almeno in questo modo avrebbe palesato s'egli avea nell'animo disgusto alcuno, o se altra cosa lo muoveva a non volerli condur seco : ma tutto il suo ragionamento altro non fù se non che i Padri non dessero al Patriarca lettera veruna fuori del Breve di Sua Santità e che si guardassero di non guastare ciò ch'egli era per fare, e che lui solo senza ajuto d'altri aveva fatto una gran conversione in Gerusalemme : gli risposero i Padri che non avendo essi altre lettere al Patriarca fuori del Breve di N. S^tà^ stesse pur sicuro, che altra lettera non gli avrebbero resa, e che non erano venuti per tanti disagi in si lontani paesi per guastar negozio di tanta importanza, ma sibbene per ajutarlo e promueverlo con ogni modo possibile come ricercava l'obbligo e la riputazione loro, e che egli sentisse e scrivesse pure del suo valore quanto gli pareva : purchè si facesse quanto da loro s'aspettava. Tutte queste cose cagionavano negl' animi de' Padri grandissimo fastidio perchè vedevano quest' uomo non scoprir liberamente l'animo suo, e ciò che più importa, non mostrare quell'animo affezione e divozione verso le cose della Chiesa Romana, quale essi aspettavano e desideravano.

C. Alli 8 di Giugno 1615 partirono d'Aleppo tutti tre insieme verso Amed dove per grazia di Dio arrivarono sani alli 18 del detto mese, la qual grazia certo non fù poca, facendosi quel viag-

tre du P. Maniglier, 20 janvier 1635, N. 36, D; la lettre de Georges Amira devenu patriarche, au P. Général, 8 avril 1636, N. 40. — M. de la Roque, *Voyage de Syrie et du mont Liban*, t. 2, p. 181-182.

(1) En 1614-1616, le consul de France à Alep était Samson Napollon. Voir Bourguès, *Revue de Marseille et de Provence*, 1886-1887 ; A. Bopp, *Gédoyn, le « Turc »*, Paris, 1909, p. 21, etc.

gio buona parte di giorno in caldi eccessivi, e per campagne rase, e in gran parte deserte, dov'era necessario di continuo dormire ne' campi allo scoperto, ber acqua e cibarsi di zibibbo, datteri ed altre cose simili, il qual patire però rendea molto facile ed agevole la speranza di far qualche cosa ad onore del Sommo Iddio e della S. Sede Apostolica e Romana. Giunti che furono, andarono a scavalcare nella villa del Patriarca discosta da Amed un quarto di miglio detta Haïntennor, dove dall'arcivescovo Gabriello e da quei paesani che ivi se ritrovavano con essolui furono ricevuti con carità e molta amorevolezza (1).

Da questa villa furono condotti dal Padre Adamo in compagnia di alcuni mercanti nestoriani nella città d'Amed, e dato loro per ospizio un piccol portico nelle case del Vescovo congiunte con la chiesa, dove la notte dormivano, ed il giorno dimoravano senza potere per alcuni giorni uscir di casa, dubitando, come dicevano, di ricever qualche gran danno dal Turco, come che segretamente introducessero nella Città Franchi, il qual timore però trovarono poi che non avea molto fondamento, perchè usciti dopo alcuni giorni li Padri di casa, andavano liberamente per la città, uscivano ed entravano senza che fosse dato loro fastidio veruno. Del mangiare e bere, venne loro per alcuni giorni che ivi dimorarono provvisto con diligenza da mercanti Nestoriani della città.

D. Quanto al negozio ritrovarono che nella città d'Amed sebbene assai grande e popolata, non v'erano più che cento e dieci famiglie di Nestoriani incirca, e che in quella nazione erano due Patriarchi: Elia detto di Babilonia residente nella villa Telescof, fuori di Musel, oltre il fiume Tigre una gran giornata, e Simone (2) che dimora più dentro verso la Persia, e Babilonia, e ritrovarono che de' Nestoriani, quali cominciando d'Amed abitano nella Mesopotamia in gran numero sparsi, e mescolati con Turchi, Armeni, Jacobiti ed altri verso li confini della Persia, e verso Bagadet alcuni, e la maggior parte seguitavano Elia e gli altri Simone, e che la città d'Amed in particolare, la quale è posta nel mezzo del viag-

(1) Sur l'archevêque Gabriel, ses poésies en l'honneur de Paul V, etc., voir notre Introduction. N. 7, G. H, I.

(2) Siméon II Denha envoya aussi sa profession de foi à Paul V en 1619. Voir notre introduction à cette Relation, n. 7. B, en note.

gio, che si fa d'Aleppo al Patriarca Elia, col suo vescovo aderiva a Simone, e sebbene di detto luogo era arcivescovo Elia Toppe à cui N. Stà aveva scritto un Breve, nondimeno perchè era molto occupato in servire in varii negozii il Bascia d'Amed, che di lui molto si valeva, era stato in suo luogo il detto vescovo. Quivi il Padre Adamo si affaticava molto, com' egli diceva, per unir questi due Patriarchi sotto l'ubbidienza del Papa, ed aggiungeva che la città aderiva molto a se, e che lo voleva per arcivescovo, promettendo di voler poi fare quanto egli direbbe loro intorno a questo negozio, e diceva che il Patriarca Elia sarebbe stato di ciò contento. Anzi che l'Arcivescovo Elia gli aveva con lettera promesso che se egli andava a Roma (1), e trattava il negozio col Papa, che gli rimunerebbe l'arcivescovado ; però attendeva a donare de' libri mandati da N. Stà con liberalità, dicendo alli Padri che così conveniva per il negozio, e che il Patriarca gli aveva detto che non si curava che gli portasse da Roma cosa alcuna, purchè il negozio pel quale era stato mandato, riuscisse. Vedendo i Padri, che quivi si poteva sospettare di qualche proprio interesse del Padre Adamo, nondimeno aspettando di aver maggior luce, lodavano il desiderio che mostrava di unire con Santa Chiesa i Nestoriani di si nobil Città.

E. Si fecero in questi giorni alcuni conviti all'usanza del Paese, con l'occasione dell'arcivescovo Gabriello molto fedele al Patriarca Elia era venuto nella città d'Amed, la quale, come si è detto, seguiva le parti del Patriarca Simone, era dunque convitato da quei Nestoriani della Città, per trattare d'unirsi loro ancora col Patriarca Elia, in questo sedendoci a tavola per ordinario 6, o 7 ore l'arcivescovo Gabriello, mostrava molta riverenza al'Papa col parlare e col bere ancora molte volte in piedi e scoperto per l'onore e salute sua, nel che veniva anco imitato dal Vesçovo d'Amed, e da altri.

Ai 29 di Giugno dalla città furono di nuovo senza saperne la causa transferiti i Padri nella già detta villa vicina del Patriarca, Haïntennor, ove il Padre Adamo più chiaramente cominciò a palesare i suoi pensieri con dire che il Vescovo d'Amed presto saria par-

(1) Elie, archevêque d'Amid, puis de Seert, auquel écrivit Paul V. Voir n. 7, G et H.

tito dalla Città rinunciando quel vescovato, e che i cittadini altro non volevano che lui, e mostrò alli Padri una saccocella nella quale conservava le scritture portate da Roma e disse che egli, l'arcivescovo Gabriello, e la città le studiavano senza far punto caso di essi, come se non avessero parte alcuna in quel negozio, seguitando a dire a noi che ci volevano dieci anni per far sapere a tutti li Prelati ciò che N. S[e] da Roma scriveva, e ch'egli in persona era per andare da ciascuno, e dirgli a bocca il tutto, con che cominciava chiaramente a mostrar l'animo che egli avea di sbrigarsi da loro quanto prima, e rimaner solo.

Si trattò ancora con Gabriello, e con alcuni di quei Religiosi degli errori di Nestorio, e disputando si vidde chiaramente che non intendevano pure che cosa fosse persona, non sapendo dir altro se non quanto leggevano in certi libri loro scritti a penna però dicendo apertamente che in Cristo erano due persone, aggiungeva il Gabriello che quella nazione era stata così istrutta, e che così dureria per sempre; convinto nondimeno dell'errore, altro non rispondeva se non che quella dottrina, come era delli Padri, così per loro se la ritenessero, e quanto alla persona di Nestorio disse che dopo la sua morte alcuni anni avea fatto un miracolo con illuminar un cieco, e che egli per lui averia messo la vita, e, di più, che gli errori che a lui si attribuivano non erano suoi, ma si ben d'altri impostigli falsamente.

F. Altri poi negavano doversi semplicemente concedere che la Vergine Santissima fosse Dei Genitrix, ma necessariamente doversi aggiungere Dei Genitrix Verbi, pensando che nella prima proposizione si conceda che sia madre di tutta la divinissima Trinità. Con questa ed altre dispute che si fecero ora e poi in presenza del Patriarca con quiete e piacere di tutti, si vidde ben chiaro che non era in alcun di loro disposizion veruna per detestare i proprii errori, e aderire alla Chiesa cattolica Romana. Al primo di Luglio, mentre nella chiesa della Villa Haintennor sedevano col Gabriello ed Adamo i Padri, nella chiesa alla sprovvista comparve un contadino, il quale in un fazzoletto portava una lettera scritta dal Patriarca, com'egli dicea, all'Arcivescovo Gabriello, e al Padre Adamo: fù letta da questo stando in piedi, com'è costume farsi, e col capo scoperto. Il contenuto di quella, come si vede dalla copia la quale tengono appresso di

se i Padri, non essendosi potuto in verun modo ottenere dal Padre Adamo l'originale, era che i padri subito si ritornassero dietro in Aleppo senza passar più oltre, allegando per causa di ciò che fossero entrati nel suo stato troppo pomposamente vestiti, e che per questo a se e alla nazione potesse esser fatto qualche gran danno dal Turco ; la qual causa quanto fosse frivola, tanti conoscevano quanti vedevano il loro vestito esser semplice di tela per lo più e quale usano anche i falliti mercantucci di que' paesi, come anco si può chiaramente vedere da una di quelle vesti la quale ancor oggi appresso ad un di que'padri si conserva. Letta la lettera, il Padre Adamo cominciò a far instanza che i Padri dicessero sopra di quello il loro parere; risposero, che per essere cosa di molta importanza non si poteva così subito fare, ma era necessario un po' di tempo per potervi meglio pensare e così, per molta instanza che ne venisse loro fatta, non si passò per allora più oltre. Il giorno seguente, presente il Gabriello e Adamo, dissero li Padri che fosse lor perdonato se parlavano liberamente, poichè essendo mandati da Nostro Signore altrimenti non potevano fare, e però che per dire il loro parere, la lettera letta loro giudicavano esser finta per certi segni : primo, perchè avevano visto un di que'frati, il quale scriveva molto bene partirsi prima nella città e poi ritornare quasi insieme col sopradetto Contadino : secondo, perchè l'inchiostro col quale era stata scritta non era ancora ben asciutto : terzo, perchè la sottoscritta e la sigillatura non erano all'usanza del Paese. A questo si turbò il Padre Adamo, e per non commoverlo più fù soggiunto che quantunque si concedesse che quella lettera fosse del Patriarca, com'egli dicea, non si poteva però negare che non fosse stata scritta da lui malamente informato de'fatti loro, e che però non poteano in verun modo tornar addietro, se prima non disingannassero il Patriarca, e l'informavano del vero, il che poichè avessero fatto, averiano senza indugio alcuno fatto quanto veniva loro comandato : quì cominciò il Padre Adamo di nuovo a sgridare che la nazione non volea quelli della Compagnia quando fossero Angeli, ed altre cose simili : fù risposto che quì erano due cose da considerarsi, il negozio del Papa, dal quale erano stati mandati, ed il negozio della Compagnia loro : quanto al secondo, non si prendesse fastidio perchè poco importava, non mancando altri infiniti luoghi dove potessero travagliare ed impiegare le loro fatiche, il primo era quello che stava loro a cuore,

e che in ogni modo cercavano compire con rendere al Patriarca le lettere che portavano, e da lui come dal capo informarsi di quanto era stato detto in Roma per sua commissione. Risposero tutti due che andassero pure dove lor piacea, che non si voleano impacciar di questo ; seguitavano i Padri a lamentarsi che li avesse condotti in luoghi si rimoti e lontani da ogni ajuto de' Cristiani, e che poi senza causa veruna si miseramente li abbandonassero, ma indarno ogni cosa, anzi soggiungendo un dei Padri che avevano pur lettere di Sua Santità, rispose il Padre Adamo che gliele desse, perchè le avrebbe stracciate, sentirono di queste cose gran dispiacere i Padri, vedendosi così senza causa rigettati, e vedendo che tanto poco conto si tenessero delle lettere di N. Signore poichè non vi era chi si prendesse cura alcuna di farle almeno in qualche modo ricapitare. Però, non cessavano di far istanza, che fossero almeno mandate le lettere al Patriarca, che essi avrebbero pagato con i loro denari il messo, e che ivi avrebbero aspettata la risposta; al che non vollero mai consentire importunandoli che quanto prima senz'altro se ne ritornassero in Aleppo. Passò tanto nella collera il Padre Adamo che col chiamarli Kelb Macharsin (*cane porco*) che nella lingua araba sono parole molto ingiuriose, mostrò quanto poco conto egli facesse de' Sacerdoti Religiosi inviati colà da Nostro Signore intanto che alcuni del popolo ne sentivano dispiacere, e mostravano compatirli, non cessando egli di dire che andassero pur al Patriarca, che avrebbe nondimeno fatto, che non lo vedessero mai, nè con lui si abboccassero.

Spediti i Padri in questo modo dall' Arcivescovo Gabriello e dal Padre Adamo, furono costretti dalla villa ritirarsi di nuovo nella città, dove giunti non sapendo dove ricoverarsi, pregavano quei cittadini che almeno per suoi danari li provvedessero di qualche ospizio, che altrimenti sariano stati necessitati far ricorso a Greci o a Jacobiti, o ad altri Cristiani poco loro affezionati; risposero che non vi era comodità veruna di simile ospizio ; alla fine, dopo molti ragionamenti fatti, mossi alcuni a compassione l'introdussero di nuovo nelle stanze congiunte colla Chiesa, nelle quali ai 6 di Luglio vennero i principali mercanti di quella setta, ed avanti Adamo e i Padri parlarono sopra il fatto di che tra loro si contendeva, ed essendosi fatto da loro ricorso, dissero che appartenendo questo negozio al Patriarca Elia, a cui eglino non erano sottoposti, non dovevano in quello impacciarsi; soggiunsero i Padri che essendo da tutti abban-

donati, erano ricorsi alle PP. loro per esser protetti in causa tanto giusta, poichè altro non dimandavano se non che le lettere fossero almeno rese al Patriarca, promettendo poi di obbedirlo in ogni cosa, e che non conveniva all'onor loro riportar addiettro le lettere di un Papa, senza essere rese a chi erano scritte, poichè le lettere di qualsivoglia mercante d'Aleppo, sarebbero state lette, e cose simili. Mostrarono quei mercanti di volerli ajutare, ma che per esservi grandissimi pericoli nell'andare dal Patriarca come giuravano per li santi Evangelii, e per la salute de'suoi figliuoli, altro non poteano fare che mandar le lettere, e che quelli trattanto ritirati in qualche villa aspettassero ivi la risposta : non piacque ai Padri ciò che si diceva della villa, temendo di qualche male, però risposero liberamente che non voleano partirsi dalla città nè dalla loro protezione ; ma la verità era che non volevano allontanarsi dalla città dove risiedeva il Basciam, e dove si amministrava la giustizia. Non cessava Adamo di fargli contro gagliardemente, e dire a quei cittadini che si maravigliava che trattassero con scomunicati. Ed essendogli detto che si ricordasse dell'abjurazione fatta in Roma, e che perciò doveva anatematizzare Nestorio, e non permettere che di quello o di altri simili Eresiarchi si facesse commemorazione nella Chiesa, negava di aver abiurato Nestorio in Roma, ma sì bene altre cose, e che perciò non lo maledirebbe, ma maledirebbe piuttosto il loro Generale.

G. Passati questi ragionamenti, venne nelle case della chiesa uno de'principali mercanti per nome Cacciaduro, ed in presenza d'Adamo e de' Padri, disse loro, che dovessero pigliar partito, ed uscir di nuovo dalla Città, acciò dimorando più tempo in quella, non venisse il tutto all'orecchie del Turco, e che i cittadini ne patissero poi qualche gran danno, e se questo non lo facessero minacciava volerli menare dal Cadi o giudice delli Turchi e farli far una scrittura che non volevano partire : gli fù risposto che egli stesso vedesse ciò che si poteva fare, poichè pareva che fossero stati come condotti al macello, non potendosi essi fermare in Amed, perchè la paura che veniva loro di continuo messa di qualche gran danno, nè potendosi ritornar, addiettro in Aleppo, senza caroana, delle quali allora non ve ne era alcuna all'ordine, nè parea che vi potesse essere per molti giorni per i caldi grandi, e faccende de'

contadini, nè finalmente potendosi passare avanti al Patriarca per non voler ciò il Padre Adamo, il quale pur allora affermò di averli lasciati, e negando i cittadini potersi fare, il Cacciaduro a questo ragionamento si strinse nelle spalle, e volto al Padre Adamo, gli disse : Voi gl' avete condotti in questa città, e voi cavateli fuori. E veramente non fù leggiero il pericolo nel quale allora si trovarono, perchè se un solo fanciullo gli avesse accusati al Turco, correano grandissima burrasca, e già tutti l'abbandonavano e fuggivano da loro con dirgli che malsicuri stavano nella città, ed essi non sapevano dove potersi ritirare : con tutto ciò il Padre Adamo stava fermo nella sua durezza, e senz'aver punto di compassione li rinfacciava che per causa loro avea perduti quattrocento scudi, de'quali dugento ne poteva aver in Roma, e dugento per la via, e che non erano stati con esso lui in Gerusalemme, al che risposero essi sebbene indarno, che nè a Roma nè in luogo alcuno era stato loro detto cosa veruna di Gerusalemme, e che egli mai gli aveva voluto mostrare ordine alcuno, che sopra di ciò avesse da Roma, e che sino allora non vi aveano potuto andare come di ciò tenevano lettere sottoscritte da uomini degni di fede. Accrebbe il sopradetto pericolo un caso che occorse li 17 di Luglio nel portico della Chiesa, dove essendosi fatta una radunanza di più cittadini per ritrovare novanta piastre, quali il Padre Adamo avea tolto ad imprestito da un certo Diacono per nome Marugi, e moltiplicandosi le parole, uno che era imbriaco, com'essi dicevano, cominciò ad innalzar la voce ed ingiuriare il P. Adamo che avesse condotti dentro la città Franchi, il che li mise in molto maggior pericolo che queste voci non arrivassero alle orecchie del Turco, però chi amava li Padri, gli esortava ad uscir quanto prima, sebbene essi parte perchè sospettavano qualche artificio, parte perchè non pareva convenire alla fortezza religiosa, si fermarono per allora.

H. Finalmente vedendo che crescendo tuttavia il tumulto, non si vedeva conclusion veruna di quanto si proponeva, e vedendo che il Padre Adamo ed alcuni de'cittadini cercavano tutte le vie possibili acciò non passassero più oltre, ora con mostrar d'aver timore e compassione delle loro vite, ora con minacciare di volere scomunicare, non essendo ancora Prelato, i cittadini e chi anche trattasse con loro, e di voler scriver a villaggi, per i quali era necessario passare per voler

andare al Patriarca acciò l'impedissero e non si lasciassero andar più oltre, ora con chiedere da loro scritture con le quali obbligassero Sua Santità a tutti i danni ne'quali per cotale andata avrebbe potuto incorrere, e molte altre cose simili, le quali tutte cagionavano gran sospetto, che qualche gran cosa ci fosse, per la quale il P. Adamo tanto dispiacer sentisse del passar loro più avanti al Patriarca, tanto più che altri ancora di quella gente mostravano di maravigliarsi di tanta resistenza, e sospettare che il P. Adamo il tutto facesse per qualche suo timore od interesse. Accresceva il sospetto che mai per l'addietro ragionando con i Padri avea fatta menzione alcuna di simili pericoli, li quali se veramente vi fossero stati, pareva quasi pazzia che persone straniere ed inesperte di que' paesi deliberassero di passar più avanti, anzi aveva di prima detto di volerli condurre al Patriarca, e provvederli di camera dove potessero comodamente dir la Messa. Deliberarono dunque di uscir di nuovo dalla città, come fecero alli 19 di Luglio, e di nuovo far ritorno alla Villa, dove per ordine del Gabriello dovevano dimorare per alcuni pochi giorni sintanto che s'apprestasse qualche Caroana.

In questo modo liberi alquanto di tante minacce, e spaventi, cominciarono più liberamente a conversare, e praticando, e informandosi ritrovarono che quei pericoli e minacce erano finti, e altro non vi era da temere se non quanto communemente si teme da tutti quei che vanno al Musel, del che fatti allegri, non stimando più la vita loro in negozio tanto onorato, che altri la stimassero ne'propri affari, cominciarono a cercar modo di potersene andare, e dopo aver alquanto cercato, alla fine li furono posti alle mani tre Arabi, i quali con loro mercanzie dal Musel erano venuti in Amed; con questi si accordarono del prezzo, e sopra due loro somarelli li 2 Agosto, dopo mezza notte, senza farne saper altro al P. Adamo per non esser da lui impediti, partirono, e facendo viaggio con questi tre soli per tre giornate, li 6 agosto giunsero salvi alla città di Saibino dove la Provvidenza divina li provvide di una buona Caroana, con la quale inviatisi non senza gran pericolo, perchè si avesse a menar le mani con certi uomini fieri e crudeli nominati Curdi, i quali non contenti spogliar i passeggieri, come sogliono comunemente fare i ladroni arabi, gl' ammazzano ancora crudelmente, alli undici del detto mese per caldi grandissimi arrivarono al Musel città

miserabile e mezzo distrutta posta sopra la riva del Tigre. Quivi alloggiarono in casa d'un Arabo, il quale con tutto che fosse Maomettano, li ricevè però e trattò con molta cortesia, provvedendoli ne bisogni con poca loro spesa, e consigliandoli fedelmente al intorno al negozio di abboccarsi col Patriarca, il quale, come si è detto, abitava fuori di questa Città in un suo luogo detto Telloscof.

I. Ai 15 di Agosto che era il giorno dell'Assunzione della Santissima Vergine, partiti dal Musel in compagnia dell'ospite, e di un altro Arabo, s'inviarono passando il Tigre alla volta del Patriarca, il quale, come piacque a Dio ritrovarono non più che sette o otto miglia discosto in una villa, venendo egli alla Città per alcuni altri suoi negozi, ove fattagli l'imbasciata ; furono da lui ricevuti nella Chiesa molto cortesemente ; e questo Patriarca di cinquant' anni incirca, uomo schietto, sebbene non molto letterato, vestito poveramente ; s' abboccarono con lui quantunque egli dicesse che gli erano già state scritte due lettere di loro, acciò che arrivando eglino non parlasse loro, nè li guardasse. La somma del ragionamento fù che gl'aveva mandato il P. Adamo a Roma con quei poveri presenti che portò, ma che lo aveva mandato solamente per il negozio di Gerusalemme, acciochè il Papa come comun Padre, e Signore li provvedesse di un luogo in questa città e nella Chiesa del Santissimo Sepolcro come hanno i Greci, Armeni e altre nazioni (1), e che le cose appartenenti alla fede egli l'avea scritte come certe, e che non si avessero a mutare, e che se il P. Adamo abiurò e mutò alcuna cosa, fù fatto da lui per buscar denari, del che nondimeno egli lo aveva avvertito prima di

(1) A ce moment, le patriarche et les évêques chaldéens ignoraient sans doute que, le 25 mars 1614, le Pape avait fait écrire au Gardien de Terre sainte d'avoir égard (sans déroger aux droits établis) à la requête de l'archidiacre Adam. « Quia ipse (Adamus) nobis significavit fratres suos, Chaldæos sacellum et altare in ecclesia vestra multis ab annis habuisse, concessione, ut inquit, nostrorum prædecessorum, quanquam hoc nullo certo documento aut testimonio confirmaverit, desiderare autem cum locus omnibus pervius sit, et ob id preces eorum ab importune introeuntibus impediantur, ut cancellis repagulisque ligneis occludatur, ea tamen lege, ut clavis perpetuo penes fratres vestri ordinis maneat, neque Chaldaeis ex hâc occlusione ullo unquam tempore majus jus acquiratur in hoc sacello » Giamil, n. XXXIV, p. 133.

luogo fuori della Città, come lor veniva detto da Mercanti Nestoriani, e sebbene essendogliene fatta istanza si offersero a voler condurre i Padri, nondimeno dal P. Adamo nè da altro poterono ottenere in ciò ajuto alcuno. Conferita la cosa in Haïntennor, villa del Patriarca, come s'è detto, col principal sacerdote detto Anna, egli si mostrò prontissimo in volerglielo far rendere, e impetrarne anche la risposta : piacque ciò alli Padri per non potersi far altro, stimando pur meglio ricapitarlo in qualche modo, che riportarlo addietro : per molto però che aspettassero poi in Aleppo ed altrove, non udirono mai nuova alcuna. Partirono d'Amed, e ai 2 di Ottobre giunsero in Aleppo dove mentre dimoravano, il Guardiano di San Francesco (1) spedi con sue lettere un messo al Patriarca, sebbene per allora non si abboccò con lui, nè passò più oltre che Amed. In quei giorni un mercante venne dal Musel, il quale diede nuova che in quella Città si vendea la Dottrina Christiana del Sig[r]. Cardinale Bellarmino mandata per Adamo dà Roma insieme con gl'altri doni, e che veniva comprata più dagli Arabi che dai Nestoriani.

K. Alli 29 di Ottobre sebbene i Padri avevano già messo ogni cosa all'ordine per andarsene in Gerusalemme, e data la caparra alla guida che li conduceva, ricordandosi nondimeno della lettera la quale avevano ricevuta in Amed essendo di ritorno per Aleppo, come di sopra si è detto, giudicarono esser meglio ritornar di nuovo al Patriarca, poichè egli ancora partitosi dal Musel s'era alquanto avvicinato acciò vedessero se voleva servirsi dell'opera loro. Parve però al Console de'mercanti francesi, sotto la cui protezione vivevano, che andasse un di loro solamente per non mettersi tutti due di nuovo in pericolo : andò dunque uno, e ai 17 di Novembre giunse al Patriarca, il quale allora si ritrovava in un monastero detto Marbetion posto fra le Città Mardino ed Amed ; fù ricevuto da lui e dal Gabriello con molta amorevolezza. Presentatagli il Padre dopo i soliti saluti e complimenti la copia della lettera sopradetta, con la quale venivano richiamati addiettro ; lettala rispose che sibbene aveva comandato al P. Adamo che li richiamasse,

(1) Sur le Gardien du couvent des Franciscains d'Alep, Tomaso Obicini da Novara et son rôle auprès de 2 patriarches chaldéens, voir notre introduction, n. 7, F et p. suiv.

ma si maravigliò molto che in quella trattasse di congregazioni, nelle quali si avesse da far mutazione nelle cose loro della Religione. La cagione per la quale l'avesse fatta scrivere diceva che era perchè giunto che fù il P. Adamo al Musel, dopo la partita delli Padri, aveva ripreso assai il Patriarca che gli avesse dato lettere a Sua Santità e che però bisognava richiamarli e castigarli, perchè non erano altrimenti mandati dal Papa, ma dal loro Generale acciò impedissero che i Nestoriani non ottenessero cappella in Gerusalemme, e che le lettere rese da loro al medesimo Patriarca, non erano del Papa, ma del loro Generale.

Ritrovò ancora il Padre che Adamo non aveva al Patriarca consegnato di quanto Nostro Signore li mandava, altro che due libri, e che degli altri libri alcuni ne aveva mandati al Musel per farli vendere. Intese che il P. Adamo aveva dato all'arcivescovo Elia cento piastre ed alcune delle cose portate da Roma, e che questo per esser molto potente appresso al Turco, e perciò da tutti temuto, aveva comandato al Patriarca che lo consecrasse arcivescovo. Messisi poi in campo ragionamenti sopra la abjurazione fatta da Adamo in Roma, tra le altre cose, disse in pubblico che in Roma abiurando le eresie non aveva mai abiurato Nestorio, e che non accettava Concigli alcuni, ma solo i Canoni degli Apostoli, e però in pubblico convito biasimava la Chiesa Cattolica, perchè permette mangiare il suffocato, biasimandola ancora il Patriarca ed il Gabriello, perchè conceda nella Quaresima mangiare il Pesce, e agli ammalati mangiar carne in giorno de' digiuni com'è la Quaresima. Scrisse anco di suo pugno l'Arcivescovo Gabriello per commissione del Patriarca una lettera al Guardiano d'Aleppo, il cui originale servandolo appresso di se i Padri, è parso bene registrar quivi la copia acciò meglio s'intenda quanto fosse l'animo del Patriarca fermo ed ostinato ne' suoi errori. È ben vero che non fù poi mandata a chi veniva scritta, perchè trattanto sopravvenne il P. Adamo, che, di nuovo, mise l'animo del Patriarca in altri pensieri.

« Sappiate, o fratello nostro venerando, di aver ricevuto due vostre lettere che mi avete mandato, e mi sono rallegrato in esse per aver visto l'amor vostro verso di me, e verso tutto il mio popolo. Nostro Signore vi dia la gloria del Cielo e vi consoli siccome ci avete consolati : ed in esse voi dite che vi ho scritto che veniate quà da me :

Sappiate che mai vi ho scritto, ma il P. Adamo vi ha scritto senza mia licenza e volontà : se volete venire per vedermi, venite con la benedizione di Dio, ed io mi rallegrerò di voi, ma se venite per trattare il negozio di questi Padri Gesuiti, cioè che per mezzo vostro abbiamo da lasciare il nome di Nestorio, e confessare una persona sola in Cristo, e dir di Maria come voi dite, non vi affaticate, perchè nè per mezzo vostro, nè per mezzo d'altri mai lascierò la mia fede che mi fù data dalli antichi miei Padri, e siccome li miei Parenti Patriarchi non hanno mutata la loro professione, così nè anche io : e queste parole che a voi dico, a tutti le fò intendere, e chi dicesse che io o altri de' miei Metropoli e Vescovi non teniamo questa fede, è bugiardo; e questo basta alla Riverenza Vostra; e se quello che mandaste fosse venuto da me, vi avrei risposto da molto tempo prima, ma egli andò in Amed, e di lì sè ne ritornó, ed io non lo viddi, nè sò quello abbia trattato col P. Adamo, e perciò se vi ha portato lettera al Papa come fosse da me mandata, non gli date fede ».

Confermò quanto quì si scrive ciò che occorse, ed è che stando insieme il Patriarca col Gabriello : interrogollo questo, vogliamo forse lasciare Nestorio ? rispose il Patriarca, che siamo forse pazzi ! il che fù udito dal Padre il quale allora si trovava in luogo dal quale non potendo esser veduto, poteva udire quanto fra loro parlavano.

Diede ancora il Patriarca a leggere alcune lettere che gli erano state scritte da una persona religiosa, nelle quali, come si può veder dalle copie, quali tengono presso di loro i Padri, si scrive di loro con poca modestia, dalle quali si potrebbe talora sospettare che non fossero dalla medesima fatti altri officii, e che non fosse vero ciò che l'arcivescovo Gabriello disse in Haïntennor, quando il P. Adamo cominciò alla scoperta a cacciar da se i Padri, che perciò egli si mostrava verso di loro così duro, perchè certi religiosi gl'avevano scritto che non sarebbe stato loro amico se quegli non cacciava. (1)

L. Dovendo finalmente partire il Padre non vedendovi più

(1) On sait que les P. Franciscains remplacèrent les Jésuites dans cette mission ; mais il serait téméraire de voir ici une allusion à ces vénérables Religieux.

speranza che prima di far frutto alcuno, domandò al Patriarca che risposta gli dava, poichè gli aveva con lettere addietro richiamati, rispose il P. Adamo che era presente, che non erano ritornati subito, e che perciò se volevano dar risposta alcuna, la darebbero ai Padri di San Francesco, i quali si aspettavano di giorno in giorno. Soggiungendo il Padre che essendo cattolici quanto alle cose della fede d'un medesimo parere e volontà, non pensassero che quei Religiosi fossero per dirgli altro di quello che già gl'era stato detto, approvavano i circostanti quanto si diceva con aggiungere che è necessario tener la fede de' Franchi chi vuole accordarsi con loro, il che udendo il Patriarca disse che se la cosa passava di quella maniera, non si curava aver luogo che dimandava in Gerusalemme; al che anco soggiunse Adamo, se noi non potremo avere quanto dimandiamo in Gerusalemme, non ci cureremo del Papa nè de' Cardinali, nè de' Frati. Seguendo il Padre a dire, chi di voi è stato a Roma per simili negozii, che non abbia abiurato Nestorio, e promesso di abbracciar la Fede Cattolica Romana? Risposero due di quelli circostanti de' quali era cosa notissima che erano iti per il passato a Roma in simile negozio, che non avevano mai negato Nestorio. Allora soggiunse Adamo; io non negai Nestorio, ma dissi se Santo Nestorio ha detto le cose le quali gli sono imputate, io lo maledico; ma non è vero che egli dicesse quelle cose: al che applaudendo gli altri, dissero che ancora aveano detto così: replicò il Padre che la cosa andava d'altro modo, come si poteva vedere nelle abiurazioni loro fatte in Roma e sottoscritte di loro mano, e nella professione della Fede, la quale ivi comunemente fanno gli Orientali, e perció che fossero contenti dargli qualche risposta, essendo necessario che giunti in Roma, si narri al Sommo Pontefice con verità in che disposizione abbino trovate e lasciate le cose. Rispose di nuovo Adamo tra le altre cose, che risposta alcuna non avrebbero, se prima non andavano in Gerusalemme, ed ivi impetravano la cappella che era dimandata, tralasciando per brevità altri ragionamenti, e fatta menzione de' donativi mandati da N. S., negò Adamo che il Papa gli avesse data cosa alcuna; ma, cominciando il Padre a raccontar cosa per cosa, s'adirò talmente che prese una pietra, e minacciò volergliela scagliare, comandando nell'istesso tempo al suo Nipote, quale era presente, che gli desse delle bussse; ma fù il Nipote più saggio di lui, perchè subito corse a levargli la pie-

tra di mano, con che si pose fine a tutto quel ragionamento. Non fù così felice il frate che aveva cura del Monistero, il quale fù per ordine dello stesso Adamo battuto perchè ne' ragionamenti che si erano fatti a cena, avea prese le parti del Padre, e aveva difeso. Si fece la pace tra il Padre, e Adamo, la quale seguita, preso combiato si partì il Padre per Aleppo, dove arrivò alli 29 di decembre.

M. Passata che fù la furia dell' inverno, a tre di Marzo nella Quaresima partirono i Padri d'Aleppo per Gerusalemme, e dopo aver visitato que' luoghi Santi a 29 di aprile per mare arrivarono a Tripoli e ivi salutato il Patriarca de' Maroniti nel Libano come gl'era stato imposto, un di loro navigò in Cipri per pigliare alcuni fanciulli e condurgli a Roma nel Collegio dei Maroniti, come si è fatto, e l'altro per terra ritornò in Aleppo, restati però di accordo di ritrovarsi insieme in Alessandretta per imbarcarsi alla volta d'Italia, come si fece alli tre d'Agosto : imbarcati per cagione de' continui venti non poterono giungere in Malta prima delli 12 di Settembre, dove essendosi fermati per ristorarsi alquanto dopo sì lunga navigazione, e per aver comodità di buon passagio alli 21 Ottobre sopra le galee della Religione si partirono, ed ai 24 giunsero a Messina, di dove il giorno seguente fatta vela sopra le galee di Napoli alli 28 arrivarono in Napoli, e indi aspettata la comodità del Procaccio partirono li tre di Novembre, e li 8 arrivarono in Roma sani e salvi per la divina bontà ai piedi di vostra Beatitùdine avanti la quale prostrati, dimandano umilissimamente la sua benedizione, e da Nostro Signore le pregano moltissimi anni nei quali regni felicissimamente e seguiti, come ora con somma sua lode fà, a mantener la Chiesa Santa in un'altissima pace e tranquillità.

Di V. Beat[e]

Umilissimi servi

Gio. Ant. Marietti e Pietro Metoscita sacerdoti indegni della C. di Gesù

Note (1). Videtur id fuisse propositum a Babyloniae Patriarca,

---

(1) Nous publions à la suite de la relation la note ajoutée par un secrétaire de la Compagnie de Jésus (P. Jouvency).

ut a Summo Pontifice obtineret sedem aliquam Nestorianis suis in urbe Hierosolymitana, uti e postremis hujusce scripti paginis apparet : de mutanda religione ne cogitasse quidem. Vide Hist. Soc· Parte V, lib. XX, ad an. 1614.

11. ALCUNE COSE, le quali è parso bene proporle a Sua Beatitudine sopra il presente negozio.

Primo. Non intendono a modo veruno li Padri con questa, ed altre relazioni di voler impedire o turbare sì santo negozio, perchè non cercando essi che la gloria del Comun Signore, sapendo benissimo che egli non è legato nè a tempi, nè a luoghi, nè a persone, avranno sempre per bene e si rallegreranno che si accresca ogni giorno più la gloria di sì gran Signore per opera di qualsivoglia persona come se delle persone loro si avesse voluto servire. però altro fine non è stato il loro che di riferire semplicemente quanto hanno udito e visto, poiché per questo fine furono mandati in Oriente, acciò s'informassero quanto meglio potevano d'ogni cosa.

Secondo. Nel negozio tanto importante parrebbe bene che si andasse con molta cautela e che non si fidasse così alla prima delle scritture, e parole degli Orientali, ma veder prima qualche opera loro, il che si farebbe facilmente se tra loro cominciassero ad abitare alcune persone religiose delle quali essi piú si compiacessero e gli andassero pian piano instruendo acciò più sicuramente si potesse vedere la riuscita, il che avendo incominciato a far daddovero, si potria loro poi andar concedendo quanto dimandano. Però vediamo come si legge appresso molti altri scrittori, che altre volte questi negozii sono stati più alle strette che ora non sono : intanto non è mancato chi ha scritto che sino da molti anni i Nestoriani che sono in Amed tutti erano cattolici, e nondimeno i Padri, al presente essendovi dimorato molti giorni, non vi hanno veduto vestigio alcuno di cattolicismo, e ciò che è peggio, molti di quelli che per simil negozio sono stati in Roma sono ritrovati vivere come gli altri, e pigliarsi le cose come in burla : queste persone religiose però per non essere ingannate e per poter meglio far l'ufficio loro dovrebbero esser pratiche, e sicure almeno nella lingua arabica, la quale in quei paesi usano tutti comunemente.

Terzo. Perchè lo sperare così subito una totale conversione di un intiera setta, pare cosa difficile per essere queste genti sparse per molti luoghi mescolate tra Turchi e altre nazioni e per accomodarsi molto alla licenza del viver turcheschо, non avendo tra loro capi dei quali possano temere, potendo ciascuno ricorrere al Turco, e con avanie metter sotto sopra quanto da' Cristiani si fa, parrebbe buon modo di ajutargli se si facessero alcune missioni in quelle parti di persone religiose, zelanti dell'onor di Dio, di retta intenzione, e molto pratichi nella lingua arabica, perchè, oltrecchè questi andarebbero pian piano facendo guadagno delle anime più disposte, potrebbe ancora il Santo Pontefice aver da loro certissimo raggualio come le cose passassero in que' paesi.

Quarto. Per torre in qualche parte gli abusi di tanti che vengono da quelle parti con lettere finte, parrebbe buon mezzo che non si desse più udienza a veruno se non portasse lettere e patenti della sua venuta sottoscritte e sigillate dai Consoli de' Mercanti Cattolici residenti in Aleppo o nel Cairo, secondo le persone che vengono, avvisando frattanto i suddetti Consoli, che volessero prendersi cura d'informarsi della verità, il che essi farebbero volontieri, potendosi da quelli che ivi si ritrovano, agevolmente fare.

Vedasi il compendio di questa ambasciata riferita dal Secretario della Congregazione del Santo Officio.

III

Missions des Pères Capucins en Turquie et en Perse.

12. Introduction.

A. En 1622, le Père-Pacifique de Provins, de la province de Touraine, avait fait un premier voyage de reconnaissance à travers la Turquie. Il était à Constantinople, quand survint la révolution, qui entraîna la mort du sultan Osman (1). Après avoir visité l'Egypte et la Palestine, il revint en Europe. Mais, en 1626, muni de l'autorisation de la Propagande et fort de l'appui de Richelieu, il repartit avec deux confrères, pour fonder un couvent à Alep. Laissons parler ici l'intrépide missionnaire :

(1) Voir la Lettre sur l'estrange mort du Grand Turc, empereur de Constantinople. Paris, 1622.

« J'arrivai en Alep, avec la fièvre, qui me dura quinze jours, laquelle étant passée, nous pensâmes à exécuter la volonté de nos supérieurs, c'est-à-dire que nous cherchâmes les moyens de nous y établir, avec la bienveillance des marchands de toutes les nations et des Turcs mêmes. Mais nous trouvâmes de si furieuses oppositions, et si inespérées, que la modestie m'oblige à garder sous le silence les contradictions que nous y avons eues durant un an entier, qui étaient de tant plus insupportables (quoique agréables pour l'amour de Dieu) qu'elles nous étaient suscitées par des personnes de profession chrétienne et plus encore ; dont je me contente remarquer les particularités au traité particulier que j'ai fait des choses concernantes le progrès de notre mission. Ces traverses de chrétiens nous obligèrent à recourir sous la protection des Turcs, et à nous peiner pour tirer un commandement du Grand Seigneur, pour pouvoir demeurer librement dans la ville d'Alep, et nous servant de l'occasion du Grand Vizir nommé Calil Bacha, qui pour lors vint en Alep, avec l'armée Ottomane, pour aller assiéger Erzeron; nous le trouvâmes plus favorable à nos désirs que non pas les religieux chrétiens : car par l'entremise de quelques renégats Français, qui étaient près de lui, nous obtinmes, sans faire aucun présent, les commandements suivants, qui sont très-beaux, et au moyen des quels nous commençames un peu à respirer.... Sitôt que nous nous vìmes en paix et hors de crainte que l'on nous chassât (comme on avait fait quelque peu auparavant nous, les Pères Jésuites et Carmes déchaussés) qui sont pourtant retournés après nous et y demeurent paisiblement, il nous vint en pensée d'aller voir si nous nous pourrions établir au royaume et île de Chypre ». (1).

B. Les difficultés que rencontra le P. Pacifique comme, celles auxquelles se heurtèrent alors les Jésuites et les Carmes; de la part du consul français, d'Olivier, et des Religieux anciennement établis au Levant, tenaient à bien des causes: motifs politiques, différence de nationalité, crainte fondée d'avanie, par suite de l'affluence des missionnaires : bref, en mettant de côté les torts particuliers de quelques individus, dont un Ordre religieux ne doit pas être rendu responsable, nous croyons que d'autres

(1) *Relation du voyage de Perse, faict par le R. P. Pacifique de Provins, prédicateur capucin*, Paris, 1631, p. 231 et 237. Voir aussi la lettre du P. J.-B. de Saint-Aignan, dans le t. I des *Docum.* p. 506 et sq.

Ordres religieux, se trouvant dans les mêmes conditions que les Franciscains, auraient probablement défendu leur situation privilégiée avec la même ardeur, sans avoir conscience de céder à quelque motif de pure jalousie ou de mesquine rivalité. Le souci de la vérité exigeait, cependant, que nous fissions connaître les griefs et les plaintes du Père Pacifique, sans lesquels on s'expliquerait mal que, pour obtenir un firman, il se soit vu obligé d'avoir recours à des Français renégats, très influents auprès du grand-vizir.

La connaissance de ces sortes de griefs montre aussi l'opportunité de plusieurs décrets de la Propagande, qui datent de cette époque : Une décision du 26 juillet 1626 prescrivait seulement aux missionnaires envoyés de Rome de montrer leurs lettres patentes aux supérieurs ecclésiastiques établis dans les lieux de la nouvelle mission, ou à leurs vicaires, et leur donnait le droit d'exercer leurs fonctions, même dans le cas où ces derniers refuseraient l'autorisation (1). Un autre décret, porté le 11 janvier 1656, préviendra certaines occasions de malentendus, en interdisant à toute société de missionnaires de fonder un couvent, sans l'autorisation de la Propagande (2), dans les localités où se trouverait établi un Ordre religieux différent.

C. En 1631, la mission des Capucins à Alep était composée de cinq prêtres et d'un Frère. Les Carmes, établis aussi depuis l'an 1627, sous la direction du Père Prosper du Saint-Esprit (3), Biscayen, ancien supérieur d'Ispahan, comptaient trois Pères et un Frère. Il n'y avait que deux Pères jésuites. Quant aux Observantins, ils étaient au nombre de quatre Pères et trois Frères, et continuaient d'être les chapelains des Français et des Vénitiens.

Après avoir installé sa petite communauté d'Alep, le Père Pacifique était allé fonder un second couvent à Nicosie, dans l'île de Chypre. Ensuite, laissant là un de ses Religieux, il avait regagné Alep, et était parti pour la Perse. En passant à Bagdad, il y établit le plus jeune de ses deux compagnons, le Père Juste de Beauvais, et, avec l'autre, Gabriel de Paris, il se dirigea vers Ispa-

(1) Collectanea S. Congregat. de Propag. Fide, t. 1, 1907, n. 23.
(2) Ibidem, n. 125.

(3) *Voyage du P. Philippe de la T. S. Trinité*, traduit par le P. Pierre de S. André, Lyon, 1652, ch. x, p. 468.

han. Il fut particulièrement bien accueilli par la communauté arménienne de Djoulfa, que, vingt-cinq ans auparavant, Châh Abbas avait forcée d'émigrer de l'ancienne Djoulfa, établie sur les bords de l'Araxe. Le chef de la colonie catholique arménienne, Khodja Nazar, et le vardapet Khatchatour facilitèrent même sa mission auprès du roi (1). Châh Abbas était à Qazbin avec sa cour : Le Père Pacifique y fut appelé ; invité à un banquet, auquel présidait le Châh, il lui présenta, à la fin du festin, les portraits de Louis XIII, de la reine et de la reine-mère. Il obtint les commandements royaux pour l'établissement d'une double mission, l'une à Bagdad et l'autre à Ispahan. Lui-même publia tous ces faits intéressants après son retour en France (2).

13. Le Roi, a son Ambassadeur (Césy) à Constantinople (3).

20 Juin 1622.

(Bibl. nat. Paris. Mss. Fr. 16156. f. 258 — original).

Sommaire : Le Roi recommande le P. Pacifique, capucin.

Je ne doute pas que vous n'ayez donné conseil pour une bonne

(1) Sur Khodja Nazar, L. Alichan fournit des documents, *Le Sissagan*, p. 420 et suiv., en arménien.

(2) *Relation du voyage de Perse faict par le R. P. Pacifique de Provins, prédicateur capucin, où vous verrez les remarques particulières de la Terre Sainte et des Lieux où se sont opérez plusieurs miracles depuis la création du monde jusques à la mort et passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ. Aussi le commandement du Grand Seigneur Sultan Murat pour establir des couvens de Capucins par tous les lieux de son empire. Ensemble le bon traitement que le roy de Perse fit au R. P. Pacifique, luy donnant un sien palais pour sa demeure avec permission aussi de bastir des monastères par tout son royaume et finalement la lettre et présent qu'il luy donna pour apporter au Roy très chrétien de France et de Navarre Louis XIII, avec le testament de Mahomet que les Turcs appellent sa main et signature qu'il fit avant de mourir. Paris*, 1631.

Les commandements de Châh Abbas en faveur des Capucins sont donnés par C. Schefer, *Estat de la Perse en* 1660 par le P. Raphaël du Mans, Paris, 1890 ; en appendice, pièces X, XI, XII ; voir aussi le P. Hilaire de Barenton, *La France catholique en Orient*, Paris, 1902 : *Tableau des missions capucines en* 1640, p. 90-99 et 65 sq. — M. Le Febvre fixe à 25 le nombre des Missions des Capucins dans la Turquie, *Théâtre de la Turquie*, Paris, 1681, p. 515.

(3) Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur à Constantinople 1620-1631, était le cousin de l'ambassadeur précédent, Achille de Harlay, baron de la Mole, 1611-1620.

conduite au Père Pacifique (1) et à son compagnon, touchant le voyage qu'il va faire afin qu'il soit plus fructueux pour la gloire de Dieu.

14. Le Roi, a son Ambassadeur.

10 Octobre 1624.

(Bibl. nat. Mss. f. 16156 f. 463).

Sommaire : Le Roi recommande le P. Pacifique, capucin, qui veut avec l'approbation de Rome, établir au Levant des Religieux de son Ordre.

Le Père Pacifique, religieux de l'Ordre des Capucins de la Province de Paris, ayant à son retour du Levant, en l'année dernière, fait connaître à notre S. Père le Pape, tenant lors le Saint-Siège, et aux cardinaux de la Congrégation de *Propaganda Fide* un extrême désir d'assister et secourir les Chrétiens du Levant.. avait obtenu une mission pour y établir ceux de son Ordre, soit à Constantinople ou autres villes, lieux ou échelles, où il y a des consuls Français. (2). Et pour ce, c'est chose que j'ai jugée très avantageuse à la religion.. Je désire de la favoriser autant qu'il me sera possible.

15. Le Roi, a son Ambassadeur.

20 Novembre 1624.

(Bibl. nat. Mss. fr. 16156, f. 473).

Sommaire : La recommandation des Capucins ne doit pas préjudicier aux Franciscains.

Je vous ai cy-devant fait quelques dépêches pour favoriser l'établissement des Pères Capucins en Levant. Mais comme je n'ai pas entendu que cela préjudiciât en aucune sorte aux religieux Observantins et Cordeliers qui y sont établis de long temps, j'ai.. par ce-

---

(1) Sur le P. Pacifique, voir notre Introduction n. 12 et t. 1. des *Documents*, p. 368, 376.

(2) Un peu auparavant, dans une lettre datée de Rome, 26 juillet 1624, et écrite au nom de la S. Congrégation, le Cardinal Bandini recommandait non moins instamment au même ambassadeur les PP. Capucins, que la S. Congrégat. voulait envoyer à Constantinople (Bibl. nat. Mss. fr. 16158 f. 52).

la.. à vous dire.. que vous ayez à les maintenir [Observantins et Cordeliers] en la possession des Chapellenies d'Alep, Alexandrie, Seyde, Smyrne et en tous autres lieux où ils sont établis (1).

---

(1) La lettre suivante montre bien les difficultés que rencontraient Capucins, Jésuites, Carmes, quand ils entreprenaient d'établir une mission à Alep. Aussi donnons nous cette lettre, bien qu'elle ait été déjà publiée dans le t. V, p. 356, des *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France*, du temps du P. Coton, par le P. J.-M. Prat, S. J.

16. Lettre du comte de Brèves, ancien ambassadeur de France à Constantinople, au P. Coton. — Paris, 6 nov. 1615 (Archives de la Compagnie de Jésus).

« J'ai reçu votre lettre avec celle que le P. Richeôme m'écrit... Or, je vous dirai sur l'une et l'autre mon avis : quant à la proposition que le consul d'Alep fait à ceux de votre compagnie d'aller résider au dit Alep, en conformité de ceux qui sont en Constantinople, que j'y trouve des obstacles. Alep est une ville habitée de Maures, de Turcs et de Juifs ; et à cause de la grande quantité de marchandises qui viennent de Perse et qui arrivent au dit Alep, il y a bon nombre de marchands Français, Italiens, Anglais et Flamands qui y résident. Quant aux Anglais et Flamands, vous savez qu'ils sont ennemis de notre religion, et en particulier de votre Société et Compagnie ; et partant comme ils les verront arriver par delà, ils ne manqueront pas de leur dresser des embûches, et de les faire connaître plutôt pour des espions que pour des ecclésiastiques.

Il y a d'autres parts d'ordinaire un ou deux religieux de l'Ordre de S[t] François, qui sont envoyés du gardien qui réside en Jérusalem, avec bon nombre d'autres religieux qui sont aussi envoyés de trois ans en trois ans pour servir l'Eglise où est le Saint Sépulcre, celle de Bethléem et celle aussi où est le Saint Sépulcre de la B[se] Vierge Marie. Les dits religieux qui demeurent en Alep sont envoyés non seulement pour servir aux besoins des chrétiens là résidants, mais encore pour les exhorter à secourir de leurs aumônes les dits Saints Lieux de Jérusalem.

Si vos Pères y vont, ils seront ennuyés des dits religieux de S[t] François, qui croiront qu'ils ne sont allés par delà que pour leur ravir les aumônes qui leur sont faites ordinairement ; et pour cette cause, ils seront pour se joindre avec les dits Anglais et Flamands pour faire chasser ceux de votre compagnie, qui, vivant en Alep, n'auront pas le moyen d'y profiter comme ils font en Constantinople, attendu qu'il y a peu de chrétiens de notre créance ; et partant, un collège ne sera pas grandement utile là.

Quant au Consul de notre Nation, il se nomme Marinery. Il est à présent à Marseille assez embrouillé, et je ne crois pas qu'il soit pour retourner en ces lieux-là. Il est vrai qu'il y a un vice-Consul, lequel, ayant l'intention bonne, pourrait faire autant que lui.

Voilà pour ce regard ce que je prévois de cette affaire. »

17. L'Ambassadeur, au P. Joseph.

14 Décembre 1624.

(Bibl. nat. Mss. fr. 16158 f. 152. minute).

Sommaire : l'Ambassadeur (Césy) n'ose pas demander un commandement en faveur des Capucins de Seyde, parce que le Gouvernement Turc voit Fakardin de mauvais oeil.

... Parlons de vos frères qui sont à Seyde pour lesquels je n'ai pas osé demander un Commandement du Grand Seigneur pour les jalousies que l'Emir Facardin donne de soi, et pour celles que nous donnerions en demandant icy permission d'établir des religieux dans son état... J'ai résolu d'écrire au dit Emir... pour le supplier de traiter ces bons Pères comme deux Français sans autre desseing que de servir Dieu, et des actions des quels je suis pour respondre.

J'écriray aussi à l'Archevêque des Maronites (1).

18. Le Père Pacifique, a l'Ambassadeur (Césy)

Alep, 6 Décembre 1626,

(Bibl. nat. mss. fr. 16158 f. 342).

Sommaire : L'autorisation accordée par la S. Congrégation de la Propagande aux Pères capucins d'exercer leurs fonctions aux lieux où ne sont pas les Pères Observantins doit s'entendre dans un sens un peu plus large que ne le comporte le sens strict de la Lettre.

Le beau décret de la Congrégation (2) que V.E. m'envoie contient une parole ambigue, qui au lieu d'être en faveur des Pères Joseph et Léonard qui l'ont demandé et à notre avantage, est tout affait contraire, si on ne l'explique. Car après avoir deffendu au

---

(1) On trouve la minute de la lettre de l'Ambassadeur à « l'Archevêque des maronites du mont Liban » lui recommandant « deux bons Pères François de l'Ordre des Capucins », au folio 188 du ms. fr. 16160, Bibl. nat. — Sur l'archevêque maronite, cf., ci-dessus, notre Introduction à la mission auprès du patriarche chaldéen, Elie, n. 7 D, et plus loin, n. 36, D.

(2) Par deux lettres, en date du 19 Avril et du 19 Juin de l'an 1625, la Cour de Rome, sur la demande du P. Joseph du Tremblay et de Richelieu, avait accordé aux Capucins de France les pouvoirs nécessaires pour établir des missions à Constantinople et dans les autres parties de l'Orient.

Gardien de Jérusalem et à tous ses ministres d'empescher aucun missionnaire Capucin et autre d'exercer leurs fonctions en tous lieux de la Syrie, Palestine etc., il ajoute ces mots : *aux lieux où ne sont pas les religieux de l'Observance ;* de manière que n'y ayant aucune ville de tous ces quartiers où il nous permet d'être, en laquelle il n'y est quelque chapellain Observantin. Par conséquent, c'est nous deffendre de nous mettre en aucun lieu, et ainsi ce ne serait rien concéder. Vous pouvez donc bien croyre que ce mot est un équivoque du Secretaire qui, sur ce que nos Pères ont protesté ne point vouloir prendre les lieux des Observantins (entendez par ce mot *lieux* les églises et chapellenies qu'ils servent), ils ont concédé cette demande et ont mis l'exception des lieux susdits.

19. LE PÈRE PACIFIQUE, SUPÉRIEUR DES CAPUCINS D'ALEP, A L'AMBASSADEUR FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE.

Alep, 7 Décembre 1626.

Sommaire : Difficultés entre les Franciscains et les Capucins d'Alep.

Le P. Pacifique remercie d'abord Cési d'avoir établi les Pères Capucins à Constantinople... de les avoir recommandés « icy (Alep) à M. d'Olivier notre consul qui nous a assisté de très bons avis... » Puis, il ajoute :

« Nous tâchons de vivre en paix avec ces bons Pères Observantins ; mais nous avons beau faire ; car sitôt qu'il leur arrive la moindre disgrâce, ils nous donnent la coulpe... Aujourd'hui le Chapelain Français m'est venu trouver... disant entre autres choses que j'étais un séditieux et indigne de porter l'habit que je porte.»(1)

(1) Voir ce que nous avons dit, n. 12 B et n. 19. Est-il besoin de répéter que ces petites querelles, ces légères taches, s'atténuent bien ou disparaissent devant l'éclat jeté par tant d'actes héroiques, à Jérusalem et ailleurs ? Au sujet des Pères Franciscains et des Pères Capucins, voici ce que nous lisons dans un ouvrage très estimé : « A dire la vérité, je ne trouve guères de personnes plus propres pour la conversion des infidèles, que les R. P. Capucins, à cause de leur bel extérieur, de leur genre de vie austère et religieux... » M. Le Febvre, *Théâtre de la Turquie*, Paris, 1681, p. 53. Il est bien vrai que l'auteur de cet éloge mérité n'est autre que le célèbre Pére Capucin Jean-Baptiste de St-Aignan, *Diaire* (inédit) des Pères Capucins d'Alep, année 1680.—Mais le même auteur ne fait pas un moindre éloge des Pères Cordeliers de Jérusalem : « De quelque côté qu'ils se tournent, apportassent-ils toutes les précautions imaginables, ils ne sauraient s'exempter de la persécution... Aussi peut-on dire qu'ils vivent dans de continuelles traverses. » Ouvr. cité : Avanies et tyrannies qu'ils font (les Turcs) aux Pères de la Terre Sainte, p. 305 sq. Voir en particulier l'article 31, p. 314-319, De la charité de ces Pères envers les particuliers qui vont en Jérusalem.

20. Le Père Pacifique, Supérieur des Capucins d'Alep, a l'Ambassadeur Français a Constantinople.

Alep, 15 Décembre 1626.

(Bibl. nat. Mss. fr. 1658 f. 344).

Sommaire : Doléances du Père Pacifique contre le consul et contre les PP. Observantins, en particulier contre le Père Observantin chapelain des Français.

Le P. Pacifique manifeste dabord sa crainte qu'on se serve « de la justice turquesque » contre les Pères Capucins. Puis, il poursuit : « Il est vray que je me moqueray de tout cela, si je pouvais demeurer icy jusqu'au retour du religieux que j'ai envoyé à Paris, que j'espère estre à la Pasque ou Pentecote icy. Voilà pourquoi je supplie V. E. de nous prêter main forte (1) ; et pour dire la vérité, je ne crains en aucune façon les religieux qui ne peuvent de leur estocq que m'excommunier : ce que j'estimerais me devoir être alloué, en qualité et vertu de Jubilé, sachant le peu de pouvoir qu'ils ont de ce faire. Je ne crains que les piastres du mont de Sion, sachant le pouvoir qu'elles ont sur les ministres de cet Etat, pour leur faire user de violence sur nous. Ce qu'encore ne peuvent-ils faire sans l'appuy de quelque consul ou de quelque Nation. Or je suis assuré qu'ils n'auront ni celle de Venize qui nous aime fort, ni celle d'Angleterre ni de Flandre... de mode que je ne crains que le nostre ; non que je croye qu'il le fasse apertement, car il nous dit toujours de belles paroles. Mais nous avons sujet de doubter qu'il y ait un consentement tacite : 1° parce que son

(1) Le P. Pacifique demande à l'Ambassadeur des commandements pour l'établissement des Capucins à Alep. La copie de ces commandements se trouve dans les papiers de M. de Césy (Bibl. nat. 16158, f. 347.) : Commandement du Grand Seigneur adressé à Haly, Pacha d'Alep, pour l'établissement des Capucins en la dite ville d'Alep, fin de Rajab 1036 (15 Avril 1627) ; Commandement du Grand Seigneur permettant aux Capucins d'aller et voyager dans l'Empire Ottoman, 1er Chaban 1036 (26 Avril 1627).

chapellain qui nous hait à mort, les autres Pères de Venise et leur procureur, nommé Gaspar de la Chieza, qui cherche toutes les voyes de nous faire sortir, viennent souvent tenir leur conseil en la chambre de notre consul (1). 2° Son chapellain nous ayant fait et faisant toujours mille outrages. 3° Ayant ce même chapellain confessé en présence de mon compagnon qu'ils poursuivent auprès du Vezir un commandement — (que je scay d'ailleurs être vray) — à ce que dorénavant autres religieux qu'eux ne puissent demeurer en ces pays... (2).

21. Par contre, dans une supplique du R. P. Gardien de Jérusalem adressée aux Cardinaux de la Propagande, en 1627, le Gardien se plaint des Capucins qui usurpent les droits des Franciscains et se loue de la conduite des Jésuites et des Carmes. Les Capucins n'ont pas observé « che con tanta puntualità ed

---

(1) Le consul de France était alors Pierre d'Ollivier (1625-1631). Le 14 janvier 1625, le consul d'Alep, Pierre Viguier, assemble la nation et lui présente Pierre d'Ollivier, escuyer de la ville de Marseille, icy présent, qu'il met en possession pour exercer la susdite charge du consulat, ayant pouvoir de mettre une personne à son lieu et place, comme il a obtenu par arrêt, donné au Conseil d'Etat du roi, le 28 août 1624. — Nous avons sous les yeux plusieurs lettres de Capucins, de Jésuites et de marchands, qui se plaignent du substitut de Viguier. Ollivier se défend en accusant le consul de Venise.

Il semble que Pierre d'Ollivier fut ensuite plus favorable aux missionnaires. Ainsi, le 25 mai 1627, en réponse à une lettre de l'ambassadrice, qui lui recommande les Capucins, il promet de les protéger (Bibl. nat. Mss. fr. 16161. f. 119) Voir t. I. des Doc. p. 365-391. — P. d'Ollivier représentait donc le consul Viguier. Pendant quelque temps, les consuls avaient ainsi mis en leur place des commis ou fermiers. Sur ces abus, voir A. Bopp, *Journal de la Correspondance de Gédoyn « le Turc »*, consul à Alep. Paris, 1909, p. XI, XVI, 208 etc.

(2) Voir ce que nous avons dit dans notre Introduction aux lettres du P. Pacifique. — Il serait souvent difficile de tracer la limite exacte, entre les droits résultant des anciens privilèges des Pères Franciscains et les pouvoirs accordés de Rome aux nouveaux missionnaires arrivant en Syrie. Est-il surprenant que, parfois, les plaintes se soient élevées de la part de Religieux d'Ordres différents, en général vertueux et zélés ? Ainsi, le 12 décembre 1627, le P. Jacques de Vendôme, Franciscain, Gardien du Couvent de Nazareth, écrit d'Alep à l'Ambassadeur, et se plaint des Capucins qui ne se sont pas contentés de leur ôter la chapelle de Saïde et veulent encore avoir Nazareth. Il ajoute : « Les Pères Capucins, Jésuites et Carmes y sont [à Alep] accommodez et en bonne paix depuis mon arrivée [à Alep] jusque maintenant ». (Bibl. nat. mss. fr. 16160 f. 45).

edificazione vien observato dalli PP. Giesuiti e Carmelitani, missionari similmente deputati da questa S. Congregazione. » Il demande enfin que les Pères Capucins Michel de Rennes, René de S[t] Paul, Ange de Guérande et Romain de S[t] Brieuc, soient sévèrement châtiés.

(Aff. Etr. Mém. et doc. Turquie, t. 70, f. 21).

22. L'Ambassadeur, au P. Pacifique (?)

Minute sans date, mais
de 1627 (?)

(Bibl. Nat. Mss. fr. 16158 f. 365)

Sommaire : La Propaganda de Fide autorise les Capucins à s'établir en Syrie et en Palestine, tout en limitant cette autorisation pour les lieux où sont établis les Pères Observantins.

Je vous ai envoyé ci-devant un décret que la Congrégation de Propaganda Fide m'avait adressé en faveur du désir qu'a eu le Roi d'établir des missions es quartiers de Syrie et Palestine. dans lequel ayant trouvé une parolle qui pourrait être prise pour équivoque : *quominus in locis ubi non sunt Patres de Observantia*, j'ai voulu vous interpréter l'intention de ces Messieurs de la Congrégation... qui est que vous ne puissiez prendre les chapellenies des consuls... Mais on prétend qu'en tous les lieux et villes des pays de Syrie et de Palestine, vous puissiez vous y établir, bien que les R. P. Observantins y aient des chapellenies. Ce que veut dire le décret en parlant des lieux et villes, ç'a été pour Jérusalem et Bethléem. Ce que j'ai voulu vous faire entendre afin qu'on s'en tienne à cette explication qui m'a été plus amplement déclarée qu'elle ne l'est dans le décret.

23. Le P. Pacifique, Capucin, au P. Archange des Fossés, Supérieur des Capucins de Constantinople (1).

D'Alep, 3 Mai 1627,

De notre hospice des Capucins.

(Minist. Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T. 3, f. 420)

Sommaire : Eloge du zèle de l'Ambassadeur (Césy) qui a assuré aux nouveaux missionnaires la protection du nouveau Grand-Vizir, leur a obtenu les commandements désirés pour tout l'Empire. Accord avec les R. P. Cordeliers. Quatre missionnaires capucins attendus.

La vostre m'a donné un très grand sentiment de joye, voyant

(1) Le P. A. des Fossés, custode de Grèce et supérieur des Frères de la Mission de Constantinople, était parti de France le 5 février 1626, *La France cath. en Orient*, p. 56 et 91.

que non seullement vous allez de bien en mieux en vostre mission, mais encore que vous avez déjà multiplié à Cio, où je croy que les religieux recevront beaucoup d'honneur. Voyla des fruits de votre bonne conduite. Mais ce sont des effets du bras puissant de Mgr l'Ambassadeur, qui n'opère pas seullement à Constantinople et à Cio, mais il s'estend jusques ici où nous en ressentons de si puissants effaits que nous pouvons dire que ce seul bras nous maintient. Je prye Notre-Seigneur qu'il le maintienne aussy en sa bonne volonté pour nous, et au crédit que sa vertu et sa générosité se sont acquis sur les esprits des plus grands de la Porte. Il a bien fait de ne nous point envoyer de commandement de Constantinople. Il suffisait de dire : Voyla le Grand Vizir qui va en Alep. Je say que tout ce que vous lui demanderez en mon nom, il vous sera donné (1).

Car, en effait, un peu avant la réception de celle de Mgr et de la vostre, nous avions obtenu le commandement désiré, non seullement pour Alep, mais pour tous les pays, villes, bourgs et villages de l'Empire où il y aura quelques chrestiens ; et tout cela à la seulle nomination et réclamation au nom de Mgr., auquel le S[r] Bordier, son agent en cette ville, asseurant le Vizir qu'il ferait plaisir et chose très agréable s'il concédait aux Capucins d'icy un tel commandement, à ce que personne ne les molestast, il dit aussitost : Ouy de très volontiers : je leur en donneray un si puissant que personne n'aura la hardiesse de leur nuyre. Il prist la plume et écrivit le *Bouyourdi*, mettant au-dessoubz que pas un officier n'en prenne d'argent. Aussitost tous ces Renegats Français qui sont icy se mirent en campagne pour solliciter l'office qui fut expédié en moins de rien. Ce qui a fort étonné ici notre Consul et tous les marchands de toutes les nations, quand ils ont sceu en quelle estime estait mon dit Seigneur auprès du plus grand de l'Empire, voyant que la seulle nomination de son nom par un de ses serviteurs pouvait ce que les autres Ambassadeurs et Consuls seraient bien empeschez d'obtenir en postulant et avec bien de l'argent et des vestes.

Je mande tout cecy à nos Pères de Marseille, de Lyon et de Paris, et fais bien voir à chacun de combien un tel Ambassa-

---

(1) Ce Grand-Vizir était Khalil Pacha ; passant à Alep pour aller prendre le commandement de l'expédition contre les Perses, il favorisa l'établissement des nouveaux missionnaires.

deur est utile à son Prince et à toute l'Eglise de Dieu, comme tout bon chrétien ha obligation de pryer Dieu pour sa conservation. Je ne lez scaurais assez remercier à mon gré ; mais je vous prye d'y suppléer (1). Oultre la lettre qu'il ha escritte à notre Consul en faveur des Pères Jésuites, il luy en a encore escritte une autre en notre faveur, que Madame ha secondée de sa grâce, qui ont eu tant de pouvoir qu'elles ont tout changé le dit Consul, qui commença hyer à nous faire sa première aumosne et promet nouvelle pour nous après. Il voit que nous n'avons beaucoup affaire, Dieu merci, ayant, le Dimanche du Quasimodo, fait la paix avec les R. P. Cordeliers chez le Consul de Venize ; où ayant derechef exhibé toutes mes facultés et obédiences, qu'ils ne voulaient point admettre, estant pour la Perse ; enfin je m'avisai de leur produire une que j'avais eue, il y a deux ans, du R. P. Général, qui est en parchemin et sigillée du grand sceau de l'Ordre, où il ne me détermine aucun lieu à moy et à mes compagnons, ains dit *in partes Orientis*, comme nos facultés (2). De quoy ils restèrent contents, et me donnèrent l'approbation de jouyr d'icelles, par escrit et scellées.

Après cela nous est venu ce commandement dont je vous ai envoyé une coppie en Français. S'il vous peut servir aux autres villes que vous prendrez, mandez-le-moy et je vous en envoyeray une coppie authentique en Turquesque, bullée du Cady, que vous ferez enregistrer de là comme j'ay fait icy chez le Cady, et en ay tiré plusieurs coppies pour les frères qui prendront des places nouvelles. Et tout cela ne m'a rien cousté ; car un mien amy, qui est amy du Cady, me l'a fait faire pour l'amour de Dieu et m'a fait plaisir. Nous voilà donc entièrement en paix ; nous disons la Messe, preschons et chantons l'office nous trois, avec de nos escoliers que je mets en campagne pour seconder nos voix. J'attends le Père Gabriel avec trois religieux (3). Je vous manderai l'arrivée de nos frères, quand ils seront venus. Continuez à rendre votre mission glorieuse aussi bien que votre ministère.

---

(1) M. de Césy estimait fort les PP. Capucins. Voici, entre autres, une marque de cette estime : « Il n'y a que les Capucins et les Jésuites qui s'étudient à apprendre les langues, aux quelles beaucoup sont déjà très versés. Lettre de Césy, septembre 1635 (Bibl. nat. Mss. fr. 20983).

(2) Voir lettre du 6 déc. 1626, n. 18, en note.

(3) Le P. Gabriel de Paris, destiné à la Perse, est l'auteur d'un dictionnaire persan vulgaire, *La France catholique en Orient*, p. 122.

24. L'Ambassadeur, au Roi.

Constantinople, 12 Juillet 1627.

Minist. Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, T. 3, f. 464 (Lettre chiffrée).

Sommaire : Mauvais accueil fait à l'ambassadeur de Perse. Châh Abbas est sur le point d'assiéger Van. Protection du Grand-Vizir accordée aux Jésuites et aux Capucins d'Alep.

Sire, L'Ambassadeur de Perse, dont je parlais à Votre Majesté par ma dernière lettre du 27 de Juin, ayant demeuré quelques jours à Chudarest sans qu'on lui ait seulement demandé d'où il vient, a fait supplier le Caïmacam que il pust passer en Constantinople, ce qui luy a esté accordé. Mais on ne lui a point envoyé de gallaire pour passer, selon qu'on avait accoustumé de faire aux autres Ambassadeurs de Perse, oultres qu'il n'est pas défrayé. On ne scait s'il verra le Grand Seigneur, veu qu'on s'efforce, jusqu'à cette lettre, de luy faire la plus mauvaise réception que l'on peut, tant pour les propositions qu'il vient mettre en avant que pour les advis qu'a donnés le premier Vizir, que le Roy de Perse s'estait approché de Van avec vingt mille hommes et quantité d'artillerie; ce qui fait voir qu'il veut assiéger cette place, où faire le dégast de cent lieues de pays, ainsi que le mesme Roy l'a fait, toutes les fois que l'armée Ottomane l'est allé voir. Le premier Vizir faict aussy entendre au Grand Seigneur qu'il n'a pû partir sy tost d'Alep qu'il pensait, à cause de quelques rumeurs de la milice qui l'ont obligé à faire estrangler deux ou trois des principaulx mutins, et que la chose n'estant pas encore apaisée, il craignait qu'elle n'eust de la suitte, voyant ces grandes désobéissances parmi eux (1).

Ce bon homme a fait en Alep pour les Pères Capucins et pour les Pères Jésuites tout ce qu'il m'avait promis pour leur establissement, nonobstant que les Consuls d'Angleterre et de Venise lui ayant offert une bonne somme d'argent pour empescher que les Pères Jésuites n'entrassent en Alep disant qu'ils étaient espions d'Espagne. A quoy le Vizir leur respondit que, s'ils estaient Espagnols, l'Ambassadeur de France ne les eust pas tant recommandés, et qu'ils ne luy en parlassent plus. Quant aux Pères Capucins, il les

---

(1) Voir plus haut, n. 23, note 2. Voir aussi t. 1. p. 361, note, et p. 363, au sujet du nouveau Grand-Vizir et de la révolution qui l'a mis en place.

vit et les caressa extraordinairement disant à un de ses serviteurs qui les menait : il faut que ces gens-là soient personnes de grande vertu, de mépriser ainsy le monde pour servir Dieu, ne vivre que d'aumosnes et ne tenir jamais d'argent.

25. Le Roi, au Baile de Venise a Constantinople.

7 Janvier 1634.

(Minist. Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie. Supplément. T. 1, f. 217)

Sommaire : Le Roi demande au Baile d'agir avec l'ambassadeur Français en faveur des Capucins de Syrie.

J'ai donné ordre au Sieur Comte de Marcheville, mon Ambassadeur à la Porte du Grand Seigneur, de vous informer des violences qui ont été commises par le Pacha de la mer contre les Capucins mes sujetz qui demeurent à Barut et en Sidon, soubs la foi des Capitulations... (1). Il s'agit en cela d'un intérest commun.

Louis Bouthilier

(1) Voir plus loin, n. 33.

IV

LA MISSION DES JÉSUITES à Alep (1630-1636).

26. Le P. Jean Stella, au P. Baltasar, Assistant (1).

Malte, 22 Août 1626.

(Arch. S. J.).

Sommaire : Il annonce l'envoi d'une longue relation sur la persécution qu' ont soufferte les premiers missionnaires Jésuites envoyés à Alep. Caractère du P. Maniglier, peu propre à la vie de missionnaire ; compte des sommes d'argent reçues et des dépenses.

Je commence de répondre à Votre Révérence parce que je commence de recevoir des siennes ; car celle que j'ai reçue du 18 juin dernier est la première et dernière jusque à présent (22 août : an 1626) pour réponse ; donc Votre Révérence saura que j'ai travaillé a ce qu'elle m'a commandé pour envoyer à Notre Révérend Père Général ; je l'ai lue au R. P. Gaspard Maniglier, et enfin mis au net le mieux qu'il m'a été possible en style de simple narration ; elle est assez longue, encore que succinte : parce que c'est une persécution de six mois entiers, sans intermission, ou par voie de fait, ou de justice apparente. Je l'ai consignée au R. P. Charles, pour la

(1) Le Père Jean Stella était sarde. Revenu en France pour procurer quelques ressources à sa Mission d'Alep, il mourut à Avignon, de la peste contractée en visitant les malades. P. J. Besson, *La Syrie Sainte*, version italienne, p. 15. Le portrait que le P. Stella trace de son compagnon d'apostolat, dont il loue pourtant la grande vertu, nous semble sévère. On conjecture que, sans en avoir bien conscience, il a exprimé ses impressions plus encore que ses jugements réfléchis, au sujet d'un caractère qui différait totalement du sien ; l'esquisse d'un homme un peu lent et trop candide tourne aisément à la caricature, quand le peintre est d'humeur très vive, débrouillard, d'une exubérance toute méridionale. Voir *Doc.* I, p. 258, etc. La correspondance du P. Maniglier laissera apparaître le saint religieux ; toutefois, la lettre du P. Stella nous fera mieux comprendre comment l'excellent Père savoisien, faute d'une prudence et d'une dextérité égales à sa droiture, était plus exposé que certains autres aux violences et aux ruses de gens insatiables.

Au reste, le P. Queyrot, qui a remplacé le P. Stella auprès du P. Maniglier, déclarera que ce dernier est « peu apte au gouvernement » ; le P. Queyrot ajoute que, dès l'an 1632, le P. Etienne Charlet, Assistant de France, et le P. Provincial de Lyon lui avaient parlé de l'intention du P. Général de substituer un autre supérieur au P. Maniglier. Lettre latine du P. Queyrot au P. Général, datée d'Alep, 9 janvier 1635 (Arch. romaines S. J.) Nous verrons plus loin le P. Maniglier convenir humblement de son insuffisance.

porter assurément, car nous n'en avons autre copie : et ici, on fait métier de faire esgarer les paquets. Elle est souscrite de tous deux, et scellée de notre petit cachet. Ceux qui l'auront lue en sauront tout autant que nous mêmes, car j'y ai mis toutes les circonstances suivant le conseil que Votre Révérence m'en a écrit. La fièvre a quitté le Père Gaspard, il est résolu de faire le voyage ; mais je crois assurément qu'il y pâtira et fera pâtir. Dieu le garde de pire : et si Votre Révérence connaissait la complexion d'iceluy et son savoir faire dans les affaires, elle ne permettrait pas qu'il allât plus avant ; voici la première fois que j'en écris à Votre Révérence, je lui dirai donc, *coram Deo*, qu'il est si mal et irrésolu en toutes rencontres, et occurences, qu'il fait compassion grande. En notre vaisseau, il avait acquis le nom de *Saumin Pastet*, lequel, je ne sais si Votre Révérence l'entend, veut dire homme lent et de peu d'exécution, et marque encore quelque chose de plus bas ; s'ils eussent su son pays, on aurait dit un *bon Savoyard* ; de quoi je ne m'étonne, car n'ayant jamais été ni au monde, ni en la compagnie dans aucuns affaires, et son naturel étant mélancolique, lent, froid, il est si neuf au manège des affaires, comme un petit enfant. Il est d'ailleurs si disgracié à raison de ses dents longues, en clavier d'orgue, qu'il détourne la vue des regardans : plus souvent parle sans être compris que difficilement ; il ne peut mâcher ce qu'il mange ; tous les jours sur mer s'emmarage. En chemin, faut penser à lui et à ses besognes ; bref, j'estime que notre R. Père Général n'a pas été informé de lui au plein : il aura su ses vertus religieuses, qui sont grandes en lui à la vérité ; mais pour telles entreprises que celle dans laquelle nous sommes chargés, il y faut un peu de pierres par dedans. Il aurait été plus utile par son bon exemple dans un collège, que parmi des hommes perdus ; j'espère néanmoins que Dieu fera que tout réussira pour sa gloire, puisque c'est l'obéissance qui le mande. Je tâcherai de le servir ; je ne sais pas ce qu'on avait écrit à Rome, de ce collège, d'icelui (c. à. d. à son sujet) ; mais j'ai bien ouï dire qu'on était étonné d'entendre qu'on avait écrit à lui-même ce que de lui on aurait écrit ; et encore plus de ce qu'on s'en remettait à lui ; et le pis de tout, que le Révérend Père Lacroix, lui ayant représenté que s'il était en sa place, il se dépouillerait de son propre jugement, et remettrait la conclusion de son affaire à une consulte de nos Pères de ce collège, pour être hors de tout scrupule

de conscience. Ceci, le dit Père Gaspard n'a voulu entendre ; je doute bien qu'on ne lui permettrait pas de partir. Je say que tel est le sentiment commun : voire le Père Charles pourra assurer Votre Révérence qu'en sa présence Monseigneur l'Evêque, parlant à moi de notre voyage, me dit : « Je vous veux donner un avis d'ami, c'est que vous ne meniez pas votre compagnon : un corps mort avec un vivant ne sont point bien. » J'ai voulu dire ceci à Votre Révérence pour décharger ma conscience, et marcher plus franchement.

J'ai dit une fois à lui-même que je m'estonnais comme quoi il avait peu en conscience entreprendre un tel et si pénible voyage ; à quoi respondit qu'il en était hors de tout scrupule ; Dieu en soit loué ! parce que Votre Révérence prend le soing de cette mission, bien que, comme je crois, le dit R. Père Gaspard l'aura déjà de toutes choses advertie, toutefois j'ai jugé être encore bon que j'en fasse ma part pour plus d'assurance ; je lui mets donc ici toute notre dépense, et tout notre reçu, et les emprunts.

Le Père Gaspard, à Lyon, a reçu 80 écus (1) ; moi, d'aumônes, 25 écus, le Père Th. Riquety nous prêta à Marseille 66 écus 40 sols; le Sieur Venture, marchant de Marseille, en Alep sur une lettre de crédit, 50 piastres et demie; le Sieur cadet de Bermond, en Alep, 50 piastres. Le Sieur Jean Estelle, en Alep, dix piastres ; le Sieur Blanchety vice consul en Alexandrette, 40 piastres. Le Sieur Martelly, apothicaire en Alep, pour fournitures, en ma maladie, dix ou douze piastres. Dépense pour nos viatiques, port de nos hardes, livres, habits, chapelle, trapontins, linges, à Marseille et en chemin jusque là, 103 écus : pour présent au vaisseau, qui n'a demandé aucun noly, 2 écus et quelque chose ; d'Alexandrette en Alep, 23 piastres. Pour la nourrriture et blanchissage de linge, 15 piastres par mois ; pour notre retour d'Alep en Alexandrette, 40 piastres ; pour notre messager mandé à Constantinople, 28 piastres. Votre Révérence juge comme nous pouvons être fournis d'argent ; notre départ de Marseille fut le 22 juin an 1625; notre arrivée à Malte le 19 mars 1626.

---

(1) Dans le mss., le terme que nous traduisons par écu est représenté par un triangle surmonté d'une croix.

27. Le P. Maniglier, au R. P. Mutius Vitelleschi, Général S. J. (1).

Alep, 6 septembre 1632.

(Archives S. J.).

Sommaire : — A. Il est opportun d'allouer une somme à la Mission, gêne extrême aggravée par de lourdes dettes. — B. Agrandissement de la chapelle et fondation de deux congrégations de la très sainte Vierge ; les Jésuites d'Alep ont besoin d'une maison plus spacieuse et d'être renforcés par l'envoi d'un Père et d'un Frère.

A. Postremæ literæ admodum R. P. V. datæ 4ª martii, 17 augusti mihi redditæ sunt. Scripsi ad R. P. V. die 22 junii misique duos fasciculos literarum ex India Orientali, 1um quidem vià Melitensi aut Messanâ ; 2um vero via Massiliensi ; nunc cum his literis, mitto alium fasciculum ex India Orientali mihi a Patribus qui degunt in Regno Mogol commendatum, qui 2° septembris mihi traditus est. Non repeto quæ fusè superioribus literis scripsi, quia confido literas nostras ad portum feliciter pervenisse, et ex iis, præsertim 2ª via, R. P. Vestra satis intelliget ad quem statum res hujus missionis devolutæ fuerint ; quam grave et onerosum sit mercatoribus, mutuas hic nobis dare pecunias, cum magno suo damno in orbe christiano deinde recuperandas ; quomodo tertius Pater cum fratre necessarius sit ; postremò denique, quomodo ut cætera taceam incommoda, ipsius societatis bonus odor per se exigat, ut incommodis hujus missionis efficaciter occurratur.

Vestra R. P. scribit ad nos se multoties missionem nostram ejusque necessitates P. Provinciali Lugdunensi commendasse. Sæpius ad nos Lugduno rescriptum : *Roma decernat*, et *Lugdunum exequetur.* Et ipse P. Ludovicus Michaelis, postremis suis literis datis 4ª Martii, ad me scripsit : *Equidem video necessariam vobis* esse domum cum fratre adjutore ; sed necesse est ut Roma loquatur, et tunc temporis votis vestris fieri poterit satis, Româ auxilium fe-

(1) Mutius Vitelleschi fut Général de la Compagnie de Jésus de l'an 1615 à l'an 1645.

rente. Ut igitur omnis ambigendi et tergiversandi occasio præscindatur, nostra sublevetur inopia (1), incommodis hactenus memoratis occurratur, et in postremum huic missioni convenienter prospiciatur ; V. R. P., si ita in D^no^ expedire judicarit, si placet, certam pecuniarum summam, sustentandæ huic missioni congruentem, huc quotannis mittendam decernat ; P. Provinciali Lugdunensi, et aliis, si qui sint, quorum intersit huic missioni providere, præscribat, ut quod decretum fuerit conveniente tempore mittant vel certe numerent pecunias amicis nostris quas per suos nobis hic consignabunt. Meminerit autem R. P. V. nos pro sacello nostro, et tribus parvulis cubiculis conductitiis annuatim sexaginta octo nummos regales hispanos majores, anticipatâ pecunia, persolvere ; 2°, etiam coemptæ domus solvendum esse censum annuum, anticipata item pecuniâ ; 3°, omnia hic cara esse, et emi anticipata pecunia, unde sequitur numerandas esse in Europa amicis nostris pecunias semper in annum sequentem.

B. Ceterum, ab ultimis nostris mensis junii literis placuit divina bonitate, si non omnem mœroris caliginem ab animis nostris dispellere, certe ex parte levare, cum illam artificis officinam tantopere capellæ nostræ incommodam in usum et ornamentum sacelli nostri cedere voluit, et quidem, eo temporis puncto quo minus a nobis sperabatur, maxime tamen in votis erat ; die enim 29 julii, sub vesperam, devoluta est ad nos, et sacellum auctius factum pannis sericis ornatum, et a Gallis et Græcis magno populi concursu in festo Sancti Ignatii frequentatum. Sed et prius nos Deus consolari voluit, cum sodalitas B. Virginis tamdiu expetita Aleppi radices egit die 23 julii, quo septem selecti et bene animati Galli sodalitio B. Virginis Assumptæ nomina dedere. Sunt et aliqui postulantes, qui prope diem in sodalitium admittentur. P. Hieronymus, mense augusti, aliam Græcorum sodalitatem instituit. Speramus ex iis sodalitiis uberiores fructus suo tempore metendos. Sacellum nostræ Ecclesiæ inservit, et utrique sodalitati, quia non est alius nobis locus ; P. Hieronymi cubiculum sacristiæ, classi, bibliothecæ ; meum ita angustum est, ut, præter oratorium, mensam et lectum, vix aliud capere possit, et incommodum ad confessiones exci-

(1) Le mss. porte *incepta*, lapsus calami évident au lieu de *inopia*.

piendas, quia ad illud non patet aditus, nisi per mediam culinam. Petii ob eam rem ab hero domus aliud cubiculum amplius, sed non impetravi, quia alia sunt occupata ; volui conducere omnia cubicula, ut liberius nostra munia ab externis separati obiremus ; sed ipse recusavit.

Hinc R. P. V. intelliget quantopere nobis domus propria necessaria sit. Sacelli fornices et parietes a nostris sodalibus gallis dealbati pavimentumque denuo instauratum, quod lapidibus quadris stratum fuisset, si aedes nostrae fuissent ; aliis sacellis Aleppinis divitiis quidem cedit, at non elegantia et concinnitate. Ornamenta suo tempore non deerunt, si major fiat populi concursus fervorque Religionis erga Mariam Majorem, quae altari praesidet, augeatur ; maxime vero si nobis concilientur Veneti : quod nunc temporis in sacello nostro potissimum desideratur tertius est sacerdos cum gnavo aedituo. Faxit Deus ut bene auspicata ista initia feliciores progressus sortiantur. Reliquum est ut D. O. M. obsecrem ut nobis R. P. V. diu incolumem servet, missionemque istam suæ paternæ curæ, et me SS. SS. (sanctissimis sacrificiis) et precibus humillime commendem. Aleppi. 6° Sept. 1632.

28. Le P. Maniglier au même.

Alep, 28 janvier 1633.

(Arch. S. J.)

Sommaire : A. Arrivée du Fr. Béchène très apte et diligent pour ses offices. — B. Achat d'une maison ; elle était nécessaire, elle est commode ; sa description, son prix. — C. Urgence d'un secours pécuniaire ; agrégation de la congrégation ; on sollicite l'aide d'autres Jésuites ; le supérieur de la Mission de Smyrne achèvera d'informer le Général.

A. Quod felix faustumque sit, tandem aliquando divina bonitas atque Providentia domesticis quibus potissimum premebamur incommodis aliunde prospexisse videtur ; Deus, hoc ineunte anno, fratrem docilem, et ad obeunda domestica munia strenuum, et ingeniosum nobis submisit, et domum elegantem atque usibus nostris maxime accommodam præparavit. Frater enim noster Floridus Béchène sartor et æditiuus a R. P. Provinciali Avenione missus, post exantlatos varios maris labores, die Navitatis Domini sacro Alexandrettas, et die festo Societatis Aleppum appulit, paulo ante meridiem, sic opportune, ut et sacro missæ sacrificio interesse ab inchoato canone, et spirituali cibo, quod illi maxime in votis erat, animam recreare potuerit. Hæc a Christo Jesu xenia accepimus.

Die autem 22ª Januarii, cum ab hero domus nostræ perimportune urgeremur pro anticipanda solutione 2ⁱ semestris, 2ª martii, inchoandi, cerneremusque illum ære alieno, etiam Turcis carcerem et compedes minitantibus, obstrictum, veriti ne hac domo ad manus Turcorum devoluta aut vendita, persolutæ conditionis pretium perderemus, et in commodis cubiculis inveniendis operam luderemus, de emenda domo cogitavimus. Etsi enim sæpius ad me R. P. V. de emenda domo cogitandum non esse donec et cætera perscripserit, nihilominus epicheia hic utendum esse judicavimus, nec improbatam iri a R. P. V. domus coemptionem, cognitis circumstantiis, arbitrati sumus: 1° quod aliqua necessitas, eò nos adegerit, tum ad vitanda memorata incommoda, et securitatem domus, tum ad stabiliendam Missionem, servandam disciplinam, et ad nostra munia privatim liberius obeunda.

B. 2°, Quod domus tunc venalis adeo usibus nostris opportuna sit ut a Deo nobis parata videatur; nec alia æque nobis commoda reperiatur; habet enim aulam amplam, commodam ad sacellum, cubiculum grande vicinum, quod sacristiæ inserviet, cubiculum et triclinium intrantibus minime exposita ; quatuor præterea cubicula aream et austrum spectantia, septem alia ad septentrionem vergentia ; làtum et lapide stratum inter cubicula ambulacrum, cellam vinariam amplam, furnum, et quinque cubicula ad merces asservandas, tectumque proprium muro circumdatum. Tota domus camerata est, sibi cohærens, aequabilis, (si cellam vinariam et cubiculum unum inferiùs mercibus destinatum excipias) et perbelle partita. Aqua tantum propria in ea desideratur sicut et in plerisque aliis ; communem habet in area usibus culinæ servientem ; potabilem aliunde petit, sicut et domus PP. Carmelitarum, consulis et mercatorum, maxima ex parte. Fieri posset, suo tempore, puteus, aut cisterna. Domus in urbis fere medio sita, mediam partem septentrionalem, et 3^{am} partem occidentalem magni cujusdam hospitii constituit, (campum vulgo vocant) : sic enim indigitant majora quædam hospitia per urbem dispersa quadrilatera, ad instar collegiorum aut monasteriorum exstructa, quæ ad instar castrorum fortes et amplas habent fores, in quibus solis habitant Religiosi et mercatores, cum ob securitatem, tum ob varias exemptiones. Illi hospitio sic affine est perelegans fanum ut murus meridionalis peramplæ fani areæ et hospitio communis sit. Si jus affinitatis aliquando in locum haberet, hospitium illud nulli cederet, nec par haberet. Quamobrem oblatam a Deo occasionem arripiendam rati, mercatorem Gallum amicum nostrum (1), qui plurimum pollet auctoritate apud mercatorem, item Gallum, domus venditorem, consuluimus de emenda domo, rogavimusque ut provinciam illam susciperet ; recepit se id libenter facturum commodaturumque nobis mediam pretii partem, quam sibi Massiliæ sine fœnore refundendam curaremus, ea tamen lege, ut et transmittendæ Aleppum pecuniæ aleam subiremus et vectigalia persolveremus, quod æquissimum est. Dictum, factum. Eodem die venditorem adiens, volo, ait, ut me-

(1) Contour, marchand français, très généreux envers les missionnaires. Voir les lettres suivantes du P. Maniglier.

cum maneas ; tibi dabo cubiculum. Cui alter : num mea domus me capere potest ? Eam mihi volo, subjungit, sed cum pauca supellectile necessaria, et eligenda ; quod evicit, cum paucis ante diebus herus noluisset eam tradere alteri mercatori, eo solum nomine quod totam supellectilem nollet assumere, sicut fere moris est : domus enim venditur ; tum supellex ab arbitris æstimatur, et quidem hic carissime. Sunt hæc onera matrimonii. Porro, pretium domus cum exigua illa supellectile est sexcentorum nummorum regalium hic, aureorum in gallia, (aurei enim nummi huc perlati redeunt ad regales). Vile sane pretium quia repit commercium ; si efflorresceret, duorum esset millium aureorum citrà supellectilem.

Qui nos tantopere devinxit D^{nus} est Robertus *Contour* Gallorum mercatorum facile primus, vir splendidus, genere et moribus nobilis, PP. Capuccinorum Procurator, de nostra missione benemeritus ; ipse enim fere a tribus annis oleum ad nostros usus, et fovendum Ecclesiæ lampadem vinumque maxima ex parte a Pentecoste, et alia pleraque ad victum necessaria subinde subministravit. Si aliquis Superiorum nostrorum gratias referret, illum nobis amplius demereretur. Do illi literas cambii ad recipiendos Massiliæ trecentos nummos, quos hic prope diem numerabit, et decem pro vectigali et vectione, mense post 1^{am} petitionem elapso ; ut interim centum aurei ex præscripto P. Provincialis Avenione et Carpentorato recuperari ; jam enim fratri Florido alios centum numerarunt, ex quibus 3^{am} partem pro commeatu, rebus aliquot necessariis et impensis itineris expendit. Quod desiderabitur P. Superior Massiliensis poterit ab amico mutuum sumere. Præter summam illam quæ est Massiliæ, et a supra memoratis mittetur, necessarii sunt quingenti aurei nummi, tum ad integram domus solutionem, tum ad instaurationem quamdam necessariam, præsertim vero sacelli, censum munuum (mutuum ?) (1) qui est 60^{a} nummorum, et augebitur quia non sumus mercatores ; hi autem jus aliquod persolvunt in egressu suarum mercium.

C. Quapropter obnixe rogo R. P. V. ut si quam possit eleemosinam submittere, quam primum via Massiliensi id faciat, et præs-

(1) *Munuum* est un lapsus calami ; le mot exact est probablement mutuum ou mieux encore mercium (droits de douane). Voir plus loin, 40, 6.

cribat iis quos judicabit, ut, sine mora mittant, et si non habeant, mutuo accipiant ut nos citò alieno ære liberent, ne usuris hic consumamur quæ secundum currens fori pretium saltem sunt duorum singulis mensibus pro centum, et triginta pro centum, singulis annis propter usuras usurarum. — Venditor expectabit mediam pretii partem per tres menses, sed cum fœnore duorum pro centum singulis mensibus.Ceterum, die 2ª, litteras R.P.V., 18ª sept. et 25ª januarii, postremas 4ª novembris datas accepi ex quibus, quanta cum charitate nostræ prospiciat inopiæ facile video. Suæ commendationis fructum jam ex parte percepimus. Litteras aggregationis nostri sodalitii cum magna animi voluptate, ut alias scripsi, accepimus. Gratias ago R. P. V. quod reditum in Galliam (mihi) præscripserit non ad quietem, quia labor non præcessit, sed ad cedendum alteri locum, qui et linguam arabicam addiscere, et fructuosius hic operam suam collocare poterit. Expediret ut socium haberet alterum Patrem ad linguas capessandas natum, tum ut ex mutua exercitatione facilius Orientis idiomata imbiberent, tum ad levamen, solatium, et disciplinam religiosam melius conservandam. Soli sumptus objici possunt. Sed hi non erunt multo majores, nec enim propterea major erit domus census nec majores sacelli expensæ ; victus, cum fere ex eleemosynis corrogetur, non multum gravabit Missionem, maxime si commercium instauretur. Solæ fere vestes consideratione dignæ ; certe alii omnes Religiosi non sunt pauciores quam quatuor.

Quod attinet ad Missionem smyrnensem, hinc sine maximis sumptibus adiri non potest, propter viarum difficultatem et distantiam. R. P. Superior Constantinopolitanus Smyrnam adiit proximis superioribus mensibus cum R. P. Chrysostomo Capuccino nostræ Societatis studioso (qui in Galliam rediens ex superiorum præscripto visitavit omnes illorum in hoc imperio missiones) ut res illius missionis quam optime fieri posset componeret (1). Ipse per se vel per alium R. P. V. de omnibus vicinis missionibus probe instruet. Ergo successorem operiens, me humiliter SS. R. P. V. SS. et precibus, et domûs nostræ, quam sub quadragesimæ initium adire putamus: solu-

(1) Le Père capucin Chrysostome de Tonnerre, Supérieur à Smyrne en 1631. La mission avait été fondée en 1628, par le P. Pacifique.

tionem, paternæ suæ charitati sedulo commendabo; res enim Societatis agitur. Privilegia Smyrnensi et nostræ Missioni ad septennium concessa mense sequenti antiquantur; quamobrem nisi jam renovata sint, primo quoque tempore sunt renovanda, et certiores ea de re faciendæ Missiones, si ita R. P. V. visum sit.

29. LETTRE (autographe) DE M. DE MARCHEVILLE, AU MINISTRE.

Péra de Constantinople, 23 septembre 1633.

(Archives Minist. Aff. Etr. 4, T. 4. Docum 131)

Sommaire : A. — Il se plaint fort des procédés de Césy. — B. Les Jésuites d'Alep sont en prison ; faiblesse du consul de l'Estrade. — C. Energie de Dupuy, consul de Smyrne. — D. Avertir les consuls d'Alep, Viguier et Marquis de Janson ; changement du cady.

A. L'ordinaire, que nous attendions peu de jours après le partement du dernier, n'est pas encore arrivé, et Monsieur le comte de Césy, au lieu de déférer au conseil de messieurs les ambassadeurs et de ses meilleurs amis, faict du pis qu'il peut contre moi, et contre messieurs les députés, selon ce que j'en mande, ce que je n'ay peu céler au roi. Mais il a ce malheur et moi cette bonne fortune qu'il me témoigne beaucoup de mauvaise volonté et ne me faict guières de mal icy, comme j'espère qu'il ne m'en fera guières davantage à la cour, l'orsque j'y seray, comme je pense estre sous votre protection.

Je me suis cy devant plaint à vous, du commerce qu'il avait avec cest envoyé de Suède nommé Strasbourg. Je sais d'un des siens que luy, Mr le comte de Césy, l'a esté visiter trois fois, sans ce qu'il l'avait envoyé visiter par Mr Lempereur. On me donne subject de croire, qu'ils se sont veus bien plus souvent. Je vous laisse à juger, Mr, s'il a peu en user de la sorte et se dispenser de m'en donner jamais aucune part. J'ay subject de croire, que tout ce commerce, et celuy qu'il a, casi continuellement avec l'ambassadeur d'Hollande avec lequel il a esté toujours mal, tant qu'il a esté en cet employ, n'est que pour me désobliger et me faire, ou me faire faire, tous les mauvais offices qu'il peut ; dont toute la peine que j'ay, est à éviter, comme je pense avoir faict, jusques à cette heure, que les intérêts et le service du roy, n'en reçoivent aucun préjudice :

me confiant tant en vostre bonté et faveur, que quoy que qui ce soit puisse escrire, ou dire à mon désavantage, vous empescherez toujours s'il vous plaist, que je sois condamné, sans estre ouy.

B. Depuis ma lettre au Roy escritte, j'ay receu une dépesche d'Alep du sieur de Lestrade vice consul (1), par laquelle il m'apprend une violence que le bascha et le cady du susdit lieu ont fraischement faicte aux Révér. Pères Jésuittes, en ayant, de trois, qui sont là mis deux en prison, dont l'un y est tombé malade de fièvre continue très violente, et l'autre y estait pressamment sollicité de se faire Turc, ou de se racheter tous deux avec trois mil piastres. Voila la hardiesse, que la lascheté de ce consul donne à ces ministres, ou plustost, le peu de crédit qu'il a sur les marchands qui furent si insolents, y a quatre ou cinq mois, lorsque le cady leur bulla (2) toutes leurs églises, dont celles des Jésuites et des Carmes demeurent encore bullées, de menacer le dit de Lestrade, que s'il ne remettait, à l'heure mesme, leur commerce qu'il avait interdit, qu'ils luy osteraient honteusement la robe de consul, et le maltraicteraient ; ce qu'il fist selon qu'ils le désiraient, par cest appréhension.

C. Le sieur Dupuy, consul de Smyrne, ayant, ces jours passés, esté offensé de quelques janissaires, et les ministres de ce seigneur qui y gouvernent ne luy en ayant pas faict une assés prompte satisfaction, à son gré, il y a interdit le négoce, mais avec telle fermeté et autorité sur les marchands qu'en moins de deux fois vingt quatre heure ceste injure luy a esté réparée, en la manière qu'il l'a désiré, en présence de toutes les nations, qui en sont demeurées très édifiées. Il importe à l'honneur du Roy et de la France, et est nécessaire, pour le bien du commerce, que les consuls soient hardys et fort absolus sur les marchands, et qu'ils puissent, en semblables occasions, interdire le négoce en leurs Eschelles, qui est le seul moyen efficace pour faire rentrer ces gens icy en leur devoir.

D. Je ne connais point le dit sieur de Lestrade que par sa faible conduite ; mais messieurs les députez, qui sont icy, m'asseurent qu'il ne fera jamais rien qui vaille pardela. Vous y pourvoirez, s'il

(1) Voir la lettre suivante au sujet de ce consul.

(2) mit sous scellés.

vous plaist, Monsieur, en cas que Messieurs Viguier de Paris et Marquis de Janson, à qui ce consulat appartient, n'y mettent ordre, selon les advis que je leur en donne. Quant au remède, que j'y puis apporter icy, il ne peut estre meilleur, que par le changement d'un nouveau cady, qui doibt partir d'icy dans peu de jours, pour aller remplir la place du susdit, lequel est fait Mausoul (1).

30. Lettre du P. Isaac d'Aultry (2), au R. P. Mutius Vitelleschi, Général s. j.

Constantinople, 20 sept. 1638.

(Archives S. J.)

Sommaire : A. Le Père Queyrot sommé par le Muphti d'Alep d'apostasier. Il est emprisonné avec le Fr. Béchène. Le consul réclame en vain. — Le Frère saisi d'une forte fièvre est retiré dans la maison du marchand français Contour, qui se porte caution pour lui. — B. Trois mille pièces d'or demandées pour la délivrance du Père. Destitution du vali d'Alep obtenue par l'ambassadeur de France. — C. Le P. d'Aultry attend certains documents, afin de mieux connaitre son Institut.

A. Ex litteris Patris Gasparis Maniglier et aliorum accepimus, excitatam in nostros Aleppi persecutionem, cujus hæc summa est : die decimo quarto Augusti, hora post ortum solem plus minus secunda, dum faceret sacrum P. Maniglier in cubiculo, judex aleppensis decem e suo satellitio misit domum nostram, accurrit ad januam P. Hieronymus Queyrotius cum fratre coadjutore, qui comprehensi ducuntur ad judicem. Tria objicit judex : 1° nostros non demigrasse domo sua, ut jussi fuerant. 2°, Destructum sacellum privata auctoritate fuisse instauratum. 3°, In eodem sacello missam a nostris celebratam. Respondit Pater ad 1um : nostros demigrasse domo, quando jussi sunt, sed postea rediisse, petita et obtenta per consulis interpretem facultate. — Ad 2um, nihil plane reparatum in sacello ut poterant ipsi Turcae testari. Ad 3um, negavit in sacello

(1) Mouhassel, percepteur d'impôts.

(2) Le P. d'Aultry, Supérieur des Missions du Levant, retourna en France en 1642. Mais en 1648, on le trouve à Athènes s'occupant de fonder une nouvelle Mission.

fuisse celebratum sacrum aut candelas accensas. Tum judex : *quid, si illud adductis testibus comprobem ? Vis Maurus fieri ? Absit hoc a me,* respondet Pater ; sed, si id exigatur, mortem subire paratus sum. Dein, jubente judice, in custodiam ducitur Pater cum socio ubi nuda in humo cubarunt prima nocte.

Die 16a, Gubernator aleppensis qui degebat sub castrensibus tentoriis extra civitatem, nostros ex custodia ad se vocat, interrogat, audit, eisque testes ex composito accersitos apponit. Eadem Gubernatori quæ antea judici, respondit Pater. Ille nostros, scriptis eorum nominibus ac etiam testium, ad suum legatum seu vicarium in civitatem remittit ; redeuntes obvios habuit Consul gallus, qui pro eorum liberatione ad Gubernatorem pergebat. Cognito rerum statu, admittitur ad conspectum Gubernatoris Consul, apud quem primum queritur Gubernator, neglecta a nostris decreta Judicis : *quamobrem rei sunt capitis,* inquit, *eorumque vita meis est in manibus : nihil tamen ante crastinam diem volo definire.* Intellexerunt omnes ex hujuscemodi verbis et dilatione, dari tempus ad negotium pecunia componendum ; sed nulli ea ratio nostros liberandi probata est, non tantum propter paupertatem nostram, sed præcipue quia hac ratione muniretur via ad frequentes hujusmodi vexationes, quæ causa fuit cur sequenti die ad Gubernatorem non iverit Consul.

Die 17a, frater coadjutor febri continua æstuans, e custodia procurante D. Contour (qui se vadem constituit) eductus est, atque humaniter domi habitus ; quò etiam se recepit P. Gaspar eò quod parum tuta domus nostra videretur.

B. Die 19a sub vesperam, Vicarius Gubernatoris nuntiat P. Hieronymo persolvenda tria aureorum millia pro liberatione : ad quem Pater : *Pauper sum,* inquit, *neque triginta aureis æstimor ;* Vicarius minatur furcam, nisi res componatur ante discessum Gubernatoris qui, die 22a, dicebatur profecturus ad bellum. Moris est ut nationes omnes gubernatorem discedentem munere prosequantur ; habet in mandatis interpres Consulis ut post allata munera, gallicæ nationis nomine, nostrorum liberationem a gubernatore petat. Is erat status rerum, quando nobis datae sunt Aleppo litte-

ræ, suspicantur aliqui 48 53 51 45 42 57 51 (1), (quibus non placuit emptam fuisse a nostris eo loco domum) procuratam fuisse hanc vexationem ; sparsa in vulgus fama nostros, 70 aureorum millia recenti hæreditate adeptos esse. Fieri potest ut de legato Eminentissimi Cardinalis Ludovisii aliquid a nostris incautis prædicatum sit. Hæc cum accepisset Excellentissimus Orator, primum arguit Consulem quod remissius in hac causa versatus sit quam par fuisset (2). Deinde, cum videret parvi fieri a Judice aleppensi decreta otthomannica (nostris enim hac ratione caverat), actum est de illo exauctorando, et a suo munere amovendo, idque feliciter cessit. Jam missa est Aleppum exauctoratio, illucque perventura 24 hujus mensis. Speratur major gratia a successore qui hic est, antequam discedat Aleppum. Excellentissimus Orator illum officiis et muneribus demerebitur (3). Evenietque, Deo ita disponente, ut ex præsenti concussione status Residentiæ Aleppensis deinceps confirmetur.

C. Me sollicitum habent litteræ quas ad Patern. V^{am} dedi 3° martii ; an pervenerint istuc adhuc non intellexi. In iis exponebam eventum profectionis meæ Smyrnam et Naxum. Præterea, humiliter petebam a Paternitate Vestra ut vellet ad nos mitti Decreta et canones Congregationum generalium, et privilegia Societatis, quibus nunc addi etiam humillime postulo ordinationes, instructiones, formulasque recognitas atque in breviorem commodioremque methodum contractas, ordinationem quoque Patris Nostri Claudii de rebus temporalibus, ejusdemque circa peregrinantes, datum anno 1611 et alios, si qui sunt, hujusmodi libros ad Instituti cognitionem

---

(1) Nous laissons à de plus habiles que nous le soin de découvrir les noms qui nous semblent cachés sous ces chiffres..

(2) L'ambassadeur de France à Constantinople, M. de Marcheville estimait en effet que le consul à Alep, de L'Estrade, n'avait pas déployé assez d'énergie pour faire relâcher les deux Religieux injustement emprisonnés et condamnés à une amende. Voir le document précédent, n. 29 B, D. Les Jésuites se sont montrés beaucoup moins sévères pour le représentant de la France. Voir plus loin les lettres latines du P. Maniglier; la lettre du roi, n. 34, la relation italienne du P. Queyrot, n. 38.

(3) L'Ambassadeur, M. de Marcheville; voir la lettre précéd. et le n. 35.

spectantes, ut quoniam in his remotis partibus mediatorum superiorum vocem coram audire non possumus, eorum saltem voluntatem et statuta in libris studiose legamus. Nihil hactenus de Patre et Fratre coadjutore, qui ut mitterentur e Gallia jussit anno superiori Paternitas Vestra.

31. Le P. Maniglier, au même.

Alep, 6 Novembre 1683.

(Arch. S. J.)

Sommaire : A. Les églises des Capucins, des Vénitiens et des Jésuites mises sous scellés, etc.— Un Père et un Frère Jésuites en prison et délivrés moyennant rançon. — B. Pressant besoin de ressources.

A. Scripseram ad R. P. V., die 12ª maii, de persecutione contra christianorum romanorum templa celebratis festis Paschalibus hic excitata ; sed, captanavi, litteræ in Barbariam delatæ fortassis Romam non pervenerunt. Concinnato nostro novo sacello sacrosanctum Eucharistiæ sacramentum, die cœnæ Domini, præsente ill^mo nostro Consule, et universa natione, in sacello expositum est ; Gallis omnibus placuit sacellum; sed aliis tam domus quam sacelli elegantia invidiæ et odii fomitem ministravit. Cum pace, applausu et gratulatione dies sancti et solemnes exacti. Ut extrema gaudii luctus occupat, sic Deus lætis tristia miscet. Feria igitur 3ª Paschatis post missarum solemnia, judex urbis PP. Carmelitarum sacellum obserare jubet. Reluctante Consule, judex cum Turcis vociferante Mauro ut in eorum fanis fieri solet, publicam orationem fundit, et januas suo sigillo obsignat. Dum hæc peraguntur omnia ornamenta ex sacello, exportamus. Sub horam 5^am, sacellum nostrum vacuum cum sacristiâ nudâ obsignat judicis substitutus. Idem, die Jovis ultimo martii, sacellum nostrum reserat, altaris lignei pedes confringit, portam muratam aperit, gradus lapideos altaris et pavimentum altari substratum revellit annulosque ferreos fornici et muro infixos refigit ; Patri Hieronymo ne pueros doceat inhibet, relinquendum hanc domum etiam additis minis sub initium, aiebat ; at, præsente nationis interprete, et magna parte nationis, nullam hujus rei fecit mentionem, et judex a consule per interpretem in-

quisitus, an juberet nos domo expedire, negative respondit. Sub vesperum illius diei, idem substitutus PP. Capuccinorum sacellum vacuum, et templum Venetorum elegantissime ornatum sigillo præter et contra ipsorum expectationem et opinionem obsignat. 4° aprilis, judex civitatis primoribus stipatus, templum reserari jubet ; templum ingreditur ; supellectile argenteâ, tapetibus holosericis et aliis ornamentis, quibus avidissime inhiabat, spoliatum deprehendit ; graviter de violato Imperatoris sigillo conqueritur. Consul illæsum mansisse asseverat (janua siquidem interior obsignata non fuerat); judex omnia illa ornamenta tanquam sua deposcit. Sua esse Consul affirmat ; *melior est conditio possidentis.* Judex excandescit et, Mauro reboante, magnus Muphti, clara voce, solitas preces intonat, judice et cæteris Turcis respondentibus, ne locus ille deinceps in Ecclesiæ usum deservire posset. *In laqueo isto quem absconderunt comprehensus est pes eorum.* Oratores Constantinopoli suorum suscepêre patrocinium ; sed nihil profecerunt. Videbatur tempestas illa jam quasi consopita, cum ecce magis in nostra capita desaevire visa est. 14° enim augusti, P. Hieronymus et frater noster Floridus, domi nostræ capti, judici sistuntur, et in carcerem conjiciuntur, quod domo non excesserint, juxtà mandatum judicis, quod ut dixi nullum fuit : hæc scilicet unica ratio et causa adæquata, desolatio nostrorum templorum in judicis crumenam ne obolum quidem intulerat, nedum illam implerat. Detrusit igitur nostros in carcerem ut a Venetis extorqueret ; quod impietate sua obtinere non potuit, nec eum spes omnino fefellit. De iniqua nostrorum detentione noster consul apud Bassam conqueritur. De mandato Bassæ, ipsius vices gerenti nostri traduntur in custodiam. Interea rerum, Frater in gravem febrim continuam incidit. Postulanti D^no Contour et vadi conceditur. Ejusdem sumptibus domi suæ, et in carcere alimur. Die Nativitatis B. Virginis sacro, Pater libertate donatur. Cum enim natio nostra tenuitatis nostræ non ignara, nos oneri ferendo impares cerneret, tum pietate, tum majoris damni timore permota, sexcentos regales nummos tum Bassæ substituto, tum judici et aliis numeravit. Nos vero centum et viginti administratori nostri diversorii, contra jus quidem, sed ad redimendam vexationem persolvimus.

B. Præteriere illa, Deo favente ; quod nos jam maximè urget æs alienum est quò obruimur. Quadringentos et quinquaginta regales nummos a Dno Contour, quorum ipse usuras persolvit, mutuos accepimus, ab aliis decem amicis nostris quadringentos et viginti. Solutionis tempus expiravit ; repetunt mutuum, quia indigent. Instat solutio anticipata domus nostræ, nec video a quo possim mutuum sumere. Quo me vertam nescio. Si cogamur a Judæis aut Turcis pecuniam, quæ mille nummos excurrit, sumere, 300 pro unius anni usuris, nummos pendere oportebit. Si Provincia 300 nummos pendat ultra eos quos misit, vix ab ea subsidium aliud expectare possumus : Vestra itaque R. P. ne hic ipsa Societas maximis usuris conficiatur, si placet, quam citissime prospiciat ; nesciunt hic usuræ nec modum, nec moram.

32. Le P. Maniglier, au même.

Alep, le 4 février 1634.

(Archives S. J.)

Sommaire : A. violente persécution aux Indes, et en Syrie, en particulier contre les Capucins. En Terre Sainte, empiètements des Grecs.— B. Jésuites condamnés à la prison et rançonnés ; modicité des ressources. — C. La prise de deux navires par les pirates éprouve fort les marchands français. Le prêt fait par les indigènes est à 24 ou 30 pour cent ; nécessité de rembourser Contour et Allemand, les généreux créanciers de la Mission.

Sæva adversus Religiosos, anno superiori, in hac Orientis plaga excitata tempestas nos quoque perculit. PP. Carmelitani sacellum suum penitùs amiserunt. In regno Scendi (1), Persidem inter et Mogol constituto, sacra illorum ædes et prophana direptæ et dirutæ ex Regis Mogol præscripto. Cum PP. Capuccinis res hic amicè composita ; sed, in monte Libano et oppido Baruth sub ditione principis Sydoniorum, durius a Turcis provinciam illam infestantibus tractati fuere (2), quinque enim ex illis capti, verberati et in servi-

(1) Région du Sindh, fleuve de l'Hindoustan, l'ancien Indus.

(2) Le 20 avril, le Ministre, écrivant au consul de Saïda, lui reproche de n'avoir pas protégé les Capucins de Beyrouth contre les vexations des Turcs. Il lui recommande d'empêcher que d'autres Religieux ne s'établissent dans leurs maisons. — (Min. Aff. Etr. Corr. dipl. Turquie, t. 4, n. 150).

tutem reducti in triremi Bassæ Maris collocati sunt, et Constantinopolim ducti ; sacra eorum suppellex et domestica deprædata. Rei eventus expectatur ; interim Balthazar armenus interpres pro causa illorum sollicite decertans, de mandato Supremi suspenditur (1). Persa Iberiam depopulatus est. Quid PP. Theathinis actum ignoratur. Ab eo tempore nihil hic, nihil in Perside de ipsis vulgatum. PP. Franciscani suam hic amisere ecclesiam. Qui in monasterio nazareth versabantur a principe Tharbey arabe capti ; pro illorum libertate mille et quingenti nummi regales exsoluti (2). Inter eosdem Patres et Graecos lis antiqua de clave santuarii Bethleemitici renovata. Græci maximam pecuniarum summam Constantinopoli profuderunt, ut unam clavem obtinerent ; Patres ut eorum conatus irritos redderent Constantinopoli jam octo millia nummorum expenderunt, spesque illis data erat rem ex animi sententia successuram, modo hic Viziro quindecim millia nummorum penderent. Rebus ita suspensis, sanctuarium claudi et sigillo regio obsignari, clavesque sibi afferri, insciis Excell^mis Oratoribus et Consulibus, jussit Impe-

(1) Balthazare armeno suspenso, cæteri oratorum interpretes sibi fuga consuluerunt. Lettre du même au même, 16 mars 1634 (Arch. S. J.).

Ce fait tragique s'était déroulé à Constantinople. Le chevalier Ricaut raconte que l'ambassadeur de Marcheville, ayant eu des démêlés avec les ministres du sultan au sujet d'un esclave qui s'était enfui sur un vaisseau français, le capitan-pacha obtint du Grand-Seigneur de faire empaler l'interprète du représentant de la France, l'arménien Balthazar. Après cet incident et d'autres semblables, on s'occupa de former de jeunes Français pour le rôle d'interprètes ou drogmans. Voir plus loin, n. 42 et s. — Voir sur la mort de Balthazar, *l'Hist. de l'empire ottoman* par de Hammer, traduct. de Hellert, Paris, 1837, t. IX, p. 28, sq. ; et *Mémoires de Bonnac*, éd. Schefer, p. 14.

En dehors de certaines connaissances techniques, on exige du futur drogman « un esprit de sagesse, de conciliation et de fermeté, un fond inaltérable de probité et de droiture : assez de courage pour braver le fléau de la peste, qui à Constantinople, n'interrompt jamais le cours des affaires, une élévation d'âme qui le rende insensible aux désagréments que lui présenteront l'orgueil religionnaire des Turcs et leur fierté brutale». H. Cordier, *Un interprète du général Brune et la fin de l'école des jeunes de langues*, Paris, 1911. p. 9. Cf. n 42.

(2) Sur l'émir Tharbey, voir t. I des *Doc.* p. 345 ; *Mémoires du chevalier d'Arvieux* t. 3, p. 548 ; t. IV, 290 et suiv. — Il écrit émir Turabeye.

rator. Dictum, factum; eventus omnium animos suspensos tenet (1).

B. Nos novi sacelli concinnati usum amisimus; non est tamen ablata spes recuperandi, nec res difficilis est. Interim priore utimur, nemine contradicente. P. Hieronymus et frater Floridus aliquandiu carcere conclusi fuere, sed postmodum sumptibus nationis nostræ libertate donati. Pro bono tamen pacis oportuit nos centum et viginti nummis redimere vexationem a præside diversorii nostri. Nunc omnia, Dei aspirante gratia, pacata sunt, et non est Satan in finibus nostris. Ære tamen alieno premimur, et supra modum gravamur, quia jam annus exactus est quo nomina nostra creditoribus dedimus, et non suppetit unde illis satisfaciamus. Die septimo aprilis 1633, trecenti nummi regales Dno Roberto Contour Massiliæ refusi sunt ; die ultimo Januarii hujus anni, accepi ultimam navem sexaginta nummos nobis asportasse ; Massiliæ superesse sexaginta quinque, et Lugduni paratos esse quingentos francos.

C. Toto anno superiore nihil subsidii submissum est ad solvendum censum annuum domus, et jus januæ, et ad omnes alios sumptus necessarios, qui ultra ea quæ stipe erogantur, faciendi sunt. Si igitur domus, propter pericula quibus cum secularibus premebamur alienis pecuniis coemenda fuit ; si eadem reparanda et concinnandum sacellum ; si omnes aliæ expensæ jure aut injuria necessario faciendæ ex creditorum marsupiis depromendæ fuerunt ; si aliquæ usuræ solvendæ, quid mirum si ære alieno gravemur? Sed quid facto opus ? Jactura duarum navium æstate a pyratis captarum æstimata ducentorum millium coronatorum, eas mercatores nostros redegit ad angustias, e quibus emergere in hoc infelici rerum statu et negotio difficillimum erit. Coguntur sua repetere ut se ipsi

---

(1) Voir *Doc.* t. 7, p. 351 avec les ouv. cités en note. — Une lettre du P. Maniglier à Mutius Vitelleschi, datée du 27 mars 1634, lui annonce que la Mission des Pères théatins en Ibérie n'est pas moins éprouvée : « Accepi R. P. Theatinos, Iberiam devastante Persa milite, saluti fuga consuluisse, sed extrema passos, Reverendumque Dominum Avitabilem in quodam stabulo triduum passum esse inædiam, sociumque ejus secularem fame confectum.

Sur Avitable et les Missions des Théatins en Géorgie (Ibérie) en Colchide etc. voir Galano, *Conciliationis Ecclesiae armenae cum Romana* Prima pars historialis, Rome 1690, ch. XII. Ces missions, au siècle suivant, étaient dans le plus piteux état. Voir *Voyages* de M. le chevalier Chardin en Perse etc., Rouen, 1723, p. 20 et suiv.

alieno ære eximant. Solvere igitur saltem post annum necesse est. Hic non possumus nisi alio ære alieno a Judæis, aut Mauris emendicato, et quidem solutâ 24 aut 30 pro centum usura, quod in Missionis, Provinciæ et Societatis detrimentum vergit, quia capitale cum usuris tandem persolvendum erit (1). Domus vendi non potest, tum quia non expedit, nec enim alia æque commoda, nec æque vili pretio invenietur et pluribus erit exposita periculis, quia nova erit nobis, et novum sacellum ; tum quia hoc miserrimo tempore emptores non invenientur. Necesse est igitur ut ex orbe Xano nummi ad nos ære alieno liberandos submittantur.

Vidi ab initio Provinciam nostram penuria laborare, eaque propter rogavi R. P. V. ut ex eleemosynis, vel piis legatis quæ fiunt Societati, quingentos, si fieri posset, coronatos submitteret, quando quidem hæc Missio Societati quæ in India versatur magis quam Provinciæ nostræ opportuna est. Et ipsa Societas, si hic pedem fixerit suo tempore summa cum laude et fructu in vinea Dni suam operam collocare poterit, et hinc ad alias nationes laborum suorum fructus derivare.

Mitto Massiliam duas litteras cambii pro exsolvendis a Provincia quingentis nummis regalibus Dno Contour et Dno Allemano præcipuis creditoribus, amicis, fautoribus et benefactoribus nostris, et expecto a R. P. V., cum magno animi sensu, quingentos aureos ad reliqua persolvenda cum expresso mandato, ut ad nos e Provincia

---

(1) Dans une lettre du 7 mai suivant, le P. Maniglier, après avoir remercié le P. Général pour les 200 écus, reçus à Alep le 25 avril, insiste de nouveau et sollicite une aumône de 300 écus. Il appuie sa demande sur deux raisons principales : la Province, accablée d'autres charges, « alienis PP. Germanis onerata » ne pourra qu'à grand peine acquitter les deux lettres de change, de 500 écus (cruciatorum) données le 4 février, à M. Contour et à M. Allemand, deux grands bienfaiteurs des missionnaires. D'autre part, impossible d'emprunter aux usuriers orientaux : « Si enim cogimur æs alienum a Judæis aut a Mauris sumere, solvendo non erimus, propter exuberantes usuras. Cujus rei testis erit mihi locuples nostra natio, quæ cum ante undecim annos, æs alienum ab excellentissimo Oratore D. Comite de Cesy sui ergo contractum, quinquaginta millibus cruciatis extinguere potuisset, nunc cogitur 310 millia cruciatorum exsolvere » Lettre citée, tirée des Archives S. J. à Rome.

cito et tuto mittantur (1). Nobis ad has angustias redactis ipsa, ut spero, et obnixe deprecor, viscera paternæ suæ charitatis explicabit.

32. bis). Le même au même.

Alep, le 24 sept. 1634.

(Arch. S. J.)

Sommaire : A. Troubles politiques et religieux dans le Liban. — B. Isaac, archevêque (in Partibus) de Tripoli, part pour Rome ; état du peuple et du clergé maronite présenté sans fard.—C. Grand éloge d'Isaac.

A. Non solum adversus Religiosos in hoc Oriente, ut ex superioribus nostris litteris R. P. V. cognoscere potuit, sed etiam contra Maronitas qui in monte Libano, et universa ditione Principis Sydoniorum, summa tranquillitate fruebantur, sæva tempestas excitata est, ut ipsa intelligere poterit ab Illustrissimo Reverendissimoque Domino Isaac, præsule Tripolitano, qui cum filiis suis, et multis aliis ejusdem nationis, ne Bassæ Damasceni victoris praeda fieret, Beream tanquam ad tutissimum portum confugit. Ejus sane præsentia erat hic in primis necessaria, ut factiones Maronitarum inter se, præsertim vero sacerdotum, sua authoritate et prudentia sopiret, cultumque Divinum promoveret. Excitatas ille turbas compescuit ; at ubi eos in officio continere voluit, qui dominabantur in clero, antiquam sibi libertatem et primatum eripi iniquis ferentes, ad Illustrissimum Patriarcham miserunt, ut ipsos hoc onere libe-

(1) Voici une réponse de Contour à une lettre de remerciements de Mutius Vitelleschi, 26 mars 1634, (Arch. romaines S. J.)

Questi giorni passati, mi è stata renduta la sua di Roma al di 10 settembre, nella quale V. R. mi ringrazia dell'ajuto e protezione mia verso i Padri suoi ; ed io ringrazio lei mille volte dell'onore che mi fà con le sue lettere. Il poco che feci io per i suoi Padri nel negozio della Casa e prigione loro, non meritava che mi avessi scritto in termini si onorevoli e prego Lei di credere che quello che ho fatto per il servizio loro è poca cosa al rispetto dell' affetto mio verso la Compagnia, la quale desidero di servire in tutte le occasioni secondo il mio potere : oggi sono cessati per la grazia di Dio i travagli suscitatigli da parte dei suoi nemici, e spero che nessuno ci ardirà di quà innanzi di dargli fastidio; prego nostro Signore Iddio di farlo così. In quanto io V. R. può assicurarci del mio affetto per tutti i Suoi, e se le forze fossero corrispondenti alla buona voglia, mostrerei che gli effetti mi sarebbono molto più cari nel servizio che le parole.

raret. Reverendissimus præsul se commisit itineri, ut Patriarcham adiret, et de toto negotio ipsum et Vicarios ejus, atque consultores et administros Ecclesiæ præsens instrueret. Sed, in medio itinere, accipiens se non posse effugere manus Turcarum pecuniis inhiantium, si ulterius progrederetur, Beream regressus, mutato consilio, purissimas aquas ex ipso fonte haurire, et præsentissima remedia ad hujuscemodi morbos curandos a medicorum Principe sumere disposuit.

B. Itaque, ut suæ nationis bono consuleret, longam et periculosam navigationem aggressus, Romam meditatus est. Laudabile prorsus consilium. Res enim deploranda, videre in templo turbas, et divisiones, ne quid gravius dicam, excitatas quia remoti sunt a proprio Patriarcha, nec habent proprium antistitem qui eos instruat, et coerceat : imo nec Superiorem. Omnes ignari sunt ; sacerdotes, nulli disciplinarum, ne grammatices quidem genere exculti. Si cæcus cæco ducatum præstet, nonne ambo in foveam cadent ? Et tamen, hi sunt qui omnia sacramenta administrant ; hi juventutis præceptores, non tamen Divini Verbi præcones; sed quod ingemiscendum est, nec alii (Reverendissimum Præsulem excipio qui quamdiu hic commoratus est, concionatoris munere perfunctus est). Sane, hoc bono regimini animarum magnopere conducere videtur, ut singuli episcopi suas habeant certas et designatas dioeceses, quibus invigilent tanquam Deo rationem reddituri ; et singulæ Ecclesiæ suum habeant antistitem a quo dependeant, et ad quem recurrant. Hic autem proprius et Residens Episcopus videtur necessarius, qui hanc rudem plebem satis frequentem de rebus divinis et ad salutem pertinentibus instruat , sacerdotes officii sui commoneat, et scandala procul abesse jubeat, præsertim cum omnes nationes schysmaticæ, ut Græci, Armeni, et Jacobitæ suum hic habeant proprium Metropolitam, nec desint Maronitæ qui ad partes Schismaticorum transierint.

C. Porro tali munere meritissime defungi posset Reverendissimus Dominus Isaac cum omnium satisfactione et applausu, et bono odore nominis Christiani et Romani. Est enim Sacrae Theologiæ Doctor, vir maturus, prudens et religiosus, probe sciens quomodo se, in orbe christiano gerant antistites. Non illum R. P. V. commendo, quem scio ejus dignitatem et merita satis per se commendare, quemque alias novit nostræ Societatis, et collegii Maronita-

rum alumnum. Si quæ tamen et commendatio apud Sacram Congregationem a Prop. Fide esset necessaria, non dubito R.P.V. id genus officii cumulate expleturam. Non enim illi tantum sed nationi Maronitarum confertur (1). Audio præterea illum secum ducere duos filios, quos in collegium Maronitarum cooptari desiderat. Quam gratiam V. P. V. non ei denegaturum spero.

33. Le même au même.

Alep, 5 Octobre 1634.

(Archives S. J.)

Sommaire : A. Résidence des Jésuites à Alep plus dénuée que les autres couvents français de cette ville. — B. Tout manque, en dehors de l'entretien fourni par huit négociants français et des soins gratuits du médecin etc. C. Nécessité d'acquitter la dette contractée envers le généreux François Roger. — D. Mort du Frère Béchesne, son éloge ; on souhaite un second Béchesne.

A. Ex meis litteris 7° Maii, et 7° Junii datis, V. R. P. cognoscet suam eleemosynam 200 aureorum ad nos perlatam, ex qua solvimus debita quæ nos tunc temporis magis hic urgebant. Litteras vero nostras cambii 4° februarii domino Contour et d^no^ Allemand datas Massiliæ solvendas, non esse solutas. R. P. Provincialis 20° aprilis ad me scripsit se acturum cum procuratore Provinciæ ut solvantur illæ litteræ. Cæterum, Provinciam in communi nullos habere redditus, singulas domos oneratas esse, superiores domorum non posse in posterum subsidia submittere, uno verbo, nihil a Provincia expectandum, hic nobis comparanda esse quæ ad sustendandam missionem sunt necessaria. Cum litteris P. Prov^is^ accepi et litteras P. Superioris Massiliensis 9° Maii datas. Ab illo tempore, nihil de toto illo negotio accepi, et ultima navis quæ solvit e portu Massiliensi, circa 22 julii ne litteras ad nos quidem attulit. Videt R. P. V. in quas conjiciamur angustias. Victum ab amicis corrogamus, quod in hoc misserrimo rerum statu multum est ; alia sperare non possumus. RR. PP. Cappuccini et Carmelitæ licet et a Gallis, et a Venetis stipem et adminicula emendicent, a suis subsidia recipiunt, statis temporibus.

(1) Le chevalier d'Arvieux, dans ses Mémoires trace de cet évêque, assistant du patriarche un portrait, qui sur certains points, ne s'accorde guère avec les éloges du P. Maniglier. A l'entendre, Isaac était un prélat, passé maître dans l'art de quêter, et qui après avoir reçu beaucoup de secours des femmes françaises, témoignait sa reconnaissance en les calomniant, *Mémoires*, p. 366-369. Mais il ne faut pas oublier que le spirituel écrivain est trop enclin à la satire. Qu'on en juge par le trait suivant ; parlant des évêques Isaac et Sergius « c'étaient, dit-il, des évêques ambulants, plus quêteurs de profession et plus habiles que ceux des Capucins, et des Carmes dechaussez, c'est-à-dire beaucoup, et ce n'est pas encore dire assez » p. 366-367.

B. Ecce 2° die sequentis anni, pro censu annuo domus 76 regales nummi hispanici, et pro jure januæ, quia mercatores non sumus, 46 persolvendi sunt. Ubinam gentium piscabimur hic 122 regales hisp^{os} nummos, et quidem quotannis (ut vestes, et alia quæ atteruntur, et incidentia omittam) et tamen præstituto tempore, sine mora illos pendere oportet, aut domum amittere ? Unde igitur comparabimus ? Ex piis legatis ? nec nos, nec alii missionarii, quod rescierim, obolum hactenus inde perceperunt. Ex votis, et donativis ? A tribus annis nihil ad nos inde derivatum. Ex amicis, et benefactoribus ? Sunt octo Galli mercatores, qui nobis panem, vinum. carnem, oleum, et carbones subministrant, pecuniam nemo erogat ; ab aliis nec pecuniam nec quicquam aliud recipimus ; prætermitto medicum, chirurgum et pharmacopolum qui gratis operam suam nobis ea indigentibus exhibuerunt. Ex mutuo ? quis mutuum dabit ? quis persolvet ? Nos hic solvendo non sumus ; et nostræ cambii litteræ recusantur a nostris. Quis igitur pecuniam suam profundet, in hoc præsertim tempore, in quo magnæ jacturæ, perexigua aut nulla lucra, rarissima pecunia ? Quid dicam ? Eo res nostræ devolutæ sunt, ut necesse videatur vel nos revocare, vel rebus necessariis efficaciter prospicere.

C. D^{nus} Franciscus Rogerius Excell^{mi} Oratoris Regii œconomus, anno superiori, nobis in magna necessitate constitutis centum regales nummos ad redimendam vexationem commodarat ; ab eo tempore annus prope exactus est. Nunc ad suos remeat ; procrastinationi non datur locus ; aut numerata pecunia opus est, aut litteris cambii. His contentus est, quia videt esse difficile præsentem invenisse pecuniam. Paratus est ad recipiendas pecunias Massiliæ, Lugduni, aut Parisiis, modo, exhibitis nostris litteris, pecuniæ statim ei numerentur, quia itineris festinatio moram ferre non potest. Quid agemus ? Si mittamus litteras cambii ad superiorem Massiliæ aut ad procuratorem Provinciæ, eas non admittent ; si ad Provincialem : 1° incertum est an illum in via reperiet ; 2°, an litteras illas recipiet. — Si Parisios, quid R. P. Malliano (1), quid Parisiensibus cum nostra missione ? Vertimus nos in varias partes, nec ex hoc labyrintho exitum reperiebamus, nisi Deus O. M. qui nunquam nobis defuit in necessariis, viam aperuisset. Ut enim anno superiori,

(1) Charles Maillan, Provincial de Lyon, confesseur de Louis XIII (1633-34) mort en 1635.

nobis minime cogitantibus, submisit dominum Rogerium Sydone redeuntem, qui nobis egentibus centum nummos commodaret ; sic, in hac rerum periodo Dominum Isaac Antistitem Maronitam (1). Romam proficiscentem providit, qui 200 regales nummos nobis utendos dedit, ut hoc et alio ære alieno quo hic gravabamur liberaremur. Nos ad extrema redacti, ad R. P. V. tanquam ad sacram anchoram, et extremum perfugium recurrimus. Æqui bonique ut spero, consulet, quod ad illam cambii 200 nummorum litteras misetimus, quia ad alium mittere non potuimus ; et ipsa, tanquam communis parens, potest filiorum indigentium necessitatibus prospicere. Ex his R. P. V. facile perspiciet statum ad quem redacti simus. Superest ut paterna sua charitate et providentiâ in posterum prospiciat, et decernat, ut exsolutis quam primum cambii litteris Massiliensibus, quotannis submittantur subsidia ad sustentandam missionem necessaria per manus amicorum mercatorum. Ducenti aurei Gallici quotannis sufficere possent ; victu ab aliis emendicato. — Jam vero quod ad nos attinet, frater noster Floridus Bechène, Delphinus, coadjutor, consummatus in brevi explevit tempora multa. In longa et periculosa navigatione extrema perpessus est, salusque ejus in dubium revocata : hic undeviginti menses religiose, cum magna omnium ædificatione transegit.

D. Strenuus erat operarius, et vigilans, in sua conversatione, et rebus agendis prudens, in colloquiis spiritualis, paupertatis amator ; regularum et instituti nostri observator exactus ; humilitatis, temperantiæ, mortificationis et ædificationis proximi studiosus ; præcipue tamen in eo elucebat charitas tum erga domesticos, tum externos et potissimum defunctos. Nulla prætermittebat charitatis officia quibus alios demereri posset. Ut autem, vivens, omnibus notis erat acceptus, ita moriens apud omnes vehemens sui reliquit desiderium. 3° augusti, in malignam et ardentem febrim invadit : 4°, apparuere duo carbunculi, tum pestis, tempore hic insolito ; quomodo et quando infectus fuerit, ignoramus. 2° morbi die, confessionem ejus semestrem excepi.. 3°, dedi ei viaticum, postquam sua

(1) Sur cet Isaac, voir notre n. 32 bis et n. 36. C'est l'archevèque de Tripoli, nommé Isaac Schidraoui, mort en 1669. Il avait voyagé et quêté en France; voir la Relation de son voyage annotée par le P. L. Cheikho, Machriq, 16, 939 ; 111, 827 ; IV, 689. M. de la Roque, *Voyage dans le Liban*, 11, 122. Le chevalier d'Arvieux parle de lui en termes malveillants et le représente comme un archevêque in Partibus, quémandeur et médisant ; *Mémoires*, Paris, 1735, t. 11, p. 366 et suiv.

vota renovavit ; singularis ejus patientia in magnis illis ardoribus enituit.

Ægrotanti neque spiritualia neque corporalia subsidia defuere, sed quia placita erat Deo anima illius, properavit illum educere Dominus de medio iniquitatis. Itaque, 8° augusti bonum sui nominis odorem relinquens, in cælum evolavit. Sequenti die, extra urbem cum aliis christianis Catholicis sepultus est. Funebrem ejus pompam sua præsentia cohonestavit Ill^{mus} Galliæ Consul, stipatus omnibus Religiosis Gallis, et universa natione Gallica. 2us frater *Floridus* nobis necessarius est, qui prioris vestigiis insistens, munia domestica strenue obeat. R. P. V. etiam atque etiam rogo ut, si placet, decernat, ut ad nos quamprimum mittatur. Pater illi adjungi posset, qui P. Hieronymi jam pridem defatigati, laborem ex parte levaret. Totam nostram Missionem R. P. V. charitati et meipsum suis SS. SS et precibus humillime commendo.

34. Le Roy au Sieur de L'estrade vice-consul d'Alep. (1) 1634.

(Min. Aff. Étr. Corresp. dipl. Turquie. T. 4. n. 167)

Sommaire : Pour arrêter les avanies faites, au mépris des capitulations, contre l'exercice de la Religion chrétienne etc., Il autorise le consul à interdire le commerce.

Aiant esté informez des mauvais traitements que mes sujects, Religieux ou marchans qui demeurent,en Alep reçoivent souvent des officiers de l'Empereur des Turcs contre la sureté dont ils doivent jouir selon les capitulations et aliances de cette couronne avec ledit Empereur, et n'estant pas juste d'endurer telles violences sans y apporter les remèdes qui despendent de nous, nous avons creu que celuy duquel on peut user en telles occurences plus raisonnablement est d'interdire le commerce de nosdits sujects traficans en ladite Eschelle d'Alep et d'Alexandrette et autres qui despendent du Consulat duquel vous faictes la fonction soubs nostre authorité, ce qui faict que par la présente nous vous donnons le pouvoir d'interdire en nostre nom le dit commerce quand vous le jugerez estre convenable pour les causes susdites, nous asseurant que vous y procederez avec la prudence et le zelle que vous devez en mon service.

(1) Voir n. 29, 30, 38, 13 sur ce vice-consul.

Commendant très expressement à tous mes sujects, qui sont résidents ès lieux d'Alep et de ses dépendances d'obéir et se conformer a ce que vous ordonnerez sur ce suject. Vous me ferez scavoir ceux qui y auraient manqué pour leur faire ressentir la peine que mériterait leur désobéissance à mes exprès commendemens. De nouveau, nous vous enjoignons de maintenir la justice parmi nos dits sujects, empeschant les desordres et malversations qui pourraient exposer le commerce au péril et tourner au blasme de la nation, vous recommendant d'une affection singulière que vous protégiez en mon nom ce qui regarde l'honneur de nostre Sainte Foy et spécialement les gens d'Eglise et les Religieux. Nous avons sceu avec contentement le soin que vous avez pris d'eux en la violance qu'ils ont soufferte par l'interdiction de leurs Eglises. Que si tels accidents arrivent une autre fois, vous userez comme il faut du pouvoir que nous vous donnons.

35. Extrait du Mémoire de Marcheville présenté au ministre a son retour de Turquie, 1634.

(Minist. Aff. Etr. Corresp. dipl. Turq. T. 4, n. 171).

Sommaire A. Il se disculpe ; état pitoyable de l'ambassade quand il l'a prise après le comte de Césy — B. Il l'a remise en honneur, crédit et réputation en reprenant les privilèges du protectorat, etc. — C. Le comte de Césy, cause de son renvoi — D. Il est aisé de protéger les chrétiens orientaux, de maintenir les patriarches sous le protectorat de la France.

A. Pour rendre compte de mes actions, dans l'employ que votre Eminence m'a fait donner en Levant, puisqu'il y va de l'intérêst de Dieu, du service du Roy, de vostre gloire et de mon honneur que j'ay préféré très-fidèlement à mes intérest, et que je ne puis vous entretenir, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de m'accorder plustost que plus tard, la grâce de jeter les yeux sur ce qui s'ensuit, que je distingue en une Relation succincte et très véritable, en quelques advis et mon opinion que je soubmets avec le respect que je doibz à votre jugement.

Relation :

Vous scavez, Monseigneur, les injures que le Roy et ses subjects ont reçeues, pendant que j'ay ésté par déla, auxquelles je peux soustenir, avec vérité, de n'avoir jamais donné aucun subject. Il est vray que les Bails, Ambassadeur d'Hollande, Résident de

l'Empereur, et Mr de Cesi y ont beaucoup contribué, principalement à la dernière.

Mais je crois, Monseigneur, qu'une conduite particulière de Dieu y a plus de part que leur malice désirant à mon opinion, après tant de grâces qu'il a faict au Roy, que Sa Majesté luy rende un service, qu'il semble ne vouloir recevoir que d'Elle et par vostre ministère.

J'ay trouvé l'ambassade deshonnorée, decréditée et n'estant plus connue que de quelques créanciers qui se vantaient qu'elle leur estait obligée. Deshonnorée par l'usurpation des ambassadeurs et Bails d'Angleterre contestant la presçéance. Des Bails prennants la main droicte, au retour de l'offrande à l'ambassadeur de France.

D'Hollande s'ingérant de faire et protéger les patriarches des Grecs et des Arméniens et les princes de Valachie et Moldavie, et dans les interest du prince de Transylvanie, du grand duc de Moscovie, des royaumes de Suède et de Pologne.

Decreditée par les manquements du comte de Cesi :

N'estant presque plus connue que de quelques créanciers, y ayant deux ans, que le dit Comte de Cesi n'estait passé en Constantinople, et que le logis de l'amb[r] estait si infâme qu'on ne se pouvait imaginer qu'un ambassadeur de France, *effectif*, y peut demeurer. J'ay cherché de la remettre en honneur, en crédit et en réputation.

B. En honneur prennant, comme j'ay faict, par deux fois, en deux assemblées publiques, la presçeance sur l'ambassadeur d'Angleterre.

Ne souffrant plus des Bails, cette difformité du retour de l'offrande.

Interrompant à l'amb[r] extraord[re] de l'Empereur, qui de trois en trois ans vient à la Porte, la possession de prescéance, dans l'Église de S[t] François, ou deffense fut faicte, le jour de Pâques dernier, au Comte de Boukam susdit dernier ambassadeur de se trouver, si que, de suitte, la prescéance de l'ambassadeur de France sur ledit ambassadeur de l'Empereur fut confirmée, le jour même, par Lzinan Bacha, Caimacan, après avoir lu publiquement l'article des Capitulations, qui la donna en présence d'un Chaoux qui faisait près de luy, pour le dit ambassadeur de l'Empereur.

Faisant voir qu'un Patriarche, non plus qu'aucun autre Prince ne peut recevoir près du Grand Seigneur aucune solide protection que celle de France, dont pour marque et recog^{ce} j'ay tiré l'approbation des Grands Vizirs et Caimacans de la prière que j'exigeais pour le Roy, comme protecteur de ceux qui sont soubz sa protection.

En crédit et en réputation, par l'esclat d'une dépense honnorable, d'une grande famille, suitte, esquippage et livrées, et d'un bastiment que j'ay faict non seulement avec la permission, mais avec l'approbation des grandz Vizirs et Caimacans, incomparablement plus grand et plus beau que des autres ambassadeurs, non seulement pour la dignité et pour effacer les inpressions d'une banqueroutte et d'une ambassade faillie, mais encor pour faire voir, en cas de nécessité, un yppothéque de quelque considération.

C. Ces actions, dans lesquelles j'ay esté contrainct de choqquer les dits ambassadeurs, ont esté si mal interprêtées, qu'en lieu qu'elles servaient à ma justification, pendant que j'estais par delà, il semble qu'elles sont à put estimées, cause de l'injure que le roy a reçeu en mon renvoy et de ma ruyne.

Dont j'appelle à vostre jugement, Monseigneur, après vous avoir dèclaré, sur la foy que je doibs à Dieu et au Roy, que quoyque le Grand Seig^{r} aye escrit peut estre au contraire à Sa Majesté, dont je n'ay eu aucune part, que néantmoins, le seul subject de mon renvoy a esté la peur que le Comte de Cesi, assisté de l'amb^{eur} d'Hollande ont donné au Capitan Pacha, qui me fist intimer le commandement de m'en revenir, du hazart où j'allais mettre sa vie par les plainctes que j'avais ordre de faire contre luy, mettant le tout pour le tout, affin de s'en délivrer par mon partement, improuvé par Lzinan Bacha Caimacan et les autres vizirs qui souhaiteraient, selon les advis qu'on m'en donne, que le Roy se contentâst de se satisfaire de mon retour par delà, comme le Grand Seigneur croiait avoir reparé publiquement les précédentes injures par une veste de laquelle le mesme capitan Bacha me vestist, de sa part, quelques mois auparavant, n'ayant eu depuis, aucune chose à demesler avec aucun Turcque.

Je ne doubte pas, Monseigneur, que vous n'ayes eu plusieurs grandes raisons pour armer le roy en mer, mais je ne crois pas que

Dieu ne l'aye aussi ainsi ordonné pour l'effect que vous en pourres tirer a ceste heure.

Advis:

D. Cinquante mil Grecs Catholiques et plus de quatre mil Français gemissent soubz l'oppression d'où vous les pouvez retirer et reassubjectir au Roy, sans employer son nom, ses forces ni son argent et sans rupture, si vous ne la jugés plus utile et raisonnable, et en moins de dix huict mois, dont vous pouvez faire un don à la France, le plus saint et le plus glorieux qu'elle puisse jamais recevoir.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, Monseigneur, qu'il y a plus de dix huict mois que je vous demande permission de vous venir faire entendre moy même ce que je n'aurais jamais peu faire par mes lettres : De la nécessité des Eglises Grecques et Arméniennes, des quelles les Patriarches peuvent estre tousiours présentés par l'Amb^r de France, establis et maintenus, moyennant 60 mil piastres qui demeureront tousiours en la disposition de l'Amb^r pour estre rendues au Roy, ou employées à telle autre chose qui luy plairait, selon la nécessité qui s'en presenterait... etc. (1)

36. Le P. Maniglier au Général Mutius Vitelleschi

Alep, le 20 janvier 1635

(Arch. S. J.)

Sommaire : Lettre d'affaires. — A. La lettre de change pour MM. Contour et Allemand n'est pas acquittée par la Province de Lyon, qui se dit sans ressources. Départ d'Alep des principaux bienfaiteurs. D'autre part, on ne doit pas vendre la maison. Le Général est supplié de payer la dette contractée sans escompte à l'égard de généreux bienfaiteurs. — B. Le P. Maniglier âgé de 54 ans, souffrant des yeux et ne pouvant apprendre l'arabe, prie le Général d'envoyer un auxiliaire au P. Queyrot, entièrement absorbé depuis longtemps par une classe très élémentaire. — C. Nouvelles de l'Ethiopie : persécutions exercées par le nouvel empereur... — D. Mort du patriarche maronite, bon, quoi qu'il fût peu instruit. Recommandation en faveur d'Amira et surtout d'Isaac.

A. Scripsi ad R. P. V. per Reverendissimum Dominum Isaac metropolitam maronitam et viam Massiliensem 24°,27°,28° septembris, 5° et 19° octobris, ex quibus litteris intelliget angustias ad quas redacti sumus, et beneficium quod idem D. Isaac in nos contu-

(1) Marcheville propose ensuite au roi de s'emparer de Constantinople, entreprise facile, dit-il, vu la faiblesse du gouvernement Ottoman.

lit, cum, in ea urgenti necessitate, nobis 200 nummos regales hispanicos peramicè et gratis commodavit ; pro quorum solutione ipsum ad R. P. V. remisi, quia unicam nobis in terris restat illud perfugium. In his litteris quas RR. PP. Carmelitanis commendo, quatuor expono de quibus R. P. V. monere operæ pretium existimavi. 1ª est : litteras nostras cambii 500 nummos regalium, mense octobri 1634, datas, D. D. Contour et Alleman Massiliæ a Provincia persolvendas, nec exsolutas esse, nec exsolvendas. R. P. Provincialis Lugdunensis scripserat ad me in ultima congregatione provinciali, mense maio anno 1633 habita, evicisse ut Provincia domum a nobis emptam 637 nummis regalibus persolveret. Tum temporis, R. P. Guesnay asservabat nobis plus quam 250 regales nummos, ex quibus et supplemento provinciæ persoluti sunt Massiliæ 300 regales nummi, D. Contour, et decem pro vectigalibus quæ hic persolvere oportet. Hoc anno, cum 200 aureis a R. P. V. ad nos missis aliquid subsidii a Provincia vel P. Provinciali submissum est, quod nobis in specie declaratum non est; quæ tamen a Provincia ab ultima congregatione ad nos missa sunt vel pro nobis exsoluta, 200 regalium nummorum, aut saltem scutorum, summam non excedunt, sive pro solutione domus, sive pro censu annuo domûs et jure januæ, sive pro sustentatione Missionis, extorsionibus aut aliis quæ pendere oportuit annis 1633, 1634 et 1635; hic enim annua solutione censûs, et juris januæ anticipatâ opus est. Et quod nunc magis nos angit, cum 20 aprilis anni superioris R. P. Provincialis nobis spem dedisset, se apud Procuratorem Provinciæ effecturum ut litteræ illae cambii 500 nummorum persolverentur nosque illa spe freti, ad R. P. V. scripsissemus Provinciam illam summam exsoluturam : nunc cum extinctum esse nostrum æs alienum arbitrabamur, per postremam navem a Superiore Massiliensi accepimus Provinciam, nec eam summam persolvisse, nec soluturam : ad se rescriptum a R. P. Provinciali et procuratore Provinciæ, pauperem esse Provinciam, jam supra vires expendisse, nihil ab ea amplius sperandum. Ipsi juvent se, et debita sua persolvant, nec exspectent alium Patrem, donec debita sua dissolverint (1). Eccè, admodum R. P., sta-

(1) Dans une lettre du 14 février 1635 au Général, le P. Maniglier rapporte la réponse du Provincial de Lyon : « pauper est Provincia, super vires expendit ; nihil ab ea amplius sperent ».

La Province avait envoyé environ 200 pièces d'or ; « ducentos nummos aureos », depuis le mois de mai 1633, *ibid.*

tum ad quem in præsentia reducti sumus. Tres e præcipuis Gallis mercatoribus, amici et benefactores nostri, D. Venture, D. Raymond et D. de l'Ille ; D. Rogerius et Italus unus, Ferrariensis ; item amici, et benefactores nostri, superiori anno, discessere, duo dumtaxat in duorum priorum locum suffecti, qui nobis stipem largiantur. D. Allemand supra navem anglicanam circa festa Paschatis discessurus est, et in ejus locum alter quidem substituitur, sed qui nobis eleemosynam erogat, D. Caulet, qui nobis carnem suppeditat cum D. Allemand, discessum meditatur; incertum an ejus socius eleemosynam proroget.

Et nisi negotium reflorescat, D. Contour præcipuus noster benefactor et unicum fere in rebus adversis perfugium, non hic diu morabitur. Jamvero ubinam gentium persolvendum æs alienum hic inveniemus? Victum quærere possumus, et, Deo juvante, invenire. At hic pecuniam nancisci ad extinguendum nostrum æs alienum, nulla prorsus spes affulget, citra domus venditionem ; de qua non existimo cogitandum, nisi V. R. P. Missionem omnino velit dissolvere, quia Missio hæc sine propria domo subsistere non potest; alia autem erit iisdem et aliis incommodis exposita quibus ista et novis expensis.

Quapropter ad R. P. V. tanquam ad extremum perfugium recurro, et ipsam supplex rogo ut pro sua paterna charitate provideat, ut litteræ illæ cambii quamprimum persolvantur, ne creditores pro collato in nos singulari beneficio diutius suarum pecuniarum jacturam patiantur. Duo enim prope anni exacti sunt, ex quo nobis illas gratis commodarunt. Si fœnus exigerent juxta cursum hujus fori, duorum pro centum singulis lunis, duobus annis expletis, fœnus assurgeret ad 300 regales nummos.

2um, P. Hieronymus a duodecim circiter annis pueros legere docet in hoc Oriente, nec successorem, nec in hoc munere adjutorem habet, nec habere potest, nisi aliunde submittatur. Totus est cum suis scholasticis et raro potest aliis quam suis discipulis et religiosis exercitationibus vacare. Vigesimum nonum agit in Societate annum et gravatur hoc continuo onere. Scripsi jampridem ut aliquis submittatur qui eum, saltem ex parte, hoc onere sublevet, et si Societas nolit tres hic sacerdotes sustentare (quod tamen sine multo majoribus expensis facile præstare posset, quia solis tertii vestibus aggravaretur), alterum mihi substituat, qui eum juvare possit ; nec enim visûs imbecillitas, nec ætas (54um enim annum ago) me linguæ arabicæ difficillimæ et

vastissimæ, quæ multos requirit annos et felicem memoriam, studiis vacare patitur. V. R. P., si placet, prospiciet ut sufficiatur aliquis, qui P. Hieronymi absentis aut infirmi, suo tempore, partes exequatur.

C. 3um, V. R. P. rescierit Imperatoris Aethiopiæ mortem; filium ejus successorem ad vomitum reversum; Patriarcham Romanum et PP. nostros in latebris, ut ita dicam, delitescere. Accepi a duobus PP. Italis Observantiæ S. Francisci (1), qui Memphi proxime venerunt et Bassouram, ut audivi, meditantur; suspicio est ut fines Aethiopiæ istic penetrare possint, quia Memphicum iter occlusum est. (Audivi) quinque Æthiopes a nostro Patriarcha ad Summum Pontificem missos, quorum præcipuus, antequam Memphim perveniret, in itinere mortuus est; reliqui spoliati in itinere et multa perpessi Memphim appulere, ubi a PP. Franciscanis benigne accepti et recreati sunt; tandemque ab eorum uno Patre ante 4 menses Romam conducti sunt, patentibus eorum litteris a Patriarcha datis (ad Sm Pontificem directis necne, non satis mihi liquet) quæ persecutionem Aethiopicam continebat a Patribus tanquam reliquiis conservatis (expressa refero verba ex Italico idiomate in latinum traducta P. Cherubini Memphi huc appulsi), et misso exemplari quod originali hispanico idiomate conscripto jam ex parte deleto, aut obliterato desumptum est. — V.ae R.ae P.i innotuit quomodo principem illum, defuncti Imperatoris nepotem, Hierosolymis benevolentissime exceptum, Romam usque comitati sunt.

Unum hic, loco appendicis, subjiciam, licet ab hoc capite alienum; hic, in dies confirmari et quidem a christianis et sacerdotibus indigenis atque Orientalibus, quod ab excellmo Oratore D. Comite de Marcheville alias nuntiatum fuerat, illos causam fuisse ruinæ nostrorum sacellorum, qui, Deo permittente, aut etiam sic juste ordinante, majorem cæteris ruinam passi sunt.

(1) Accepi a P. Cherubino Calotajeronensi et a P. Francisco Tarentino strictioris Observantiæ Religiosis, qui Memphi nuper venerunt atque Bassouram et Goam meditantur, ut ad Nigrorum regiones in Africa extra Aethiopiam, ad quas se a Sacra Congregatione missos testantur, per Aethiopiam penetrare possint. (A me enim in eam finem commendatitias et ad illustrissimum Patriarcham et ad Patres nostros qui Goæ versantur, petiere et accepere litteras...) Lettre du 14 février 1635, du même au même.

Adjicio et aliud prioribus magis cohærens. Impostor quidam Græcus se Æthiopiæ Patriarcham Alexandriæ missum venditans, plerosque Aethiopes seduxit et pervertit, catholicos vexavit propriaque authoritate, abolita restituit (1). Sed ejus detecta fraude, quia illiteratus erat, nec legere norat, novus Imperator legatum misit ad Patriarcham Cophtorum, ut Patriarcham delegaret. Hic benevolum se PP. Capuccinis demonstrat; qui Imperatoris votis annuens Metropolitàm quemdam delegavit, virum satis bene compositum, nec ab orthodoxis admodum alienum, ut Patres Capuccini et Fransciscani referunt, unde bonam de eo spem conceperunt.

D. 4um. Rum Patriam Maronitarum mortuum esse ; nec in his partibus esse Maronitas, exceptis D. Georgio de Amyra (2) jam senio confecto, et Rmo Isaac Metropolità, viros doctos et capaces, qui pro dignitate hanc provinciam administrare possint. Si res relinquatur arbitrio eligentium, verendum est ne indocti et rerum quæ in orbe christiano fiunt, ignari, sibi similem eligant, ut in postrema electione contigit, in qua virum quidem bonum, sed indoctum, relicto D. Georgio Amyra, elegerunt. Quod si cœcus cœco ducatum præstet, quid mirum si ambo in foveam cadunt. Certe e re christiana esset virum huic nationi præficere, qui de ea et re christianâ pariter bene mereri posset, qualis est Rmus D. Isaacus, vir doctus et bene morigeratus, qui nunc Romæ versatur. Si R.·V. P. de illo, hac in parte, bene mereatur, posset ille postmodum filiis R.ae R. V.ae gratias referre. (3)

Hæc sunt de quibus ad R. P. V. scribendum putavi. Quod ad me attinet, video quidem me pene hic inutilem esse (4), nisi forte stabiliendæ vel conservandæ Societatis sedi; omnia tamen integra sanctæ obedientiæ relinquo, melior enim obedientia quam victimæ. Solum R. P. V. obnixe deprecor ut præsentibus nostris necessitatibus quam citissime fieri poterit succurrat.

---

(1) Sacrilegasque manus multis imposuit. Lettre du 14 février 1635.

(2) Le 14 février 1635, le P. Maniglier annonce que le patriarche (Pierre Jean) est mort le 16 décembre 1634, et que Georges Amira a été élu le 26 décembre suivant ; voir sur Georges Amira n. 16 B. avec la note.

(3) Sur le métropolite Isaac. voir 33 C. et la note ; ainsi que 32 bis, etc., et plus loin, n. 40.

(4) La congrégation, fondée à Alep, ne se réunissait plus depuis la fermeture des chapelles.

37. Le même au même.

Alep, le 8 janvier 1636

(Archives S. J.)

Sommaire : A. Lettres envoyées à Rome par deux voies différentes. Chapelle réouverte et congrégation de nouveau réunie ; école plus nombreuse ; pénurie de maîtres.—B. Zèle du P. Amieu pour l'arabe ; leçons de syriaque, d'arabe, de latin. —C. Lutte d'humilité entre les Pères Amieu et Queyrot, pour céder l'un à l'autre la charge de supérieur. — D. Dette écrasante ; raisons pour lesquelles le Général doit l'acquitter ou la faire acquitter par la Province ; celle-ci ne verse même pas l'indispensable pour l'entretien des missionnaires d'Alep qui travaillent plus que la plupart des autres. — E. Sa parcimonie envers eux, touchante supplication.

A. Duplici via Reverendæ Paternitati Vestræ, tertio et quarto Octobris, scripsi simulque Patrum nostrorum, qui in India Orientali versantur, litteras transmisi. Nunc quia R. P. Epiphanius Carmelita, ex sua visitatione indicâ rediens, varias nostrorum litteras (quarum fasciculi a Judaeis qui hic vectigalibus præsunt aperti, salvis tamen litterarum sigillis) mihi reddidit, ne eamdem omnes aleam subeant, duos ex illis instruxi fasciculos ; quorum unum eidem R. P. Epiphanio, navi anglicanâ et via venetà Romam remeante, commisi ; alterum 2ª via, Belgicâ navi, quæ Patrem Amieu cum socio Bourgeois Alexandrettam transvexit, post mensem solvente, Deo bene juvante, deferam, et si navis Melitam aut in aliquem Italiæ portum appellat, unde facilis est et expedita Romam via, Ræ Pi Væ reddam, sin minus Massilia transmittam.

Ab eo tempore quo in ædes nostras remigravimus, sexdecim scilicet mensibus, omnia nobis, Dei gratia, pacata fuere : sacellum nostrum, approbante judice, instauratum, et B. Virginis Assumptæ die sacro, nemine contradicente, sacris usibus deputatum.

Sodalitas B. Virginis quam ultimæ procellæ, magna ex parte, dissiparant, redintegrata ; et schola discipulorum numero in dies fit auctior. Sic, favente divino numine, secundis, præsertim a P. Amieu adventu, ventis navigavimus. Verum, quia, crescente scholasticorum numero, crescit et magistrorum labor (singuli enim singulatim docendi et ideo plerisque propter librorum penuriam lectio conscribenda), tertius Pater adjutor necessarius est, qui, tripartito docendi onere, cum Patre Amieu exerceatur. Nec propterea multo majores missionis expensæ extimescendæ, cum victus ab amicis corrogetur, et

census domûs non augeatur.

B. P. Joannes Amieu (1) cum Fratre Raymondo Bourgeois 28 nov. an. 1635, post multas itineris difficultates et pericula, salvus et incolumis huc appulit. Magnis animis linguam arabicam statim aggressus, P. Hieronymum in docendis pueris juvat. Tertius illis adjunctus est sacerdos maronita, qui suos scholasticos in nostram scholam conduxit : hic Maronitas, matutimis horis, syriace docet. P. Hieronymus postmeridianis arabice, P. Amieu aliquos latine.

C. De successore meo mihi aliqua ex litteris R.æ P. V.æ et P. Provincialis suborta est difficultas. Nam, R. P. V. ad P. Hieronymum scripsit in hæc verba : *R. V. Missionis cura incumbet,* 8° Junii ; Pater vero Provincialis,tum in litteris privatis, ad me datis, 3° junii, tum in litteris patentibus, conceptis verbis ait se mittere P. Amieu Aleppum ut Missionis hujus curam suscipiat (2). Privatim utrumque allocutus sum ; uterque se libenter suo jure cedere, et malle subesse quam præsse ait. Existimavi nihil innovandum esse ante discessum meum ; in discessu tamen P. Hieronymo, magis in hoc practico et versato, missionis curam relinquere, juxta R, P. V. beneplacitum, donec aliter statutum sit.

D. Reliquum est ut quo a tribus annis ære alieno supra modum gravamur, R. P. V. studio et charitate sublevemur. Nam, cum nos ipsi solvere non possimus, et Provincia, vel negligat vel nolit onus illud in se suscipere, ad R. P.V. recurrere compellimur, ut ipsa, pro consueta in filios suos benevolentia, et paterna totius Societatis providentia, nos et Societatem hoc onere liberet.

1°. Quia illud æs alienum in commodum et beneficium Societatis contractum est, nempe ad emendas ædes commodas atque ad stabiliendam hic Societatem necessarias ; quilibet enim plus offerens ex conductitià domo nos poterat ejicere ; hic autem difficillimum, domum usibus nostris opportunam invenire, et mutatio sacelli novis inimicorum et Turcarum calumniis et injuriis exposita erat.

---

(1) Sur le P. Amieu, voir t. 1 des *Documents*, p. 68-72, etc. ; sur le Fr. Bourgeois, p. 39, etc.

(2) Par suite d'un malentendu, le P. Provincial, dans sa lettre datée d'Embrun, 3 juin, désignait le P. Amieu comme supérieur ; et, le 8 juin, le P. Général désignait le P. Queyrot pour cette charge. Lettre du P. Maniglier au P. Général, 11 janvier 1636.

2°. Quia pecuniæ, nobis ad maximas rerum angustias reductis, ab amicis concreditæ sunt; at neque ratio, nec æquitas postulat, ut pro singulari beneficio in Societatem collato diuturniora creditores dispendia patiantur.

3°. Quia tenemur ex justitia æs alienum restituere, imo et ad lucri cessantis et damni emergentis subsecuta damna,ab eo tempore quo in mora sumus,si ipsi repeterent, quæ nec levia essent, nec contemnenda, cum D. Contour hic multis usuram solvat duorum pro centum singulis mensibus, juxta cursum hujus fori.

4°. Ne Societatis fides et nomen,et hic et Massiliæ,labefactetur; cujus rei, apud eos in Provincia qui aliquam hujus Missionis curam gerere deberent, minor sensus esse videtur. Nam, pridie D. Antonii Allemand litteras accepi, quibus ad me, conceptis verbis, scribit: si ii, ad quos V.R. scribit pro exsolvendis cambii litteris, non majorem habeant quam hactenus habuerint curam, res conclamata est.

5°. Quia creditores suo indigent, et illud repetunt; ut enim frequentes superiorum temporum jacturas taceam, navis Massiliensis huc proficiscens, sub finem Novembris a piratis capta, maximam universæ nationi mæstitiam attulit, præsertim vero D. Contour, quia quinque millium nummorum hispanorum damnum passus est. Quà ergo fronte, in hoc miserrimo rerum statu, jacente commercio, ære alieno insoluto, si persolvendi census annui aut alterius ingruat necessitas, eumdem D. Contour, qui unicum fere nostrum in rebus adversis perfugium est, aut alium audebimus convenire? Nostrum igitur æs alienum extinguere prorsus necesse est.

Quod si R. P. V. præscribat ut Provincia illud exsolvat, commendatio non sufficit, ut satis superque docet experientia, sed opus est mandato et quidem fulminante, quod eludi non possit, et omnem tollat tergiversationem et moram; nam etsi Provinciæ paupertas semper obtendatur, vereor tamen ne sæpe voluntas potius desit quam facultas. Audio enim R. P. Provinciæ præpositum simul octo francorum millia præ manibus habuisse, de quibus ad libitum disposuit. Num, probe cognita Missionis nostræ inopia, post tot iteratas R. P. V. commendationes, quadringentos aureos nummos ex iis ad extinguendum æs nostrum alienum secernere poterat, si voluisset? Adhuc 2266 scuta superfuissent. Audio summam illam novitiatui Avenionensi datam fuisse ad constituendum novum ambulacrum. Equidem non improbo; hoc tamen elegantiæ, illud necessitatis; hos

charitatis, illud justitiæ opus esse dixerim. Neque vero quo jure de majoribus subsidiis a se huic Missioni subministratis Provincia conqueri possit video, cum hoc postremo triennio (in quo majores fere expensæ nostræ) sive pro solutione domus emptæ et census annui, sive pro victu, vestibus, sacello, bibliotheca, viaticis et, ut uno verbo dicam, pro hac Missione solum trecentos et undeviginti nummos regales cum dimidia parte nummi suppeditaret, ut ex subductis rationibus, quas ad R.P. Assistentem mitto, liquido constat. Certe, divina nos protegente gratia, nec ex Societate, nec ex Provinciâ ejecti sumus, nec minus, imó fortassis, plus quam alii plerique in Provincia laboravimus; dies enim naturales ad horas persolvendas, et ad explenda munia nostra, sæpe nobis breves sunt, et tamen, citra domum, sacellum, bibliothecam, nobis in Provincia alendis et vestiendis, plus ipsa expendisset quam subministravit.

E. Cum igitur in potestate nostra nec litteras cambii quingentorum nummorum, nec censum annuum domus persolvere situm sit, nec Provincia velit illud onus in se suscipere, et nihilominus creditores interim contra jus et æquum graventur, Societatis fides et nomen perstringatur, conscientia obligetur, nosque semper sub onere gemamus, Ad^{m}. R^{m}. P^{m}. V^{m}. supplex etiam atque etiam rogo, ut statuat quid facto opus sit, et efficaciter præscribat et imperet ut, sublata omni tergiversatione et mora, quod præscriptum fuerit, executioni mandetur, aut, quæ expeditior via est, ut R. V. pecunias numerari jubeat, et 103 nummos regales D^{no} Antonio Allemand Massiliæ, quadringentos vero et quinquaginta duos Aleppi refundi; qui deinde a Provincia repeti poterunt; sic nos, creditores, Societatem, imo et seipsam importuno onere liberabit.

Unum subjiciam, de quo R. P. V. admonendam operæ pretium duxi; nimirum, charitatem Provinciæ magnopere refrigescere erga eos qui huc mittantur. Nam P. Amieu et socius quatuor indusiis instructi, binis vestibus singuli, missi sunt ad mille leucas emetiendas, sicut alii mittuntur ad duodecim aut viginti. Parum abfuit quin sine palliis venerint, et Frater Massiliæ remanserit, quia non erat qui suppeditaret viaticum; negabat enim superior Massiliensis sibi præscriptum fuisse ut ad iter necessaria subministraret. Verum est P. Provincialem, Ebreduni (1), octo dupla hispan. titulo eleemosynæ P.

(1) Embrun.

Amieu dedisse; sed vix minore viatico Ebreduno poterant equites Massiliam pervenire. Navem conscenderunt sine veste superiori, sine stragulis (nisi casu vel potius Dei Providentià tres illis consignatæ fuissent P. P. Capuccinis qui Sidone morantur deferendæ, quas Ptolemaide aliis reddendas consignarunt), sine refrigeriis et apparatu. Attamen, Frater febri laborabat, et navigatio trimestris fuit. Deus immortalis! quod scelus, quod facinus perpetrarunt qui in has oras mittuntur, ut aeris inclementiæ, temporis injuriis sic exponantur, ut nullus erga ipsos explicet viscera charitatis? An, quia prompti et alacres, maris pericula ad sanctæ obedientiæ nutum obeunt, suam libertatem piratis exponunt, pro Dei cultu promovendo vitam prodigere parati sunt, humanis destitui debent auxiliis? Alii erga ipsos naturæ et charitatis legibus absolvuntur? Num sunt domestici fidei? num fratres? Quid si, deficientibus necessariis, in gravem morbum incidant et inutiles fiant, aut moriantur, cui bono? Frustratur Provincia et Societas filiis, vinea orientalis operariis, Deus obsequio et famulatu illorum. Deinde periculum est ne, si necessariæ denegentur aut non subministrentur (opes) sibi quisque consulat et prospiciat; sicque relaxetur religiosa paupertas, ut ex aliorum Ordinum relaxatione meridiana luce clarius est. Quapropter, R. P. V. si placet, præcavebit ne hæc janua, superioribus temporibus clausa, aperiatur.

38. Etat de la Mission de la Compagnie de Jésus 1630-1635 par le P. Jerôme Queyrot

Alep, 23 Février 1636

(Arch. S. J.)

Sommaire: 1. La première relation de 1625-1629, ayant été agréée par la Congrégation de la Propagande, le Père Queyrot, encouragé, raconte ce qui s'est passé de 1630 à 1635. — 2. Le P. Queyrot, qui faisait la classe aux enfants Grecs, est obligé de se retirer. — 3. Ecole ouverte pour les enfants Grecs et Maronites. — 4. Congrégation de la Ste Vierge, établie à Alep, pour les hommes — 5. Ministères et cérémonies pieuses — 6. Maison acquise par les Jésuites, grâce à la libéralité de Robert Contour — 7. Nouvelle maison et chapelle — 8. Avanie: Les Turcs envahissent la chapelle et y mettent les scellés — 9. Invasion de la chapelle des Vénitiens et menaces. — 10. Après quelques jours de répit, les vexations recommencent. — 11. Nouvelle avanie. Un Père et un Frère sont jetés en prison. —

12. Prison et interrogatoire. — 13. Intervention du consul, charité de Contour ; accord entre les Francs en faveur des persécutés. — 14, Délivrance des prisonniers moyennant bakchiches. — 15. Incendie à Constantinople. La maison du Juge d'Alep est la proie des flammes. — 16. Peste à Alep. — 17. La Mission s'établit par les épreuves et les persécutions. — 18. Par la pauvreté. — 19. Par la mort d'un Missionnaire. — 20. Progrès de la Mission et développement laborieux de l'école des enfants.

Relazione della missione della Compagnia di Gesu nella citta d'Aleppo, dall'anno 1630 insino al fine dell'anno 1635.

1. Si scrisse, alcuni anni sono, una Relazione delle cose succedute nella missione de'Padri della Compagnia di Gesu, della città d'Aleppo, dall' anno 1625, nel quale fù principiata, insino al fine dell'anno 1629 ; la qual Relazione mandata costà fù letta nella Sacra Congregazione *de Propaganda Fide*, come costa dalla lettera che in risposta fù scritta dall'Emo Card. Ludovisio, di fel. mem, l'ultimo dell'anno 1630, da quelli Emi Sig[ri] Cardinali gradita, più per il molto zelo che l'Eminenze loro hanno della gloria di Dio, et della salute dell'anime, che per le cose di momento in essa relazione narrate.

Ora, perche le cose che, da quel tempo, insino ad oggi sono accorse in questa missione, ci fanno vedere chiaramente la protezione particolare che Sua divina Maestà tiene di essa ; e che Sua Volontà è che la Compagnia di Gesù s'adoperi in coltivare questa vigna, con darci speranza grande che n'abbia da cavar frutto a gloria del suo Santo Nome, esaltazione della S. Chiesa e pro salute dell'anime ; ed insieme per dar qualche contezza a coloro a'quali appartiene, dell'occupazioni nostre, e degli stenti e travagli che le persone della Compagnia sopportano trà gl'infedeli e nemici del nome cristiano, per servizio della S. Chiesa ed ajuto delle anime, ho pensato che sarebbe far cosa grata a Dio ed utile al publico, il narrare succintamente e con ogni verità quello che in questa Missione è seguito dal tempo ove si terminò la prima relazione, insino al principio dell'anno corrente 1636.

2. Camminavano felicemente al principio dell'anno 1630 le cose di questa Missione, uno dei due Padri di essa essendo occupa-

to nella città, in ajutare quelli della nazione Francese, predicando, udendo le confessioni, e facendo altri simili ministeri della Compagnia ; e l'altro fuora, facendo scuola nella casa del metropolita de' Greci ; quando il commun nemico, temendo che col tempo fosse per patire qualche gran danno da quella scuola, come in vero è quasi l'unico mezzo per ajutare queste parti, si risolse di disfarla ; ne vana gli riusci l'impresa avendo adoperato a questo effetto mezzi molto proporzionati al fine ed intento ch' egli avea. Imperocchè per isforzar il Padre d'abbandonarla, fece primieramente che non si permettesse più gli scolari udissero la messa di esso, come prima facevano ogni mattina ; secondo, che volendo il Padre incominciare ad insegnare un poco di dottrina cristiana a' quei figliuoli, ne fosse impedito ; e perchè con tutto questo egli stava saldo, con risoluzione di non abbandonar l'opera incominciata, quantunque vedesse quelle contradizioni essergli fatte per obligarlo a partirsi da quel luogo ; finalmente fece si che fù affato proibito al Padre d'insegnare più quelli figliuoli pigliando questo pretesto che ci voleva troppo tempo per imparare l'una et l'altra lingua, cioè la greca e l'arabica ; e che i parenti di quei figliuoli essendo poveri, non potevano mantenerli tanto tempo nella scuola.

E sebbene il metropolita, il quale professava d'ubbidire alla S. Sedia Romana , non faceva queste cose per se stesso immediatamente, ma con un suo prete, il quale insegnava a leggere in arabico nella stessa scuola, nella quale il Padre insegnava in greco, nondimeno si vedeva chiaramente che il tutto si faceva per ordine di esso, poichè non vi volle rimediare, ancorchè ne fosse supplicato, ne proibire a quel prete d'usurparsi quell'autorità dentro la casa, e nella presenza del suo prelato. E l'opinione del Padre fù che essendo giunta sino a Costantinopoli la nuova di quella scuola aperta dentro la stessa casa del metropolita, e massime da un Gesuita, nome troppo abbominioso al patriarca Cirillo, detto metropolita avesse avuto da lui comandamento di cacciarlo di casa sua, o almeno torgli la scuola ; come sapeva che detto Cirillo avea voluto fare col R^{mo} metropolita di Smirne, mentre il medesimo Padre vi dimorava e predicava nella chiesa greca ; ne era quell'opinione del Padre senza fondamento ; perch'egli s'era accorto qualche mese avanti, che all'arrivo d'un certo prete greco, il quale veniva da Costantinopoli, il metropolita s'era molto mutato,ne gli faceva più cosi buon viso, come

prima e dallora aveano cominciato le contradizioni.

Vedendo dunque il Padre che gli era tolta ogni comodità d'impiegarsi a prò di quella nazione, con allevare nella virtù quelle tenere piante per mezzo delle lettere, si risolse d'uscire da quella casa : il che fece dopo la pasqua, essendovi stato 15 mesi interi, con affaticare continuamente, e con menare una vita molto austera.

3. Quindi usò ogni diligenza possibile per ragunare alcuni pochi scolari, o greci, o maroniti, occupandosi frattanto in fare sermoni in lingua italiana, ne gli fù possibile insino all'anno seguente 1631, che cominciarono verso la pasqua a venire alcuni, ed andarano a poco crescendo insino al numero di diecisette.

4. In quel medesimo anno, ai 13 di Luglio si diede principio ad una congregazione della B^ma^ Vergine, sotto il titolo della Assunta, nella quale ragunandosi, ogne domenica, alcuni signori Francesi di più principali e più devoti, a sentire un ragionamento spirituale, e recitare le solite orazioni , per mezzo di questi santi esercizii, e principalmente per mezzo de'sacramenti della confessione e communione, che secondo le regole della congregazione sono tenuti di frequentare almeno ogni mese, e della confessione generale che devono fare prima d'essere ammessi in detta congregazione ; si mantengono nel timor di Dio e nella devozione, trà le molte occasioni che ne' paesi degl'infideli ci sono di perder l'uno e l'altro ; e quantunque al principio vi fossero certi cervellini che li dileggiavano e si facevano beffe delle cose di detta congregazione, nondimeno essi nulla stimando le loro chiacchiare, perseverarono con gran costanza negl' incominciati esercizii.

Questa congregazione è stata poi aggregata alla grande di Roma ; e trà gli altri frutti che ella hą prodotto, uno de' primi fratelli di essa, alquanto dopo ritornato in Francia, abbandonò il secolo per servir Iddio con più perfezione, ed abbracciò la regola del glorioso Padre S. Francesco, nell'ordine de' Padri Cappuccini ; ed un altro è morto quì cristianamente nelle mani d'uno de' Padri, dopo aver ricevuto i suoi sacramenti.

5. Nel medesimo tempo che si cominciò la sopradetta congregazione, un orefice, il quale teneva a pigione una camera contigua alla cappella de' Padri, ed in essa esercitava la sua arte, con grande incommodità di coloro che dètta cappella frequentavano,

avendo sgombrato da quel luogo, e preso casa altrove, i Padri, ebbero commodità di accrescere la loro cappella, con abbattere il muro che la divideva dalla bottega di detto orefice, il che venne fatto a punto per la festa di S. Ignazio, fondatore della Compagnia di Gesù, la quale si celebrò con gran solennità e concorso della nazione, essendosi adoperati i fratelli della congregazione, ed altri mercanti per parare la detta cappella con richi panni di seta ; e da indi in poi fù assai frequentata, massime nelle feste della Madonna santissima, e nelle prime domeniche d'ogni mese, ne' quali giorni, oltre alla predica chi vi si faceva, si esponeva il S^mo^ Sacramento, e non solo i fratelli della congregazione, ma ancor molti altri si communicavano ; poi cantato il vespero all'ora solita, si dava la benedizione con concorso della maggiore parte della nazione Francese.

6. Quell'orefice ed alcuni altri, che avevano stanza vicino alla cappella de'Padri, avendo sgomberato, e lasciato i Padri liberi dall' inquietudine e disturbo che recavan loro ed a loro esercizii col molto rumore che facevano, e la cappella essendo cresciuta, pareva che, per istabilire la missione, altro non ci mancasse che qualche fondazione ; nondimeno i Padri non aveano casa propria, ma stavano a pigione in un appartamento d'un piccol *fondaco,* dove della cappella e di tre camere molto cattive e molto scommode,pagavano ogni anno anticipatamente sessentaquattro piastre di reali, erano come uccelli sulle frasche, con pericolo d'esser costretti d'uscire di quel luogo, e trovarsi senza stanza e senza cappella, ogni volta che qualche mercante avesse avuto voglia di comprar quell' appartamento dove i Padri stavano ; come in effetto accorse una volta che furono avvisati di cercare casa altrove ed uscir di là fra il termine d'un mese, essendovi allora un mercante veneziano che quell' appartamento comprar voleva ; e sarabbero costretti d'uscir di là e d'abbandonar la loro cappella, se quel mercante avesse potuto convenir del prezzo col padrone della casa ; oltre che i Padri furono avvisati da una persona principale che non erano sicuri in quel luogo dove stavano, perchè il padron di esso essendo molto indebitato, ed avendo creditori turchi, i quali non potendo esser pagati, v'era pericolo che gli togliessero la casa, e ne discacciassero i Padri, o'li facessero pagare due volte la pigione e dassero loro fastidio per conto della cappella. Laonde conclusero esser necessario di comprare casa, come

già aveano fatto tutti gli altri religiosi missionari, benchè venuti dopo di loro in Aleppo.

Vedevan bene che l'uscir di là ed andare far casa nuova e massimamente con cappella era cosa sottoposta a qualche pericolo d'*avania*, e perciò desideravano di com prare il luogo dove aveano già dimorato qualche tempo ; ma dall' una parte, considerando che quelle stanze erano scommode, vecchie e vici ne a cadere, ed in un sito poco buono, e poi molto discorto dagli altri allogiamenti dove stanno i mercanti Francesi, e che la loro ca ppella era così vicina ad una meschita, che appena vi si ardiva cantare, e quanto si predicava, bisognava andare con grande avvertimento per non esser uditi da' turchi ; e dall'altra parte vedendo che il padron della casa, col quale aveano con tutto cio trattato, ne demandava un prezzo molto eccessivo, si risolsero di provvedersi altrove e dopo avere molto raccomandato il negocio al Signore, come cercando casa per esso lui, più che per loro, giacche tutto il pensiero loro era di trovare un luogo dove potessero far cappella decente per tenervi il S^mo^ Sacramento, e commoda per le funzioni loro.

Finalmente, moltri altri disegni non essendo riusciti, piacque a Sua Divina Maestà che senza avere pure una piastra, comprassero una delle più belle case che siano in Aleppo, tenuta da cristiani, ed a prezzo minore della metà di quello chi ella vale, ed in *fondaco*, ch' appartiene al Gran Signore de'turchi, ed è una de'piu belli della città, e per quanto dicono i mori, nel luogo ove fù fabbricato, novant'anni sono, v'era stata anticamente una chiesa di cristiani. Questa casa era stata tenuta per molti anni dai Sig^ri^ Veneziani ; ma essendoci destinata da Dio, fù, per sua providenza, poi comprata da un mercante Francese, il quale dopo averla tenuta solamente due anni, trovandosi indebitatò, la vendette a' Padri. Fù comprata con grande segretezza, e con tutte le condizioni che vollero i Padri i quali per condurre quel negozio a buon fine, si servirono d'un signore Francese molto principale chiamato Sig. Roberto Contour, il quale avea altresi comprato a' Padri Cappucini, alcuni anni avanti, la casa che hanno in questa città. Costui non solo trattò e concluse la compra di detta casa per i Padri della Compagnia ; ma ancora prestò i danari necessari. Del valore di questo signore, e della liberalità ch' egli usa verso tutti i bisognosi e particolarmente verso i religiosi, vi sarebbe molto da dire, se questo fosse il luogo di trat-

tare. Bastera dire che per la sua generosità, magnificenza e liberalità verso i forastieri e bisognosi, il di lui nome è molto chiaro e celebre non solo in Turchia, ma infin dentro la Persia.

Dopo aver concluso la compra della casa col mercante che la teneva, fù necessario di trattare con l'appaltatore del *fondaco*, a cui tocca di ratificar la compra, dar licenza di fare le riparazioni necessarie e riscuotere il censo o pensione che le case che sono dentro i *fondachi* pagano ; e di più gli tocca di pigliare un tanto sopra le mercanzie che si spacciano all' uscire del *fondaco*, il che si chiama dritte della *porta* ; ed i religiosi, perchè non fanno mercanzia, sono costretti di dar tanto l'anno in luogo di quel dritto ; si come bisogna ancor dare nel pigliare possesso della casa, il che chiamano *pagar la chiave ;* e par aver licenza di fare le riparazioni necessarie.

7. Andarono i Padri abitare nella casa ai 12 di febbrajo del 1633, dopo essere stati in quell'altro allogiamento lo spazio di quattro anni e mezzo in circa, e subito attesero a fare le riparazioni necessarie, e principalmente ad accomodare la cappella che riusci bellissima ; ed occorse che nell'abbattere il muro che divideva due stanze, che si dovevano unir per servire di cappella apparve nel muro ove doveva essere posto l'altare, dalla parte dell'epistola un nome di Gesù fatto con l'inchiostro e con un pennello di quelli che i mercanti adoperano per marcar le balle : il che consolò non pauco i Padri, e fù presso per buon augurio. Fù la cappella in ordine per il giovedi santo, nel quale vi fù trasportato il S^mo^ Sacramento, accompagnato dal sig^r^ console, da Padri Cappucini e Carmelitani, e da tutta la nazione Francese, e fù esposto secondo che usa la S. Chiesa in quei sacri giorni, e con istraordinario concorso non solo da Francesi, ma ancora da Veneziani visitato.

8. Molto contenti ed allegri erano i Padri per veder fornita quella opera, che tanto aveano desiderata ; ma piacque al Signore, i cui giudizii sono incomprensibili, di stemperar la loro allegrezza con la maggior afflizione che potessero ricevere, benchè si fossero apparecchiati per ogni reo avvenimento, massime perchè erano stati avvisati alcuni giorni avanti, da Reverendi Padri Carmelitani scalzi, che si tramava qualche cosa contra di loro, *e cio da altri che da turchi ;* e l'istesso ufficio aveano fatto i Rdi Padri Cappuccini appresso il sig. console della nazione Francese ; e fù che il martedi

seguente, terzo giorno di pasqua, nel quale la mattina, innanzi giorno, era stato un tremuoto, i ministri del *cadi* o giudice, finiti che furono gli ufficii e le messe nelle cappelle de' religiosi, sull' ora del desinare, andarono alla cappella de' Rdi Padri Carmelitani per bollarla, ed essendovi accorso per impedirli il sig. console Francese, la cui abitazione è nel medesimo *fondaco*, vi sopravvenne il giudice stesso, e dopo molte parole con gran collera, fece cantare l'orazione turchesca non solo nella cappella per convertirla in meschita, ma ancora nella stanza che serviva di coro, e nel corridorio davanti.

Furono di ciò avvisati subito i Padri della Compagnia da alcuni loro amici, acciò sparassero la loro cappella, essendo molto verisimile che i ministri de la giustitia sarebbero venuti ancor da essi, come fecero, ma sul tardi, si che i Padri ebbero tempo di levare il S^{mo} Sacramento e riporlo in luogo sicuro e di sfornire la loro cappella, di modo che quando quei ministri andarono, non vi trovarono cosa alcuna, fuorchè una tavola di legno che serviva per altare, la quale era stata risposta in un canto nel più basso luogo della cappella. Non lasciarono perciò di chiuderla con apporre il bollo del giudice alla porta di essa e della sagrestia, e se ne andarono senza far altro; solo avvertirono i Padri che si guardassero di levar quei bolli, perchè v'andava la loro testa. Il dì dopo, corse una voce che la cappella de'Padri Gesuiti s'aprirebbe l'altro giorno seguente; il che fù vero, ma non in quel modo che si diceva. Imperocchè, il giovedì mattina, mentre uno de'Padri si vestiva per celebrare, i ministri del giudice tornarono facendo gran fracasso; ed avendo levato i bolli, ed aperto la porta della cappella, vi fecero entrare i Padri; ed il principale trà loro, ch'era come luogo tenente del giudice, domandò loro da chi aveano comprato quella casa. — Risposero essi che l'aveano comprato da un mercante Francese. — Domandò per quanto; al che avendo risposto i Padri e detto il prezzo, soggiuns'egli : una cosa così grande a così vil prezzo ! — Risposero che bastava che il padrone di essa fosse contento del prezzo.— Domandò dove fosse, e trovandosi ivi un parente del venditore, glielo mostrarono. Domandò gli se avea venduto quella casa a' Padri e per quel prezzo; e rispondendo egli di sì, gli disse che restituisse i danari a' Padri, e ripigliasse la sua casa; ed a'Padri ordinò che n'uscissero quello stesso giorno; che altrimenti sarabbero appiccati alla porta

del *fondaco*. Disse di più a' Padri che aveano fatto chiesa nella casa del rè ; fù gli risposto che non aveano fatto chiesa alcuna, ma che in virtù di comandamenti del loro rè, potevano avere luogo per pregare Iddio, secondo la loro usanza. — Disse loro che nessuno gli impediva di fare le loro orazioni ; ma che non potevano fare chiesa : che se volevano fare la lore messa, andassero al chiesa d'*abbasso*, intendendo quella de' Sig^{ri} Veneziani, che quella bastava.— Risposero i Padri che non era loro permesso d'andare a quella chiesa. — Domandò la ragione.— Fù risposto che quella era chiesa di Veneziani, e che i Padri erano Francesi.

Essendo poi quindi uscito uno de' Padri, seguitto un turco che serviva di *turcimanno*, perciò che quel luogotenente del giudice non intendeva la lingua arabica, e gli disse che dasse qualche cosa al luogotenente ; ma il Padre gli rispose che non aveano danari, che viveano di limosina, e che il sig. Contour era quegli che avea loro comprata quella casa. Il luogotenente vedendo che non poteva avere danari da' Padri, fà venire un muratore, gli comanda di disfare i gradi dell'altare, che erano di pietra e d'aprire una porta vicino al luogo dove s'era posto l'altare, laquale era stata murata di fresco, fa recare una scala, e fa cavare cinque o sei anelli di ferro che erano stati posti pér sostenere il quadro, il baldacchino ed alcune lampade ; fà rompere la porta della sagréstia e la tavola che serviva per altare, e se ne va via, ma più mesto per non aver potuto cavare danari da Padri, che i Padri stessi per vedere la cappella loro n quello stato.

Uscirono da casa quell'istessa mattina i Padri per andare a dire la messa nella cappella del sig. console di Francia, a cui dissero l'ordine che aveano avuto d'abbandonare la loro casa ; ma disse loro che vi tornassero e non temessero, perchè era casa loro, avendola ben comprata ; se seppe poi che detto console mandò quell'istesso giorno il suo *turcimannò* al giudice per sapere la sua volontà e ch'egli rispose che restassero nella loro casa ; e così vi tornarono.

9. Ma non finì qui la tempesta mossa contra le chiese o cappelle ; imperrochè sulla sera del medesimo giovedì, il giudice mandò quelli istessi ch'erano andati disfare la cappella de'Padri, per bollare altresì quella de' Padri Cappucini e quella de' sig^{ri} Veneziani, la quale era ancor parata come lo stesso giorno di pasqua con *molti*

candelieri e lampade d'argento, ed altre cose di prezzo, senza che quelli signori si fossero curati di spararla, ancorchè avessero veduto la disgrazia occorsa a'Padri Carmelitani ed a Gesuiti. Ma essendovi in quella due porte, una grande per gli uomini, ed una piccola per le donne, i Turchi non essendosi accorti della piccola, la lasciarono aperta e bollarono solamente la grande, si chè quei signori ebbero modo d'entrare di notte dentro la loro cappella, e cavarne tutte le cose più preziose, e massime il S^mo^ Sacramento.

Tre giorni dopo, cioè il lunedì dopo Quasimodo, ai 4 d'aprile, il giudice, il quale avea saputo da' suoi ministri come in quella chiesa vi erano molte cose di prezzo, pensando di poter fare una buona preda, vi andò accompagnato da un gran numero di Turchi a piedi ed a cavallo, ed avendola fatta aprire, come non trovò in essa niente delle cose che i suoi ministri gli avean dette, ebbe da uscir di senno per la rabbia ; e dopo avere molto gridato col sig. console Veneto, dicendo che quei signori aveano rotto il suggello regio, e pretendendo che tutta la robba ch' era dentro quella chiesa fosse confiscata al suo rè, per dispetto la converti in meschita, facendo cantare dentro di essa al *Mofti*, o pontefice de' Turchi, la solita orazione con la quale fanno professione della loro falsa religione, il che recò sommo dolore a tutti i cattolici.

I Padri Gesuiti avendo udito che il giudice con gran comitiva era andato alla chiesa de' signori Veneziani, si ritivarono nella casa del signor console di Francia, credendo ch' egli fosse per andare ancora a casa loro, ed avendo inteso quello che ivi fatto avea, temevano che fosse per fare il simile alla lor cappella. Ma Nostro Signore le ritenne, di modo che dopo aver commesso quella sacrilega empieta, tornò a casa sua senza gire altrove. La cappella de' Padri Cappuccini, poco dopo, con dar danari a' ministri della giustitia, fù di nuovo aperta,

I Padri della Compagnia, dopo la disgracia occorsa alla loro cappella, non lasciarono di far scuola ; ma i loro nemici ciò vedendo, fecero si che questo ancora fù loro proibito, benchè non per molto tempo, perchè essendo entrato nel *fondaco* loro un nuovo *appaltatore* ò *mutevelli* che chiamano, tornarono ripigliarla. Nondimeno questo istigato da nemici de' Padri si mostrò loro assai contrario, volendo ad ogni modo farli uscire dalla casa loro, o almeno costrin-

gerli di venderla, essendovi una certa persona che grandemente bramava d'averla, e così mandò sino a tre volte i suoi servidori per cacciare i Padri fuora, ed una di esse, con tanta ostinazione, ancorchè fosse già verso la sera, e che uno di loro fosse in letto con la febbre, che tutta la nazione v'accorse, temendo che facessero qualche cosa peggiore a' Padri; nè voleva detto appaltatore ammettere parola d'accomodamento, ancorchè i Padri promettessero di pagarli il censo o pensione, ed il diritto della porta, come qualsi voglia mercante, dicendo sempre che non avea che fare de' loro danari, e bensì vide allora verificata la parola d'un certo, il quale, ragionando con un religioso missionario, gli avea detto che quel nuovo appaltatore era per dar assai fastidio a' Gesuiti.

10. Nondimeno si adoprò e tanto fece il signor Contour, di cui s'è parlato di sopra, il quale ebbe la sua parte del fastidio, sicchè l'appaltatore finalmente s'accordò ed acconsenti che i Padri restassero dentro la casa loro, pagandogli un tanto e dandogli oltre a ciò un presente. Ma perchè si diceva che l'altro appaltatore era per ritornar in breve, e ripigliar l'appalto, essendo andato in Costantinopoli per ricuperarlo, s'andava differendo il pagamento promesso, e lo stesso giorno che non potendo più indugiare, dovea contarsi il danaro, arrivò il maggiorduomo dell' altro appaltatore, e poi l'istesso appaltatore con nuovi comandamenti per ripigliar l'appalto, di che si rallegrarono non poco i Padri, e gli pagarono il dritto della porta che non gli aveano ancor pagato, e celebrarono la festa di S. Ignazio, loro fondatore, che venne in quei giorni, con gran concorso della nazione Francese, e con buon numero di comunicanti, essendo venuti alla festa ancora alcuni de' Padri Cappuccini e Carmelitani scalzi, però senza che si adoperasse la cappella grande, ch'era stata disfatta, ma solo un magazzino scuro, che, dal principio e dopo la persecuzione, avea sempre servito per cappella. Ma non passarono più di dodici giorni dopo quella festa, che quel primo appaltatore, sotto il quale si era comprata la casa, fù di nuovo discacciato dal secondo, il quale da quel tempo ha tenuto e tiene ancor oggi in appalto questo allogiamento. Ora questo sdegnato grandemente contro i Padri per l'indugio che aveano usato per non pagarlo, avendo saputo che aveano pagato l'altro, si risolse di vendicarsi di loro, ed oltre all' affronto far perdere loro la casa, almeno

spendere danari : il che seguì con farli pigliar prigioni, avvegnacchè alcuni abbiano creduto che oltre a lui, ancor altri abbiano avuto parte in quell' *avania* fatta a' Padri nel modo che segue.

I Padri aveano passato gia quattro mesi e mezzo nella loro casa, dopo la disgrazia accorsa alla loro cappella, senza ricevere fastidio alcuno dal giudice, ne comandamento d'uscirne, quando ecco che un giorno di domenica, a' 14 d'agosto, la mattina, vengono i ministri della giustizia per pigliarli prigioni. Il Fratello avendo sentito picchiare all' uscio molto forte, uscì subito della cappella dove stava orando, essendosi comunicato un poco avanti, ed andò alla porta, ed avendo veduto ch' erano gli ufficiali del giudice che erano venuti alla pasqua bollare la cappella e disfarla, prima di aprire loro, andò darne avviso ad uno de' Padri ch'era altresì nella cappella e faceva il solito rendimento di grazie dopo la messa ; il quale andò riceverli, ed il Fratello dietro di lui, dopo avere chiuso la cappella, la cui chiave egli diede poi ad un Maronita che a caso si trovò alla porta della casa,acciocchè a tempo suo apprisse all'altro Padre, il quale era ancora dentro a celebrare, e vi erano altresì con lui alcuni mercanti Francesi ch' udivano la messa.

11. All'aprire della porta, quelli sbirri subito afferrano il Padre ed il Fratello per la veste sotto il collo, e dopo avere veduto la cappella che era nel medesimo stato che l'aveano lasciata il giovedì di pasqua, li menano avanti il giudice,senza pensare all'altro Padre; il quale finita la messa, ebbe commodità di ricoverarsi alla casa del sig. console di Francia, e quindi a quella del sig. Contour, ove stette ritirato insino alla fine della persecuzione. Gli altri rappresentati al giudice, furono da lui interrogati per mezzo d'un turco del paese, il quale sapea un poco parlare in italiano ; e quello che domandò loro fù :

1° Per che causa non erano usciti dalla casa loro come aveva loro comandato— 2°, perchè aveano detto messa in quel luogo che' egli avea fatto disfare, dopo ch'era stato disfatto.

Rispose il Padre per mezzo dello stesso interprete, quanto al 1°, ch' erano usciti dalla casa loro quello stesso giorno che l'avea comandato ; ma che v'erano ritornati, perchè così era stato loro ordinato del loro console— non aveano saputo sin allora i Padri che il sig. console avesse mandato dal principio il suo *turcimanno* al

giudice per sapere la sua volontà, ne la risposta ch'esso gli avea dato che i Padri restassero nella loro casa, come si è detto di sopra — e da quel tempo non aveano più avuto altro ordine d'uscire di quella casa. Quanto al 2° punto, rispose il Padre che non aveano più adoperato quel luogo da che era stato rovinato. Replicò il giudice che v'erano testimonii del contrario, e che aveano fatto venire altri preti per dirvi la messa — Egli è vero che un P. Cappuccino et P. Carmelitano andarono dire la messa nella cappella de' Padri della Compagnia, il giorno di S. Ignazio ; ma fù in quel magazzino che avea servito dal principio per cappella, e servi sempre dopo la persecuzione insino a quel dì, come già s'è detto. Voleva il giudice che il Padre dicesse che si contentava di farsi turco, se si potesse provare che'egli avesse detto la messa in quel luogo dopo ch'era stato rovinato ; ma perche il *turcimanno*, volendo dire al Padre che si facesse *moro*, gli disse si far *muro*, il Padre fingendo di non intendere che cosa volesse dire, gli el fece ripetere più volte, in fin che fù costretto di spiegarsi in arabico, perchè sapeva bene che il Padre l'intendeva. Allora, il Padre voltatosi verso il giudice, e cavandosi un berettino ch'egli avea in capo, ed abbassando il collaro della sua sottana, e mostrandogli el collo ignudo, disse con la più alta voce che potè in lingua arabica, ch'egli era cristiano e sacerdote, e che voleva morire più presto che farsi turco, e che si contentava d'essere appiccato se si trovasse vero ch'egli avesse detto la messa in quel luogo dopo che era stato rovinato. Il giudice udendo parlare il Padre così alto e non intendendo la lingua arabica,domandò al interprete che cosa dicesse, ed il *turcimanno* avendogli detta la risposta del Padre, replicò che non avea detto così, ma solo che dicesse ch'egli era contento d'essere turco si tal cosa fosse, cioè che avesse più detto la messa in quel luogo. Rispose il Padre che non direbbe mai tal parola ; ma che voleva esser appiccato se fosse vero ch'egli avesse celebrato in quel luogo dopo che era stata disfatto.

11. Cio detto, lo fece menare alla prigione pubblica, ove andando, quel turco che avea fatto ufficio di *turcimanno* e li accompagnava domandò più volte per la strada al Padre, per che causa non avea voluto dire quella parola che il giudice gli avea voluto far dire,poichè non era vero ch'egli avesse detto la messa in quel luogo;

ch'egli stesso lo sapeva, perchè avea veduto il luogo, essendo con gli sbirri, quando pigliarono i Padri, aggiungendo che si il Padre avesse voluto dire quella parola sarebbe stato subito liberato,e non sarebbe stato mandato alla prigione; ma il Padre gli rispose sempre che per causa alcuna al mondo, non avrebbe mai detto tal parola.

12. Restarono nella prigione pubblica sino al giovedi dopo mezzo giorno, trattati sempre con rispetto eziandio da quella gentaglia infedeli che per varii misfatti era in quel luogo rinchiusa. Il carceriere offeri loro più volte la commodità di dormire la notte al fresco, sul terrazzo dello carcere, ed avendola rifiutata con ringraziarlo, li faceva dormire nell' entrata della prigione, e dopo la cena li faceva uscire fuora a passaggiare nella strada, con alcuni altri cristiani ch'erano prigioni per debiti, ancorchè lo ricusassero e lo facessero mal volontieri, temendo che ciò essendo risaputo dal giudice, fosse per esasperarlo maggiormente.

Il *Bascia*, avendo udito la cattura e carcerazione de'Padri, volle avere cognizione della causa, forse per cavarne qualche somma di danari; e così li mandò pigliare il martedi, terzo giorno della loro prigionia. Furono condotti fuora della citta in un giardino dove stava il *Bascia*, dovendo andare alla guerra contro il principe di Saïda ; ed esso gli interrogò sopra i due medesimi punti ch'erano stati domandati loro dal giudice, ed ebbe la medesima risposta. Ma si portò d'altra maniera; perchè intorno al 1°, disse che gia che dal loro console aveano avuto comandamento di restare nella casa loro, non aveano colpa veruna. Quanto al 2°, fece venire due Armeni portinai del *fondaco*, ove è la casa de'Padri, e due altri servidori turchi per testimoniare se aveano veduto od udito che i Padri avessero detto la messa nella cappella che era stata disfatta dal giudice, i quali risposero di nò,perchè non entravano nella casa de'Padri. Dopo fece ritirare il Padre con suo compagno, volendo ancora udire le ragioni del giudice ; il quale non andò da lui, ma gli mandò un suo luogotenente,

Fra i servidori del *bascia* venerano alcuni di lingua greca, i quali avendo veduto il Padre col suo compagno, cominciarono a parlare di loro tra di se. Il Padre avendogli inteso, rispose loro ; laonde vedendo ch'egli sapeva la loro lingua, cominciarono a parlare con esso lui molto famigliarmente, domandogli la cagione della sua carcerazione, e dandogli animo con dire che il *bascia* gli sarebbe

favorevole ; e fecero cavargli una manetta di ferro, con la quale gli aveano legati insieme all'uscire della prigione per condurli al *bascia* ; e gli portarono acqua fresca per bere, facendo allora gran caldo ; e dopo che il Padre ebbe parlato al *bascia*, gli dissero ch'egli era restato soddisfatto delle sue risposte, e che lo chiamarebbe un altra volta quando sarebbe venuto il luogotenente del giudice, ch'egli avea mandato chiamare, e che rispondesse, come avea già fatto senza variar niente ; al che rispose il Padre che non poteva dir altro di ciò che già aveva detto, perchè avea detto verità. Nondimeno, dopo essere stati richiamati ed interrogati di nuovo, furono rimandati alla prigione.

13. Il sig. console di Francia avendo saputo che il Padre col suo compagno era stato mandato avanti il *bascia*, vi andò per vedere se potrebbe liberarli (1). Ma erano stati interrogati per la seconda volta, e li riconducevano alla prigione quando vi arrivò, di modo che non pote ottenere la loro liberazione, massime che in Turchia non si spedisce negozio veruno senza dar danari.

Il giovedi sequente, i Padri furono cavati dalla prigione per comandamento del *bascia* e furono condotti alla casa del *Mutesellem* o luogotenente del *bascia*. Ma il Fratello essendosi ammalato, il sig. Contour tanto fece che l'ottenne dal detto luogotenente entrando mallevadore per lui, e lo condusse a casa sua, ove era ritirato l'altro Padre, e lo fece trattare con molta cura, si come fece ancora verso il Padre, mentre fù in prigione, mandandogli ogni giorno le cose necessarie.

Restò il Padre solo nella casa del luogotenente del *bascia*, con molta libertà insino ai 27 d'agosto, che il *bascia* essendo partito, ed il luogotenente di esso, essendo andato stanziare nel serraglio, il Padre ancora vi fú menato, e tenuto più strettamente rinchiuso, dentro una piccola camera oscura e senz'aria; è vero che il bargello avendolo veduto in quel luogo, volle cavarnelo e farlo mettere altro-

---

(1). Le consul Lestrade. Dans sa lettre au ministre, 23 7 bre 1633, Marcheville (Henri de Gournay comte de) ambassadeur à Constantinople (1631-1634), déclare que Lestrade a défendu trop mollement les missionnaires. Voir n. 39 de ce fascicule, lettre de Marcheville, et sur Marcheville *Mémoire historique de l'ambassade de France à Constantinople* par le marquis de Bonnac ed. Schefer, Paris 1894. De Marcheville avait succédé à Philippe de Harlay, comte de Césy (1618-1631).

ve ; ma il Padre volle più presto restarvi che andare altrove, per la commodità che avea di fare le sue orazioni senza disturbo.

I signori Francesi, sapendo da chi veniva fatta a' Padri quella *avania*, deliberarono con il loro console d'interdire il *fondaco* dove è la casa d'essi Padri, ed ancor due altri dipendenti dal medesimo appaltatore. Questo è l'unico mezzo ch'hanno in Aleppo i mercanti europei per tenere in freno i turchi, ebrei e cristiani del paese, co' quali hanno a trattare, quando le tre nazioni, cioè la Francese, l'Inglese e la Veneziana, sono ben unite tra di se ; e non solo interdicono i fondachi, di modo che nessuno di loro possa comperare mercanzia veruna che sia in quelli, e ciò sotto grave pena pecuniaria, ma ancora interdicono o cassano un mercante che avea fatto qualche frode nel vendere,di modo che nessun *franco* possa comprare la robba di esso nè direttamente, nè indirettamente, e così ancora interdicono o cassano un *sensale*,di modo che nessuno di loro possa adoprarlo per fare sensaria ; e questo è chiamato da' mercanti in Aleppo *batelare* e *batelazione,* da una parola arabica ch'eglino accomodano all'uso loro. A questa interdizione fatta in favore de'Padri della Compagnia concorsero ancora i signori Veneziani e gl'Inglesi, per la molta istanza che di ciò fù lor fatta dai signori Francesi. Il giudice di cio sdegnato, dopo molte minaccie di mal trattare i *Franchi*, vedendo che non poteva levare quella interdizione, comandò che tutti i Franchi che stanziavano in alcuno di quei tre fondachi n'uscissero frà tre giorni.Non istava in quelli tre *fondachi* mercanti *Francese* veruno, ma solo Inglesi e Veneziani; i quali cominciarono a cavar fuora la loro mercanzia,ed a disporsi per uscire da detti *fondachi*; il che vedendo il giudice, voltò foglio e fece sapere ai mercanti che si contentava che ogni uno restasse in casa sua, purchè gli dassero qualche cosa; a che s'accordarono essi, e egli diedero quatro cento piastre, dugento i Francesi, ed altre tante gli Inglesi e Veneziani. Questo è il modo di fare de' Turchi, de'quali ben può dirsi che non adorano altro idolo che la statua d'oro di Nabuccodonosor. E con questo accomodamento restarono altresi i Padri in possesso della loro casa.

14. Ma per fare rilassare il Padre che era nella mani del luogotenente del *bascia* fù necessario di dare altre trecento piastre, senza quello che fù dato al *bascia*, alla sua partenza, ed al turci-

manno della nazione Francese per la sua fatica; che fù in tutto seicento piastre, le quale la nazione Francese per sua grazia diede, e così fù il Padre liberato, agli 8 di settembre, giorno della nascità della Bma Vergine; e tre giorni dopo furono ricondotti i Padri alla casa loro dal sig. Contour, accompagnato dal *turcimanno* della nazione e dagli stessi ministri del giudice, che gli aveano fatti prigioni, ed ebbero licenza di raccomodare quello che era stato guastato nella loro cappella.

Nondimeno bisognò che s'accomodassero ancora col *mutevelli* o appaltatore del *fondaco*, il quale volle *mangiare* anch'egli, per parlare al modo loro, e fece dire a'Padri che già che il giudice non avea fatto cantare l'orazione turchesca nella loro cappella, li lascerebbe fare in essa ciò che avrebban voluto, purchè gli dassero buona soddisfazione in quello che domandava loro, che erano cento piastre; le quali i Padri furono sforzati di dargli, benchè vi fù gran difficoltà di trovare chi volesse prestarle, non giudicando essi bene d'accatarle dal sig. Contour, il quale avea già speso assai, e preso assai fastidio per loro. E da quel tempo insino ad oggi sono stati i Padri, per grazia di Dio, nella casa loro quietamente, e l'hanno goduto e godono senza ricevere disturbo da nessuno.

15. Non si ha da tacere quì, che mentre il Padre era in prigione, a' 26 d'agosto, s'accese un grand' incendio nella città di Costantinopoli, il quale nello spazio di 24 ore, per quantum fù scritto da persone degne di fede, consumò sino a settantamila case, trà le quali vi fù quella del giudice d'Aleppo, che era stimata valere molte migliaia di scudi, il che quando si seppe quì fece tale impressione negli animi di molti, non solo cristiani, ma ancora Turchi, che credettero che quello fosse stato un gastigo del Cielo, mandato al giudice per avere incarcerato i Padri senza causa.

Cessata la persecuzione, i Padri tornarono ad esercitare i soliti loro ministerii, particolarmente quello d'insegnare i figliuoli; benchè furono di parere d'astenersi per qualche tempo di predicare, e di non rimetter su così presto la congregazione, nè servirsi della loro cappella, sinchè N. Signore facesse loro nascere qualche buona occasione.

16. Nè due anni seguenti, cioè 1634 e 1635 la città d'Aleppo essendo stata travagliata di peste, ed essendosi perciò rinchiusi i mercanti dentro i loro fondachi, secondo l'usanza loro, per non pratticare con persone sospette, uno de'Padri fù pregato da alcuni di essi d'andare star con loro per ajutarli nelle occorenti necessità, il che egli fece, ed in quel tempo procurô con sermoni e ragionamenti spirituali d'eccitarli alla devozione, ed a implorar la divina misericordia con assistere ogni mattina alla santa messa, con recitare insieme il vespero, le domeniche ed altri giorni di festa, e con fare altre orazioni straordinarie, e massimamente con frequentare i santissimi sagramenti della confessione e comunione.

17. Da quello che sinora s'è detto in questa relazione aggiunto a ciò che nella prima si scrisse, può ognuno facilmente vedere che Dio Benedetto ha voluto fondare questa Missione sopra le contradizioni, persecuzioni, com'egli suol fondare l'opere sue sopra simil fondamento, il che è claro nella fondazione della Santa Chiesa, ch' egli fabbricò sopra le persecuzioni che i principi infedeli mossero contra di essa per rovinarla, le quali nondimeno piuttosto servirono per istabilirla e maggiormente innalzarla, Il medesimo ci ha fatto quì N. Signore toccare col digito, acciò non dubitiamo questo esse negozio di Sua Divina Maestà e non impresa umana ; poichè oltre alle occasioni di meritare che gli operarii di questa Missione hanno avuto,e la consolazione che hanno goduto di sperimentare più volte la protezione particolare di Diò, con queste persecuzioni la Missione è stata più stabilita, e la Compagnia più conosciuta non solo da cristiani, ma ancora dagl' infedeli, trà quali vi fù chi considerando i portamenti del Padre mentre stava prigione nella casa del luogotenente del *bascia*, gli disse un giorno che la sua fede era migliore di quella de'turchi ; ed un altro avendolo conosciuto nella medesima casa, ed essendosi poi dopo la liberazione del Padre, abbattuto in esso nella strada, dopo cortesi saluti lo congiurò per la verità del Vangelo di ricordarsi di lui nèlle sue orazioni.

18. Ma oltre a ciò, il Signore ha voluto fondare questa missione ancora sopra la povertà, essendo che gli operari di essa infin dal principio sino ad oggi, sono sempre vissuti con molti stenti e con gran mancamento delle cose necessarie, vivendo d'accatto, senza avere mai avuto limosina stabile ; ma è cresciuta maggiormente la

loro povertà, dopo che per comprar la casa che hanno e per mantenerla poi, sono stati costretti di torre in presto il danaro a ciò necessario. Imperocchè se ben ebbero la casa a vil prezzo, nondimeno la chiave o entrata che bisognò pagare al principio, la licenza di fare le riparazioni necessarie, la spese che vi andò a farle, *l'avania*, che fece loro l'appaltatore del *fondaco*; di più, la pensione annuale ed il diritto della porta, tutte queste cose insieme fanno una somma notabile che passa le mila settecento e settanta piastre reali, della quale se ben si è pagata sinora una parte con le limosine mandate da cristianità o avute quì, ben che queste non hanno potuto essere molte, per essere grandemente scaduto il traffico, e la nazione molto impoverita per le frequenti perdite ; nondimeno i Padri restano ancora indebitati di settecento piastre, oltre alla pensione annuale e diritto della porta che montano a centotrenta piastre reali l'anno,e si pagano anticipatemente, senza che sappiamo donde torre neppure un quattrino, essendo assai che nello stato nel quale sono oggi le cose, possano trovare limosina per il vitto necessaria. Con tutto ciò, tra tutti questi stenti di povertà, i Padri hanno sperimentato spesse volte, la provvidenza di Dio, massime quando hanno dovuto trovare danari per pagare i Turchi, che non aspettano punto, ed anco nel vitto ordinario.

19. Finalmente, Nostro Signore ha voluto fondare questa Missione con la morte d'uno de'migliori operarii di essa, il quale dopo avere servito la Compagnia di Francia lo spazio di sei anni, e quì diecinove anni, esercitando gli ufficii domestici con granda edificazione e soddisfazione di tutti, già maturo per il cielo, benchè molto giovane di anni, stimato ed amato straordinariamente da tutta la nazione per le sue molte virtù, mori di peste ed andò ricevere la ricompensa delle sue fatiche, agli 8 d'agosto dell'anno 1634, quasi nel medesimo tempo che egli erà stato un anno avanti incarcerato con uno de' Padri, lasciando i suoi fratelli e compagni, dall'una parte molto afflitti per una perdita così grande, ma dall'altra pieni d'una certa speranza di dover bentosto sentire gli effetti dell'arrivo di esso alla corta del cielo. (1)

---

(1) Il s'agit du frère coadjuteur, Fleury Béchesne. Voir *Syrie Sainte* du P. Besson, p. 25-26, et ici-même, les lettres du P. Maniglier.

20. Si come in fatti seguì, poichè Iddio disponendo le cose con gran soavità, la cappella de'Padri, la quale si stimava cosa malogevole, anzi poco meno che impossibile il poterla rimettere nel suo primo essere, fù senza spender niente e senza difficoltà, al fino dell' anno, dopo il suo transito, cioè a' 15 d'agosto del 1635, restituta nel suo pristino stato, e le radunanze della congregazione della B^{ma} Vergine, che si erano tralasciate, e con esse le prediche si sono poco dopo incominciate, e di più la Missione è stata provveduta di un nuovo operario molto qualificato, il quale dopo aver letto molti anni la Filosofia e la Sagra Scrittura in Francia, con molta soddisfazione e lode,è venuto ridursi a insegnar quì *l'abici* ai fanciulli (1); e finalmente la scuola si vede accresciuta d'un buon numero di scolari di diverse nazioni e riti, Maroniti, Greci, Armeni et Francesi, che arrivano in tutto a trentacinque, [s'impara] la greca volgare, l'arabica e la siriaca ; impara la dottrina cristiana in greco volgare ed in italiano, e s'imparebbe ancora in arabico se vi fossero i libri a ciò necessarii ; s'impara la grammatica greca e la latina ; si recitano ogni giorno le solite orazioni in lingua latina, greca, arabica e siriaca ; si spiegano i misteri della nostra santa fede ; si tien cura che i figliuoli odano la messa ogni giorno, si confessino e comunichino a' tempi suoi ; e affezionarsi a' fanciulli di lingua e di costumi tanto differenti da noi, non si comporta poca fatica, massimamente che bisogna stare con loro dalla mattina insino alla sera, restando essi, tutto il dì, nella scuola, e pigliando in essa la loro refezione. Nè si può avere altro giorno di riposo che la domenica, perchè tutti gli altri giorni di festa bisogna farli leggere, per accomodarsi loro quanto si può, già chè i Greci e gli Armeni non convengono con noi nel celebrare le feste.

Ma la più gran fatica sta nello scrivere le lezioni a tanti figliuoli ; il che i Padri sono costretti di fare con grande perdita di tempo, perchè non si sono quì i libri necessari,nè greci, nè latini, nè italiani, nemanco siriani ed arabici. Aggiungo che tutta questa fatica è stata sempre sopportata da un solo, insino al fino dell'anno passato, che egli è stato sollevato con la venuta d'un nuovo operario della Chiesa e della Compagnia ; a cui si è ancora aggiunto un

(1) Le P. Jean Amieu. Voir tome I des *Docum.* et *Syrie Sainte* du P. Besson.

onorato sacerdote maronita, il quale, perchè sinora i Padri non hanno potuto attendere allo studio della lingua siriaca propria de' maroniti, va ogni giorno insegnarla a' figliuoli de' Maroniti, che stanno nella scuola de' Padri, pagato a quest'effetto benchè scarzamente da parenti di essi figliuoli. Che se fosse qualche salario stabile assegnato dalla Sagra Congregazione al detto sacerdote, il quale infine non può mantenersi con quel poco che riceve da quelli figliuoli, essendo i Maroniti la più parte molto poveri, il numero delli scolari crescerebbe, e se al medesimo modo si potesse mantener altresi nella scuola de'Padri qualche maestro che insegnasse la lingua armena, gli Armeni non mancherebbero di valersi di così fatta comodità di potere imparare senza spender niente la loro lingua, ed insieme con essa ancora l'arabica e l'italiana. Ed imparando gli uni e gli altri con le lettere la verità della nostra S. Fede, ed il timor di Dio, ne seguirebbe che tante anime che vivono involte in varii errori ed in una grande ignoranza delle cose di Dio Signore Nostro, facilmente e soavemente rientrerebbero nel grembo della S. Chiesa cattolica, per conseguire la salute eterna, a lode e gloria di Sua Divina Maestà ed esaltazione della medesima S. chiesa, che è il fine che la Sagra Congregazione e la Compagnia di Gesù hanno in tutte le loro Missioni.

In Aleppo, a di 23 *di febbrajo* 1636.

Girolamo Queirotio *della Comp. di Gesù.*

39. Le P. G. Maniglier au R. P. Général Mutius Vitelleschi.

Alexandrette, le 8 Mars 1636.

(Archives S. J.)

Sommaire : Progrès de la Mission des Jésuites à Alep ; urgent besoin de ressources ; avanies que les douaniers juifs font subir à des missionnaires revenant des Indes.

Sequenti nocte, vel crastina luce, ex Alexandretta portu soluturus has postremas litteras adm. R. P. V. ex hoc Oriente conscribo. Res missionis Aleppinæ felici gressu progrediuntur : Sacellum instauratum, nemine contradicente ; sodalitas B. Virginis redintegrata ; schola discipulorum numero in dies fit auctior, et jam triginta sex numerat, cum Maronitas, tum Græcos, Armenos et Gallos : Uberioris in postremum fructus cum linguæ arabicæ superata fuerit difficultas, spes major ; sola premit necessitas, cui ex orbe christiano prospicere necesse est ; et in primis æs alienum extinguendum, tum prospiciendum ut circiter 150 (scuta) quotannis submittantur ad solvendum censum domûs et jus januæ et domesticos sumptus faciendos. In hoc rei cardo versatur, eò collimandum, si Missio cordi sit, si operarii formandi, si vinea hujus Orientis à Societate excolenda sit. Eo deficiente, non video quomodo possit consistere Missio, quomodo formari possint operarii? quæ spes docendæ juventutis, instruendorum rudium, juvandorum proximorum ? qui enim fieri potest ut muti et surdi, doctissimi licet, confessiones excipiant, concionentur, doceant et reliqua munia obeant ad juvandas animas necessaria ?

Pluribus Aleppo scripsi ad R. P. V., via Constantinopolitanâ, simulque cum nostris litteris, PP. nostrorum qui in India morantur litteras transmisi ; R. P. Joannes de Norogna ex India cum R. Patre Epiphanio carmelita rediens, Aleppi et Alexandrettæ ab Hebræis qui vectigalibus præfecti sunt, male exceptus est, in carcerem

conjectus, mulctatus et nummis spoliatus est (1). Alexandrettam appellens, apud illum divertens me benignissime accepit, quamdiu Alexandrettæ commoratus sum, et se nostræ Societatis studiosum ostendit; nostræ Missionis relationem et varias nostrorum litteras defero, quas si Romam penetrare possim, R. P.V. reddam, sin minus transmittam.

40. Le Patriarche Maronite d'Antioche, Georges Amira (2) au R. P. Général Mutius Vitelleschi.

De Chanoubin, notre siège patriarcal, dans le mont Liban, 8 avril 1636.

(Archives S. J.)

Sommaire : Désir d'envoyer des étudiants maronites au collège maronite de Rome ; grosses dépenses et avanies occasionnées par la dernière élection patriarcale. Il annonce en termes très humbles son élection. Elève de la Compagnie, il recommande sa situation obérée au Général, son ancien maître, afin qu'il en informe le Pape.

Ho ricevuto la sua gratissima con molto mio contento, e piacere sentendo della Sua Sanita ; ringrazio Sua P. R^ma^ della particolare affezione ed amore suo verso della mia persona, e della nostra

---

(1) Mittere disposueram, imo et scripseram per R. P. Epiphanum Carmelitanum ex sua visitatione Indica redeuntem. Verum, quia navi anglicana ex hoc portu solvente, ipse a gubernatore hujus loci in carcerem conjectus est, ibi subsistere coactus est usque ad navis venetæ discessum, quæ post octo aut decem dies pandet vela nothis, priorem viam elegi (c. à d. qu'il a envoyé au R. P. Général le paquet de lettres par la voie de Constantinople). Lettre datée d'Alexandrette, 8 mars 1636.

(2) Voir la lettre du pape Urbain VIII confirmant ce patriarche, le 3 mars 1635. *Bullarium Maronitarum,* Rome 1911, p. 143. Autres lettres d'Urbain VIII, ibid. p. 142-153 ; lettre du Pape Paul V au même personnage, alors qu'il était encore archevêque d'Ehden, p. 122.—Voici d'ailleurs quelques détails intéressants fournis par des hommes qui ont bien connu le vénérable archevêque :

« J'ai conversé plus d'un an au mont Liban avec l'illustre Seigneur Georges Emire, qui fut sacré par Paul V archevesque d'Edem, lieu de sa naissance ; et il receut de Sa Sainteté, par un privilège spécial, (à cause de sa piété et de sa doctrine), permission de célébrer la Sainte Messe en langue et cérémonies latines, et en syriaque et cérémonies des Maronites ; de sorte que, selon le temps et sa dévotion, il célébrait en l'une ou l'autre langue,

nazione, per conto di mandare figliuoli per impárare costi nel col-legio nostro in Roma non manca da parte nostra ; ma dalla parte del R. P. Rettore del Collegio che non manda secondo il solito provvisione et viatico per condurre i figliuoli costi, non avendo noi commodità di provedergli. Credo che li nostri legati avranno presentato le littere nostre à S. P. R^ma^ e l'avranno informato di tutto il successo nella morte dell' Illmo Pat^ca^ Giovani di bonæ memoriæ. Dopo la sua morte, e nella elezione del Patriarca nuovo (1), e con quante avanie, quanti denari, quante tirannie e danni gravissimi di questa povera Sedia Antioch^a^ sono stati ; però prego la S. P. R. si compiacci d'informare S. Sta et la sacra Cong. intorno a questi nostri bisogni e necessità, e della gran somma di denari pigliata ad usura che cagionerà la ruina di questa povera Sedia ; io parlo con S. P. R. confidentemente per l'amore che gli porto et sempre portaro secondo il mio debito essendo lei mio carissimo maestro, a cui sono obligatissimo : e S. P. R. si ricordera che iò indegnamente sono stato eletto a questo Patriarchato contra ogni mia volontà quasi primo frutto del Collegio in questa dignità, e delle fatiche dei RR. PP. della Comp^a^ di Gesù sebbene veramente frutto molto acerbo. Tuttavia per essere il primo e nuovo sole essere grato alli Padroni ed il figliuolo se non sarà governato dalli suoi Padri,

---

ce que les Souverains Pontifes ont rarement concédé à d'autres ». Eug. Roger, *La Terre Sainte*, Paris 1646, p. 494.

« Il est vrai que tous ces plaisirs là (goûtés à Ehden, au dessus de la région des cèdres) seraient morts, s'ils n'étaient animez de la douce, agréable et religieuse conversation de l'illustrissime archevêque Georgi l'Amire, qui faisait son séjour ordinaire en ce lieu, les saintes actions du quel sont des miracles, et ses éloquentes paroles des oracles qui sortent de sa bouche, tantôt en langage chaldéen ou arabesque, tantôt en idiome hébreu, tantôt en italien ».

Le *Bouquet Sacré* ou *le Voyage de la Terre Sainte* par le P. Jean Boucher, mineur observantin, Rouen, 1696, p. 499 ; voir aussi ce fasc. des *Doc.* n. 9, D ; *Al-Machriq*, I, 390 ; II, 180 ; III, 255 ; V, 689.

(1) Pierre Jean, fils de Makhlouf d'Ehden, patriarche (1609-1634). Comme on le voit, le patriarche Douhaihi, *Chronol. des patriarches Maronites*, p. 37-38, a par mégarde avancé d'un an la mort du patriarche Jean Pierre et l'élection de Jean Amira. — Lettres du Pape Paul V au patriarche Jean Pierre, *Bullarium* cité, p. 123 et suiv. — Lettre de confirmation, 21 octob. 1619, p. 127-128. A la suite sont données d'autres lettres des Papes Grégoire XV et Urbain VIII.

patira assai : Ora, essendo io senza alcuno mio merito frutto e figliuolo della Comp[a], mi conviene ricorrere a lei acciochè ci soccorra con il suo favore in questi nostri bisogni appresso la Sedia Aposta e abbia riguardo sopra li nostri negocii, e sopra il collegio secondo il suo solito. Con che faciendo fine per non tediarla per lunghezza di parole, mi offero a quanto sarà buono in servizio suo pronto ed apparecchiato raccommandomi alle sue sante orazione ed accetti sagrificii.

41. VIGUIER CONSUL POUR LE ROY EN LA SYRIE (ALEP) A M[gr] LE COMTE DE CHAVIGNY.

Marseille, le 26 May 1636.
(Min. Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, t. IV, n. 201)

Sommaire : Mort du Vice-consul B. de L'Estrade ; M. de Bermond est nommé à sa place ; qualités requises pour cette charge ; triste situation de l'Eschelle d'Alep.

Ayant plut au Roy nous pourvoir de l'office de consollat d'Alept et ses dependances, il nous a de sa grâce accordé d'y commestre en nostre absence, ce que nous avons faict, après en avoir faict l'exercice sur le Lieu un fort long temps. Mais estant survenu au mois passé la mort de Barthelemy de L'Estrade que nous avions commis, cella nous a obligé de rechercher une personne qui eust les qualités nécessaires, pour exercer cette charge, scavoir : Expérience sur le pays, grande probité et aprobation du public et négossians. Tout cella s'estant rencontré en la personne de Monsieur de Bermond, nous avons soubs le bon plaisir du Roy et le vostre, Monseigneur, faict choix de luy pour aller faire les exercices en Alept. Il s'en va doncque à la cour, non seulement pour supplier Vostre Grandeur de l'avoir ainsi y agréable comme nous vous supplions, mais pour vous rendre ses debvoirs. Vous apprendrez par sa bouche le misérable estat auquel le negosse est réduit, la ruyne de toutes les Eschelles du Levant, et particulièrement celle dans Alept les forces et despences qu'il y faut faire pour pouvoir y subsister, par ou Vous jugerez combien nécessaire nous est vostre protection, laquelle, Monseigneur vous plaira de nous despartir. Cela nous obligera a continuer nos Vœux et prières pour Vostre prospérité, à quoy j'ay une inclination d'esprit long temps fort particulièrement, etc.

V

Les jeunes de langues.

42. Introduction.

A. Des enfants, recrutés dans le Levant et formés en France, furent d'abord destinés à devenir plus tard les auxiliaires des missionnaires. A cette fin, une dame avait donné dix mille livres, pour l'entretien de dix enfants arméniens (?) qui devaient être élevés au collège des Jésuites, à Paris. Mais le résultat ne répondit pas, semble-t-il, aux espérances conçues par les fondateurs. Souvent des ambassadeurs entretenus près de la Porte par des puissances ennemies de la France, attiraient à leur service ces Orientaux, formés aux frais de la France, et les employaient au préjudice même de la nation protectrice. De plus, le titre même de drogman ne rendait pas inviolables, de la part du gouvernement turc, les biens et la vie des sujets ottomans. Temoin l'arménien Balthazar, que l'énergique intervention de l'ambassadeur de Marcheville ne préserva pas de la pendaison.

On modifia donc le premier plan, et les fonds destinés à la formation de dix enfants du Levant furent consacrés à l'éducation de jeunes Français, qui seraient plus tard interprètes ou drogmans près des consuls ou vice-consuls de la nation française « dans les Echelles de Levant et de Barbarie. » Par arrêt du Conseil du roi, en 1669, il fut décidé que, pendant 3 ans, 6 jeunes Français seraient envoyés, chaque année, à l'école des Capucins de Constantinople ou à Smyrne, pour y être instruits dans les langues orientales : arabe, turc, persan.

Ces enfants étaient choisis vers l'âge de 9 ou 10 ans. Ils devaient être élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. Leur nombre, qui, au début était plus élevé, fut bientôt réduit au chiffre de 6 ou 10, recrutés tous les 3 ans (1). Leur pension fut fixée d'abord à 300, puis à 350 livres ; à cette somme on ajouta

(1) Lettre de Colbert à Charles François Olier de Nointel, 1er Nov. 1670 ; lettre du même aux échevins de Marseille, 16 Février 1670.

120 livres qui devaient être versées une fois pour toutes en faveur de chaque enfant et représentaient ses frais de costume. A la chambre de commerce de Marseille incombait la charge de fournir cet argent aux Pères Capucins.

B. Enfin le roi institua, en 1700, au collège Louis-le-Grand, 12 bourses pour 12 enfants arméniens ou, plus exactement, de rite oriental : grec, syrien, arménien, etc. Leur pension, qui s'élevait à 600 livres, devait être fournie par la caisse royale ; mais, pas plus que la pension promise aux Capucins, la somme affectée en principe aux jeunes Orientaux de Louis-le-Grand, ne fut point régulièrement versée. Quant à la formation des Jeunes de langue elle avait alors pour but de les rendre capables de seconder les missionnaires, et, s'ils étaient appelés au sacerdoce, de les mettre à même d'occuper dignement des postes dans le clergé catholique oriental.

Mais, en 1721, sous le ministère du cardinal Dubois, et, probablement, sur le conseil du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, l'apostolat catholique, qui était le but principal de l'institution des enfants de langues fut laissé de côté, Les bourses, fixées d'abord au nombre de dix, et, en 1718, au nombre de douze, furent affectées à des enfants français, nés, les uns en France, les autres dans le Levant. Ils devaient apprendre le latin au collège Louis-le-Grand, être initiés au turc et à l'arabe par deux maîtres du dehors ; cette éducation achevée, ils allaient se perfectionner dans les langues orientales au collège des Capucins de Constantinople, de manière à pouvoir, au sortir de cette école d'application, remplir les fonctions de drogman.

En 1741, l'ambassadeur de France, de Castellane, proposa au ministre de Maurepas de faire initier quelques uns des jeunes de langues, à la fin de leurs études, à la médecine et à la chirurgie, « On pourrait exiger qu'ils passassent une année parmi les Frères de la charité pour y apprendre dans cet hôpital les plus trivialles et les plus usuelles opérations de la chirurgie et de la pharmacie ; et on pourrait pendant q. q. années, tenir auprès de l'ambassadeur de S. Majesté un médecin en état de donner à ces jeunes gens quand ils seraient venus à Constantinople, les principes généraux de la connaissance des maladies et de leur guérison ; l'usage ferait le reste. » (1)

(1) Comte de Castellane au comte de Maurepas. 13 Déc. 1741.

Dans ce projet, qui, du moins à notre connaissance, ne fut point réalisé, l'ambassadeur avait en vue un but surtout politique : il estimait qu'un drogman médecin, devant lequel s'ouvriraient toutes les portes, deviendrait une source de grande influence et de précieuses informations.

M. Frédéric Masson constate que l'école des Jeunes de langues déclina sensiblement après la dispersion des Jésuites. (1)

43. Le P. Fleuriau a Pontchartrain.

14 Novembre 1703.

(Aff. Etr. Aff. relig. et Missions du Levant)

Sommaire : Indulgence plenière obtenue ; enfant arménien envoyé en France.

Je crois devoir vous envoyer l'extrait d'une lettre que j'ay receue du Caire. Elle m'est ecrite par une personne très sage et très vertueuse.

Il y a longtemps que je désirais obtenir du Pape une indulgence plénière, pour exciter les fidelles à prier pour l'heureux succès des missionnaires qui travaillent à l'instruction des peuples dans les nations étrangères. J'en ay obtenu une depuis peu. J'en ferai l'ouverture, dimanche en huit, conformément au mémoire que jay l'honneur de vous envoyer. Tous nos enfants assisteront le matin à la S^te^ messe et y feront leurs dévotions. Mgr le cardinal de Noaille a bien voulu que cette indulgence soit publiée par tous les curés. J'espère que Dieu exaucera les prières de son peuple; il veult être prié. Nous aurons un prélat pour célébrer la S^te^ messe, qui sera terminée par l'*Exaudiat* pour le Roy. Je me flatte que vous approuverez cette fondation que je renderai perpétuelle.

La réputation de la bonne éducation que le Roy fait donner à tous nos enfants du Levant a excité un des plus riches, Arméniens

(1) Voir F. Masson, *Les Jeunes de langues, notes sur l'éducation dans un établissement de Jésuites au XVIIIe siècle,* dans le *Correspondant,* t. 124 (10 Sept. 1881) p. 905-930.—H. Cordier, *Un interprète du général Brune et la fin de l'école des jeunes de langues :* Extrait des *Mém. de l'académ. des inscr. et Belles-Let.*, t. XXXVIII, 2e part. Paris, 1911, p. 267-350. — *Doc. inédits,* t. 1, p. 517-519, 521, 524, 526, 528-545. — L'article de Fr. Masson a été réimprimé avec d'autres articles sous ce titre : *Jadis,* Paris, 1905.

à envoyer son fils en France, pour y être élevé avec ses compatriotes. Il fera la dépense de tout son entretien, n'osant pas supplier sa majesté de luy accorder la grâce qu'elle fait aux autres. L'enfant est arrivé à Marseille, et il y a une personne chargée de faire les frais nécessaires. Je ne doute pas que vous n'approuvriez le zèle de ce bon père. Je crois qu'il sera bientôt icy. On me mande beaucoup de bien de l'enfant.

44. Ponchartrain au P. Fleuriau.

7 Mai 1704.

(Marine B 7 T. 71. f. 48, v)

Sommaire : Plaintes du patriarche maronite ; enfants d'Alep à envoyer en France.

J'ay reçeu la lettre que vous m'avez escrit le 29 du mois passé avec celle que vous a adressé l'envoyé du patriarche des Maronites (1) à Rome. J'ay cru nécessaire, avant de prendre l'ordre du Roy pour en expédier ceux qu'il demande, de vous l'envoyer pour la lire

(1) Ce patriarche était le célèbre Ed-Douhaïhi, élu le 20 Mai 1670, confirmé par le Pape Clément X, le 8 Août 1672, (*Bullarium Maronitarum*, p. 170-176) et mort le 3 Mai 1704. Son successeur Gabriel Blouzani, élu le 12 Mai 1704, mourut le 31 Octobre 1705. Etienne Ed-Douhaïhi était né à Ehden (Liban) en 1641 ; son patriarche Georges Amira l'avait envoyé au collège maronite de Rome, dirigé par les Jésuites. Au cours de ses études s'étaient révélés ses talents, que surent apprécier ses maîtres, entre autres le Père Jésuite Sparza, l'un de ses professeurs de théologie. Revenu dans le Liban en 1654, Ed-Douhaïhi fut d'abord envoyé à Alep, puis ordonné évêque de Chypre en 1668, et, enfin, consacré patriarche le 20 Mai 1670. Il mourut à Cannoubin, à l'âge de 79 ans.

S. G. Mgr Chebli, archevêque maronite de Beyrouth, que les Turcs en 1916 ont exilé à Adana où il est mort (20 Mars 1918), a publié la Vie du Patriarche Ed-Douhaïhi en arabe, Beyrouth 1914. — Voir dans le *Bullarium Maronitarum* p. 172-184 les lettres élogieuses des Papes Clément X, Clément XI... à ce patriarche.

Avec les Assemani, Ed-Douhaïhi est au premier rang des auteurs maronites. On cite, parmi ses principaux ouvrages écrits en arabe : *Origines des Maronites et leur constante union avec le Saint-Siège Romain*, éd. abrégée par R. Chartouni, Beyrouth, 1890. *Chronologie des patriarches Maronites*, 2 éd., Beyrouth, 1898 et 1902. Œuvres *liturgiques*, 2 vol. Beyrouth, 1895-1896. Il existe de cet ouvrage une traduction latine non imprimée. *Les consécrations et les ordinations chez les Maronites*, Beyrouth, 1902.

et examiner quels missionnaires ses plaintes regardent particulièrement, et si ce ne sont pàs les pères Jésuites.

J'ay demandé au Consul d'Alep, ainsy que vous l'avez désiré, trois jeunes enfants et de faire son possible pour qu'ils fussent, l'un Syrien, un autre Chaldéen et le troisième Copte ou Druze. Si, au lieu de celui-là, il convient mieux d'avoir un Maronite, vous pourrez mander au supérieur de la mission d'Alep d'en chercher un de la qualité que vous demandez et de le luy présenter.

45. Ponchartrain au P. Fleuriau.

11 Juin 1704.

(Marine. B 7 T. 71. f. 64)

sommaire : Que le consul de Seyde se borne à protéger le clergé et la nation maronites. Payement des frais de thèse d'un jeune Levantin.

J'ay leu au Roy la lettre que vous m'avez escrit le 18 du mois passé avec celle de l'envoyé du patriarche des Maronites (1) à Rome. Sa Majesté m'a permis d'écrire au consul de Seyde de se ne point mesler de ce qui regarde l'autorité et la juridiction esclésiastique de ce patriarche et de se contenter de donner au clergé et à la nation Maronites la protection dont ils auront besoin. Vous trouverez cette lettre cy-jointe avec d'autres pareilles pour les consuls des eschelles où il peut y avoir un corps de Maronites.

Je feray payer les frais faits pour la Thèse de Lomaca (2), puisque vous le désirez ainsy, et le père Megret n'a qu'a les comprendre dans le premier mémoire qu'il m'envoyera.

---

(1) Voir la lettre précédente.

(2) Voir t. I, p. 530, note 2 et le n. 42 B de ce fascicule. Les enfants de langues élevés à Louis-le-Grand publiaient une thèse à la fin de leur cours de philosophie. — Pantaléon-Xavier Lomaca était un Grec, né à Péra-Constantinople et entré au collège Louis-le-Grand en 1700. Voir les lettres qui suivent.

46. Ponchartrain au P. Fleuriau.

12 Août 1705.

(Marine B 7. T. 73. t. 147)

Sommaire : Envoyer en France quelques enfants orientaux ; zèle trop vif du P. Bichot ; cultiver les Coptes plutôt que les Ethiopiens.

J'ai reçeu la lettre que vous m'avez escrit le 6 de ce mois ; je vous suis très-obligé de ce que vous avez fait pour Monsieur l'abbé Phelypeaux.

Jescriray aux consuls des eschelles desquelles on peut tirer de jeunes enfants d'en renvoyer incessamment pour remplacer ceux qui sont en estat de retourner en Levant et maintenir l'establissement qui est commencé.

Le Roy veut bien que Stanislas [d'Andréa] soit admis dans votre Compagnie ; mais comme ce n'est point l'objet qu'a eu Sa Majesté, il ne faut plus leur donner ces vues, je l'observe au révérend Père de la Chaise. J'ai leu au Roy la lettre du Père du Bernat ; il est fascheux que le zèle un peu trop vif du père Bichot ayt jetté la mission du Caire dans les engagements où elle est. Je chercheray volontiers, comme vous jugez bien, des expédients pour la soulager, mais la situation où nous sommes les rend bien rares.

Le sieur Maillet m'a escrit que si on s'attachait à l'instruction des Coptes, qui n'ont plus que le nom de chrestiens, on y ferait un fruit bien plus certain qu'en allant en Ethiopie, où il luy paraist qu'il y a peu de chose à espérer, dès que les religieux italiens, qui ne garderont pas tous les ménagements qui conviennent, s'en mesleront.

47. Ponchartrain au P. Fleuriau.

16 Septembre 1705.

(Marine B 7. T. 73. f. 169)

Sommaire : Envoyer les meilleurs sujets coptes et alépins étudier en France.

J'ay reçeu votre lettre du 3 de ce mois et fait voir au Roy le mémoire que vous m'envoyez sur les jeunes Levantins qui sont eslèves dans votre collège.

Sa Majesté m'a permis de mander aux consuls, et surtout à ceux d'Alep et du Caire, de se presser d'en renvoyer de Syriens et de Coptes, s'il est possible, pour remplacer ceux qui retourneront chez eux dans le courant de l'année prochaine et de tenir la main à ce que le séminaire soit toujours rempli des meilleurs sujets qu'ils pourront trouver dans les Eschelles ; on y sera plus exact, lorsque nous aurons des temps plus tranquilles.

Je vous suis très-obligé de ce que vous avez dit sur les consulats, comptant qu'outre le bien public vostre attention à ce qui a rapport à moi y a quelque part.

J'escris au sieur Maillet d'examiner, avec le Supérieur de la mission du Caire, les dettes contractées par vos missionnaires pour le service et la subsistance de l'Envoyé d'Ethiopie [Mourat] et d'obliger les députés de la nation à en faire l'avance. Le roy n'a pas eu peu de peine à s'en charger dans la conjoncture présente et Sa Majesté désire que vous leur deffendiez avec soin d'entrer à l'avenir dans de pareils engagements, ny de se mesler de choses qui ne les regardent point, ny leurs fonctions, ny de suivre leurs vues particulières, jusqu'à ce qu'ils ayent sceu les intentions de Sa Majesté.

48. Ponchartrain au Consul d'Alep.

9 Décembre 1705.

(Marine B 7. T. 73. f. 228)

Sommaire : Choisir à Alep, à Seyde et au Caire des enfants aptes, pour les envoyer au collège des Jésuites à Paris.

Je vous ay cy-devant escrit de choisir à Alep un ou deux jeunes enfants du pays, Arméniens ou Syriens, pour les envoyer à Paris, où le Roy fait eslever des jeunes Orientaux dans le collège des Jésuittes pour les mettre en estat d'ayder dans la suite à l'avancement de la religion, suivant les différentes situations où leur fortune les placera.

Je vous en fais souvenir affin que vous profittiez de l'occasion du retour de Monsieur de Gastines pour y satisfaire, en observant

de les choisir de concert avec le supérieur des Pères Jésuittes et de la qualité qui vous a été marquée. (1)

49. Pontchartrain a M. de Gastines.

16 Mars 1707.

(Marine B 7. T. 75. f. 81)

Je mande au sieur Piajart d'envoyer à Paris les jeunes Maronites et Syriens que vous avez ramené d'Alep, et lorsque j'auray pris l'ordre du Roy sur le mémoire, que le Supérieur des Jésuittes en cette ville vous a donné pour les prestres Suriens qui ont souffert pour la religion, je vous feray savoir si Sa Majesté veut leur accorder l'aumosne qui est demandée pour eux (2).

50. Le P. Fleuriau a Pontchartrain.

Paris, 3 Mai 1707.

(Aff. Etr. : Aff. rel. et Missions du Levant)

Sommaire : Paternel accueil fait par le ministre aux enfants Levantins. On se félicite d'avoir au Séminaire des Jeunes de langues le petit Mamachi.

Il n'y a point de père qui reçoive mieux ses enfans que vous avez receu nos jeunes Levantins. Ils m'ont eux-mêmes raconté tout l'honneur que vous leur avez fait et à leurs nations, et ces pauvres enfants m'en ont paru touchés au-delà de tout ce que je puis vous dire.

Le P. Verzeau vous a rendu compte de la famille du petit Manachi, qui est une des plus considérables de l'île de Scio. Ce sera un excellent sujet.

---

(1) Idem au sieur Estelle en mettant à Seyde des Grecs, Arméniens ou Druzes.
Idem au sieur Maillet, en mettant au Caire des Arabes, Coptes ou Abyssins.

(2) Voir t. 1. des *Doc.* p. 109-120.

51. P. (Pantaléon) Lomaca au ministre.

Du Collège (Louis-le-Grand) 31 de May 1707.

(Aff. Etr. Aff. relig. et Missions du Levant ; cart. 2 ?)

Sommaire : Désir de revenir dans sa patrie, pour y remplir les fonctions sacerdotales, et, à l'occasion, servir la France. Reconnaissance envers les Jésuites, ses maîtres, envers le Roy, la France et le Ministre ; il sollicite quelques dons, livres, etc.

Voilà la septième année (1) que j'ay l'honneur de jouir des bienfaits que vostre Grandeur a bien voulu nous obtenir du plus grand Monarque du monde; elle voudra bien me permettre, qu'étant à mon troisième an de Théologie, je luy marque l'extrême envie que j'ay d'aller vaquer aux fonctions du Sacerdoce, auquel je sens que la voix du Seigneur m'appelle depuis longtemps, et employer le reste de mes jours au service de la Religion, et si je puis estre assez heureux, de la France.

Ce sera, Monseigneur, quelque chose de bien doux et de bien glorieux pour moy de pouvoir raconter à mes parens et à mes compatriotes les graces dont Sa Majesté daigne nous combler tous les jours, comment nous trouvons dans sa piété Royalle, les tendresses de nos pères et mères, et avec quels soins et quels égards les personnes à qui nous sommes confiés tâchent de nous inspirer une sainte et pieuse éducation.

Mon bonheur serait parfait, Monseigneur, si, en portant de France avec moy l'éternel souvenir de tant de faveurs, je pouvais emporter aussi des termes capables d'exprimer la reconnaissence de mon cœur, mais si les parolles me manquent je tacheray du moins de faire en sorte que touttes les actions de ma vie soient autant de preuves de ma gratitude envers la France, dans quelqu'endroit du monde ou ma destinée me porte dans la suite de ma fortunne. Je me feray partout un honneur singulier d'estre le très-humble serviteur de Sa Majesté, et toujours pret de sacrifier s'il est

(1) N'ayant pas obtenu par cette lettre l'autorisation de partir pour le Levant, Lomaca insistera dans une autre lettre du 9 Juillet suivant, en disant qu'il est « appelé chez luy » par « des intérêts pressants de famille »... Cette fois, il obtint en effet le congé sollicité. Voir n. 53 et suiv.

nécessaire, mon sang et ma vie pour son service et pour sa gloire.

Ce sont là Monseigneur les sentiments ou je suis et ou je seray toutte ma vie, et que je supplie très humblement Vostre Grandeur de vouloir bien témoigner à Sa Majesté. S'il me restait encore quelque chose à désirer après tant de faveurs, ce seroit Monseigneur, l'honneur de saluer Sa Majesté pour la dernière fois, celuy de pouvoir remercier Vostre Grandeur de touttes ses bontés, et la liberté de la prier très humblement de vouloir bien me procurer quelque petite chose pour me munir en partant de ce qui me sera nécessaire, et surtout des livres que j'auray besoin chez moi pour pouvoir consacrer avec quelque succès mes veilles et mes travaux à l'avantage de la Religion et à la gloire du plus grand Roy du monde.

52. Pontchartrain au Consul de Saïda.

5 Octobre 1707.

(Marine B 7. T. 75. t. 239)

Lorsque vous trouverez des enfants du pays Grecs ou Maronites tels que je vous les ay désigné vous pourrez en envoyer un ou deux à Marseille pour être amenez à Paris et instruits dans le collège des Jésuittes.

Il convient mieux de choisir des Grecs qui ont moins de secours pour la religion, les Maronites ayant un collège à Rome ; quelque difficulté qu'il vous paraisse à avoir de Druzes, ne vous rebutez point, et si vous trouvez quelqu'occasion d'en envoyer, préférez les aux autres....

53. P. Lomaca au ministre.

Du collège, le 17 Octobre 1707.

(Aff. Etr. : Aff. rel. et Miss. du Levant)

Sommaire : Le Ministre est prié de fixer les conditions dans lesquelles les Jeunes de langues doivent partir, de les équiper pour le voyage ; nouvelle expression de la reconnaissance de Lomaca.

L'avancement de la saison et les approches de l'hyver, nous obligent de redoubler une dernière fois nos très humbles instences, auprès de Votre Grandeur pour scavoir si elle juge a propos que

nous partions et s'il ne seroit pas plus convenable que nous attendissions à Marseille plus tòt qu'au collège la levée de la suspension et un embarquement favorable. C'est pourquoy Monseigneur, nous supplions très humblement Votre grandeur de nous délivrer de l'inquiétude ou nous sommes, par ses derniers ordres, et qu'en cas qu'elle décide nostre départ, de vouloir bien donner commission a quelqu'un pour nous équiper pour le voyage, et pour nous fournir à Paris et dans tous les endroits de nostre route, ce qu'il nous sera nécessaire : le Père principal n'étant nullement en état de rien avancer pour nous.

C'est ainsi Monseigneur que nous espérons que Vostre Grandeur voudra bien par ses dernières libéralités mettre le comble à touttes les bontés qu'elle a bien voulu avoir pour nous pendant notre séjour au Collège, et qu'elle voudrà bien croire, qu'après la vénération toutte singulière que nous aurons toutte nostre vie pour nostre Royal protecteur, nous n'aurons point de mouvement plus fort, que celuy du zèle et de la reconnaissance qui nous attachera éternellement à la personne de Vostre Grandeur.

54. Lettre de Lomaca au ministre.

De Livourne, 17 de Sept. 1708.

(Aff. Etr. Aff. rel. et Miss. du Levant)

Sommaire : Bons soins que les jeunes voyageurs souffrants reçoivent chez M. de Vauvré ; portrait d'un envoyé mystérieux du Grand Seigneur, qui aurait pour mission de faire révoquer M. de Ferriol, ambassadeur de France.

Nous sommes arrivés à Ligourne après quatre jours de navigation et aprés avoir esté obligés de relacher à Toulon par une funeste tempeste. Mr de Vauvré a eu la bonté de nous recevoir pendant les deux jours de nostre séjour, à cause que nous étions tous fort malades de la mer sur le bord. J'ay trouvé ici au Lazaret un envoyé du grand Seigneur à Sa Majesté, c'est un petit homme noireau assez bien entendu dans les affaires, mais qui, au font, n'a pour esprit qu'un laconisme et un silence mistérieux,qui pourrait surprendre en sa faveur ceux qui ne connoissent pas le génie de la nation turquesque. J'ay eu déjà deux conférences avec luy et il m'a resigné ses paquets

pour Constantinople, mais je n'ay pû tirer de luy le véritable secret de son ambassade, il m'a seulement demandé s'il trouverait à la Cour Mr le comte de Toulouse et vostre Grandeur. Je scais d'ailleurs qu'il est parti de Constantinople incognito, à l'inscû de Mr de Feirol, et une personne de sa suite m'a assuré qu'il était envoyé du Grand Vizir (1) pour se plaindre au Roy de Mr de Feirol et pour demender un autre ambassadeur. Voilà Monseigneur tout ce que j'ay pû scavoir sur cet envoyé qui va partir dans deux jours d'icy pour se rendre à la cour (2).

---

(1) Ce grand-vizir était Tchorlili-Ali-Pacha (1706-1710). Il arrivait au pouvoir, au moment où l'ambassadeur de France à Constantinople, de Ferriol, venait de faire enlever le patriarche arménien schismatique Avédik (1702-1703 ; 1704-1706). Ce patriarche, qui avait suscité toute sorte de persécutions contre les catholiques,fut embarqué de force sur un petit bâtiment français, conduit à Messine, puis à Marseille, transféré ensuite au couvent St Michel, puis à la Bastille. Il abjura entre les mains du cardinal de Noailles, archev. de Paris (25 Sept. 1710) et mourut le 20 Sept. 1711. Si l'occasion se présentait, nous publierions volontiers les documents nombreux et complets réunis sur cette question. Une bibliographie sur le sujet est ici déplacée. Voir seulement le *plaidoyer* de Marius Topin en faveur d'Avédik dans la Revue *Le Correspondant* (1869) t. 78, l'*Homme au masque de fer*, p. 826 ; et son livre, 6e éd. Paris, 1883. Voir la réplique du P. L. Turquand, S. J., dans *Le Correspondant*, t. 79 (1869) p. 870-918. La déportation d'Avédik avait eu pour conséquences un redoublement de la persécution, sous le patriarche schismatique Jean de Smyrne (1707-1708). A côté de q. q. martyrs, (voir der Gomidas) il y eut bien des apostats; entre autres, le patriarche Mathieu Sari, qui embrassa le mahométisme pour échapper à la mort; mais peu après, il gagna Rome où il fit amende honorable. Ali-Pacha, tant qu'il fut Grand-vizir, ne cessa de réclamer Avédik, bien que l'ambassadeur, usant de diplomatie, se défendît d'avoir participé à son enlèvement.

(2) Dans une lettre au P. Fleuriau du 17 Sept. 1708, Lomaca confirme ces soupçons sur les intentions de l'envoyé du Grand-vizir, et au sujet de ce dernier il ajoute : « Il serait difficile de trouver dans toute la France un (ambassadeur) selon l'humeur du Vizir d'aujourd'hui. C'est un homme fier, brutal et capricieux, qui a maltraité dans plusieurs occasions l'ambassadeur d'Angleterre, qui a chassé à coups de poing celui de Hollande d'une belle maison de plaisir qu'il avait à huit lieues de Constantinople, et qui malgré son humeur altière et impérieuse, n'a pas encore osé se frotter à celui de France. Voilà tout ce que je sais de cet envoyé qui va partir avec M. du Royer, avec qui il est venu de Malte pour se rendre incessamment à la Cour. Je lui ai déjà parlé de M. d'Ipy, et l'ai prévenu sur son mérite : car il n'a qu'un interprète algérien qui parle fort mal l'esclavon ».

Cette lettre se termine par quelques renseignements sur la situation des catholiques arméniens. Nous donnons ici cette fin de lettre ; mais la question elle-même exigerait de plus amples documents qui, s'il plaît à Dieu,

55. Le Père Fleuriau au Ministre.

Paris, 13 Fév. 1710.

(Aff. Etr. : Aff. relig. et Miss. du Levant)

Sommaire : A. Comment remplir les 15 places de Jeunes de langues qui vont être vacantes ; individu suspect, étranger au Séminaire des Levantins ; éloge de Rigo. — B. L'avanie faite aux Jésuites d'Alep imméritée ; Vertus du P. Coudert. Gratitude pour un cadeau de 1200 piastres. Impossibilité de fournir la pension de 50 écus aux PP. d'Alep, et de payer la taxe turque qui leur a été imposée à la suite de l'achat d'une maison.

A. — J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 5 de ce mois. Je vous remercie de la bonté que vous avez de continuer vostre protection à nostre petit séminaire de Levantins. J'espère que cette bonne œuvre sera agréable à Dieu.

Pour bien remplir les 15 places qui vont être vacantes, je crois qu'il serait à propos d'avoir au moins un enfant de Constantinople et un autre de Smirne ; ce sont les plus grandes villes de la Grèce. Naxie en peut donner un, qui soit de la famille de ces anciens Seigneurs de Lille (sic). Scio donnera un 4e enfant et Alept deux Suriens.

J'ai interrogé tous nos enfants de la manière dont vous me l'avez ordonné sur le nommé George, qui se dit originaire d'Andrinople. Les trois grands sont Suriens et n'ont aucune habitude avec les Grecs. Les autres Levantins sont trop jeunes et n'en n'ont

---

seront donnés dans d'autres fascicules : « Les Arméniens apostats de Constantinople sont venus ici (Livourne) pour aller à Rome demander pardon de leur apostasie. Ils m'ont appris que la persécution diminuait de jour en jour et que la dissimulation (?) des catholiques, à la honte des schismatiques d'avoir poussé les choses si loin à l'égard de leurs frères, terminerait bientôt toutes les disputes, que le patriarche (Sahak Apoutchekhtsi 1708-1714), honteux de voir la plupart de sa nation dispersés dans les galères, confinés dans les exils, et ensevelis dans les prisons, a rassemblé un jour les schismatiques et les catholiques dans son église, les a prêchés, communiés. Et sans leur parler de Léon ni du Concile de Chalcédoine, il les a tous généralement exhortés à la paix et à vivre en frères entre eux.

Voilà mon Rd Père, tout ce que je sais de nouvelles. Le bruit court ici que nous avons battu les ennemis ; je le souhaite de tout mon cœur. Si cela est, je ferai mes feux de joie arrivant à Constantinople ».

aucune connaissence. Mais j'ay appris de Dippy qu'il estait venu icy il y a deux ans pour le service de Ragosti un nommé George de Roussy, marchand grec de Salonique ; on dit qu'il est présentement à Venise. Ce mesme marchand avait avec luy un valet qui luy servait d'interprete nommé Boubouly sachant les langues du Levant, et le français. Il est encore à Paris, il se dit sous la protection de Venise ; c'est un vagabon et capable de fripponnerie.

Je vous remercie de la bonté que vous avez pour Rigo, il la mérite ; le bien que vous luy procurerez fera honneur dans le levant au séminaire de nos Levantins.

B. — Sur les premières nouvelles de l'affaire arrivée a Alept, dont je n'avois alors connaissence que pour la requeste de la nation d'Alept, j'avois dejà condamné nos missionnaires, mais j'ay depuis ce tempt la receu le procès verbal de Mr le Consul légalisé avec des lettres qui m'ont fait voir qu'ils n'ont été qu'occasion innocente à l'avanie. Je n'ay point l'honneur de vous envoyer le procès verbal de Mr le Consul, parceque je crois qu'il vous l'aura envoyé. Je joins seullement à ma lettre l'extrait de quelques unes que jay receües. Le Père Coudert est un Missionnaire de 80 ans. Ceux qui le connaissent vous diront que c'est un véritable Saint sur terre ; qui s'est exposé au service des pestiférés aussy souvent que la peste a été allumée a Alept et qui a fait une infinité de conversions parmi les schismatiques, depuis plus de cinquante ans qu'il est employé au ministère Evangélique en Syrie.

Pour ce qui est de l'avance de 1200 piastres, nous sommes absolument à vostre miséricorde, il me suffit de vous dire que la nécessité m'a obligé de diminuer la pension de nos Missionnaires, quoi quelle ne soit que de 50.écus, que je ne puis leur envoyer cette année ny images, ny chapelets, ny remèdes, ny étofes, et que le peu que je leur envoye d'argent est pour une partie emprumpté. Mrs de la nation estoient d'accord avec Mr le Consul pour l'aquisition de cette maison plus commode pour leur service et ils n'auroient présenté aucune requeste s'il n'étoit point question de cette taxe qu'ils scavent fort bien que nous ne pouvons absolument payer, car ils scavent dans quelle pauvreté vivent nos Missionnaires d'Alept malgré leurs travaux continuels. Encore une fois nous sommes a vostre miséricorde.

J'ay fait voir le procès verbal de M^r le Consul à Mr Fabre, député de Marseille, et il desaprouve fort la requeste de la nation d'Alept et doit en écrire à Mrs du Commerce de Marseille.

56. LE PÈRE FLEURIAU AU MINISTRE.

Paris, 21 Mars 1713 (?)

(Aff. Etr. : Aff. relig. et Missions du Levant)

Le père Megret s'est donné l'honneur de vous écrire et de vous mander la mort d'un de nos jeunes Levantins. Il se nommait Timoné de l'isle de Chio âgé de 9 ans. Cet enfant promettait beaucoup. Dieu a voulu en faire un ange ; car sa mort a été toute sainte. J'espère qu'il sera dans le ciel un ange protecteur de ses condisciples et qu'il vous y donnera auprès de Dieu des marques de reconnaissence pour la protection dont vous l'avez honoré.

57. LETTRE DE M. DE FONTENU.

CONSUL DE SMYRNE AU P. FLEURIAU

Smyrne, 22 Avril 1714.

(Aff. Etr. : Aff. relig. et Missions du Levant)

Je feray embarquer ces jours-cy un jeune élève pour vostre collège, dont je m'assure qu'on aura lieu d'estre content. C'est le petit Grimaldi de Scio, âgé de 8 ans ; il est de l'illustre famille des Grimaldi de Gennes, ses parents sont fort affectionnés à la France.

58. LETTRE DU P. STANISLAS XAVIER JUSTINIANI

AU MINISTRE DE LA MARINE.

Salonique 7 Avril 1725.

(Aff. Etr. : Aff. rel. et Missions du Levant 3e carton)

Sommaire : A. Le Père J. l'un des premiers Levantins élevés à Paris, a jugé qu'en devenant jésuite il répondait aux intentions du roi, désireux d'aider, par l'institution des Jeunes de langues, à la propagation de la foi catholique. — B. Mais, sujet de la Porte, il a été accusé de vouloir bâtir

une église etc. ; et obligé de ne plus prêcher. Il prie le ministre de lui obtenir le titre de chapelain du consul français de Scio, et de lui procurer ainsi la liberté de son saint ministère.

A. Un Jésuite missionnaire comme moi doit plus que tous les autres se souvenir des obligations qu'il a à votre illustre Famille; et je me regarderais comme le plus ingrat des hommes, si j'oubliais ce que je dois à M[r] votre Père qui, après Dieu, m'a fait tout ce que je suis. J'ai l'honneur d'être des premiers Levantins élevés à Paris par les libéralités du feu Roi et sous les ordres de M[r] le comte de Pontchartrain, dont votre Grandeur occupe si dignement la place dans le ministère de la Marine. Je ne saurais assez reconnaître les faveurs dont il m'a honoré préférablement à mes autres compatriotes, et la grâce particulière qu'il m'a faite, d'obtenir pour moi du feu Roi, la permission de me faire Jésuite. C'est en embrassant l'état où Dieu m'a appelé que j'ai cru pouvoir mieux correspondre aux intentions de Louis le Grand et aux soins de M[r] votre Père, qui en nous faisant élever et instruire dans la Religion Catholique, ont prétendu la planter et l'affermir par notre moyen dans nos propres pays. C'est ainsi qu'au milieu des embarras et des affaires de l'Etat ils trouvaient le loisir de penser à la conservation et à la propagation de la vraie foi, et travaillaient à faire de tant de jeunes plantes les instruments de leur zèle et de leur piété. Si quelques uns de ces Levantins se sont rendus indignes par leur conduite du bon accueil qu'on leur avait fait en France, on ne doit pas en être surpris ; c'est là un effet de la faiblesse humaine : de tant de gens instruits par le Sauveur même, très peu profitèrent de ses Instructions : de tant de témoins de ses miracles et de la sainteté de sa doctrine très peu ouvrirent les yeux à la Vérité.

Pour moi Monseigneur, quelque bonne envie que j'aie de remplir les obligations de mon état et en le remplissant, de seconder le zèle et la piété de mes illustres Bienfaiteurs, ma bonne volonté devient inutile par la raison qu'étant né sujet du Grand Seigneur, je n'ai pas la liberté d'être missionnaire dans mon pays, ni d'y prêcher la foi catholique. Je me vois continuellement exposé aux avanies des Turcs; il n'y a pas encore longtemps que je fus contraint de me tenir caché sans rien faire. On me cherchait pour me mettre aux fers avec plusieurs autres de mes compatriotes, et cela sous

prétexte que j'avais bâti une église ou que j'avais contribué à la faire bâtir sans l'agrément de la Porte, ce qui est uu grand crime en Turquie. On me faisait plus d'honneur que je ne mérite, je n'ai jamais bâti, ni contribué à faire bâtir aucune église. On voulait de l'argent et pour en avoir, on cherchait à me rendre crimiuel. J'étais particulièrement en butte à la haine et à l'injustice des Turcs, parce qu'étant sans défense et sans protection, je pouvais moins échapper à leur avarice. Je travaillais dans Scio comme je pouvais à la vigne du Seigneur avec quelques autres Mis[res] de différents Ordres, et comme on n'osait s'attaquer aux missionnaires Français par crainte ou par respect pour la France, on s'en prit à moi comme à la partie la plus faible, et à quelques autres Prêtres ou Religieux Sciotes, qui sont comme moi nés sujets du grand Seigneur. Je fus obligé à leur exemple de me déguiser et de m'enfuir pour me dérober à la violence de la persécution qui commençait. Me voilà maintenant exilé de ma Patrie, et par cet exil je me vois hors d'état de correspondre aux intentions de Louis le Grand, qui en me faisant élever dans le collège qui porte son nom, prétendait me faire le soutien et l'appui de la Religion dans mon propre pays. C'est dommage que les libéralités de ce grand Prince n'aient pas eu tout le succès qu'il s'en promettait pour l'avantage de la Religion : je voudrais bien pouvoir faire tout ce qu'il attendait de moi.

B. Le seul moyen qui me reste pour répondre aux vues qu'il avait sur moi, est la qualité de Chapelain ou d'interprete du consul de France. Ces deux qualités mettent les sujets du Grand Seigneur qui en sont revêtus a couvert des avanies des Turcs, parce que des là ces infidèles n'osent plus toucher à des personnes qu'ils regardent comme des gens de la maison Consulaire, et attachés au service de la France. La qualité d'interprète ne saurait convenir à un Missionnaire, parce que les devoirs de l'un sont incompatibles avec ceux de l'autre. La qualité de Chapelain du Consul de Scio est la seule qui puisse convenir à un homme né sujet des Turcs qui se voit missionnaire en Turquie, et celle que je demande à V. G. pour pouvoir faire mes fonctions sans être plus exposé aux avanies de ces Barbares. Un de nos plus anciens Missionnaires Français remplit maintenant cette place en vertu d'un Brevet du

feu Roi. Mais les fatigues jointes à ses infirmités, l'ont tellement épuisé, qu'il a besoin de quelqu'un pour l'aider dans ses travaux et pour partager avec lui ses pénibles fonctions. J'avais déjà commencé à le faire, lorsque la persécution suscitée contre les pauvres Catholiques de ma Patrie m'obligea de penser à la retraite pour la raison que je viens de dire à votre Grandeur.

Je me flatte que le Roi, assis sur le trône de Louis le Grand voudra bien à votre persuasion, Monseigneur, achever l'ouvrage que son Illustre Bisayeul avait commencé et qu'animé du même zèle que lui pour la Religion il me fera employer pour sa défense les armes dont je suis muni par les libéralités de ce grand Prince. J'ai besoin pour cela d'un titre qui autorise mon ministère parmi les Turcs mêmes qui en sont les seuls obstacles. Ce titre doit être avec le bon plaisir du Roi, la qualité de Chapelain du Consul de Scio et comme le père Martin Jésuite, déjà dans l'âge et presque hors de combat, s'en trouve revêtu, je demande la grâce de partager avec lui cet honneur, sa vie durant et après sa mort de lui succéder dans son emploi. Voilà l'unique moyen de me faire devenir réellement Missionnaire, ne l'ayant été jusqu'ici que de nom, et de me procurer le libre exercice de mes fonctions, ne les ayant pu faire jusqu'à présent, faute d'avoir un titre qui me servit comme de rempart contre les avanies des Turcs, auxquelles sans ce titre un homme né sujet du grand Seigneur comme moi, se voit continuellement exposé. J'attends cette grâce de la bonté du Roi, et j'espère que par votre puissante recommandation auprès de sa Majesté, j'obtiendrai sans peine ce que je prends la liberté de demander.

VI

59. Lettre du P. Besnier au Ministre.

De Constantinople, le 17 d'Avril 1705.

(Min. Aff. Etr. Relig. et Missions du Levant)

Sommaire : A. Le patriarche Avédik, peu instruit des raisons du schisme ; il est protégé par la sultane Mère. L'Ambassadeur protège seulement les Arméniens qui se séparent d'Avédik. — B. Affection du peuple pour le culte catholique : on lui expose la vérité, mais sans disputer. — C. Les parents des jeunes de langues orientaux remercient le Ministre.— D. Nouveau môle des Turcs en Crimée contre les Moscovites ; l'empire turc se meurt de ses révolutions. — E. Eloge du Grand vizir et du moufty, qui est bien disposé pour la France.

Mgr,

A. J'ay esté surpris,autant qu'on puisse l'estre, de la grace que V. G. a bien voulu me faire par sa lettre du 22 d'octobre. J'y eûsse respondu sur le champ, s'il y eust eû dans le port quelque bastiment pour la France. Voicy la première occasion qui se présente de la remercier.

V. G. me fait l'honneur de me dire dans sa lettre, qu'elle serait plus aise de savoir des nouvelles du concile de Chalcédoine que de toutte autre affaire de Turquie (1). Sur cela j'ose bien luy respondre qu'il n'y a icy personne avec qui l'on en puisse conférer. Aviédik (2) qui est icy le chef de la secte arménienne est un homme

(1) Sur les divergences religieuses entre Arméniens catholiques et non catholiques, etc. voir notre *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*. Paris 1910, passim. Le schisme arménien provint de causes nationales autant que des divergences religieuses. Les Arméniens délaissés par les Grecs, tandis qu'ils luttaient contre les Perses, rejetèrent officiellement le concile de Chalcédoine et la profession de foi de S[t] Léon en la dualité des natures de la personne du Christ. Cette rupture ne fut officiellement consommée qu'au temps du Catholicos Nersès II Bagrevandatsi, vers le milieu du sixième siècle.

(2) Sur le patriarche Avédik, adversaire acharné des catholiques, voir dans le présent fascicule le n. 54, note etc.

peu instruit, qui n'est hérétique que de cœur, sans savoir en quoy consiste son heresie, et qui ne pense qu'à ramasser des sequins pour faire de grands presens à la Porte, afin de traverser les bonnes intentions de Mgr l'Ambassadeur de France. Comme la sultane Mère (1) a trouvé le moyen de se remettre sur les rangs, Aviédik s'est servy de la protection de cette princesse, pour revenir du lieu de son exil, à Constantinople. Il est vray qu'en y arrivant, il a trouvé son crédit beaucoup diminué, et que les heretiques mesmes les plus déclarés n'ont pas osé luy confier leur argent dans l'incertitude de le ravoir. S. E. fait tout ce qu'elle peut pour le faire exiler de la capitale, et il y a assez d'apparence qu'elle en viendra à bout, parce que le parti de la Reine Mère n'est pas tout-à-fait le parti dominant. Comme les Arméniens viennent souvent nous demander des passeports pour aller plus seurément en divers pays de la chrétienté, on leur a respondu à tous, qu'ils apportassent une attestation d'Aviédik qui marquast nestement qu'ils n'estaient pas de sa secte ; cette responsè a produit un bon effet, et a fait concevoir aux Arméniens qu'aucun de ses sectateurs ne pouvait prétendre à la protection du Roy tres chrestien.

B. Pour ce qui est du peupleArménien,il est icy fort affectionné au Rite catholique ; et eux seuls ils remplissent presque nos églises. L'on ne dispute pas avec eux du concile de Chalcédoine ; on se contente de leur faire une exposition simple de la vérité, et de leur monstrer que c'est la pure doctrine de leur Saint Gregoire l'Illuminateur. On leur a dressé pour cela une manière de symbole, tirée des passages de leurs premiers auteurs, qu'ils regardent comme les vrais disciples de St. Grégoire (2).

---

(1) La sultane Mère était fille d'un papas grec de Candie. Protectrice du grec Maurocordato, conseiller et interprète de la Porte, redevenu schismatique, elle favorisait les chrétiens non catholiques. Elle obtint, il est vrai, de son fils le sultan, la délivrance de q. q. catholiques condamnés aux galères, à la suite de la déportation d'Avédik sous le patriarche Jean de Smyrne (1707-1708). Mais le patriarche Sahak (1708-1714) exigea d'eux qu'ils reniassent le concile de Chalcédoine etc. *Lettre* du P. Hyacinthe, supérieur des Capucins de Constantinople, au Ministre, 12 Mars 1709, etc. (Archives des PP. Capucins de Péra-Constantinople). Les mêmes lettres manuscrites du P. Hyacinthe François de Paris se trouvent (mises au net) au *Ministère des Affaires Etrangères (Affaires Relig. et Missions du Levant.* Armoire 21, 2e carton).

(2) Grégoire l'Illuminateur (Lousavoritsch) était, semble-t-il, armé-

Cette méthode pacifique réussit beaucoup mieux que tous les livres de controverse, que les Missionnaires théatins de Géorgie escrivirent autrefois contre eux (1). La dispute ne fait qu'aigrir les esprits, bien loin de les ramener.

C. Tous les parents des jeunes Orientaux m'ont fort prié de leur servir de drogman pour remercier V. G. de toutes les bontés qu'elle a pour eux. Il n'y a pas de jour qu'ils ne lèvent les mains au ciel pour sa prospérité. La mère du petit Paléologue est celle qui donne plus de marques de sa reconnaissance ; elle ne parle jamais de V. G. qu'avec des larmes de tendresse, et avec des expressions si vives et si touchantes, qu'on voit bien que le cœur y a encore plus de part que l'esprit.

D. Je prend la liberté d'envoyer à V.G. le plan du nouveau môle que les Turcs bastissent entre la Crimée et la Circassie, pour fermer aux Moscovites le passage dans la Mer Noire ; c'est un esclave napolitain, qui me l'a remis entre les mains, qui a conduit luy mesme l'ouvrage. Cette barrière du Pont Euxin a mis fort en cholère l'ambassadeur de Moscovie ; il avait de grands desseins sur le commerce des costes de cette mer. Il m'a dit que le Czar en avait encore de plus considérables snr la mer Baltique, et que c'était pour cela qu'il bastissait la ville de Petro-Pol, sur le golfe de Finlande.

Je rend au Sr Lucas tout ce que je puis de services, sachant qu'il est honoré de vostre protection et de celle de Mr l'abbé Bignon.

Je n'ay garde d'escrire à V. G. des nouvelles turques. Il est aisé de s'appercevoir, par vostre lettre, que la Cour ne s'en met pas fort en peine, et elle a quelque raison.. On ne peut guères compter sur cet Empire, dans l'estat ou il est à present; les révolutions sont trop frequentes et trop brusques. Depuis mon arrivée, j'ay vu quatre Grands vizirs en moins de 16 mois. Celuy qui commande actuellement (2) avait soin du Grand Sgr d'aujourd'hui dans sa prison.

---

nien d'origine ; mais il reçut une éducation grecque et orthodoxe à Césarée. Il convertit le roi Tiridate (Terdat) vers la fin du troisième siècle. Les plus anciens historiens nationaux des origines chrétiennes de l'Arménie, Agathange, Faustos, contiennent des vérités mêlées à des légendes. Voir notre *Histoire de l'Arménie*. Paris, Picard, 1910.

(1) Clemens Galanus, *Conciliatio Ecclesiae Armenae cum Romana*. Romæ 1650.

(2) Le 121e dans la série des Grands-Vizirs. Baltadschi Mohamed

C'est pour cela qu'en quatre mois il a esté grand escuyer, capitan pascha, et enfin vizir suprême; il souhaitait et redemandait la charge de grand escuyer, qui l'attacherait plus immédiatement à la personne du Grand Sgr. On l'en a dissuadé, et peu à peu il s'accoutume à commander.. S'il subsiste quelque temps, on peut espérer quelque chose. Avec toute sa douceur, il est très efficace, et le Pascha de Temischvvar Lali, qui avait éludé les ordres des deux autres vizirs, Hassan et Kalailiksoz (1) n'a osé resister aux ordres précis du nouveau vizir qui lui commandait en maistre, et le priait comme son ancien amy, de faciliter le passage de Mr des Alleurs au camp de Barczay, l'un des généraux du Prince Rakoczy.

Malgré les revolutions de chaque semaine, le moufty subsiste (2) ; l'indifférence qu'il monstre pour son poste l'y conserve. Dieu veuille que ce soit pour long temps; c'est un tres honneste homme, et tres bien affectionné pour la France ; et il le monstra bien dans la dernière affaire que Mr de Ferriol eut avec les Anglois à l'occasion d'une prise. Les Anglois avoient corrompu à force de presens Pekir Afendy Kadylesker d'Anatolie, l'un de nos anciens amis ; quand il voulut parler en faveur des Anglois, le moufty en plein Divan luy imposa silence, et en sortant il luy dit, souvenez vous que les François ont esté autresfois de vos amis.

J'ay honte, Mgr, de luy escrire ces sortes de bagatelles. Je rétracte le billet de la nuit d'avant mon départ; je gageois alors de l'informer des choses qui seraient dignes de sa curiosité; ce n'est pas icy ou l'on en peut trouver. Je fus un indiscret; je croyais retrouver cet Empire sur l'ancien pied; je ne le reconnois plus; et je promets de bonne foy à V. G. de ne luy parler jamais de feu l'Empire Otthoman. Je say trop bien qu'à la Cour, on n'aime pas les cadavres.

Pacha avait été élu en mai 1706, a la place de Kalailikos Ahmed Pacha. Il fut déposé le 15 juin 1710. Il fut rétabli, mais seulement pour une quinzaine de mois, en août 1710.

(1) Damad Hassan-Pacha, Grand-Vizir (16 nov. 1703-28 7bre 1704); sur Kalailikos, voir la note précédente.

(2) Paschmakdschisade-Esseid-Ali-Effendi, Grand-Moufty (Février 1704-à Février 1707).

60. Le Ministre (Cardinal de Fleury) au R. P. Le Camus (S. J.)

A Fontainebleau, 31 may 1730.

(Marine B 7, 137, f. 209)

Sommaire : Mort du P. Verzeau, Religieux fort considéré pour sa sagesse et sa modération, et que le P. du Bar n'est pas apte à remplacer comme supérieur de la Mission à Constantinople.

Je reçois, mon Rd Père, une lettre de M. de Villeneuve qui m'apprend la mort du Pere Verzeau, lequel gouvernoit vos Missions en Levant. Il me marque qu'il le regrette d'autant plus que la considération qu'il s'était acquise par sa Sagesse et sa modération parmi les gens de toutes nations faisait de biens infinis à la religion, et qu'il le regardait d'ailleurs comme son unique ressource, dans les cas embarrassants où il se trouve. Il m'ajoute que le P. du Bar qui a pris la place du P. Verzeau lui parait d'un caractère bien differrant, et que le fardeau serait trop pesant pour luy, et peut estre mesme pour l'ambassadeur de S. M., s'il en estoit chargé longtemps. Je suis persuadé qu'en vous rapportant ce que M. de Villeneuve me mande à ce sujet, vous penserez qu'il est nécessaire d'envoyer un autre Jesuite à Constantinople pour gouverner vos Missions. Je vous prie d'en choisir un de mérite pour cette place importante, et qui ait surtout en luy de la modération, parce que c'est une vertu bien nécessaire en ce pays là plus encore que partout ailleurs.

61. Le même au même.

14 Juin 1730.

(f. 254)

Sommaire : Nouvelle recommandation faite au P. Le Camus de bien choisir le successeur du P. Verzeau. Le ministre lui promet d'écrire à l'ambassadeur en faveur de la Mission de Damas persécutée.

Je vois avec plaisir, M. R. Père, par vostre lettre du 3 de ce Mois que vous faites tout ce qui peut dépendre de vous pour trouver un Sujet qui soit en estat d'exercer la place du Supérieur Général des Missions en Levant, de la meme façon que le Père Verzeau a fait. Vous connoissez de quelle conséquence est ce choix ; ainsi je ne puis que m'en remettre a Vous ; j'ay seulement a vous dire que, quoy que cette nomination presse un peu, je crois qu'il vaut mieux la differer quelque temps, que d'estre obligé de déplacer peu après celuy a qui l'on auroit donné cette place.

Quant a ce que vous me marquez des intrigues des Schismatiques et de leur Patriarche contre la Mission de Damas, je connois assez le zele de Mr de Villeneufve pour estre assuré qu'il n'est pas necessaire de luy rien recommander sur tout ce qui a rapport a la religion ; je lui en ecriray cependant ainsy que vous le désirez. Il y a d'ailleurs un Article a ce sujet dans l'instruction qui luy fut donnée en 1728 ; auquel je sçais qu'il se conforme parfaitement.

62. Mémoire du marquis de Villeneuve ambass. a la Porte concernant la Religion (1) 1740.

(Mémoires et Documents. Turquie, t. 7, fol. 105 à 1136)

(et correspondance de Turquie, t. 99, f. 327 sq.)

Sommaire : 1. — Les Missionnaires, à l'égard des schismatiques, doivent s'inspirer de cette maxime : Aimez ceux qui vous haïssent.

2. — Soin des Turcs à exploiter les dissensions des chrétiens pour les accabler d'amendes.

3. — Tolérance de l'Ambassadeur envers les hérétiques ; bons effets.

4. — Désaccord entre Missionnaires. De la diversité des Ordres découlent des avantages, mais aussi des inconvénients, particulièrement à Damas. Tandis que le P. Franciscain espagnol Thomas de Campaya et les religieux de son Ordre permettent aux Grecs convertis de mitiger les rigueurs de leur rite par les pratiques plus douces du rite latin, le P. Séguran, avec les Jésuites et les Capucins, veut que les convertis pratiquent leur rite dans son intégrité.

5. — A la suite du départ volontaire du P. Séguran, le P. Thomas s'est retiré à Constantinople. Séguran revient et repart. Thomas revenu s'obstine à rester.

6. — Les Turcs prétendent que, d'après les capitulations, le ministère des Missionnaires n'est point autorisé dans les villes, où il n'y a pas de consul français, et qu'il n'est jamais autorisé auprès des indigènes.

7. — Cette interprétation ne fut pas observée avant le Katchérif de 1702 ; et ce dernier commandement a été bientôt révoqué. Mais, à la demande des patriarches grecs, en 1725, deux nouveaux Katchérifs astreignirent les chrétiens indigènes à revenir à leur ancien culte, et les Missionnaires à quitter les villes où il n'y avait pas de consul français.

8. — Ebn Thoma, procureur du patriarche intrus Sylvestre, est l'âme de la persécution contre le patriarche catholique Cyrille, contre les Grecs catholiques et contre les Missionnaires, partisans dévoués de Cyrille. Ces derniers auraient moins souffert, s'ils avaient su modérer leur zèle.

---

(1) Ce Mémoire fort important ressemble, en certains passages, à un *plaidoyer pro domo*. Mais les documents de sources et d'inspiration différentes sont nécessaires pour donner aux lecteurs une information impartiale, c.-à-d. exacte.

9. — Mais les Missionnaires n'entendent pas qu'on restreigne leur apostolat. Ils réclament d'abord la révocation dès commandements obtenus par les schismatiques en 1725 ; or les excès de leur zèle, l'avidité des Turcs, les présents des schismatiques à ces derniers permettent difficilement à l'ambassadeur de faire révoquer les deux Katchérifs. De plus, les schismatiques sont protégés par le 1er drogman de la Porte qui est l'un des leurs et le chef de la nation.

10. — Néanmoins, de Villeneuve a réussi à garder les Missionnaires à Damas, à tenir les commandements en échec et même à les faire révoquer indirectement.

11. — Les Missionnaires ont aussi demandé le rétablissement du patriarche Cyrille ou du moins l'exil d'Ebn Thoma, procureur de Sylvestre. L'Ambassadeur n'a pas réussi à rétablir Cyrille sur son siège ; mais il a mis un terme aux vexations d'Ebn Thoma devenues intolérables ; et il le maintient dans la crainte, lui et ses partisans, en tenant suspendu sur sa tête un décret de condamnation.

12. — Enfin, les Missionnaires demandent l'établissement d'un consul à Damas. Mais, qui aura cette charge ? Un Français ne peut guère s'y maintenir. Le juif indigène que proposent les missionnaires serait trop meprisé.

13. — L'Ambassadeur a fait insérer dans les nouvelles Capitulations un article qui confirme aux Religieux la possession de leurs anciennes églises et maisons, et un autre article, par lequel tous les commandements contraires aux capitulations sont déclarés nuls ; c'est la révocation indirecte des commandements de 1725.

14. — Ainsi les ambassadeurs trouveront désormais dans les Capitulations des considérants, pour garantir les missionnaires de toute injuste vexation.

15. — A Seyde, contestations entre les PP. de Terre-Sainte et les PP. Capucins, au sujet de la sépulture des Capucins.

16. — Divisions provenant de la diversité des nations. On a essayé d'établir une sorte d'équilibre national chez les PP. de Terre-Sainte : gardien italien, procureur espagnol, vicaire français. Des Religieux étrangers ont pourtant refusé de dire à la messe les prières usuelles pour le roi.

17. — Pour remédier à ces abus, ordre a été donné aux supérieurs de Terre-Sainte d'envoyer des Français en nombre suffisant pour desservir les églises paroissiales de la nation. Cependant, le P. Vincent Collon, qui avait favorisé ces mesures, a dû quitter Jérusalem. Mêmes abus de la part des Soccolans qui desservent l'église latine de Rhodes.

18. — Le roi, fils aîné de l'Eglise, a seul le droit de protéger les églises et les Missionnaires au Levant. En retour, les desservants de ces églises et les Missionnaires sont tenus envers lui à certains devoirs.

19. — Rappel des services les plus notables rendus par le roi de France aux Missions du Levant, particulièrement à Jérusalem. Le roi revendique son droit exclusif de protection.

20. — Inconvénients, de nommer des sujets du Grand-Seigneur aux dignités d'évêque, d'Archevêque de l'archipel, de vicaire patriarcal ; car il est très difficile à l'ambassadeur de les préserver de graves avanies.

1. — Si les affaires de la Religion ont eu quelque heureux succès sous l'ambassade du Marquis de Villeneufve, on croit devoir les attribuer principalement à l'attention qu'il a eu d'inspirer aux Missionnaires pour règle de leur conduite cette maxime évangélique qui nous ordonne de *chérir ceux qui nous haïssent et de faire du bien à ceux qui nous persécutent*. Cette maxime n'est pas un simple propos de morale chrétienne à pratiquer dans un cloître, elle peut faire la base d'un excellent système de politique pour les personnes qui ont à vivre avec les nations les plus féroces. L'état déplorable où sont réduits les chrétiens soumis à la domination du Grand Seigneur ou qui sont établis dans ses Etats sous la protection des autres Princes, ne vient le plus souvent (que) de ce qu'ils prennent le parti opposé ; c'est par là qu'ils ont accoutumé les Turcs à profiter de leurs divisions pour les tyranniser.

2. — Les différentes Sectes achètent alternativement l'autorité des Ministres de la Porte pour se vexer et se nuire les uns aux autres. La violence est mise en quelque façon aux enchères : le dernier offrant opprime son frère en attendant que ce dernier l'opprime à son tour, quand il sera en état de surenchérir à son offre. Si les Chrétiens, quoique partagés d'opinions, savaient s'aimer, ou du moins s'ils pouvaient parvenir au point de ne pas se haïr, non seulement ils s'épargneraient bien des calamités dont ils sont réciproquement les auteurs, mais il ne serait pas impossible qu'ils se réunissent et se missent d'accord sur les points de dogme qui les divisent.

3. — On croit (et cela peut être) qu'ils se haïssent parce qu'ils diffèrent entre eux sur les dogmes de la Religion; on peut dire peut-

être avec autant de vérité qu'ils ne persistent dans cette diversité d'opinions que parce qu'ils se haïssent. Si quelque chose pouvait persuader la possibilité de la réunion des Chrétiens du Levant à l'Eglise, ce seraient les succès dont Dieu a béni les soins que le Marquis de Villeneufve s'est donnés pour les affaires de la Religion en suivant ce plan de conduite ; la douceur, la charité et la prudence sont les vertus qu'il a sans cesse recommandées à nos Missionnaires et aux Chrétiens Catholiques ; et les bons offices et les bienfaits sont les armes qu'il a opposées à la mauvaise volonté des hérétiques. Voyons si les effets ont justifié cette conduite.

4. — Il est certain que le premier moyen pour parvenir à réunir les Chrétiens du Levant serait que les Missionnaires eux-mêmes commençassent par donner l'exemple de cette union entre eux, en faisant cesser tant de prétextes ou de sujets d'altercations qui les divisent et qui donnent tant d'embarras aux ambassadeurs de sa Majesté.

On a souvent cherché la cause du peu d'intelligence qui règne parmi les Missionnaires ; on a cru d'abord la trouver dans la diversité des Ordres Religieux répandus dans le Levant. Le seul expédient capable d'y remédier serait, de distribuer de façon les Missionnaires, qu'en chaque Echelle, il n'y en eût qué d'un seul Ordre; mais outre que cet expédient rencontrerait de trop fortes oppositions pour pouvoir être mis à exécution, l'émulation même des Religieux de différents Ordres peut produire de bons effets qui en compensent les inconvénients. Il faut donc laisser les choses comme elles sont. C'est aux ambassadeurs de sa Majesté de concilier, s'ils le peuvent, tant de génies et d'intérêts différents, pallier les agitations que cette diversité d'Instituts, de maximes et de vues produisent, et en arrêter les suites quand on n'a pu les prévenir.

L'Echelle, ou cette diversité d'Ordres Religieux a produit les plus grands embarras, est celle de Damas ; nous n'y avons ni nationaux ni Consul, mais parmi les chrétiens du pays il y a un grand nombre de catholiques, qui se multiplient même par les soins que prennent les Missionnaires d'aller les instruire chez eux, et d'élever leurs enfants dans leurs écoles. Ces Chrétiens, quoique attachés à notre dogme, ne sont pas obligés d'adopter notre rit ; il ne convient pas même qu'ils le fassent, pour ne pas donner au clergé

Grec le prétexte de leur susciter des avanies.

Notre rit est cependant plus doux que le leur; leurs jeûnes sont plus rigides et plus fréquents, leurs prières plus longues et plus souvent réitérées, et accompagnées de cérémonies plus gênantes ; c'est donc une espèce de rigorisme dans ce pays d'exiger des Catholiques qu'ils suivent leur rit. C'est un adoucissement de direction de leur permettre de suivre le rit latin. Ce sont les Jésuites et les Capucins qui, à Damas, sont les rigoristes, et qui accusent les Pères de Terre Sainte, d'être des directeurs relâchés, parce que ces derniers pour s'attacher (à ce qu'ils disent) un plus grand nombre de pénitents n'exigent pas avec beaucoup de rigidité des Grecs qui ont confiance à eux, qu'ils pratiquent leur rit, ni qu'ils remplissent les jeûnes et autres obligations qui en dépendent (1).

A la tête de ces deux espèces de parties, ont été pendant plusieurs années deux Religieux : le P. Séguran Jésuite, et le P. Thomas de Campaya, de l'Ordre de S[t] François. Ce dernier s'est souvent plaint d'avoir été obligé d'employer les deniers de la Terre Sainte pour retirer de la prison et des chaînes des Jésuites et des Capucins, qui par l'indiscrétion de leur zèle s'étaient attiré cette persécution, et n'avaient pas de quoi se débarrasser de ce mauvais pas. Ceux-ci l'ont accusé au contraire d'avoir sacrifié des sommes considérables auprès des puissances du pays pour leur susciter des avanies.

5. — La Cour de Rome, fatiguée de toutes les plaintes qu'elle recevait à ce sujet, prescrivit au P. Thomas de Campaya de quitter la mission de Damas. Ce Religieux différa d'obéir à ces ordres tant que le P. Séguran resta à Damas. Le Marquis de Villeneufve eut ordre d'employer même l'autorité du Roy pour réduire le Religieux Espagnol à l'obéissance. Pour éviter tout scandale, le P. Séguran fut conseillé de retourner volontairement en France, et le P. Thomas de Campaya vint alors à Constantinople. Le P. Séguran s'y

(1) Voir dans les *Collectanea* de Propaganda Fide, les décisions sur la conservation des rites orientaux : N. 356, anno 1746. *Constitutio Bened. XIV*, 18 Martii 1746, pro Græco-Melchitis ; t. 1, p. 182. — N. 395, *Constitut. Bened. XIV* 26 Julii 1755, *de proposita Kalendarii mutat.* pro Armenis et Syris, t. 1, p. 234. — N. 1883 ; *Constit. Leonis XIII* 30 nov. 1894, de *Disciplina Orientalium conservanda et tuenda*, t. 2, p. 313.

étant rendu quelque temps après, ces deux rivaux y firent une espèce d'accommodement dont la suite n'a pas justifié la sincérité. Le P. Séguran retourna à Damas contre l'avis du Marquis de Villeneufve, le P. Thomas de Campaya l'y suivit quelque temps après sans l'aveu ni de l'ambassadeur ni de ses supérieurs. Le P. Séguran a été depuis obligé de quitter Damas à l'occasion d'une succession dont les gens du pays l'accusaient de s'être prévalu au préjudice des héritiers légitimes, et le P. Thomas de Campaya y est encore malgré les ordres que la Sacrée Congrégation et ses Supérieurs lui ont donnés d'en sortir (1).

(1) Voir dans ce vol. t. 2 p. 412 suiv. Les Missionnaires qui interdisaient les changements ou modifications du rit grec obéissaient aux directions donnees par Rome ; directions qui sont devenues de jour en jour plus catégoriques et absolues. Voir la note précédente.

Ailleurs, l'Ambassadeur se montre plus sévère qu'il ne l'est ici, pour le P. Thomas de Campaya :

« Tout le monde se plaint du P. Thomas de Campaya à Damas ; j'en ai souvent écrit au Gardien de Jérusalem, qui par ses dernières réponses reconnaît que la conduite indiscrète du P. de Campaya coûte depuis environ une année à ces Religieux 40 bourses en avanies. Il me mande en même temps qu'il envoie un ordre à ce Père de sortir de Damas, mais qu'il se méfie de son obéissance ». Lettre du marquis de Villeneufve au Ministre, 18 août 1732. (Aff. Etr. Corresp. dipl. Turquie, t. 84, f. 231).

« Le P. Thomas de Campaya est toujours à Damas et il est capable de tout. Il faut qu'il en sorte. Son Supérieur de Jérusalem le lui a ordonné. Mais le P. Thomas a un protecteur à la Cour de Rome ». Lettre de Villeneufve à Maurepas (25 Mai 1730 ; t. 90, fol. 281).

D'autre part, dans une lettre au Ministre (22 Mars 1734. t. 90, fol. 72), le P. Le Camus, S. J. prétend que la sagesse de M. de Villeneufve le rend plus timide que son prédécesseur le vicomte d'Andrezel, à defendre les missionnaires, persécutés par les Turcs, sous l'impulsion du patriarche hérétique Sylvestre.

Enfin dans une longue lettre au ministre de Maurepas (23 nov. 1735, t. 94, f. 269) de Villeneufve expose sur la Mission de Damas des vues analogues à celles contenues dans son *Mémoire*. Il se plaint de la vivacité du P. Séguran, se réjouit de l'absence momentanée du P. Thomas de Campaya, et rappelle ses nombreuses démarches auprès de la Porte, en faveur de tous les missionnaires, soit français, soit étrangers.

Le P. Séguran, l'*antagoniste* du P. Thomas, était doué de remarquables aptitudes scientifiques et ses supérieurs le désignèrent pour continuer les travaux du savant P. Sicard. — Nos documents témoignent aussi de son zèle et de son fructueux apostolat. « Nous perdimes le 25 nov. dernier le R. P. Séguran missionnaire Jésuite, dont on ne peut trop exalter le zèle. Les R. P. Jésuites ont fait une vraye perte en ce digne religieux que tous les catholiques regrettent infiniment ». Lettre de Thomas, consul d'Alep, au Ministre, 14 février 1754.

6. — Il n'y a guère à douter que le peu d'union qui a régné jusqu'à présent parmi ces Missionnaires, n'ait pu contribuer aux persécutions que les Grecs Schismatiques leur ont quelquefois suscitées. Le prétexte de ces persécutions est que nos Capitulations ne permettent la résidence des Religieux Latins dans le Levant qu'à l'occasion des Négociants et Consuls Français qui y sont établis, et auxquels ces Religieux servent d'Aumôniers et de Curés, en sorte qu'il parait qu'on ne peut pas faire d'usage des Capitulations par rapport aux Villes où il n'y a point de Nations établies. Il est vrai que, par l'article 40 des Capitulations renouvelées en 1673 par M. de Nointel, il est dit que le Gr. Seigneur confirme la résidence de tous les Religieux Latins qui se trouvent établis dans ses Etats, et les Missionnaires de Damas prétendent que leur établissement est antérieur à ce renouvellement des Capitulations, y ayant eu autrefois en cette ville des Négociants et un Consul qu'on a depuis transféré à Seyde ; mais cette confirmation de l'établissement des Religieux est restreinte par cette clause qu'ils *resteront dans les bornes de leurs devoirs ;* ce que les Turcs et les Grecs interprètent de façon à faire entendre, que ces Religieux ne peuvent exercer leur rit que pour eux mêmes ou pour leurs nationaux, mais qu'il ne leur est pas permis de recevoir des Chrétiens sujets du Grand Seigneur dans leurs Eglises, ni moins encore d'aller les instruire chez eux, et élever leurs enfants dans leurs écoles, ce qu'ils regardent comme autant de moyens pour assujettir au Pape les sujets du Grand Seigneur.

7. — C'est sur cette interprétation qu'après la révolution arrivée à Chio en 1702, le Gr. Seigneur donna un Commandement qui interdisait tout commerce de ses sujets avec les Missionnaires Latins. M. des Alleurs en obtint la révocation ; mais en 1725 les Patriarches Grecs, assemblés à Constantinople, firent expédier à force d'argent deux Commandements, l'un qui, en rétablissant celui de 1702, ordonnait aux Gouverneurs d'empêcher que les Religieux Francs n'allassent dans les maisons des Chrétiens sujets du Grand Seigneur, et de faire des recherches de ceux qui suivraient la loi des Francs, et de les obliger de retourner à leur Religion ; l'autre par lequel il était porté que les Missionnaires seraient chassés de tous les endroits où il n'y a point de Consul, ce qui fut

exécuté à Diarbékir, Mossoul, Bagdad et Erzerum, et a été souvent à la veille de s'exécuter pareillement à Damas (1).

8. — L'animosité des Grecs Schismatiques de cette ville contre nos Missionnaires, y est fomentée par un nommé Ebn Thoma, Procureur de Sylvestre, Patriarche d'Antioche. Les Missionnaires regardent ce Patriarche comme intrus et sollicitent depuis longtemps le rétablissement du Patriarche Cyrille qui a été dépossédé de ce siège malgré la canonicité de son élection ; et comme ce dernier est favorable aux Catholiqnes, la cour de Rome a destiné quelques fonds pour les dépenses qu'il faudra faire à la Porte pour le succès de çette affaire.

Le Procureur du Patriarche intrus, informé de l'intérêt que les Missionnaires prennent dans le schisme, et des mouvements qu'ils se donnent pour le rétablissement de son compétiteur, n'a laissé passer aucune occasion de leur en témoigner son ressentiment, et entr'autres en 1733 il fit rendre par le Pacha de Damas un Commandement portant défense aux Missionnaires d'entrer dans les maisons des Chrétiens du pays, et à ceux-ci d'entrer dans celles des Missionnaires, à peine de mort, aux enfants d'aller à l'école chez eux, et à tous les Chrétiens de fréquenter d'autres Eglises que celles qui sont soumises à la juridiction du Patriarche Sylvestre ; ce Commandement fut suivi d'une violente persécution qu'une conduite plus réservée et plus prudente de la part des Missionnaires aurait pu prévenir.

9. — Mais quelques représentations que les Ambassadeurs aient pu leur faire à ce sujet, ils n'ont jamais voulu modérer leur zèle, ni concevoir que l'exercice de leurs fonctions par rapport aux sujets du Gr. Seigneur, n'étant pas autorisé par les Capitulations, ils ne peuvent le faire tolérer qu'en usant de beaucoup de réserve, et éviter d'aigrir ceux qui peuvent en prendre occasion de les persécuter : au contraire, dans le préjugé où ils sont, qu'il doit leur

---

Dans plusieurs lettres, notamment celle du 5 février 1733, le Père Le Camus raconte les persécutions subies à Damas par les missionnaires. Le P. de Lerne, supér. S.J., le P. Chabert et le frère David ont été mis aux fers avec double carcan, accablés d'outrages pendant vingt jours et vingt nuits. Un Père capucin et un P. de Terre Sainte ont subi un traitement analogue.

être permis d'exercer indistinctement leurs fonctions envers toutes sortes de personnes, avec autant de liberté que s'ils étaient dans la Chrétienté, ils ont toujours voulu parvenir à leur but, et ont proposé pour cela trois moyens qu'ils ont fait envisager tant à la Cour de Rome qu'à celle de France, comme étant si faciles, qu'on serait tenté de croire à leurs discours, qu'il n'y a que le peu de bonne volonté des Ambassadeurs qui puisse porter obstacle à l'effet qu'ils en attendent.

Le premier de ces moyens, est la révocation des Commandements obtenus par les schismatiques en l'année 1725. En effet, pourquoi le Marquis de Villeneufve ne fera-t-il pas révoquer ces Commandements comme M^r des Alleurs fit révoquer celui de 1702? La réponse est aisée : C'est parce qu'après la révocation du Commandement de 1702 les Missionnaires ont mis par leur indiscrétion la Porte dans la nécessité de revenir à son ancien, à son premier système, et qu'elle croit inutile de s'en départir une seconde fois, persuadée qu'il faudrait bientôt y revenir une troisième. C'est parce que les Grecs sont plus irrités que jamais, et n'ont pas diminué de crédit à la Porte, et qu'indépendamment des donatives qu'ils y font et qui seront toujours plus considérables que celles que nous ferions nous-mêmes, ils font envisager qu'ils n'exécutent pas à la rigueur les Commandements de 1725, suivant lesquels ils pourraient chasser les Missionnaires de Damas; mais qu'ils leur font du moins quelque chose pour mettre un frein aux vues des Religieux Francs qui, suivant eux, ne tendent à rien moins qu'a réduire le clergé Grec à la mendicité en les frustrant des aumônes que la fréquentation de leurs Eglises par les sujets du Grand Seigneur doivent leur procurer (1).

(1) On ne saurait contester que les convertis, en désertant les églises schismatiques privaient le clergé non-uni d'une partie de ses ressources. Mais, il est bien clair que, dans certains cas, l'abandon de ces églises était un devoir ; quand, par exemple, l'enseignement donné était hérétique, et proscrivait la doctrine catholique. Il importe aussi de remarquer que des prêtres se convertissaient aussi bien que des fidèles, et que le clergé schismatique devenu moins nombreux pouvait recevoir a peu-près les mêmes ressources.

Quoiqu'il en soit du malaise auquel les convertis réduisaient leur ancien clergé, on se tromperait grandement, si on s'imaginait que les Missionnaires tiraient quelque sérieux profit matériel de ces conversions. — Dans

Ce clergé Grec forme une partie importante du peuple soumis à la juridiction du Grand Seigneur et mérite son attention puisqu'il en tire dans l'occasion des subsides considérables, et ce clergé a toujours un protecteur puissant en la personne du Drogman de la Porte, qui étant ici comme le chef de la Nation Grecque, ne peut se dispenser de soutenir ses intérêts, quelqu'envie qu'il pût avoir d'ailleurs, d'obliger les Ambassadeurs de sa Majesté (1).

Dans ces circonstances, on trouve sans doute, que le Marquis de Villeneufve a fait tout ce qui pouvait être pratiquable en faveur de ces Missionnaires, quand il a sollicité et obtenu, lorsque l'occasion l'a exigé, des lettres de recommandation pour le Pacha de Damas et les autres puissances du pays. Ces lettres ont produit un si bon effet, que non seulement les persécutions ont cessé, mais que les Missionnaires sont restés dans le libre exercice de leurs fonctions, et la Cour considérant que les Commandements de 1725 pouvaient obliger les Missionnaires à tenir une conduite plus circonspecte, et engager d'un autre côté les schismatiques à se contenir, dans la crainte que, s'ils inquiétaient les Missionnaires, on ne se donnât de plus grands mouvements, pour les faire révoquer, la Cour, dis-je, a trouvé que les choses pouvaient rester dans cet état sans inconvénient et que cette situation était peut-être préférable à celle où l'on se trouverait après la révocation des Commandements, parce qu'il se pourrait que les Missionnaires voulussent en profiter pour introduire des nouveautés et pousser plus loin leurs prétentions, ce qui leur attirerait des avanies, et causerait de nouveaux embarras.

---

les Documents que nous avons sous les yeux, et même dans ceux que nous avons publiés, les témoignages les plus véridiques abondent, qui nous montrent les Missionnaires recevant leurs ressources à peu-près uniquement de l'Europe, ou mieux de la France. Qu'on lise, par exemple, les lettres latines du P. Maniglier. Elles nous font voir des résidences réduites à la plus extrême pénurie, recevant souvent le nécessaire de la charité de quelques généreux marchands français, attendant des supérieurs de leur société l'amortissement ou l'acquittement de leurs dettes, mais ne tirant à peu-près aucune ressource des catholiques, anciens ou nouveaux, d'ailleurs trop pauvres pour concourir à l'entretien de leurs apôtres.

(1) Le personnage, auquel fait surtout allusion de Villeneuve, est le fameux Alexandre Maurocordato ; élevé à Rome dans la religion catholique, retourné ensuite au schisme, il usa de sa grande influence au détriment du catholicisme. Voir dans les Tables ce nom.

On peut observer au reste que le Marquis de Villeneufve n'a pas seulement procuré aux Missionnaires une tranquillité passagère, mais qu'il leur a fait même obtenir de la Porte des Commandements qui autorisent la possession où ils sont de leurs hospices à Damas, ce qui est une révocation indirecte du Commandement de 1725, du moins pour ce qui concerne la crainte où pourraient être les Missionnaires qu'on ne les fît sortir de cette Echelle, sous prétexte qu'il n'y a ni nationaux ni consuls.

11. — La seconde demande qu'ont fait les Missionnaires, a été le rétablissement du Patriarche Çyrille, ou du moins l'exil du Procureur du Patriarche Sylvestre. Le premier a rencontré des obstacles qu'on n'a pu jusqu'à présent surmonter. Quant au second, la pétulance de ce Procureur du Patriarche Sylvestre, étant montée au dernier période, et ses vexations n'étant plus tolérables, le Marquis de Villeneufve profita du premier moment favorable que lui procura la demande que la Porte fit en 1736 de la médiation de Sa Majesté, pour en obtenir un Commandement suivant lequel Ebn Thoma devait être traduit à Constantinople pour y être puni de ses méchancetés. Cependant après avoir obtenu ce Commandement, il recommanda au Consul de Seyde à qui il fut adressé, d'examiner avec les Missionnaires de Damas de la prudence et de la discrétion desquels il serait assuré, s'il n'y aurait pas de l'inconvénient de précipiter l'exécution de ce Commandement, et sur cet examen il fut convenu qu'elle ne servirait probablement qu'à irriter sans fruit le Clergé Grec, et peut-être aussi les Puissances du pays auprès des quelles Ebn Thoma s'était ménagé du crédit ; au lieu que la suspension de l'exécution de ce Commandement pourrait assurer pour longtemps la tranquillité de ces Missions, tant par la crainte qu'aurait Ebn Thoma d'être arrêté et traduit à Constantinople s'il ne tenait à l'avenir une conduite plus modérée, que par le bon gré que sauraient aux Missionnaires les Puissances du pays qui le protégeaient, de n'avoir pas traité leur créature avec toute la rigueur que ce Commandement pouvait autoriser. Ce parti a été fort approuvé par la Cour, et il ne paraît pas que les Missionnaires s'en soient mal trouvés jusqu'à présent.

12. — La troisième demande des Missionnaires de Damas aurait été d'établir un Consul à Damas, afin de faire cesser le pré-

texte que pourraient avoir les Grecs de les expulser de cette ville ; mais il a été reconnu qu'il n'était guère praticable qu'un Français pût se soutenir seul dans cette Echelle. Ceux qui avaient projeté d'y établir un Comptoir, étaient des gens ruinés dont on a été fâché même d'écouter les propositions. On ne pouvait avoir plus d'égard à celle des Missionnaires de donner le titre de Consul à un Juif de leurs amis, étant assez difficile de concevoir qu'un sujet du Gr. Seigneur et d'une nation aussi méprisée que l'est dans le Levant la nation juive, fût en état de donner aux Missionnaires une protection que le titre de Consul aurait bien de la peine à lui procurer a lui-même ; de sorte que cette idée a été entièrement abandonnée, d'autant mieux qu'il n'y avait rien de si difficile à obtenir de la Porte que l'érection d'un nouveau Consulat, et l'expédition du Barat nécessaire pour l'autoriser (1).

13. — Il reste à faire observer que c'est en partie par rapport à ces Commandements de 1725, que le Marquis de Villeneufve a eu soin de faire insérer dans les nouvelles Capitulations un article qui confirme aux Religieux les maisons et les Eglises qu'ils possèdent, et un autre par lequel tous les Commandements contraires aux Capitulations, qui ont été obtenus ou qui pourraient l'être à l'avenir, sont déclarés nuls, et doivent être biffés des registres. Cet article révoque indirectement les Commandements de 1725. Je dis indirectement, parce qu'il n'a pas été possible de les faire révoquer expressément. Cependant ce n'est pas peu de chose d'avoir fait insérer dans le nouveau traité cette révocation des Commandements contraires aux Capitulations, quelques généraux que soient les termes dans les quels cet article est conçu, parce que dans les cas particuliers qui surviennent, et pour lesquels il faut demander des Commandements à la Porte, les requêtes que les Ambassadeurs font

(1) Nous trouvons dans une lettre du P. Le Camus au ministre certains détails intéressants qui éclairent plusieurs des passages du Mémoire de M. de Villeneufve. Il affirme que les PP. de Terre Sainte voudraient « faire quitter aux Grecs le rit grec pour leur faire prendre le latin » ; que la maison la plus menacée est l'école des Jésuites qui compte au moins 150 jeunes enfants ; enfin la même lettre nous apprend que le juif proposé par le P. Séguran etc., comme consul est un nommé Joseph Lochas de Damas, qui sous la direction de M. de Villeneufve a déjà rendu plusieurs services aux Missionnaires.

(Lettre du 26 mai 1732. Affaires Relig. et Missions du Levant).

présenter à ce sujet, sont renvoyées par le Gr. Seigneur au Reys Effendi, afin qu'il mette à la marge l'article des Capitulations qui peut autoriser la demande, et alors un Reys Effendi de la bonne volonté du quel on est assuré, peut en faciliter le succès, pour peu qu'il trouve dans les Capitulations de quoi mettre en œuvre l'envie qu'il a d'obliger.

14. — Ainsi, il ne faut pas, à la vérité, que sous prétexte de ces nouvelles Capitulations, les Missionnaires agissent et s'abandonnent à leur zèle, comme si les Commandements de 1725 étaient anéantis ; cette idée pourrait n'être pas justifiée par l'évènement, et les jeter dans de fausses démarches dont ils auraient lieu de se repentir ; mais on peut dire que si en usant de circonspection et de prudence, ils avaient le malheur de ne pouvoir éviter de se trouver dans quelque cas fâcheux par l'injustice des gens du pays, ce qui a été inséré en leur faveur dans les Capitulations pourrait mettre les Ambassadeurs de Sa Majesté à portée de les garantir des vexations dont ils seraient menacés ; faire cesser les persécutions, et remédier aux avanies qui leur auraient été suscitées. Nous sommes entrés dans le détail qui a longtemps occupé l'Ambassade du Marquis de Villeneufve à l'occasion du peu d'union qui règne, parmi les Missionnaires des différents ordres Religieux.

15. — La Cour de Rome a été longtemps fatiguée des contestations survenues à Seyde entre les Pères de la Terre Sainte et les Capucins : ceux-ci prétendaient avoir le privilège d'enterrer leurs Religieux sans que les PP. de Terre Sainte, Curés de la Nation, pussent faire aux obsèques aucun acte de juridiction curiale.

Ceux-la prétendaient au contraire, avoir le droit de faire les cérémonies, et dire les prières accoutumées lorsqu'il meurt quelque Capucin et que le corps du défunt vient à passer devant l'Eglise paroissiale. Cette altercation a été portée à un tel point, qu'il convient, pour l'honneur de la Religion, de jeter un voile sur les circonstances qui l'ont accompagnée ; n'ayant jamais été possible d'accorder les parties, il a fallu un changement de lieux pour faire cesser la dispute (1).

(1) Si regrettables que soient ces conflits entre Ordres religieux, également dévoués à la gloire de Dieu et au salut des âmes, il ne faut pas oublier que d'ordinaire, ils étaient inspirés par le souci de maintenir des privi-

16. — Si la diversité des Ordres Religieux occasionne des divisions parmi les Missionnaires, la diversité des Nations empêche souvent la bonne harmonie qui semblerait devoir régner du moins parmi ceux qui sont d'un même Ordre. Pour mettre un certain équilibre à cet égard entre les Religieux de Terre Sainte qui sont à Jérusalem, il est établi que le Gardien doit être Italien de Nation, le Procureur Espagnol, et le Vicaire Français. Ce dernier a souvent l'occasion d'éprouver les effets de la jalousie que les Etrangers portent à notre Nation. Les tracasseries qu'elle occasionne exigeraient un trop long détail ; mais on ne peut passer sous silence les plaintes qu'on a eu souvent l'occasion de porter, que les Religieux Etrangers nommés par le Consistoire de Terre Sainte aux Cures de la Syrie refusaient de dire à la Messe les prières journalières pour le Roi ; qu'il n'était fait, même à Jérusalem, aucune mention de Sa Majesté dans les prières publiques où l'on nomme le Pape et l'Empereur, et que dans les Messes qui s'y chantent pour le Roi tous les vendredis, on affectait de supprimer de la prière qu'on ne peut éviter de dire les paroles, *hostes superare* (1).

17. — Pour remédier à cet abus, il a été donné des ordres aux Supérieurs de Terre-Sainte, d'envoyer dans les Missions de Syrie un nombre de Religieux Français suffisant pour desservir les Eglises paroissiales de la Nation. Il a été prescrit en même temps

---

lèges aux quels les Religieux, comme d'autres corporations, n'ont pas le droit de renoncer. En ce qui touche aux funérailles des défunts d'un Ordre religieux, ses privilèges sont aujourd'hui clairement définis par le droit canon. Voir dans le *Codex juris canonici*, canon 1221.

Voir les *Collectanea S. C. de Prop. Fide* ; vol. 1, p. 103 ; n. 315, 19 Martii 1735. S. Congregatio, ad tollenda jurgia et dissensiones quæ non raro oriri solent in partibus Syriæ et Palestinæ occasione tumulationis cadaverum missionariorum Ordinum Regularium, confirmavit et renovavit decreta super hujusmodi re alias edita, et præsertim anno 1692, itemque confirmata anno 1702, per quæ sancitum fuit quod deferatur private cadaver a propriis Religiosis. In cœmeterio autem adesse debeat parochus cum stola et cruce, et dicat orationes juxta formam præscriptam in Rituali, permittendo postea ut reliquæ orationes dicantur a Superiore Religionis, et per ipsum ac suos religiosos dari sepulturam.

(1) Il faut reconnaître, à la décharge de ces Religieux, que dans certains cas, il leur était bien difficile de prier pour le triomphe des armes de la France ; quand celle-ci par exemple était en guerre avec leur propre patrie.

au Vicaire de Jérusalem, de proposer au P. Gardien ceux qu'il jugerait à propos pour remplir ces places, et au Gardien de n'y destiner des Etrangers que lorsqu'on manquerait absolument de sujets Français; et enfin il a été pris des mesures pour que dans ces Eglises et à Jérusalem les prières pour le Roi fussent dites conformément au droit et à l'usage. Mais le P. Vincent Collon, sur les avis duquel cet ordre a été émané, a été à la fin la victime du zèle avec lequel il avait travaillé à le faire exécuter, ses Religieux lui ayant suscité tant de tracasseries et de désagréments qu'il a été enfin contraint de se retirer de Jérusalem. On a vu de pareilles contestations à Rhodes de la part des Religieux Soccolans, qui desservent l'Eglise latine de cette isle; ils conviennent que leur hospice et cette Eglise est sous la protection du Roi et ont voulu se dispenser de dire les prières pour Sa Majesté, sous pretexte qu'ils étaient d'un ordre qui, dans le Levant, est sous la protection de l'Empereur, ou en cas de guerre, sous celle des Etats généraux d'Hollande.

18. — Le droit de protection est un droit réel par rapport aux Eglises comme celui de patronage, et doit par conséquent obliger ceux qui les desservent à rendre au Souverain qui les protège, les devoirs qui lui sont dus; et, pour ce qui est du droit de protection personnelle accordée aux Missionnaires, il est surprenant que la Cour de Rome n'ait pas senti l'indécence qu'il y a de voir dans le Levant des Religieux Catholiques protégés par des Ministres hérétiques, et qu'elle n'ait eu aucun égard aux représentations qui lui ont été souvent faites de la part du Roi, que les Missionnaires du Levant n'y doivent reconnaître d'autre protection que celle de Sa Majesté.

19. — Si la qualité du Roi très chrétien, si celle de Fils aîné de l'Eglise, si une possession immémoriale et une suite non interrompue de services rendus à la Religion n'assuraient pas déjà à nos Rois le titre si justement acquis de protecteurs suprêmes de la Religion dans l'Orient, pourrait-on la refuser aux bienfaits qu'elle y a reçus sous l'auguste Règne de Sa Majesté.

C'est sous ce règne, et sous les auspices de notre Monarque, que M. de Bonnac obtint de la Porte la permission de faire rebâtir la voûte du S[t] Sépulcre. C'est sous ces mêmes auspices, qu'après l'incendie de Galata qui détruisit en 1731 les trois Eglises et les

maisons des Capucins, Jésuites et Dominicains, le Marquis de Villeneufve profita habilement des dispositions favorables de Topal Osman Pacha, pour obtenir de ce Grand-Vizir la permission de faire rebâtir ces trois Eglises et maisons, qui sont aujourd'hui plus grandes et plus logeables qu'elles n'étaient auparavant. Celle des Dominicains qui, jusqu'alors, n'avait été que tolérée, se trouve à présent autorisée par les commandemens qui furent obtenus à cette occasion. L'Hospice des PP. de Terre Sainte du Caire, qui avait été détruit par la populace ameutée, a été rétabli en vertu d'un catchérif du Gr. Seigneur dont les Puissances du Caire ont voulu avoir le soin de l'exécution, jusqu'au point de diriger eux-mêmes la construction de ce nouvel édifice ; et sans parler d'un nombre d'Eglises nouvelles qui ont été successivement bâties dans diverses Echelles par la permission particulière des Pachas, et dans la possession des quelles nos Missionnaires viennent d'être confirmés par les nouvelles Capitulations. C'est un témoignage bien éclatant de la considération que la Porte a pour Sa Majesté, et de la reconnaissance qu'elle conserve des services qu'elle en a reçus, que le Gr. Seigneur se voit obligé par un article de ces Capitulations de permettre à la réquisition des Ambassadeurs de Sa Majesté, toutes les réparations nécessaires pour la conservation des Saints Lieux dans lesquels le Sultan ne veut pas que ses officiers puissent faire des visites plus d'une fois l'année, pour éviter les vexations auxquelles elles servaient de prétexte. Après de si grands avantages dont la Religion est redevable à la protection du Roi, on a également à s'étonner qu'il y ait des Missionnaires dans le Levant qui reconnaissent celle de quelqu'autre prince, et que ceux qui ont le bonheur de jouir de celle du Rói soient si peu attentifs à la ménager, et à éviter de la compromettre.

20. — La Sacrée Congrégation ne parait pas avoir sur ces deux points des idées assez justes ; c'est inutilement qu'on lui a représenté qu'il était également contre la gloire du Roi, et contre l'intérêt propre des Missions en général, que des Religieux choisissent et recherchassent une protection étrangère ; et d'un autre côté, elle n'a jamais assez bien compris l'inconvénient qu'il y avait de nommer des sujets du Gr. Seigneur aux Archevêchés et Evêchés de l'Archipel, par rapport au danger qu'il y a de compromettre

la protection du Roi, sous laquelle ces Prélats se trouvent; elle croit, à la vérité, que pour maintenir la Religion dans ces isles, il est nécessaire de donner aux Grecs du rit Latin des pasteurs qui soient de leur Nation; mais elle doit considérer que les Turcs regardant toujours ces Evêques comme leurs sujets, et quoique pour les faire jouir des privilèges qui leur sont accordés par les Capitulations il leur soit accordé des Barats que le Marquis de Villeneufve a fait renouveler, il arrive à leur égard ce qui est arrivé souvent à l'égard des Rayas du Gr. Seigneur qui exerçaient autrefois les Consulats de l'Archipel, que lorsque les Turcs trouvent à leur imputer quelques fautes, les Patentes de protection dont ils sont revêtus et les Barats mêmes n'empêchent pas qu'ils soient soumis à la juridiction du Pays, et souvent châtiés ou vexés par les officiers de la Porte de qui ils n'ont pas cessé d'être sujets; et on a vu, au grand scandale de la Religion, un Evêque de Scio rester plusieurs années aux galères, en conséquence des tracasseries qui s'étaient élevées dans ce pays-là entre les Grecs et les Latins. Ces inconvénients doivent, a plus forte raison, éloigner la Cour de Rome de choisir pour Vicaire patriarcal un sujet du Gr. Seigneur; plus cette dignité est importante et plus grand est l'inconvénient et le risque de la confier à une personne qui peut l'avilir. C'est une observation dont la Cour de Rome va avoir occasion de faire usage quand il s'agira de nommer un successeur à Mr Bona qui est sur le point de se retirer, et on peut y ajouter cette réflexion, qu'il n'y aurait peut-être pas moins d'inconvénients de nommer à cette place un Religieux à cause des tracasseries que peut occasionner la partialité de ces Religieux pour les Missionnaires de leur Ordre (1).

---

(1) Le successeur de Mgr Bona, comme pro-vicaire patriarcal, fut son neveu Blaise Pauli de Raguse, en mars 1750 ; il fut sacré archevêque de Larisse et prit possession du patriarcat par un Bref du 2 Juillet 1753. *Diaire des Capucins de St Louis de Péra-Constantinople,* p. 83 sq.

VII

63. Le P. Michel Nau, s. j.

Lettre du P. Verjus au R. P. L'Estringuant, supérieur général des Missions S. J. en Grèce, à Constantinople.

Paris, 10 Mars 1683.

(Archives de St Benoît, Constantinople).

Sommaire : A. Qualités d'esprit et de cœur du P. Nau. — B. Sa connaissance des Eglises orientales et sa méthode d'apostolat.— C. Sa douceur au milieu des persécutions, à Mardin. — D. Sa mort très édifiante.

A. — Il a plû a Dieu d'affliger nos Missions d'Orient par le décez du P. Michel Nau, qui y a travaillé infatigablement depuis dix-huict ans, et qui a été durant plusieurs années supérieur de celles de Syrie et de Perse. Dieu, qui l'avait dès sa jeunesse destiné pour un si saint ministère luy avait donné des qualités propres pour la vie apostolique : un esprit droit et solide, un cœur tendre et charitable, une humeur laborieuse et réglée, une modération rare dans tous les désirs ; une grande fermeté de ses résolutions et une application constante et invariable à tous ses devoirs. Il a donné des marques continuelles de toutes ces qualités dans les emplois que la Cie lui a confiés durant les douze ou treize ans qu'il a esté employé à enseigner la jeunesse dans les classes et à eslever un grand prince; outre son application à l'estude, il a fait paraître une grande innocence de mœurs, et une mortification continuelle. Il a eu d'autant plus de part à l'estime des Grands qu'il a moins recherché leurs faveurs, ayant toujours cru qu'un véritable Jésuite qui doit être tout à tous, devait pourtant tascher d'être moins à ceux qui pouvaient par leur autorité le soustraire à l'obéissance religieuse.

B. — La ferveur à demander les Missions étrangères, lors même qu'il était à la Cour porta les Supérieurs a luy accorder enfin celles d'Orient. Il y acquit en peu de temps une connaissance parfaite des principaux livres des hérétiques et des schismatiques

des différentes sectes, et par ce moyen il en retira de l'erreur un très grand nombre. Il s'était fait une méthode de controverse éloignée de toute dispute par laquelle il faisait voir aux évesques et aux prestres d'Orient par leurs propres livres et par leurs liturgies anciennes qu'il n'y devait pas avoir de différences entre leurs Eglises et la Nostre que dans le rit et les cérémonies ; mais que la foy estait la mesme. Et il les engageait ainsi insensiblement à approuver et deffendre les dogmes catholiques auxquels ils avaient été jusqu'alors les ,plus contraires. Il avait même le don de gagner les mahométans, de les porter aux vertus morales,de leur donner de la vénération pour notre auguste Loy.

Il a laissé des ouvrages savants qui produisirent dans tout l'Orient des fruits immortels, en apprenant aux missionnaires ces saintes industries de la charité pour gagner et convaincre l'esprit sans éloigner et rebuter le cœur. C'est à ce zèle et à cette sagesse évangélique que Dieu a donné des succez admirables dans les Missions de Syrie, qu'on peut dire qu'il a comme établies et fondées de nouveau ; dans celle de Perse à laquelle il a procuré les secours nécessaires ; dans celles de Grèce et de l'Archîpel, où il a suggéré les moyens d'assister toute sorte de nations, et enfin dans celles de Mésopotamie et de la Grande Arménie pour lesquelles il a souffert des peines incroyables.

C. — Sa tendresse pour tous nos mistères paraît dans ses *Voyages de la Terre Sainte* qui ont été si bien reçus du publique. Sa patience dans les souffrances a paru dans toute la conduite de sa vie, mais surtout dans la joie avec laquelle il endura l'année dernière à Mardin les incommodités extrêmes des fers, et du cachot avec deux de nos missionnaires et plusieurs catholiques, pour leur avoir enseigné les vérités de l'Evangile. Non seulement il pardonnait de tout son cœur les injures ; mais il était même ingénieux à excuser la mauvaise volonté de ceux qui l'avaient persécuté et à chercher à leur rendre service ; et il ne disait jamais pour sa justification que ce qu'il ne pouvait éviter de dire pour le bien et l'avantage de la religion. Son humilité lui faisait toujours regarder avec admiration et confusion les travaux de tous nos missionnaires d'Orient ; et il ne manquait jamais d'attribuer aux autres le succès des choses mesme ou il avait eu le plus de part.

Il avait été tellement affaibli par les incommodités de sa prison de Mardin, et par celles de ses derniers voyages de Mésopotamie et d'Arménie qu'il n'y avait plus que son courage qui le souttenait.

D. — Estant envoyé par son supérieur en France pour les affaires de sa Mission, il fut attaqué de beaucoup de maladies dans le vaisseau et dans l'isle de Chypre où il aborda et arriva ensuite malade à Marseille. Ses indispositions continuèrent dans son voyage de Marseille a Paris, où depuis quelques mois qu'il y a esté, l'on ne pouvait qu'avec beaucoup de peine le résoudre à prendre les moindres soulagements, ni à rien relascher, de ses exercices ordinaires. Il fut arrêté à l'infirmerie, le jour du mercredi des cendres, 3e de ce mois, par une fièvre continue et une inflammation de poitrine ; il avait dit la messe ce même pour avec un si grand pressentiment de sa mort prochaine dont il avait été aussy averti deux jours auparavant par la sentence du mois qui estait : memento, homo, quia pulvis es et putredo es, qu'il fit sa communion par forme de viatique, le lendemain se confessa généralement pour se disposer à la mort ; et il commençat dès lors à demander la viatique et extrême-onction qu'il receut deux jours après avec une ferveur extraordinaire ; il était à genoux au milieu de la chambre, l'orsqu'on lui apporta N. S. qu'il désira recevoir en cet état malgré son extrême faiblesse ; et il dit en voyant venir ce pain des anges : Credo, Domine, quia tu es Christus Filius Dei vivi qui in hunc mundum venisti ut salvos faceres peccatores quorum primus ego sum. Domine Jesu, miserere mei.

La grande peine qu'il avait de parler ne l'empescha pas de s'adresser à tous les assistants avant que de recevoir la sainte hostie et de leur dire ces paroles : Mes Pères et mes Frères, je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ay donnés dans les divers collèges de cette Province où j'ay autrefois demeuré. Je vous supplie de prier Dieu pour moy et de le remercier de ce que je suis né de parents chrétiens, de ce qu'il m'a fait la grâce de m'appeler a la S^te Cie, et de ce que j'ay esté destiné aux Missions Etrangères par obéissance et de ce que j'en suis retourné par obéissance pour venir ici mourir entre vos bras. On le fit ensuite asseoir sur une chaise pour lui donner l'extrême onction, qu'il

receut aussy avec beaucoup de présence d'esprit en répondant à tout avec des sentiments de dévotion dont tout le monde estait touché. Il demanda une relique des entrailles de S[t] François Xavier qu'il tint et baisa tendrement en disant ; voilà notre bon ami. Et comme on voulait diverses fois le porter à demander la guérison par l'intercession de ce saint pour annoncer encore la gloire de Dieu dans ses Missions, il respondit toujours qu'il ne demandait ni la vie ni la mort, mais uniqument la volonté de Dieu.

Plusieurs s'approchant de luy pour luy baiser les mains et pour se recommander à ses prières, luy-même se recommandait aux leurs et tesmoignait tout attendre de la miséricorde de Dieu. Il sembla se mieux porter, ayant receu les derniers sacrements et avoir encore plus de force pour s'appliquer à Dieu. Il passa la nuit dans cet estat, ayant jusqu'à la fin une parfaite connaissance. Vers les 5 heures du matin, on luy vit joindre les mains et baisser doucement la teste sans la moindre convulsion ni le moindre soupir, comme s'il n'eut fait que prier; et il expira ainsy le 8[e] de ce mois, la 34[e] de son entrée dans la C[ie] et la 52[e] de son âge (1).

(1) L'auteur de cette biographie, dont le ton élogieux paraît n'admettre aucunes réserves, connaissait sans doute les démêlés que le missionnaire Jésuite avait eus à Alep, avec le consul, le bouillant chevalier d'Arvieux. On peut consulter sur ce sujet, les *Mémoires* du susdit chevalier, cités dans les *Documents*. Voir t. VI, p. 1-24, 69-71.

Le conflit entre le chevalier d'Arvieux et le P. Nau éclata lorsque les Jésuites furent nommés par le roi chapelains du consulat d'Alep, fonctions exercées auparavant par les Pères Franciscains. Nous avons sous les yeux diverses lettres du P. Nau, dans les quelles il accuse le consul d'avoir voulu exercer sur les Jésuites une sorte de chantage, et obtenir de la cour de France, par leur intermédiaire, d'importants avantages. Les Jésuites n'ayant pu réaliser les désirs du chevalier d'Arvieux, celui-ci leur fit une vive opposition, qui du reste cessa après le départ du P. Nau pour Diarbékir.

64. Lettre de Ferriol au Pape.

Constantinople, 6 Janvier 1709.

(Aff. Etrang. correspond. diplom. Turquie. t. 45 fol. 215)

Sommaire : A. — Persécution violente de la part du patriarche arménien hérétique. Martyre de Der Gomidas ; apostasies. B. — Mêmes vexations de la part des Grecs hérétiques dans les îles de l'Archipel. Trop de condescendance de la part de Rome. Il faut traiter les Grecs schismatiques comme ils traitent leurs frères catholiques.

Très Saint Père, la persécution contre les Arméniens Latins est devenue si grande, depuis que Der Joannès a été élevé au Patriarchat de Constantinople sur la recommandation du Grand Patriarche des Arméniens qui réside à Eczmiasin (1), qu'on n'en a pas encore vue de semblable. Elle a été portée jusqu'à la fureur. Der Joannès ayant dit au vezir qu'il ne regardait plus les Arméniens Latins comme ses frères et lui ayant donné une somme considérable pour les faire mourir, le vezir qui est avare et cruel n'a pas balancé, il en a condamné en deux fois onze des principaux à la mort ; et ce qui est déplorable dix se sont faits turcs, du nombre des quels est le Patriarche Sary et le seul Cosmas a souffert le

(1) Ce catholicos, Alexandre de Djoulfa, siégeant à Edchemiadzin près d'Érivan (1706-1715), affecta une certaine modération ; il écrivit même au pape une lettre à peu-près orthodoxe. Il n'en mérite pas moins d'être placé parmi les persécuteurs des catholiques.

Nous avons sous les yeux une lettre pleine d'injures et de violences, dans la quelle il excommunie les Capucins de Bagdad... Il appelle les catholiques, « de méchants hérétiques, qui ont la perverse corruption de l'immonde Léon... Je vous commande de quitter leur perverse tradition. Si jamais vous laissez pénétrer en vous cette méchante Frankérie, je vous châtierai corporellement et spirituellement...» Edchemiadzin 30 nov. 1156 de l'ère armén. (19 nov. 1707).

De Ferriol écrit à de Pontchartrain (13 nov. 1707, t. 45, fol. 210) que le catholicos Alexandre a aussi excommunié Der Sahak, patriarche de Constantinople en 1707, afin qu'on mette à sa place Jean de Smyrne (1707-1708). Voir sur Alexandre de Djoulfa notre article dans le *Diction. d'Hist. et de Géogr. ecclés.* publié sous la direction de Mgr Baudrillart.

martyre (1). J'en ai fait une relation que je prends la liberté d'envoyer à V. S.

Joannès a l'esprit et le caractère de son maître Avédik (2) dont il a été en divers temps le vicaire et le procureur, disant aux Arméniens. Faites-vous plutôt Turcs que Latins. Il met à contribution les Arméniens qui sont au Bagne ou sur les galères pour les en faire sortir, et le vezir lui laisse ce pouvoir parce qu'il lui donne de l'argent qu'il en retire, de sorte qu'un peut dire que le démon se sert des Arméniens hérétiques pour persécuter les Latins, et qu'il les aveugle au point qu'ils sacrifient tout pour venir à leurs fins (3).

B. — Les Grecs en usent à peu-près de même dans les isles de l'Archipel. Ils ont dernièrement enlevé deux églises aux Latins de Santorin où ils ont renversé nos autels et brisé jusqu'aux pierres sacrées ; ayants employé pour cet effet l'autorité du Capitan Pacha.

Il serait trop long de rapporter à V. S. tout ce qui s'est passé dans cet Empire depuis deux ans contre les pauvres catholiques ;

---

(1) Sur le martyr Der Cosmas ou Goumidas (Ter Komitas Qeomurdjian) voir plus haut, et le t. I.

(2) Sur Jean de Smyrne et Avédik, voir ci-dessus, (p. 555, 556) et t. I des *Documents*. Voir aussi sur le Grand vizir de ce temps la lettre de Pantaléon Lomaka avec la note (p. 248-249).

(3) Nombreuses sont les lettres de Ferriol ayant trait à cette persécution.

« Depuis la mort de Der Goumidas la persécution contre les Arméniens Latins (c.-à-d. catholiques) ne paraît plus si violente ; il est vray que la plupart ont fui ou se sont cachés ». (Lettre du 6 déc. 1707, t. 45, fol. 134).

« On vient de mettre Der Joannès aux galères, où il paraît moins sensible à sa disgrâce qu'aux reproches que les autres esclaves lui font d'avoir fait mourir Der Goumidas et obligé le patriarche Saary et plusieurs autres Arméniens à se faire Turcs ». (Lettre de Ferriol à de Torcy, 6 janvier 1709, t. 46, fol. 71).

« Les 53 Arméniens que le vezir avait fait mettre au bagne comme Latins (catholiques), quoi qu'il ne s'en trouva que quelques-uns qui le fussent, en sont sortis sans argent. La Sultane Mère (une grecque d'origine) avait demandé leur liberté. Toute cette persécution ne vient que de l'avarice du vezir et de la division des Arméniens. Le seul Patriarche Joannès qui a fait mourir Der Goumidas est demeuré aux fers avec deux de ses adhérens.» (Le mêms au même, 7 février 1709, t. 46, fol. 96).

ils sont dans un état digne de compassion ; le travail de nos missionnaires devient inutile, de même que mes soins et la protection que le Roy mon maître a accordée de tout temps aux catholiques d'Orient ; s'il m'est permis d'en dire la raison, à V. S. c'est que d'une part les catholiques sont persécutés des Turcs par le moyen des hérétiques et qu'ils ne trouvent aucune protection du costé de Rome, et que de l'autre les hérétiques qui sont favorisés des Turcs obtiennent encore tout ce qu'ils demandent à Rome; nous en avons des exemples récens par les restitutions qui ont été ordonnées à plusieurs corsaires maltais des effets que les Grecs ont reclamés à la Cour de Rome. Les preuves qu'ils ont données que les effets leur appartenaient seraient très équivoques si elles m'avaient été envoyées pour être examinées.

L'intention de Rome est toute sainte et pleine de charité ; elle veut ramener par la douceur des brebis égarées du troupeau ; mais les Grecs et les Arméniens deviennent plus insolens et plus obstinés par les grâces qu'on leur fait ; les Turcs, qui les connaissent bien, les gouvernent avec le baston et en font tout ce qu'ils veulent (1).

D'ailleurs, les Latins qui se voient persécutés par les Turcs et pour ainsi dire abandonnés de Rome, se laissent aller au torrent et se font hérétiques ou schismatiques ; ainsy, on perd ce qu'on a, dans la vaine espérance de gagner ce qu'on ne scaurait avoir.

Il est donc nécessaire d'assister les Latins en cette façon du costé de Rome ; je le feray de celuy-ci au nom du Roy mon maître, et de traiter à la rigueur les hérétiques et les schismatiques, c'est-à-dire que bien loin d'ordonner la restitution des effets qu'on leur

---

(1) Ferriol déploya pour défendre les catholiques une énergie remarquable. Cependant, le coup de force contre Avédik et sa déportation en France provoquèrent, de la part des Arméniens non-unis et des Turcs, de violentes représailles qui ne favorisèrent pas les progrès du catholicisme. Peut-être cependant les lettres du successeur de Ferriol et celles du P. Hyacinthe supérieur des Capucins de Péra exagèrent-elles le préjudice porté à la cause religieuse par ces persécutions.

« L'évêque Arménien catholique de Mardin et ceux qui le suivaient ont été mis au bagne avec les fers, le 11 de ce mois. Voilà le fruit de l'enlèvement d'Avédik ». (Des Alleurs au Roi ; 18 févr. 1715. T. 55, fol. 62).

prend à la Mer, et qu'ils font monter bien haut, parce qu'ils prestent leurs noms aux Turcs, il faut encore confisquer leurs personnes et les mettre aux galères sans leur donner aucun espoir de retour, les traitter enfin comme ils traittent leurs frères ; alors on les verra humiliés, et revenir de leur égarement, les persécutions cesseront et ce sera une rigueur heureuse qui leur ouvrira les yeux, au lieu qu'une suite de bontés pourrait même leur être funeste : car les corsaires ne manqueraient pas de les jetter à la mer pour faire cesser toute sorte de discussion et les empêcher de réclamer à Rome des prises qu'ils ont faites au péril de leur vie et de leur liberté.

65. Lettre de Mr le comte de Castellane (ambassad.) a Mr le comte de Maurepas (Ministre).

12 sept. 1741.

(Biblioth. nat. fonds fr. nouv. acquisit. franç. n. 5.100 f. 66)

Sommaire : Libération d'un député catholique d'Alep ; accord en faveur des catholiques arméniens conclu avec deux patriarches par l'Ambassadeur de France.

Les Catholiques d'Alep avaient envoyé, il y a quelque temps, à Constantinople un député, que le patriarche par ses donatives et ses intrigues a fait condamner aux Galères ; je viens d'obtenir de le faire mettre en liberté. Le Grand-Vizir, dans l'ordre qu'il a donné à ce sujet, a exprimé qu'il n'accordait cette grâce qu'à la prière de l'Ambass. de France (1). Je ne désespère pas de pouvoir engager ce patriarche de vivre avec moi de meilleure intelligence qn'il n'a fait par le passé, et de suivre l'exemple de son prédécesseur (2).

---

(1) Le Grand-Vizir El-Hajj-Aussade (juillet 1740-avril 1742).

(2) Le précédent patriarche arménien de Constantinople Hovhannès Kolot Baguichetsi ou de Bitlis (1715-1740) s'était secrètement engagé par écrit auprès de l'ambassadeur de Castellane à n'exercer aucune vexation contre les catholiques. Il avait d'ailleurs fait parvenir au pape sa profession de foi catholique. Son disciple et successeur Jacques Nalian (1741-1749), qui

Je crois, tout bien considéré, que c'est ce que nous pourrons obtenir de plus favorable dans la conjoncture présente. Quoique cette affaire ait été terminée gracieusement par le Vizir, et sans aucune donative, je crois pourtant que je ne pourrai me dispenser de faire à cette occasion quelques présents, surtout au drogman de la Porte, eu égard à l'importance de l'affaire, et du bon effet qu'elle peut produire pour l'avantage de la Religion.

66. Le P. Cuisset (de la Prov. de Champagne).

Lettre du R. P. Desorgues, Supérieur de la Mission de Syrie.

Alep, 22 août 1761.

(*Archives de St Benoît, III. B. 57*)

Sommaire : A.— P. Cuisset atteint de la peste ; sainte mort. B.— Qualités du Religieux et du Supérieur. C. — Immense crédit du P. C. auprès des Chrétiens de tout rite. D. — Son zèle universel et industrieux.

Le cœur serré de la plus vive douleur, j'écris à V. R. pour lui apprendre la mort du R. P. Ferdinand Cuisset, arrivée aujourdhuy sur les trois heures du matin, la 56e année de son âge et la 21e environ depuis son arrivée dans cette Mission. Il s'alita le 29 (19?) du courant, se plaignant d'un grand mal de tête accompagné de vomissements et d'un flux de ventre. Le 20, son mal ayant un peu calmé, nous nous rassurâmes d'autant mieux que le médecin nous assura qu'il n'avait presque plus de fièvre ; mais le 21 matin, m'ayant fait avertir de ne plus paraître chez lui, parce qu'il était frappé de peste, luy étant sortis à l'aine et ailleurs trois boutons, cette nouvelle nous jeta tout à la fois dans une douleur et un embarras incroyables. Quant au malade, il ne songea qu'à se disposer à une mort aussi sainte et religieuse que l'avait été toute sa vie. Dès ce jour-là même, il se confessa avec une grande présence d'esprit, et ne s'entretint plus qu'avec le Seigneur dans des sentiments

---

était entouré de lettrés catholiques, après quelques tergiversations, prit le même engagement que son prédécesseur. Quand il eut abdiqué, il signa lui aussi un formulaire de foi catholique.

de la piété la plus tendre et la plus généreuse jusques à ce qu'il rendit son âme à son créateur le lendemain sur les trois heures du matin, assis sur sa chaise, auprès de la porte de sa chambre, où il s'était traîné pour pouvoir plus facilement parler avec celui des nôtres qui le veillait et à qui il demanda encore l'absolution avant de mourir.

B. — Pour bien faire connaître la grandeur de la perte que notre Mission et, en particulier, notre maison d'Alep vient de faire, il faudrait pouvoir étaler dans tout leur jour les qualités qui font le saint religieux, le grand missionnaire et le supérieur accompli. Il faudrait pouvoir représenter cette rare modestie, dont il ne se départait jamais, jointe à une certaine douceur et gaieté qui gagnait tous les cœurs; il faudrait peindre ce zèle ardent, infatigable, universel, que la discrétion la plus exacte accompagnait partout. Il faudrait enfin pouvoir rapporter une infinité de traits de la plus rare prudence jointe à une fermeté qui savait céder en temps et lieu lorsqu'un plus grand bien l'exigeait ou qu'il s'agissait d'éviter un plus grand mal. Les éloges qu'il a reçus en bien des occasions importantes des supérieurs majeurs tant de Paris que de Rome, et la satisfaction qu'ils ont toujours témoignée avoir de sa conduite est une preuve que je n'exagère rien sur les qualités du supérieur que cette maison vient de perdre.

Personne de ceux qui composent notre Mission de Syrie n'ignore les services importants qu'il lui a rendus et la sagesse avec la quelle il l'a gouvernée, dans les temps les plus difficiles, l'espace de 9 ans, en qualité de supérieur général.

C. — Mais ce qu'il a fait à Alep, pendant les 16 ans qu'il y a demeuré, rendront sa mémoire immortelle, parmi les nombreuses nations qui composent la très nombreuse et florissante chrétienté de cette ville. Grecs, Arméniens, Suriens, Maronites, tous généralement sans exception avaient pour lui cette vénération que concilie une grande probité, jointe à une grande capacité. Prêtres et séculiers, riches et pauvres, grands et petits, sa charité s'étendait à tous, et tous avaient pour lui une confiance qui seule pourrait faire son éloge.

Ce qui est très certain, c'est que l'espace de seize ans qu'il a

demeuré à Alep, il n'y a eu aucune affaire concernant la religion tant soit peu considérable, qui n'aye passé par ses mains. La nation grecque l'avait élu depuis plus de 10 ans supérieur d'une congrégation qu'ils appellent *propagande,* composée de tous les prêtres de la nation et des chefs des familles les plus considérables. Mgr l'archevêque Surien l'avait constitué pendant sa vie et après sa mort son vicaire général pour la nation Surienne d'Alep.

Les Arméniens n'ont jamais reconnu d'autre directeur que lui dans tout ce qui concerne le maintien de la Catholicité de leur nation. Aussi tous les hérétiques de cette ville l'ont-ils toujours regardé comme leur fléau, et quelles conquêtes n'at-il pas fait sur eux ?

D. — Mais ce qu'il y a de plus admirable dans cet homme vraiment apostolique, c'est que tant et de si importantes occupations ne l'empêchaient pas de donner ses soins à un nombre presque incroyable de disciples, dont il cultivait la piété par toutes sortes d'industries et de moyens. Un de ceux qu'il a employés avec plus de succès, c'est l'érection des congrégations de la T. S. Vierge jusques au nombre de huit dans notre maison d'Alep, les quelles s'y font encore aujourd'hui avec une exactitude et une piété qui enchante ceux qui en sont témoins (1).

Enfin, son zèle s'est étendu jusqu'aux petits enfants qui ont d'autant plus besoin de secours spirituels que personne ne recherche d'ordinaire une œuvre de cette nature et qui est pourtant si importante. Le R. P. Cuisset l'avait si fort à cœur qu'il a établi jusques à 15 catéchismes tant de garçons que de filles dans les divers quartiers de cette grande ville.

Une vie si pénible et si laborieuse, si pleine de bonnes œuvres malgré une santé très faible, devait ce semble, être terminée par une mort extraordinaire qui en fît un sacrifice entier et parfait. Dieu a accordé à la vivacité de ses désirs une mort à la quelle l'obéissance semblait avoir mis obstacle. En effet, la permission de servir les pestiférés ayant été retirée après deux mois de services

---

(1) Voir notre article sur Alep, dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique.*

qu'il leur avait rendus avec tant de générosité, il s'en abstint entièrement, sachant bien que l'obéissance vaut mieux que les victimes.

Mais Dieu voulut qu'il ait été attaqué peu de temps après du mal contagieux, sans y avoir contribué en rien, sans doute pour couronner ses travaux par une mort qui avait toujours été l'objet de ses désirs les plus ardents.

Il serait inutile de rapporter ici les regrets des peuples, le concours du monde à ses funérailles, les éloges qu'on en a fait en pleine église : on n'a pas craint de le traiter de martyr ; enfin les bénédictions qu'on ne cesse de lui donner de toutes parts.

Les suffrages, suivant la coutume qui s'est toujours observée entre les Missions de Constantinople et de Syrie.

VIII

Dernières années de l'ancienne Cie de Jésus dans les Missions du Levant.

67. Lettre des missionnaires S. J. du Levant, au Ministre.

Constantinople, 3 Juin 1764. (1)

(Min. des Colonies).

Sommaire : Embarras où les met la saisie des biens des Missions faite en France.

Mgr,

La déclaration du Roy du 2 Avril 1764, parvenue à Constantinople par le dernier Courrier, présente aux Jésuites Français des Missions du Levant protégées par Sa Majesté, une ressource, dans la triste situation où les réduit la saisie des biens de leurs Missions, entre les mains de leur procureur à Paris ; saisie qui les met hors d'état de subsister dans un pays où ils n'ont qu'à souffrir pour l'honneur de la Religion et la gloire du Roy qui les protège... Ils prennent la liberté de supplier très humblement V. G. d'avoir égard à leur malheureux état (que l'incendie de Smyrne, en ruinant totalement leur Mission, a rendu encore plus déplorable, et plus digne de compassion) et de vouloir bien les admettre à la participation des libéralités de Sa Majesté... Ce sont des Missionnaires, expatriés depuis plusieurs années pour étendre notre Ste Religion et des Sujets fidèles prets à répandre pour leur Roy jusqu'à la dernière goutte de leur sang, qui s'addressent à vous, Mgr ; la bonté

(1) Le 3 nov. 1772, le P. Desorgues, Supérieur général des Missionnaires de la Cie de Jésus en Syrie et en Egypte, écrira au Ministre que, par la saisie des fonds destinés à leur subsistance, les Missionnaires Jésuites sont réduits à la misère, et que 19 Missionnaires n'ont plus rien pour vivre.

(Aff. Relig. et Missions du Levant, Carton 7 (1769-1787). En marge, est écrite cette note de la main du ministre : Marquer au consul très généralement de s'efforcer d'adoucir le sort de ces Religieux, «ce qui paraît assez difficile actuellement ».

de votre cœur leur est trop connue, pour ne pas espérer que Votre Grandeur regardera d'un œil favorable leurs très humbles supplications.

67 *b*. Lettre de M[r] le chevalier de Vergennes (ambass.) au Ministre év. d'Orléans, en luy envoyant la copie du Mémoire joint à cette Lettre.

Constantinople, 3 juin 1764.

Monsieur,

J'aÿ l'honneur de vous adresser un Placet, que les Jésuites Français, employés aux Missions de Grèce, prennent la liberté de vous présenter ; ils n'excèdent point dans les termes, lorsqu'ils se qualifient de missionnaires zélés et de sujets fidèles ; je n'ay eu dans tous les temps que des éloges à donner à leur conduite qui a toujours été et est encore irréprochable à tous égards.

68. Lettre de M. Deperdriau consul a Alep, au Ministre (M. de Sartine).

Alep, 13 nov. 1772.

(Corresp. consul. Alep et Alexandrette).

Sommaire : Le consul appuie la requête des Missionnaires Jésuites privés de réssources. Part qu'ils ont eue dans la conversion des Jacobites d'Alep, dont le consul fait ailleurs l'exposé.

Lès R. P. Jésuites ont l'honneur d'adresser à Votre Grandeur d'humbles supplications sur leur situation ici. Depuis le plus longtemps, ces missionnaires y desservent la chapelle consulaire. Leur conduite des plus régulières ne donne nul embarras à la nation. J'ose, Mgr, m'autoriser à joindre leurs respectueuses représentations à la présente. La relation annexée à mon n. 18 (lettre du 23 oct. 1772) de la jouissance de l'Eglise Surienne que ces Pères viennent de procurer aux Catholiques, paraît démontrer avec évi-

dence l'activité de leur zèle à remplir les fonctions de leur état avec autant de prudence que de sagacité (1).

---

(1) « A l'exception de q. q. cœurs pervers et endurcis, écrira plus tard le consul, tous les Jacobites, hommes et femmes, séculiers et ecclésiastiques firent solennellement leur abjuration». L'évêque Jacobite, alors absent, étant rentré à Alep, avait abjuré et envoyé sa profession de foi à Rome (1775).— Cependant, au lendemain de ces conversions, un trouble profond surgit dans l'Eglise syrienne. Le patriarche syrien jacobite, accouru de Mardin, menaçait de déchaîner une persécution par ses présents aux représentants de la Porte.

Il fut apaisé par un compromis. Les convertis lui promirent une augmentation de la redevance annuelle qu'il percevait. Moyennant cette concession, il institua son procureur temporel, l'évêque jacobite Géroué devenu catholique, et il lui confia l'administration de l'Eglise. A l'opposé des Missionnaires Français et de quatre anciens élèves de la Propagande, les Missionnaires Franciscains, jugeant que la conversion de la plupart des Syrien et surtout celle de Géroué était insuffisante, avaient saisi de leurs plaintes le préfet de la Propagande. Le cardinal Castelli chargea d'une enquête l'évêque syrien catholique de Jérusalem, Kodsi. Celui-ci déclare que Géroué est un hérétique et il prend le gouvernement de son église. Or, l'évêque condamné avait, nous l'avons dit, envoyé à Rome sa profession de foi, et il avait reçu du pape une bulle, datée du 22 juin 1775, qui l'absolvait et lui confiait l'administration de l'église syrienne d'Alep.

Il protesta contre la sentence de Mgr Joseph Kodsi. A l'exception des Franciscains, tous les Missionnaires estimèrent que, par la bulle du pape, Géroué avait été institué évêque légitime. L'archevêque de Jérusalem maintint néanmoins sa décision. Alors tous les catholiques, anciens et nouveaux, voyant que l'Eglise syrienne allait retomber au pouvoir du patriarche schismatique, conjurèrent Deperdriau de faire rentrer Géroué dans la maison épiscopale.

Le consul de France bannit d'Alep les Religieux opposants et réussit à faire revenir Géroué. Kodsi, abandonné de tous, se retira vers la fin de 1776. Le nouveau Gardien des Franciscains de Jérusalem approuva les décisions du consul. Enfin une lettre du S[t] Père, datée du 22 juin 1776 et arrivée à Alep le 13 octobre suivant, confirma la décision qui donnait à Mgr Géroué la juridiction sur l'Eglise et le clergé syrien catholique d'Alep.

Tel est, en substance, le résumé de deux mémoires que nous avons sous les yeux. Le premier daté du 28 janvier 1777 et envoyé à M. de Sartine, secrét. d'Etat et min. de la marine, est signé par J. A. Ortholès, Michel Simiot, Missionnaires apostol. ; Fr. Stanislas de S. Charles, vic. des Carmes déchaux ; Fr. Eleuthère Capucin, Custode ; Fr. Césaire et Fr. Justinien, Capucins, Mission. apostol.— Le second écrit est un mémoire justificatif de M. Petro Deperdriau, daté du 9 mars 1777 et envoyé au même ministre. Voir aussi la lettre du même consul au même ministre, 24 oct. 1776.

69. Lettre du chevalier de St-Priest au duc d'Aiguillon (ministre).

Constantinople, 2 Septembre 1773.

(Correspondance de Turquie, t. 159, fol. 260)

Sommaire : A. — Embarras de l'ambassadeur recevant le Bref qui dissout la Compagnie de Jésus. Dépouiller les religieux de cette société du pouvoir d'administrer les sacrements, c'est jeter les Missions dans un désordre extrême. B. — Au temporel, l'ambassadeur maintiendra le régime établi, sauf les prescriptions du Pape relatives au costume, etc.. C. — Saint-Priest écrit au card. de Bernis de suspendre, s'il se peut, la publication du Bref sur les Missions.

Monsieur le Duc,

La nouvelle de l'extinction de l'Ordre des Jésuites m'est parvenue en même temps que le Bref du Pape qui l'a prononcée. Cet évènement, si longtemps annoncé, m'a pris au dépourvu, parce que tant de retards y jettaient de l'incertitude, et je me faisais une peine de m'occuper d'avance de la dépossession de ces Religieux, à laquelle je n'aurais peut-être jamais à m'employer, et que, prenant possession de mon Ambassade cinq ans après leur expulsion de France, j'avais trouvé des mêmes droits qu'auparavant ; cependant la teneur du Bref a exigé de moi de jetter sur le papier quelques idées peu digérées, et d'en former le mémoire ci-joint, que je vous prie de lire avec indulgence, n'ayant pas eu le temps de le soigner ; le parti à prendre sur son contenu n'est pas absolument aussi pressé que celui de déterminer quelque chose sur les ex-Jésuites eux-mêmes. Quant aux individus, le Bref interdit à ceux qui resteraient dans les Missions de leur Ordre l'administration des sacrements, et ne laisse pas aux Ordinaires le pouvoir de les y maintenir. Le Pape se réserve de prononcer sur les Missions en un Bref particulier sur ce sujet : ce qui n'empêche pas que l'exécution ne soit préalablement ordonnée. Or, dépouiller les Jésuites du Levant de l'administration des sacrements et de leurs biens, serait mettre dans un désordre extrême ces Missions et celles de Constantinople nommément.

Cependant je ne sais trop comment m'y opposer, quant au spirituel, si la persuasion ne peut rien auprès des Ordinaires. Mais quant au temporel des Jésuites, j'ay pris sans balancer le parti d'écrire à tous les officiers du Roy des lieux du ressort de mon Ambassade où sont des maisons de ces Religieux, de ne permettre à qui que ce soit d'entrer en prise de possession des maisons, capitaux et autres effets appartenant aux ex-Jésuites, sans nouvel ordre de ma part, et en attendant, d'y maintenir le régime établi, sauf les changements que ces Religieux voudraient faire à leur habillement, en exécution du Bref du pape déja publié. Je prends la liberté de vous observer, Monsieur le Duc, que ce n'est qu'au Roy que peut appartenir la disposition du temporel des Missions des Jésuites en Levant, servies par ses sujets sous sa protection constante, et devant être considérées comme existantes en ces (ses) propres Etats.

J'envoye à M. le cardinal de Bernys un extrait de la présente lettre, sans y joindre le mémoire. Je l'exhorte à suspendre, s'il en est temps encore, la publication du nouveau Bref, pour ce qui concerne le Levant ; et s'il est déjà promulgué, à prévenir le S[t] Père sur ce que son exécution rencontrera de difficultés de ma part.

Au reste, je dois vous ajouter que le Vicaire patriarchal n'a reçu jusqu'à présent aucun ordre de Rome, et m'a paru disposé à se contenir en tout état de cause, quant au temporel des Jésuites, dans les bornes que je lui prescrivais.

70. Extrait d'une lettre du Cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon.

Rome, 12 janvier 1774.

(Correspondance de Turquie)

Sommaire : Le Cardinal loue les mesures prises par Saint-Priest à l'égard des Jésuites. Le Pape a approuvé ces arrangements provisoires ; nouveau plan à élaborer.

On ne saurait donner trop d'éloges au parti sage qu'a pris M le Chevalier de Saint-Priest, lorsque le Bref qui supprime l'Ordre des Jésuites est arrivé dans le Levant. C'était ruiner les Missions

dans cette partie, que d'exécuter ce Bref à la lettre. La précaution que prit alors cet Ambassadeur en m'écrivant directement, me mit à portée de faire approuver au Pape l'arrangement provisoire que M. de Saint-Priest avait fait adopter au Vicaire Apostolique (1). Par cette même précaution le régime ancien des Missions du Levant que dirigeaient les Jésuites se trouve à peu près dans le même état où il était avant la suppression de cet Ordre ; les ex-Jésuites sont soumis aux Evêques comme ils l'étaient à leurs Supérieurs. La Congrégation de la Propagande ne pouvait se plaindre, puisqu'elle ne perd rien de sa juridiction ni de l'exercice de ses droits et tout le temporel qui appartenait aux Jésuites reste à la disposition du Roi, pour en faire l'usage le plus utile à la propagation de la Foi et aux établissemens français qui sont sous la protection de Sa Majesté, dans les Etats du Gr. Seigneur. Cette situation donne le temps de travailler au plan d'un nouveau régime qui puisse remédier aux vices du régime actuel, en conservant sous l'autorité épiscopale ceux des anciens Jésuites qui seront approuvés, et en établissant un nouveau séminaire, dont les supérieurs seraient tirés de celui des Missions Etrangères.

71. Extraits d'un Mémoire de St-Priest a Mr le duc d'Aiguillon.

2 Octobre 1773.

(Corresp. de Turquie, t. 159, fol. 272)

Sommaire : A la tactique des Russes qui s'appuient sur les Grecs, la France doit opposer une contrebatterie et s'appuyer sur les Arméniens et les Syriens catholiques.

Il est aisé d'apercevoir par l'usage que la Russie a fait des Grecs pendant la présente guerre, par les succès militaires et par

(1) Une lettre du cardinal de Bernis à M. de Saint-Priest (10 nov. 1773, fol. 370) l'informe que le Pape a agréé les dispositions proposées par l'ambassadeur de France.

les termes de son ultimatum qu'elle ne vise pas à moins qu'à chasser les Turcs de l'Europe. Elle regarde le fanatisme des Grecs pour elle comme le moyen le plus propre à y employer. La paix ne fera que lui faciliter les moyens d'intrigue avec cette nation... Il s'agit donc d'élever une contrebatterie qui balance les efforts réunis ; et c'est à quoy la nation Arménienne en Grèce, les nations Syrienne et Maronite en Syrie, semblent assez bien disposées. Les grands progrès qu'y fait la Religion catholique..., la rivalité entre ces nations et la Grecque pour leurs intérêts respectifs, peuvent, si la chose est bien conduite, leur faire tourner les yeux vers le Roi, comme vers un protecteur, jusqu'à contrebalancer le poids de la protection que la Russie accorde aux Grecs... L'accès que les Arméniens catholiques ont auprès des Grands, dont ils sont généralement les banquiers, pourra souvent nous faire prévaloir sur l'intrigue des Grecs et les moyens de corruption qu'ils emploient. Qui sait même si le temps ne viendra pas, où les Turcs se désabuseront de nommer des princes grecs en Valachie et Moldavie, et de prendre pour les affaires de la Porte un interprète de cette nation et si on ne pourra pas, un jour, introduire dans cette place un Arménien catholique et faire ainsi tomber le bouclier des Grecs... C'est un but auquel le sacrifice d'une somme considérable en présent pour les ministres Ottomans, si l'occasion favorable de les y déterminer s'offrait, serait utilement employée... Si l'on porte les vues jusqu'à l'époque, peut-être peu éloignée, où l'empire turc venant à s'écrouler, il s'agira de disposer de ses vastes décombres..., les Russes semblent avoir le plus beau jeu pour s'emparer de Constantinople ».

72. Extrait d'un Mémoire de M^r de St-Priest à M^r le duc d'Aiguillon.

daté du 10 nov. 1773.

Sommaire : Eloge des Missionnaires S. J. dans le Levant.

« Aucun de ces moines ne font proprement la Mission. Depuis longtemps les Jésuites étaient véritablement les seuls religieux qui s'y employassent avec zèle (1). C'est une justice qu'on ne peut se dispenser de leur rendre, et qui ne saurait être suspecte à présent qu'ils ne sont plus. On leur doit en très grande partie les progrès de la Religion catholique, parmi les Arméniens et les Syriens, ainsi qu'il en a été rendu comte dans le Mémoire de l'Ambassade de l'année dernière (2). Dépositaires de la confiance des sujets du Grand Seigneur, il importe de conserver les ex-Jésuites dans leurs fonctions pour ne pas compromettre les fruits qu'ils ont fait ou semé ».

---

(1) Nous donnons tel quel cet extrait du long mémoire de l'Ambassadeur. Mais nous sommes persuadé que M. de St-Priest, en rendant hommage au zèle des missionnaires de la Cie de Jésus, qui venait de disparaître, est sévère jusqu'à l'injustice pour leurs anciens émules, les missionnaires des autres Ordres religieux, qui par un laborieux apostolat, au prix de toute sorte de fatigues et de tribulations, ont contribué pour une large part à la formation des Chrétientés catholiques indigènes. Voir ce qui a été dit, dans le présent fascicule, sur l'apostolat des Capucins, des Carmes, des Dominicains, etc., sur les avanies essuyées par les Pères de Terre Sainte.

(2) Le 23 nov. 1772, M. de St-Priest écrivait à M. Deperdriau, consul d'Alep : « La cession faite par les hérétiques suriens de leur église aux catholiques est un arrangement très avantageux pour la religion ; et la conversion de la plus grande partie de ces schismatiques met le sceau à la bonne œuvre qui est due au zèle et aux soins des Missionnaires. Il est bien à désirer que le reste de cette nation suive l'exemple de ses compatriotes ; rien ne serait plus capable d'assurer à la catholicité l'acquisition qu'elle vient de faire et la tranquillité parmi les chrétiens ». (Corresp. consul. Alep et Alexandrette).

Parmi les Missionnaires loués ici étaient aussi compris les Capucins et les Carmes. Mais le résultat obtenu fut, dans le cours des années suivantes, remis en question, comme nous l'avons indiqué un peu plus haut, dans les notes ajoutées à la lettre de M. Deperdriau du 13 nov. 1772, n. 68, p. 592.

73. Lettre de S[t]-Priest a de Boynes.

4 fév. 1774.

(Corresp. diplom., t. 60. fol. 49)

Sommaire : Direction de q. q. anciennes maisons des Jésuites à confier à des Lazaristes. Nécessité d'une pension pour les ex-Jésuites français de la Mission et leurs confrères étrangers, protégés par la France.

Les ex-Jésuites actuels suffisent au service des Missions. Il ne s'agirait que d'envoyer quelques prêtres de S[t] Lazare prendre la supériorité des maisons principales de cet Ordre, qui est interdite aux Jésuites. Je ne suis pas éloigné de croire que tous ou la plupart entreraient volontiers dans la Congrégation. Leur zèle pour les Missions est le même ; et ils offrent de continuer de s'y consacrer ; mais il n'en est pas moins de toute justice, ce me semble, et je prends la liberté d'y insister particulièrement, de leur accorder sans délai la même pension qu'ont obtenue leurs confrères, à la dissolution de l'Ordre en France, conformément à l'état ci-joint des individus, et sans en exclure quelques étrangers qui s'y trouvent englobés et vivent en Français sous la protection du Roi depuis de longues années.

La Congrégation de S[t] Lazare, en entrant dans les maisons des Jésuites, les trouverait toutes endettées ainsi qu'on verra par les aperçus ci-joints : ce qui est dû en partie à l'espèce d'abandon où l'expulsion de ces Religieux de France les avait réduits (1)... Il suffirait d'attacher à la Congrégation de S[t] Lazare une abbaye de 20.000 livres de rente pour cet amortissement.

---

(1) Note de la main de M. de S[t]-Priest en faveur des ex-Jésuites non français... « Tous ces missionn. ont été reçus en France et ont servi dans la Mission comme Français. D'ailleurs, ce sont des vieillards de mérite et dignes d'assistance » (19 juillet 1777. t. 163, fol. 195).

74. Etat de la Mission S. J. en Syrie, au moment de la suppression de la Compagnie. Note du P. Désorgues, Supérieur, datée du 17 oct. 1773. Nous en donnons une analyse complète.

(Corresp. de Turquie ; t. 159, fol. 306)

A. — La Maison *d'Alep* n'a d'autres revenus que 100 piastres qu'elle retire de la chapelle consulaire. Elle est composée de 4 prêtres et 2 frères, savoir :

PP. G. Desorgues de la Prov. de Lyon, Laurent Gossart de la Flandre française ; Jean Antoine Owoles de Toulouse, Michel Simiot de la prov. de Lyon ; les FF. J. David de la Prov. de Champagne et Jos. Gourgues de Toulouse.

B. — *Damas*. Cette maison n'a aucun fonds de terres ni aucun revenu; elle est composée de 3 PP. de la prov. de Toulouse : Antoine Gueynard, Jos. Rousset, Pierre Moranzel ; et du P. Pierre Etienne Virot de Champagne, du Fr. J. B. Werpe de la Flandre française.

C. — *Antoura*, séminaire où on élève encore gratis q. q. Maronites ; maison fondée il y a environ 38 ans par M. Ximenès. Les revenus étaient de 1500 Livres. Ils ont été saisis avec ceux de nos maisons qui montaient à 30 mille livres, lors de notre expulsion de France. Il n'y a dans cette maison qu'un seul prêtre, qui en est le directeur, Louis de Phengui, de la Prov. de Paris.

D. — *La Mission possède une maison et 2 magasins dans le Khan de Seyde*. Il n'y a là actuellement aucun Jésuite. Les magasins rendent 40 piastres, quand ils peuvent être loués.

Conclusion du P. Desorgues : (cette conclusion embrasse l'état de la maison de Tripoli, etc. exposé ci-dessous).

La Mission de Syrie S. J. est composée de 24 religieux : 15 prêtres, 9 FF. coadjuteurs, distribués dans 6 maisons. Le revenu actuel de ces 6 maisons ne monte en tout qu'à 380 piastres, c.-à-d. un peu moins de 16 piastres pour chacun. C'est jusqu'à ce point de misère que Dieu a permis que nous soyons réduits depuis 1762.

Fait à Alep, le 17 oct. 1773. Désorgues sup. général.

E. — *Etat de la maison des Jésuites de Tripoli de Syrie*, dont dépend celle d'Antoura, etc. Etat dressé en grande partie par le P. Royde sous le contrôle du consul français de Tripoli, Chaillou ; 26 oct. 1773, fol. 329.

La maison pourrait loger jusqu'à 6 religieux, qui y seraient fort à l'étroit. Lors de la suppression des pensions, les PP. pour soulager les autres maisons, ont loué une partie de leur maison à des chrétiens du pays ; ce qui leur a fait un revenu de 55 piastres par an.

Au-dessous des chambres des PP. sont des magasins, loués depuis q. q. années au consul d'Angleterre, qui a sa maison attenante à celle de ces religieux, et qui paye 44 piastres par an pour le loyer de ces magasins. Dans un de ces magasins, il y a q. q. puits à huile et dans un autre des jarres pour l'huile, dont la location est d'environ 80 piastres.

Suit l'inventaire d'une maison achetée par les PP. qui leur produit 49 piastres par an.

F. — Les Pères (de Tripoli) ont à Zgorta une maison et une chapelle dédiée à S[t] Joseph (don d'un archevêque devenu Jésuite à Rome) à charge pour les Jés. de Tripoli de venir faire, de temps en temps, une mission dans ce village composé de près de 1000 hab., et d'y tenir une école, etc.

En 1743, les habitants d'Ehden (ce sont ceux de Zgorta qui se transportent là l'été) d'accord avec Mgr Gabriel Douaihi, cédèrent aux Jésuites une ancienne et assez belle église, dédiée à S. Georges, aux mêmes conditions à peu près que le bénéfice de S. Joseph de Zgorta. Les PP. ayant reçu du curé, ancien administrateur de l'église S. Georges, 400 piastres, aux quelles ils ajoutaient une bonne somme, firent bâtir près de l'église un ermitage pour 4 ou 5 religieux.

Outre l'archev. d'Ehden, les 10 au 12 prêtres de la localité venaient célébrer dans l'église S[t] Georges, à laquelle q. q. biens sont annexés.

Voici les charges avec les dépenses faites cette année pour les dits biens.

pour miri ou droit du Gr. Seigneur,	86 piastres par an.
pour le maître d'école,	36
pour travailler aux soies et faire les huiles,	14,21
pour l'entretien de l'église de S. Georges,	25
donné en aumônes,	17,5
pour labourages de terres, culture de oliviers,	30
pour l'entretien d'un missionn. et de son domestique, durant 4 mois,	36
pour un présent fait au chek du dit lieu,	3,10
piastres	247,8

F. — ..... La maison des Jésuites d'*Antoura* leur appartient. Mais elle n'a d'autres fonds qu'un jardin potager et un autre planté de mûriers,

tous les deux attenant à la maison ; le dernier produisant au plus de 50 à 60 piastres. La maison d'Antoura comptait 3 prêtres et 2 frères ; ceux-ci étant médecins, leur art procure q. q. chose à la maison ; et depuis les malheurs de la Cie, on vivait partiellement à Antoura, comme ailleurs, des aumônes des fidèles. Avant la saisie des fonds des Missions de la Société de Jésus en Syrie, on recevait pour chaque missionnaire 500 livres de pension. On pouvait se passer alors du secours des frères médecins et des aumônes des fidèles.

Les Jésuites ont aussi à *Antoura une école* pour l'éducation des enfants maronites et autres orientaux, bâtie par le feu P. Nacchi, jésuite maronite. Ce Père avait placé à Paris tous les fonds de cette fondation qui produisait un revenu d'environ 700 piastres par an. Depuis la saisie de ces fonds, les Jésuites se voient obligés malgré eux à congédier la plupart des enfants, ne pouvant plus fournir à leur subsistance ou à celle des maîtres et directeurs de la bonne œuvre du P. Nacchi, qui avait reçu les fonds de quelques personnes charitables d'Allemagne et d'Italie et même de quelques maronites.

G. — Les Jésuites de Tripoli sont au nombre de cinq :

Le P. Royde, de Franche Comté, âgé de 60 ans, supérieur.
Le P. Portois, de Tournée » 50 »
Le Fr. Brège, de Lorraine » 80 » hors de service.
Le Fr. Robba, Piémontais, médecin » 50 » infirme.
Le Fr. Clocher, de Cambrai, pourvoyeur et cuisinier, 35 ans.

Les Jésuites d'Antoura sont au nombre de 4 :

Le P. Charles Périgord, de la Prov. d'Aquitaine a fait profession à Antoura, 25 mars 1751.
Le P. Et. Phil. Cuénot, de la Prov. de Lyon ; a fait profession à Tripoli, 2 fév. 1752.
Le Fr. Louis Teixier, de la Prov. de Lyon, a fait ses derniers vœux à Seyde, 15 août 1740.
Le Fr. Paul Gibelli, de la Prov. Romaine.
Le P. Louis de Phengui, de la Prov. de Paris, a fait profession à Gènes, 15 août 1765.

Tous ces religieux, soit ici, soit à Antoura, mènent une conduite aussi édifiante qu'exempte de reproches ; ils ne donnent aucun embarras ni peines aux consuls de France ; ils sont estimés par le pays ; ils sont habillés à l'orientale à l'instar des Chrétiens du pays. Les ornements de leurs églises sont aussi modestes que propres.

Je ne leur connais d'autre argenterie que les vases sacrés. Les meubles de leur maison à Tripoli sont fort simples. S'il était question de vendre les immeubles vendables, ainsi que les meubles des maisons des Jésuites de Syrie, on n'en tirerait pas je pense, de quoi fournir à leur passage, à leur habillement à la française et à leur donner de quoi se rendre dans leur patrie... J'ajouterai qu'il serait assez difficile de remplacer ces missionnaires... Fait à Tripoli de Syrie, 26 oct. 1773 par nous consul de France.

Pour copie conforme, Chaillau.

75. Lettre de M. Deperdriau a de Boynes.

Alep, 11 juin 1774.

(Corresp. Consul. Alep et Alexandrette)

Sommaire : A. — Le P. Franciscain délégué par le Rév. Custode de Terre Sainte vient signifier aux Jésuites d'Alep le Bref qui dissout leur Société. B. — Le consul représente que les circonstances ne leur permettent pas d'abandonner leur résidence et de vivre dispersés. C. — Leurs pouvoirs d'administrer les Sacrements sont suspendus.

A. — Le R. P. Maxime, chargé par le Révérendissime de Terre Sainte de signifier à nos Ex-Jésuites la bulle qui supprime leur Ordre, arriva ici au commencement de mars. Le 24, suivant que nous en convinmes, je fis assembler dans la maison consulaire ces Religieux. Le commissaire s'y rendit. En présence de trois Pères de T. S., de deux Pères Capucins, de moi, du Sieur Luc Frontou, il exhiba ses ordres pour remplir cette commission. Il lut la Bulle du St Père, etc. Ensuite, il demanda s'ils s'y conformaient et reconnaissaient le Révérendissime pour leur Ordinaire. Ils répondirent affirmativement, oui. Il leur dit qu'il fallait qu'ils se séparassent, que chacun d'eux demeurât dans une maison étrangère et y prît ses repas, qu'ils eussent à lui remettre leur maison et effets.

B. — A la 1re de ces propositions, je répliquai au P. Maxime que la maison que les Ex-Jésuites habitaient ne leur appartenait pas, que le bail depuis un longtemps, en était au nom des consuls de France, qu'en qualité d'aumôniers de la chapelle consulaire, ces missionnaires ne pouvaient en déloger ni manger en particulier

sans causer un scandale, même des avanies qui tendraient à compromettre la Religion : cette ville n'offrant pas comme celles d'Europe des commodités propres à ce genre de vie. A l'égard de leurs effets dont il demandait de se saisir, je lui répondis que mon Souverain étant le seul qui eût le droit d'en disposer, en ma qualité de consul de France et des ordres que j'ai reçus de M. de St-Priest, je m'opposais à une pareille démarche. Le P. Maxime parut se rendre à ces raisons sans s'en formaliser.

C. — Les Ex-Jésuites lui ayant demandé s'il pouvait leur donner les pouvoirs de continuer leurs fonctions, il leur dit affirmativement : je n'en ay aucuns. Sur ce sujet, adressez-vous à Jérusalem. Alors ils lui répliquèrent : Nous allons nous soustraire à celles qui concernent les Latins, jusqu'à ce que le Révérendissime nous autorise à les continuer. Mais nous ferons usage pour les catholiques des autres rites des pouvoirs qui nous sont donnés par leurs Patriarches et Evêques. Sur cet exposé, le P. Maxime leur dit purement et simplement : Mon opinion est que vous ne pouvez vous servir de pareils pouvoirs. Je les considère comme illégales (illégaux). Après quelques entretiens, chacun se sépara.

Sur ce refus du P. Maxime d'octroyer aux Ex-Jésuites les pouvoirs de continuer leur mission, ils (se) sont adressés au directoire de Jérusalem. En conséquence, celui qui représente le Révérendissime, passé depuis quelques mois à Rome, avait, sous diverses conditions à qui les Ex-Jésuites se soumettaient, autorisé ce commissaire de les leur concéder. Mais par des motifs qui paraissent moins fondés que caractérisant l'empressement qu'ont les Religieux de la T. S. de voir ces ecclésiastiques expulsés du Levant, ce commissaire leur en ayant fait un second refus, ils viennent derechef d'en faire la demande à Jérusalem. Y sera-t-elle prise en considération ? C'est ce dont je doute.

76. M. Deperdriau a M. de Sartine, min. de la Marine.

Alep, 19 mai 1775.

Sommaire : La S. Congrégation a chargé le P. Vicaire des Carmes de transmettre aux Ex-Jésuites les pouvoirs d'administrer les Sacrements. Deux ex-religieux demeurés à Alep ; deux autres partis pour la France.

Cy-renfermées, les lettres de la Sacrée Propagande au P. Vicaire de l'hospice des Carmes déchaussés en cette ville ainsi qu'à chacun des Ex-Jésuites, vous donneront, Mgr, connaissance des pouvoirs rendus à ces Ecclésiastiques ; ils ne les reçurent que le 5 du passé, quoiqu'ils soient dattés d'Août 1774. La précaution prise par ce tribunal, de les adresser au Vicaire par préférence au Gardien de la Terre Sainte, semble annoncer son mécontentement de la conduite tenue par le Père Maxime, délégué du Révérendissime de Jérusalem pour intimer à ces Ex-Jésuites la bulle supprimant leur Société. Mon n. 2, ainsi que les pièces y citées en est le détail, comme des avantages qu'a retirés la religion de leur zèle apostolique, mais zèle qui sera sans cesse contrarié, si ces ecclésiastiques ne sont soustraits à la juridiction des PP. de la Terre Sainte (1). Les Abbés Simiot et Ortholès sont les seuls restants ici. MM. Desorgues et Gossart étant partis pour la France en Juillet et Avril derniers avec intention de revenir reprendre leur fonction, si la Cour l'a pour agréable et leur fait la grâce de statuer sur leur subsistance.

---

(1) Plusieurs de nos documents témoignent des conflits assez fréquents, surgis entre Ordres religieux également zélés, mais qui ne s'entendaient pas toujours sur les moyens de glorifier Dieu et de sauver les âmes. Est-il besoin d'ajouter que ces regrettables démêlés provenaient de circonstances et d'un état de choses qui appartiennent à l'histoire du passé ? ils ont fait place à une vraie fraternité entre les divers Ordres religieux adonnés à la nouvelle Mission de Syrie.

77. Lettre de G. M. Cardin. Castelli, Préfet de la Propagande, au P. Stanislas de S. Charles, Vic. des Carmes déchaussés d'Alep (dei Tereziani). Lett. Bref joint a la lettre du consul Deperdriau a de Boynes.

Rome 13 août 1774.

(Corresp. consul. Alep et Alexandrette)

Sommaire : La S. Congr. espère que le Vicaire des Carmes s'acquittera avec suavité de la commission confiée à l'égard des Ex-Jésuites. Leur manière d'interpréter le Bref lu par le commisssaire de Terre Sainte a causé de la surprise. B. — S'ils se conforment parfaitement aux clauses du Bref, le Vicaire leur rendra les pouvoirs, communs à tous les missionnaires. C.— Ils pourront habiter ensemble, sans lien religieux. Par un précepte strict le silence leur est imposé sur le Bref de suppression.

Reverendo Padre,

Aurà la P[a]. V[a]. co' propri occhi veduto ciò che è occorso in Aleppo all' occasione della esecuzione data dal P[re] Massimo di Merlino, min. Oss[te] al Breve di soppressione della Compagnia. Questo religioso ha già compita la sua incombenza ; onde dovendosi ora dar sistema agli Ex-Gesuiti, si è creduto per non metterlo di bel nuovo in compromesso, di appoggiare alla P. V[a] questa incombenza, sulla speranza, che ella vi si presterà con tal saviezza e carità, che abbiano le cose tutte a tornare in vantaggio delle anime, e in edificazione del prossimo, che è ciò che qui ardentemente si brama. Ricevuta per tanto chi ella aura la presente e ponderatene maturamente le circostanze, si richerà dal Sigr Console di Francia per fargli confidenza dell' incarrico che le viene appoggiato ; e quindi senza strepito convocati avanti di se, dove meglio ella crederà, gli Ex-Gesuiti tutti di costa Missione, ciòè i sig[i] Desorgues, Jossart (Gossart), Simiot, Ortholès e altri se ve ne sono, farà ad essi tenere le annesse lettere a sigillo aperto, le quali sono di partecepazione di questa sua incombenza e poscia gli manifesterà la sorpresa del S. Padrė nella condotta tenuta col P. Massimo, tanto sul punto di

confessare dopo l'intimatagli sospensione, che sull' altro di credersi, non ostante il divieto, abilitati a poter lo fare almeno per gli Orientali colle facoltà de' vescovi delle respettive nazioni; e come questo contegno poteva obligare Sua Santità a passi ulteriori.

B. — Ciò non ostante, volendo il S. Padre dare luogo agli impulsi di sua particular clemenza, ha ordinato che V. Ptà esplori le intenzioni di Sud[i] individui, e quando le trovi coerenti al Breve, con riconocersi ciascuno di essi ridotto allo stato di Prete secolare, e soggetto al P. Guardiano di Gerusalemme, come a proprio Ordinario Superiore, di che Ella prenderà valido documento in iscritto, condonando Sua Santità tutto il passato e valutando per pena condegna la sospensione fin qui avuta, concede alla Pa Va ampia facoltà di restituirli agl' impieghi di confessare, predicare, catechizare, communi a tutti gli altri missionarii, ma non già a que' che erano peculiari della soppressa Compagnia.

C. — Quanto alla coabitazione, il S. Padre non ha difficoltà di accordarla ogni qualvolta questa sia in forma di mero convitto, così che niuno vi faccia da Superiore, niuno vi si accresca, e niuno per fine in caso di morte, o mancanza subentri a occuparne il luogo. Anche di queste condizioni richieste da Sua Stà dovrà la P. Va riceverne dagli individui Sud[i] formale dichiarazione in iscritto. Questa nella sostanza sono le providenze pontificie le quali mirando al buon servizio delle anime Ella ben vede quanto conveniente cosa sia il mandarle esattamente ad effetto, su di che si riposa nella saviezza della P. V. Dell' operato poi Ella dara esatto ragguaglio a questa S. Congregne di Propaganda e ne tenga pure informato il P. Guardiano di Gerusalemme al quale contemporamte si scrive di questa speciale commissione. Del rimanente Ella dal canto suo non lasci d'insinuare ad ogni in contra il silenzio voluto dal S. Padre sotto grave precetti di obbedienza sopra la Soppressione della Compagina, e l'altro silenzio intimato sotto scomunica sopra gl'individui della medesima Compagnia, come piu ampiamente si legge nel Breve alla pag. XV mandamus insuper, del quale a questo oggetto le si annette copia per fine in attenzione del risultato che si desidera, espera corrispondente alle mature providenze di Sua Stà, alle sue orazioni me raccomando. G. M. Card. Castelli Pfto. — Stef. Borgia seg.

78. LETTRE CIRCULAIRE DU CARD. CASTELLI AUX CY-DEVANT JÉSUITES D'ALEP.

13 août 1774 (Même provenance).

Sommaire : Même contenu, en abrégé, que la lettre précédente.

Rdo Sigre.

Ha inteso Sua Stà con rincrescimento l'accaduto in Aleppo all' occasione della esecuzione data al Breve di soppressione della Compagnia specialmente per il contegno tenuto da V. S. Poteva il S. Padre in vista di questa irregolar condotta applicarsi a espedienti piu forti; ma dando luogo agli impulsi del benigno suo cuore, ha deliberato di ricomporre le cose per modo che il servizio dell' anime non ne soffra nocumento, e insieme gl'individui del soppresso istituto eccitati dagli atti di sua clemenza si rendano vie più utili a cotesta Missione. El P. Stanislao di S. Carlo, vicario de' Teresiani, rimane di ciò incaricato, onde dal medo V. S. verrà informata delle condizioni volute da Sua Santità, alle quali ella prestandosi, avrà largo campo di godere il frutto della pontificia Beneficenza. — Si tanto debbo prevenir la, mentre le auguro ogni più vero bene.

Cardin. Castelli Pfto.

Steph. Borgia segrio.

79. Lettre de Gabriel Desorgues, prêtre, cy-devant Jésuite, a Mgr de la Tour.

Aix, 7 mars 1775.

(Aff. Etrang. Aff. relig. et Missions du Levant, carton 7)

Sommaire : A. — L'ex-Père D. expose ses longs services de missionnaire. N'ayant plus les pouvoirs d'administrer les Sacrements, il est revenu en France. B. — Sa demande d'une pension a paru juste, mais elle regarde le Département de la marine, non la commission des collèges ; rappel de ses travaux et de son extrême pénurie.

Mgr.

Gabriel Desorgues, cy-devant Jésuite, profès de la Province de Lyon, originaire du lieu de Volx en Provence, diocèse de Sisteron, âgé de soixante ans, a l'honneur de représenter à Votre Grandeur qu'il fut envoyé par ses supérieurs dans les Missions de Sirie, sur la fin de l'année 1747 ; où il a resté pendant 27 ans, sous la protection de la France, deux à Tripoli et 25 à Alep, savoir pendant douze ans en qualité de simple missionnaire, neuf comme supérieur de l'hospice que la Cie y possédait et quatre en qualité de supérieur général des Missions de Sirie et d'Egypte ; et que c'est en cet état que le Bref de Notre St Père le Pape du mois de Juillet 1773, qui dissout la Société des cy-devant Jésuites, lui fut publié ainsi qu'à ses compagnons, dans le mois de mars 1774, avec déclaration de la part du commissaire qui procéda à la susdite publication, qu'ils eussent désormais à s'abstenir de leurs fonctions ; ce qui engagea l'exposant sur le refus réitéré qui lui fut fait de leur continuer leurs pouvoirs, et pour donner des marques de sa plus profonde soumission au St Siége, de quitter la ville d'Alep le 16 juin dernier, après avoir rapporté du sieur Pedro de Perdriau, consul de France, une attestation en date du 14 juin 1774, contresignée par le Consulat, qui constate sa résidence dans les Missions de Sirie et de la dite ville d'Alep pendant vingt-sept ans consécutifs, et jusques au dit jour 16 juin dernier que l'exposant se rendit à Alexandrette pour s'embarquer sur le premier bâtiment qui en partirait, il ferait

voile pour Marseille, où il arriva le 23 septembre, pour aller aux infirmeries de la dite ville y faire la quarantaine prescritte par les ordonnances et règlements d'où il ne partit que sur la fin d'octobre suivant.

B. — Le suppliant ne fut pas plus tôt sorti des infirmeries qu'il eut l'honneur de s'adresser à M. de Marville, Directeur général des Economats, pour en obtenir les secours nécessaires à sa situation, et le supplier de le faire participer aux grâces de Sa Majesté et luy obtenir une pension proportionnée à ses besoins et à ses services, pour pourvoir à son entretien et à sa subsistance. Il lui fit passer en même temps toutes les pièces et éclaircissements nécessaires ; mais ce magistrat vient de l'informer, par sa lettre du 23 janvier dernier, qu'ayant remis toutes les pièces à M. de Reverseaux maître des Requettes, Rapporteur de la Commission des Collèges, il avait en conséquence rendu compte à cette Commission de sa demande, qu'on y avait unanimement pensé qu'elle était juste, qu'il était dans le cas de jouir des grâces que le Roy avait bien voulu faire à ses confrères profès de quatre vœux ou qui avaient acquis dans la Société, avant sa destruction, l'âge de trente trois ans ; mais qu'ayant été employé dans les Echelles du Levant, ce n'était point à la Commission des Collèges qu'il devait avoir recours ; mais à vous, Monseigneur, qui le feriez comprendre, ainsi que ceux qui avaient servi dans les colonies, dans les Etats que vous faisiez arretter sur les fonds de votre département.

Dans ces circonstances, n'ayant aucune sorte de revenu et privé de tous secours, je m'empresse, Monseigneur, de réclamer les bontés de Votre Grandeur, et de la supplier de vouloir bien me faire comprendre dans les Etats que vous faites arretter sur les fonds de votre département pour une somme annuelle proportionnée à mes besoins qui ne sauraient être plus instants, et telle que votre équité ne manquera pas de vous suggérer (1).

(1) Malgré les pressantes recommandations des ambassadeurs et les instances de quelques consuls, tous les ex-Jésuites n'obtinrent pas les secours nécessaires. Les secours n'étaient accordés qu'aux ex-Jésuites qui avaient 33 ans au moment de la suppression de leur Ordre, et qui étaient dépourvus de tout autre moyen d'existence (Réponse de Marville à de Ver-

J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien, dans la fixation que vous en ferez avoir égard à mes infirmités, à ce qu'ayant passé 27 ans dans les Missions de Syrie parmi les infidèles et les Arabes, je ne me vois plus propre à rien entreprendre qui puisse me procurer le moindre revenu, comme aussy aux services que j'ay pu rendre pendant vingt-cinq ans que j'ay desservi la Chapelle Royale du Consulat d'Alep, pendant lesquels je n'ay rien négligé pour me rendre utile à la nation française, qui se trouve sur cette ville.

Comme M. de Marville ne m'a point renvoyé les pièces que j'avais eu l'honneur de lui faire passer, et notamment mon extrait baptistaire qui est du 25 may 1715, que je lui avais adressé bien et dûment légalisé par le lieutenant du ressort de Forcalquier, je me borne en attendant que cet extrait baptismal puisse vous être remis, à joindre ici une copie de la lettre dont M. de Marville m'a honoré le 23 février dernier et du certificat qui me fut expédié par le consul de France à Alep, le 14 juin 1774, avant veille de mon départ, et à assurer Votre Grandeur que je ne cesserai d'adresser

gennes (min.) 15 mai 1776. (Turquie, corresp. diplom. t. 162, fol. 118).

Jusqu'à l'âge de 60 ans, les prêtres recevaient une pension de 400 fr., les Frères de 300 fr.. A 60 ans, les prêtres avaient une pension de 450 fr. ; à 70 ans, de 500 fr. ; à 80 ans, de 600 fr. (fol. 119 ; année 1776, fol. 131, 134). Le Père Antoine Desprez, de Metz, âgé de 75 ans, très chaudement recommandé par Peyssonnel, Consul de Smyrne, « pour toutes les vertus de son Etat qu'il possède à un degré eminent », (lettre du 15 oct. 1775) paraît avoir obtenu du Ministre la pension demandée. Il en est de même des ex-Jésuites Maurice Gaudinot et Jean Joseph le Marchand, dont de Vergennes louait « le zèle et la bonne conduite » (14 mai 1776, fol. 117), de l'ex-frère coadjuteur J. B. Delpech, de Toulouse (Lettre de Vergennes à Delpech, 21 mai 1777, t. 163, f. 154 ; lettre de Marville à de Vergennes, 1 nov. 1777, f. 317). L'ex-Père Robert Guérin, de Chatillon sur Loing, envoie au ministre de Vergennes ses remerciements pour son efficace intervention en sa faveur (21 mai 1778 ; t. 164, fol. 157). L'ex-frère coadjuteur, Joseph Gourgues, dispensé de ses vœux et établi à Alep comme « médecin réunissant à ses talents la conduite la plus exemplaire », obtint du ministre de Sartine la permission de se marier ; il épousa une Arménienne. Deperdriau au Ministre ; Lettres du 26 oct. 1774 et du 18 mars 1775.

des vœux au ciel pour sa conservation (1).

---

(1) En marge de cette lettre se trouve l'indication S. R ; c'est-à-dire que la requête est restée sans réponse. Le 24 mars, l'ancien Jésuite renouvela sa demande sans plus de résultat. Enfin dans une lettre du 16 juin 1775, après avoir rappelé les deux suppliques du 7 et du 24 mars, il ajoutait : « Je puis assurer V. Grandeur que, me voyant dans l'impossibilité de me procurer le moindre secours tant par mon âge que par les infirmités contractées dans une Mission pénible, je détrempe tous les jours de mes larmes le pain que j'ai attention de ne prendre qu'avec poids et mesure, par la raison que je me vois tout-à-fait hors d'état de me le procurer en plus grande abondance ».

Cette dernière lettre, comme les deux précédentes, porte en marge S. R. — *sans réponse.*

La justice et la reconnaissance nous font un devoir de rappeler que les ambassadeurs et les consuls de la France, en particulier celui d'Alep, avaient fait ce qui dépendait d'eux pour conserver les ex-Jésuites dans les Missions du Levant, et procurer aux invalides les ressources nécessaires à leur entretien.

A la date du 30 novembre 1774, l'Archevêque de Paris, après la saisie des biens destinés aux Missions des anciens Jésuites, écrivait au ministre : « Permettez-moi de réclamer vos bontés en faveur des Jésuites de la Mission d'Alep. La lettre de M. Deperdriau qui y est consul vous fera connaître la triste position où ils se trouvent, le besoin qu'ils ont de la protection du Roi pour pouvoir subsister et exercer comme ci-devant les fonctions du ministère pour les avantages de cette mission, qui perdrait infiniment, si la misère et les contradictions qu'éprouvent ces missionnaires les obligeaient de repasser en France ». Voir tome I, p. 137-140.

A la lettre du consul Deperdriau à l'archevêque de Paris était jointe une note de M. Arlot pour le même prélat. Alep, 12 sept. 1774 : « Malgré le fruit qu'a opéré ici le zèle des PP. Jésuites, ces anciens religieux sont dans la plus disgracieuse position ».

Des lettres postérieures de l'archevêque de Paris au ministre, août 1775, et 29 mars 1776, nous montrent que les secours jugés indispensables étaient encore différés. Enfin une nouvelle recommandation est adressée par de Vergennes à de Marville, au quel il envoie le mémoire de Desorgues (25 janv. 1778 ; t. 164, fol. 50). Le ministre répond que le sieur D. ayant été employé dans les Missions des Echelles du Levant, devait (comme ceux qui avaient été employés dans les colonies) être compris dans les états arrêtés par le ministère de la marine.

80. Extrait d'un Rapport officiel sur les Missions du Levant.

Article I. Missions des Jésuites remplacés par les prestres de St Lazare. 1783 ?

(Ministère des Colonies F[20]).

Etat de la Religion.

On compte aujourd'hui 700 Catholiques à Santorin ; 1350 à Naxie ; 1500 à Chio ; 3000 à Smyrne ; 300 à Salonique et au moins 20.000 à Constantinople. Santorin, Naxie, Sira, Tiné, Chio, ont des évêques titulaires. Il y en a quatre du rite arménien à Constantinople, avec un archevêque in partibus du rit latin. Le clergé de Santorin est composé d'une trentaine d'ecclésiastiques Levantins ; celui de Naxie d'une vingtaine ; mais à peine y en trouve-t-on un en état de prêcher, ce qui démontre encore la nécessité du séminaire projeté.

Les trois autres Isles sont un peu moins mal partagées. Il y a également, en Syrie et en Egypte, une quantité de prêtres et de religieux, mais presque tous d'une semblable incapacité...

VIII

81. Le roy a M. de Nointel.

S[t] Germain, 27 janvier 1674.

(Archiv. Aff. Etr. Constantinople T. V (12) f. 5)

Sommaire : Le roi félicite son ambassadeur du renouvellement des Capitulations en faveur de la religion et du commerce. Témoignage de la Foi des Grecs au mystère eucharistique.

Monsieur de Nointel,

J'ay reçu par M[r] de la Croix, votre secrétaire, avec vostre lettre du 21 de septembre les Capitulations que vous avez renouvelées en mon nom avec le Grand Seigneur ; et après en avoir examiné tous les articles, J'ay eu fort agréable le service important que vous m'avez rendu dans cette affaire. J'y ai esté particulièrement satisfait du soin que vous avez pris d'establir encore plus fortement la protection que J'ay donnée de tout temps à la Religion dans les terres du Grand Seigneur. Et Je ne l'ay pas moins esté des avantages et de la liberté que vous avez procurée à mes sujets dans le commerce. Je ne doute pas qu'ils n'en tirent beaucoup d'utilité à l'advenir, et je seray bien aise que vous continuiez par vos soins à les faire jouir encore plus favorablement des privilèges que vous leur avez fait confirmer par ce Traité. J'ay aussi fort agréé les escrits que vous m'avez envoiés touchant la créance de l'Eglise grecque. Et Je veux qu'ils demeurent dans ma Bibliothèque Royale comme témoignages authentiques pour prouver la vérité d'un des plus grands mistères de nostre Religion (1).

(1) Cf. Les *voyages du marquis de Nointel* par A. Vandal. Paris, 1900.

82. EXTRAIT DE LA LETTRE DU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DELACROIX, AU CITOYEN AUBERT DUBAYET, Ambassadeur de la Rép. Française auprès de la Porte.

Le 15 Ventose, an 5 (5 mars 1797).

(Aff. Etr. Turquie. Corresp. Polit. V. 195, p. 467-468)

Sommaire : Le Gouvernement du Directoire félicite son représentant de la protection accordée à la religion catholique dans tout le Levant.

Quant aux Eglises que vous avez fait rentrer dans notre propriété, je vous ai déjà marqué combien j'étais satisfait de vos démarches. Le zèle que vous apportez à protéger la religion ne peut que mériter de la considération, même auprès des Musulmans. Cet objet devient très important dans ce moment-ci. Etendez à cet égard notre protectorat le plus que vous pourrez, avec des droits légitimes. Recouvrez toute notre influence si elle avait souffert quelque diminution, soit dans la Capitale, soit dans les îles, soit en Asie.

83. CIRCULAIRE (1) : LE GÉNÉRAL BRUNE, Conseiller d'Etat, Ambassadeur de la République française près la Sublime Porte ; aux citoyens commissaires et sous-commissaires des Relations commerciales dans le Levant.

Péra les Constantinople, ce 12 Ventose, an 11 (2 mars 1803).

(Archives du consulat général de Beyrouth).

Sommaire : Le Gouvernement de la République veut, comme les gouvernements antérieurs de la France, protéger toutes les Eglises catholiques, dans tout le Levant.

Citoyens, le Gouvernement vous recommande d'employer tous vos soins les plus assidus à protéger la Religion catholique dans

---

(1) Au moment où nous faisions paraître cette pièce, nous avons constaté qu'elle avait été déjà publiée par M. René Ristelhueber, consul de France, dans son intéressant ouvrage : *Traditions françaises au Liban*. Paris, 1918.

vos échelles. Ce droit de protection suprême est, depuis plus d'un siècle, dévolu à la France, qui ne peut l'abandonner sans nuire à ses plus chers intérêts. Elle y trouve le double avantage de pouvoir exercer son humanité envers les opprimés de toutes les nations et d'agrandir la famille des Français dans ces contrées lointaines où elle a fondé ses relations de commerce les plus importantes.

D'après ces considérations, mon premier soin en arrivant à Constantinople a été d'y reprendre solennellement la protection de toutes les Eglises catholiques. Je me suis fait une règle d'assister tous les dimanches aux cérémonies religieuses, aussi bien qu'aux *Te Deum* qui ont été chantés pour célébrer le retour de la protection française dans les quatre églises de Péra et de Galata. L'exemple que je donne ici doit être suivi dans tout le Levant et je connais trop votre zèle éclairé pour n'être pas assuré que vous concourrez de tout votre pouvoir à l'accomplissement de la volonté du Gouvernement. Je vous invite donc à me rendre compte exactement des mesures que vous aurez prises pour replacer sous la protection française les institutions de Religion catholique dans l'étendue de votre commissariat.

IX

Scrisorea Patriarchului de Antiochia catra Imperatul Carol V cerênd ajutor contra Turcilor (1).

84. Lettre du patriarche catholique d'Antioche a l'Empereur Charles-Quint,

pour lui demander assistance contre les Turcs. 25 mars 1527.

XXXV (Din Archiva ces. reg. din Viena)

Sommaire : Appel à l'empereur Charles V. Le patriarche, les évêques et le peuple maronite se soumettent à son autorité. L'arrivée en Syrie d'un Charles allemand a été annoncée depuis plusieurs siècles (?). L'envoyé patriarcal le renseignera sur les ressources des Turcs. Pour empêcher de transformer sa résidence en mosquée, le patriarche a dû livrer aux Turcs tous les vases et les ornements de son église. Les Maronites emploient toutes leurs ressources à préparer des vivres et des armes.

Jesus Christus

Petrus Episcopus servus servorum Dei, patriarcha Antiochenus, salutem et apostolicam benedictionem. Mando ad tuam Cæsaream Majestatem, frater charissime, tot benedictiones quot sunt conchæ

(1) Nous ignorons si cette lettre est restée inédite. En tout cas, elle est très peu connue, malgré son importance. C'est pourquoi nous la publions. Dans le premier tiers du XVI° siècle, les relations des Maronites avec la France ne pouvaient être ce qu'elles furent dans les âges suivants. L'étroite union morale qui devait suivre et aboutir à l'autonomie du Liban, sous l'égide de la France, n'existait pas. Le roi de France, François I venait d'être battu et fait prisonnier par Charles-Quint à Pavie (1525). Un rapprochement avait lieu entre la France et la Turquie contre l'empereur. Le Grand Seigneur n'était pas loin d'atteindre à l'apogée de sa puissance. Le Sultan Soleïman, ou plutôt son ministre Ibrahim, un Grec d'origine, avait conquis Belgrade, Rhodes, triomphé des Hongrois à Mohacz. Les Ottomans avaient mis à feu et à sang les régions envahies. D'autre part, tandisque Charles V luttait contre les Turcs, des soulèvements éclataient en Cilicie ; et les Syriens ainsi que les montagnards du Liban, déjà révoltés en 1520-1521, puis soumis et maltraités, aspiraient de nouveau à secouer un joug écrasant. Nul protecteur n'apparaissait encore à l'horizon, sauf l'empereur Charles. Voir de Hammer, *Hist. de l'empire ottoman*, Livres XXV, XXVI, XXVII., traduction de Heller.

in littore maris. Sciat tua Cæs. Majestas, mi Carole amande, quod in diebus elapsis duos nuntios sive ambasciatores tibi misi quorum nomina sunt hæc, Petrus Cavalarius, et Iohannes Archidiaconus de meo Castro de quibus aliquod responsum non habui, neque eos amplius vidimus. Tandem motus pietate et zelo Christianæ religionis mitto tibi Archiepiscopum Antonium Remolia Damascenum, ut admoneat tuam Ces. Maiestatem ut veniat cum 400 velis et 50.000 armigeris cum suis sclopetis et cum mille equestribus, quia usque nunc sunt quattuor anni, quod nos Christiani omnes clamamus desyderantes tuam Ces. Maiestatem. Et etiam habemus 50000 hominum cum arcubus ad defensionem Christianæ religionis. Sciat etiam tua Ces. Maiestas quia sunt octoginta Cives Nobiles qui fecerunt pactum et juraverunt super sacrum corpus Christi unanimiter omnes se esse unanimes ad serviendum tuæ Ces. M^ti^ et sub pedibus tuis. Et si tua Ces. M^tas^ ad consequendam istam victoriam contra Turchos non venerit, certe, certe, venient forsitan cras Turchi ad accipiendum sanctum sepulchrum, quia anno præterito acceperunt montem Syon ubi apostoli fecerunt cænam Domini ; et fecerunt ibi moscheam (1). Nos autem omnes fecimus planctum magnum et jeiunium quadraginta dierum. Insuper acceperunt multa loca sancta, tandem Hungariam acceperunt, fratribus et religiosis mala inenarrabilia inferentes, et sic usque hodie faciunt, sicut diabolus quærens quem devoret. Nos vero Christiani continuo non cessamus deprecari Dominum, ut ipse manum adiutricem teneat super caput tuum, et super coronam capitis tuæ Ces. M^tis^ eam auxiliando, protegendo, et defendendo. Et sicut auxiliatus est Moysen prophetam contra Pharaonem Regem Aegypti, et Abraam contra quinque Reges, sic etiam Deus noster adiuvet tuam Ces. M^tem^ et exercitum eius contra Infideles. Et immittat tibi voluntatem firmam veniendi

(1) François I, roi de France, dans une lettre écrite en 1628 au sultan Soleïman, demandait la restitution aux chrétiens d'une église de Jérusalem transformée en mosquée. Le sultan répondait que nul édifice ayant porté le nom de mosquée ne pouvait être rendu au culte chrétien ; mais il ajoutait que partout ailleurs, les chrétiens, dans les édifices de leur culte, devaient jouir d'une liberté parfaite ; de Hammer, trad. Hellert, t. 5, p. 150-153, donne deux réponses de Soleïman à François I.

et præliandi contra eos quia tuum est illud dominium, quia in celo unus Deus et in terra unus Imperator. Etiam mitto tibi notabile memoriæ dignum, tuæque Ces. M[ti] iocundissimum, quod invenimus in libro quodam antiquissimo compilato anno Dominicæ Incarnationis 965, videlicet quod anno Dominicæ Incarnationis venturus sit Carolus Imperator natione alemanus, et quod ingressurus sit sanctam Civitatem cum magno gaudio, sicut Helena mater Constantini Imperatoris. Quod de tua Ces. M[te] intelligendum et per eam implendum esse nemo nostrum dubitat. Ergo venias nec paveas. Mittens enim ad tuam Ces. M[tem] Archiepiscopum meum Antonium supradictum commisi illi, ut per vias Turchiæ iter faciat ad videndum fortitudinem Turchiæ, quod et fecit, et ipse de omnibus hujus tuam Ces. M[tem] ad plenum informabit. Et post hæc dicet tuæ Ces. M[ti] quomodo anno præterito Turchus expugnavit Castrum meum sanctæ Mariæ volendo construere ibi Moscheam, quod ego ducatorum 15.000 redemi (1), et quia summam illam ducatorum non habebam necessitate compulsus omnes res dictæ Ecclesiæ dedi in manus Turchorum, et populus meus subvenire mihi non potuit, quia omnes suas facultates in frumentis et in armis bellicis pro tuo adventu expendit. Igitur rogo tuam Ces. M[tem] ut in aliquo me adiuves, et ut Regi Portugalliæ tuo parenti de hac re aliquid scribas, ut et ipse mihi subveniat. Bene valeat tua M[tas].

Ego Petrus Patriarcha Antiochenus (2) promitto tibi obedien-

---

(1) La résidence patriarcale était alors le couvent de Canoubin (Koinobion, cœnobium) dédié à la très Sainte Vierge. Ce monastère est situé un peu au-dessous des fameux cèdres du Liban, au-dessus et à l'ouest de Tripoli, sur le Nahr Qadicha. Voir t. I, p. 68, 69, etc.

(2) Ce patriarche était Moïse Accari, ou d'Accar, à l'est de Tripoli, élu le 9 décembre 1524, mort le 19 mars 1567. En 1527, probablement à l'occasion de ce message à Charles-Quint, le même patriarche envoya Antoine (Remolia), archevêque de Damas, vers le Pape Clément VII pour lui demander le Pallium. Pris par des Pirates, Antoine paya sa rançon et put terminer sa mission. Il obtint de plus un indult, en vertu duquel une indulgence plénière était accordée à tous ceux qui lui donneraient une aumône. Rescrit du 8 septembre 1528, dans Ed-Douhaihi, *Hist. des Maronites*, Imprimerie Catholique, Beyrouth 1890, p. 158. — En 1530, le patriarche Moïse envoya une autre lettre au Pape Clément VII, pour obtenir que le

tiam, ego et omnes nos unanimiter sub cura tua promittimus mori pro tua Ces. M[te] et omnes sub tua cura manu propria subscripsimus.

Ego Jacobus Archiepiscopus de Alep affirmo ut supra et confiteor quod ego et omnis populus meus sumus sub cura tua.

Ego Georgius Archiepiscopus de Emps (1) affirmo ut supra cum populo meo, quod ero sub cura tua.

Ego Cyriacus Archiepiscopus (2) affirmo ut supra cum populo meo quod ero sub cura tua.

Ego Iohannes Archiepiscopus affirmo ut supra cum populo meo, quod ero sub cura tua.

Ego Basilius Archiepiscopus affirmo ut supra cum populo meo quod ero sub tua cura.

Ego Antonius Remolia Archiepiscopus Damascenus affirmo ut supra cum populo meo quod ero sub curà tua.

M. D. X. X. die XXV Martij scriptum in Castro Sanctæ Mariæ de monte Libanij apud Tripolim Soriæ.

Cæsareæ Maiestati Carolo,
Imperatori Christianorum.

---

cardinal Santa Cruz fût nommé protecteur de la nation maronite. Le pape, dans une belle réponse, datée du 5 janvier, lui accorda l'objet de sa requête.

Le patriarche Pierre, qui s'appelait auparavant Moïse, avait succédé en 1524 à Chamoun ou Siméon, fils de Joseph, fils de Ibn Hassan ; Chamoun serait mort en 1524 à l'âge de 120 ans (!), si l'on en croit l'*Histoire des Maronites*. Il avait succédé en 1492 à Pierre Fils de Joseph, connu sous le nom de Ibn Hassan, et avait reçu le pallium du pape Léon X, en 1515.

(1) Emps désigne le siège archiépiscopal de Homs (l'ancienne Emèse) et Hama.

(2) Ce prélat est probablement le même que Cyriacus (Kiriacos) évêque d'Ehden, qui mourut en 1550. *Hist. des Maronites* déjà citée, p. 165.

Episcopii din Siria cer prin solul lor, Archiepiscopul din Damasc, ajutor de la Imperatul Carol V. si ii jura credinta.

85. Lettre des évêques de Syrie etc. a l'Empereur Charles V.

XXXVI (Din Archiva ces. reg. din Viena)

Sommaire: Les évêques etc., dans une lettre analogue à la précédente, demandent à Charles V l'envoi de 50000 soldats, de 1000 cavaliers, d'une flotte de 400 voiles, avec des armes. Il y a dans le pays 50000 hommes armés d'arcs et aguerris, prêts à combattre pour Sa Majesté, à leurs frais, par amour pour la religion chrétienne. Que l'empereur envoie aussi des bombardes et de la poudre etc., pour la défense des châteaux forts. Dans toute la Syrie, non seulement les Chrétiens, mais aussi les Maures (Arabes) appellent tous Charles à leur aide contre leurs oppresseurs Turcs et les Juifs, leurs auxiliaires. Les Maronites sont attachés à la foi catholique romaine depuis 933 ans. Il faut ménager les Maures du pays, au moins jusqu'à ce que toute la Syrie soit soumise à l'empereur.

Jhss Chss.

Nos tuæ Ces. M^ti^ Inclinati ac prostrati eiusque pedes amplexantes et deosculantes, mandamus tibi nostrum Ambasciatorem ex parte Reverendi Domini, D. Petri Patriarchæ Antiocheni, et ex parte nostra: videlicet Reverendum Dominum D. Antonium Remolie Archiepiscopum Damascenum, significantes et manifestantes tuæ Ces. M^ti^ quod diebus elapsis misimus ad te duos nuntios vel Ambasciatores, quorum unus Petrus Cavalarius, alter vero Ioannes Archidiaconus dicti Domini D. Petri Patriarchæ Antiocheni appellabatur, de quorum vel vita vel morte nunquam aliqua indicia

habuimus. Iam igitur tertio nuntium et Ambasciatorem tuæ Ces. Maiestati mittentes, mittimus tibi Reverendum Dominum D. Antonium Remoliæ Archiepiscopum Damascenum supradictum, ut tua Ces. Maiestas mittat nobis cum eo 50.000 Armigeros, cum sclopetis et archebusis et 1.000 milites equestres cum 400 velis per totum mensem Aprilem proxime futurum anni videlicet 1528, et ipsis applicatis tota Sorya tuæ M^{ti} subjicietur. Et nos habemus 50.000 homines cum arcubus suis preparatos promptos et expertos in armis ad dimicandum et præliandum pro tua Ces. Maiestate, nostris expensis, pro amore Christianæ religionis et amore Domini nostri Jesu Christi. Et etiam mittat nobis tua Maiestas bombardas cuiusque generis ad fortificandum Castella et terras una cum pulveribus quantum potest, quia in hijs nostris provintijs habemus loca opportuna ad faciendum pulverem, Quia per totam Soryam tam Morj quam Christiani oppressi de Turchis clamant, unanimiter postulantes tuam Ces. M^{tem}. Volumus tamen, veniente tua Ces. Maiestate, ut omnes Judei de Sorya expellantur, eo quod ipsi Turchos fortificant faciendo illis sclopeta et bombardas atque alia arma contra nos Soryanos. Volumus etiam, ut nullus alienæ Nationis a nostra tuæ Ces. Maiestati servire volens possit alicujus dignitatis uti Comitis et Equitis aurati seu prefecturarum gradus ascendere, quia Græci ut plurimum traditores et proditores reperiuntur.Sed nos 933 annis inter Infideles et Infidelibus subiecti, sub fide Catholica vitam ducentes secundum Romanam Ecclesiam, mandata eius nunquam præterivimus, sicut Græci et aliæ nationes faciunt, sed tua Ces. Maiestas mittat unum Viceregem et Çapitaneos qui sint de domo tuæ Ces. M^{tis} prout sibi videbitur, pro qua nos omnes parati et prompti sumus mori sub pede equi tuæ Ces. M^{tis} per sacramentum sanctum Internos Cives tangendo proprijs nostris manibus sacrum corpus Christi. Precamur autem et tuam Ces. M^{tem} ut veniens non depopuletur neque affligat Æthyopes sive Moros, qui adventum tuæ Ces. Maiestatis magno desiderio expectant, sicut et nos Christiani usque quo totam Soryam sub dominio non habueris, postquam vero in dominio totam Soryam habueris, sicut tuæ Ces. Maiestati videbitur, ita facies. Rogamus etiam tuam Ces. Maiestatem ut prelati et domini nostri spirituales non sint alienæ nationis a nostra, si possibile est, qui vivant sub obedientia Romanæ Eccle-

siæ atque vexillo tuæ Ces. Maiestatis. Et si dictus exercitus cum dicto Reverendo Domino D. Antonio Archiepiscopo Damasceno non posset venire, tua Ces. Maiestas faciat dictum Dominum Antonium Archiepiscopum Damascenum præcedere dictum exercitum per spatium duorum mensium cum vexillo tuæ Ces. Maiestatis, ut veniens dictus exercitus et applicans ad portum Tripoli Soriæ nos possimus erigere vexillum tuæ Ces. Maiestatis. Et sic tota Sorya tuæ Dominationi subiugabitur. Certe, Certe, Certe, Et Deus confirmabit. Quæ felix semper valeat.

Ego Iohannes Kiliarchio confiteor ut supra per sacramentum verum et paratus sum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Gaderus de Hassaron confiteor ut supra per sacramentum verum et paratus sum mori sub pede tuæ Ces. M^tis^ (1).

Ego Theodorus Archidiaconus Acura confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Joseph Acorj confiteor ut supra per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Mattheus Assaron confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Petrus Harchet confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Thebeus Antar confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Georgius Remoliæ confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Iohannes Sachet confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Joseph Hared confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^tis^.

Ego Bachus Paum confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces M^tis^.

---

(1) Hassaron, Acoura désignent deux grands villages du Liban, voisins d'Ehden et des Cèdres.

Ego Habdubeb Cadaito confiteor per sacramentum verum mori sub pede equi tuæ Ces. M^{tis}.

Et nos duodecim subscripti, cum consensu et sacramento omnium civium Christianorum totius Soriæ, has præsentes literas fieri fecimus et proprijs nostris manibus subscripsimus, anno Incarnationis Dominicæ M. D. XXVII. Die XXV. Martij. Scriptum in Castro Sanctæ Mariæ de monte Libanij apud Tripolim Soriæ.

CÆSAREÆ MAIESTATI CAROLO,
Imperatori Christianorum.

Table chronologique

des trois Fascicules

du Tome II des DOCUMENTS INÉDITS (1).

Année				Pages
1527	25 Mars	Le Patr. Maronite à Charles-Quint.	Arch. Imp. de V. *Lat.* Canoubin	616
»	»	Les év. de Syrie au même c. les Turcs.	» »	620
1527	24 Août	Le Patr. Chaldéen au Patr. de Goa.	Arch.S.J., *Ital.* Gozarte	432
1614		Relation de la Mission de 2 PP. S. J. remplie par l'ordre de Paul V auprès du Patr. Chaldéen Elie.	*Ital.*	436-458
		Nous l'avons fait précéder d'une étude sur le patriarcat chaldéen.		421-432
	1622-1634	MISSION DES PP. CAPUCINS EN SYRIE ET EN PERSE		458-472
			Introduction	458
1615		Lettre de l'Ambass. de Brèves au P. Coton sur quelques obstacles à l'établiss. des Miss.	Arch.S.J. *Fr.*	463.
1622	20 Juin	Le Roi recomm. le P. Pacif. à l'Amb.	Bibl. N. »	461
1624	10 Oct.	» » » à Césy, Amb.	» »	462
»	20 Nov.	» au même Amb.	» »	»
»	14 Déc.	L'Amb. au P. Joseph	» » Const.	464
1626	6 Déc.	Le P. Pacifique à l'Amb.	» » Alep	464
»	7 »	Le P. P. au même sur les Francisc.	» » »	465
»	15 »	Le même » Plaintes contre le cons.	» » »	466
1627	12 Déc.	Le P.J. de Vendosme Franciscain à l'Amb.	» » »	467
»		Le P. Gardien de T. S. à la Propag.	Aff. Etr. *Ital.* »	467
»		L'Amb. au P. Pacifique	Bibl. N. *Fr.* Const.	468
»	3 Mai	Le P. Pacif. au P. A. des Fossés	Aff. Etr. *Fr.* Alep	»
»	12 Juil.	L'Amb. au Roi	» » Const.	471
1634	7 Janv.	Le Roi au baile de Venise	» »	472
»	20 Avr.	Le Min. au consul de Saïda	» »	492
	1626-1636	MISSION S. J. A ALEP		473-536

(1) En dressant les deux tables qui suivent, nous avons suivi, dans les grandes lignes, la méthode adoptée par le P. G. Levenq, l'auteur des Tables du Tome I. On nous pardonnera la longueur de nos tables. Dans la première, nous avons visé à établir quelque concordance entre l'ordre chronologique et la nature des sujets exposés ; de là notre division des matières en groupes ou catégories. — Dans la seconde table, nous avons cherché à donner, autant que possible, quelques indications précises se rattachant aux divers noms, soit propres, soit communs, placés en vedette.

1626 22 Août Le P. Stella s.j. au P. Baltasar. Arch. s. j. *Lat.* Malte 473
1632 6 Sept. Le P. Maniglier au R.P. Vitelleschi Gén. s. j. » Alep 476
1633 28 Janv. Le même » » Mutius V. » » » 479
» 23 Sept. Marcheville Amb. au Ministre Aff. Etr. *Fr.* Const. 483
» 20 » Le P. Isaac d'Aultry s.j. au Général s.j. Arch. s.j. *Lat.* » 485
» 6 Nov. Le P. Maniglier au R. P. Général s.j. » » Alep 488
1634 4 Fév. Le même au Même » » » 490
» 26 Mars R. Contour marchand fr. au Général s.j. » *Ital.* » 494
» 24 Sept. Le P. Manigl. au R.P. Mutius V. G. s.j. » *Lat.* » »
» 5 Oct. » » » » » 496
» Le Roi à Lestrade consul d'Alep Aff. Etr. *Fr.* 499
» Extrait du Mém. de Marcheville au Min. » » 500
1635 20 Janv. Le P. Maniglier au R.P. Mut. Vitelleschi. Arch. s.j. *Lat.* Alep 503
1636 8 » » » » » » 508
» 23 Fév. Relation de J. Queyrot s.j. sur la Miss. d'Alep » *Ital.* » 512
» 8 Mars Le P. Man. au R. P. Vitelleschi Gén. s. j. » *Lat.* Alex. 533
» 8 Avril Le Patr. Maronite G. Amira au R.P. Gén. » *Ital.* Can. 534
» 26 Mai Viguier cons. d'Alep au C. de Chavigny. Aff. Etr. *Fr.* Mars. 536

1653-1683 Les Chrétiens et les Missions s. j. de la Syrie et du Levant d'après les relations des Missionnaires

1653 Le P. Poirresson s. j. au R. P. Royon, Provincial de France
Relation des Missions de Syrie Bibl. Nat. *Fr.* 187-226
1653-1655 » » par le même » » 227-254
1656-1657 » » » Arch. s.j. *Lat.* 254-299
1653 Eloge du P. Queyrot s. j. † à Damas » » 319
1659 Apostolat du P. A. de Rhodes s. j. en Perse *Fr.* 308-315
1659 11 Sept. Lettre du P. Al. de Rhodes Bibl. Nat. » Ispah. 315
1660 11 Nov. Lettre du P. A. Chezaud; mort du P. A. de R. Arch. s.j. » » 299-307
1662 » » au P. J. Besson » » » 316
1670 Le Fr. W. Bangen s. j. † à Damas Arch. s.j. » 322
» Le P. G. Rihelius † à Saïda » » 323
1683 Le P. M. Nau † à Paris » » 578

1657-1819 Les Missions des PP. Carmes en Syrie et surtout a Alep

1657 6 Fév. Eloge des Miss. Carmes par l'ex-consul Bonin. Arch. N. *Fr.* Paris 88
1658 12 Mars Le P. A. de l'Annonc. Relat. sur la Miss. des Carm. » » Alep 60-84
1661 Janv. Mgr de la Motte L. év. de Béryte, sur Alep » 84-85
1662 Fr. Pallu év. d'Héliopolis » » 85
1669-1889 Extraits du Diaire des Miss. Carmes. Arch. des C. *Ital.* Alep 1-69
1669-1681 Noms d'Orientaux convertis par les Carm. » *Fr.* » 86

1674-1803 Maronites de Chypre et d'Alep. Les Jeunes de Langues. Apostolat auprès des Arméniens et des Grecs. Cyrille Tanas et Sylvestre. Conflits et persécutions. Protectorat de la France.

1674 27 Janv. Le roi à Nointel ; Renouv. des Capitul. Af. Etr. *Fr.* St G. 613

1680-1682		Extraits du *Voy. au Levant* de Lebrun		» Paris	111
1686	26 Janv.	Girardin Amb. au P. Boisot s. j.	Bib. N.	» Const.	92
»	16 Fév.	Julien cons. de Fr. à Alep à l'Amb.	»	» Alep	93
»	17 »	Le P. Boisot s. j. à l'Amb.	»	» »	»
1686 ?		Relat. de Girardin Amb.	»	» Con.	95-97
1686	10 Mars	Girardin Amb. au P. Boisot s.j.	»	» »	97
»	2 Mai	Mémoire de Sauvan consul à Chypre	»	» Chypre	98
»	4 »	Sauvan consul de Chypre à l'Amb.	»	» »	99
»	5 Juin	Le P. Boisot s. j. »	»	» Alep	100
»	»	L'Amb. au sieur d'Ortières	»	» Const.	100
»	1 Juillet	Mémoires des Maron. de Chypre	»	»	101
»	15 »	Commandements obtenus par Girardin	»	»	109
»	17 »	Girardin Amb. au P. Deschamps s. j.	»	» Const.	102
»	19 »	» » Boisot s. j.	»	» »	103
»	22 Nov.	» à Julien consul à Alep	»	» »	103
»	23 »	» au P. Boisot s. j.	»	» »	105
1687	13 Fév.	» au Roi	Aff. Etr.	» »	»
»	5 Mars	» »	»	» »	»
»	10 Avril	Le Patr. Grec Athanase à l'Amb.	»	» Alep	106
»		Profession de foi du Patr. Athan.	»	» »	107
»	22 »	L'Amb. au Roi	»	» Const.	108
1688		Autres Command. obtenus par Girardin	»	» »	109
	1703-1725	LES JEUNES DE LANGUES.			
		Introduction : Institution et modifications			538
1703	14 Nov.	Le P. Fleuriau au Min. Indulg. plén.	Aff. Etr.	*Fr.* Paris	539
1704	7 Mai	Pontchartrain au P. Fleuriau s. j.	Arch. M.	» »	540
»	11 Juin	» »	»	» »	541
1705	12 Août	» »	»	» »	542
»	16 Sept.	» »	»	» »	»
»	9 Déc.	» au consul d'Alep	»	» »	543
1707	16 Mars	» à M. de Gastines	»	» »	544
»	3 Mai	Le P. Fleuriau à Pontch.	Aff. Etr.	» »	»
»	31 »	Lomaca, du collège Louis le Gr. au Min.	»	» »	545
»	5 Oct.	Pontchartrain au cons. de Saïda	Arch. M.	» »	546
»	17 »	Lomaca au Min.	Aff. Etr.	» »	546
1708	17 Sept.	» »	»	» Livourne	547
1710	13 Fév.	Le P. Fleuriau au Min.	»	» Paris	549
1713	21 Mars	» »	»	» »	551
1714	22 Avril	M. de Fontenu consul au Min.	»	» Smyrne	»
1724	1 Mai	Le P. de Bussy aux PP. de T.S.	Arch. s.j.	*Lat.* Damas	330
1725	7 »	Le P. Justiniani au Min.	Aff. Etr.	*Fr.* Salonique	551
	1705-1803	L'APOSTOL. AUPRÈS DES ARMÉN. ET DES GRECS ; CONFLITS DE TOUTE SORTE. PERSÉCUT. PROTECTORAT DE LA FRANCE.			
1705	17 Avril	P.B. s.j. au Min. sur les Armén. etc.	Aff. Et.	*Fr.* Const.	555

1706	28 Sept.	L'Archev. Aftimos au Roi	»	»		409
1709	6 Janv.	Lettre de Ferriol au Pape	»	»	»	582
»		Le Maire à l'Amb. sur une avanie		»	Alep	333
»	12 Mars	P. Hyacinthe capucin au Min.	»	»	Const.	556
1713	29 Avril	P. Fleuriau au Min. Avanie à Alep	Aff. R.	»	Paris	332
1715		Des Alleurs Amb. au Roi	Aff. Etr.	»	Const.	584
1725		Excomm. des Grecs contre Cyrille etc.	»	»		415
»	3 Juin	Le P. Bourgnon s. j. au P. Gérin	»	»	Const.	410
»	23 Juil.	D'Andrezel Amb. au Min.	»	»	»	327
»	1 Sept.	L'Amb. au Min. sur Sylvestre	»	»	»	365
»	6 »	Le cons. d'Alep au Min. »	»	»	Alep	367
»	28 Oct.	Le Min. au consul d'Alep	Arch. M.	»		333
»	14 Nov.	» à l'Amb. sur Sylvestre	»	»		335
»	14 »	» au consul d'Alep »	»	»		336
»	15 »	L'Amb. au Min.	Aff. Etr.	»	Const.	»
»	20 Déc.	Le P. Gerin s. j. au Général s. j.	Arch. s.j.	*Lat.*	Damas	337
1726	29 Janv.	L'Amb. au Min.	Aff. Etr.	*Fr.*	Const.	340
»	31 »	» »	»	»	»	»
»	18 Fév.	» » au sujet d'avanies	»	»	»	341
»	28 Mars	Le consul d'Alep au Min.	»	»	Alep	»
»	3 Avril	Leondios év. grec contre Mission.	»	*Ital.*	Damas	342
»	10 »	Le Min. à l'Amb.	Arch. M.	*Fr.*		343
»	16 »	Pèleran consul au Min.	Aff. Etr.	»	Alep	345
»	17 »	Le Min. au Nonce	Arch.M.	*Fr.*		346
»	16 Mai	Le P. Fromage s. j. à l'Amb.	Aff. Etr.	»	Antoura	348
»	17 »	Le P. Gerin au Général s. j.	Arch. s.j.	*Lat.*	Damas	350
»	22 »	Le Min. à l'év. de Scio	Arch. M.	*Fr.*		351
»	» »	» à Rougeau consul de Scio	»	»		»
»	» »	» à Pèleran cons. d'Alep	»	»		352
»	27 »	» à l'Ambassadeur	»	»		353
»	6 Juin	Le consul d'Alep au Min.	Aff. Etr.	»	Alep	355
»	26 »	Le Min. à Rougeau cons. de Scio	Arch. M.	»		356
»	» »	L'Amb. au Ministre	Aff. Etr.	»	Const.	357
»	27 »	Le cons. d'Alep au Min.	»	»	Alep	360
»	2 Juil.	» »	»	»	»	362
»	31 »	Le Min. à l'Amb.	Arch. M.	»		364
»	25 Sept.	» à Fontenu cons. à Smyrne	»	»		371
»	8 Oct.	» à Pèleran cons. d'Alep	»	»		373
»	17 »	» au P. Fleuriau	»	»		372
»	» »	L'Amb. au Min.	Aff. Etr.	»	Const.	374
»	21 »	Le Min. au cons. de Seyde	Arch. M.	»		»
»	20 Nov.	Le consul d'Alep au Min.	Aff. Etr.	»	Alep	375
»	18 Déc.	Le Min. au cons. d'Alep	Arch. M.	»		377
»	20 »	L'Amb. au Min.	Aff. Etr.	»	Const.	376
»	21 »	Le consul d'Alep au Min.	»	»	Alep	378

1727	18 Fév.	L'Amb. au Min.	»	»	Const.	379
»	24 Mars	Le cons. d'Alep au Min.	»	»	Alep	380
»	26 »	Le Min. à Le Maire cons. à Tripoli	Arch. M.	»		380
»	19 Juin	Le gérant de l'Amb. au Min.	Aff. Etr.	»	Const.	381
»	2 Juil.	Le Min. au gérant de l'Amb.	Arch. M.	»		»
»	23 »	» au cons. d'Alep	»	»		382
»	2 Août	Le consul d'Alep au Min.	Aff. Etr.	»	Alep	383
»	20 Oct.	» »	»	»	»	»
1728	21 Janv.	Le Min. au consul de Seyde	Arch. M.	»		385
»	» »	» » d'Alep	»	»	»	»
»	19 Mars	Pèleran cons. d'Alep au Min.	Aff. Etr.	»	Alep	386
»	1 Avril	» » »	»	»	»	387
»	28 Juil.	Le Min. à Pèleran	Arch. M.	»		388
»	11 Août	Instructions à de Villen. Ambas.	Aff. Etr.	»		»
»	23 Oct.	Pèleran cons. d'Alep au Min.	»	»	Alep	389
1729	29 Juin	Le Min. à Villeneuve Amb.	Arch. M.	»		390
»	12 Août	Bref de Benoit XIII au Roi	Aff. Etr.	*Lat.*		391
1730	15 Janv.	L'Amb. au Min.	»	*Fr.*	Const.	390
»	15 Avril	» »	»	»	»	391
»	25 »	Le P. Fromage à un Jés. Allem.	Neue-W.B.	»	Ant.	395
»		Etat du personnel de la Mission s. j.	Arch. s.j.	*Lat.*		400
»	31 Mai	Cardin. de Fleury au P. Le Camus	Aff. Etr.	*Fr.*	Font.	559
»	1 Juin	Le Cons. d'Alep à l'Amb.	»	»	Alep	402
»	13 »	L'Amb. au Min.	»	»	Const.	405
»	13 »	Card. de Fleury au P. Le Camus	»	»	Font.	560
»	22 »	Pèleran cons. d'Alep à l'Amb.	»	»	Alep	406
»	17 Sept.	de Villeneuve Amb. au Min.	»	»	Const.	412
1733	22 Juin	Le cons. d'Alep à l'Amb.	»	»	Alep	402
1730-1735		Dissens. relig. et persée. à Damas. Extraits de Let.				566,568,572
1740		Mémoire de Villeneuve Amb. sur sa polit. relig.				561-576
1741	12 Sept.	de Castellane Amb. au Min.	Bibl. N.	*Fr.*	Const.	585
1773	2 Oct.	L'Amb. au duc d'Aiguillon. Polit. relig.	Aff. Etr.	»		595
1797	5 Mars	Le Min. à l'Amb. de la Rép. Franç.	»	»		614
1803	2 »	L'Amb. de la Rép. Fr. aux citoy. comm.	Arch. du cons. de B.	»		
		1754-1783 DERNIERS TEMPS DE L'ANCIENNE MISSION S. J. EN SYRIE				
1754	14 Fév.	Le consul au Min. sur le P. Séguran				566
1761		P. Cuisset s.j. par le supér. de la Miss.	Arch. s.j.	*Fr.*	Alep	586
1764	3 Juin	Supplique des Missionn. s.j. au Min.	Min. des Col.	»	Const.	590
»	3 »	Recommandation ajoutée par l'Amb.	»	»	»	591
1772	13 Nov.	Le consul recomm. les Mission. au Min.	Aff. Etr.	»	Alep	»
1772-1777		Conversion des Syr. par les Miss.	»	»		592,597
1773	2 Sept.	L'Amb. au Min. sur la suppression s. j.	»	»		593
1774	12 Janv.	Le card. de Bernis approuve l'Amb.	»	»		594
1773	10 Nov.	Eloge des Jés. par l'Amb.	»	»		
1774		St-Priost Amb. demande pension pour Jés.	»	»		598

1773		Etat de la Mission s. j. en Syrie			599-602
1774	11 Juin	Lecture du Bref dissolvant la Soc. de J.	»	»	602
1775	19 Mai	Le Vic. des Carmes délégué auprès des ex-Jés.		»	604
1774	13 Août	Le Préfet de la Propagande au Délégué	Aff. Etr.	*Ital.*	605
		Le même aux ex-Jésuites d'Alep	»	»	607
1775		L'ex-Père Desorgues à Mgr de la Tour	»	*Fr.*	608
1774-1778		Demandes de secours pour ex-Jés.	»	»	609-611
1783 ?		Statistique d'une partie de la Miss.du Lev.	»	»	642

1825-1826 GUERRES DE L'ÉMIR BÉCHIR, SAUVAGES REPRÉSAILLES, AVANIES CONTRE PP. DE T. S. RECONSTRUCTION DU COUVENT DU CARMEL etc. Arch. des cons. de Syrie *Fr.* 113-129

1825	10 Janv.	Le consul d'Acre	au Ministre	»	»	» Seyde	114
»	20 »	»	»	A. C. S.	»	»	115
»	23 »	»	au C. Guilleminot Amb.	»	»	»	»
»	7 Fév.	»	au Ministre	»	»	»	116
»	21 Mars	»	à l'Amb.	»	»	»	117
»	25 »	»	»	»	»	»	»
»	1 Mai	»	»	»	»	»	118
»	1 »	»	au Min.	»	»	»	»
»	21 »	»	à l'Amb.	»	»	»	119
»	25 »	»	au Min.	»	»	»	120
»	16 Juin	»	»	»	»	»	121
»	18 Juillet	»	à l'Amb.	»	»	»	»
»	10 Août	»	au Min.	»	»	»	122
»	6 Sept.	»	»	»	»	»	123
»	21 »	»	à l'Amb.	»	»	»	»
»	23 »	»	»	»	»	»	124
»	15 Oct.	»	»	»	»	»	»
»	22 Nov.	»	au Min.	»	»	»	125
»	22 »	»	à l'Amb.	»	»	»	»
»	24 »	Le consul	à l'agent de Fr. à Damas	»	»	Alep	125
»	28 »	Le consul d'Acre	à l'Amb.	»	»	Seyde	126
1826	20 Janv.	L'Amb.	à l'agent de Fr. à Damas	»	»	Const.	126
»	20 »	Le consul d'Acre	au Min.	»	»	Seyde	126
»	15 Mai	»	à Desages chargé d'Af. à Const.	»	»		127

1835-1845 FONDATIONS DES RÉSIDENCES S.J. DE ZAHLÉ, BIKFAÏA. MAALLAKAT. LES GRECS CATHOLIQUES ET LES SYRIENS DE DAMAS. TROUBLES DANS L'ANTILIBAN. MISSIONS DANS LE HAURAN.

1835	1 Mars	Le P.B. Planchet s.j.	au P. Gury	Arch. s.j.	*Fr.*	Maal.	131
1836	3 Août	B. Roussin Amb.	à B. agent de Fr.	A. C. S.	»	Const.	138
»	17 Sept.	V. de Bouville Amb.	à Beaudin	»	»	Alep	139
1837	20 Fév.	B. Planchot s.j.	au P. deVillefort s.j.	A. s. j.	»	Maal.	139

1839	24 Déc.	H. Guys au cons. de Damas	A. C. S.	»	Alep	147
1840	8 Avril	» à Ratti-Menton »	»	»	»	148
1841	8 Janv.	» »	»	»	»	149
»	25 Fév.	Le cons. de Damas à l'Amb.	»	»	Damas	149
»	7 Oct.	» »	»	»	»	151
1842	12 Janv.	» »	»	»	»	152
»	6 Déc.	Bourqueney Amb. à Beaudin	»	»	Const.	153
1843	8 Mars	L'Amb. à Devoize cons. à Damas	»	»	»	153
»	30 Mai	Le consul de Damas à l'Amb.	»	»	Damas	155
»	10 Oct.	» »	»	»	»	155
»	15 Déc.	» »	»	»	»	156
1844	9 Janv.	Mgr Maximos Mazloum à l'Amb.	»	»	Const.	158
»	10 »	L'Amb. au cons. de Damas	»	»	»	159
»	6 Fév.	Le cons. de Damas à l'Amb.	»	»	Damas	160
»	23 Déc.	Le consulat de Saïda au cons. de Beyr.	»	»	Seydé	162
1845	25 Mai	» » »	»	»	»	163

1850-1851 Pillage et Massacres a Maloula (au Nord de Damas) A. des cons. Syrie *Fr.* 167-185

1850	23 Oct.	L'Agent cons. à Damas à l'Amb.	»	»	Damas	168
»	30 Oct.	Le cons. de Damas à l'Amb.	»	»	»	169
1850	1/13 Nov.	Le cons. de Russie à l'Amb. russe	»	»	Beyr.	171
»	19 »	L'Amb. au gér. du cons. à Damas	»	»	Const.	172
	15/27 »	Le cons. de Russie à son Amb.	»	»	Beyr.	173
»	24 Déc.	Le consul fr. de Damas à l'Amb.	»	»	Damas	177
»	24 »	» »	»	»	»	178
1851	7 Janv.	L'Amb. fr. au cons. de Damas	»	»	Const.	180
»	9 »	Le cons. de Damas à l'Amb.	»	»	Damas	180
»	14 »	» »	»	»	»	180
»	29 »	L'Amb. au cons. de Damas	»	»	Const.	181
»	1 Mars	Le cons. de Damas au Min. des Aff. Etr.	»	»	Damas	181
»	19 Août	L'Amb. à de Ségur-D. cons. à Damas	»	»	Const.	184

TABLE DES MATIÈRES
et
des Noms Propres.

ABAS, émir druze 116
AALI agha Capoudji, chef d'huissiers, 26
AATALLAH, patr. chaldéen, 422
ABBAS chah, 461, 471
ABDALLAH pacha d'Acre 115-118, 121-127
ABDALLAH ibn Zaker réfute Sylvestre, 355
ABDALLAH Phaad député Melch. 353, 354, 364, 375, 418
ABD-EL-MESSIAH év. hérét. 139.—Anti-patr. jacob. 94
ABDI Pacha, gouv. d'Alep persécute les miss. 329
ABD-JÉSUS, patr. chald. 421, 422, 429, 432-434,
ABDULRAHMAN, auteur d'avanie, 333
ABEL (Léonard) év. de Sidon, cité, 422,423
ABERDEEN (Lord) 155
ABJURATIONS, 66, 67, etc.
ABOLIONAN patr. chald. 432
ABOUGIT. S. J. préface, 408 III.
ABOUNAUFEL, cheikh maron. installe les Jés. à Antoura 197, 297-299, 325
ABOU-SAMRA, chef libanais 165
ABRAHAM, év. chaldéen 432-434
ACRE (St Jean d') 12, 98, 114-127, 234
ADAM Timothée, archev. chald. trompe les Jés. messagers de Paul V vers Elie IV, 451, 423-458.
ADANA, 39, 40, 43, 540
AGATHANGE, anc. historien arménien 557
AGGIURI (Ign.) év. zélé de Zahlé 132-133
AGGIURI (Azar) député grec, 378
AHMED sultan 328-329.- Pacha 153
AIGUILLON (duc d') Min. 593-598
AÏNTRAZ, prés de Deir-el-Kamar 131
ALEP, 14, sq, 40-59, 170,229 ; *description* 62-63 ; statistiques, 96, 189, 389; *résid. des Jés. sous le nom de N.D. d'Alep* 189-190, 203-211, *mère des missions du Lev. — Eglise grecque séparée un moment du patriarcat grec d'Antioche* 378-379, *persécutions* 402-408 ; *voir Jés. Avanies, Persécut.*
ALEXANDRE, catholicos armén. 582
ALEXANDRE de Rhodes grand miss. s. j. 244, 245; *éloge* et *mort* 299-307 ; sa *Mission* en Perse 308-315 ; sa *lettre à un Jés.* 315
ALEXANDRETTE, 23, 34, 40, 43, 62, 96, 438, 456 , tombeau des Francs 211
ALICHAN, Méchitariste cité 461
ALKOSCH, siège patriarc. chald. 423
ALLÉMAND (A.), marchand bienfaiteur des missionn. 493, 496, 504, 505,510, 511
ALLEURS (des) P. Puchot,seign.de Clinchamp Ambass. de Fr. 48, 567, 584
AMBASSADEURS de Fr. 13-16 ; leur réserve dans les différends entre Relig. fr. et étrangers 334; instruct. reçues du roi pour l'avancement de la rel. 389, 390,
AMBROISE, P. capucin 330
Amendes, 24, 44, V. *Avanies.*
AMID, V. de Mésopot. 421, 432, 441, *synode* en 1616, 425-428
AMIEU JEAN s. j. 218, 235, 280, 509, 514, 531
AMIRA, Patriarche maron. 424, 439, 440, 597; sa. *lettre* au Général s. j. 534-536
ANDRÉ ACHIJAN, Patriarche syr. converti 4, 6, 13, 78, 79
ANDREZEL (Picon vicomte d'), ambass. 327-332, 335-337, 340, 343, 346-361, 363-367, 372-377, 379-382, 392, 411-412
ANEZÉS, tribu arabe du Hauran 135
ANGAMALA, diocèse chald. 432-434
ANGE DE GUÉRANDE, capucin 468
ANGE, Angelo Giuseppe, carme 5-7,27, 29, 30
ANNE (vœu fait à Ste) 224

ANSARIÉS, peuple et secte de Syrie, 325
Anselme de l'Annonc. carme. sa *Relation* 60-84
ANTHIMOS, patriarche monophys. 77
ANTOINE, (St) Couvent grec cathol. *centre de quelques dissensions* 154-156, 159-161
ANTOURA (St Joseph d') *ancienne école des Jés.* Frais annuels pour chaque élève, 398 ; collège suspendu après la dispersion des Jés. 599-601. *Mission des Jés.* 98, 131, 395, 397
ANTOURA (Religieuses d') 299, voir Hérache.
Apostasies libres ou forcées ; leurs causes 209, 213-216, 267, 268, 270, 289-291, 549, 582-583
AQUAVIVA (Cl.) Général S.j. ses *ordonnances*, 487
Arabes, nomades, tentes, costumes, etc. 250-252. Langue ar. 396, 399, 401 ; *Version de l'Anc. testam.* 401
ARLOT, négoc. fr. d'Alep 611
Arméniens, 22, 52, 63, 64, 67, 74, 96, *principaux d'Alep convertis* 94 *etc.*— A. *de Perse bien disposés* 314, 317 ; *A. schism. accusent les missionn.* 328, 329 555, 583 ; *A. cath.* protégés de la France 596. *A. protestants* 137
ARNOUDIE Pierre s. j. mort de la peste 53
ARNOUL, intend. de commerce 332
Ars. *Attestation* du cadi 20, 21, V. *Command.*
Arvieux (L. d') consul d'Alep 92-93, 96, 100, 102, 103, 112, 496, 581
Asile (privilège d'), 127, 128
ASLAN, procureur du patr. syrien 12, 75, 76
ASSÉMANI, savant Maronite. 134. 540
ATHANASE, patriarche grec 346, 355, 384, 391, 416 : *sa profession de foi* 106, 107
AUBERT Dubayet, ambass. de la 1re Républ. 614
AUDIFFRAY (Honoré) marchand français à Saïda, ses vertus 292-296
AUGUSTINS, Religieux portugais 306
AULTRY (Isaac d') s. j. 485-488
AUVERGNE (Mgr). délégué du S. Siège 131, 134, 139, 148
Avanies 18, 26 44, 45, 49, 54-56, 59, 80, 101, 120-123, 127-129, 260-262, 275, 276, 281, 332, 404, 552, 553, 566, 618. *Av. contre les missionn.* à Damas 339, 349; *av.* de 6000 écus à Alep suscitée par le patriarche Sylvestre, 345 356 ; v. ce nom et Persée.
AVÉDIK patr. armén. schism. (1702-1703 et 1704-1705) persécuteur des cath. , 329, 548, 555-561, 583-584.

BAADARAN, canton du Liban 164-166
BAALBEK 133, 168, 169, 178 : ruines 199, 417, 418
BAALI, jeune armén. martyr 24-26
BABYLONE : év. de B. de l'Ordre des Carmes 308
BAGDAD 10, 128, 141, 160.
Bagne 582, 584 ; v. *persée.*
BALTADSCHI, Gr. Vizir 557-558
BALTHASAR, Assistant s.j. 173.—drogm. arm. pendu 491, 537
BANGEN W, Fr. coadjut. allem. s. j. connaissant 7 langues ; emprisonné 25 jours à Damas ; éloge 322-323
Baptême de petits enf. 11
BARAT, bérat, diplôme, patente, voir *command.*
Barbarie (Corsaires de, etc.) 110, 192. Echelles de B. 537
BARBET, vice-consul d'Alexandrette 374
BARON François, consul d'Alep 5, 85. - André, neveu du précéd. 6
BARTHÉLEMY, capucin 330
BASILE, archev. maron. 619
BASILI, cons. russe de Beyrouth 173-177
Bastonnade 24, 37, 38, 51, 229, 261, 356, 362, 368, 407
BCHARÉ, village près des cèdres du Liban 22
BEAUDIN, agent consul. à Damas 125, 126, 138, 153
BÉCHÈNE Fleury, Frère s. j. 479 *emprisonné* à Damas 486 ; *mort : éloge* 492, 498, 499, 530
BÉCHIR, cheik druze 115, 125.— émir druze 114-116, 121. — Bacha d'Alep et Gr. Vizir *cruel* 245, 247
BÉGOU de la R. cap. de vaisseau 122
BEHENNA archev. syr. 4, 13
BELGK, ville du Khorassan 316
BELLARMIN, cardin. s. j. *Catéchisme* de B. 324 ; *Controverses* de B. 399, 452
BENOIT, St B. de Galata, anc. résid, *des Jés.* à Constantin. 105
BERMOND (de) marchand 475. ; consul de Fr. 536
BERNAT (du) s. j. 542
BERNIS (cardinal de) nonce 594-595

BÉRYTHE, Baruth. Beyrouth. v. de Syrie 84. 98, 109, 123, 125, 127, 131, 132, 138, 147, 151, 163, 166, 171, 194, 224, 490, 540, 614
BESCHEREL (Pierre) coadj. s. j. 218-219, 281
BESNIER, Bénier s.j. 555-558
BESSON Joseph s. j.. cité 213, 291, etc.
BETADINE, Bteddin. bourg du Liban 164
BETHLÉEM de Judée 120, 121, 124 ; *tentatives* des Grecs contre les Franciscains 491
BICHOT missionn. s. j. 542
BIKFAÏA, bourg du Liban ; *rés.* St Franç. Régis des Jés. 131, 133, 147
BITAR ch. député grec 378, 382
BLAISE Pauli, vicaire patr. 577
BLANC, cons. d'Alep; *sépulture* 45
BLANCHÉTY. vice-cons. d'Alex. 475
BLOUZANI G. patr. maron. 540
BOISOT s. j. supér. à Alep 92, 93, 97-100, 103, 105
BONA (Mgr) vice-patr. à Constant. 577
BONIN Ange, consul à Alep 88-89
BONNAC (d'Usson, marquis de) ambass. 330, 346, 349, 538, 575
BORDIER agent consul. 469
BOSRA, forter. et anc. capitale du Haouran 134-136, 141
BOUCHER J. Min. Observ. cité 535
Bougourdi (Bouyourouldi) arrêté. ordonnance 128, 469. V. commandement
BOUKAM (comte de) ambassad. impér. 501
BOURGEOIS R. coadj. s. j. 509
BOURGES. missionn. apostol. 85
BOURQUENEY, amb. 153-162
BOYNES (de) ministre 598, 602, 605
BOZIOWICH, drogman prussien 172
Bref du pape (Benoit XIII) au roi de Fr. en faveur de Cyrille 391. V. ce nom.
BRÈVES (Fr. Savari. seigneur de) ambass. 463
BRICART (H. de) cons. de Seyde 195
BROUET Philippe s. j. 53, 350
BRUNE général, ambass. 614
BRUNO de S[t] Yves, supér. des Carmes 64, 66, 73-82, 88, 89, 286
BULAD Giovani protégé Français 159, 162
BUSSY Fr. L. s. j.. sa *Lettre* 330

CADI, magistrat musulm. 12-14, 17-21, 23, 30, 36, 42, 109, 119, 333
CAIRE (Le) 98, 110, 111, 397
CANOUBIN. Cannobin, résid. du Patr. maronite 95, 111, 197, 245, 246, 534, menacée par les Turcs, 618, 619, 623
Capitulations 110, 148, 202, 337, 372 : distinction mise par les Turcs entre les anciens et les nouv. établ. des missionn. 337, 344, 347, 348, 386, 389 ; 567, 572, 573, 576, 613-615
CAPUCINS, 13, 16, 20, 22, 24, 64, 69, 80, 85, 96, 131, 191, 194, 217 ; *emprisonnés* 230 ; 306, 321; Cap. à Seyde et à Damas 336 : *chassés* de Diarbékir 373 ; à Bagdad 583 ; *missions* en Turquie et en Perse 458-472 : *commandements obtenus* 459-461, 466, 469 : 470, 576 ; *éloge* 470 ; *perséc.* à Beyrouth, 472, 490-491 ; *collèges* 537-538 ; *conflits de droits* 573-574 : *convers.* de Syriens 592, 597
CARAVANSÉRAILS, logements 63, 81
CARMEL, mont et couvent, 7, 8, 12, 98, 117, 118, 122, 123, 125.
CARMES 1-84 (Diaire) ; privés de la surintend. de leurs miss. 82, 85.-88, 89 ; éloge 96. — 306, 459 ; établiss. à Alep 460. à Djoulfa 317 ; perséc. à Alep 488, 490 ; convers. de Syr. 592, 597
CASTELLANE (M.A. comte de) amb. 538 585, 586
CATAFAGO, agent de la Fr. 125
CAULET, bienfaiteur des miss. 405
CÉLIBAT ecclés. en Orient 63, 69
CELLOT Louis, Provincial s. j. 227
CÉSY (Ph. de H. comte de) amb. 461-472, 483, 500-502, *endetté* 493
CHABERT Gabriel s.j. missionn. 330
CHAILLAU consul de Tripoli 599, 602
CHAISE (P. de la) s. j. 542
CHALCÉDOINE (concile de) 429, 549 555-557
CHAMAS, clerc oriental 44, 75
CHAMBON L. consul à Alep 10-12, 16, 18 : plaintes des missionn. 20, 21
CHAMOUN, ou Siméon patr. maron. 619
CHAPELAIN du consulat. protégé de la Fr. 553-554
CHAPELLE (de la) gentilh. franc. médiateur des missionn. en Perse 314
CHARDIN (chev.) auteur de *Voyages*, cité 492, etc.
CHARLES s. j. 473, 475. — Charles Félix de S[te] Thérèse, général des Carmes 7

CHARLES-QUINT 616-623
CHARON CYRILLE, cité 133, 145, etc.
CHATEAUNEUF (de Castagnères de) amb. 328
CHAUDEVIN, chancelier de la nat. fr. 46
CHAUVELIN, garde des sceaux 391
CHAVIGNY (comte de) 536
CHEBLI, archev. maron. de Beyrouth 540
CHEHAB HAIDAR, émir au Liban 418
CHEIKHO L. s. j. cité passim.
CHEIK-UL-ISLAM, chef relig. musulm. ou grand muphti 43, 35 : voir Feizullah
CHÉRIFS, schérifs, descendants de Mahomet 27, 57, 333
CHÉRIMANS, Sérimans, notables armén. cath. 55
CHEZAUD Aimé, *très zélé missionn. s. j.* en Syrie et en Perse 190, 187 : écrit sur le P. A. de Rhodes 299-307, *fonde la miss.* d'Ispahan 311-312 : *discute* devant le 1er ministre sur la *Divin.* du Christ 312-314 ; *fonde la miss.* de Djoulfa 314, 317 : *tente de pénétrer* en Chine 316
CHIO, île reprise par les Turcs, *occasion de persec.* 18, 20, 48, 147. — 351, 356, 372, 469, 549, 553, 554, 577, 612
Chrysostome de Tonnerre cap. 482
CHUDAREST (Scutari ?) 471
CHYPRE 34, 48, 96, 109, 129, 194, 196, 371, 438, 540
CLÉMENT VII pape 618-619. — Clément XI 540, 581. — Clément XIV dissout la Soc. de J. 593-596, 606, 607, 614
Clergé oriental, manque d'instr. et de formation 260
COIOMGI, Armén. brouillon 14
Collège Louis le Gr. 537, 537, 541, 543, 545, 546 ; v. Jeunes de Langues. — Collège des Maronites 456, 534-535, 546
COLLON V. Franciscain 575
Commandements, Khatchérifs, barats firmans, en faveur des Francs, cath. 13, 14, 16, 17, 102, 109-111, 287, 380, 381, 571, 575-577 ; en fav. des Jés. et autres Relig. 327, 328, 575, 576. — Contre les cathol. 17, 18, 23, 42, 45, 46, 57, 58, 327-329, 327-329, 340, 341, 372, 393, 402,567, 572,573 : prétexte habituel : Conspiration contre le sultan 341, 344, 393, 393, 395, 405
Commémoraison des hérét. à la Messe 19, 20
Commerce 111, 112 : *interdiction* 499
Concélébration chez les Maron. 273
Concussions 121, 122, voir Avanies.
CONDOLEO Michel Agha, directeur de l'artillerie turque, catholique, porte sur ses épaules le cercueil du P. Queyrot 272, 321
Confession des schism. souvent trop générale 74
Congrégations des marchands, etc.531, 533, 588
CONSTANTINOPLE 10-13, 110, 116, 118, 153, 160, 612
Consul d'Angl. 123, 155, 184, protège les Capuc. 466 ; protège l'archev. hérét. Sylvestre 364, 367 : contre Jés. et Cap. 471
Consuls Europ. 63, 64, 170 ; réconciliés 216, 217, 219 : rivalités 466, 468, 500-502 : accord à Alep 527
Consul de France 63, 132, 217 : conflit dissipé grâce aux Missionn. 265-266 : Honneurs rendus 267 : choses dont ils doivent informer le Ministre 334
Consul de Russie 147
Consul de Venise 470, 471
CONTOUR Robert, marchand, bienfaiteur des Missionn. 480, 481, 486,490, 492, 493, 496, 504, 505, 510, 517,520, 522, 526, 528, 531, 533
Conversions au cathol. 11, 73-78, 86, 87, 216, 240, 241. Voir Syriens, Arméniens etc.
COPTES commencent à se convertir 397, 541-544
Cordeliers Observ. 96, 98 ; voir Franciscains.
Costumes interdits aux chrét. 83 ; v. avanies.
COTON (lettre au P. C. s.j.) 463
COUDERT Missionn. s.j. 8, 10, 550
COUSSA N. député grec 378
CROIX (de La) interprète 613
CUISSET Ferdin. s. j. sa notice 586-589
Culte Chrétien en Turquie, 65,66
CYRIAQUE Archev. Maron. 619
CYRILLE V patr. grec 416, 417
CYRILLE VI év. et patr. cath. 404, 413, 414 ; déclaré légit. par la Congrég. de la Propag. 404-405. Diffic. pour le rétablir 391-393, 403, 571 ; excommunié par le patr. hérét. 415-420 : voir Séraphim.—Cyrille, vic. du mont Carmel 8

DAMAD Hassan-Pacha, Gr.Vizir 558
DAMAS (B. de) ministre 114-123, 125, 144
DAMAS, v. de Syrie 118-120, 126, 128, 140, 146, 149-162, 168-171. 176, 183, 200, 220, 248, 260. 261 : *avanie* de 1000 piastres suscitée aux Missionn. à l'occas. de la mort d'un ouvrier 335-349, 566 sq. : *nombre des chrét. et des cath.* 397: *divisions entre Missionn.* 564-565 ; *état de la résid. s. j.* en 1773, 599
DAMIANI agent de Fr. à Jaffa 127
DAVID, grec converti martyr 6
DEIR-EL-BANATE, couv. du Liban 166
DEIR-EL-KAMAR, p. ville du Liban 151, 153, 164, 166
DELLARD Pierre, sup. des Lazaristes 57
DEPERDRIAU, cons. àAlep 591-592,597, 608-611 : bienveillant pour les ex-Jés.
Derviches, ascètes musulm. 17
DESAGES, chargé d'Aff. à Constantin. 127
DESCHAMPS. Miss. s.j. 8, 95, 100, 102, 103
DESORGUES, dernier sup. de l'anc. Miss. s.j. en Syrie 586-589, 590, 599, 604, 605, 608-611
DESPREZ, ex-Jés. pensionné 610
DEVOISE consul à Damas 153, 162, 169
DIARBÉKIR. v. de Mésop. 36, 38, 59, 148, 244, 245 ; peuplée de 30000 chrét. ? 309 ; év. cath. armén. 241 : *Miss. des Capuc. persér.* 34. 373 : paix rétablie 394
Dignités ecclés. aux plus offrants 374
DIOSCORE, monophysite 19, 76, 79
Discipline orientale 63 : voir clergé.
DJOULFA, ville près d'Ispahan, peuplée d'Armén. transportés de l'anc. Djoulfa sur l'Araxe ; résid. de Missionn. 313, 461
DOMINICAINS à Chio 356,576 : à Nakhtchivan 391
DOMINIQUE M. Salvini, O. P. Archev. de Nakhtchivan 54
DOUAIHI. patr. maron. cité 535etc.
DRAPERI, Drapery drogman hostile *aux missionn.* 47, 48 ; puis, *il les aide* 362, 363, 365, 366
Drogmans, ou interpr. souvent grecs schism. 97 : *interpr. pour la Fr.*, qualités requises 491 : voir Balthazar. Maurocordato. *Jeunes de Langues.*
Druses, peuple du Liban 115, 116, 142, 143, 144, 152 : massacre des Maron. 163-166 ; 541, 546 ; v. jeunes de Langues.
DUPUY cons. de Smyrne 484
DURIGHELLO cons. d'Espagne 119

EBN Doumart, procur. des Grecs, confoss. de la foi 77, 78 ; voir David
EBN Thoma procur. du patr. schism. Sylvestre 558, 571
Echos d'Orient, Revue citée 151 etc.
EDCHEMIADZIN, près d'Erivan, siège principal de l'Égl. Armén. non-unie 582
EDEM, Eden, Ehden, village du Liban près des Cèdres 534, 535, 540, 600
EHIA procur. des Syr. converti 77
EL-BELMENDE couv. gr. cath. 419
ELEUTHÈRE Custode des Capucins 392
ELIA Hormez archev. chald. 422, 332
ELIE I, patr. nestorien 423 — Elie III, patr. chald. 422, 423 — Elie IV, (1591-1617): mission de deux Jésuites auprès de ce patr. 432-458 — Elie V, Elie VI, Elie VII.431 — Elie, archev. d'Amid, puis de Seert 426, 427, 442, 450, 453
EL-KAZEN Nacif Cheikh maronite.
EMER effendi bâtonne un march. fr. 333
ENFANTS, plus nombreux dans les familles chrét. que dans les f. musulm. 70 ; *Baptême des petits enf.* fondation d'une duchesse de Fr. 311, 398
Ephèse (concile d') 423, 429
EPIPHANE missionn. carme 533-534
ERZEROUM ville de la Gr. Arménie 459
Esclaves francs (ou europ.) polonais, etc. en danger d'apostasie 209, 210, 214, 231-237, 248, 270-271, 503
ESDRA juif consul de Fr. 59
ESTELLE *marchand* 475 ; *cons.* 543
ESTÈVE s. j. 133, 134, 140, 145, 146
Etemad-Daulet, Etemad-Daulet, prem. min. de Perse 313, 314 ; v. Chezaud.
Ethiopiens 542 ; Ethiopie, 506-507
Eucharistie, foi des Grecs en l'E. 613
EUTHYME, Eufthymios arch. gr. 409-410, 416
EVA év. des Maron. 57
Excommunic. des Grecs schism. contre Cyrille, 415-418 ; *liste des excommuniés* 419

FABRE envoyé de Fr. à la cour de Perse 43, 44 — Député de Marseille 351
FACARDIN émir 297, 464
FAKR drogman du cons. angl. hostile aux cath. 387
FARHAT Germanos év. maron. 386
FARJIELLAH, FARGEALA, familles d'Alep en partie converties au cathol. 73, 75, 86. 87
FASFOUS Cyrille év. du Hauran 145, 146
FAUSTOS, historien armén. 557
FEIZOULLAH, Feisullah effendi grand Muphti, perséc. des miss. et des cath. armén. 42-43, 383
Ferdé, impôt 150 : voir Karage.
FERDINAND de Ste L. Vic. des Carmes 7-15, 333
FERRIOL (comte de) amb. 46, 332, 547, 548, 556, 558, 582-585
Finances, mesures financ. 118-119
Firman décret du souver. ; pour le Carmel 123, 125, 153, 185
FLEURIAU (Th. Ch. d'Arménonville) s.j. procureur des miss. du Levant 332, 349, 350, 372, 374, 539-545, 549-551
FLEURY, Cardin. Min. 412, 559-460
Florence (concile de) 159, 416, 421
FONTENU, consul fr. de Smyrne, protège les Armén. 371 — F. Gérant de l'Ambassade 381, 382
FONTON, drogman de Fr. 330, 331
FORNETTY drogm. de Fr. 411, 412
FRANCISCAINS 24, 55, 80, 98, 99, 119-129, 155, 182, 183, 212, 217, 234, 245, 261, 262, 278, 310, 326-327 ; conflits pour le maintien de leurs privil. 459, 462-466, 573 ; persécutés à Alep et à Nazareth 491, 565 : chapelains des Franç. et des Vénit. à Alep 460; commandem. en leur faveur 576
FRANÇOIS I. r. de France 616, 617
FRANÇOIS d'Aubeterre, supér. des cap. d'Alep en 1689, 8 — P. Fr. missionn. capuc. en 1835, 131
Francs, Frangi, souvent synon. d'Européens, de latins. 12-14, 52, 63, 112
FREIGE (Giovani) agent consul. de l'Autr. 159
FROMAGE Pierre, très laborieux missionn. s. j. 53, 406-408 ; remercie d'Andrezel amb. au nom des missionn. de Damas 348-349 : lettre sur la *miss.* de Syrie, appel à des Jés. Allem. 395-402
FRONTON Luc, drogman de Fr. 602
Frequentation des Eglises non Cath. 269

GABRIEL archev. chald. d'Hesna 426, 417, 441-445, 448, 454 — Gabriel de Paris, missionn. capuc. à Ispahan 460, 461, 470
GALANO, missionn. théatin et auteur cité 492, et passim.
GARDANE, envoyé de Fr. à la cour de Perse 50-52, 334, 373
GARDIEN (R. P.) de Terre S. 326-327 voir *Franciscains.*
GARNIER député de la nation fr. 16
GASPAR de la Chieza, franciscain 467
GASTINES (de) Min. 543, 544
GAUDINOT, ex-jés. 610
GAZARTE (Gésiré) év. chaldéen 421, 432, 434
Gédaïdé, Giudaida, quartier d'Alep, 5, 8, 31, 49, 62, 73, 75, 79, 80
GÉBEL, Gébely bourg du Liban 337, 338, 371
GEORGES év. maronite 21 — Archev. de Homs 619 — G. de Mardin anti-patr. syrien. 12-17, 22
GÉRASIME, Gérasimos, Hiérasimos, vic. patr. grec cath. 220, 261, 417, 419
GERIN Claude, miss. s. j. 330, 337, 350
GÉROUÉ, év. jacobite converti 592
GIAUHAR, neveu du patr. Cyrille VI 413
GIOVANI Hanna David de S. Charles, carme fils du martyr David 6
GIRARDIN (P. de) ambass. 7, 92-111
GIROLAMO Maria di S.Barbara, Carme, 54
GOA (le patr. de) 429, 432-434
GODET Paul mission. s. j. 190
GOMIDAS, Komitas, Goumidas, Gormidas, martyr cathol. arménien 548, 582, 583
GONDOLFI, évêque 121
GRECS 14, 57, 63, 67, 96, 109, 128, 176, 260 — Grecs *cath. persér.* 57-58, 133, 141, 149, 150 ; dissensions 120, 156-162 ; les Gr. cath. à Damas 182, 183, 216; à Alep, ils payent les anc. droits à l'év. non-uni 387
GRECS schism. 57, 58, 98, 101-102, 143, 144, 162, 567, 568, 621, protégés par la Russie 596 : aux Saints-

Lieux 491
GRÉGOIRE XIII pape 422 ; Gr. XV, 535
GRÉGOIRE l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie 556-557 — Grég. patr. armén. cath. (Gr. Bidzag = la Guêpe) 26 — Grég. de Nazianze ou le Théolog. 387 — Grég. Palamas, archev. byzantin du XIVe siècle, défenseur des Hésichiastes ou Quiétistes 387
GRESLON A. miss. au Canada 195, 220, 225
GUEYNARD Antoine s. j. 599
GUILLEMINOT (comte) amb. 115, 116. 118, 119, 121, 123. 126
GUILLY (de) s. j. supér. à Constantin. 131
GUYS Henri consul à Beyrouth 117, 125, 127. 147-149

HAÏNTENNOR. près d'Amid 441. 442
HAMAD-EL-BEY, moutselim administr. d'un sandjak 166
HAMMER (de) cité 491 et passim.
HAMOUD Nakad chef druse 164
HASBAÏA, petite v. du Liban 151-153, 176
HASSAD Hamoud émir chrétien 164
HASSAF Harfouch émir révolté 168. 174
HASSAN Pacha gouv. d'Alep 83
HASSARON, Hasroun, vill. du Liban 622
HAURAN, région au S. de Damas 139-147, 168 ; *mœurs* des habit. 142-145
HÉLIOPOLIS (Mgr d') 317
HÉRACHE. couv. de Religieuses de St Ant. — Leur vie 197-198
HERMEZ Joseph, patr. chald. 432
HILAIRE de Barenton. capuc. cité 47
HILARION Cigala. arch. gr. sch. 96
HOLLANDE, Mémoire de l'Amb. de H. contre la Fr. et les cath. 483
HOMS. Emps. v. de Syrie 418, 619
HORMISDAS (St) couvent chald. 421. 422
HUGET, certificat 17, 20, 22. 48, 362 ; v. *Command. Firmans.*
HYACINTHE, sup. des cap. 556, 584

IBRAHIM Grand-vizir 616
IGNACE Pierre patr. syr. cath. 105, 106 v. Pierre.
ILL (de l') bienf. des miss. 505
INNOCENT XI pape 432 — Innocent XII 34 — Innocent. Carme 7
ISAAC. év. maron. de Tripoli 226; éloge 494-496 ; 498. 507 — Isaac. Ishac, *mufrian*, archev. syr. cath. 9. 12-16. 19. 23, 34, 43
ISPAHAN v. de Perse. évêché, résid. de Missionn. 17. 311

Jacobites Syr. (Monophys.) 17. 43, 185, 233 ; accusés d'omettre la consécr. à la messe : conversions des Jacob. d'Alep 592
JACQUES (IV de Djoulfa 1655-1682) catholicos d'Edchemiadzin félicite P. Chezaud, 432 : v. ce nom. — J. arch. d'Alep 619— J. de Vendôme Francisc. 467
JACQUES (St) monast. chald. 432
Janissaires. milice recrutée d'abord parmi les jeunes prisonn. chrét. 43
JEAN archev. maron. 619, 622. 624 : *archid.* maron. 617, 620 — Jean Ebn-Khabié, grec cath. 419 — Jean, Hovhannès Izmirtsi (1707-1708) patr. schism. armén. persécuteur des cath. 548, 556, 582-583 — Jean-B. de St Aignan, capuc. 7. 465 — J.-B. Observantin réformé. év. de Chypre 99 — J. L. de S. Ant. Carme 57 — J. P. de la Mère de D. Carme 5-6. 67, 82
JEAN (St) mon. chald.—St J. de Choueir couv. grec cath. 419
JÉRÉMIE patr. grec 417
JÉRUSALEM 98, 120. 121, 124
JÉSOUÉ arch. syr. cath. de Jérus. 19, 23 34
JÉSUITES 13. 16. 22. 52. 64. 69, 80. 85, 96. 106. 108 ; command. en fav. des J. 327-328 ; contre les J. 329 : vêtus comme les prêtres indigènes 329.331. 401 : mission de Damas interr. par suite de perséc. 339 : dette de 1000 écus : malentendus avec Francisc. 385 : V. Thomas de Campaya, Séguran. — Mission d'Alep établie par la protect. de Cési ambass. et de Kalil pacha. 459. 470-471 ; *perséc.* 484-492, 518-528 ; *perséc.* à Mardin 579-580 : écoles à Damas 564. 568 ; à Alep 508-509, 515-516.533, 588 : congrég. ibid. V. *écoles. Jeunes de L. Collèges* : *dern. années avant la suppr.* 590-594, 597-611 ; *éloge* 470 : *succès* 591. 592, 597
Jeûnes des Chrét. orient. 63. 66. 252
Jeunes de Langues 410. 491. 537-557

JOSEPH d'Amid. patr. chald. 432 — J. de Malabar. év. chald. 432-434 — Franciscain 330 — J. de Rouilly capuc. 49, 50, 333. 464 — J. (du Tremblay) capuc. 464
JUIFS 52, 54, 96, 151, 155, 572, 621, protégés par la Fr. 21 ; discuss. sur le Christ 285: sur le même sujet avec le P. Chezaud 312 ; pressés de devenir musulm. en Perse 311: douaniers rapaces 533-534
JULES. vic. du Carmel 125
JULFA, Giulfa. Dchougha. gros bourg au S. d'Ispahan 17, 55 : V. Djoulfa.
JULIEN François. cons. à Alep 11, 92-94, 100, 103
JULLIEN Bernard agent consul. 45, 46
JULLIEN Michel s. j. cité 133, 140
JUSTE de Beauvais, capucin à Bagdad 460 — J. de S. Marcel, carme
JUSTINIEN Capucin 592
JUSTINIANI Stan. s. j. chapelain du consul de Fr. — Etant raya (sujet ottom.) il est exposé aux avanies 351-354, 372, 373
JUVENCIUS (Jouvency) s. j. cité 423 ; ajoute une note. à la Relat. du P. Marietti 456-458

KALAILIKOS pacha Grand-vizir 558
KALIL ou Khalil pacha favorise l'établiss. des missionn. à Alep 459, 466, 469, 471
Karage, Karache. Karech pour Kharadj impôt sur les Chrét. au-dessus de 14 ans. 12, 83, 98, 101, 102, 109, 150
KESROAN, district du Liban 241, 355, 374, 376
Khat-chérif, ordres émanés du cabinet du sultan 148, 150 ; voir Commandem.
KHODJA Nazar, riche armén. 461
KODSI, év. syr. de Jérus. 592
KOKÇHANÈS, résid. du patr. nestorien 422
KOLBIÉS tribu du Liban 325
KOLOT Jean, patr. armén. 585

LARDIZAVAL, procur. de T. S. 100, 103
LATINS (ou passés au rite latin) 120-122, 124
LAZARE, Ghazar I de Dchahouk catholicos armén. d'Edchemiadzin 55
LAZARISTES 131, 136, 140, 146, 182, 183, 598, 612
LE CAMUS. proc. des miss. s. j. 559-560, 566, 572
LEMAIRE cons. à Alep 46, 332, 333 — Benoit cons. à Seyde 335, 374 — Louis cons. à Tripoli 371, 380
LEMPEREUR cons. à Seyde 97-98
LEONDIOS procur. du patr. Sylvestre ; *lettre* contre les missionn. 342; 357, 364
LERNES (Yves de) s. j. 53 : *empris.* à Damas 568
LESSEPS consul à Alep 125
LESTRADE (B. de) vice-consul à Alep. 486-489, 499-503, 518, 526
LIBAN 15, 21, 22, 79, 616 ; voir Maronites. Druses...
Lieux-Saints 617 : chapelle désirée des Chaldéens 424, 429, 449, 456, 457 : voir *Francisc.*
LIGOURNE (Livourne) 121, 547, 549
LILLE, faute pour l'isle (de Naxio)
LOCHAS, Juif estimé des miss. 572
LOMACA P. X. 541, 545-548 : voir *jeunes de Langues.*
LOUIS XIII. — Louis XIV 13, 15, 16, 48. Voir *table chron.*
LOUISE de la Misèric. Carmélite 15-16
LUDOVISIUS. card. 487, 513

MAALLAKA (el) village et résid. s. j. 131, 133, 139, 163
MACHAULT (Jacques de) cité 308
MAGY David, consul au Caire 98
MAHOMAT-ALY pacha, vice-roi d'Egypte 116
MAHOMET Harfouch émir révolté 168, 171, 174
MAILLAN Ch. Prov. s. j. 497
Malades (visite des) 68 ; voir peste.
MALOULA couvent melchite 61, et village au N. de Damas 168, 181, 184, 185
MAMACHI 544 ; v. *jeunes de Langues.*
MANIGLIER Gaspard missionn. s. j. préface du fasc. 3 des *Docum.* p. VI : il revient à Alep, après expulsion 473 : portrait tournant à la caricature 473-475 ; *lettres* au Général s. j. 476, etc. v. *table chronol.*
Marchands francs 41, 42, 45, 214, 288 ; traits de générosité et autres vertus 222-226, 234-236, 247 ; réconciliation 238 ; congrég. d'Alep 515, 516
MARCHEVILLE (H. de Gournay c. de) ambassad. fr. 483-485, 487, 491, 500 506, 526, 537

MARDIN, v. de Mésopot. 59, 580
Mariage entre cousins 8, 9
MARIA, musulmane convertie 27-31
MARIETTI, s. j. délégué par Paul V auprès du patr. chald. Elie IV ; *relation* en italien 424-458
MARONITES, 5, 14, 21, 22, 53, 63, 94-98, 111, 120, 123, 133 ; à Chypre 98-103, 109, 111, 182, 213, 267 : persécutés 494 : *factions*, état du clergé 494-496 : collèges 456, 534-536, 540 ; protégés de la Fr. 598. Appel à Charles-Quint contre les Turcs 616-623
MARTIAL de St Paul, général des Carmes 8
MARVILLE (de) directeur des économats 609-611
Massacres 163-166, 168-181 ; v. avanies, piersée.
MASSON Frédéric, cité 539 ; Paul M. cité 262
MATTHIEU, patr. armén. 26, 27
MAUCOLLOT Pierre s. j. 53
MAUNIER J. M. 106 — M. Paul drogman fr. 10-13, 22, 94
MAUREPAS, min. et secrét. d'Etat, 333-337, 340-348, 351-395, 538, 566, 585
MAUROCORDATO Alex. interprète de la Porte, etc. 35, 97 ; 556, 570
MAXIME, patr. grec cath. 413 — Franciscain de T. S. délégué pour signifier aux Jés. d'Alep leur dispersion, 602-605
MAZLOUM Maximos, patr. grec cath., 156-162, 183, 184
MAZRAET-ESCHOUF canton du Liban 164-166
MECQUE, appareil d'un pèlerinage à La M. 128, 200-201
Medecine, utilité pour les anc. missionn. 50, 133, 208, 288, 364, 398, 538-539, 601, 610
MEGRET s. j. 541, 551
MELHEM (Mir) émir libanais 232, 247, 297
MERLATO, agent autrich. 181
METHODIUS, patr. cath. grec 419
METOSCHITA, maronite s. j., délégué auprès d'Elie IV 424-458
Metualis, secte musulm. chiite 166, 171, 172
MICHEL Louis s. j. 476— M. prêtre gr. cath. 419 —M. de Rennes, Provincial des capuc. 468, 477
MICHEL (St) couvent 548
MIGNOT, marchand fr. 46, 47
Missionnaires francs (Latins) protégés par les capitul. 20,21 ; dissentiments entre miss. 384-385, 466-467, 604 ; union 85, 470 : dévouement 4-6, 8-11 52-54. Leur grande utilité 260 : modération recommandée par ambass. 344-347, 357, 370, 379 : un ministre les loue de cette vertu 388 ; efforts pour rétablir les patr. cathol. voir Pierre, Cyrille : manière de traiter avec les chrétiens non cath. 65-72, 80, 389, 579 : persécutions 44, 45, 59 ; leurs chapelles sous scellés à Alep 488-489: perséc. à Damas 337, 380 ; voir *persécut. avanies*.
Missions cathol. voir Carmes, Capucins Jés. etc. — *Missions protest.* 123, 137, 138, 155, 156
Monnaies dans le Levant 102, 110, 118-119
Monophysites syriens 324
MORES, Arabes musulm. 621
MOSSOUL 422, 432 ; résidence du patr. chald. 437, 448
MOTTE-LAMBERT (de La) év. de Béryte 84
MOURAT, envoyé d'Ethiopie 543
MOUSSALEM, Moutessalim, substitut de l'administrateur (Moutessarif) d'un Sandjak 414, 526
MOUSTAPHA Sultan 35, 43, 329 — M. pacha de Damas 119-128 — Général turc 168-175, 177, 179
Mufrian (Maphrian) jadis suppléant du catholicos en Arabie et en Perse 23
Mufti, ministre de la relig. mahom. 35, 42, 43, 329
Musulmans n'acceptent point de discussion relig. 389 ; *coutumes* 201-202 ; *jeux* 249-250 ; confiance à la Ste Vierge 237-238

NACCHI, maronite s. j. 397 ; l'un des premiers directeurs du collège d'Antoura 400, 401
NALIAN J. patriarche arm. de Const. (1741-1749 ; 1752-1764) 585-586
NAPLOUSINS, habit. de Naplouse (Sichem) 116
NASSER émir arabe 12
NAU M. s. j. qualités et travaux 578-581
NAXIE, île 390, 549, 612
NAXIVAN, Naktchivan, centre des anciens arméniens Dominicains ou Uniteurs 391
NAZARETH 98, 467

Nedjib pacha, gouv. turc 152
Négéran, village cath.du Hauran 145, 146
Néophyte, év. grec cath. 419
Nersès III, le premier des catholicos armén. officiellem. schism. 555
Nestoriens 63, 67, 24 ; erreurs 423-424; 427-430, 433, 446, 453-455 ; v. Elie IV, Adam.
Nestorius, hérét. condamné au conc. d'Ephèse (en 431) 423-431, 443, 446
Nickel Goswin, Général s. j. 536
Nicosie, Cap. de Chypre 98,460
Noailles (de) cardin. archev. 539-548
Nointel (Olier marquis de) ambass. 96, 97, 537, 567, 613
Nonce, prélat représentant le pape ou résidant près de lui 346, 353, 354, 390
Norogna J., s. j. 533
Nourié, dîme 163

Observantins (PP.) 110, 191 ; v. *Franciscains*.
Olivier (d') consul 459, 465-467
Orfa, Ourha, anc. Edesse 309
Orléans (Le duc d') 343, 346
Ortholès J. A. ex-Jés. 592, 599, 604
Ortières (d') envoyé fr. dans le Levant 100-101
Osman pacha, menace les Jés. d'Alep 406-409
Osta Mansour, procur. des PP.de T.S. 330
Ovvolès, faute pour Ortholès.

Pacifique de Provins, Capucin, fonde les miss. d'Alep, Chypre, Bagdad, Ispahan 458-472
Pagnon s. j. député auprès de l'ambass. de Fr. pour défendre les miss. 48, 333
Paléologue, jeune de Langues 557
Pallu François, év. d'Héliopolis.
Parvillers Adrien s. j. 220. 221
Patriarches armén. 55, 108 — *Patr. Grecs* schism. 57, 53, 94, 147, 157 ; 162-163, 330, 333 ; voir Sylvestre. *Patr. de Jérus.* 357-360, 394 ; sa modération 405 —*Patr. de Constant.* destitué 176, 376-377 ; le nouveau plus modéré 377 ; il impose une profession de foi hérét. 384 — *Patr. maron.* (d'Antioche) 63, 100, 111, 151, 152, 285, 325 — *Patr. orientaux*, droits 159, 161 — *Patr. syr. cath.* 149, 185, 286 ; voir André, Pierre, etc.— *Patr. syrien jacobite* 7, 106 ; patr. converti par le P. Alex. de Rh. 309
Paul V pape 423-426, 430, 436, 534, 535
Pauvreté des miss. 332, 529, 530 ; voir Maniglier, ses *lettres*.
Péleran, consul à Alep 333,336, 341, 345, 352-355, 360-371, 373-390, 402-409, 413
Périgord s. j. 601
Persécutions 8, 11-13, 15, 18, 19, 34, sq. 42, 49, 57-59, 204-207, 229-231 ; *extorsions* 242, 243 ; *perséc.* signe de proch. délivr. par les Francs 242-244 ; 261 — *Perséc.* contre cath. armén. et latins 329, 582, 583 ; à Alep 484, 529 ; Naxie 390 ; Damas, de la part des Grecs schism. 337-340 ; voir avanies.
Peste 4-6, 8, 10, 11, 48, 52-54, 217, 218, 244, 271, 529-530 — Défense aux marchands des pays contaminés d'envoyer des échantillons d'étoffes dans leurs lettres 333-334 — dévouement des missionn. 8, 52-53, 329 etc.
Petitqueux Pierre s. j. 330
Pétropol, Pétersb. motif de sa fondation ? 557
Peyssonnel consul de Smyrne 610
Philippe roi d'Espagne. — Philippe Marie de St Augustin év. d'Ispahan 54 — P. de Terre S. Franciscain 8 — P. de la Ste Trinité carme, cité 460
Piastres, valeur 102, voir *monnaies*.
Picquet François consul à Alep, très zélé, bienfaisant, courageux 64, 78, 79, 84, 85, 111, 205-210, 230-233, 262, 286-287, fait élire à Alep un év. syrien catholique 287, 292
Pie IV pape 432, 433, 434 — Pie VI 592
Pierre Moïse Accari, patr. maron.616-620 — Pierre Jean patr. mar. 424, 456, 507, 535 — Pierre patr. syr. cath. 7-19, 22, 23, 31-43, 94, 105, 106 ; voir Ignace. — P. Cavalarius, maron. 617, 620
Pigeons messagers entre Alep et Alex. 196-197
Planchet Benoît s. j. missionn. 131-147
Pologne (reine de) fondatr. de la miss. des Jés. en Perse 308-309
Pontchartrain, ministre 410. 539, 540-552, 582
Porrison, Poirresson Nicol. s. j. 6 ;

ses *Relations* 186-227, 254, 254-299
POUJADE E. gérant du cons. à Beyrouth 162
POURRIÈRE, négociant fr. 127
POUSSU M. Lazariste 131, 136, cité 463
PRÉFACES du 1er et du 3e fascic. de ce volume.
Préjugés, combattus par les missionn. 269
Primauté du pape 137
PROCUREUR des Grecs converti 77
Profession de foi, voir Athanase.
Propagande (congrég. de la) 9, 13, 345. 348, 353, 390, 413, 513, 605, 606 ; envoie les Capuc. en Syrie, 458, 462 : 464, 468 : décisions sur différends entre Relig. 460, 468, 565, 576, 577
PROSPER du St-Esprit carme, prem. supérieur d'Alep 460
Protection des Eglises du Levant 104, 107 : privilèges du roi de Fr. 108, 139, 149-151, 157. 163, 184, 347, 372. 490, 491. 500-503, 574-577

QUEYROT Jérôme, miss. s. j. son éloge 318-321 : longtemps maître d'une petite école à Smyrne, Alep, Damas 220, 248, 319, 399, 473, 477-499, 505, 569, confesse la foi dans les fers 485, 486, 488, 489, 492 ; sa Relation sur la Mission d'Alep 512-532

RABBATH Ant. s. j. voir préface du 3e fasc. de ce volume.
RAGOSTI (Racoczi) prince 334, 550, 558
RAPHAEL du Mans Capucin, cité 461
RATTI-MENTON, cons. à Damas 148-162
Rayas, sujets ottomans non musulm. 149, 331, 557 ; voir Karage.
RAYMOND, marchand fr. bienfait. des Miss. 505
RÉCOLLETS 191 ; voir Franciscains.
Redevances 518, 533 ; voir Karage.
Reis Effendy, grand chancelier de l'empire 331
Religieuses indigènes 197-198 ; voir Hérache.
REMOLIA A. arch. maron. 617-622
RENÉ de St Paul capucin 468
Renégats 201-202 ; aident à l'établiss. des Capuc. à Alep 459, 460, 469
RESCALLAH, Roskallah, év. syr. cath. 7, 9, 12-14, 19, 23, 26, 31, 34, 36,39, 40 — R. Chammas, jacobite converti 86
RESTEAU A. s. j. 5, 279
REVERSEAUX (de) maître de Requêtes 609
RICCADONNA missionn. s. j. 131-147
RICHELIEU, ministre 458
RICHELIUS missionn. s. j. né à Strasbourg ; éloge 323-327 ; science, rôle conciliateur 286-292
RIGAULT Gilbert miss. s. j. Violences contre lui 204, 205, 211, 231, 246
RIGO, jeune de Langues 550
RISTELHUEBER consul cité 614
Rits, conservat. des R. orientaux 565, 572, etc.
ROGER Eug. cité 531, 532, 535 — R. François, procureur de l'ambass. 497; bienfaiteur des miss. 505
ROMAIN de St Brieuc Capucin 468
ROQUE (de la) auteur cité 375
Rosaire, Bref du pape sur le R. 356
ROSE, cons. gen. d'Angl. à Beyrouth 178
ROUGEAU consul à Chio 351, 356, 372
ROUSSET s. j. 599
ROUSSIN baron ambass. 138
ROYDE missionn. s. j. 599, 601
ROYON Nicolas, Prov. s. j. 186
RUSSES, Moscovites ; leur tactique en Turquie 557, 595-596 ; voir consuls.
RYLLO miss. s. j. polonais 147

SAAD-EDDINE émir 151, 153
SAHAK, Sahag, Isaac patr. armén. (1708) 549, 556, 582
SAÏDA, voir Seyde.
SAÏDNAYA, Sidonaïa (N. D. de), couv. grec cath. 419
SAINT-PRIEST (Chev. G. comte de) amb. 593-598, 603
SALES Fr. coadj. s. j. 191, 204, 205
SALIMA 112, voir Chypre.
SAMSON Napollon cons. à Alep. 440
SANTA Cruz cardinal 619
SANTORIN, île 612
SARI, Sary (Sarr) Madthéos. patr. armén. de Constant. (1692-1694) puis Catholicos de Sis (1694-1701) 548, 582
SARTINE (de) ministre 591, 592, 604-610
SAUVAN, Sovan, Balthasar, consul à Chypre 98-99, 102
Sauveur (St) couvent grec 156, 159 ;

dissensions 415, 419
SAUVON, député de la nat. fr.16
SCANDÉROUN 62, voir Alexandrette.
SCHARMEN, Scherman négoc. anglais, hostile aux cath. 366-369, 380
SCHEFER C. auteur cité 461
SCHEUKRALLAH, marchand syr.75, converti 77, 87
SCHILLINGER J. G. voyageur allem. 401
SCIO, voir Chio.
SCIRIMANI, riches armén. fondateurs de l'église épisc. de Djoulfa 17, v. ce nom.
Schismatiques ; voir arm. grecs, syr. nestor.
SCHUHABA, v. ruinée du Hauran 142, 143
SEERT, v. de Mésopot. 422, 433
SÉGURAN, miss. ardent s. j. 565, 566, 572
SÉGUR-DUPEYRON (de) consul 180-185
SEIGNEUR (le Grand) le sultan 18, 19
SERAPHIM Tanas, patr. grec cath.335, 336, 343, 346, 347, 352-354, 365 ; peu conciliant, 376, 379, 381, 382, 391, 417, 418, 420 ; voir Cyrille VI et son adversaire Sylvestre.
SERGE (St) couvent melchite près de Maloula 174
SERGIUS, év. maron. 496
SÉVÈRE, monophysite syrien 76
SEYDE, Sidon, Saïda ville de Syrie 109, 115-127, 128, 162-163 ; maisons relig. dans le ressort du consulat 98 ; mission St Ignace des Jés. ; œuvres, congrégations, apostol.des esclaves, écoles 273-277, 397
SICARD Cl. savant miss. s. j. 566
SIGISMOND de St Charles Carme, 57
Signes (prétendus) avant-coureurs de la ruine de l'emp. turc 262-263
Siméon II Denha, patr. chald.422; lettres à Paul IV 441 — Anti-patr. nestorien 421 — S. Stylite (St) ruines de monast. 198, 199
SIMIOT Michel s. j. 592, 599, 604
SIMON (St) couv. grec cath. 419
SIRA, Syra, île 612
SMYRNE, v. et mission 82, 537, 549, 612
SOCCOLANS 575 ; v. Franciscains.
Sœurs de Charité demandées 182-183
SOLEIMAN sultan 328 — S. émir 116
SOLIMAN prêtre 38, 44 — Soliman II (1520-1566) sultan, 616, 617— Sol. III (1688-1691) 328
SPARZA, Théologien s.j. 540
SPIGA (Gaspard Gasparini év. de) 108
STANIAN ambass. angl. 380
STANISLAS de St Charles, vic. des Carmes 592, délégué par la Congr. de la Prop. auprès des ex-Jés. 605-607
Status de la miss. s. j. de Syrie en 1730, 400-401 ; en 1773, 599-602
STELLA J. s. j. revient à Alep, d'où il avait été chassé avec le P.Maniglier; lettre sur ce dernier 473-475
STEPHANE Pierre, patr. maron. 111
STÖCKLEIN s. j. Directeur du Neue-Welt. B. 395
STOUPAN, pieux marchand 234-235
STRASBOURG envoyé de Suède 483
STROZZA, secrétaire de Paul V, cité, 424-427
Superstitions, amulettes etc. 208
SYLVESTRE de St Aignan Capucin 5
SYLVESTRE, patr. grec adversaire violent des cath. 335-337, 350-371 ; 375-384, 392, 394 ; il fait saisir les Grecs fréquentant les égl. lat. 360-361; jeté en prison, il se libère moyennant 12000 piastres, 362-364, 368-369 ; se réfugie chez le cons. angl. de Tripoli 380, remonte sur son siège 392, 410-412, 566 ; voir Séraphim, Cyrille VI.
SYRIE (voyage d'Europe en), dangers 191-196 ; dépenses 399, 475
SYRIENS 14-16, 26, 42, 63, 96 — Syr. cath. 182,183, 244, 543 ; protégés par la Fr. 596 — Syr. d'Alep convertis par les miss. 591-592, 597

TAURIS, v. de Perse 43, 310,316
TAVIL Giovani, protégé fr. 159, 162
TCHORLILI-ALI-P. Grand-vizir 548
TELLESCOF, Telkef monast. chald. 436, 437, 441, 449
Terre Sainte (PP. de) 574-575; v. Francisc.
THARBEY émir 491
THÉATINS missionn. 491, 492
THÉCLA (Ste) couv. près de Maloula 174, 177
THÉODORE de Mops. monophysite 428-431
THÉOPHILE de St Basile Carme 7, 8
THOMAS Jos. Emm. II, patr. chald. 432-435 — Th. sup. des Carmes à Alep 88 — Th. Franciscain massacré à Damas 151 — Th. de Campaya, missionn. francisc. espag. très remuant 330, 364, 413, 414, 415, 565,

566 — Th. de Domin. chaldéen s. j. 400 — Th. Obicini de Novare, Gardien des Francisc. à Alep ; en grand crédit auprès d'Elie IV 422, 425,426, 430-431 — Th. prêtre syr. 73. 74. 76. conversion de son fils diacre 76-77, de sa femme 77
THOMAS consul à Alep 566
TIMONÉ, jeune de Langues 551 ; voir ce mot.
TIRIDATE, premier roi chrét. d'Arménie 557
TITOF ambass. russe 171, 173
TOPAL Osman Pacha (le Boiteux) Grand-vizir 576
TOPIN Marius, auteur cité 548
TOROY (de) Ministre 583
TORTOSE (château de) 284
TOUR (Mgr. de la) 608
Traitements (mauvais) soufferts par les chrét. surtout les cath. 79, 204. 221, 231, 252-253, 260-262, 291, 310 : voir *avanies*, *commandem.*
TRAVERS Fr. coadj. s. j. 133
TREFFONS M. A. Supér. de la miss. s. j. en Syrie 398
TRIPOLI, v. de Syrie et résid.des miss. Jés. (St Jean) 111, 112, 218-221; 338, 379, 396,397, 619, 622, 623— Le pape lance l'interdict. sur la ville après le massacre des Francs. — Apostolat du P. Lambert s. j. auprès des Grecs et des Maron. 281-288 ; état de la miss. en 1773, 599-601
Truchemans, *Turcimanni* (interprètes) 73
TURQUAND s. j. répond à Marius Topin au sujet d'Avédik 548
TURCS, culte de la force 288 : object. contre la filiation divine du Verbe 289

URBAIN VIII pape 534-538
Usure en Orient 490, 493 sq. 505, 510

VALBEZEN (de) gérant du cons. à Damas 172, 178
Vakoufs, biens de fondations pieuses 154
VAUVRÉ (de) 547
VEKIL, réprésentant civil auprès de la Porte 154
VÉNITIENS 18, 51, 103, 104, 221, 478, 489, 517
VENTURE, bienfaiteur des miss. 475, 505
VERGENNES (Ch. Gr. comte de) ambass. puis ministre 591, 609, 610
VERJUS, procur. des miss. s. j. 559-560
Vert, couleur sacrée chez les musulm. 413
VERZEAU s. j. Supér. à Constant. éloge par l'ambass. 559-560
VIGUIER Jean consul à Seyde 195
VIGUIER Pierre vice-cons. à Alep 467, 485, 536
VILLARDEL, délégué apost. 158, 159, 161
VILLEFORT (de) s.j. Assistant du R.P. Général 139
VILLENEUVE (L. S. marq. de) ambass. 390-395, 412-415. *Mémoire* sur les missionn. et la manière de traiter avec les chrétiens non cathol. 561-577
VILLOTTE Jacques s. j. 17, 44
VIROT P. Et. s. j. 599
VITELLESCHI Mutius, gén. s.j. 476-483, 485-499, 503-512, 533-536
Vizirs (Grands) 10, 17, 41, 104, 106, 118, 231, 341
WALI-DIN, pacha de Damas 128
WATIER de Bouville agent cons. 139

XIMÉNÈS, fond. du collège d'Antoura 599

YAKOUB-EL-BRADAY, (J. Baradaï) monophys. syr. 77
YAKOUB év. syr. cath. 153, 154, 183, 185
YAZIDIS, dits adorateurs du diable 198

ZACHARIE, év. massacré 172, 174-177
ZAHLÉ, v. du Liban, archev. résid. des Jés. 131, 132, 146, 157
ZGORTA village du Liban 600
Ziné, réjouissance des Turcs 83

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME

EN ORIENT

(XVIe-XIXe SIÈCLE)

RECUEILLIS

par le Père ANTOINE RABBATH, S. J.

TOME SECOND

3e Fascicule

publié avec notes et tables

PAR LE

P. FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

IMPRIMERIE CATHOLIQUE
BEYROUTH
1921

